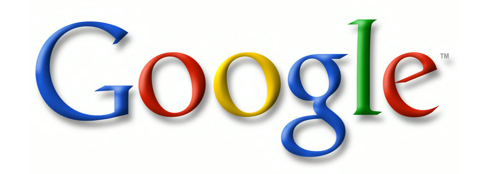
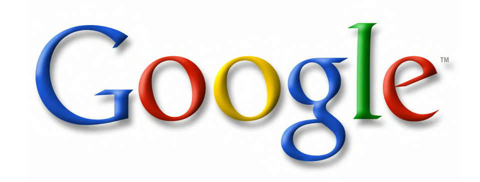
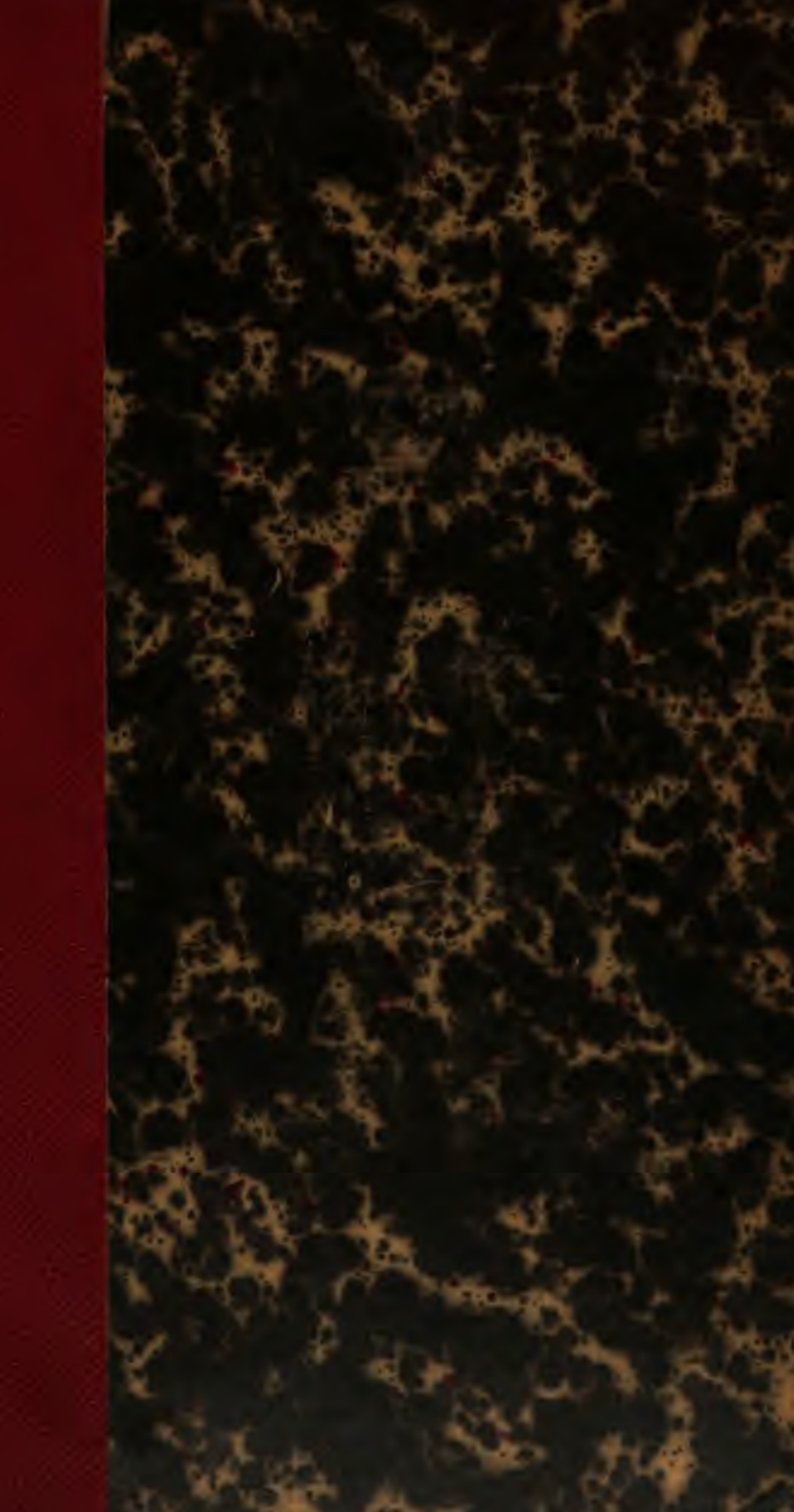
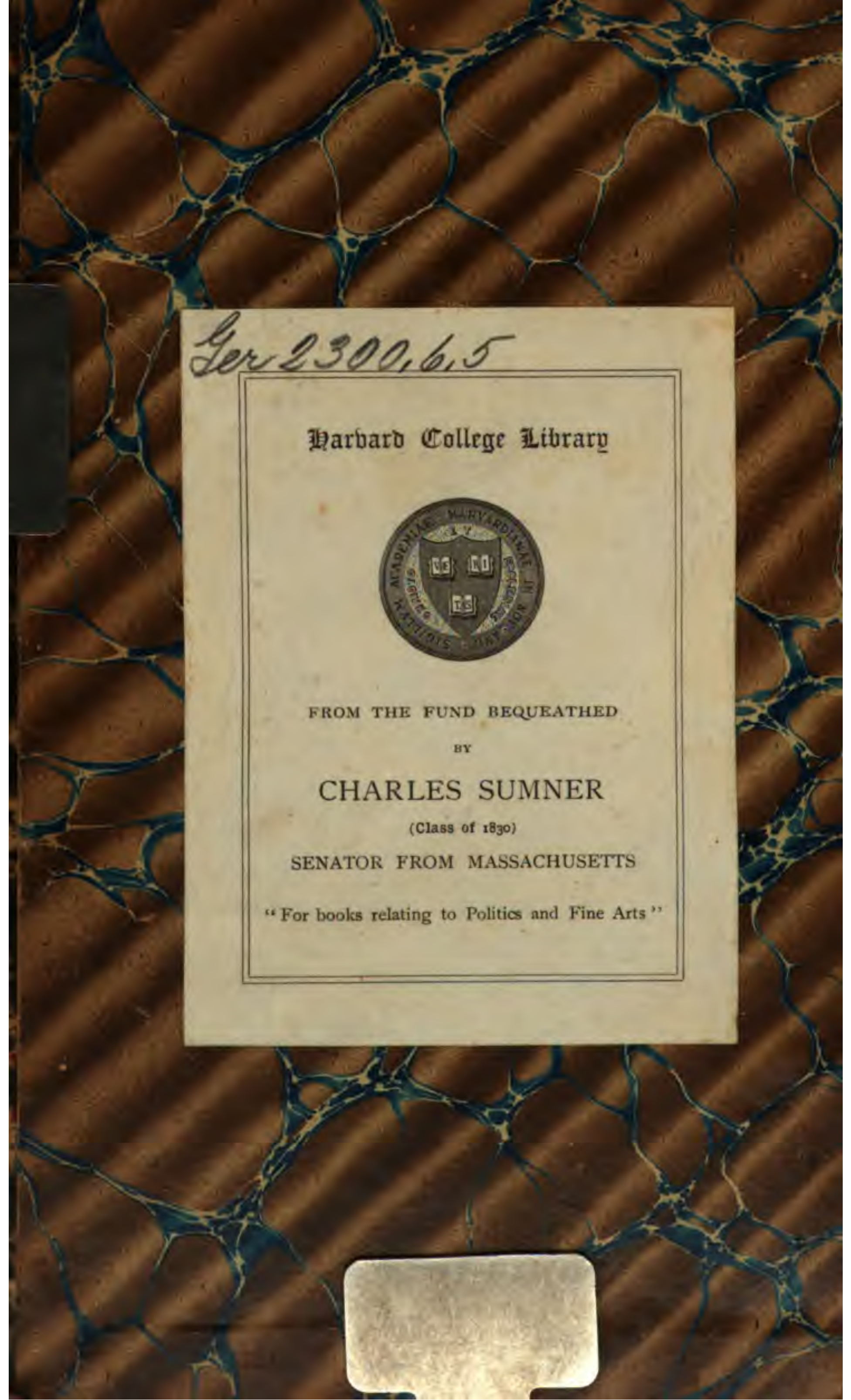
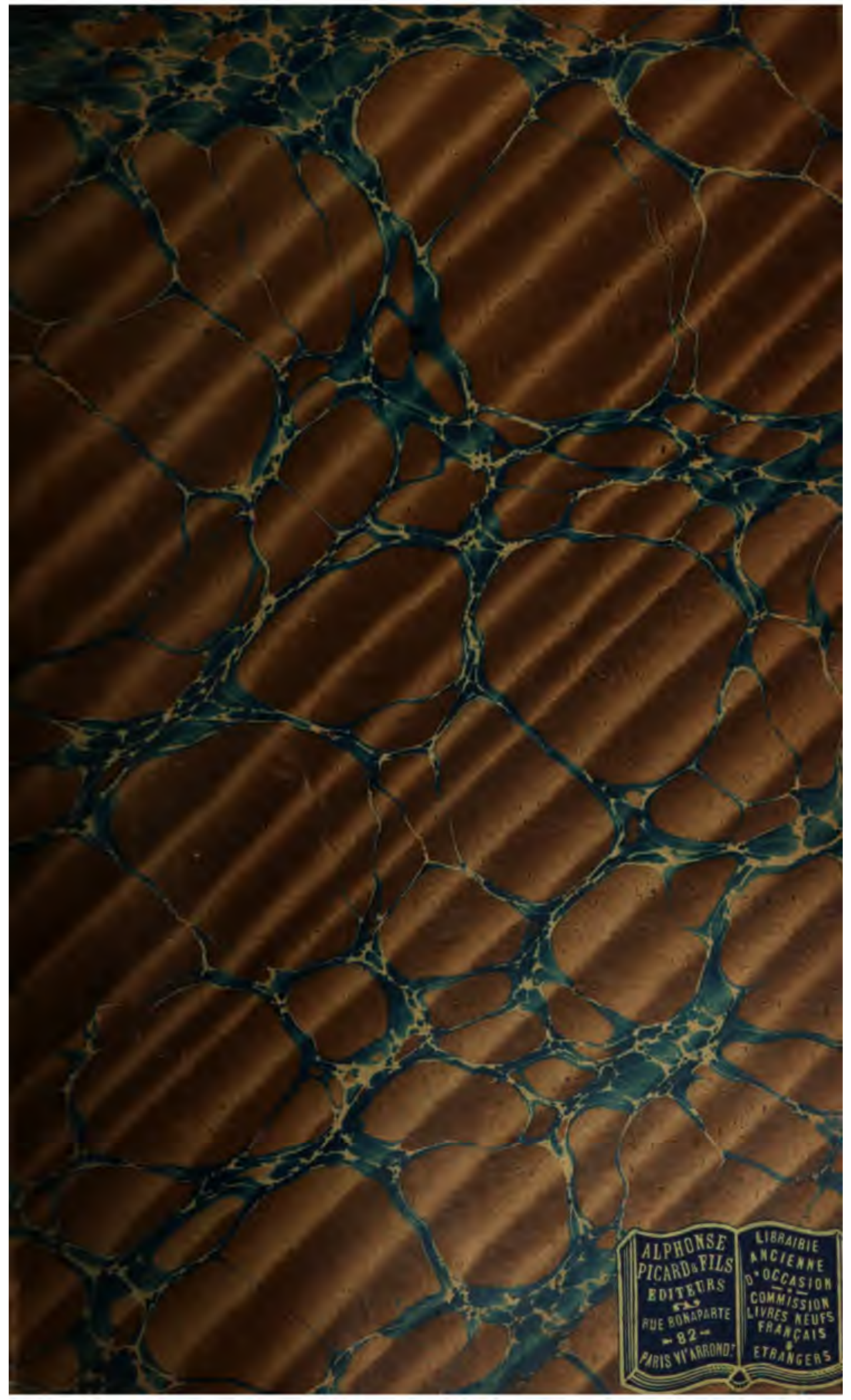









ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VIe ARROND.t
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS

PIERRE LEHAUTCOURT

HISTOIRE

DE LA

GUERRE DE 1870-1871

TOME VII

LA CAPITULATION DE METZ

19 AOUT—29 OCTOBRE 1870

AVEC QUATRE CARTES ET CROQUIS



BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS

PARIS | NANCY

5, RUE DES BEAUX-ARTS | 18, RUE DES GLACIS

1908

PIERRE LEHAUTCOURT

HISTOIRE

DE LA

GUERRE DE 1870-1871

TOME VII

LA CAPITULATION DE METZ

19 AOUT—29 OCTOBRE 1870

AVEC QUATRE CARTES ET CROQUIS



BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS

PARIS
5, RUE DES BEAUX-ARTS

NANCY
18, RUE DES GLACIS

1908

INTRODUCTION

Le présent volume est consacré aux tragiques journées qui virent la disparition de l'armée du Rhin, du 19 août, début de l'investissement, à la capitulation du 27 octobre. Durant cette période, les événements militaires passent à l'arrière-plan. A part la bataille de Noisseville et quelques combats comme ceux de Peltre et de Ladonchamps, ils sont sans importance et ne comportent, pour ainsi dire, aucun enseignement. Aussi bien du côté des Allemands que du nôtre, le blocus de Metz est en effet marqué par une extrême passivité. On ne cherche qu'à maintenir ses positions; on garde vis-à-vis de l'adversaire, à de rares exceptions près, une attitude purement défensive. De part et d'autre, rien ne ressemble moins à la guerre de campagne. Pour le maréchal Bazaine, Metz est un refuge et non un point d'appui. Inversement, l'ambition du prince Frédéric-Charles est simplement d'y maintenir son adversaire, jusqu'à ce que la faim le lui livre désarmé.

L'intérêt de pareilles opérations est donc mince. Du

19 août au 27 octobre, c'est l'énigmatique personnalité de Bazaine qui s'impose à l'étude et à la réflexion. Jusqu'au 18 août déjà, sa conduite avait souvent paru dictée par des motifs étrangers aux intérêts de l'armée et du pays. Après cette date, il manifeste une hâte excessive à se réfugier dans le voisinage immédiat des forts. Il prend avec la plus grande facilité son parti d'un investissement qu'il ne fait rien pour ralentir. Il n'opère que des tentatives insuffisantes et tardives pour accroître ses ressources en vivres, pourtant très limitées. Au lieu de mener une défense active en utilisant comme point d'appui la grande place de manœuvre que constitue Metz, il garde pendant des semaines une immobilité à peu près complète. Du propre aveu de l'ennemi, il pourrait aisément pratiquer une trouée dans la mince barrière qui l'entoure. Il ne fait que deux tentatives à cet effet : l'une, celle du 26 août, sans même un simulacre d'exécution ; l'autre, les 31 août et 1er septembre, dans les plus mauvaises conditions. Visiblement il n'apporte aucune conviction à ces entreprises, dont il escompte l'insuccès.

Après leur échec, il consacre le mois de septembre presque entier à des négociations louches avec l'ennemi, à une tentative d'entente avec l'impératrice en vue d'un traité de paix qui préparerait une restauration impériale. Il laisse ainsi s'écouler des heures dont la perte sera irréparable. Le mois d'octobre arrive. Déjà l'armée n'est plus ce qu'elle était à la fin d'août. Ses chevaux ont disparu par milliers, et le peu qui en

reste, réduit à une nourriture insuffisante, pourrait à peine traîner nos canons ou porter nos cavaliers. En cette extrémité, le maréchal n'a que des velléités d'action. Il s'abrite derrière l'opinion de ses lieutenants pour ne rien faire et, après de nouvelles tentatives de négociations encore vaines, finit par livrer à l'ennemi la dernière des armées impériales et la grande forteresse lorraine qui avait vu se briser devant ses murs l'effort de Charles-Quint.

Comment expliquer la conduite de Bazaine? Mis à la tête de la plus belle armée que la France ait jamais réunie, jouissant d'une entière liberté d'action depuis le départ de l'empereur, il ne tire aucun parti de cette situation. Il paraît dédaigner les occasions d'infliger des échecs à l'ennemi et ne viser, trop souvent, qu'à paralyser l'esprit offensif de son armée, à en faire un simple instrument pour l'exécution de ses calculs politiques,

On a prétendu motiver son attitude par la trahison dans sa forme la plus vulgaire. Il aurait été acheté par nos adversaires. Aucun document, aucun fait ne permet d'admettre cette hypothèse, en contradiction avec la fin misérable de l'ex-maréchal. Il n'est pas besoin d'aller chercher si bas les mobiles de sa conduite.

Incapable, de par son intelligence médiocre et l'insuffisance de sa culture, de conduire une grande armée, il est, par surcroît, d'une très faible valeur morale. Profondément égoïste, retors plutôt qu'il n'est fin, souvent indécis, il cherche en toutes choses son intérêt

personnel et ne le saisit pas sans des tâtonnements. Il n'a pas le désir de quitter Metz, parce qu'il s'y sait à l'abri, parce qu'il redoute la guerre de campagne en raison de son insuffisance même. Il compte attendre les événements dans le camp retranché. Pour lui, la chute de l'empereur, malade et impopulaire, est certaine à bref délai. Dans ces conditions, la paix ne saurait tarder. Il entrevoit la possibilité d'un régime qui lui réserverait un rôle important, justifié par son passé, par l'existence de l'armée qu'il a su conserver intacte. D'où la surprenante facilité avec laquelle il admet les combinaisons de Regnier, si peu de garanties qu'elles présentent. Pour lui, comme pour ce dernier, la question militaire est secondaire. Il ne voit que la question politique et se désintéresse des intérêts propres du pays. Mais toutes ses prévisions sont déçues : le régime impérial a disparu sans retour ; la résistance de Paris se prolonge, le gouvernement de la Défense nationale est partout reconnu et obéi. Au lieu d'atteindre la situation sans précédent qu'il rêvait, Bazaine demeure l'auteur véritable de la capitulation de Metz. C'est à juste titre qu'on lui imputera de n'avoir pas fait tout ce que, dans sa haute situation, commandaient le devoir et l'honneur militaire. Condamné à Trianon, il laissera derrière lui une mémoire à jamais flétrie.

Un mot encore avant de conclure. La *Capitulation de Metz* est le dernier volume de deux séries consacrées à l'histoire de la guerre de 1870. En écrivant, dans

l'été de 1879, sa première monographie sur la bataille de Saint-Quentin, l'auteur, alors lieutenant d'état-major stagiaire au 87e régiment d'infanterie, ne songeait guère qu'il entreprenait avec toute l'ardeur et aussi toute l'inexpérience de la jeunesse un travail destiné à absorber la presque totalité de son existence militaire[1]. A part de courtes interruptions, en effet, ces études allaient exiger près de trente ans de recherches assidues, compliquées par d'autres occupations souvent très absorbantes. Avant de prendre congé de tous ceux qui ont bien voulu, en France et à l'étranger, le guider de leurs conseils, l'aider de leurs documents ou l'encourager de leur approbation, il tient à rappeler quelles raisons l'ont déterminé jadis à l'étude approfondie des événements de 1870-1871. Il lui avait paru que, chez nous, les récits impartiaux et désintéressés faisaient presque absolument défaut, pour des faits dont l'importance était néanmoins capitale au regard de nos destinées. Notre littérature militaire ne possédait alors rien de comparable à nombre d'ouvrages parus en Allemagne et surtout à la relation du Grand État-major prussien. C'est de la pensée de suppléer à cette lacune que sont sorties nos études. Nous avons la fierté de croire que, tout imparfaites qu'elles soient, elles ont contribué à déve-

1. Cette monographie, modifiée, parut dans le *Spectateur militaire* en 1883-1884 sous le titre : *Étude sur la bataille de Saint-Quentin, janvier 1871*, et sans nom d'auteur. Le premier de nos quinze volumes consacrés à la guerre de 1870-1871 fut publié en 1887 sous le titre : *Campagne du Nord en 1870-1871. Histoire de la Défense nationale dans le nord de la France.*

lopper en France les recherches concernant les événements de 1870.

Pourquoi ne pas ajouter qu'une part d'illusions se mêlait à nos aspirations ? Nous pensions que les enseignements de cette triste époque, plus répandus, contribueraient à faire disparaître certaines de nos causes de faiblesse. Aujourd'hui, à la veille d'achever notre tâche, il ne nous est plus permis de conserver cette espérance. Qui oserait dire, en effet, que l'ensemble du pays a su tirer de l'Année Terrible toutes les leçons qu'elle comportait ? Est-il, plus qu'alors, disposé à sacrifier les intérêts individuels au bien commun, à tout mettre en œuvre pour assurer l'indépendance et l'intégrité du territoire national ? D'un autre côté, a-t-on toujours fait le nécessaire pour donner à l'armée le commandement éclairé et énergique à la fois qui lui avait tant fait défaut en 1870 ? Autant de questions auxquelles il nous est impossible de faire une réponse affirmative.

Aux manœuvres de la 34e division, Prieuré de Lezat (Ariège), le 18 septembre 1907.

Notre tome VI donne lieu aux rectifications suivantes :

Page 510, note 2, au lieu de : *colonel Tixier,* lire : *lieutenant-colonel Tissier ;*

Page 613, sommaire du chapitre, supprimer *Charge du 4e lanciers.*

GUERRE DE 1870

CAPITULATION DE METZ

(19 août-29 octobre 1870)

LIVRE Ier

NOISSEVILLE

I

RETRAITE DE L'ARMÉE DU RHIN

Retraite du 19 août. — Extrême resserrement des troupes. — Inutilité de la bataille du 18. — Motifs de Bazaine. — Rupture des relations avec l'intérieur. — Nouveaux mouvements rétrogrades.

Les batailles des 16 et 18 août 1870 ont permis aux Allemands de couper la retraite de l'armée du Rhin vers la Meuse. Si sa gauche et son centre ont gardé leurs positions, la droite a été refoulée, non sans désordre. Malgré l'exceptionnelle gravité de notre échec, le maréchal Bazaine en prend aisément son parti. Du moins tout l'indique. N'a-t-il pas prévu, dès le 17, la retraite sous le canon de Metz? Ne l'a-t-il pas préparée dans la journée même du 18[1]? Avant de connaître les résultats précis de la bataille, il donne l'ordre d'exécution[2].

---

1. Voir notre tome V, p. 352, 436-437.

2. D'après le général d'Andlau, *Metz, Campagne et Négociations*, p. 103, cet ordre fut donné « assez tard dans la nuit » et « légèrement modifié le lendemain matin après l'arrivée des troupes sur leurs emplacements ».

Nous avons dit ailleurs pour quels motifs nous faisions un large usage de ce

La Garde impériale, seule, conservera provisoirement ses bivouacs de Plappeville, du Mont-Saint-Quentin et du Ban-Saint-Martin. Le 2e corps se repliera au nord-est de Longeville, pour s'établir perpendiculairement à la route de Gravelotte, la droite au Mont-Saint-Quentin, avec « de forts avant-postes en avant de Longeville ».

Le 3e corps opérera sa retraite par les deux routes aboutissant à Châtel-Saint-Germain et ira s'établir sur le plateau de Plappeville, son extrême gauche à Scy et à Lessy, tenant par « une forte grand'garde le moulin de Longeau », sa droite atteignant Lorry. Il fera « les travaux de défense nécessaires à Scy, Longeau, Lessy, sur le plateau et à Lorry », en occupant les secteurs sud-ouest des bois de Châtel-Saint-Germain et de Vigneulles. Des abatis, des communications et des embuscades préviendront toute surprise.

Quant au 4e corps, qui tiendra la droite du 3e, il suivra la route de Saint-Privat à Plappeville par les bois de Saulny et ira bivouaquer, sa gauche « un peu au delà » de ce village, sa droite au Sansonnet, en « contournant le pied de la montagne de Plappeville ».

Le 6e corps doit prendre la route de Briey pour gagner ses nouveaux emplacements, « la droite au saillant nord du fort Moselle et la gauche au Sansonnet ». La division du Barail, qui lui est provisoirement rattachée, aura un régiment chargé en permanence « d'éclairer la route de Thionville par de petits détachements poussés très au loin ».

Pour la division Forton, qui bivouaquera derrière le 2e corps, elle doit jouer un rôle analogue en amont de Metz, un de ses régiments éclairant constamment la route d'Ars. La réserve générale d'artillerie se portera au Ban-Saint-Martin.

« Les bagages et toutes les voitures » se mettront en mou-

---

livre, écrit par un témoin des mieux informés et des plus aptes à saisir la philosophie des événements. Son rôle a été capital dans la condamnation du maréchal Bazaine.

Au sujet de l'heure de cet ordre, voir le *Procès Bazaine. Compte rendu sténographique quotidien*, 126, 155.

vement à 3 heures du matin. Quant aux troupes, elles partiront « au jour, mais au plus tard à 4h 30..... On ne fera aucune sonnerie, sauf la diane, et on se mettra en marche sans batterie, ni sonnerie [1]..... »

Cet ordre parvient fort avant dans la nuit aux 2e, 3e, 4e corps et à la Garde [2]. Il est exécuté dès le point du jour, sans que nos troupes soient, à aucun moment, inquiétées

---

1. *R. H.*, II, 1904, 667. Cet ordre se termine par la phrase suivante, singulière en un pareil moment : « Dans les campements, on ménagera les vignes autant que possible. »

Les *Épisodes* de l'ex-maréchal (p. 105) reproduisent un texte différant notablement de celui de la *R. H.*, du moins quant à la forme. L'ouvrage du général d'Andlau (p. 103) en contient une troisième version.

Emplacements dans l'après-midi du 19 août (*R. H.*, III, 1907, 436 et suiv.) :

La *Garde* derrière la gauche du 3e corps, le 4e voltigeurs dans le bois de Châtel ;

Au *2e corps*, la division Vergé sur les pentes de la butte de Charles-Quint, avec des grand'gardes à Scy et à Chazelles ; le 55e et la compagnie du génie à Longeville ;

La division Fauvart-Bastoul sur les pentes sud du Saint-Quentin, des petits postes la reliant à Scy et à Chazelles ;

La brigade Lapasset à l'est de Longeville, la gauche à la Moselle ; la cavalerie près du Ban-Saint-Martin ; la réserve d'artillerie au pied des pentes est du Saint-Quentin ;

Au *3e corps*, la division Montaudon vers Lorry, les trois autres sur la même ligne, la gauche fortement refusée vers la butte de Charles-Quint ; le 2e bataillon du 44e en avant du front à Lessy ; un petit poste au Châlet Billaudel ; la réserve d'artillerie sur les pentes nord du Saint-Quentin, la cavalerie près de la porte de Thionville ;

Au *4e corps*, la division Cissey sur le Coupillon et au pied du coteau ; la division Grenier à l'est de Lorry, la division Lorencez en arrière et près de Lorry, avec quelques compagnies du 65e dans ce village ; la cavalerie près de la porte de Thionville, la réserve d'artillerie dans l'île Chambière ;

Au *6e corps*, la division Tixier dans la plaine de Saint-Éloi, la droite à la Moselle ; la division Bisson à sa gauche ; la division Lafont de Villiers entre la route de Thionville et la voie ferrée ; la division Levassor-Serval entre le chemin de fer et le Sansonnet, le 70e à Woippy ; la cavalerie à l'est de la route de Thionville, près de la Maison-de-Planche ;

A la *réserve de cavalerie*, la division Forton dans l'île Chambière ;

La *réserve générale d'artillerie*, au Ban-Saint-Martin.

Nous rappelons que les initiales *R. H.* désignent la *Revue d'Histoire* rédigée à l'État-major de l'armée (Section historique).

La butte de Charles-Quint ne figure pas sur la plupart des cartes. Elle est située à l'est du Mont-Saint-Quentin.

2. Le maréchal Le Bœuf le reçoit à 1h 30 du matin ; il est complètement exécuté à 11 heures (Rapport Le Bœuf du 20 août, *R. H.*, III, 1904, 153). Il parvient à la division Montaudon à 3 heures du matin (Rapport sommaire du 20 août, *ibid.*, 157) ; à la brigade Lapasset (2e corps) vers 2 heures (Rapport Lapasset, *R. H.*, II, 1904, 701). Elle l'exécute de 6h 30 à 10h 30, en arrière-garde du corps d'armée (Historique de la 7e batterie du 2e régiment, *ibid.*, 706).

dans leurs mouvements. Au 4e corps, par exemple, la brigade Pradier apprend, à 6 heures du matin seulement, que la retraite a commencé la veille au soir, la laissant tout à fait isolée. Elle se met en marche et n'atteint la ferme du Chêne, près de Lorry, que vers 9 heures. Deux compagnies du 98e qui forment l'arrière-garde de l'une de ses colonnes, menacées par des cavaliers allemands, les ont tenus à distance par leurs feux [1].

Ainsi l'armée va occuper l'espace infiniment restreint, 8 kilomètres carrés environ, compris entre la Moselle et les premières pentes à l'est des forts de Plappeville et du Saint-Quentin. Du saillant nord du fort Moselle à la corne sud-est du bois de Châtel, il n'y a guère plus de 5 kilomètres; de ce bois à la Moselle il y en a 3 environ. Quelle nécessité d'entasser ainsi une armée qui compte encore plus de 140,000 hommes [2], sans qu'elle y soit aucunement contrainte par l'ennemi? N'est-ce pas la paralyser pour l'avenir, lui interdire à l'avance toute manœuvre, restreindre dans la plus large mesure la possibilité de la faire vivre?

Puisque, dès le 17, Bazaine était décidé à se retirer sous le canon des forts, livrer bataille le 18 revenait à verser inutilement le sang de nos soldats, à courir sans profit les risques, toujours si graves, d'une action décisive.

Pourtant notre échec n'est pas tel qu'il nous force d'abandonner sans combat l'ensemble du terrain encore occupé le soir du 18 août. Les positions du centre et de la gauche de l'armée ne sont pas défavorables; ces deux fractions ont relativement peu souffert. Il ne serait pas impossible de reprendre l'offensive, le matin du 19, contre la droite ennemie qui, elle du moins, a été fort affaiblie par une série d'attaques infructueuses [3]. Les Allemands prévoient cette

---

1. Historique manuscrit du 64e reproduit par Bazaine, *Épisodes*, 122; *Historique du 98e*, 68; journal de la division Grenier, *R. H.*, III, 1907, 485.

2. Situation au 20 août : 141,429 hommes et 35,999 chevaux, chiffres très approximatifs (*R. H.*, III, 1907, 447).

3. Karl Bleibtreu, *La Légende de Moltke*, traduction Veling, 57; général Montaudon, *Souvenirs militaires*, II, 129.

nouvelle bataille, ainsi qu'il ressort de leurs relations officielles, et Frédéric-Charles donne des ordres dans cette prévision[1].

Quoi qu'il en soit, l'armée du Rhin a fait un nouveau pas en arrière, mais celui-ci décisif. Ce n'est plus un appui extérieur qu'elle demande à Metz, place de manœuvre. C'est un abri qu'elle cherche sous le canon des forts[2], abri dangereux par essence, puisqu'il limite sa faculté d'action et qu'il encourage toutes les défaillances. Le maréchal Bazaine sent si bien la gravité de sa décision qu'il cherche déjà des raisons qui puissent la légitimer. Il fait insérer dans le *Courrier de la Moselle* du 20 août une note où interviennent pour la première fois, mais timidement encore, des considérations politiques : « L'une des armées de la France est aujourd'hui concentrée sous Metz, sur les emplacements que le maréchal commandant en chef a désignés à la suite de l'affaire du 18. On peut dire que l'ensemble du plan de l'ennemi, pour la journée du 18, n'a pas réussi. En tenant autour de Metz, l'armée du maréchal Bazaine fait face à des nécessités stratégiques et politiques[3]. »

Nul besoin de souligner les affirmations risquées que contient cette note, les tendances louches qu'elle décèle de la part du maréchal. Comment peut-il songer à convaincre l'armée que sa véritable place est sous le canon des forts plutôt qu'en rase campagne ? N'est-il pas évident qu'elle abdique ainsi toute liberté d'action ? Ce n'est pas un point d'appui qu'elle trouve dans Metz, c'est un refuge[4] et ce mot seul justifie toutes les craintes.

1. *État-major prussien*, II, 909 ; voir à ce sujet nos tomes V, p. 662, et VI, p. 138.

2. A. Duquet, *Les Derniers Jours de l'armée du Rhin*, 4, d'après le général Frossard, *Rapport sur les opérations du 2e corps*, 119.

3. Note dictée par le maréchal à M. Debains, secrétaire d'ambassade (*Procès Bazaine. Compte rendu sténographique quotidien*, 214 ; *ibid.*, déposition Réault, 338, 347). Voir aussi l'*Enquête*, dépositions, IV, Prost, 299.

4. La *R. H.*, III, 1907, 459 et suiv., indique des positions qu'aurait pu occuper l'armée en avant des forts, sans être aucunement compromise : position à 2,500 mètres au nord-ouest du fort de Plappeville, Ladonchamps, mamelon 211 à l'ouest de Bellevue ; Chieulles, Vany, Nouilly ; position à l'ouest de Colombey, château de Mercy-le-Haut, hauteur 198 au sud de Magny-sur-Seille, ferme de Tournebride et château de Frescaty ; Sainte-Ruffine.

D'autre part, comment expliquer la facilité avec laquelle Bazaine prend son parti de l'échec du 18 et même en exagère les conséquences par ses dispositions pour la retraite? Il faut, semble-t-il, en revenir à la psychologie du maréchal, telle que nous l'avons étudiée dans de précédents travaux. Égoïste et retors comme il l'est, dénué de scrupules [1], il cherche les moyens de sortir à son avantage des bouleversements politiques qu'il pressent inévitables à bref délai. Mieux vaudra, croit-il, voir venir les événements à l'abri du camp retranché qu'en rase campagne. Sa tâche y sera autrement facile et, quelle que soit l'issue de la révolution qu'il prévoit, il estime que l'on devra toujours compter avec le commandant d'une armée embrassant la presque totalité des forces actives de la France. Sa situation politique est inattaquable. N'a-t-il pas été nommé par l'empereur, malgré l'appui non dissimulé qu'il trouvait auprès de l'opposition [2]?

Dans ces conditions, on comprend qu'il cède à la tentation d'attendre à l'abri du camp retranché la révolution et la paix qu'il pressent.

Quoi qu'il en soit, la retraite de l'armée va nécessairement l'obliger à séjourner sous Metz un temps plus ou moins long. Il serait indispensable de conserver intactes, aussi long-

---

1. Voir nos tomes IV, p. 150, et V, p. 120. L'égoïsme de Bazaine prend toutes les formes, même les plus vulgaires. Au Ban-Saint-Martin, il s'est installé dans une villa qui appartient à M. Herbin, fabricant de chaussures à Metz. Celui-ci n'est pas peu surpris de se voir refuser par l'un des officiers du maréchal le droit de manger quelques fruits de son propre jardin. Plus tard, Bazaine, grand amateur de billard, juge à propos de faire modifier celui de la villa, mais il a soin d'envoyer la note au propriétaire (Souvenirs verbaux du médecin-inspecteur Geschwind, 18 novembre 1907).

Au sujet de l'égoïsme de Bazaine, voir le général du Barail, *Mes Souvenirs*, III, 169; le général de Castex, II, 50; les lettres du général Félix Douay à son frère, le général Abel Douay (*Papiers et Correspondance de la famille impériale*, II, complément, 91, 115, 117, 122, 123, 128). Au sujet de son « caractère incertain, finassier, retors, cherchant à décliner toute responsabilité », voir le général Montaudon, II, 39 et les mêmes.

2. *Procès Bazaine*, Rapport Rivières, 214. Voir notre tome IV, p. 322. D'après la déposition de M. Debains au procès Bazaine, le maréchal considérait comme très important, tant au point de vue de la conservation du territoire à la paix qu'au point de vue des opérations militaires, que l'armée protégeât Metz jusqu'à l'achèvement de ses travaux définitifs. — Mais ces motifs existaient le 12 juillet plus encore que le 19. Pourquoi avoir simulé le départ de l'armée (Rapport Rivières, *loc. cit.*)?

temps que possible, nos communications avec le dehors. Le matin du 18 août nous n'avions plus de relations télégraphiques qu'avec Briey et Thionville. Elles sont interrompues à 4h 15 du soir pour la première de ces villes et pour la seconde entre 6 et 7 heures. La ligne de Briey ne peut être remise en état, à la suite des événements du 18 août. Mais celle de Thionville est réparée le matin du 19 par les agents de la compagnie de l'Est. Elle fonctionne de midi environ à 1h15 du soir, pour être de nouveau interrompue, cette fois sans retour [1].

Il en est à peu près de même pour l'unique voie ferrée qui relie encore Metz à Paris, celle de Thionville. Elle est coupée à Uckange, le 18, à 6h30 du soir. Le 19, vers 9 heures du matin, elle est remise en état par la compagnie de l'Est et un train de blessés parti de Metz peut arriver à Thionville sans accident. Un convoi de vivres accomplit de même le trajet inverse. Mais la ligne est encore coupée dans l'après-midi [2].

Le 20, nouvelle tentative des agents du chemin de fer; la voie est remise en état à Mézières vers 2 heures du soir, mais aucun train ne peut en faire usage, car l'ennemi fait sauter le pont de l'Orne à Richemont, entre Uckange et Hagondange [3]. Désormais Metz sera entièrement isolé du reste de la France.

Ainsi tous les efforts tentés pour conserver nos communications sont le fait d'initiatives privées. Le commandant en chef n'y est pour rien. Il dispose cependant de vingt-sept régiments de cavalerie [4], dont quelques escadrons seulement

---

1. *Procès Bazaine*, 317, Rapport Rivières, annexes. Les communications entre Paris et Thionville, par télégraphe, subsistent jusqu'au 21 août à 10 heures du matin; celles entre Paris et Montmédy jusqu'au 31 août à 2 heures du soir (*ibid.*). Voir dans la *R. H.*, III, 1907, 475-476, une note du directeur des télégraphes de Metz au général Coffinières et un télégramme de celui de Thionville au ministre de l'intérieur, 11h 20 du soir.

2. Le sous-intendant de Mézières au ministre de la guerre, d. t., 6h 40 du soir (*R. H.*, III, 1907, 475).

3. *Procès Bazaine*, Rapport Rivières, annexes, 318; général d'Andlau, *Metz, Campagne et Négociations*, 105. Entre Charleville et Thionville la voie ferrée fut coupée le 21, à 8h 40 du matin, près d'Audun, cette fois définitivement.

4. 15,599 chevaux au 20 août d'après la situation de l'armée (*R. H.*, III, 1907, 606).

ont été mollement engagés le 18. Il serait facile d'en échelonner une partie dans la vallée de la Moselle[1]. Celle-ci ne sera définitivement occupée par l'ennemi que le 23. On pourrait aisément gagner un jour ou deux, peut-être plus, avantage capital dans de telles circonstances, quand munitions et vivres sont chèrement mesurés. Il serait non moins utile de conserver intactes les relations entre les armées de Châlons et de Metz. Bazaine ne fait rien dans ce but.

Son abstention est d'autant moins explicable, que le ministre de la guerre lui a fait tenir les recommandations les plus pressantes en vue de la surveillance des voies ferrées et des lignes télégraphiques. Le maréchal se borne à écrire de sa main, en marge de la dépêche : « C'est ce qui a toujours été fait jusqu'à présent[2]. » Est-ce simple apathie ou lourdeur d'esprit? Ne peut-on pas croire que son secret désir est de voir rompre au plus tôt les derniers liens qui le rattachent à l'empereur et gênent sa liberté d'action? Sa conduite antérieure autorise à penser que la dernière de ces hypothèses est la vraie[3].

D'ailleurs, loin de chercher à étendre le terrain qu'occupe encore l'armée, Bazaine s'attache à le restreindre. Dans la journée du 19, sur une demande du général Bourbaki motivée par la crainte de voir une partie de nos troupes encore trop près de l'ennemi, il prescrit au 3e corps de ramener les siennes « en arrière des hauteurs », et à la Garde de s'établir « au pied des pentes est du Saint-Quentin ». Ce mouvement n'est achevé que le 20 vers midi pour le 3e corps, entre 3 et 4 heures du matin pour la Garde, après une marche de nuit au moins inutile.

Au 4e corps, la division Lorencez se rapproche du fort de Plappeville, à 500 mètres environ de Tignomont; la division Grenier est en arrière de la crête de la Bonne-Fontaine à la

1. Général d'Andlau, 105; général Montaudon, *op. cit.*, II, 154. Bazaine fait l'inverse. Le 20 août, la division du 4e corps est ramenée en arrière, près de la gare, en avant du fort Moselle « avec l'administration et les ambulances » (Lieutenant-colonel Rousset, *Le 4e corps de l'armée de Metz*, 278).

2. *Procès Bazaine*, Rapport Rivières, 317.

3. Voir notre tome V, p. 102 ; général du Barail, *Mes Souvenirs*, III, 178.

ferme du Chêne, sa droite au chemin de Saulny; au contraire la division Cissey s'échelonne en avant pour se relier au 6e corps qui occupe encore Woippy[1].

Ainsi nous abandonnons Lorry et divers points que nous tenions encore dans la journée du 19. Bazaine accentue la timidité de l'attitude qu'il affectait depuis le 17 août. Ce n'est pas la reprise générale de l'offensive qu'il prépare, ni même une série d'opérations actives, mais bien la défense pure et simple du camp retranché avec ses conséquences inéluctables.

---

1. *R. H.*, III, 1907, 443 et suiv.; général Fay, *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*, 111.

La division Montaudon est à la droite, à hauteur de Tignomont, à l'est du fort de Plappeville; la division Castagny jusqu'au col de Lessy; les divisions Metman et Aymard sur les flancs nord du Saint-Quentin; les deux divisions d'infanterie de la Garde le long du chemin de La Ronde; la cavalerie au Ban-Saint-Martin; la division Forton dans l'île Chambière.

L'ordre prévoit l'établissement d'une forte batterie sur la crête du Coupillon et d'épaulements partout où cela sera utile (4e corps). Le 3e corps doit s'établir fortement au col de Lessy, avec une batterie battant le ravin.

II

ÉTAT MORAL ET MATÉRIEL DE L'ARMÉE

Diverses opinions émises. — État d'ensemble. — La maraude. — Les armées investies. Les manquants en personnel et en matériel. — Effectifs approchés.

A l'égard de l'état moral de l'armée, les témoignages diffèrent singulièrement. Ainsi le général Lapasset écrit, le 20 août : « Aujourd'hui nous nous trouvons dans le grand camp retranché de Metz, pleins de cœur et de courage, brûlant du désir de débarrasser le sol de la patrie de la présence de l'étranger[1]... » Même note dans une lettre du maréchal Canrobert à Bazaine : le moral de tous lui « inspire une grande confiance », malgré les pertes matérielles subies le 18 août et les vides résultant de la rupture des communications dans les rangs du 6e corps[2]. Le général Bourbaki n'est pas moins élogieux en ce qui concerne la Garde, qui n'a pas, il est vrai, été engagée le 18[3]. Le maréchal Le Bœuf écrit également : « L'état moral est excellent, surtout chez le soldat ; les officiers, très dévoués et très braves au feu, sont naturellement un peu enclins à la critique, mais sans aigreur, chacun d'eux ayant son plan de campagne[4]... »

Les autres lieutenants de Bazaine sont moins optimistes. D'après Ladmirault, on peut compter sur le patriotisme et le courage de la grande majorité de ses troupes. Il regarde « le 4e corps comme en mesure de tenter un effort suprême », à la condition « de ne faire qu'un usage modéré des munitions[5]... » Le général Frossard laisse percer des inquiétudes plus vives : le moral et la discipline du 2e corps ont subi « quelques légères atteintes... Les soldats, à la première

1. *Le Général Lapasset,* II, 123.
2. Lettre du 20 août, *Enquête,* dépositions, IV, Bazaine, 231.
3. Lettre du 21 août à Bazaine, *Enquête, ibid.*
4. Lettre du 21 août à Bazaine, *Enquête, ibid.*
5. Lettre du 20 août à Bazaine, *Enquête, ibid.*

alerte, sont disposés à regarder derrière eux, sans qu'il y ait assez d'efforts pour les maintenir. Le lien s'est évidemment détendu, sans que l'on puisse dire cependant que la troupe soit démoralisée. Elle aurait seulement besoin de se refaire [1]... »

Il semble que cette note soit la plus juste. Sans doute, il serait exagéré de dire que l'armée a perdu sa force morale, mais celle-ci est entamée par une retraite dont on a peine à comprendre l'opportunité. « Pour la première fois, le moral de ces troupes était atteint. Pour la première fois, les hommes eux-mêmes comprenaient l'inutilité des efforts et des sacrifices qu'on leur avait demandés [2]... » De là une tristesse générale, des bruits alarmants qui commencent à courir et ne cesseront pas avant la catastrophe finale. Le mécontentement se manifeste « à presque tous les degrés de la hiérarchie [3] », encore accru par le désordre dans lequel s'opère la retraite pour certaines de nos troupes. Au Ban-Saint-Martin, par exemple, il est extrême : on voit affluer sur ce vaste terrain de manœuvres des soldats de tous les corps [4]. Un violent orage qui éclate le 19 août ajoute à ces impressions pénibles, d'autant que nos troupes, bivouaquées sous leurs petites tentes, ont fort à souffrir des intempéries. Aucun effort ne sera fait pour les cantonner ou les loger dans des baraques, comme il serait possible [5]. L'inaction dans laquelle on les laisse croupir produit sur elles son effet

1. Lettre du 21 août à Bazaine, *Enquête, ibid.* Dans une lettre du 19 août à Bourbaki, le général Deligny émet la crainte que « quelques obus tombant cette nuit au milieu des camps n'y occasionnent une panique générale » (*R. H.*, III, 1907, 489). Dans la même lettre, le général signale ce fait typique, que l'on travaille à des terrassements entre le Point-du-Jour et le ravin de Châtel à 2,500 ou 3,000 mètres de nos camps. Le fort Saint-Quentin s'abstient de tirer, n'ayant pas « la certitude que ces travailleurs sont des Prussiens ».

2. Général du Barail, *Mes souvenirs*, III, 199 ; voir aussi général Fay, 109 ; général Montaudon, II, 154.

3. Général Montaudon, II, 154. Des bruits concernant une attaque commencent à courir « de tous les côtés » (*R. H.*, III, 1907, 614).

On prévient les corps le 20, à 8 heures du soir, qu'ils doivent s'attendre à une attaque générale pour le 21, au point du jour (Journal du 6e corps, cité *ibid.*).

4. Général du Barail, *loc. cit.*

5. Lieutenant-colonel Patry, *La Guerre telle qu'elle est*, 158 ; général Montaudon, *loc. cit.*

ordinaire, en répandant l'indiscipline, en multipliant la maraude. Le maréchal Bazaine se voit contraint d'édicter, dès le 20 août, des prescriptions rigoureuses[1]. Mais, comme il ne fera rien pour en assurer l'exécution, la situation ira empirant jusqu'aux derniers jours de l'armée[2]. Des régiments en arrivent à s'emparer de la viande ou du biscuit destinés à d'autres, et le maréchal se voit forcé d'intervenir[3]. L'indiscipline, en effet, ne s'arrête pas aux rangs inférieurs de l'armée. Elle gagne même les plus élevés. Ainsi Le Bœuf croit devoir, devant tout son état-major, « s'élever en termes injurieux » contre le général Coffinières, auquel il a lui-même confié la place de Metz[4]. Singulier moyen d'entretenir la confiance des subordonnés dans leurs chefs.

Sans doute il serait possible de réagir. Quelques exemples suffiraient, à la condition de les bien placer. Nous verrons que Bazaine, loin de rien faire dans ce sens, semblera s'attacher à détendre le ressort moral de l'armée. Il craint, semble-t-il, de lui voir trop d'ardeur et d'entrain. Elle en viendra bientôt à attendre son salut d'une intervention extérieure, notamment celle du maréchal de Mac-Mahon dans les derniers jours d'août[5]. De là une tendance générale à la

1. « La maraude a pris une telle extension dans l'armée, qu'il est urgent, pour son honneur, d'y mettre un terme en la réprimant énergiquement.

« Le maréchal commandant en chef décide, en conséquence, que tout maraudeur surpris en flagrant délit sera condamné à six mois de travaux dans une forteresse sur la simple déclaration des agents de la force publique, et il entend qu'on assimile les traînards à cette catégorie de malfaiteurs.

« M. le général grand-prévôt, ainsi que les prévôts des corps d'armée prendront des mesures pour faire arrêter les délinquants et rendront les agents de la force dont ils disposent, responsables des faits de maraude qui pourraient se produire à l'avenir sous leurs yeux. » (*Trois mois à l'armée de Metz*, par un officier du génie, 108). Cet officier appartient au 3e corps.

2. *Trois mois à l'armée de Metz*, 110; général Montaudon, II, 132, 154.

3. Un convoi de vivres destiné à la division Montaudon est arrêté le 19 août par le colonel du 100e qui fait distribuer d'office la viande à son régiment. De même pour les 65e et 12e de ligne, en sorte que la division perçoit uniquement du riz, du sucre et du café (Lettre du maréchal aux commandants des 4e et 6e corps, 25 août, Bazaine, *Épisodes*, 125).

4. Il charge même le capitaine du génie W.... de la place de Metz, de prévenir Coffinières qu'il l'insultera à la première occasion (*Trois mois à l'armée de Metz*, 110); général Montaudon, II, 154.

5. *Chronique de la campagne de 1870*, par un artilleur, cité par le lieutenant Piéron, *Histoire d'un régiment. La 32e demi-brigade*, 307.

passivité, un défaut d'initiative, une sorte de paralysie qui conduira aux pires conséquences. Notre force morale en est atteinte et cette circonstance seule expliquerait tous nos échecs.

On l'a dit avec justesse, « les grandes armées enfermées après une défaite dans une place forte, comme le prouve l'histoire des blocus depuis Alésia jusqu'à Metz, sont presque toujours des armées perdues ». Les raisons sont avant tout d'ordre moral : le sentiment de la supériorité de l'ennemi, qui résulte de ce qu'on cherche un point d'appui pour lui résister, et l'attraction des murs de la forteresse, faite pour paralyser toute offensive. Il est aisé d'amener une armée sous le canon d'une place, mais très difficile de l'en tirer sans l'intervention d'une force extérieure [1]. Pour lutter contre ces influences débilitantes, il serait nécessaire d'imprimer à la défense les allures les plus actives, d'utiliser le camp retranché comme une place de manœuvre et non comme un refuge. C'est ce que Bazaine ne fera jamais, soit par suite de son infériorité technique, soit parce qu'il obéit à des considérations étrangères au devoir.

Les trois batailles des 14, 16 et 18 août ne sont pas sans avoir grandement éprouvé la plupart des corps de l'armée du Rhin. Si, à la Garde, les troupes sont dans d'excellentes conditions matérielles, avec des munitions au complet [2], au 2e corps elles ont perdu la presque totalité de leur matériel de campement et quantité d'effets d'habillement ou d'équipement. Les vides y sont nombreux. Beaucoup de compagnies n'ont plus d'officiers. Le 8e de ligne est commandé par un capitaine [3]. La situation est moins défavorable aux 3e et 4e corps. Dans ce dernier, chaque brigade possède un

1. Général von der Goltz, *La Nation armée*, 404.

2. Lettre citée de Bourbaki à Bazaine, 21 août. Effectif moyen des compagnies : 90 hommes ; des escadrons, de 65 à 103 chevaux.

3. Lettre citée de Frossard à Bazaine, 21 août. Il manque plus de 6,000 havresacs et 5,000 couvertures de campement (*R. H.*, III, 1907, 447). L'effectif des compagnies varie de 65 (76e) à 104 (55e) ; il est en moyenne de 84. Il n'y a que 26 officiers en moyenne par régiment d'infanterie ; le 3e bataillon de chasseurs n'en a que 5. Les 32e, 2e, 66e, 40e, 23e de ligne sont commandés par des chefs de bataillon (*ibid.*).

colonel, chaque compagnie, un officier[1]. Le 6e corps reste le moins apte à combattre, tant il est incomplet. Sa 4e division n'a ni artillerie ni génie. Sa division de cavalerie, sa réserve d'artillerie, six batteries divisionnaires, la réserve et le parc du génie sont restés au camp de Châlons avec les trois quarts de la 2e division et les chefs des principaux services. Il lui manque partie de ses trains et de ses ambulances. Plusieurs régiments n'ont pas d'officiers supérieurs; des compagnies sont sans officier[2]. Il serait indispensable d'y remédier par une répartition équitable des ressources existantes. Bazaine a constitué pour le 6e corps une division de cavalerie sous les ordres du général du Barail. Il ne va d'abord pas plus loin. Les mesures qu'il prend pour la remise en état de l'armée se limitent à des détails. Il maintient la suppression des convois auxiliaires prononcée le 15 août et y ajoute celle des voitures de cantinières qui, « plus que toutes les autres », sont « une cause d'embarras dans les convois ». Il fait les recommandations les plus expresses pour la réduction des bagages au strict nécessaire[3], ce qui semble présager des opérations actives.

---

1. Lettre citée de Ladmirault à Bazaine, 20 août. L'effectif moyen des compagnies du 3e corps est supérieur à 100 hommes. Il manque 10,000 couvertures et 20,000 ceintures de flanelle. La moyenne des officiers est de 45 par régiment dans l'infanterie (*R. H.*, III, 1907, 449).

Trois brigades du 4e corps ont perdu à peu près tous leurs sacs et leur campement; toutes sont sans bagages. Le 57e ne compte que 19 officiers et 1,105 hommes; l'effectif moyen des compagnies est de 74 hommes à la division Cissey, de 75 à la division Grenier (*R. H.*, III, 1907, 450).

2. Lettre citée de Canrobert à Bazaine, 20 août. Effectif moyen des compagnies, 80 hommes; le 26e n'a que 963 hommes, le 93e, 1,144; le 9e, 1,201. Il manque 5,182 sacs; il n'y a que 39 officiers en moyenne par régiment d'infanterie (25 pour le 93e). Le 70e n'a pas d'officiers supérieurs; certains corps, dont le 94e, sont sans médecins (*R. H.*, III, 1907, 451).

L'effectif au 20 août de la division Forton est de 92 chevaux par escadron.

Celui de la réserve générale d'artillerie : 69 officiers, 211 hommes, 1,935 chevaux pour 12 batteries (2 sont détachées au 6e corps) [*ibid.*, 452].

3. Général Jarras, *Souvenirs*, 142. Le 21 il offre à Frossard de faire relever le général de Laveaucoupet, qui commande la division affectée à Metz, par le général Vergé. Aucune suite n'est donnée à cette idée.

En outre, le commandant Magnan, qu'il a envoyé à l'empereur le 17 août, est chargé de réclamer le remplacement de Frossard par Deligny et celui de Jarras par Cissey (Voir nos tomes V, 378 et VI, 117, 119). Ces mutations ne sont pas effectuées.

En dépit des pertes subies dans trois batailles consécutives, l'armée du Rhin représente encore une force très considérable. Sans la division Laveaucoupet et la garnison de Metz, elle atteint le 19 août un effectif de 154,481 rationnaires avec 36,798 chevaux[1]. Bien qu'il y ait des doutes à concevoir sur l'exactitude de ces chiffres, il n'en résulte pas moins que Bazaine possède les éléments d'une offensive énergique contre une fraction des armées allemandes.

1.

	Hommes.	Chevaux.
2e corps	18,175	4,198
3e corps	47,024	10,488
4e corps	27,704	6,507
5e corps (brigade Lapasset)	4,436	808
6e corps	31,855	3,900
Garde	20,701	6,655
Réserve de cavalerie	2,500	2,282
Réserve d'artillerie	2,086	1,960
TOTAL	154,481	36,798

(Tableau d'effectif... de l'armée du Rhin au 18 août 1870 après la bataille de Saint-Privat, *R. H.*, II, 1904, 669). Le général Fay porte l'effectif réel (?) à 140,000 hommes, sans les blessés et la garnison de Metz (*loc. cit.*, 114). L'effectif au 20 août que donne la *R. H.* (III, 1907, 447) est encore différent des précédents : 141,429 hommes et 35,999 chevaux.

II

COMMUNICATIONS DE BAZAINE AVEC LE DEHORS

Dépêche du 19 août à l'empereur. — Mac-Mahon à Bazaine le 19. Dépêche du 20 août à Mac-Mahon. — La décision de Mac-Mahon et cette dépêche.

C'est le 19 août que le maréchal rédige le premier compte rendu dans lequel il laisse entrevoir les résultats de la bataille du 18, et il ne l'adresse à l'empereur que le lendemain[1] : « L'armée s'est battue hier toute la journée sur les positions de Saint-Privat-la-Montagne à Rozerieulles, et les a conservées. Les 4e et 6e corps ont fait, vers 9 heures du soir, un changement de front, l'aile droite en arrière, pour parer à un mouvement tournant par la droite, que des masses ennemies tentaient d'opérer à l'aide de l'obscurité. Ce matin j'ai fait descendre de leurs positions les 2e et 3e corps, et l'armée est de nouveau groupée sur la rive gauche de la Moselle, de Longeville au Sansonnet, formant une ligne courbe passant derrière les forts de Saint-Quentin et de Plappeville. Les troupes sont fatiguées de ces combats incessants, qui ne leur permettent pas les soins matériels, et il est indispensable de les laisser reposer deux ou trois jours. Le roi de Prusse était ce matin à Rezonville avec M. de Moltke, et tout indique que l'armée prussienne va tâter la place de Metz. Je compte toujours prendre la direction du Nord et me rabattre ensuite par Montmédy sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, si elle n'est pas fortement occupée; dans le cas contraire, je continuerai sur Sedan et même Mézières pour gagner Châlons[2]... »

---

1. Il le remet à 3 heures du soir le 20 au garde forestier Braidy qui l'emporte à Verdun (*Procès Bazaine*, 178, dépositions Braidy et Fissabre).

2. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 188. Ce texte, à part des différences insignifiantes, est le même que celui reproduit dans l'*Armée du Rhin*, p. 74, et dans le *Procès Bazaine*, Rapport Rivières, 214.

On remarquera que Bazaine décrit inexactement le mouvement opéré le soir du 18 août. Le 6e corps et la droite du 4e n'ont pas opéré un changement de front en arrière; ils ont été refoulés en désordre.

D'autre part, le maréchal laisse entendre qu'après « deux ou trois jours » de repos, il prendra « la direction du Nord » et non plus celle de Verdun[1] qu'il mentionnait encore le 17. Il assure même qu'il se rabattra ensuite par Montmédy sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, si elle n'est fortement occupée. Or, il est peu probable que l'ennemi stationné sous Metz ne cherche pas à le gagner de vitesse dans cette direction, chose facile puisqu'il aurait à parcourir la corde dont nous suivrions l'arc. Pour la même raison, il est invraisemblable que l'armée puisse atteindre Châlons par « Sedan et même Mézières ». Le plan d'opérations ainsi esquissé ne tient pas debout. Il est permis de douter de son sérieux. Malheureusement, on le sait[2], la dépêche du 19 août, parvenue le 22 au maréchal de Mac-Mahon, suffit à déterminer le mouvement sur Montmédy qui sera la cause première de la catastrophe de Sedan.

Le 20 août, nouvelle dépêche à l'empereur, très brève et dans laquelle Bazaine ne fait plus allusion à son projet de marche sur Châlons. Il laisse voir, au contraire, une tendance à exagérer la difficulté de quitter Metz : « Mes troupes occupent toujours les mêmes positions. L'ennemi paraît établir des batteries qui doivent servir à appuyer son investissement; il reçoit constamment des renforts... Nous avons dans la place plus de 16,000 blessés[3]. »

Un échange parallèle de correspondances se produit entre Bazaine et le maréchal de Mac-Mahon. Ce dernier télégraphie le 19 août : « Si, comme je le crois, vous êtes forcé de

1. Voir notre tome V, p. 376.
2. Voir notre tome VI, p. 180 et suiv.
3. 20 août, 8 heures du soir, *L'Armée du Rhin*, 78. Même texte dans *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, I, 48. Cette dépêche fut transmise de Thionville le 21 août par le colonel Turnier. Voir notre tome VI, p. 182.

battre en retraite très prochainement, je ne sais, à la distance où je suis de vous, comment vous venir en aide sans découvrir Paris. Si vous en jugez autrement, faites-le-moi savoir[1]. » Cette dépêche, qui se croise avec les précédentes, ne parviendra au maréchal qu'après le début du mouvement sur Reims et Montmédy. Il ne semble pas que Bazaine y ait jamais fait une réponse positive. Le 20 août, dans une communication à son collègue, il s'en tient à des généralités sur ses projets, tout en les entourant de réticences significatives : « J'ai dû prendre position près de Metz, pour donner du repos aux soldats et les ravitailler en vivres et en munitions.

« L'ennemi grossit toujours autour de nous et je suivrai très probablement, pour vous rejoindre, la ligne des places du Nord. Je vous préviendrai de ma marche, si je puis toutefois l'entreprendre sans compromettre l'armée[2]. » Dans *L'Armée du Rhin*[3], le maréchal affirme que cette dépêche était la répétition de celle qu'il avait envoyée le 19 à l'empereur, « avec plus de détails ». Il n'est pas besoin d'insister sur l'inexactitude de cette assertion. La restriction par laquelle se termine la dépêche du 20 août fait défaut dans celle du 19. Elle est telle, que l'on doit nécessairement mettre en doute le sérieux de l'intention manifestée par Bazaine les 19 et 20 août.

On sait, d'ailleurs[4], que cette communication du maréchal, arrivée le 21 vers midi à Thionville et transmise aussitôt par plusieurs voies, ne sera jamais mise sous les yeux de Mac-Mahon. Elle n'aura donc aucune influence sur les dispositions prises par ce dernier. D'ailleurs il n'est pas démontré qu'elle les modifierait, au moins dès le début de son

---

1. 19 août, 3h 35 du soir, expédiée le 20 à 11h 35 du matin et parvenue à Bazaine le 22 ou le 23 (*L'Armée du Rhin*, 82). Voir notre tome VI, 128.

2. Bazaine, *Épisodes*, 163, texte reproduit avec des différences insignifiantes dans *L'Armée du Rhin*, 78.

3. P. 79.

4. Voir notre tome VI, p. 184, et le *Procès Bazaine*, 210, dépositions Guyard et Massaroli; 218, dépositions d'Abzac, Broye, Massaroli, Mac-Mahon; 226, dépositions Rabasse et Miès; 233, dépositions Stoffel; 242, déposition Palikao; 231, 327, 398, rapport Rivières; 570, plaidoirie Lachaud.

mouvement sur Montmédy[1]. On ne doit en retenir qu'un fait : le 20 août, la décision de tenter un mouvement au nord-ouest n'est qu'imparfaitement arrêtée dans l'esprit de Bazaine.

---

1. Voir notre tome VI, p. 185.

Vis-à-vis du ministre de la guerre, Bazaine s'exprime à peu près comme pour Mac-Mahon : « Nous sommes sous Metz, nous ravitaillant en vivres et en munitions. L'ennemi grossit toujours et paraît commencer à nous investir. J'écris à l'empereur qui vous donnera connaissance de ma lettre. J'ai reçu une dépêche du maréchal de Mac-Mahon auquel j'ai répondu ce que je compte pouvoir faire dans quelques jours » (Dépêche du 20 août, *L'Armée du Rhin*, 296, et *Procès Bazaine*, 69). On remarquera que ce document ne contient pas la restriction mentionnée par la dépêche du 20 août à Mac-Mahon.

IV

LES ALLEMANDS LES 19 ET 20 AOUT

Nouveau groupement des forces allemandes. — Premières dispositions de Frédéric-Charles. — Directions prévues pour les sorties. — Travaux à exécuter. — Situation au 20 août. — Effectif des Allemands.

C'est à 11 heures du matin seulement, le 19 août, que les Allemands sont fixés sur l'étendue de leur victoire de la veille [1]. Une nouvelle bataille, regardée comme probable pendant la nuit, ne l'est plus maintenant. L'état-major du roi Guillaume considère comme inattaquables les positions actuelles de l'armée du Rhin [2], et les pertes de la veille contribuent sans doute à ce résultat. Moltke renonce donc à en finir de suite avec Bazaine, ainsi que ce serait l'intérêt évident des Allemands, et se propose comme but immédiat la destruction de l'armée de Châlons, sur laquelle il n'a encore que des renseignements très vagues. Un ordre du roi détermine un nouveau groupement des forces allemandes. Les Ire et IIe armées, avec la 3e division de réserve, investiront Metz sous les ordres de Frédéric-Charles. Le prince royal de Prusse, avec la IIIe armée, et une armée nouvelle commandée par le prince royal de Saxe auront à continuer le mouvement général vers Paris [3].

Par suite de ces prescriptions, la Ire armée conserve l'ensemble de ses emplacements du 18 août; le VIIe corps

1. Général von der Goltz, *La Nation armée*, traduction, 361; *État-major prussien*, II, 929. Au sujet de la probabilité d'une nouvelle bataille pour le 19, voir von Schell, 209.

2. État-major prussien, *Studien zur Kriegsgeschichte und Taktik*, IV, 233. Pour la *R. H.*, III, 1907, 424, Moltke suppose que l'armée de Châlons sera bientôt en situation de s'avancer au secours de celle de Metz. Ce fait ne résulte nullement de la correspondance de Moltke.

3. Voir le texte de cet ordre dans notre t. VI, p. 138. Il est à noter que les Allemands supposent à Bazaine un effectif de 120,000 hommes seulement, sans quoi Moltke aurait peut-être hésité à l'investir avec 160,000 hommes environ (Von der Goltz, *die Operationen der II. Armee*, 161).

commence à se retrancher sur les hauteurs en avant du bois de Vaux et à Jussy, de façon à se relier aux travaux entrepris par le IIe corps. En même temps, on observe avec soin l'attitude des Français qui paraissent s'installer dans leurs nouveaux emplacements et poussent plusieurs bataillons dans le ravin de Lessy. Des nuages de poussière semblent indiquer qu'une partie de l'armée du Rhin se porte à l'est de la Moselle.

Sur la demande d'un de nos médecins militaires qui veut tirer de Metz des médicaments destinés aux blessés restés à l'ennemi, des parlementaires ont été envoyés par l'état-major du roi. Mais ils sont accueillis par un feu violent qui les oblige à se retirer [1].

Cependant, Frédéric-Charles reçoit à Rezonville l'ordre de Moltke. A 1^{h}30, il arrête des dispositions provisoires pour régler le départ et assurer le relèvement des corps d'armée destinés à passer sous les ordres du prince royal de Saxe. Le Xe corps va immédiatement remplacer le XIIe dans l'intervalle de Saint-Privat à la Moselle en aval de Metz; puis le corps saxon se portera sur Jarny et Conflans, la Garde sur Haussonville, la 5e division de cavalerie sur Briey, la 6e sur Ville-sur-Yron. Le IIe corps gardera le terrain compris entre Saint-Privat et la ferme de Moscou; la Ire armée devra se relier à lui, en gardant le reste de la ligne d'investissement sur les deux rives de la Moselle. Quant aux IIIe et IXe corps, à la 1re division de cavalerie, l'intention est d'en former une réserve générale à l'ouest de la rivière, où le prince s'attend à livrer les actions les plus sérieuses, tout à fait à tort.

Dans la soirée, le général von Steinmetz est invité à nous fermer sur la rive droite toute communication avec le dehors, en faisant un usage approprié de sa cavalerie [2].

---

1. *État-major prussien*, II, 931. Il est à croire que le désir de se renseigner n'était pas étranger à cette démarche humanitaire.

2. *État-major prussien*, II, 931. Voir aux Annexes, *ibid.*, 235, le texte de l'ordre de Frédéric-Charles, daté de 11 heures du soir, et, *ibid.* celui de l'ordre de Steinmetz daté du 20 août.

Suivant l'ordre du prince, daté de la soirée du 19 et confirmé de vive voix par lui le 20 à 5 heures du matin, dans une conférence à Vernéville, la fraction de la Ire armée stationnée à l'est de la Moselle (Ier corps, 3e division de cavalerie et 3e division de réserve[1]) reçoit la mission suivante : « Couper toute communication entre Metz et l'extérieur par une ligne d'avant-postes, où sera représentée surtout la cavalerie. Cantonner les troupes de façon à être toujours en état d'en concentrer la majorité sur une position choisie, pour résister à une tentative à l'est de la Moselle, vers Thionville. En ce cas, les troupes de la rive gauche porteraient un coup vigoureux dans le flanc gauche de l'adversaire. Un pont couvert par des travaux de campagne sera jeté vers Hauconcourt, par les soins du Xe corps.

« Afin de protéger la station de Remilly, qui est encore le terminus des communications par voie ferrée avec l'Allemagne, et où l'on va créer des magasins importants, le Ier corps cherchera une position défensive où il puisse être soutenu par ses deux voisins.

« Au cas où toute l'armée française opérerait un mouvement sur la rive droite, dans une direction autre que celles de Thionville et de Remilly, les défenseurs céderaient à sa pression, en évitant un engagement sérieux contre un effectif supérieur[2]. »

Ainsi l'état-major de la IIe armée se rend compte de la difficulté de sa tâche. Il admet que, dans certaines éventualités, notamment la marche de l'armée du Rhin vers l'est ou au sud, les troupes allemandes ne pourraient nous opposer qu'une résistance sans effet. Il ne prévoit une défense opiniâtre que si nous marchions sur Thionville ou Remilly. Le fait que ce dernier point est la tête d'étapes de guerre des Allemands explique cette décision. Quant au mouvement sur Thionville, il semble qu'à cette date du 20 août, il ne puisse avoir d'autre but, aux yeux de Frédé-

1. Voir aux Annexes l'ordre de bataille de la 3e division de réserve.
2. *État-major prussien*, II, 932.

ric-Charles, que de nous permettre d'échapper à l'investissement, en gagnant un territoire neutre.

Sur la rive gauche de la Moselle, l'isolement de l'armée du Rhin sera plus jalousement maintenu. Toute sortie devra être arrêtée et une ligne fortifiée sera établie dans ce but. A droite, le VIIe corps, puis le VIIIe garderont l'espace entre la rivière et la ferme de Moscou; le IIe s'étendra jusqu'à la route de Briey; le Xe tiendra les hauteurs boisées au nord-est et la large vallée à leurs pieds.

Une tentative de sortie vers Thionville devrait se heurter à une position organisée par le Xe corps et destinée également à couvrir le pont jeté sur la rivière. Le cas échéant, le corps voisin se porterait dans notre flanc gauche. Des renforts viendraient aussi de la rive droite.

Pour faire échec à toute opération dans la direction même de l'ouest, la première ligne aurait une série d'abatis, de tranchées-abris et de redoutes. Les corps d'armée de réserve interviendraient également.

C'est au VIIe corps qu'il appartiendrait d'arrêter une tentative vers Pont-à-Mousson. Il doit donc occuper des positions défensives sur les deux rives, en organisant des communications couvertes sur la Moselle. Il y résisterait un temps assez long pour permettre aux troupes voisines d'intervenir sur ses flancs.

Les quatre corps d'armée de première ligne sont invités à tenir chaque jour de forts détachements prêts à combattre sur leur front de défense; d'autres travailleront à son organisation, de façon qu'elle soit terminée dans le plus bref délai. Le reste des troupes bivouaquera sous des abris de circonstance, en arrière des avant-postes.

Le IIIe corps s'installera de même aux environs de la ferme de Caulre, le IXe à Saint-Ail et à Sainte-Marie-aux-Chênes; chacun servira de réserve générale à l'une des ailes de la ligne d'investissement sur la rive gauche.

Des communications télégraphiques vont être organisées entre les quartiers généraux des corps d'armée et celui de Frédéric-Charles, qui reste pour le moment à Doncourt. Des

magasins seront organisés à Remilly et à Pont-à-Mousson; on opérera des réquisitions dans un large rayon sur les derrières de l'armée. Enfin Steinmetz est invité à détacher deux régiments de cavalerie à l'investissement de Thionville, bien qu'il dispose à peine des forces indispensables pour garder la rive droite [1].

De son côté, ce général met toutes les troupes de cette rive, exception faite de celles du VIIe corps, sous les ordres de Manteuffel. Ce dernier devra défendre « l'espace compris entre la Moselle en aval du camp retranché et la ligne Corny—Orny—Frescaty—Metz [2] ».

Frédéric-Charles insiste de vive voix pour que les travaux à entreprendre ne comprennent pas uniquement des tranchées-abris, mais des ouvrages aussi forts que possible. Steinmetz renouvelle ces recommandations et prescrit de travailler avec énergie à ce programme défensif.

Le 20 août, la situation devant Metz est la suivante. Après l'arrivée de la 3e division de réserve, Manteuffel a prescrit, le soir du 19, le transfert du Ier corps sur la rive gauche, suivant un ordre antérieur, en contradiction avec ceux qui précèdent. Le 20, à 6 heures du matin, la 1re division d'infanterie se porte des environs de Peltre et de Chesny sur Novéant; le gros de la division de réserve se met également en marche pour assurer, au lieu et place du Ier corps, la garde des magasins de Courcelles-sur-Nied. Au cours de la matinée, ces deux unités reçoivent les nouvelles prescriptions de Steinmetz et reprennent leurs emplacements primitifs, après un inutile mouvement de va-et-vient dont nous aurions dû profiter.

A l'aile gauche de la IIe armée, le XIIe corps a été relevé, le soir du 19, par le Xe, dans l'intervalle de Saint-Privat à Roncourt. Il atteint, le matin du 20, après une inopportune marche de nuit, les cantonnements déterminés par le prince

1. *État-major prussien,* II, 934; *ibid.,* Annexes, 235.
2. Texte de l'ordre d'armée du 20 août, *État-major prussien,* II, Annexes, 239. On remarquera que cette ligne est bizarrement tracée en dehors de toute idée tactique.

royal de Saxe autour de Conflans[1]. De même pour les 5e, 6e divisions de cavalerie et pour la Garde[2] qui entament, le 19 ou le 20, leur mouvement vers l'ouest. Dans la journée du 19, les IXe et IIe corps appuient vers la gauche pour relever la Garde.

En résumé, le soir du 20 août, les troupes de Manteuffel sont établies sur la rive droite de la Moselle : la 3e division de réserve autour de Failly et de Retonfey; la 1re division d'infanterie (Ier corps) à Jury, Frontigny et Chesny; la 2e entre Courcelles-sur-Nied et Laquenexy d'une part, Augny de l'autre; l'artillerie de corps à Mécleuves; la 3e division de cavalerie à Coin-lez-Cuvry[3]. Le VIIe corps, dont le quartier général est à Ars-sur-Moselle, tient les deux rives de cette rivière, de Frescaty à l'ouest de Jussy. A sa gauche, le VIIIe corps est à Gravelotte, occupant les positions tenues jusqu'alors par le IIe sur le plateau du Point-du-Jour. La 1re division de cavalerie est restée dans son bivouac de Rezonville. Steinmetz a transféré son quartier général de Gravelotte à Ars. On remarquera qu'il y est très loin des directions prévues pour les sorties sur la rive droite : celles de Remilly et de Thionville. Il ne sera pas à même d'y parer personnellement, et la désignation de Manteuffel pour commander ce secteur n'est qu'un palliatif.

Ajoutons qu'il paraît peu rationnel de laisser fractionner la Ire armée par la Moselle. Elle ne serait pas de trop tout entière pour défendre la rive droite. Sur la rive gauche les positions allemandes sont assez avantageuses pour que quatre corps d'armée y suffisent.

A la IIe armée, le IIe corps tient le secteur de Moscou à Saint-Privat, le Xe celui de Saint-Privat à la Moselle. Deux bataillons (3e du 17e et 3e du 92e) ont été poussés à Bronvaux et à Marange, d'où ils observent la vallée.

---

1. Ce mouvement ne s'accomplit pas sans provoquer des croisements avec le Xe corps et finalement un grand désordre autour de Conflans (*R. H.*, III, 1907, 431, d'après divers historiques allemands).

2. Les régiments d'infanterie de la Garde ont dû se reformer à six ou huit compagnies seulement au lieu de douze (*R. H.*, III, 1907, 430).

3. *État-major prussien*, II, 937. Quartier général de Manteuffel à Pouilly.

Le IIIe corps est en deuxième ligne autour de Verneville, le IXe à Saint-Ail et Sainte-Marie. Les équipages de ponts, la majeure partie des bataillons de pionniers du XIIe corps et de la Garde ont été attribués à l'armée d'investissement. Ceux du XIIe corps vont participer avec le Xe à la construction des ponts en aval de Metz[1].

Il n'est pas sans intérêt de constater que l'effectif des Allemands au 19 août ne dépasse pas sensiblement le nôtre, toutes réserves faites sur les non-valeurs plus nombreuses parmi nos troupes. D'après le prince Hohenlohe[2], la Ire armée compte 60,676 baïonnettes, 7,924 sabres, 264 pièces; la IIe, 75,785 baïonnettes, 5,311 sabres, 342 pièces; la 3e division de réserve 18,000 baïonnettes, 1,200 sabres, 36 pièces; au total 154,461 baïonnettes, 14,435 sabres et 642 pièces. Bloquer Metz dans ces conditions est donc une entreprise extrêmement risquée[3]. On doit se demander quel en serait le résultat, si Frédéric-Charles avait en face de lui un ennemi actif et habile. Moltke ose mener de front deux grandes opérations distinctes : les Ire et IIe armées vont fixer le maréchal Bazaine sous Metz et attendre que la faim le mette hors de cause; en même temps les IIIe et IVe armées continueront leur marche sur Paris, après avoir battu les rassemblements en formation au camp de Châlons. N'est-ce pas jouer gros jeu? Les Allemands s'exposent ainsi à être trop faibles à la fois sous Metz et sous Paris, si Mac-Mahon venait chercher dans la grande ville un point d'appui de défense et de manœuvre, comme il serait facile.

1. *État-major prussien*, II, 938.
2. Prince Hohenlohe, *Lettres sur la stratégie*, traduction, 6.
3. Karl Bleibtreu, *La Légende de Moltke*, traduction, 220.

V

NOTRE SITUATION EN MUNITIONS ET EN VIVRES

Difficultés du ravitaillement en munitions avant le blocus. — Lettre du général Soleille, 22 août. — Le ravitaillement en vivres. — Difficultés avant le blocus. — Accroissement de la population dans Metz. — Ressources négligées. — Incurie du commandement. — Situation au 20 août.

Au 20 août, deux questions primordiales se posent concernant l'armée du Rhin. De leur solution dépend le rôle qu'elle va jouer, dans la situation que lui ont faite les circonstances et surtout son chef. Ses ressources en munitions lui permettent-elles des opérations actives ? L'obligent-elles à garder purement et simplement la défensive ou, tout au moins, à rester sous le canon des forts ?

Secondement, ses approvisionnements en vivres sont-ils suffisants pour une longue résistance, ou nous contraignent-ils à briser au plus tôt le cercle qui nous étreint déjà ?

Nous avons vu [1] que la grande consommation en munitions les 14 et 16 août a servi de prétexte au maréchal Bazaine pour ne pas continuer son mouvement vers la Meuse. Dès le 14, le ravitaillement de notre artillerie lui crée des motifs d'inquiétude souvent exagérée, ainsi qu'en témoignent de nombreux documents [2]. Le commandant de l'artillerie de l'armée, général Soleille, contribue d'ailleurs

---

1. Voir notre tome V, p. 349.
2. Voir notamment le Journal Soleille, *R. H.*, I, 1903, 883, et III, 1907, 491 ; la lettre du général Soleille au colonel de Girels, 14 août et la réponse ; le même au ministre, d. t., 14 août, 3h 35 du soir, *ibid.*, 890 ; la lettre du général Mitrecé au général Soleille, 15 août, et la Note des munitions délivrées à cette date par la direction de Metz, *ibid.*, II, 1903, 450 ; le *Procès Bazaine*, Rapport Rivières, 28, Existant en munitions le 16 au matin, et le 16 au soir. Dans les trois journées des 14, 16, 18, on a consommé 70,000 coups de 4, 7,500 de 12, 11,500 de mitrailleuses, 3 millions de cartouches.

à rendre ces craintes plus vives par ses rapports tendancieux[1]. Le 20 août, par exemple, il prévient les généraux commandant l'artillerie que nos ressources « sont insuffisantes pour réparer toutes les pertes ». On réduira donc à quatre pièces les batteries qui ont le plus souffert, en versant à l'arsenal de Metz les bouches à feu et les voitures en excédent. De même pour les caissons des réserves divisionnaires et des parcs qui ne pourraient être remplis[2].

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que des bruits fâcheux courent l'armée au sujet de notre pénurie en munitions. Le 20 août, Bazaine invite le général Soleille à lui faire connaître notre situation exacte. La réponse, datée du 22 août, est beaucoup plus rassurante : toutes nos batteries de combat sont « complètement réapprovisionnées »; tous les parcs, moins celui du 6e corps, qui n'a jamais rejoint l'armée, sont « complets ». Les batteries divisionnaires ou de réserve « ont réparé leurs pertes en hommes et en chevaux et sont prêtes à marcher ».

Quant à l'infanterie, elle possède, d'après les rapports fournis, ses 90 cartouches de sac; les réserves divisionnaires et les parcs de corps d'armée en portent 50 par homme environ; un parc rattaché à la réserve générale en contient 3,800,000. « A la suite des journées du 16 et du 18, écrit en terminant Soleille, les troupes ont pu croire un moment que les munitions leur feraient défaut; pour relever leur moral, je pense qu'il ne serait pas inutile que l'armée sût qu'elle est, aujourd'hui 22 août, complètement réapprovisionnée et prête à marcher[3]... »

1. Lettre du général Soleille au général Suzanne, 18 août, confiée au commandant Magnan, d'où il résulte que l'arsenal de Metz contient seulement : 794 coups de 12, 3,840 de 4, 4,356 de canons à balles, 836,766 cartouches modèle 1866 (*R. H.*, IV, 1904, 730). Le même arsenal délivre le 18 août 744 coups de 12, 3,326 de 4 et 127,251 cartouches (Note, *ibid.*, 732), c'est-à-dire la presque totalité des coups de 12 et de 4, fait en contradiction avec la situation que signalera le général Soleille au 22 août.

2. Lettre reproduite par J. Poirier, *Les Forteresses françaises en 1870*, III, *Metz*, 117.

3. Lettre du général Soleille au maréchal, 22 août, général Fay, 115; général

Cette demande si naturelle ne reçoit qu'une imparfaite satisfaction. Bazaine fait connaître que l'armée est « aussi largement approvisionnée en munitions qu'au début de la guerre [1] ». Mais cet avis est rejeté à la fin d'une note prescrivant de veiller à la conservation de ces approvisionnements, en sorte que l'effet est peu marqué. L'armée n'en dispose pas moins des ressources nécessaires pour entreprendre des opérations actives [2].

La situation en vivres est beaucoup plus inquiétante. Le nombre des rationnaires n'est pas inférieur à 260,000 pour l'ensemble de l'armée, de la place et de la population civile [3]. Il y a en outre 36,000 chevaux environ et une coupable imprévoyance a empêché la réunion dans Metz des ressources voulues pour une pareille multitude.

Les tarifs de rations de vivres portés le 5 août à la con-

---

d'Andlau, 114. Dans ces deux ouvrages, il y a divergence entre les nombres des cartouches du parc de la réserve générale (1,300,000 et 3,800,000).

Le général Soleille ajoute que la place possède :

Canons de 24 de place et de siège	103
Canons de 12 —	145
Canons de calibres inférieurs	103
Mortiers	189
Projectiles (approvisionnement plus que suffisant).	
Poudre (kilogr.)	400,000
Fusils modèle 1866	20,000
Fusils modèle 1867 (transformés)	3,256
Fusils à percussion	37,889
Cartouches modèle 1866	2,218,000
— modèle 1867	1,018,840
— modèle à percussion	3,759,000

Le changement dans la situation de nos munitions tient en partie à ce que l'on vient de trouver dans la gare de Metz un train contenant 4 millions de cartouches dont on n'avait signalé ni l'arrivée ni l'envoi (*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 199; général Fay, 115; général d'Andlau, 108).

1. Général Fay, 116. Le général d'Andlau écrit même (p. 116) que les commandants de corps d'armée n'en furent pas informés.

2. D'après le Rapport Rivières (*Procès Bazaine*, 28), l'armée disposait le soir du 16 août, avant de s'être réapprovisionnée, des moyens de livrer cinq ou six batailles (artillerie) et seize batailles (infanterie).

3. Armée : 150,000 hommes;
Garnison : 25,000 hommes ;
Hôpitaux et ambulances : 18,000 ;
Population civile : 63,000 ;
Malades chez les habitants : 4,500.

(J. Poirier, 62). D'après d'autres sources, il y aurait à Metz 70,000 habitants, y compris les 20,000 paysans réfugiés.

naissance des troupes augmentaient sensiblement la quotité des chiffres réglementaires[1]. Dès le 11, le ravitaillement journalier présente des difficultés ; on décide que chaque partie prenante recevra une ration seulement ; celles non perçues en nature seront remboursées à raison de 1 franc chacune. Le 13, la ligne ferrée de Metz à Frouard est menacée ; on prévoit l'impossibilité de distribuer la ration journalière de pain ou de biscuit et la nécessité de remplacer tout ou partie de ces aliments par de la farine[2].

De même, dès le 14 août, l'administration n'est plus à même de fournir du foin ou de la paille ; elle fait connaître qu'elle ne peut, par compensation, augmenter la ration d'avoine[3].

L'approche des Allemands a incité quantité de gens des environs à se réfugier dans Metz. En y comprenant les petits commerçants, les convoyeurs à la suite de l'armée et leurs familles, c'est un total de 20,000 personnes environ. On se rend compte du danger de cette agglomération, et le 10 août une affiche signée du préfet Odent fait connaître qu'aucune personne ne sera reçue dans Metz, si elle n'apporte avec elle au moins quarante jours de vivres[4]. Le 13, nouvelle affiche signée Coffinières. Les gens des campagnes ne seront plus admis. Ils « devront rentrer dans leur domicile ou continuer leur route » à l'intérieur du pays. Toutes ces prescriptions restent à peu près lettre morte[5].

Un ordre du ministre de la guerre en date du 7 août prescrivait d'approvisionner Metz à six mois. Il ne paraît

---

1. Biscuit 643 gr. pour repas, 185 pour soupe, total 828 gr. au lieu de 735 ; bœuf salé, 350 gr. au lieu de 250 ; viande fraîche, 400 gr. au lieu de 250 ; lard, 300 gr. au lieu de 200 (général Fay, 117).

2. 300 gr. de farine pour une demi-ration de pain ou de biscuit (général Fay, 118). Une partie du pain de l'armée lui est journellement envoyée de Nancy, de Charleville, de Reims ou même de Paris. Il aurait été évidemment plus simple de construire des fours à Metz dès le mois de juillet.

3. Lettre de Bazaine à Bourbaki, 14 août, *R. H.*, I, 1903, 1181.

4. Documents originaux, obligeamment communiqués par le lieutenant-colonel Chéré, chef du 2e bureau de l'état-major de l'armée.

5. *Documents Chéré.* Dans sa plaidoirie, Me Lachaud admet sans preuve aucune que les cultivateurs réfugiés dans Metz y ont apporté plus de vivres qu'ils n'en ont consommé (*Procès Bazaine*, 581).

pas que le général Coffinières en ait tenu le moindre compte [1]. Vainement le sous-intendant Dannecey de Cévilly réclame, dès le 13 août, par lettre, la convocation d'un conseil de défense. Malgré les prescriptions du décret sur le service des places, rien n'est fait dans ce sens. Les soldats jettent leurs rations et vont acheter du pain blanc chez les boulangers. On en est réduit à faire garder ces derniers par des factionnaires. Les ressources en vivres des habitants sont tout à fait inconnues; on ne tentera de s'en rendre compte qu'aux derniers jours du blocus. L'intendance n'a pas le droit de réquisition [2] ou ne sait pas en user.

Des quantités importantes de vivres sont expédiées de l'intérieur du pays sur Metz [3]. Mais les efforts tentés par l'intendant en chef de l'armée sont contrecarrés par le commandement. Celui-ci arrête le ravitaillement au moment où l'armée commence son mouvement sur Verdun et l'on perd ainsi des heures irréparables [4].

On ne cherche même pas à ramener dans la place les approvisionnements considérables que contiennent les villages voisins. L'arrondissement de Metz peut fournir, année moyenne, 500,000 hectolitres de blé, 600,000 de seigle et 800,000 quintaux de fourrages [5]. A plusieurs reprises, des notables s'efforcent d'amener les autorités militaires à faire entrer dans le camp retranché une partie de ces vivres, qui vont être abandonnés à l'ennemi. On refuse pour ne point alarmer la population sans nécessité [6].

1. Dans sa déposition (*Procès Bazaine*, 291), Coffinières affirme d'abord n'avoir jamais eu connaissance de cet ordre ; puis il reconnaît qu'il n'y a attaché aucune importance, parce qu'il venait d'un ministre provisoire.

2. *Procès Bazaine*, 292, déposition Dannecey de Cévilly.

3. Voir, notamment, l'empereur à l'impératrice, d. t., 14 août, 10h 55 du matin, portant réception de deux millions de rations de biscuit venant par la ligne de Thionville (*R. H.*, I, 1903, 892).

4. L'intendant en chef au ministre, 14 août ; le même au commandant de Montmédy, d. t., 6h 47 du matin ; le même au même, d. t., 6h 50 (*R. H.*, I, 1903, 892); le même au ministre, d. t., 15 août, 5h 55, *ibid.*, II, 1903, 163.

5. *Procès Bazaine*, 330, déposition Bedin, conseiller municipal de Metz.

6. M. Maguin, conseiller général et président du Comice agricole, a un long entretien avec le général Soleille à ce sujet. Il offre d'adresser une circulaire aux habitants de la campagne pour les engager à amener dans Metz leur bétail et leurs denrées. Soleille répond : « Gardez-vous-en bien, ce serait alarmer les

D'autres offrent à l'intendance du bétail et diverses denrées; elle n'accepte pas, sous prétexte que ses approvisionnements sont suffisants. Plusieurs milliers de voitures de réquisition reviennent à vide de Forbach, après y avoir déchargé les vivres qui seront enlevés par l'ennemi. On insiste vainement pour qu'elles transportent des denrées dans Metz[1]. Vers le 12 août, un avis du préfet aux maires des communes voisines les engage à faire amener leur bétail sous le canon de la place. Mais il est trop tard. En outre aucun emplacement n'est assigné aux bestiaux ainsi recueillis. On interdit même aux cultivateurs de déposer leurs denrées à proximité des forts. On ne cherche pas à protéger la rentrée en ville de ces approvisionnements, au moyen de la nombreuse cavalerie que nous laissons presque toujours inactive.

Lors de notre retraite du 19 août, aucune disposition n'est prise pour la conservation des grains, des fourrages et du bétail que renferment les villages et les fermes abandonnés à l'ennemi. Nous évacuons sans nécessité des localités où les vivres abondent et que nous essaierons inutilement de reprendre plus tard. L'apathie, le défaut d'initiative du commandant en chef gagnent tous les échelons, à peu d'exceptions près[2].

En l'absence de l'intendant en chef, Wolff, parti de Metz pour réunir des vivres sur la route de Châlons et qui ne pourra plus rejoindre l'armée, c'est au sous-intendant Gaffiot que revient la direction des services administratifs. Le maréchal lui ayant demandé la situation en vivres, il donne à la date du 20 août les renseignements les moins rassurants. Pour un effectif de 200 000 hommes et de 50 000 che-

---

populations. La situation n'est pas aussi mauvaise que vous le croyez... » Même démarche auprès de l'état-major général. Même réponse (Rapport de M. Magnin, reproduit par J. Poirier, 73, d'après Nazet et Spoll, *Blocus et capitulation de Metz*, 237). Voir aussi le *Procès Bazaine*, déposition Magnin, 314, 331.

1. Rapport Magnin cité.

2. Rapport Magnin. D'après la déposition de M. Magnin (*Procès Bazaine*, 331), il aurait été possible de réunir un approvisionnement en grains et fourrages pour un an.

vaux, d'ailleurs très sensiblement exagéré [1], l'armée disposerait seulement de quinze jours de blé, quinze jours de farine, un demi-jour de biscuit, un demi-jour de lard, six jours de viande et douze jours d'avoine à 4 kilogrammes la ration [2]. A prendre ces chiffres à la lettre, elle n'aurait de vivres que jusqu'au 20 septembre environ. Encore devrait-elle sacrifier une partie de ses chevaux. Heureusement il n'en sera pas ainsi, malgré l'incurie des uns et le gaspillage inconscient des autres [3].

Quoi qu'il en soit, dès le 22 août, nous en sommes réduits à diminuer le taux des diverses rations [4].

La situation est donc fort inquiétante. Bazaine devrait y trouver un nouveau motif de quitter le camp retranché. A défaut, il serait naturel qu'il cherchât, par tous les moyens, à augmenter nos ressources. Nous verrons qu'il n'en fait rien. Ses tentatives en vue de se frayer un passage ne seront pas plus sérieuses que celles qu'il fait pour réunir de nouveaux approvisionnements.

---

1. Voir *suprà*, p. 15.
2. Il y a en outre six jours de sel, quinze de sucre, vingt-six de café, sept de vin, huit d'eau-de-vie (Rapport reproduit par le général Fay, 113).
3. Il ressort de la déposition de M. Bedin (*Procès Bazaine*, 314, 330) qu'il y aurait eu à Metz pour la population civile et la garnison cent jours de vivres à dater du 15 août. L'armée avait également de quoi s'alimenter jusqu'au 15 novembre. Elle gaspilla plus d'un mois de vivres par des mesures maladroites, telles que la distribution de blé en remplacement d'avoine (Voir aussi, *ibid.*, les dépositions Magnin, Worms, Bouchotte et le Rapport Rivières, *ibid.*, 262).
4. Sel, 10 gr. au lieu de 16; viande, 250 au lieu de 300; lard, 200, au lieu de 250. On alloue un quart de litre de vin ou 0 fr. 12 par compensation (général Fay, 118). D'après le général d'Andlau (p. 173), on aurait même réduit dès le 21 la ration de pain à 375 gr. en y ajoutant 300 gr. de farine, mais il ne semble pas que cette réduction ait été maintenue. Le 23, la ration de foin est remplacée par 1 kilogr. d'avoine (*ibid.*).

VI

POSSIBILITÉ D'UNE SORTIE

Méthodes de guerre à la disposition de Bazaine. — Dangers d'une sortie. — Ses avantages. — Improbabilité d'un secours extérieur. — Difficulté d'une sortie. — Metz place de manœuvre. — Directions de sortie. — Leurs avantages et leurs inconvénients. — La sortie sur Thionville. — Ses dangers.

Nous avons vu que Frédéric-Charles admet pleinement la possibilité d'une sortie de l'armée par la rive droite. Il pose même en principe que, dans certaines directions, les Allemands seraient incapables d'y résister et devraient céder sous notre pression. Cette idée n'est pas la sienne seulement. A la date du 24 août, le roi Guillaume écrit à la reine Augusta que Frédéric-Charles est hors d'état d'empêcher une sortie. Tout ce qu'il pourra faire sera de nous opposer une résistance aussi longue que possible, puis de nous poursuivre en nous infligeant de grosses pertes[1].

Bazaine a le choix entre deux méthodes : se frayer passage en écrasant l'une des fractions adverses, et chercher ensuite à gagner, soit un territoire neutre, soit l'intérieur de la France ; rester sous Metz en utilisant cette grande place de manœuvre pour porter des coups redoublés à l'ennemi. La sortie n'est pas exempte de certains risques. Le général Lapasset les résume ainsi, non sans exagération : « Se figure-t-on une armée de 80,000 hommes sans base, sans ligne d'opérations, sans magasins d'approvisionnements, traversant un pays ruiné par la guerre et poursuivie par un ennemi trois fois plus fort ? » Que serait-il résulté de cette opération ? Des combats acharnés, puis une débandade générale,

1. Oncken, *Unser Heldenkaiser*, 204, avec confirmation par une lettre du 27 août. De même deux lettres du général von Verdy du Vernois (*Im grossen Hauptquartier*, 114, 116), à la date du 21, mentionnent la possibilité d'une sortie par la rive droite.

la perte de l'armée dont les survivants se seraient changés « en malandrins pour vivre [1] ». Le général Montaudon émet des idées analogues. D'après lui, percer est « une idée toute théorique » ; à moins d'avoir détruit les troupes assiégeantes, c'est courir à une déroute complète, sans gloire, ni profit [2].

Il y a là des exagérations évidentes. Une sortie comporterait des risques, mais moins graves qu'on ne veut bien le dire. La totalité des armées assiégeantes ne serait pas à même de poursuivre la nôtre, puisqu'elles sont réparties sur un cercle immense [3] et qu'il leur faudrait effectuer le passage de la Moselle, opération toujours très longue pour de fortes masses. En outre, elles ne peuvent laisser sans les observer le camp retranché et sa garnison. Dans ces conditions, il ne serait nullement impossible de gagner de vitesse nos adversaires, à la condition de supprimer tout bagage et d'alléger nos troupes.

Mais admettons que, malgré tous ses efforts, l'armée du Rhin soit obligée de faire tête à l'ennemi et succombe dans une lutte inégale. Cette destruction ne saurait être complète à moins de maladresses inexcusables. Il subsisterait une partie de nos troupes, qui serviraient de cadres à nos jeunes formations. Avantage capital, puisque ces moyens d'encadrement nous manquent par-dessus tout.

Dans la situation de nos forces au 20 août, il serait imprudent de compter sur une armée de secours pour rompre l'investissement de Metz. Il reste au dehors trois corps d'armée, dont un au moins fort éprouvé par une sanglante défaite [4] et par une longue retraite sans aucun arrêt. Com-

1. *Le Général Lapasset*, II, 162. Lapasset admet à tort que nous ne pouvons mettre en ligne plus de 85,000 hommes ; il prête aux Allemands des forces très supérieures à la réalité et ne tient pas compte de celles qu'ils laisseront nécessairement sous Metz.

2. Général Montaudon, *op. cit.*, II, 178, 181.

3. 64 kilomètres ; les avant-postes seuls ont un développement de 46 kilomètres (général d'Andlau, 445).

4. Les 1er, 5e et 7e corps. Le 12e est en voie d'organisation et ne peut entrer en ligne de compte pour Bazaine, qui ignore probablement jusqu'à son existence.

ment ces 80,000 hommes, même renforcés de nouvelles formations, pourraient-ils reprendre l'offensive, éviter ou battre l'armée du prince royal et ouvrir une brèche dans l'investissement? Si les cinq corps de l'armée de Metz, sans conteste nos meilleures troupes, sont hors d'état de se frayer passage, comment les trois autres les délivreraient-ils dans de pareilles conditions?

C'est pourtant ce que tentera Palikao avec l'armée de Châlons, mais il se berce du fol espoir que Mac-Mahon arrivera jusqu'à Metz sans avoir été arrêté ou même ralenti par les Allemands. Il n'aura plus alors qu'à diriger contre leurs lignes une attaque à laquelle participera l'armée investie. On voit combien cette solution présente d'incertitude, combien elle dépend des circonstances et des dispositions de l'ennemi [1].

Si Bazaine n'est pas en droit de compter sur un secours extérieur, la résistance sur place, même la plus active, ne peut le mener qu'à une capitulation plus ou moins prompte. Au lieu de sacrifier une partie seulement de l'armée dans une sortie, il la perdra tout entière. La conclusion forcée est qu'il doit sortir de Metz.

Pour justifier l'inertie dont il fera preuve, le maréchal et son entourage ont invoqué la difficulté qu'une armée trouve à agir d'un point central contre une circonférence occupée par l'ennemi. Elle est obligée de marcher en colonnes et ne peut se déployer sous le feu concentrique de l'artillerie adverse. Elle est en outre exposée à des attaques de flanc dans les conditions les plus défavorables [2].

Ce qui précède, exact pour une petite place, ne l'est plus pour un camp retranché de vastes dimensions. Il est toujours possible, en effet, pour le défenseur, d'attaquer un secteur quelconque avec une grosse supériorité numérique résultant des distances à parcourir par l'assiégeant. L'assiégé a l'avantage de choisir son jour et son heure, sa direc-

---

1. Voir notre tome VI, p. 190 et suiv.
2. Général d'Andlau, 445.

tion d'attaque; il a celui, non moindre, de l'initiative tactique et de la surprise. Sur une circonférence d'un grand rayon, la convexité devient insensible et le front attaqué est presque en ligne droite. Le combat rentre donc dans les conditions ordinaires, avec cette différence que le défenseur opère avec toutes ses forces réunies, tandis que l'assiégeant est obligé de concentrer les siennes en dégarnissant une partie de ses lignes, d'où des pertes de temps et des risques évidents.

Ainsi l'armée du Rhin peut et doit sortir de Metz, quelles que soient les conséquences ultérieures de cette opération. Mais si l'on estime que les dangers à courir dépassent les avantages à espérer, on peut, comme nous l'avons dit, utiliser les avantages d'une grande place de manœuvre, à cheval sur un large cours d'eau. Dans ces conditions, Bazaine a toute liberté de combattre à l'est ou à l'ouest de la Moselle, à la condition d'établir un nombre suffisant de ponts ou, tout au moins, d'utiliser ceux qui existent. Il ne paraît pas y songer. Le viaduc de Longeville, si mal à propos détruit le 15 août, bien qu'il soit sous le canon du fort Saint-Quentin, ne sera rétabli qu'en octobre, pour le plus grand avantage de l'ennemi [1]. On ne jettera des ponts sur la Moselle qu'au bout de quelques jours et dans les plus mauvaises conditions pour faciliter une sortie. Au lieu de laisser les troupes inactives dès le 19 août, on devrait inquiéter l'ennemi journellement, le fatiguer, le surprendre, lui enlever ses positions quand il serait possible, le forcer à élargir le cercle d'investissement, faire rentrer les denrées que contiennent les villages et les fermes voisines, mener en un mot la défense la plus active, du genre de celle de Masséna dans Gênes en 1800 [2]. On reculerait ainsi l'époque fatale de la reddition ou, du moins, on infligerait à l'ennemi des pertes sensibles, tout en l'atteignant dans son moral. Bazaine n'en fait rien. Jamais il ne réalisera ce programme, malgré l'échec

1. Général d'Andlau, 443. Les ponts jetés du 13 au 14 août ont été repliés dès le passage de l'armée, bien qu'ils pussent être utiles pour la défense de Metz.
2. Général d'Andlau, 444.

de deux tentatives de sortie et la nécessité évidente de faire acte d'énergie avant la catastrophe finale.

Si le maréchal n'adopte pas ce genre de défense, comme tout l'indique, il ne lui reste plus qu'à s'ouvrir violemment un passage, ainsi que c'est le vœu d'une grande partie de l'armée. A l'égard de la direction à suivre, les avis sont partagés. Les uns demandent qu'on marche au sud entre Seille et Moselle, les flancs à ces deux rivières. On couperait ainsi les lignes d'opérations de Frédéric-Charles et du prince royal, en opérant la destruction des voies ferrées, des ouvrages d'art laissés intacts dans la précipitation et le désordre de notre retraite; on compromettrait gravement le ravitaillement de l'ennemi [1]. Une marche rapide nous conduirait sur la haute Moselle et la haute Saône, à portée des immenses ressources en hommes, en matériel et en subsistances dont dispose encore la France. Une nouvelle phase de la campagne pourrait commencer, avec les plus grands résultats. Que l'on songe, en effet, à ceux qu'obtiendra le gouvernement de la Défense nationale, sans cadres, sans soldats instruits, avec un armement disparate, pendant la saison la plus défavorable !

Moltke ne s'y trompe pas. A ses yeux, une sortie vers le sud serait « fort incommode », ne fût-ce que par ce fait qu'elle aboutirait à couper la ligne de ravitaillement de Vendenheim à Frouard. Il faudrait que Frédéric-Charles s'y opposât de toute son énergie [2].

Le chef d'état-major du roi admet néanmoins que nous aurions chance de percer dans la direction de Nancy.

L'investissement se changerait alors en une opération de campagne; Frédéric-Charles nous poursuivrait aussi vivement que possible, tandis que les III[e] et IV[e] armées continueraient leur mouvement d'ensemble vers l'ouest [3].

D'autres voudraient que l'armée sortît hardiment vers

1. Général d'Andlau, 112. C'est la direction que prônent Jarras et beaucoup d'autres (général Jarras, 171).

2. Lettre au général von Stiehle, 21 août, *Moltkes Korrespondenz*, I, III, I, 238.

3. Lettre à Frédéric-Charles, 22 août, *Moltkes Korrespondenz*, I, III, I, 242.

l'est, en se jetant sur les communications allemandes. On a vu que, comme la précédente, cette direction entre dans les prévisions de Frédéric-Charles pour nos opérations éventuelles et qu'il juge impraticable de nous y arrêter directement. Toutefois, il faut bien reconnaître que, si l'effet moral d'une marche de l'armée du Rhin vers l'est serait considérable, les risques à courir ne le seraient pas moins. Nous déboucherions, en effet, dans un pays déjà épuisé. Nous nous éloignerions de notre base d'opérations la plus proche, e plateau de Langres et la haute Saône. Ce serait donner à Frédéric-Charles la possibilité de nous couper de cette base par un mouvement au sud-est et finalement de nous infliger un échec décisif en rase campagne, dans des conditions telles, que peu de nos débris pourraient regagner l'intérieur de la France. Cette direction devrait donc être écartée entièrement.

Il en est de même de celle de l'ouest. Aux yeux de certains, en effet, il suffirait de reprendre la question au point où elle est restée le soir du 19, c'est-à-dire de chasser l'ennemi des positions qu'il nous a enlevées le 18 ou que nous lui avons abandonnées la nuit et la matinée suivantes. L'armée s'ouvrirait la route de Briey ou celles d'Étain et de Mars-la-Tour, de façon à gagner la Meuse au plus vite. Les inconvénients de ce projet sautent aux yeux. Comment reconquérir, en effet, des positions que nous avons été incapables de garder et où l'ennemi s'est empressé de se fortifier? Ce n'est pas tout : la trouée une fois accomplie et l'armée en marche vers la Meuse, les risques n'en seraient pas moins très considérables. Nous serions placés entre l'armée du prince royal[1] et celles de Frédéric-Charles; il pourrait aisément en résulter un désastre.

D'autre part, si, pour éviter le prince royal, nous nous jetons vers la ligne des Ardennes, de façon à longer la frontière belge, nous courons le danger d'y être acculés et forcés de passer sur un sol neutre.

1. Abstraction faite de la IVe armée, dont on ignore l'existence à Metz.

Un autre projet, fort répandu, peut séduire par les facilités apparentes qu'il nous offre. Il s'agirait de sortir au nord, en suivant la Moselle. L'armée se porterait sur Thionville ou sur les places des Ardennes, selon les circonstances. La distance à parcourir serait faible et la rivière pourrait utilement couvrir notre gauche ou notre droite, suivant le cas. C'est le projet que semble caresser surtout Bazaine, à en juger par sa dépêche du 19 août. C'est celui que conseille Lapasset au maréchal dès le 21 :

« 1° Laisser à Metz toutes les voitures, tous les hommes fatigués, tous les bagages. N'emmener avec soi, en fait de voitures, que celles de l'artillerie strictement nécessaires et quelques voitures d'outils aux avant-gardes;

« 2° Partir ainsi dégagés, avec cinq jours de biscuit ou vivres de campagne;

« Commencer le mouvement vers 11 heures du soir, après avoir fait reconnaître les divers débouchés par les officiers chargés de diriger les têtes de colonnes — gagner de vitesse, dans le plus grand ordre et le plus grand silence — chaque tête de colonne ayant plusieurs guides dévoués et connaissant bien le pays ;

« 3° Se diriger sur Montmédy, Sedan et Mézières, places qui, avec Metz, forment presque une ligne droite et où l'on trouverait quelques ressources en vivres et en munitions.

« Dans cette marche, notre flanc droit est garanti par la neutralité du Luxembourg et de la Belgique, que nous longeons sans y entrer. Nous ne devons pas rencontrer de bien grosses masses ennemies en avant de nous et sur notre flanc gauche. Du reste, gagnant de vitesse et allégés, nous marcherons plus vite que les Prussiens.

« Arrivés à Mézières, et suivant les circonstances, se jeter dans les dernières ramifications de l'Argonne, rouvrir les communications avec Paris; ou marcher vers la capitale en suivant la vallée de l'Oise, ou celle de l'Aisne, puis celle de la Marne [1]. »

1. *Le Général Lapasset*, II, 446, minute du projet communiqué à Bazaine. Voir *ibid.*, 150, 215.

On voit que c'est le « plan » du général de Palikao que développe ainsi Lapasset. Nous avons dit ailleurs ce que nous en pensions, du moins en ce qui concerne l'armée de Châlons [1]. Le général Lapasset, comme Bazaine et Palikao, voit un avantage dans la proximité où l'armée serait de la frontière. Il est permis de croire le contraire. Pour des troupes inférieures en nombre, ayant une quantité limitée de munitions, n'ayant jamais fait preuve jusqu'alors d'une mobilité comparable à celle de l'ennemi, n'est-il pas à craindre que le voisinage d'un territoire neutre soit un appât dangereux ? Ne courront-elles pas le risque d'y être acculées ?

Sortir par la rive gauche de la Moselle, en longeant ce cours d'eau vers Thionville, paraît impossible, si nous n'avons pris au préalable possession des hauteurs qui commandent la vallée. Or, on sait combien cette opération présenterait de difficultés. Il faudrait donc sortir par la rive droite, ce qui serait relativement facile, en raison de la nature du pays, sans grands obstacles naturels. Mais l'armée arrivée à l'est de Thionville n'en serait pas sauvée pour cela. Elle aurait à passer la Moselle, sur un nombre de ponts limité, avec l'ennemi sur ses derrières et sur son front. La conséquence fatale serait un second investissement sous Thionville, à moins que Bazaine ne préférât passer dans le Luxembourg, c'est-à-dire annihiler son armée.

Mais admettons néanmoins qu'il parvienne à gagner de vitesse ses adversaires et qu'il passe la Moselle à Thionville, pour marcher ensuite sur Montmédy, Sedan, Mézières. Toutes ces places n'ont aucune valeur défensive. Elles ne sauraient servir de points d'appui. D'un autre côté, on ne peut admettre que l'armée échappe indéfiniment à la poursuite de Frédéric-Charles, qui aura sans doute dirigé une partie de ses forces au nord-ouest, tandis que le reste marchait droit au nord, derrière les nôtres. Il est également peu probable que le prince royal soit suffisamment paralysé par la présence de Mac-Mahon pour ne pas intervenir contre

1. Voir notre tome VI, p. 190 et suiv.

Bazaine. Même si les deux maréchaux se rencontraient, ils n'en auraient pas moins à combattre deux groupements de forces allemandes, chacun numériquement plus fort que leur armée. Notre réunion conduirait à un désastre plus complet si elle impliquait la coopération directe de ces deux groupes d'armées. Elle ne pourrait avoir des conséquences heureuses que si tous deux restaient isolés, contre leur intérêt évident, et si nous savions faire usage des avantages de la ligne intérieure, tâche difficile avec des armées peu manœuvrières et mal conduites.

En résumé, la sortie par Thionville ferait courir à l'armée du Rhin les risques les plus graves, pour un profit purement hypothétique. Elle présenterait beaucoup moins d'avantages que celle entre Seille et Moselle ou même à l'est. C'est pourtant celle dont Bazaine fera choix, sans jamais prendre des mesures sérieuses pour y réussir.

VII

L'ARMÉE JUSQU'AU 23 AOUT

Mesures de détail. — Nouvelle répartition de l'armée sur les deux rives. — Création de partisans. — Le rôle de Bazaine. — Appréciations le concernant. — Sa correspondance avec l'empereur et avec le ministre.

Les premiers jours qui s'écoulent après l'investissement sont consacrés par le maréchal à des mesures de détail, semblant indiquer néanmoins qu'il a l'intention d'opérer une trouée. Mais leur portée est restreinte à l'avance par l'idée exagérée que l'armée et surtout son chef se font de leurs adversaires. Ainsi, le 21 août, on aperçoit de nombreux mouvements de troupes vers le nord; on s'attend à une attaque et l'on prend les armes, sans résultat aucun [1]. On observe que l'ennemi commence à construire des ouvrages autour de nous. Veut-il attaquer Metz ou simplement nous bloquer [2] ? En rendant compte de cette alerte au ministre de la guerre, Bazaine paraît viser à en exagérer l'importance [3]. Il ajoute : « L'état moral laisse moins à désirer. » Visiblement il tend à déprécier ses forces, tout en accroissant celles de l'ennemi. Il pense y trouver la meilleure des excuses pour son inaction.

Jusqu'alors l'armée, contre toute raison, était étroitement

---

1. La *R. H.*, III, 1907, 625 et suiv., donne le détail de nos avant-postes à dater du 20.

Après la fausse alerte du 21, on considère encore une attaque comme « assez probable » pour le lendemain matin (*ibid.*, 632).

2. Général Fay, 112; d'Eichthal, 67.

3. « ... En ce moment, 11 heures, de grosses masses prussiennes tiennent la crête des bois de Saulny et de Lorry, à petite distance de nos positions. D'autres masses occupent les hauteurs boisées au nord et au nord-est de Saulny, de l'autre côté de la route de Briey à Metz. Il y a également du monde devant les 4e et 6e corps, de l'autre côté de Woippy » (Dépêche du 21 août, 11h 30 du matin; *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 189; même texte, *Procès Bazaine*, 69).

concentrée sur la rive gauche de la Moselle. On se décide à faire passer sur la rive droite le 3e corps, en arrière de Queuleu et de Saint-Julien. Les bivouacs des 2e et 4e corps sont également remaniés pour combler le vide ainsi survenu vers Plappeville [1]. Ce mouvement, très simple, est encore l'occasion d'un fâcheux désordre. Les colonnes se croisent sur des itinéraires mal définis, et la division Montaudon, par exemple, met une bonne partie de la journée à parcourir les 5 ou 6 kilomètres qui la séparent de sa destination [2].

Depuis les premiers jours de la guerre, le service de reconnaissances est fait avec tant de négligence et de maladresse, que le maréchal imagine d'y suppléer par la création de nouveaux organes. Dans chaque régiment d'infanterie, une « compagnie de partisans », composée d'éléments de choix, aura mission d'éclairer l'armée et aussi de combattre en tirailleurs contre les batteries ennemies. Les régiments de cavalerie organiseront de même un peloton d'éclaireurs [3].

Bazaine s'efforce également d'alléger nos divers éléments de l'énorme poids mort qu'ils traînent derrière eux. Il réduit au strict minimum les bagages des officiers [4]. Du moins, tels

---

1. *R. H.*, III, 1907, 635 et suiv.; général d'Andlau, 116; général Fay, 114. Il s'agit d'abord des 1re, 3e et 4e divisions du 3e corps et de sa division de cavalerie. La 2e division se porte ensuite à Montigny.

2. *R. H.*, III, 1907, 638; général Montaudon, II, 133. La division Montaudon a son état-major à la ferme Bellecroix, sa 1re brigade la droite à la route de Strasbourg près de Grigy, et la gauche près de Borny. La 2e brigade a sa gauche à la route de Sarrebruck et sa droite à la 1re. Des grand'gardes occupent le bois de Borny « et quelques positions à gauche » (*ibid.*, 157).

Au 4e corps, la 1re division va de la droite à la gauche du corps d'armée; elle est relevée près du Sansonnet par des troupes du 6e corps; elle a sa 1re brigade au col de Lessy; à la 2e, le 57e est entre Tignomont et le fort de Plappeville; le 73e entre ce fort et Lorry, avec un bataillon près de la ferme Saint-Georges. De même la 3e division détache un bataillon à l'est de Lorry (Lieutenant-colonel Rousset, *Le 4e corps de l'armée de Metz*, 279).

La *R. H.*, III, 1907, 637 et suiv., donne le détail des nouveaux emplacements et des avant-postes de l'armée.

3. Général d'Andlau, 116; lieutenant-colonel Rousset, 280; *Le Général Lapasset*, II, 373. Au 4e corps, il n'y a qu'une compagnie franche par brigade ou même par division. Le 6 septembre, la compagnie d'éclaireurs volontaires de la division Grenier est dissoute; chaque régiment forme une compagnie de partisans (*Historique du 98e*, 71).

4. Général d'Andlau, 117; général Fay, 116; lieutenant-colonel Rousset, 280. Une partie des voitures du 4e corps fut versée au 6e qui n'en avait point.

sont ses ordres. Mais, « comme toujours », ils ne sont qu'à moitié exécutés. Il eût fallu l'inflexible rigueur d'un Pélissier pour briser toutes les résistances[1] et Bazaine en est dépourvu. On commence à se rendre compte de son infériorité.

Le 23 août, le général Montaudon écrit à son sujet : « Notre général en chef ne daigne jamais entrer en communication avec ses soldats, voir les officiers, visiter les camps, les ambulances; il reste, comme un pacha, enfermé dans son bureau... Pour beaucoup, c'est un homme plus dangereux qu'utile[2]. » L'armée « est comme une machine puissante entre les mains d'un homme incapable de la faire mouvoir... On a voulu rentrer à Metz pour se mettre à l'abri et attendre les événements... Avec l'esprit finassier et timoré du maréchal Bazaine, nous avons bien des chances de rester dans notre camp retranché, condamnés... à succomber sous les efforts de l'ennemi et plus encore sous l'effet de la démoralisation[3]... »

Dans nos troupes, si les uns sont tentés de se laisser aller aux événements, les autres n'ont pas cette résignation. Même parmi la population civile, on s'étonne de l'attitude purement défensive prise par l'armée; on voudrait lui voir plus d'activité et d'énergie. Ainsi, à la date du 22 août, un témoin demande à Bazaine de détruire les ouvrages d'art entre Remilly et Pont-à-Mousson, afin d'entraver les travaux entrepris par l'ennemi[4]. Le maréchal répond aussitôt qu'il n'y a rien à faire dans ce sens; ce serait inutile. Il y a même tout lieu d'être satisfait de voir les Allemands continuer ces constructions.

Nous leur laissons donc toute latitude pour construire une voie ferrée qui permettra de contourner Metz; nous ne

1. Général Fay, 117.
2. Général Montaudon, II, 135.
3. Général Montaudon, II, 134. Le général ajoute : « ... Il existe un malaise évident dans les esprits et même une sorte de démoralisation dans plusieurs corps où les chefs ne sont pas à la hauteur de leur mission. »
4. Un embranchement de voie ferrée destiné à permettre de tourner Metz et dont nous parlerons plus loin.

faisons rien pour détruire, sinon enlever, les approvisionnements très considérables réunis entre Remilly et Herny[1].

Vis-à-vis de l'empereur et du ministre de la guerre, Bazaine affecte la même attitude : « Il n'y a rien de changé dans la situation, écrit-il au premier, le 22 août; l'ennemi continue à nous investir; il élève des batteries, coupe les routes et intercepte toutes nos communications. Nous poussons les travaux des forts et leur armement. Nos positions sont elles-mêmes protégées par de nombreux ouvrages que j'ai fait exécuter et que l'on consolide chaque jour. On porte l'effectif de l'armée ennemie à 350 000 hommes[2]... »

Le 23 août, le ton de ces communications change; il semble que le maréchal entrevoie la possibilité d'une solution prochaine : « Les derniers renseignements indiquent un mouvement du gros des forces ennemies, et il ne resterait, à cheval sur... la Moselle, que les armées du prince Frédéric-Charles et du général Steinmetz. Des témoins oculaires affirment avoir vu des équipages de pont entre Ars et Gravelotte. Si les nouvelles ci-dessus se confirment, je pourrai entreprendre la marche que j'avais indiquée précédemment par les forteresses du nord, afin de ne rien com-

---

1. *Procès Bazaine*, déposition Scalle, 146; confirmée *ibid.*, réquisitoire, 498. Il y avait 1,500 wagons de vivres entre Herny et Remilly. Le chef de gare prussien de Remilly, Trümmer, s'attendait à une attaque; ses inquiétudes durèrent plus de huit jours (*ibid.*, d'après une conversation avec ce fonctionnaire, 29 août).

La construction d'une voie ferrée de Remilly à Pont-à Mousson est connue dès le 21 (*R. H.*, III, 1907, 634, d'après une lettre de M. X... au colonel Boissonnet).

2. Dépêche du 22 août, *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 231; même texte, *Procès Bazaine*, 69.

Au ministre, Bazaine écrit le même jour (général d'Andlau, 117) :

« Nous sommes sous Metz; nous nous pourvoyons de munitions et de vivres. L'ennemi devient de plus en plus fort et paraît commencer notre investissement... J'ai reçu une dépêche de Mac-Mahon, auquel j'ai fait connaître ce que je croirai pouvoir entreprendre dans quelques jours ». Mais il y a tout lieu de croire que cette prétendue dépêche du 22 août est datée en réalité du 20 (voir *suprà*, p. 19).

La force de l'ennemi est évaluée « au moins à 200,000 hommes (Bulletin de renseignements du 19 août, cité par la *R. H.*, III, 1907, 608), puis à 300,000 (*ibid.*, 634), puis à 250,000 « au maximum » (*ibid.*, 647, d'après un bulletin du 22 août).

La *R. H.*, III, 1907, 661, donne le détail des travaux exécutés par l'armée du Rhin au 23 août.

prometlre... » Puis Bazaine donne, concernant l'armée, des détails assez rassurants. « Nos batteries ont été réorganisées et réapprovisionnées, ainsi que l'infanterie.

« L'armement de la place est presque au complet. L'état sanitaire et moral laisse moins à désirer, mais les cadres sont fort affaiblis [1]. »

Comment l'empereur qui sait exacts les renseignements reçus par Bazaine sur l'ennemi, ne serait-il pas persuadé qu'il entreprendra sans retard son mouvement au nord-ouest ?

---

1. Dépêche à l'empereur, *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 232 ; *Procès Bazaine*, 69.

VIII

LES ALLEMANDS JUSQU'AU 23 AOUT

Nouveaux ordres de Frédéric-Charles pour l'investissement. — Emplacements des Ire et IIe armées. — Travaux entrepris. — Installation, alimentation des troupes. — Leur hygiène.

Nous avons vu Frédéric-Charles prendre le commandement des Ire et IIe armées et donner le 20 août les premiers ordres en vue de l'investissement. Une question se pose alors : celle de nos emplacements et de nos intentions. Indépendamment de diverses reconnaissances, le prince a détaché, le 20, sur Audun-le-Roman, le 8e ulans, afin de couper la ligne des Ardennes. Il peut ainsi établir qu'aucune fraction notable de nos forces ne s'est dérobée au nord-ouest après la bataille du 18, c'est-à-dire que l'armée tout entière doit être sous Metz. On constate également que la majeure partie stationne sur la rive gauche de la Moselle, dans le secteur nord du camp retranché, circonstance qui permet de supposer que nous chercherons à percer vers Thionville. Dans cette prévision, Frédéric-Charles prescrit de faire appuyer au nord les corps de la IIe armée établis sur la rive gauche. En même temps, ils prendront possession de toutes les localités situées devant leurs positions, en tant qu'elles seront déjà évacuées par nous ou du moins susceptibles d'être enlevées sans combat sérieux. L'idée générale qui guide le prince est celle-ci : en aucun cas n'engager l'infanterie dans des attaques coûteuses, mais la porter assez avant pour qu'elle puisse faire un usage profitable du fusil Dreyse, tout en gardant la défensive. Un ordre dans ce sens, donné le 23 août, est exécuté dès le lendemain [1]. L'incompréhen-

1. *État-major prussien*, II, 1390 ; *ibid.*, Annexes, 358, ordre daté de 5 heures du soir. Le prince ordonne que « partout il y ait contact immédiat entre les

sible inertie de Bazaine et de ses lieutenants l'a permis sans difficulté. Jusqu'à la fin d'août, les emplacements ainsi occupés ne subiront que des modifications peu importantes.

Sur la rive droite de la Moselle, Manteuffel a fait choix de positions défensives, suivant l'ordre donné, et y a installé ses troupes. Depuis le 21 août, la 3e division de réserve, venant de Failly et de Retonfey [1], a le 19e régiment à Malroy, le 81e, un escadron du 1er dragons de réserve et une batterie à Charly. Derrière cette avant-garde, couverte par des avant-postes vers le bois de Grimont, que nous occupons, le gros de la division est bivouaqué entre le château de Buy et Olgy, où le général von Kummer a son quartier général.

Le fort Saint-Julien a envoyé quelques obus dans le terrain au nord ; là s'est bornée notre résistance.

Le 21 août, le Ier corps atteint, lui aussi sans l'ombre de difficulté, ses nouveaux emplacements. Dans la matinée, la 1re division d'infanterie a quitté les environs de Chesny en deux colonnes qui se dirigent vers le nord, par Ars-Laquenexy et Noisseville. La 1re brigade va bivouaquer derrière Poixe, à l'abri d'avant-postes tenant les hauteurs à l'ouest de Failly et de Servigny, de chaque côté de la route de Bouzonville à Metz. Le gros de la division se porte, par Laquenexy et Retonfey, dans un bivouac entre Vremy et Sainte-Barbe, l'artillerie de corps à l'est de ce dernier village.

---

patrouilles rampantes (*Schleichpatrouillen*) de l'infanterie allemande et la ligne ennemie d'avant-postes... Son intention est de donner ainsi aux troupes d'avant-postes la possibilité d'affirmer, lors de petites rencontres avec les avant-postes français, la supériorité des Allemands dans l'instruction du service en campagne et dans le tir... » Il annonce l'arrivée très prochaine de 50 pièces rayées de 12, avec leur personnel, en vue « du bombardement de Metz ». Ce renseignement provient d'une lettre de Moltke au général von Stiehle, 21 août (*Moltkes Korrespondenz*, I, III, I, 238).

1. Le bataillon de landwehr de Sprottau et le 2e escadron du 2e régiment de cavalerie lourde de réserve ont été envoyés à Pont-à-Mousson. Les trois batteries de réserve du XIe corps rejoignent le 21 au soir, le 3e hussards de réserve le 24, le 5e u!ans de réserve le 25. A cette date, deux régiments de cavalerie et un bataillon de landwehr partent pour une autre destination (*État-major prussien*, II, 1390).

La 2e division doit assurer surtout la protection du chemin de fer, des magasins de Courcelles et de Remilly; elle ramène à elle, d'Augny, la 4e brigade. Une avant-garde établie derrière Ars—Laquenexy tient par ses avant-postes le château d'Aubigny, La Grange-aux-Bois, Mercy-le-Haut et les abords de la route de Strasbourg. Entre les deux divisions du Ier corps, la liaison n'est établie que par de la cavalerie. Le 1er dragons bivouaque au nord de Retonfey, le long de la route de Sarrelouis, le 10e dragons au nord de Puche, sur la route de Sarrebruck. Ces deux régiments poussent des grand'gardes à hauteur de Noisseville et de Montoy. Les trains du Ier corps sont derrière le gros de la 2e division, à Courcelles, sur la rive droite de la Nied. Manteuffel a son quartier général à Sainte-Barbe.

Le secteur au sud de Metz est simplement observé par la 3e division de cavalerie. Tout d'abord le 14e ulans tient la ligne de Chesny à Pouilly, le 5e ulans les abords d'Augny; le gros est plus au sud, à Coin-sur-Seille. Par ordre de Steinmetz, ces emplacements sont modifiés : toute la 7e brigade est ramenée à l'est du chemin de Metz à Nomeny, et la 6e à l'ouest. La ligne de leurs vedettes se relie aux avant-postes de la 2e division sur les hauteurs au nord de Peltre, puis va obliquant légèrement vers le sud, par le nord de Marly, jusqu'à la droite des avant-postes du VIIe corps.

Ce dernier est à cheval sur la Moselle, comme nous l'avons vu. La 27e brigade d'infanterie, trois batteries et le 15e hussards ont passé la rivière à Ars et bivouaquent à la sortie nord de Jouy-aux-Arches. Des avant-postes tiennent Orly et la ferme Polka; leur ligne de sentinelles contourne le parc de Frescaty et va par Tournebride jusqu'à la Moselle. Le gros du corps d'armée est resté sur la rive gauche : la 26e brigade et une batterie le long de la vallée, de Jussy à Ars qui est fortement occupé. Le 23 août, la 25e brigade est portée jusqu'à Vaux. Le reste du VIIe corps bivouaque au sud vers Ancy, le gros des trains à Novéant et à Corny [1].

---

1. *État-major prussien*, II, 1392.

Le VIII[e] corps continue de tenir le plateau de Gravelotte, à cheval sur le ravin de la Mance. La 15[e] division bivouaque d'abord à Saint-Hubert, en détachant au Point-du-Jour la 30[e] brigade « avec des escadrons et des batteries ». Leur ligne de sentinelles va de l'éperon de Jussy, le long de la route de Verdun, jusqu'à la ferme de Moscou, où elle se relie à celle du II[e] corps. La 16[e] division et l'artillerie de corps bivouaquent à l'ouest de la Mance, près de Gravelotte et de la Maison-de-Poste; les trains à Rezonville et à Gorze. Le 23 août, par suite de l'ordre que nous avons mentionné [1], la 29[e] brigade est portée en première ligne, avec son gros à Saint-Hubert; deux de ses bataillons tiennent la droite des avant-postes du VIII[e] corps, jusqu'à l'embranchement de la voie romaine au nord du Point-du-Jour, et portent la nuit une compagnie dans Rozérieulles. La 30[e] brigade prend position à la ferme de Moscou, en détachant le 8[e] bataillon de chasseurs dans le ravin de Châtel [2]. La gauche de ses avant-postes tient le bois de ce nom.

Le 23 août, la 1[re] division de cavalerie quitte les abords de Rezonville, pour aller près de Saint-Marcel, où le 8[e] ulans la rejoint le 24. Enfin, Steinmetz porte, le 25, son quartier général d'Ars à Jouy-aux-Arches. Ce n'est pas sans protester, suivant son habitude constante, contre l'énorme longueur de la ligne d'investissement tenue par son armée. Forte de trois corps et d'une division, elle doit, sans réserve derrière elle, résister sur un front dont le développement est plus du double de celui de la II[e] armée (quatre corps d'armée) [3]. Si l'on ajoute que le terrain à l'est de la Moselle se prêterait beaucoup plus à une sortie et que la direction naturelle de cette opération serait au sud ou au sud-est, on conviendra que la répartition de Frédéric-Charles est singu-

1. Voir *suprà*, p. 48.

2. *État-major prussien*, II, 1393. Ce bataillon garde surtout la ruine qui se trouve dans le ravin. Il y a d'abord deux compagnies, puis trois (24 août), puis quatre (26 août).

3. Le rapport des deux fronts est comme 5 est à 2 (Major von Schell, *Les Opérations de la I[re] armée*, traduction, 234).

lièrement risquée. Il paraît songer beaucoup plus à interdire notre débouché vers l'ouest, selon l'ordre de Moltke, qu'à le gêner au sud ou à l'est[1].

La II[e] armée, au nord-ouest de Metz, est beaucoup plus étroitement concentrée. Le 23 août, le II[e] corps appuie légèrement à gauche, la 3[e] division d'infanterie allant de la ferme de Leipsick vers Saint-Vincent, pour y bivouaquer à cheval sur le chemin d'Amanvillers à Lorry. La 6[e] brigade a quatre bataillons en avant-postes, se reliant à droite à ceux du VIII[e] corps et s'étendant, par le bois de Châtel et la partie découverte du plateau de Plappeville, jusque dans les bois au sud de Saulny[2]. La 4[e] division est campée, une moitié aux carrières au nord d'Amanvillers, le reste à 2 kilomètres en avant sur la route de Woippy. Un régiment de la 7[e] brigade et un escadron de dragons sont aux avant-postes, dans le pays boisé qui avoisine Saulny, Villers-les-Plesnois et Norroy. L'artillerie de corps est à Amanvillers, les trains à Habonville.

Le X[e] corps est descendu le 21 août vers la Moselle, en rencontrant sur plusieurs points nos reconnaissances. La 19[e] division tient les berges ouest de la vallée, la 20[e], l'espace entre le chemin de fer et la rivière. La ligne de leurs avant-postes va de Norroy le long du ruisseau qui coule au nord des Tapes et se jette dans la Moselle devant Olgy. La 38[e] brigade[3], en première ligne, tient avec six pelotons de dragons et deux batteries Semécourt, Fèves et un boqueteau de peupliers sur la voie romaine ; le reste de la 19[e] division bivouaque en arrière de la ferme de Frémecourt. A l'est du chemin de fer, la 40[e] brigade et deux batteries sont en première ligne à Amelange ; le gros de la 20[e] division à Maizières, avec un bataillon dans le parc du château de

1. L'État-major prussien (II, 1393) reconnaît lui-même que le front de Steinmetz est « très étendu et, par suite, faiblement occupé ».

2. Il ne reste d'abord qu'un bataillon au gros de la 6[e] brigade. Le 1[er] du 14[e] ne rallie celle-ci que le 25, venant de Pont-à-Mousson (*État-major prussien*, II, 1393).

3. Le 16[e] régiment, jusqu'au 30 août, est réduit à deux bataillons par suite de ses pertes du 16 août (*État-major prussien*, II, 1394).

Brieux, un autre à la protection du pont de Hauconcourt. Le 16e dragons bivouaque derrière le bois au nord d'Amelange. Les batteries montées de l'artillerie de corps sont en position sur les hauteurs de Frémecourt, avec de larges vues vers la Moselle ; les batteries à cheval dans cette vallée, au nord-est de Semécourt. Les trains sont restés à Roncourt.

Les corps de deuxième ligne ont suivi le mouvement de la première ligne au nord-est. Le IXe, parti de son bivouac vers Sainte-Marie-aux-Chênes, porte la 25e division à Pierrevillers, la 18e et l'artillerie de corps à Montois-la-Montagne, avec des détachements dans les localités voisines sur l'Orne. D'Auboué, le 9e bataillon de chasseurs et un escadron hessois entretiennent un service actif de reconnaissances vers le nord. Le IIIe corps, qui avait occupé, le 21, des bivouacs entre Saint-Marcel et Bagneux, va s'établir le 23 à l'est de Jouaville, la 5e division près d'Habonville, la 6e à Anoux-la-Grange, l'artillerie de corps près d'un bois un peu en arrière. Le 35e et un régiment de hussards sont restés à Doncourt, où est encore le quartier général de Frédéric-Charles.

Telles sont les positions occupées par les Allemands autour de Metz. Il convient de répéter, en insistant sur ce fait, que nos adversaires attendent à bref délai une tentative de sortie, pour laquelle nous disposerons d'une « grande supériorité numérique [1] » sur le front choisi. Par suite, ils poussent avec toute l'activité possible la construction des ouvrages de fortification prescrits par Frédéric-Charles. En vue de coordonner leur exécution, le prince a fait opérer dès le 19 août une reconnaissance de tous les abords de Metz. Elle permet d'établir un projet d'ensemble sur les bases suivantes : les ouvrages à construire comprendront surtout de fortes tranchées-abris et des épaulements de batterie, par exception des redoutes; les bois seront tantôt rasés ou éclaircis, tantôt coupés par des abatis; on barrica-

1. *État-major prussien*, II, 1395.

dera les routes; des communications appropriées relieront les divers secteurs. La direction générale des travaux est confiée aux commandants des pionniers [1] de chaque armée, le général Biehler sur la rive droite, le colonel Leuthaus sur la rive gauche. Ils ont à leur disposition les compagnies de pionniers, aidées d'infanterie ou même, dans certains cas, de travailleurs civils. L'artillerie assure la construction de ses épaulements.

A l'est de la Moselle, la 3e division de réserve organise défensivement Malroy, Charly et Rupigny; la 1re division, Failly, Poixe et Servigny. Des emplacements de batterie sont préparés au nord des prairies de Charly, au sud-ouest de Sainte-Barbe et à Château-Gras. Des tranchées-abris relient ces divers villages, dans la mesure du possible. La 3e division de réserve en creuse même une deuxième ligne sur le dos de terrain au nord de Malroy et de Charly. A sa droite un retour est destiné à battre de flanc la vallée de la Moselle.

La 2e division couvre les magasins de Courcelles par des travaux exécutés près de Laquenexy, entre le chemin de Pange et la lisière de bois à l'ouest de la route. La ligne des avant-postes est organisée, la voie ferrée venant de Metz coupée près de Peltre.

Les positions du VIIe corps, à cheval sur la Moselle, appuient leur droite à la ferme d'Orly, qui est organisée pour la défense. Une ligne continue d'abatis et de tranchées-abris passe en avant de la ferme Polka, fortifiée également, et va jusqu'au pont du chemin de fer, couvert par ses remblais. Sur la rive gauche, les flancs couverts de vigne de la vallée d'Ars, à la hauteur de Jussy, les villages de Vaux et Jussy sont organisés de même. On creuse des emplacements de batterie ou des épaulements de pièce sur les pentes dominant la Moselle à l'ouest d'Augny et au nord de Jouy-aux-Arches, à l'est de la rivière; à la station et sur la

1. Officiers ingénieurs les plus élevés en grade (*État-major prussien*, II, 1395). La *R. H.*, III, 1907, 675 et suiv., donne de nombreux détails sur l'organisation de ces travaux et sur leur dispositif.

côte d'Ars, ainsi que sur la croupe de Jussy, à l'ouest. La ligne des avant-postes est également fortifiée.

Sur le plateau du Point-du-Jour, le VIIIe corps est exposé aux vues des forts Saint-Quentin et de Plappeville, mais ses approches sont couvertes par le ravin de Châtel. Il se protège en outre par de forts abatis, garnissant un large front qui suit en général la lisière ouest des bois de Châtel et coupe ensuite le ravin. Des tranchées-abris à 300 pas en arrière formeraient la véritable ligne de défense, battant surtout les débouchés latéraux du ravin. Moscou, Saint-Hubert et les ruines du Point-du-Jour serviraient de points d'appui derrière elle.

Sur le front du IIe corps, les fermes de Saint-Vincent et de Saint-Maurice, la tuilerie du bois de Vigneulles, les villages et les hauteurs qui bordent la vallée de Saulny à Norroy sont organisés pour la défense. Des tranchées-abris coupent la clairière entre Saint-Vincent et Saint-Maurice, ainsi que les ravins qui accidentent ce front. De grands abatis traversent obliquement la forêt de Saulny et vont de ce village jusqu'au delà de Villers-les-Plesnois ; d'autres relient Plesnois et Norroy. Un emplacement de batterie est creusé à la pointe sud de la forêt du Chesnois.

Cette organisation se relie vers la Moselle à celle qui couvre les positions du Xe corps. Les abatis du flanc de la vallée sont, en effet, prolongés par la ligne de défense de la 19e division vers Fèves et Semécourt ; une double série de tranchées relie ces villages, tous deux fortement organisés. Des épaulements y sont préparés, ainsi que dans le voisinage du chemin de fer ; l'artillerie de corps s'établirait sur l'éperon à l'est de Fèves.

De même, les positions de la 20e division sont couvertes par deux lignes successives. La première s'étend du cimetière qui borde la route au sud de Maizières, où des épaulements ont été creusés jusqu'à la ferme d'Amelange ; la seconde s'appuie à Maizières et au château Brieux. Le ruisseau qui coule de Norroy vers la Moselle et un fossé parallèle au nord des Tapes couvrent naturellement la ligne des

avant-postes du Xe corps. On commence en outre à la fortifier[1].

Il reste à relier les différents secteurs de cette longue ligne d'investissement, ce qui présente certaines difficultés en raison du terrain et de la disposition des routes qui convergent vers Metz. On cherche donc à mettre en état les chemins secondaires reliant ces voies, à les compléter au moyen de « chemins de colonnes », à les garnir de poteaux indicateurs. Bref, on facilite la circulation dans les directions qui peuvent être utiles aux Allemands, et l'on détruit, au contraire, toutes les voies susceptibles d'être employées par l'adversaire. Un aqueduc conduisant d'Ars à Metz à travers les bois est coupé[2], son contenu détourné dans un ruisseau ; un grand réservoir souterrain à l'ouest de Gorze est fermé.

Pour passer la Seille, les Allemands ont déjà les cinq ponts de Marly à Sillegny. Par contre, la Moselle n'a de passages permanents qu'à Novéant et à Ars. Il faut donc jeter cinq ponts de circonstance entre ce dernier village et Arnaville. En aval de Metz, il n'y a d'autres moyens de passer que des bacs; on jette deux ponts à Argancy et à Hauconcourt, en les couvrant de fortifications sur les deux rives. Ainsi les Allemands disposeront de sept passages sur la Moselle en amont de Metz et de deux seulement en aval. Le rapprochement de ces deux chiffres suffit à indiquer la direction que redoute surtout Frédéric-Charles pour la sortie attendue. Le centre de gravité de ses deux armées n'en est pas moins au nord-ouest de Metz, ce qui serait pour favoriser notre débouché vers le sud-est.

La liaison des divers éléments d'investissement s'opère, tant par des estafettes que par des lignes télégraphiques improvisées. Celles-ci relient surtout les quartiers généraux

1. *État-major prussien*, II, 1398.

2. Tardivement, car un prisonnier échappé en fit usage pour arriver à Metz le 21 septembre. Il prétendit même, au Procès, que le maréchal s'était empressé de faire détruire ce conduit en apprenant qu'il en avait usé (*Procès Bazaine*, 323, déposition du capitaine Archambaud). Ce cas ne serait pas isolé (*ibid.*, déposition Bazin ; *ibid.*, 337, dépositions Georges (Jules) et Georges (Théodore), Halanzy, Kirche, Labbé père, Mme Martin, etc.).

des armées et des corps d'armée, ainsi que presque tous les états-majors des divisions de première ligne[1].

Des postes d'observation sont établis sur des points choisis. Des officiers y observent constamment vers Metz, prêts à signaler tout mouvement ou bruit insolite dans le camp retranché. Les plus importants de ces observatoires sont ceux des clochers de Malroy et de Sainte-Barbe, du château de Mercy-le-Haut, du piton de Mont-Saint-Blaise près de Jouy, de la ruine de Châtel, des croupes de Jussy et de Saulny, enfin le Horimont près de Fèves. Quelques-uns seulement sont reliés au réseau télégraphique.

L'installation matérielle des troupes est gênée par ce fait que beaucoup de villages ou de fermes sont combles de blessés provenant des trois grandes batailles du 14 au 18 août. La majeure partie est réduite à bivouaquer[2], malgré les pluies continuelles; on fait un large usage des tentes prises à nos troupes, ainsi que de dépôts de planches trouvés dans les villages. A défaut, le plus grand nombre s'abrite sous des huttes de paille ou de feuillage, ces dernières très insuffisantes contre le froid des nuits ou les averses. En outre, la consommation de fruits verts, d'eau souvent malsaine, enfin les exhalaisons méphitiques de milliers de cadavres à peine couverts de terre ne tardent pas à rendre inquiétante la situation sanitaire.

Pour combler les vides survenus parmi les troupes, l'état-major du prince provoque l'envoi aussi prompt que possible

1. Stations télégraphiques à Doncourt, puis à Malancourt (pour le grand quartier général), à Olgy, Vremy, Sainte-Barbe, Courcelles-sur-Nied, Coin-sur-Seille, Jouy, Ars, Gravelotte, auberge Marengo.

L'état-major du prince et celui du roi sont reliés d'abord par une ligne télégraphique de campagne, puis, en outre, par une ligne de postes d'estafettes (*État-major prussien*, II, 1399).

2. Sont d'abord cantonnés : quatre bataillons de la 3e division de réserve ; partie des avant-postes et deux bataillons du gros du Ier corps, la majeure partie de la 3e division de cavalerie, quatre bataillons du VIIe corps (à partir du 29 août, un tiers de la 13e division et environ la moitié de la 14e); une très faible partie du VIIIe ; environ la moitié du IXe (à partir du 29, presque toute l'infanterie), sept ou huit bataillons du Xe corps. Les IIe, IIIe corps et la 1re division de cavalerie sont d'abord bivouaqués en entier. Vers la fin du mois, ces deux corps d'armée peuvent être presque complètement abrités.

d'hommes et de chevaux de remplacement[1]. Il accepte volontiers l'échange de prisonniers et de blessés que croit devoir lui proposer Bazaine. On fait usage des convois pour vider progressivement les nombreuses ambulances demeurées autour de Metz, en dirigeant les blessés transportables sur la tête d'étapes de guerre, puis, de là, sur le territoire national. Les associations volontaires constituées dans toute l'Allemagne, dès le début de la campagne, en vue du soin des blessés, rendent en cette occasion des services appréciés. Les champs de bataille sont visités avec soin, les armes qui y restent en grandes quantités sont recueillies, les tombes recouvertes d'une couche de terre plus épaisse, les villages peu à peu désinfectés; les troupes reçoivent des ceintures de flanelle[2].

L'alimentation de ces masses présente des difficultés spéciales. La zone de réquisition en arrière des troupes a été si complètement vidée au cours des mouvements précédents, qu'on y trouve très peu de vivres, malgré l'extension résultant pour elle de la marche vers l'ouest des IIIe et IVe armées. On est contraint d'avoir recours aux transports par voie ferrée. Les denrées venant d'Allemagne sont débarquées à Courcelles et à Remilly, puis portées dans le secteur de chaque corps d'armée par voie de terre. On fait usage des voitures des convois et de celles des troupes groupées par échelons.

Les véhicules qui ont conduit des blessés au chemin de fer reviennent également chargés de vivres. On constitue ainsi des magasins de corps d'armée[3] ou de divisions. Des parcs

---

1. *État-major prussien.* C'est le 2 septembre seulement que le 57e reçoit son premier détachement de remplacement, 3 officiers et 406 hommes. Il permet de reporter à 150 hommes en moyenne les compagnies des 1er et 3e bataillons, les plus éprouvés au 16 août (*Historique du 57e prussien*, extrait traduit par le lieutenant Roger, 55). Le même régiment ne reçoit que le 5 les sacs qu'il avait déposés les 7 et 8 août (*ibid.*, 57).

2. Dès le 19 août, l'état-major du prince demande l'envoi de tentes et d'appareils de forage pour atteindre les couches aquifères sur les plateaux. Les chemins de fer étant très encombrés encore, il n'est pas possible de donner satisfaction à cette demande (*État-major prussien*, II, 1401).

3. Ier corps à Courcelles-sur-Nied, IIIe à Conflans, VIIIe à Gravelotte (*État-major prussien*, II, 1402).

de bétail sont organisés à Corny et à Courcelles, mais la peste bovine ne tarde pas à y éclater, obligeant de suspendre toute arrivée de bestiaux venant de l'est. On y pare au moyen de conserves, de lard ou de viande de mouton, auxquels s'ajoutent les dons volontaires affluant d'Allemagne.

Cet ensemble de dispositions contraste trop cruellement avec l'imprévoyance et l'incurie manifestées vers la même époque par le maréchal Bazaine pour qu'il soit besoin d'y insister. Ajoutons, toutefois, que les travaux de fortification [1] décrits précédemment sont achevés longtemps après. Dans les derniers jours d'août, ils ne sont encore qu'ébauchés. Leur importance a d'ailleurs été très diversement appréciée. Si Bazaine tend à en exagérer beaucoup la valeur, d'autres la déprécient outre mesure [2]. On peut admettre, semble-t-il, que, vers la fin d'août, les lignes d'investissement n'auraient pu résister à une vigoureuse poussée de l'armée du Rhin, surtout vers l'est et au sud-est.

1. Pour plus de détails sur ces travaux, voir le capitaine Gœtze, *Opérations du corps du génie allemand*, traduction, II, 90-169 ; major von Schell, *loc. cit.*, 226.

2. Parmi ceux qui semblent exagérer la valeur des défenses allemandes figurent, outre Bazaine, le général Bourbaki (déposition au Procès Bazaine), le lieutenant-colonel Patry (*La Guerre telle qu'elle est*, 197) ; parmi les autres témoignages, beaucoup plus nombreux, voir notamment les dépositions Champigneulles, Magnin, Grandjean (*Procès Bazaine*, 298, 315, 332, 414) ; le réquisitoire, *ibid.*, 541 ; le commandant Max Dumas-Guilin, *Souvenirs de la dernière invasion*, 105 ; *Les Vaincus de Metz*, 225 ; le général d'Andlau, 327 ; le général Deligny, *Armée de Metz*, 49, etc.

IX

LA DÉPÊCHE DU 23 AOUT

Arrivée d'une dépêche au Ban-Saint-Martin. — Le colonel Lewal et Bazaine. — Nature de cette dépêche. — Préparatifs de sortie. — Le général Jarras et Bazaine. — Projet du maréchal. — La sortie sur Thionville.

Le 23 août, vers 3 ou 4 heures de l'après-midi, un émissaire remet au colonel Lewal, de l'état-major général, une dépêche roulée en cigarette. Comme d'habitude, Lewal l'apporte immédiatement au maréchal et lui demande s'il n'a rien à renvoyer par ce courrier. Bazaine répond négativement, tout en prescrivant de garder l'homme. Le colonel saluait pour se retirer, quand le maréchal lui dit : « Attendez, nous allons voir ce que dit cette dépêche. » Il l'ouvre alors et la lit tout haut : elle indique un mouvement de Mac-Mahon vers la Meuse. A ce moment, Lewal, connaissant à peu près les emplacements des armées ennemies, est frappé du danger que court l'armée de Châlons, au cours d'une marche de flanc devant des forces supérieures. Il s'écrie : « Monsieur le maréchal, il nous faut partir tout de suite. » — « Tout de suite, c'est bien tôt », répond Bazaine. — « Je veux dire demain », ajoute Lewal. Le maréchal allègue alors des nécessités de ravitaillement en vivres et en munitions. Lewal insiste pour que ces opérations soient menées très rapidement, en raison de l'urgence évidente. Il demande la suppression de tous les bagages, ce que Bazaine n'admet pas à première vue. Après un échange d'idées, le maréchal clôt l'entretien en disant : « Je vous ferai appeler, quand il y aura lieu d'étudier le mouvement de sortie[1]. »

---

1. *Procès Bazaine*, 237, déposition Lewal à l'instruction (Rapport Rivières) ; *ibid.*, 203, déposition Lewal. Cette question de la dépêche du 23 août a été passionnément discutée. Les dépositions Lewal ont été confirmées par celles du colonel d'Andlau, du commandant Samuel, des capitaines Jung et de Rochas d'Aiglun, du lieutenant Mouthe (*ibid.*, 205, 206), du général Jarras (*ibid.*, 263),

Si le fait de la réception, le 23 août, à Metz, d'une dépêche indiquant le mouvement de Mac-Mahon paraît positif, il est plus difficile de préciser d'où provient cette communication. On a d'abord supposé [1] qu'elle n'était autre que celle partie de Reims le 22 août [2]. Mais il a été constaté que cette dernière était chiffrée [3] et que, par suite, Bazaine n'avait pu la lire à première vue, selon la déposition du colonel Lewal. Il ne peut donc s'agir de la dépêche du 22 août, si les souvenirs de cet officier ne sont pas en défaut.

D'autre part, il paraît démontré que, du 23 au 26, le lieutenant-colonel Turnier a envoyé cette dépêche à Metz, sans qu'il reste aucune trace de cet envoi et de sa réception [4].

Il ne saurait être question, à la date du 23, de la dépêche du 19 août, comme l'affirme Bazaine [5]. En effet, cette dernière, remise le 20 au bureau télégraphique de Metz, par le garde forestier Déchu, est transmise aussitôt au maréchal par le directeur des télégraphes; l'original porte encore la minute de la réponse écrite de la main de Bazaine, transcrite sur le registre de correspondance et envoyée le même jour à Thionville [6].

Le maréchal et son entourage ont affirmé également que

---

du maréchal Canrobert (*ibid.*, 265, 275). Au contraire, Bazaine a nié avec la plus grande énergie, à l'instruction et au procès, avoir reçu une dépêche à cette date. Le capitaine de Mornay-Soult, son officier d'ordonnance, a appuyé ces dénégations (*ibid.*, 205).

1. Général d'Andlau, 119.

2. « Le maréchal de Mac-Mahon au général commandant à Verdun, au commandant supérieur de Montmédy, au maire de Longuyon :

« Envoyez au maréchal Bazaine la dépêche très importante que voici ; faites-la-lui parvenir par cinq ou six courriers, auxquels vous paierez, pour remplir cette mission, les sommes nécessaires, quelque élevées qu'elles puissent être. »

« Mac-Mahon à Bazaine :

« Reçu votre dépêche du 19. Je suis à Reims, je marche dans la direction de Montmédy. Je serai après-demain sur l'Aisne, d'où j'opérerai, suivant les circonstances, pour venir à votre secours » (Voir notre tome VI, p. 186).

3. *Procès Bazaine*, Rapport Rivières, 238-239; *ibid.*, 565, plaidoirie Lachaud.

4. *Procès Bazaine*, Rapport Rivières, 327, 432 ; *ibid.*, 180-181, dépositions Thomas, Fays, Lagneaux.

5. Mac-Mahon à Bazaine : « Si, comme je le crois, vous êtes forcé de battre en retraite prochainement, je ne sais, à la distance où je suis, comment vous venir en aide sans découvrir Paris. Si vous en jugez autrement, faites-le-moi connaître » (Voir notre tome VI, p. 128).

6. Rapport Rivières. En outre, cette dépêche du 19 est chiffrée, elle aussi.

les faits relatés par Lewal se rapportaient au 29 ou même au 30 août et non au 23[1]. Outre qu'il paraît peu vraisemblable qu'une dépêche aussi importante que celle du 22, envoyée par plusieurs voies, soit parvenue seulement au bout d'un pareil laps de temps, ces affirmations sont contredites par celles de plusieurs témoins[2]. Il semble résulter de l'ensemble des témoignages qu'une dépêche de Mac-Mahon a dû être transmise de Thionville à Metz vers le 23 ou le 24[3]. Si cette communication est celle que mentionne le colonel Lewal, les détails qu'il donne sur son entretien du 23 avec le maréchal ne peuvent être exacts, puisque la dépêche de Mac-Mahon était chiffrée.

On peut admettre néanmoins que Bazaine a reçu le 23 une communication d'un correspondant inconnu, peut-être du commandant Magnan, lui annonçant le mouvement de l'armée de Châlons vers la Meuse[4].

De cette discussion nous ne retiendrons donc qu'un fait matériel qui paraît certain, en raison du nombre et de la qualité des témoignages à l'appui ; le 23, dans l'après-midi, le maréchal Bazaine reçoit une dépêche lui annonçant le mouvement entrepris par Mac-Mahon. Le 24 et le 25, plusieurs dispositions sont prises en vue d'une sortie. Ordre est donné le 24 au général Coffinières de jeter deux ponts

1. *L'Armée du Rhin*, p. 304 ; *Procès Bazaine*, déposition Mornay-Soult, 205.

2. Colonels Lewal et d'Andlau, commandant Samuel, capitaines Jung et de Rochas ; lieutenant Mouthe ; maréchal Canrobert. Voir aussi le colonel Fix, *Souvenirs d'un officier d'état-major*, II, 50 et suiv.

3. *Procès Bazaine*, 327-328, Rapport Rivières.

4. *Procès Bazaine*, Rapport Rivières, 456 ; *ibid.*, réplique Pourcet, 616. Le général Pourcet fait remarquer que la dépêche du 23 août était roulée en cigarette, forme habituelle à Magnan. Dans son rapport, le général de Rivières insiste, avec preuves à l'appui, sur les facilités de communication qui existèrent entre Metz et l'intérieur pendant les mois d'août et de septembre (*ibid.*, 294). L'arrivée d'un émissaire le 23 août n'a donc rien que de vraisemblable.

En outre, dans l'interrogatoire du 21 novembre à l'instruction, Bazaine a émis une sorte d'aveu : « Si, par cas, une dépêche paraissant annoncer la marche du maréchal de Mac-Mahon était arrivée à titre de renseignement, puisqu'elle n'émanait pas du maréchal de Mac-Mahon, elle n'aurait pas eu pour moi une autorité assez grande pour remettre en opération une armée qui se reconstituait après des combats qui avaient fait subir aux cadres des pertes très sensibles, sans connaître d'une manière positive les mouvements opérés par le maréchal de Mac-Mahon » (*ibid.*, 456, Rapport Rivières).

sur chacun des bras de la Moselle en aval de Metz, au moyen des matériaux du pays. Le 25, les deux divisions Forton et Desvaux[1] sont réunies en un corps de cavalerie sous les ordres de ce dernier. L'artillerie du 6e corps est réorganisée. Le bruit d'une sortie prochaine se répand et amène une extrême surexcitation. On attend avec une confiance absolue[2].

D'autre part, l'état-major général connaît par les échanges de blessés et de prisonniers, ainsi que par diverses communications, la répartition à peu près exacte des Allemands autour de Metz. Il les évalue à 200,000 au moins, dont 150,000 en première ligne[3].

Nous avons dit[4] que Bazaine s'est laissé imposer Jarras, comme chef d'état-major général, malgré le peu de sympathie que lui inspirait cet officier. Leurs relations sont bientôt plus que tendues, et le caractère de Jarras n'est pas pour aplanir ces difficultés, moins encore pour introduire entre eux une confiance réciproque. Le maréchal entend n'avoir avec lui que les rapports de service les plus indispensables. Il ne le consulte en rien. Nul besoin de montrer les incon-

1. D'après J. Poirier, *Metz*, I, 134, le 25, vers 11 h 30 du matin, Bourbaki rencontre le maréchal et se plaint de cette mutation. Bazaine répond qu'elle a pour objet de donner plus de consistance à la réserve de cavalerie. Il ajoute que cette réserve est sous les ordres du général et doit manœuvrer avec lui, sauf pour des missions spéciales qui pourront lui être confiées, mais en passant toujours par l'intermédiaire de Bourbaki. De même pour l'artillerie de réserve du général Canu qui, en grande partie, restera attachée à la réserve générale de l'infanterie et de la cavalerie.

Le régiment des guides demeure seul affecté à la Garde et réparti entre les deux divisions (1 escadron par division) et l'état-major du corps d'armée (2 escadrons) [*ibid.*].

2. Général d'Andlau, 122.

3. 1re ligne : Corps Kummer (*sic*) vers Malroy (une division de landwehr, une brigade de ligne, quatre régiments de cavalerie de landwehr).

Ire armée : Ier corps, à Courcelles-sur-Nied ;
VIIe corps, à Ars ;
VIIIe corps, à Gravelotte ?

IIe armée : IIe corps, à Montigny-la-Grange ;
Xe corps, à Mézières.

En deuxième ligne : IXe corps, vers Roncourt et Pierrevillers ; IIIe corps, sur la route de Briey ; deux divisions de cavalerie de la Ire armée, emplacements inconnus (Général Fay, 121).

4. Voir notre tome IV, p. 154.

vénients résultant de cette situation. Bazaine a l'intention d'y remédier en provoquant le remplacement du général Jarras [1]. Mais il ne semble pas qu'une réponse soit faite à sa demande par l'empereur; de son côté, le maréchal n'a pas l'énergie de se séparer d'un homme dont les services lui sont inutiles et la présence désagréable. Quant à Jarras, il accepte cette situation par devoir, tout en ressentant ce qu'elle a de cruel pour lui. Il en résulte que Bazaine s'adresse à d'autres pour prendre des avis ou arrêter ses décisions. Son choix s'arrête fréquemment sur le colonel Lewal, de l'état-major général, dont il a pu apprécier autrefois les solides qualités militaires. C'est l'officier que nous avons vu intervenir lors de la réception de la dépêche du 23 août; c'est encore lui que le maréchal va charger de préparer l'opération attendue par tous [2].

Le 24, il prie Jarras de lui envoyer Lewal, sans spécifier dans quel but. Ils ont une longue conférence, au cours de laquelle sont discutés la direction et le programme de la sortie. L'idée du maréchal est de marcher vers le nord par la rive droite. « Mon but, a-t-il écrit depuis, était d'attirer les forces ennemies sur cette rive et, si le combat nous était favorable, d'en profiter pour tenir la campagne vers Thionville... Je sentais trop la nécessité d'agir, pour ne pas chercher, au moins par une diversion, à favoriser la marche vers nous, que M. le maréchal de Mac-Mahon m'avait fait pressentir par sa dépêche du 18 [3]. » Mais il

---

1. Voir notre tome VI, p. 119.

2. Général d'Andlau, 123; voir aussi le général Jarras, *Souvenirs*, 154. D'après la déposition du colonel Lewal au procès Bazaine, *loc. cit.*, 203, Bazaine lui remit, le 24, des notes écrites de sa main. Lewal les porta au général Jarras, en disant : « Voici les instructions de M. le maréchal, qui prescrivent de faire les ordres de mouvement. » Jarras répondit : « Eh bien ! faites-les ! » Lewal lui demanda ses instructions particulières. Il refusa d'en donner et Lewal fit faire les ordres de mouvement par les officiers de l'état-major général. Quand les ordres furent prêts, il les porta à Jarras qui refusa d'en prendre connaissance, lui disant : « Allez les faire signer au maréchal. » Devant l'insistance de Lewal, il répéta encore : « Vous les avez faits, allez les faire signer ! » En somme, l'essentiel des deux versions de Jarras et de Lewal concorde exactement.

3. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 190. Voir notre tome VI, p. 127.

semble que la décision de sortir par la rive droite n'ait pas été admise par lui sans discussion. Ses conversations à ce sujet, les renseignements demandés, les études qu'il a prescrites, tout indique de sa part une tendance marquée à opérer par la rive gauche. C'est, en effet, la première idée qu'il met en avant. Il compte utiliser la grand'route de Thionville pour la colonne principale et le convoi ; le reste suivra les chemins qui relient les villages de la vallée ; les remblais de la voie ferrée abriteront une colonne chargée de couvrir le flanc gauche. Il veut ainsi s'avancer jusqu'au confluent de l'Orne, y franchir cette rivière et, de là, se diriger à marches forcées sur Montmédy par les routes de Longwy et de Longuyon. Si l'ennemi le presse trop vivement, il se retirera sur Thionville où il croit trouver un point d'appui, des munitions et des vivres.

Il est difficile de prendre au sérieux ce projet simpliste. Que dire de ce « point d'appui » de Thionville pour une armée de 150,000 hommes ? Que dire aussi de l'idée d'une marche de ces 150,000 hommes dans l'espace compris entre la voie ferrée et la rivière, sous le feu croisé des Allemands tenant les hauteurs de la rive gauche et de la rive droite ? On lui fait valoir ces difficultés. Son projet n'a de chances de réussite qu'à la condition que nous aurons, au préalable, débusqué l'ennemi des positions dominantes entre Metz et le confluent de l'Orne. C'est le débouché de la route de Briey et le plateau de Saint-Privat à reprendre. Si nous y parvenons, le mouvement par la vallée n'aura plus de raison d'être. Le maréchal ne peut faire autrement que d'admettre ces conclusions. Devant l'impossibilité de recommencer la bataille du 18, en intervertissant les rôles, il se décide à sortir par la rive droite[1].

Ici, du moins, l'espace est vaste ; l'armée peut se déployer aisément. Les lignes allemandes une fois percées, plusieurs routes nous conduiraient vers le nord et permettraient de gagner facilement Thionville, sans avoir à exécuter de pas-

1. Général d'Andlau, 125.

sage de rivière. A vrai dire, la difficulté véritable ne commencerait qu'alors ; après avoir traversé cette place, il faudrait que l'armée entamât sa marche au nord-ouest, le long de la frontière, en présence de l'ennemi venant de Metz par la rive gauche. Elle serait, selon toute vraisemblance, obligée de se jeter au nord, en pays neutre. Cette éventualité n'a sans doute pas échappé au maréchal. Elle résulte inévitablement de la direction dont il a fait choix.

Pour déboucher de Metz sur la rive droite, nos troupes pourraient se déployer en arc de cercle de la Moselle à la route de Sarrebruck. Cinq débouchés seraient à leur disposition : la route de Thionville par Argancy et Illange, le long de la rivière ; celle de Bouzonville, qui aboutit aussi à Thionville par Bettlainville et Kédange ; le chemin de Sainte-Barbe ; enfin les deux routes de Sarrelouis et de Sarrebruck. Les quatre premières pourraient être affectées chacune à un corps d'armée, la cinquième au corps de cavalerie.

L'opération ainsi conduite exigerait la prise de la position de Sainte-Barbe, que l'on croit fortement occupée, derrière les bois et les villages qui en couvrent les abords. Ce point enlevé, la ligne ennemie deviendrait intenable. Du moins, c'est ce qu'admet Lewal. De là son projet d'opération : une « démonstration sérieuse », si tant est que ces termes puissent se concilier, serait faite sur le front des Allemands, tandis qu'un mouvement débordant prononcé par la route de Sarrelouis, avec le gros de notre armée, les prendrait à revers en les obligeant à la retraite. La cavalerie soutiendrait et prolongerait cette attaque, tout en couvrant son flanc droit. En même temps, des troupes seraient portées au sud, dans la direction d'Ars-Laquenexy, pour protéger nos derrières et arrêter les renforts venant de la rive gauche. L'ennemi refoulé, l'armée continuerait son mouvement en pivotant sur sa gauche ; elle formerait deux grosses colonnes parallèles, distantes de 6 à 8 kilomètres; celle de droite marchant par Vigy sur Bettlainville et Kédange; celle de gauche suivant la Moselle. Un grand nombre de chemins

intermédiaires permettraient de relier ces deux masses et de faire cheminer entre elles convois et bagages. Les troupes détachées au sud formeraient l'arrière-garde [1].

L'ampleur de ce mouvement effraie le maréchal. Il en supprime le facteur essentiel, rejetant l'attaque débordante par la route de Sarrelouis et la coopération du corps de cavalerie. Il admet simplement l'attaque de Sainte-Barbe, le choix des deux routes de Bettlainville et d'Illange, l'envoi d'une division en observation vers Ars-Laquenexy. Toutefois, l'attaque de front contre Sainte-Barbe sera soutenue par deux corps d'armée qui opéreront un mouvement de faible envergure, c'est-à-dire susceptible de moindres résultats que celui envisagé par Lewal. De plus, le front d'attaque étant réduit, la division d'Ars-Laquenexy sera presque isolée et son opération plus délicate. Enfin le corps de cavalerie, contre toute raison, sera relégué en dernière ligne, derrière l'énorme masse de troupes qui va être accumulée sur le plateau de Saint-Julien [2].

1. Général d'Andlau, 126.
2. Général d'Andlau, 127.

X

L'ORDRE POUR LE 26 AOUT

Préparation de l'ordre pour le 26 août. — Son libellé. — Ses imperfections. — Dou qu'il permet de concevoir. — Intervention de Soleille et de Coffinières. — Nouv intervention de Coffinières. — Décision de Bazaine.

C'est sur ces bases que Lewal prépare secrètement l'ord en vue de la bataille prévue pour le 26 août. Le 25, v 8h 30 du soir, le maréchal invite de nouveau Jarras à envoyer le colonel. Ce dernier sort quelques instants ap du grand quartier général, porteur de la minute de l'ord définitif qu'il communique aussitôt au chef d'état-maj Jarras n'a pas de peine à deviner que ces prescriptions été rédigées par son subordonné, sans aucune coopérat de sa part. D'où un nouveau froissement d'amour-prop auquel il se résigne comme précédemment. Pour manifes son dépit, il se borne à faire présenter au maréchal, Lewal, les expéditions de l'ordre destinées aux comm dants de corps d'armée[1]. On prend la précaution de envoyer seulement vers 10 heures du soir, afin de préve les indiscrétions[2]. Mais cette heure tardive ne laisse a

---

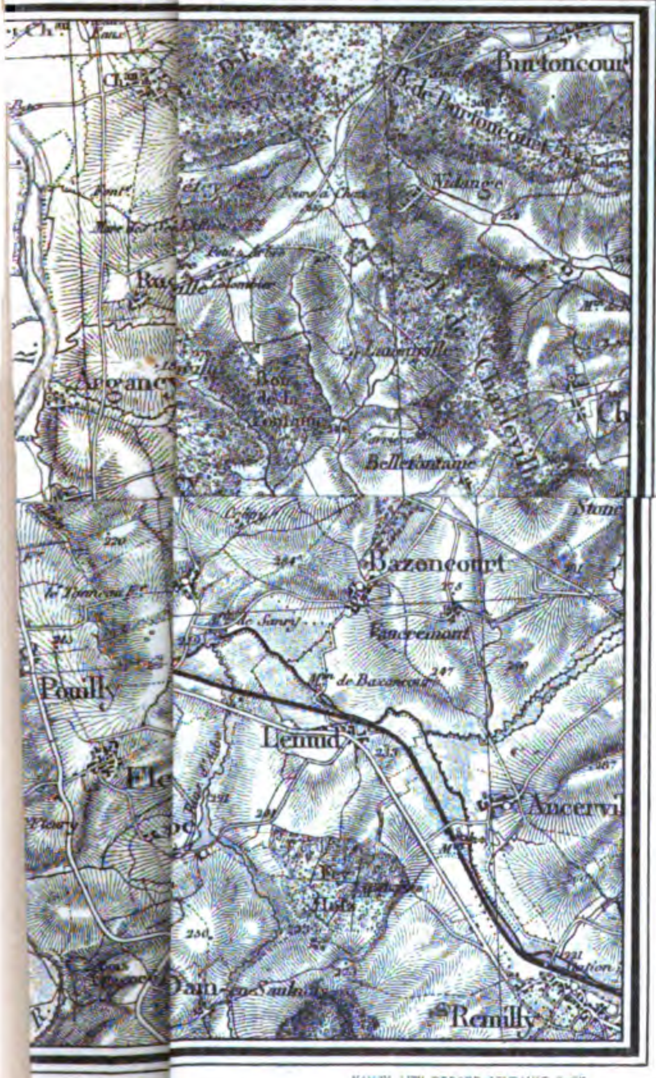
1. Général Jarras, 154; colonel Fix, II, 50.

2. Général d'Andlau, 127. Le nombre des espions est grand dans le c retranché (*ibid.*). D'après la déposition du général Coffinières au Conseil d quête sur les capitulations, il y a en prison à Metz, à un moment do 400 à 500 individus soupçonnés d'espionnage. Aucune condamnation séri n'aurait été prononcée par le conseil de guerre (Bazaine, *Épisodes*, 157). 7 août, pourtant, une affiche invitait les Allemands fixés dans Metz à se m d'un permis de séjour, faute duquel ils seraient expulsés dans les trois j (*Documents Chéré*). Cette mesure ne fut pas sérieusement exécutée et un d ment trouvé le 7 octobre sur un officier allemand tué à Bellevue montrait l'ennemi entretenait des intelligences constantes dans la place (*L'Armé Rhin*, 123).

L'ordre serait arrivé à 10 heures au 4e corps (Lieutenant-Colonel Ro *Le 4e corps de l'armée de Metz*, 280) et à 10h 45 à la Garde (D'Eichthal,

ISSEVI
ADONCH

Carte I



NANCY, LITH BERGER-LEVRAULT & Cie

troupes qu'un temps insuffisant pour l'exécution, et l'on aura des motifs de le regretter.

L'ordre du maréchal est ainsi conçu :

« Le *3e corps* laissera une division à Metz... Elle prendra position en avant de Queuleu, près du village de Grigy, poussant ses compagnies de partisans vers Mercy, Ars-Laquenexy et même Aubigny, si on le peut. Elle fera également éclairer la route de Strasbourg ; les trois autres divisions du 3e corps, sa cavalerie et son artillerie iront s'établir en arrière du village de Noisseville, refusant leur droite qui sera appuyée à la route de Sarrelouis, la gauche sur la hauteur entre Mey et Nouilly, vers la cote 241 [1].

« La division Montaudon (1re), qui est à Queuleu, commencera son mouvement de très bonne heure, pour arriver en position en même temps que les autres ; elle évitera de se rapprocher de la ville, pour ne pas gêner les débouchés des autres corps. Ses bagages se réuniront à ceux de la division de cavalerie de Clérembault, sur les glacis du fort Gisors, en dégageant les routes.

« Les bagages des divisions Aymard et Metman et les services administratifs resteront massés près du moulin de Saint-Julien, en laissant les routes absolument libres [2].

« Le *4e corps* se placera en avant de la ferme de Grimont, à environ 1,800 mètres, perpendiculairement à la route de Sainte-Barbe, la droite [3] un peu en avant du village de Mey, près de la cote 245, se reliant au 3e corps, la gauche à environ 1,200 mètres en arrière de Villers-l'Orme.

« Le 4e corps s'entendra avec le 6e, de manière à ne pas suivre les mêmes routes, à prendre le pont d'amont de Chambière et à monter à la ferme de Grimont par le chemin de traverse qui part du moulin de Saint-Julien, de façon à ne pas gêner le mouvement du 6e corps. La cavalerie du

---

1. Le texte du général Fay porte *au bois de Mey*, au lieu de *vers la cote 241*.
2. Ces deux paragraphes n'existent pas dans le texte du général Fay.
3. Le texte du général Fay porte *près du bois de Mey*, au lieu de *un peu en avant du village de Mey, près de la cote 245*.

4e corps se placera en avant et les bagages du corps se réuniront à Chambière où ils attendront des ordres[1].

« Le *6e corps* s'établira en avant du bois de Grimont, en arrière de Villers-l'Orme, sa droite à hauteur de la gauche du 4e corps, mais refusant sa gauche jusqu'à la cote 216, à gauche de la route de Bouzonville. Sa cavalerie se placera en avant et les bagages du corps se réuniront à Chambière.

« Le 6e corps s'entendra avec le 4e pour la route à suivre jusqu'à la Moselle et prendra, au-dessous de la ville, le pont d'aval à travers Chambière, le pont d'amont étant réservé au 4e corps[2].

« Le *2e corps* s'établira en deuxième ligne, derrière le 3e corps; sa droite à la ferme Bellecroix, la gauche sur les hauteurs de la rive droite du ravin de Vantoux. Il entrera en ville par la porte de France, sortira par la porte des Allemands et suivra la route de Sarrelouis pour se rendre à sa position.

« Ses bagages se rendront à Chambière, quand le passage du 4e et du 6e corps, ainsi que de la Garde, sera terminé[3].

« Les *divisions de cavalerie du 3e et du 2e corps* se tiendront sur le flanc droit de leur corps, éclairant bien toute la droite.

« Les *réserves d'artillerie* et les *compagnies du génie* suivront leur corps et prendront position derrière la deuxième ligne de chacun de ces corps.

« La *Garde*, le *corps de réserve de cavalerie* et la *réserve d'artillerie de l'armée* prendront position entre le fort de Saint-Julien et le bois de Grimont, à cheval sur la route de Bouzonville, la gauche en arrière de Châtillon, la droite vers la gauche du 2e corps[4].

« Les réserves d'artillerie et de cavalerie se placeront à droite du fort Saint-Julien, en laissant la route complète-

1. Paragraphe n'existant pas dans le texte du général Fay. La *ferme* de Grimont est aussi dite *château* de Grimont.
2. Même observation que ci-dessus.
3. Même observation que ci-dessus.
4. Le texte de J. Poirier porte *la gauche en arrière du 2e corps*, au lieu de *la gauche en arrière de Châtillon, la droite vers la gauche du 2e corps.*

ment libre. La Garde, le corps de réserve de cavalerie et la réserve d'artillerie de l'armée passeront par les ponts de Chambière à la suite du 4e et du 6e corps; ils surveilleront la marche de ces corps, pour savoir à quel moment ils devront eux-mêmes se mettre en route, ce qui ne pourra guère avoir lieu avant 7 heures du matin [1].

« En attendant son départ, le corps de réserve de cavalerie, campé à Chambière, se rangera de manière à ne pas gêner la circulation entre les ponts [2].

« Le grand quartier général de l'armée sera au village de Saint-Julien; tous les services qui en dépendent et tous les bagages se rendront à Chambière, où ils attendront des ordres.

« En quittant ses lignes, le 6e corps y laissera pour les garder un régiment d'infanterie et un régiment de cavalerie légère. Le 2e corps agira de même; le 4e n'y laissera qu'un régiment d'infanterie et la division du 3e corps qui est à Montigny y laissera un bataillon.

« Les troupes laissées à la garde des lignes se feront voir et la cavalerie devra opérer de très nombreuses reconnaissances, de manière à laisser croire à l'ennemi que ces lignes sont toujours occupées. M. le général commandant militaire (*sic*) de Metz donnera avis de ces dispositions aux commandants des forts détachés.

« Ces mouvements devront s'exécuter sans sonneries et batteries [3]. »

Les imperfections de cet ordre sautent aux yeux. On n'insistera que sur les principales.

Il semble, en premier lieu, que ce document soit conçu et rédigé en vue de la préparation d'une revue pour la clô-

---

1. Le texte du général Fay porte *vers 7 heures et demie du matin probablement.*

2. Paragraphe ne figurant pas dans le texte du général Fay.

3. Les deux dernières phrases ne figurent pas dans l'ouvrage du général Fay, 126-128. Les mots en italique sont ainsi reproduits d'après le texte de cet historien, qui n'est d'ailleurs qu'un abrégé. Nous l'avons rectifié et complété au moyen de celui reproduit par J. Poirier (*Metz*, I, 307), sans indication d'origine, mais présentant néanmoins un réel caractère d'authenticité.

ture de manœuvres, plutôt que d'une grande action de guerre. Il n'y est question, ni de l'ennemi, ni du but général de l'opération, ni des mouvements à exécuter après la mise en place des troupes. C'est un déploiement, fort imparfait, sur trois lignes, sans même que soit prise l'élémentaire précaution d'indiquer aux divers éléments l'heure de la fin de cette opération et les itinéraires à suivre.

De la route de Sarrelouis à la cote 216, à l'ouest de la route de Bouzonville, il y a moins de 5 kilomètres à vol d'oiseau. C'est le front réservé à trois corps d'armée, soit neuf divisions d'infanterie, plus de 60,000 hommes. L'entassement de ces troupes sera extrême et toute manœuvre très difficile pour elles. Même observation concernant la profondeur de ce dispositif. De Villers-l'Orme au fort Saint-Julien, il y a moins de 3 kilomètres. Comment nos trois lignes successives trouveront-elles à s'y loger et surtout à y manœuvrer ?

L'idée maîtresse de Bazaine est de pivoter sur sa gauche pour s'emparer de Sainte-Barbe. Pourquoi, dans ces conditions, refuser la droite du 3e corps ? L'inverse serait plus juste. Pourquoi, également, placer en dernière ligne le corps de cavalerie sur les glacis du fort Saint-Julien ? Ne serait-il pas mieux à la droite, vers Colombey ? Au moins il pourrait s'y déployer sous les obus.

Ainsi, les dispositions arrêtées par Bazaine avec la collaboration inavouée du colonel Lewal sont des plus vicieuses. Elles le sont à un tel point, qu'elles autorisent des doutes sur le sérieux qu'il y apporte [1]. La direction même de l'opération « paraît étrange au plus grand nombre [2] ». On se rend compte que s'il voulait sérieusement l'entreprendre, elle exigerait les conditions suivantes : suppression des bagages, de façon à pouvoir gagner Thionville en un jour ; envoi à l'avance de la réserve d'artillerie, en avant du fort Saint-Julien, afin d'écraser de projectiles les abords de

1. Général Fay, 126.

2. Général Fay, 125; général Jarras, 164 ; voir *Procès Bazaine, loc. cit.*, 266, 273, 276, 355, les dépositions de Canrobert et de Le Bœuf; ils auraient préféré les directions du sud-est ou du nord-ouest.

Sainte-Barbe ; attaque entamée au point du jour, les troupes étant portées à pied d'œuvre par une marche de nuit, et de fortes démonstrations couvrant cette opération vers le sud ou l'ouest, avec le concours du canon des forts [1]. Aucune de ces conditions ne sera remplie. En outre, l'armée est encombrée d'un énorme bagage, de nature à lui créer mille difficultés.

Même en admettant que la sortie réussisse, Bazaine n'a-t-il pas perdu un temps précieux en la remettant au 26 ? D'après sa dépêche du 22, Mac-Mahon doit être le 25 sur l'Aisne, sans doute à Attigny et à Vouziers, c'est-à-dire à deux fortes étapes de Montmédy où il pourra être le 27. Quant à l'armée du Rhin, il est difficile d'admettre qu'elle puisse faire le 26 une marche de quelque étendue. Pour atteindre Montmédy par Thionville, elle n'a pas moins de quatre étapes à parcourir. Elle n'y sera pas avant le 30, trop tard pour recueillir l'armée de Châlons. Il y a donc chance que cette dernière soit compromise [2].

En résumé, si l'on estime que Bazaine a sérieusement le désir de sortir de Metz, son ordre pour le 26 août montre une fois de plus son incapacité à conduire une armée. Mais, d'autre part, ce document autorise tous les doutes sur le désir du maréchal de reprendre une campagne active. Une dépêche qu'il envoie le 25 à l'empereur semble même trahir l'intention de chercher des excuses pour l'échec qu'il prévoit, sans le redouter. Après avoir reproduit celle du 23, il ajoute quelques mots sur l'échange des blessés allemands et d'environ 800 prisonniers. Les forces ennemies ne se sont pas modifiées. « Malgré toutes les recherches possibles, et en utilisant tout, nous n'avons pu compléter tous les coffres pour canons de 4 [3] », affirmation qui contredit celles du général Soleille sur le même objet [4].

Il y a lieu de se demander comment, après avoir paru, le

---

1. Général Fay, 126.
2. Général d'Andlau, 129.
3. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 232.
4. Voir *suprà*, p. 28.

23, disposé à sortir de Metz, Bazaine tend de plus en plus à ne faire qu'une démonstration. Certains faits permettent de croire que deux des généraux sous ses ordres ne sont pas étrangers à ce revirement. Dans l'après-midi du 25[1], dit-on, Soleille et Coffinières viennent le trouver. Bien que l'ordre pour le 26 ne soit pas encore donné, le bruit d'une sortie court les camps et tous deux y sont opposés, le premier, peut-être, par un simple défaut de jugement dont il donnera d'autres preuves. En ce qui concerne Coffinières, une autre raison s'ajoute à celle-ci. Chargé du commandement d'une grande place encore inachevée, il ne se soucie pas de voir ses responsabilités démesurément accrues par le départ de l'armée. Tous deux présentent sans doute au maréchal les objections que nous leur verrons reproduire le 26, lors de la conférence de Grimont, les unes tenant à la sécurité du camp retranché, les autres à notre prétendue pénurie de munitions.

Bazaine, dit-on, repousse leurs observations et déclare qu'il lui est impossible de ne pas persister dans son entreprise[2]. On peut même croire qu'il les met au courant du mouvement de l'armée de Châlons. Mais Soleille et Coffinières ne se tiennent pas pour battus. Ils rédigent une note explicative qui reproduit leurs objections, la signent et la soumettent à l'approbation d'un troisième personnage dont le nom n'est pas connu[3]. Ce factum rejette à l'avance sur le

---

1. Général d'Andlau, 130. D'après le Rapport Rivières (*Procès Bazaine*, 244) et l'Enquête sur les capitulations, déposition Coffinières (Bazaine, *Épisodes*, 159), cet entretien eut lieu seulement le matin du 25.

2. D'après la déposition Coffinières à l'Enquête sur les capitulations, reproduite sans observation par Bazaine, il aurait répondu : « Il est possible que vous ayez raison, mais tant pis : mon mouvement est prêt, je vais l'exécuter. »

Au sujet du rôle incohérent de Coffinières pendant le blocus, voir le Rapport Rivières, les dépositions Laveaucoupet, Bouteiller, Prost, Bedin, Magnin (*Procès Bazaine*, 140, 299, 300, 307, 314, 332) ; *Trois mois à l'armée de Metz*, 229 ; Dick de Lonlay, V, 67 et VI, 690.

3. Général d'Andlau, 133. Il s'agit peut-être de Frossard. La note en question est ainsi conçue : « Il n'est malheureusement que trop vrai que la place de Metz se trouve dans ce moment-ci dans une situation critique devant un ennemi entreprenant.

« Les forts de Queuleu et de Saint-Julien ne sont pas complètement terminés. A Queuleu, il existe des brèches non encore escarpées. Des batteries prus-

maréchal les désastres qui pourront survenir. Il est remis le matin du 26 et fait sur lui une profonde impression, sans l'amener encore à modifier ses ordres.

Le mouvement est partout commencé, quand le général Coffinières se présente encore à Bazaine, insistant avec plus de force sur la nécessité de rester à Metz. « Troublé par les réflexions de la nuit, par les difficultés qu'on s'était plu à lui montrer, le maréchal céda aux funestes conseils qui lui étaient donnés... » Il n'ose pourtant pas arrêter de suite l'opération en cours, ne se souciant pas de faire rejaillir sur lui l'odieux et le ridicule d'un pareil contre-ordre. « Prenant l'initiative d'une tactique à laquelle il aura désormais recours dans les circonstances critiques [1] », il décide de soumettre la question à un conseil de guerre. En la présentant sous l'aspect qu'on lui a fait entrevoir, il convaincra aisément ses lieutenants : il sait qu'il trouvera parmi eux de zélés défenseurs de son opinion. Certain à l'avance de leur acquiescement, il contremande dès 8 heures du matin les dispositions prises pour son propre compte, maintient en place la garde de son quartier général, fait interrompre le chargement de ses bagages et annonce à son entourage qu'il reviendra au Ban-Saint-Martin [2].

Dès 9 heures la fatale nouvelle transpire, accueillie d'abord avec une incrédulité générale. Quand les heures se passent sans que le maréchal et son état-major se mettent en mouvement, il faut se rendre à l'évidence. Chacun est édifié sur le degré de sérieux que Bazaine apporte à son entreprise [3].

---

siennes de position sont déjà construites devant ce dernier fort en particulier. Après avoir tourmenté l'ouvrage par un feu lointain et ébranlé le moral de la garnison, l'ennemi peut tenter, non sans espoir de succès, une attaque de vive force de la position de Queuleu ; de cette position dominante, il peut voir et battre en brèche l'escarpe même de la place près de la porte Saint-Thiébaut... » (J. Poirier, *Metz*, I, 154).

1. Général d'Andlau, 134; général Jarras, 375. Aucun de ses lieutenants ne proteste contre cet effacement voulu, bien qu'il soit tout à fait contraire aux prescriptions des règlements et surtout au bon sens.

2. Général d'Andlau, 134.

3. Général d'Andlau, 134 ; colonel Fix, II, 50 et suiv.

XI

NOUVELLE JOURNÉE DES DUPES

Mise en mouvement des troupes. — Mauvaise construction des ponts. — Débouché des corps d'armée sur la rive droite. — Le mauvais temps. — Conférence du château de Grimont. — Décisions prises. — Retraite des troupes.

Cependant le mouvement des troupes a commencé dès l'aube, trahissant aussitôt l'inexcusable imprévoyance du commandement. L'ordre ayant été donné le 24 au commandant supérieur de Metz de faire jeter deux ponts sur la Moselle, il est naturel de penser que, destinés au passage des troupes d'une rive à l'autre, ils doivent avoir une solidité suffisante pour supporter hommes, chevaux et matériel. Le premier est dans ces conditions, en effet, mais le second, construit avec de vieux chevalets afin de ménager le matériel neuf de l'arsenal, n'offre aucune des garanties voulues. Quand les troupes se présentent le matin du 26, on leur apprend que l'infanterie seule peut y passer. Le 6e corps devant se servir uniquement de ce pont, son mouvement est entravé dès le début de la façon la plus fâcheuse [1].

En outre, le 4e corps se met en marche après l'heure indiquée [2]. Nouvelle cause de désordre, des troupes d'autres corps d'armée se présentant pour passer en même temps que les siennes.

L'absence de surveillance met le trouble dans la colonne. Mais ce n'est pas tout : nos réserves sont accumulées aux alentours du fort Saint-Julien. Il n'y a qu'un chemin pour

---

1. Général d'Andlau, 136 ; d'après le général Fay, 128, des deux ponts construits par l'artillerie, un seul est en état de supporter des voitures. Voir au *Procès Bazaine*, 274, la déposition Canrobert. Le matériel de l'arsenal sera intégralement livré aux Allemands.

2. Général Jarras, 154 ; colonel Fix, *loc. cit.* L'heure aurait donc été indiquée de vive voix seulement. D'après le lieutenant-colonel Rousset, 281, le 4e corps se serait mis en marche à 5 heures.

aller directement des ponts au plateau et les troupes n'ont reçu aucune indication leur interdisant de le prendre. Elles s'y engagent indistinctement, produisant un énorme encombrement[1]. Pour ces diverses raisons, le mouvement de l'armée est fort retardé. Vers midi, néanmoins, elle est en position, sauf la Garde qui a commencé de franchir la Moselle[2].

Le 3e corps était sous les armes dès 3 heures du matin. A 7 heures il est déployé en avant de Borny et se met en mouvement à 10 heures seulement. La division Montaudon prend pied au bois de Colombey après une escarmouche; elle occupe Noisseville sans coup férir, se reliant à la division Metman qui vient d'occuper Nouilly. La division Aymard a dépassé Mey et s'est déployée à droite et en avant sur deux lignes, la droite vers le Coupillon. Les troupes reçoivent alors l'ordre de s'arrêter; elles resteront en place près de six heures, l'arme au pied, sous la pluie, éprouvant les sentiments que l'on devine[3].

Quant à la division Castagny, laissant le 3e bataillon du 90e et ses deux compagnies franches à la garde du Sablon et de Montigny, elle s'est dirigée vers Metz, a suivi le chemin extérieur des glacis pour traverser la Seille et a pris finalement la route de Strasbourg. Vers 9 heures, elle se déploie entre Borny et La Haute-Bévoye, où elle est entièrement en position à 11 heures[4].

Le 4e corps traverse la Moselle et gagne le plateau par le

---

1. Général d'Andlau, 137. Le général impute cette négligence au chef d'état-major général « qui ne connaissait pas une seule des communications intérieures du camp retranché... et ne se préoccupa jamais de les faire reconnaître par ses officiers ». Mais nous savons que Jarras refusa de participer à la rédaction de l'ordre du 26. Le général d'Andlau paraît hostile de parti-pris au chef d'état-major général.

2. Général Jarras, 154. D'après le lieutenant-colonel Rousset (*Le 4e corps de l'armée de Metz*, 281), il y aurait deux ponts, l'un de bateaux, l'autre de chevalets, sur le grand bras; puis *un* pont de bateaux sur le petit bras. Cette circonstance seule expliquerait le désordre du passage.

3. Général Montaudon, II, 136.

4. La cavalerie du 3e corps paraît avoir été répartie en avant des divisions d'infanterie; la réserve d'artillerie suivit le ravin de Vallières et dépassa Vantoux.

chemin de Vallières, laissant la route de Bouzonville au 6e corps qui doit opérer à sa gauche. La cavalerie, qui marche en tête, arrive, dit-on, à 8 heures seulement sur le plateau[1] et jette aussitôt des éclaireurs vers Failly et Servigny. A 9 heures, la division Cissey débouche à son tour au nord-ouest de Metz, à peu près dans ses emplacements du 14 août. A 10h 15, la division Lorencez vient s'établir à sa gauche, à cheval sur la route de Bouzonville, près des Carrières.

La division Grenier est longtemps retardée par l'encombrement des ponts. Elle n'atteint le plateau qu'à 2 heures du soir, pour venir se masser à droite du fort Saint-Julien, en arrière de la division Lorencez. Après une exploration « assez succincte », la cavalerie est venue se former derrière la division Cissey. On attend ainsi des ordres et, afin de tromper l'attente, on fait le café. Les corps, « alignés comme pour une revue, ne cherchent nullement à se dissimuler et se laissent même facilement dénombrer grâce à la fumée de leurs cuisines... ». Chacun se demande ce qu'on est venu faire là[2].

Le 6e corps était sous les armes dès 3 heures du matin. Le 3e chasseurs à cheval et le 9e de ligne sont détachés vers le nord, le long de la route de Thionville, sur Woippy, Ladonchamps et la ferme de Thury. Quant au reste des troupes, il opère son mouvement comme il suit. A 6h 30 seulement, la division Tixier se met en marche, traverse la Moselle, prend la route de Bouzonville, fait une halte d'une demi-heure à la ferme de Châtillon, puis, par le château de Grimont, gagne le chemin de Bouzonville-Bertoncourt et se forme en bataille au nord-est, un peu au delà du bois de Grimont, sur deux lignes, face à Vany.

La division Lafont de Villers n'est qu'à midi sous le fort Saint-Julien. Elle se déploie en avant du bois de Grimont et de la ferme de Châtillon, face à Malroy. Quant à la divi-

1. Lieutenant-colonel Rousset, *loc. cit.*, 281.
2. Lieutenant-colonel Rousset, *loc. cit.*

sion Levassor-Sorval, elle est en réserve derrière la précédente, à courte distance. La division du Barail a tenté de se déployer en avant de Chieulles, mais, vers 9 heures, l'artillerie de Malroy l'oblige à se reporter derrière le bois de Grimont[1]. On voit à quel point sont entassées nos troupes, surtout à la gauche de la première ligne.

Le 2e corps était, lui aussi, sous les armes à 3 heures. Il laisse à Scy et à Chazelles deux bataillons du 55e, couvrant Longeville. En outre, un bataillon par brigade et le 4e régiment de chasseurs gardent les bivouacs du corps d'armée. Le reste, la brigade Lapasset formant l'avant-garde, entre dans Metz par la porte de France, passe au pont des Morts, sort par la porte des Allemands[2], s'engage sur la route de Sarrelouis et vient s'établir derrière le 3e corps, à hauteur de la ferme de Bellecroix et du moulin de Mey. Lapasset a occupé le bois de Colombey et, après quelques coups de fusil, le château de ce nom. La réserve d'artillerie est restée en avant du chemin de Vantoux. La cavalerie se répartit entre Bellecroix et la ferme des Bordes, dans le voisinage immédiat des autres troupes.

La Garde a reçu l'ordre de se mettre en marche à 5 heures du matin, de faire le café dès l'arrivée sur le terrain, « sans dresser les tentes »; les chevaux resteront sellés, « mais débridés par moitié[3] ». L'encombrement des ponts empêche la division Picard, qui marche en tête, de s'y engager avant midi environ. A ce moment, Bourbaki rencontre, près de la gare de Devant-les-Ponts, Bazaine qui vient à peine de quitter le Ban-Saint-Martin. Celui-ci prévient le général qu'il réunira les commandants de corps d'armée dès son arrivée sur le plateau. « Dix minutes après, accourt

1. D'après J. Poirier, *loc. cit.*, 149, le 3e chasseurs et le 9e de ligne, après avoir masqué le mouvement du 6e corps, passent la Moselle et viennent, le 3e chasseurs en avant du fort Saint-Julien, le 9e de ligne dans le bois de Grimont.

2. Le 2e corps ne fait usage que d'un seul pont pour traverser la Moselle, bien qu'il y en ait deux. Les précautions sont si mal prises que l'encombrement des rues retarde fort la division Vergé, qui suit Lapasset.

3. J. Poirier, 142.

le capitaine Lemoine, de l'état-major général, qui invite Bourbaki à ne pas continuer son mouvement si ses troupes n'ont pas encore passé les ponts, et à attendre de nouveaux ordres ». Étonné, Bourbaki riposte : « De nouveaux ordres? Et si je n'en reçois pas? » Il dit à Leperche[1] : « Voici de mauvais présages. Le maréchal réunit les commandants de corps d'armée, puis il me fait dire de ne plus bouger, si je n'ai pas engagé mes têtes de colonne. Avez-vous remarqué comme tout le monde paraissait triste dans cet état-major? Je crains que le général en chef n'ait de mauvaises nouvelles à nous annoncer, par exemple un insuccès du maréchal de Mac-Mahon ou quelque autre déboire[2]. » C'est vers 4 heures seulement que la Garde débouchera sur le plateau de Saint-Julien, alors que, déjà, les ordres sont donnés pour la retraite.

Le temps est peu favorable, ce qui sert de premier prétexte. S'il est fort exagéré de dire, avec Bazaine, qu'une « tempête épouvantable » arrêta tout mouvement, « sous une pluie tellement épaisse que l'on ne pouvait voir devant soi[3] », il est certain que la pluie survient vers midi et tombe par averses jusque vers 6 heures, avec des éclaircies[4]. Mais elle n'épargne pas non plus les Allemands.

En déployant ainsi toute l'armée du Rhin devant une petite fraction des troupes d'investissement, Bazaine a paru croire que l'ennemi se piquerait au jeu et prendrait l'offensive contre nous. Il est fort surpris de son inaction[5], qui contribue à dicter la sienne.

---

1. Lieutenant-colonel Leperche, son aide de camp.
2. D'Eichthal, *Le Général Bourbaki*, par un de ses anciens officiers d'ordonnance, 69, d'après les Notes de Leperche.
3. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 190.
4. *Trois mois à l'armée de Metz*, 114 ; voir aussi général Fay, 128 ; général d'Andlau, 134; général Jarras, 137. Une compagnie de partisans du 6e corps est même surprise parce que ses sentinelles se sont enveloppées de leurs couvertures pour se protéger de la pluie (Général Fay, 159, d'après un rapport officiel).
5. « ... L'ennemi, réfugié probablement dans les bois et les villages, ne montra que peu de troupes ; les tirailleurs, lancés très en avant, ne parvinrent pas à le faire sortir de sa position. Un ouragan survint et fut suivi d'une pluie diluvienne. Il était certain, dès lors, que l'ennemi n'accepterait pas le combat qu'on lui offrait » (*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 190).

Vers 2 heures, les commandants de corps d'armée, moins Bourbaki qui arrivera plus tard, sont réunis au château de Grimont, grand bâtiment dévasté depuis le 14 août. Le décor et le temps s'harmonisent avec le défaut de confiance que la plupart des assistants vont manifester clairement [1]. En quelques mots, le maréchal expose la situation et son projet, sans conclure, puis il donne la parole au général Soleille, dont il connaît l'opinion. Celui-ci ne prend nul soin de la dissimuler. Cherchant, lui aussi, à établir entre notre situation de 1870 et celle de Napoléon Ier en 1814 une analogie qui n'est qu'apparente, il rappelle que le grand capitaine voulut grouper les garnisons de nos places frontières pour se jeter sur les derrières des Alliés, tandis que ceux-ci iraient inutilement se heurter contre Paris. Mais la capitale, sans défenses matérielles, capitula, et le plan de l'Empereur échoua entièrement.

Aujourd'hui, il serait fort exécutable. « ... La présence de l'armée du Rhin à la frontière, on peut le dire, précisément à la portée des communications de l'armée prussienne, doit singulièrement » l'inquiéter. Cette armée « a donc un rôle immense à jouer et ce rôle, militaire aujourd'hui, peut devenir et deviendra certainement politique. Metz est, en effet, non seulement une grande place de guerre, mais aussi et surtout la capitale de la Lorraine (*sic*). En admettant une série de revers pour nos armes, et l'obligation pour le gouvernement de traiter avec la Prusse, la possession de Metz, la présence de l'armée dans le camp retranché que nous occupons pèseraient d'un poids immense dans la décision à intervenir et sauvegarderaient vraisemblablement à la France la possession de la Lorraine. Il ne faut pas se dissimuler, en outre, que l'armée du Rhin n'a de munitions que

1. Il existe un procès-verbal de cette conférence rédigé par le général Boyer et ne présentant aucun caractère d'authenticité, puisqu'il n'est pas signé des assistants. Nous l'avons suivi, néanmoins, faute d'autre, en le recoupant au moyen de divers documents. Le procès-verbal en question fut remis par Boyer à M. Tachard, ministre de France à Bruxelles, le 2 novembre 1870 (*Procès Bazaine*, 247, Rapport Rivières).

pour une bataille[1] et qu'il est impossible de la réapprovisionner avec les ressources de la place. Risquer un combat pour percer les lignes ennemies, et entreprendre une marche pour rallier Paris, ou tout autre point, ce serait s'exposer à user des munitions et à se trouver désarmé au milieu des armées prussiennes... En restant au contraire dans les lignes..., nous maintenons l'armée intacte, avec tous ses moyens d'action, nous menaçons constamment les communications de l'armée ennemie, qui peut éprouver un échec et se trouver obligée à battre en retraite et à se replier sur sa ligne d'opérations.

« Nous pouvons changer en désastre un mouvement rétrograde des Prussiens et nous conservons au pays une garantie puissante, dans tous les cas.

« L'armée ne sera pas inactive pour cela; elle pourra faire de fréquentes pointes sur le périmètre des lignes ennemies...; elle frappera des coups sensibles, l'inquiétera et pourra même bouleverser les travaux, couper les convois et intercepter les lignes de communication[2]... »

Frossard, autre officier des armes spéciales, « est absolument du même avis que le général Soleille. Il ajoute que l'armée du Rhin, par suite des événements accomplis, et il ne voudrait pas étendre cette opinion à l'armée entière, est bien plus propre à la défensive qu'à l'offensive. Il règne dans cette armée une sorte d'épuisement, pour ne pas dire de découragement, qu'il est aisé de reconnaître. Si l'on se met en marche à l'aventure[3], on ne pourra plus compter sur elle après un premier combat, fût-il heureux. Si la chance des armes nous était défavorable, il serait impossible de la maintenir; ce serait une armée dissoute, et le prestige qui l'entoure encore s'évanouirait complètement; ce serait une déroute dont les conséquences seraient incalculables.

---

1. Voir *suprà*, p. 28, la lettre de Soleille en date du 22 août.
2. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 190-191; *L'Armée du Rhin*, 84-93. D'après Jarras (p. 157), qui prête à Soleille à peu près les mêmes raisonnements, c'est Frossard qui prend le premier la parole, suivi de Soleille.
3. Ces mots *à l'aventure* ne figurent pas dans *L'Armée du Rhin*, p. 89.

« Comme contre-partie, le général Frossard expose que, l'armée prussienne étant en retraite, le caractère propre au soldat français se manifesterait d'une façon entraînante et changerait, sans conteste, en désastre pour l'ennemi un mouvement rétrograde de sa part. »

Le maréchal Canrobert « se range exactement à l'avis émis » par les généraux Soleille et Frossard, « en ce qui concerne la nécessité de ne pas compromettre l'armée par un mouvement offensif », mais il y met une restriction. Le moral du soldat ne sera maintenu, l'armée ne vivra même moralement qu'à la condition de ne point rester inerte.

« Frappons des coups de tous les côtés, donnons des coups de griffe partout et incessamment...

« Sortir de Metz pour s'allonger dans l'intérieur du pays avec des colonnes immenses de bagages, d'ambulances, d'artillerie que nous traînerions à notre suite, et sur une seule ligne, est chose impossible.

« La conclusion est qu'il faut rentrer sous Metz, fatiguer l'ennemi [1], le frapper partout et, si l'on se décide à partir, laisser tous les *impedimenta.* »

Le général de Ladmirault pense de même : « Il est impossible d'entreprendre une affaire de longue haleine, car, à la première affaire, on serait usé, faute de munitions. »

Avec le maréchal Le Bœuf, la question prend une tournure personnelle. Il « expose d'abord, en termes très vifs, qu'il n'est point responsable de la situation faite à l'armée du Rhin. Il a supporté jusqu'à présent le poids des accusations lancées contre son administration; mais il déclare qu'il n'a été ni consulté, ni écouté, lorsqu'il disait qu'un camp retranché, comme Metz, était fait uniquement pour permettre de constituer, à son abri, une armée prête aux exigences d'une situation que pouvait créer l'initiative de l'ennemi. On ne l'a point consulté, on ne l'a point écouté, et la dissémination de l'armée sur la frontière n'est point son œuvre. Il voulait la concentrer au début de la cam-

1. Dans *L'Armée du Rhin*, p. 90, *frapper l'ennemi.*

pagne, au lieu de la déployer comme elle l'a été... Conserver l'armée intacte est le grand et le meilleur service que l'on puisse rendre au pays ; mais comment le faire sans vivres? »

Le général Bourbaki, survenu dans l'intervalle, émet une note un peu plus réconfortante, mais avec la même conclusion : « Mon désir le plus vif eût été de faire un trou par Château-Salins et de nous donner de l'air; mais, si nous n'avons pas de munitions, il est clair que nous ne pouvons rien faire[1]. »

Le général Coffinières, qui opine le dernier, partage l'avis de Soleille; il déclare que la place et les forts ne sont pas encore dans un état de défense suffisant « pour supporter une attaque régulière pendant plus de quinze jours »; il faut donc que l'armée rentre sous Metz. Il indique les lignes qu'elle doit occuper sur les deux rives de la Moselle et les travaux qu'elle doit exécuter[2]. Une discussion s'élève alors, sans que personne semble songer à la diriger. Il en ressort que l'armée a « énormément de cavalerie, et que cette cavalerie ne donne que de très médiocres résultats; elle va même devenir une gêne pour la place, vu le peu de res-

1. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 192; *L'Armée du Rhin*, 84-92; général Jarras, 159; *Procès Bazaine*, 365, déposition Bourbaki; d'Eichthal, 69. D'apres ces derniers témoignages, Bourbaki, en arrivant à Grimont, est informé que les commandants de corps d'armée ont décidé à l'unanimité de rester sous Metz. Bourbaki proteste, mais Bazaine ne répond pas; Frossard et Coffinières prennent le général à part pour lui démontrer qu'il faut rester sous Metz. Il maintient néanmoins l'avis « de ne pas rester collé à la place ».

2. *Enquête, loc. cit.;* général Jarras, 159. A l'appui de ces déclarations, Coffinières a cité un certain nombre de faits à l'Enquête sur les capitulations (Bazaine, *Épisodes*, 159) : « Dans aucun fort il n'y avait de terrassements de faits; pour ce qui était de la maçonnerie, le fort Saint-Julien avait sa gorge complètement ouverte... il n'y avait pas d'escarpe et le bastion (?) était tombé... On pouvait entrer de vive force aussi bien à Saint-Julien que dans Queuleu. » Ces renseignements paraissent fort exagérés. Voir, à ce sujet, le Rapport Rivières, *Procès Bazaine*, 245; les dépositions des colonels Salanson, Merlin, Protche, *ibid.*, 281 et suiv.; le réquisitoire, *ibid.*, 500. Le général Coffinières a formellement nié d'avoir dit que Metz ne pouvait tenir plus de quinze jours sans l'armée (*ibid.*, 259). Les commandants de corps d'armée ont reconnu devant le conseil que telle n'était pas la portée de ses déclarations (Réquisitoire cité). Cette affirmation avait été pourtant reproduite par Bazaine dans son *Rapport sommaire*.

Rappelons, avec le Rapport Rivières (*Procès Bazaine*, 247), que Strasbourg, sans forts détachés et presque sans garnison, a tenu quarante-cinq jours.

sources dont on dispose en fourrages. La valeur des chefs qui la commandent est appréciée, celle des troupes qui la composent est également jugée.

« La question des compagnies de partisans est posée par le général en chef et il est unanimement reconnu qu'elles doivent former la base de tous les mouvements d'attaque... »

Ainsi se clôt la conférence, sur cette discussion banale. *Desinit in piscem.* Bazaine n'y a cherché qu'un prétexte à ne rien faire et il a réussi, se réservant d'employer encore ce procédé facile de diminuer ses responsabilités [1]. Mais il y a lieu de s'étonner que ses lieutenants tombent si aisément dans le panneau. Pas un, sauf Bourbaki, n'a un éclair de révolte et de bon sens. Aucun, sauf Le Bœuf, ne fait allusion à la question des vivres, qui est capitale. On nous dispensera de discuter les erreurs d'appréciation de Soleille, de Coffinières, de Frossard. Elles sautent aux yeux.

En somme, chacun se porte garant de ses troupes, mais avec des nuances qui sont moins dans les paroles que dans le ton et dans les physionomies. On sent que les 4e et 6e corps ne sont pas encore remis de la secousse du 18; que le 3e — et probablement aussi le 2e — sans le dire, serait aise d'avoir quelques jours de plus pour se reconstituer.

Un fait domine les autres : c'est que la sortie du 26 a pour but évident d'aller au-devant de l'armée de Châlons. Or Bazaine n'en fait pas la plus petite mention. Il est bien certain que la situation, pour ses lieutenants, se présenterait d'une façon tout autre si l'on savait Mac-Mahon en marche vers l'armée du Rhin [2]. A cet égard, le silence du maréchal est la preuve de sa profonde duplicité.

---

1. En prévenant Jarras qu'il a convoqué les commandants de corps d'armée, il ajoute : « Que vont-ils me dire ? » Jarras déduit du ton avec lequel il prononce ces mots qu'il attache une importance peu ordinaire à ces avis et qu'il se croit peut-être tenu de s'y conformer. Il lui fait remarquer qu'il appartient à lui seul de prendre une décision. Bazaine ne répond rien (Général Jarras, 154).

2. *Enquête,* dépositions, IV, Canrobert, Ladmirault, 276, 290 ; général Jarras, 161.

Ce n'est pas ainsi seulement qu'il tente d'endormir les inquiétudes de ses commandants de corps d'armée. Frossard l'entend dire : « Au reste, je ne suis pas embarrassé ; je sortirai quand je voudrai et par où je voudrai [1] ! » Cette confiance est au moins exagérée.

Bien que le compte rendu officiel ne le porte pas, il semble que des décisions soient prises à la conférence de Grimont. On arrête, notamment, que l'armée restera provisoirement sous Metz, mais les membres du conseil sont unanimes à déclarer qu'elle ne doit pas y être inactive. Il faudra la tenir en haleine par des entreprises fréquentes, en fatiguant ainsi l'ennemi. Bazaine fait des recommandations dans ce sens et autorise les commandants de corps d'armée à entreprendre telles opérations qu'ils jugeront utiles.

Il est convenu enfin que l'on alléguera le mauvais temps pour expliquer aux troupes l'arrêt du mouvement. Leurs emplacements seront changés comme il suit : le 2e corps, de la rive est de la Moselle à la Seille, bordant la levée du chemin de fer ; le 3e à la gauche du 2e, jusqu'au fort Saint-Julien ; le 6e, la droite à la rive ouest, la gauche au Coupillon ; le 4e, du Coupillon à la Moselle en contournant les forts de Plappeville et du Saint-Quentin ; la Garde et les réserves générales dans leurs emplacements du matin [2].

Ce dispositif est évidemment plus rationnel que celui appliqué jusqu'alors à l'armée. Son centre de gravité est déplacé vers le sud-est, mais il reste à l'ouest de la Moselle et, en outre, ces mouvements vont donner à l'ennemi l'éveil sur la direction de notre marche éventuelle.

Tel est le résultat de la conférence de Grimont. Il prouve, une fois de plus, que tout général recourant à l'avis d'un conseil y trouve un encouragement au parti le moins énergique. « D'ordinaire, a dit von der Goltz,... cette intelligence accumulée n'a d'autre résultat que de trahir exactement tous les points faibles et de démontrer combien tout

1. *Procès Bazaine*, déposition Frossard, 346.
2. Général Jarras, 161 ; général Fay, 129 ; général d'Andlau, 138.

ce qu'il est possible d'entreprendre présente de dangers [1]. » Ce n'est pas sans raison que Frédéric et Napoléon interdisaient ces réunions à leurs généraux. Hors les cas tout à fait désespérés, tels que celui de l'armée de Châlons à Sedan, elles ne peuvent qu'être nuisibles.

La retraite commence avant même que toutes les troupes aient fini leur mouvement, provoquant de leur part les sentiments que l'on peut croire. Les zouaves de la Garde débouchaient en arrière du fort Saint-Julien, quand Bourbaki donne lui-même au général Picard l'ordre du demi-tour. Le divisionnaire le regarde un instant « sans mot dire, paraissant ne pouvoir en croire ses oreilles. Il demeurait ébahi. On l'aurait été à moins [2]. » Partout l'impression est la même. On réclame un vrai chef [3] au lieu de ce rusé compère, toujours prêt à écouter d'autres suggestions que celles du Devoir. L'impression est la même du haut au bas de l'échelle. Quand Le Bœuf rejoint son état-major, il a le visage altéré, le geste nerveux, la parole brève et saccadée : « Allons, Messieurs, dit-il, après avoir annoncé la retraite, il faut se soumettre, quoique le désespoir dans l'âme [4] ! » Quant aux soldat, ils nommeront le 26 août la journée de « Va-t-en z'y voir [5] ! », de « l'espoir perdu » ou de la « fausse sortie [6] ».

La retraite s'opère sans indications plus précises que le matin et ne fait qu'augmenter l'encombrement dans des proportions déplorables. En faisant demi-tour, les pièces et les caissons de la réserve générale arrêtent un temps infini les colonnes d'infanterie et d'artillerie qui les sui-

1. *La Nation armée*, traduction, 56. Dans ses *Souvenirs*, III, 201, le général du Barail explique la répugnance de Bazaine à sortir par le désir de ne contribuer en rien au succès de Mac-Mahon, dont le séparaient des souvenirs remontant au temps où ils étaient tous deux à Tlemcen, mais encore cuisants.

2. D'Eichthal, 71, d'après les notes du lieutenant-colonel Leperche ; général d'Andlau, 138.

3. Général Montaudon, II, 136.

4. Général Castex, II, 64. Cette réflexion n'est pas d'accord avec l'opinion qui aurait été exprimée à la conférence par Le Bœuf.

5. Journal Lapasset, général Ambert, I, 252.

6. Commandant Max Dumas-Guilin, 18.

vent, sous une pluie torrentielle, au milieu de véritables lacs de boue. Le désordre est tel, que les dernières troupes du 4e corps n'atteignent leurs anciens emplacements que le 27 à 6 heures du matin, après être restées vingt-six heures sous les armes [1], le tout en pure perte. « Beaucoup d'isolés couchent dans des wagons, à la gare de Devant-les-Ponts, ou sur les chemins trempés d'eau. Toute la nuit on entend retentir des sonneries d'appel et des refrains de régiment. Cette affaire manquée prend... le caractère d'une véritable déroute [2]. » Le 6e corps ne rejoint son camp que le 27, à 5 heures du matin [3].

Pour achever ce triste tableau, Bazaine rend compte de la journée au ministre de la guerre en ces termes : « Toujours sous Metz, avec munitions d'artillerie pour un combat seulement. Impossible de forcer les lignes de l'ennemi dans ces conditions, derrière ses positions retranchées. Aucune nouvelle de Paris, ni d'esprit national ; urgence d'en avoir. Agirai efficacement si le mouvement offensif à l'intérieur force l'ennemi à battre en retraite [4]. » Ainsi, non seulement le maréchal dépeint la situation comme beaucoup plus mauvaise qu'elle n'est, mais il guette la possibilité de troubles intérieurs où il compte sans doute jouer un rôle. A la tête de notre meilleure, presque notre seule armée, il ose réclamer un « mouvement offensif à l'intérieur » de nature à le délivrer, alors que lui-même vient d'arrêter une tentative du même genre, à peine esquissée, et sans le moindre motif [5]. Une pareille inconscience ne relève que du mépris.

---

1. Général d'Andlau, 137 ; d'après J. Poirier, 163, le 15e de ligne n'arriva au bivouac qu'à 8 heures.
2. Lieutenant-colonel Rousset, *Le 4e corps de l'armée de Metz*, 282 ; Historique manuscrit du 64e, Bazaine, *Épisodes*, 123 ; lieutenant-colonel Patry, 125.
3. *Enquête*, dépositions, IV, Canrobert, 276 ; Jolly, *Historique du 4e de ligne*, 20, etc.
4. *L'Armée du Rhin*, 97 ; le texte de l'*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 194, est visiblement altéré.
5. Voir l'appréciation du major von Schell, *Les Opérations de la Ire armée*, traduction, 249.

XII

LES ALLEMANDS LE 26 AOUT

Premières alertes sous Metz. — Le corps d'observation de Thionville. — La matinée du 26 août. — Dispositions prises. — Retraite des troupes allemandes. — Nouveaux emplacements occupés. — Marche de deux corps sur Damvillers.

Les Allemands ont opéré avec une facilité bien faite pour les surprendre l'investissement du camp retranché et de l'armée. Puis, chose plus surprenante encore, les jours se passent dans un calme à peu près complet. Il n'y a de rencontres qu'aux avant-postes, entre les reconnaissances des deux armées, surtout à l'ouest de la Moselle. En outre, les détachements employés aux travaux d'investissement sont canonnés des forts par intervalles. Le commandant de la 6ᵉ brigade d'infanterie, colonel von der Decken, est même mortellement blessé de la sorte sur le plateau dé Plappeville.

A plusieurs reprises, des mouvements aperçus en avant des forts et des renseignements recueillis sur nos prétendues intentions conduisent à faire prendre les armes aux troupes, sans qu'il en résulte rien de sérieux. Le 23 août, par exemple, une colonne de trois bataillons, deux escadrons et une batterie apparaît au petit jour, marchant du fort Saint-Julien contre les avant-postes de la 1ʳᵉ division d'infanterie. Mais elle retourne bientôt vers Metz, après une démonstration sans portée.

De même, plusieurs reconnaissances venant de Thionville se montrent derrière les positions de la 3ᵉ division de réserve.

Cette petite place, située à une étape environ au nord de Metz, est occupée par une garnison de 3,500 hommes dont

plus de 2,000 gardes mobiles [1]. Surtout depuis l'échec de la tentative dirigée contre elle le 15 août, elle est restée observée uniquement par de faibles partis de cavalerie. Mais un ordre du roi Guillaume prescrit la concentration d'un corps d'investissement, sous les ordres du général von Bothmer. Un régiment de ligne, le 65e, en fera partie. Les deux bataillons déjà employés sur la ligne d'étapes de la Ire armée [2] se mettent en mouvement le 22 août, de Corny vers Thionville, et vont s'établir le 24 à Kédange et à Kœnigsmacker, avec des avant-postes vers la place. Un détachement d'étapes stationné depuis quelque temps à Sierck renforce chacun d'eux d'un peloton de hussards [3]. En outre, à la même date du 24, le IXe corps, à l'ouest de la Moselle, porte deux bataillons et un escadron [4] vers l'Orne. Ce détachement occupe d'abord une position d'avant-postes entre Hagondange et Rombas; puis, le 25, il reconnaît par Terville jusqu'aux abords sud-ouest de Thionville, après y avoir aisément rejeté de petites fractions qui tentaient de l'arrêter. En même temps, un escadron (1er du 10e hussards) coupe au nord de la ville la voie ferrée conduisant à Luxembourg [5].

On sait que, dès sa prise de commandement, Frédéric-Charles a pris des mesures pour l'investissement de Thionville. Le 25, les fractions de la 3e division de réserve, à ce destinées [6], atteignent les environs d'Uckange. Les jours sui-

1. Elle paraît comprendre, comme troupes actives, le dépôt du 11e dragons et trois batteries à pied ; le reste serait des gardes mobiles ou des douaniers et des gendarmes (un bataillon de la Moselle, deux bataillons des Vosges, ceux d'Épinal et de Mirecourt) [*R. H.*, II, 1907, 207, 213].

2. 1er et 3e bataillons (*État-major prussien*, II, 1385).

3. Le corps Bothmer comprend, outre le 65e, les bataillons de Siegburg, de Brühl, de Neuss et de Deutz des 28e et 68e régiments de landwehr, le 4e hussards de réserve et la batterie lourde de réserve du VIIe corps (*État-major prussien*, II, 1406).

4. Les deux bataillons de chasseurs hessois et un escadron du 2e *Reiter*.

5. Cet escadron, parti de Nancy dès l'arrivée de la 4e division de cavalerie, avait poussé vers l'ouest jusqu'à Mussey, puis était revenu vers Metz pour rallier la 5e division de cavalerie (Armée de la Meuse). C'est de Metz qu'il fut envoyé vers Thionville (*État-major prussien*, I, 441, et II, 1407).

6. 3e hussards de réserve, 2e régiment de cavalerie lourde de réserve, bataillon d'Ostrowo du 59e régiment de landwehr, le tout sous les ordres du général von Strantz.

vants, ces troupes se rapprochent de la place par les deux rives de la Moselle, leurs avant-postes allant de Kuntzich, par les bois de Yutz et d'Illange, jusqu'au château de Bettange, le gros réparti entre Imeldange à l'est de la rivière et le ruisseau de Kribs, à l'ouest. Le pont de l'Orne à Richemont est remis en état, le chemin de fer coupé au nord de la bifurcation. Une compagnie est détachée à Uckange, pour arrêter les francs-tireurs qui inquiètent çà et là les avant-postes [1]. La situation demeure ensuite quelque temps stationnaire, et des mois se passeront avant que Thionville soit l'objet d'une attaque véritable.

Sous Metz, dans la matinée du 26 août, les premiers mouvements de nos troupes sont accompagnés d'une fusillade de vivacité intermittente, échangée avec les avant-postes prussiens. Elle se prolonge ainsi jusque dans l'après-midi. Les fractions de la 2e division d'infanterie établies à La Grange-aux-Bois et à Colombey doivent se replier légèrement. De même une compagnie de la 1re division poussée à Noisseville se reporte à Servigny. En outre, des forces considérables se montrent vers le bois de Grimont, devant la division de réserve Kummer. Une ligne de tirailleurs paraît même en déboucher vers 10 heures, mais sans donner lieu à un engagement sérieux.

Notre concentration sur la rive droite n'a pas échappé aux observateurs ennemis. Le premier avis la concernant est envoyé de Mercy-le-Haut à 8 heures : il signale dix bataillons et deux régiments de cavalerie marchant vers Colombey [2]. Toutes les observations ultérieures indiquant un projet de sortie vers le nord, les corps de la IIe armée prennent aussitôt les dispositions prévues. Dix bataillons du Xe corps et l'artillerie de corps s'établissent à Argancy. Le IXe met la 25e division en marche sur Hauconcourt, le

---

1. *État-major prussien*, II, 1407. Le 28, les deux bataillons du 65e se portent sur la Bibiche, à Haute-Yutz et Basse-Ham. Le 31 août, le 2e bataillon du 65e relève sous Thionville le 1er, qui passe la rivière et va s'établir au nord, vers Hettange-Grande.

2. Major von Schell, 245.

reste se rassemblant à Marange. Le III[e] se forme de même à Saint-Privat et Amanvillers; le II[e], entre Norroy et le ravin de Châtel, prêt à rompre vers le nord [1].

A midi, l'armée du Rhin n'a pas encore entamé une véritable attaque. Il est pourtant à croire qu'elle ne s'en tiendra pas à ce déploiement. Dans cette prévision, et en supposant que la trouée réussisse, Frédéric-Charles a l'intention de se porter au-devant de nous, sur la rive gauche, vers Thionville. Il disposerait à cet effet de la II[e] armée et de la 1[re] division de cavalerie, tandis que la I[re] armée maintiendrait l'investissement de Metz. C'est dans ce sens que le prince arrête des dispositions provisoires vers 1[h]30. La 1[re] division de cavalerie est mise aussitôt en marche sur Amanvillers, ainsi que la 31[e] brigade d'infanterie (VIII[e] corps), destinée à relever le II[e] après le départ de la II[e] armée [2]. Puis le prince se rend de Doncourt à Marange, pour être plus près du théâtre de la sortie encore hypothétique.

A son arrivée, il apprend que la fusillade s'est tue presque entièrement à l'est de la Moselle. La pluie violente survenue dans l'intervalle a tellement détrempé le sol que la reprise de notre offensive devient toujours plus invraisemblable. Par suite, vers 4 heures, les commandants des X[e], IX[e] et

---

1. *État-major prussien*, II, 1411.

2. *État-major prussien*, II, 1411. D'après le major von Schell (*loc. cit.*, 245), à 2 heures Steinmetz reçoit l'ordre suivant, envoyé par le prince à 1[h]40 :

« L'ennemi est en marche sur la division Kummer; je me rends à Marange; j'ai envoyé une brigade du VIII[e] corps à Amanvillers pour relever au besoin le II[e] corps sur la ligne d'investissement. La 1[re] division de cavalerie a ordre de se porter à Amanvillers. Il faut maintenir l'investissement complet. »

A midi 20, le I[er] corps a envoyé de Sainte-Barbe la dépêche suivante, qui arrive à 2[h] 35 à Jouy-aux-Arches :

« Depuis 7 heures du matin, deux à trois divisions ennemies ont marché en avant; elles se sont d'abord dirigées sur Noisseville, mais elles n'ont pas attaqué la 1[re] division. Il est maintenant midi; l'ennemi a fait un mouvement par le flanc gauche pour attaquer la division Kummer. Suivant les circonstances, la 1[re] division et la moitié de la 2[e] la soutiendront. »

Quelques minutes auparavant, Steinmetz avait envoyé l'ordre suivant au général von Manteuffel :

« L'ennemi marche sur la division Kummer; le II[e] corps a reçu du prince Frédéric-Charles l'ordre de marcher au secours. Marchez sans abandonner le reste de la ligne d'investissement. »

III[e] corps font rentrer leurs troupes au cantonnement ou au bivouac. La 1[re] division de cavalerie est également ramenée vers Saint-Marcel, mais la 31[e] brigade reste provisoirement à Amanvillers. Puis Frédéric-Charles retourne à Doncourt, après avoir adressé à Manteuffel une lettre dont le ton contraste avec celui de ses communications précédentes. Il y exprime en effet la confiance que les Allemands conserveront partout leurs emplacements, malgré nos attaques. Au besoin, les combattants de la rive droite seraient soutenus de la rive gauche par les X[e] et IX[e] corps.

Dans la réalité, il n'y a plus qu'une escarmouche d'avant-postes au sud de Malroy ; elle retient sous les armes, toute la nuit, une partie de la division Kummer. Manteuffel a, sur les entrefaites, porté la 3[e] brigade d'infanterie de Courcelles à la route de Sarrebruck. Son intention est de livrer bataille entre Malroy et Servigny. Mais les reconnaissances détachées dans la matinée du 27 permettent d'établir qu'en général nous avons repris nos emplacements antérieurs. Il n'y a plus d'attaque immédiate à prévoir. Les Allemands peuvent donc réoccuper leurs emplacements du 25. Toutefois, Noisseville et la brasserie voisine seront désormais compris dans leur ligne de défense [1]. Il faudra des flots de sang pour reprendre et perdre le 31 août ce que nous avions si facilement enlevé le 26 : seul résultat tangible de la niaise démonstration du maréchal Bazaine.

A l'ouest de la Moselle, dès le 26, les avant-postes de la 20[e] division ont poussé jusqu'à Ladonchamps et Petite-Maxe, occupant fortement les fermes des Tapes au nord de ces deux points. Dans cette direction, la sortie avortée aboutit à nous resserrer plus étroitement dans le camp retranché.

L'attitude de Bazaine et de ses lieutenants est d'autant plus déplorable que, la nuit même du 26 au 27, Frédéric-

1. *État-major prussien,* II, 1414. Deux compagnies de pionniers, envoyées dès le 27 à Noisseville, mettent ce village en état de défense et le relient à la position de Servigny au moyen de tranchées-abris et d'abatis. Un bataillon l'occupe en permanence.

Charles reçoit de l'état-major du roi l'ordre de mettre deux corps d'armée en marche sur Damvillers : ils s'y tiendront prêts à arrêter l'armée de Châlons, de concert avec des troupes des IIIe et IVe armées [1]. Par suite, les IIe et IIIe corps quittent l'investissement dans l'après-midi du 27, avec ordre de ne pas interrompre leur mouvement vers l'ouest, quoi qu'il arrive sous Metz. Le VIIIe corps, dont le front est naturellement très fort, occupera désormais en outre celui tenu par le IIe. La 31e brigade a déjà relevé les avant-postes de ce dernier; la 32e va de Gravelotte à Montigny-la-Grange, puis à Amanvillers; la 1re division de cavalerie, de Saint-Marcel à Habonville. En outre, bien persuadé que, tôt ou tard, l'armée française fera une nouvelle tentative vers le nord, Frédéric-Charles porte son quartier général de Doncourt à Malancourt [2].

1. Voir notre tome VI, p. 261.
2. *État-major prussien*, II, 1415.

XIII

L'ARMÉE DU 27 AU 30 AOUT

Défaut général d'initiative. — Opération projetée sur Peltre. — Préparatifs de sortie. — Communications entre Metz et l'armée de Châlons. — Mouvements des Allemands. — Les IIe et IIIe corps. — Détachements vers la ligne des Ardennes.

Au lendemain de la Journée des Dupes, l'armée du Rhin est retombée dans l'énervante inaction où la laisse croupir le commandant en chef. A la conférence de Grimont, il a été question de fréquents coups de main destinés à harceler l'ennemi, à tenir nos troupes en haleine, tout en accroissant leurs ressources. Mais l'initiative est chose si rare dans nos rangs que, du haut en bas de l'échelle, on attend des ordres formels pour agir, à bien peu d'exceptions près. Quant au maréchal, il se borne à régulariser l'existence des compagnies et des pelotons d'éclaireurs organisés dans les corps d'armée. Il est décidé que ces unités prendront le nom de *partisans d'infanterie ou de cavalerie du nᵉ corps* et se conformeront au titre IX de l'ordonnance du 3 mai 1832 sur le service des armées en campagne (28 août).

En outre, Bazaine invite dès le 26 les 2ᵉ et 3ᵉ corps à combiner une opération sur la gare de Peltre, où l'ennemi crée des magasins, dit-on. « Elle pourrait être organisée demain à la pointe du jour. » Mais il ajoute aussitôt une restriction significative : « Il ne vous échappera pas, du reste, qu'il ne s'agit dans ma pensée que d'un coup de main auquel il n'y a pas lieu de donner de trop grandes dimensions. » Il voudrait aussi que la cavalerie du 2ᵉ corps inquiétât et rejetât au besoin des escadrons ennemis établis à la ferme de Saint-Thiébault et qui poussent journellement des partis « jusque dans Magny », où ils auraient enlevé cinq chevaux la veille. « N'y aurait-il pas lieu, continue Bazaine, de faire occuper ce village par vos avant-

postes? On assure qu'il y a beaucoup de fourrages; il faut l'acheter aux paysans, ne pas le laisser aux Prussiens[1]. »

Rien ne ressemble moins à un ordre, on le voit. C'est un avis et un conseil que donne le maréchal, rien de plus. Et pourtant, les détails qui précèdent indiquent, de la part des commandants de corps d'armée, un manque absolu d'initiative, que d'autres faits démontrent surabondamment : le 25, par exemple, Bazaine écrit à l'un de ses lieutenants : « Je suis informé qu'en avant du fort de Saint-Privat, il y a trois meules de foin; faites-les rentrer cette nuit. » Un autre reçoit, le 27, l'avis suivant : « Votre bulletin de renseignements signale des fourrages dans Villers-l'Orme, Chieulles, Borny, faites-les enlever aujourd'hui. » De même la ferme de Maison-Rouge est indiquée comme remplie de gerbes de blé. « On a beaucoup de peine à obtenir l'exécution de ces petites opérations[2]... »

Ainsi, le principe de l'obéissance passive est appliqué avec si peu de ménagement dans l'armée française qu'il arrive à étouffer toute velléité d'action personnelle. L'inférieur ne croit devoir prendre aucune initiative, si justifiée qu'elle puisse être, et attend patiemment l'ordre qui mettra en mouvement sa pensée et ses moyens d'exécution. A l'armée du Rhin, cette apathie va plus loin encore, car elle se modèle sur celle du commandant en chef et finit même par l'exagérer.

Il en est ainsi le 27 août. Les commandants des 2e et 3e corps reconnaissent l'utilité de l'entreprise recommandée par Bazaine, mais y voient de graves difficultés qu'ils exposent complaisamment : l'ennemi *doit* avoir beaucoup de

---

1. Général Fay, 131. Bazaine écrit dans le même sens au commandant du 6e corps (J. Poirier, 175). Un fourrage est opéré à Magny-sur-Seille, le 28, par trois compagnies d'infanterie, avec les 1er et 2e escadrons du 5e dragons, qui, après une escarmouche, enlèvent quatre jours de paille et de foin (Lieutenant de Saint-Just, *Historique du 5e dragons*, 340). Le 29, nouveau fourrage. Les 5e et 8e dragons retournent à Magny ; le premier ramène 20 voitures de paille et de foin sans combat (*ibid.*, 341).

2. Général Fay, 131.

troupes pour garder ses magasins; la position de Mercy-le-Haut, qu'il faut enlever, est très forte; la cavalerie trouvera les routes coupées. On devra en arriver à une véritable bataille; les 60,000 hommes dont disposent Frossard et Le Bœuf ne suffiront pas. Le maréchal n'insiste pas davantage et l'occasion favorable[1] ne se retrouvera plus. Par contre, deux de nos commandants de corps d'armée ont trahi un manque de confiance, qui ne fera que s'affirmer davantage dans la suite[2].

Entre temps, Bazaine continue mollement les préparatifs de sortie. Il invite (28 août) le général Coffinières à faire reconstruire solidement les ponts jetés pour l'opération du 26 et à en établir un troisième. Des routes sont ouvertes pour assurer le débouché de ces passages; on améliore les chemins secondaires menant au plateau de Saint-Julien[3]. Un ordre général prescrit d'aligner tout le monde à trois jours de vivres[4], y compris la journée courante, et de faire prendre par l'intendance, dans les magasins de la place, deux jours de lard, un jour de biscuit, un jour d'avoine. En cas de départ subit, les troupes auraient donc avec elles quatre jours de biscuit, trois de viande dont deux de lard, deux jours d'avoine, le tout y compris la journée courante[5].

Après une série de pluies interminables, le temps est redevenu meilleur; le sol s'assèche un peu, se prêtant davantage à de grands mouvements de troupes[6]. Le bruit court que l'armée va entreprendre une nouvelle opération, mais sans qu'aucun ordre soit encore donné[7]. Le matin du 30, le colonel Lewal est de nouveau appelé auprès de Bazaine, qui demande sur Thionville des renseignements de toute nature.

1. Voir *suprà*, p. 46.
2. Général d'Andlau, 140.
3. Général d'Andlau, 140.
4. Moins la viande et l'avoine distribuées journellement.
5. Lieutenant-colonel Rousset, *Le 4e corps*, 284 ; lieutenant-colonel de Montluisant, 155.
6. Général Fay, 131 (29 août).
7. Général Jarras, 175. D'après le lieutenant-colonel de Montluisant, p. 157, ordre est donné de constituer un commencement de parc d'artillerie pour le 6e corps.

Enfin les troupes sont invitées à se tenir prêtes à marcher pour midi ou 1 heure[1]. En un instant, tous ces détails courent les camps et la ville, facilitant, comme à l'ordinaire, la besogne des espions.

D'ailleurs, vers 10 heures, survient un contre-ordre. L'opération projetée est suspendue[2], mais on devra, après une visite de santé, renvoyer les malingres dans la place, opération qui eût dû être faite dès le 19 août. On réduira, le jour même, les bagages au strict nécessaire. Peut-être pour détourner l'attention, Canrobert est invité à examiner s'il pourrait tenter un coup de main sur Saulny, qui n'est pas occupé, dit-on[3].

Sur les entrefaites, un échange de communications importantes a eu lieu entre le maréchal et l'armée de Châlons. Le 27 août, le commandant de Thionville remet à M. Lallemant, procureur impérial à Sarreguemines, de passage dans la place, la note suivante : « Le colonel Turnier fait savoir qu'il reçoit de Metz, pour être communiquée à l'armée française, s'il est possible, une dépêche ainsi conçue : « Nos communications sont coupées, mais faiblement; nous pourrons percer quand nous voudrons; nous vous attendons. » On a dit ailleurs[4] comment cette dépêche est remise le 30 août à l'empereur et au maréchal de Mac-Mahon, par M. Hulme, filateur à Mouzon. Bien que, plus tard, Bazaine ait affirmé qu'il n'y était pour rien et que le colonel Turnier ait invoqué les défaillances de sa mémoire afin de ne pas indiquer l'origine précise de ce document, il y a lieu d'admettre que cet officier n'a pu prendre sur lui d'envoyer une

1. Général Fay, 132 ; lieutenant-colonel de Montluisant, 157.

2. D'après la déposition du colonel Lewal au Procès Bazaine (*loc. cit.*, 204), le motif de cet ajournement est que les ponts ne sont pas encore prêts. Que de lenteurs faciles à éviter !

3. Général Fay, 132 ; général d'Andlau, 141 ; *Trois mois à l'armée de Metz*, 117 ; lieutenant-colonel Rousset, 284. Voir la série de ces ordres à la réserve d'artillerie du 6e corps (Lieutenant-colonel de Montluisant, 157).

4. Voir notre tome VI, p. 352. Consulter à ce sujet le *Procès Bazaine*, dépositions Lallemant, Boucher-Garnier, colonel Melcion d'Arc, Hulme, Lamour, Gillet, Rouy, Lagosse, etc. (p. 257, 258 et suiv., et le Rapport Rivières, 463-464).

communication aussi grave, en termes aussi affirmatifs. Elle ne peut donc provenir, directement ou indirectement, que du général en chef. Nul besoin d'insister sur la contradiction choquante entre la dépêche qu'il envoie au ministre le 26 août[1] et celle adressée à Mac-Mahon le 27. Visiblement, il modifie les couleurs de sa situation selon qu'il s'adresse à l'un ou à l'autre[2]. N'y a-t-il pas là, de sa part, un calcul? Il a tout intérêt à ce que Mac-Mahon persiste dans son entreprise. Si elle réussit, le principal bénéfice sera pour Bazaine; si elle échoue, comme il le prévoit sans doute, sa situation personnelle ne pourra que grandir. En effet, il restera seul en scène, disposant d'une armée intacte, entre la révolution menaçante et l'invasion. La paix s'imposera fatalement — du moins, il peut le croire, — ouvrant à son ambition des perspectives infinies.

Vis-à-vis du ministre, au contraire, il a intérêt à dépeindre sa situation comme plus compromise qu'elle n'est : c'est justifier à l'avance son inaction, et aussi exercer sur le gouvernement une pression destinée à se répercuter sur Mac-Mahon, à l'engager plus encore dans son entreprise.

Vers les mêmes dates, une autre communication importante parvient de l'armée de Châlons à Metz. Le 25 août, dans la soirée, M. Lagosse, industriel et maire de Mouzon (Ardennes), est envoyé par le sous-préfet de Vouziers à Attigny, auprès du général Ducrot. Ce dernier lui demande de se rendre auprès de Bazaine, lui remet un court billet : « Confiance, mille amitiés », signé de sa main, et le charge de dire en substance au commandant en chef : Le maréchal de Mac-Mahon arrive avec 120,000 hommes; Ducrot le remplace au commandement de son corps d'armée. L'armée sera le 27 au soir à Stenay, Ducrot à la gauche et Douay à la droite. Se tenir prêt à marcher « au premier coup de canon, si cela entre dans les vues du maréchal[3] ».

M. Lagosse se dirige sur Montmédy, Longwy, et finit par

---

1. Voir *suprà*, p. 88.
2. *Procès Bazaine*, 502, réquisitoire Pourcet.
3. *Procès Bazaine*, 196, déposition Lagosse.

atteindre Thionville, après s'être jeté en Belgique et dans le Luxembourg pour éviter les Allemands. Il se présente, le soir du 27 août, au colonel Turnier qui ne le laisse pas aller plus loin et rédige pour le maréchal Bazaine la dépêche suivante : « Général Ducrot commande corps Mac-Mahon. Il doit se trouver, aujourd'hui 27, à Stenay, gauche de l'armée. Général Douay à la droite, sur la Meuse. Se tenir prêt à marcher au premier coup de canon — *signé* Turnier[1]. » On voit qu'elle ne comporte aucune restriction, à l'encontre des instructions données à M. Lagosse.

Cette dépêche, confiée par le colonel Turnier à trois émissaires, Flahaut, Marchal et Notret, est remise par les deux premiers, dans la journée du 29 août, en double expédition, au grand quartier général. Le colonel Lewal est dans le cabinet du maréchal qui lui fait lire la dépêche de Marchal, demandant s'il connaît l'écriture ou la signature de son correspondant. Sur une réponse négative, Bazaine envoie, le même soir à 7 heures, un autre émissaire à Thionville, afin de vérifier la provenance de ce renseignement[2]. Il faut y

1. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 194.

2. Bazaine, *Épisodes*, 174; *L'Armée du Rhin*, 97, 98. Voir, à ce sujet, les dépositions de M. Lagosse, du colonel Turnier et de Marchal (*Procès Bazaine*, 195, 198, 211), etc.

D'après Bazaine (*L'armée du Rhin*, 98, 304), ce n'est pas cette dépêche qui détermine la sortie du 31, mais bien celle du 22 août, qu'il attribue faussement à l'empereur et qui provient de Mac-Mahon : « Reçu votre dépêche du 19 dernier à Reims. Me porte dans la direction de Montmédy ; serai après-demain sur l'Aisne, d'où j'agirai selon les circonstances pour vous venir en aide. Envoyez-moi de vos nouvelles. » Cette dépêche serait arrivée de Verdun le 30 à 10 heures du matin (*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 194 ; Bazaine, *Épisodes*, 168) ou à 11 heures (*L'Armée du Rhin*, 98). Dans ce dernier ouvrage, la phrase finale est omise. Voir à ce sujet notre tome VI, p. 186, et Bazaine, *Épisodes*, 174.

Comme l'admet le général d'Andlau, il est possible qu'une expédition de cette dépêche soit arrivée le 30, mais on ne peut admettre que Bazaine n'en ait pas reçu d'autres auparavant, alors que les plus grandes facilités existaient pour les communications entre Thionville et Metz.

Le général Jarras (*loc. cit.*, 175) rapporte qu'il apprit, l'après-midi du 30, que le bruit courait de la réception de nouvelles de Mac-Mahon et de préparatifs en vue d'une nouvelle sortie. Il alla demander au maréchal ses instructions et ne put rien obtenir.

Ces bruits de sortie couraient dès le 28 (Colonel Fix, II, 52).

Suivant le général Fay, 133, un émissaire parti de Metz le 26 est arrivé à Verdun le 27. Il y apprend que, le 24, cette place a été attaquée par les

chercher évidemment la cause déterminante de la sortie du 31 août.

Du côté de nos adversaires, l'ordre du roi prescrivant l'envoi de deux corps d'armée vers l'ouest autorise également Frédéric-Charles à l'abandon provisoire de l'investissement à l'est de la Moselle. Mais les événements du 26 ont particulièrement attiré l'attention sur cette rive. On y a vu, notamment à Colombey, des troupes françaises dont on ignore ce qu'elles sont devenues. Par suite, le prince y fait porter une brigade du VII[e] corps, la 28[e], avec un escadron et deux batteries. Le 27, vers midi, elle marche vers l'est jusqu'au delà de la Seille; la 25[e] se reporte vers Ancy et la 26[e] prend les avant-postes à Vaux et à Jussy. A Magny, la 28[e] brigade, se trouvant dans la zone d'action de l'artillerie de Metz, se replie le 28 sur une position près de Pouilly, où elle commence aussitôt à se fortifier. La ligne de ses avant-postes, dont le gros est à Saint-Thiébault, s'étend du bois au sud-ouest de Magny jusqu'à la hauteur entre le ruisseau Saint-Pierre et le bois de Pouilly. La 3[e] division de cavalerie est établie sur ses deux flancs, la 6[e] brigade à Coin-lès-Cuvry et Prayette, la 7[e] à Pontoy, leurs avant-postes à Augny, Haute-Rive et Chesny.

On peut prévoir, à bref délai, l'arrivée de renforts plus considérables pour la rive droite de la Moselle. En effet, un corps d'armée de nouvelle formation, le XIII[e], sous les ordres du grand-duc de Mecklenburg-Schwerin, est en mouvement vers Metz par Sarrelouis et Sarrebruck[1].

D'ailleurs, l'affaiblissement des forces allemandes à l'ouest

---

« Prussiens », les a repoussés et qu'ils ont ensuite passé la Meuse au nombre de 30,000. A son retour sur Metz, où il est arrivé le 30, il a vu le III[e] corps sur la route de Verdun et a appris que Frédéric-Charles était venu le 29 de Doncourt à Briey. A part ce dernier détail, tous ces renseignements sont scrupuleusement exacts. Voir aussi le général d'Andlau, 142.

1. 17[e] division d'infanterie empruntée au IX[e] corps, où elle est remplacée par la 25[e] (hessoise), et 2[e] division de landwehr (*État-major prussien*, II, 1415). Le 25 août, elles ont été mises en mouvement, par voie ferrée, de Hamburg et de Brême sur Neunkirchen et Homburg. Elles ont ensuite reçu l'ordre de renforcer l'investissement de Metz, où elles seront rattachées à la I[re] armée. Celle-ci en est informée le 29; déjà le corps d'armée a été dirigé par Frédéric-Charles sur Les Étangs.

de la Moselle n'est pas de longue durée. Nous avons vu comment, après avoir suspendu le mouvement des II[e] et III[e] corps, l'état-major du roi les remet entièrement à la disposition de Frédéric-Charles[1]. Ce dernier, considérant les positions de la rive gauche comme suffisamment garnies, décide de tenir ces deux corps en réserve, à une certaine distance en arrière, prêts à marcher dans toute direction. Par suite de cette disposition très rationnelle, le II[e] corps cantonne et bivouaque, le 29 août, autour de Briey, Valleroy et Auboué; le III[e] entre Conflans et Doncourt[2].

Entre temps, l'attention de Frédéric-Charles est attirée sur la région ouest de Thionville. L'escadron du 10[e] hussards, qui y stationne depuis un certain temps[3], a coupé provisoirement, le 27, la ligne ferrée au nord de cette place. Puis il s'est retiré sur Audun-le-Tiche. Le 30, dans ce cantonnement, il est brusquement attaqué par environ 200 douaniers français et refoulé sur Aumetz avec d'assez fortes pertes. Néanmoins, il se reporte le même jour sur Audun.

Le régiment des hussards de Zieten (3[e]) a, suivant un ordre antérieur, poussé jusqu'à la Meuse un « raid » entrepris le 25 août[4]. Le 30, une nouvelle prescription le rappelle à l'est de Longuyon. Des comptes rendus que l'état-major de Frédéric-Charles reçoit à Malancourt dans la nuit du 30 au 31, il ressort que des troupes françaises sont à Inor, entre Meuse et Moselle; on a remarqué également des mouvements vers l'est sur le chemin de fer de Sedan à Montmédy. Pour arrêter en temps opportun une offensive qui se produirait de cette place sur Thionville, Frédéric-Charles se borne à mettre en marche, le 31, sur Aumetz, un détache-

1. Voir notre tome VI, p. 281, 318.

2. Le 30 août, un bataillon d'avant-postes de la 19[e] division occupe l'intervalle entre Norroy et la colline au nord de Saulny, de façon à raccourcir le front du VIII[e] corps, très étendu (*État-major prussien,* II, 1416).

3. Voir *suprà*, p. 90.

4. Au sujet de ce raid, voir Cardinal von Widdern, *Verwendung und Führung der Kavallerie,* VII, 181-182, et notre tome VI, p. 148, 319.

ment du IIe corps [1]. Il y est le même jour et se met en relation, par Villers-la-Montagne, avec les hussards de Zieten. En même temps, le 9e bataillon de chasseurs occupe la station d'Hayange, à 8 ou 10 kilomètres à l'ouest de Thionville.

Inutile de dire que ces précautions seraient fort insuffisantes pour arrêter les 120,000 hommes de l'armée de Châlons, si elle marchait résolument vers l'est au lieu d'hésiter entre plusieurs directions.

Sur les entrefaites, les travaux d'investissement ont été continués. Les cinquante pièces de 12 destinées à les renforcer sont arrivées le 30 à Novéant. Frédéric-Charles les répartit en cinq batteries, dont l'une sera établie sur le front du Xe corps, deux sur celui du VIIIe, de chaque côté du ravin de Châtel, deux sur celui du VIIe corps, à l'est de la Moselle.

Le service de sécurité est plus actif que jamais depuis le 26 août. Surtout au point du jour, de petits détachements poussent jusqu'aux avant-postes français. C'est ainsi que, le 28, une reconnaissance du 41e arrive sans difficulté aux glacis du fort Saint-Julien. Pourtant maints indices font croire une nouvelle sortie imminente. Des états-majors français reconnaissent, les 29 et 30 août, les positions du Ier corps; de grands feux de bivouac indiquent une concentration sur la route de Kédange, dans le voisinage de ce fort [2].

---

1. 21e régiment d'infanterie, 1er escadron du 11e dragons, 5e batterie légère (*État-major prussien*, II, 1417).

2. *État-major prussien*, II, 1418. Chacune des pièces de 12 est munie de 500 obus et de 50 schrapnels. Voir dans von Schell (*loc. cit.*, 249 et suiv.) l'ordre du 27 août pour la mise en route des IIe et IIIe corps et celui du 30 pour la répartition des 50 pièces de 12.

L'activité des Allemands se traduit même les 27 et 28 août par une canonnade inoffensive sur le fort de Saint-Privat, les fermes Bradin et de Saint-Ladre. On projette sur ce fort une attaque qui n'a pas lieu (major von Schell, 253).

XIV

PRÉLIMINAIRES DE LA BATAILLE DE NOISSEVILLE (31 AOUT)

Ordres pour le 31 août. — Intentions de Bazaine. — Inconvénients de ces dispositions. — Le terrain au nord-est de Metz. — Emplacements des Allemands. — Les 2e et 3e corps. — Les 4e et 6e corps. — Le passage de la Moselle. — Réunion au château de Grimont. — Retard du début de l'action.

Les ordres pour le 31 août sont préparés par le colonel Lewal, sans aucune participation de Jarras, ainsi qu'il a fait pour le 26. Toutefois, Bazaine informe le général que le colonel Bressonnet, chef d'état-major du général commandant le génie, a reçu directement l'ordre de faire préparer les débouchés des ponts. Jarras prescrit à trois officiers de s'assurer de l'exécution et de surveiller le passage le lendemain [1].

Les prescriptions pour le 31 sont à peu près identiques à celles du 26; « même dispositif sur le terrain, mêmes positions à occuper, mêmes routes à suivre, mêmes opérations à exécuter »; il n'y a quelques différences de détail que pour les itinéraires. Le maréchal a précisé sa pensée sous la forme suivante, en ce qui concerne l'ensemble du mouvement :

« Le 3e corps cherchera à aborder la position de Sainte-Barbe par la gauche (château de Chanly) et prendra position à la cote 319 du bois de Chanly [2] et à Avancy (270). Le 4e corps abordera la position de Sainte-Barbe par la droite (Villers-l'Orme, Failly et Vrémy) et fera son possible pour aller prendre position à Sancy-lès-Vigy [3]. Le 6e corps abordera les positions en avant de Chieulles, Charly, Malroy, et

1 Général Jarras, 175-176 ; colonel Fix, II, 52.

2. *L'Armée du Rhin*, 99 ; en réalité cote 317 du bois de Cheuby et château Gras.

3. En réalité Sanry-lès-Vigy.

se portera sur Antilly, où il prendra position, appuyant sa gauche sur Argancy. Le 2[e] corps suivra la marche du 3[e], en veillant sur la droite, et est placé sous les ordres du maréchal Le Bœuf. La Garde en réserve[1]. »

Dans *L'Armée du Rhin,* Bazaine fait suivre ces « Instructions sommaires » de commentaires qu'il convient d'analyser pour en montrer le néant.

Le projet du maréchal, « en cas de réussite », est de « gagner Thionville, par Bettlainville et Kédange, avec les 3[e], 4[e] et 6[e] corps, faisant filer la Garde et le 2[e] corps par la route de Malroy, tout en gardant pied sur la rive gauche au besoin... ». Il veut ainsi éviter le passage de l'Orne.

En prenant Sainte-Barbe pour objectif, il croit bonnement laisser « l'armée prussienne » dans le doute sur ses projets : remontera-t-il au nord, ou cherchera-t-il à couper ses communications[2] ?

« Comme je tenais à attirer l'ennemi sur la rive droite, je ne devais pas entamer l'action de trop bonne heure; je voulais, au contraire, donner à l'adversaire le temps d'engager une partie de ses troupes de la rive gauche sur la rive droite. Le gros des forces prussiennes, une fois sur la rive droite, l'armée de la Meuse (en réalité *de Châlons*) avait toutes facilités pour approcher; d'un autre côté, je n'avais plus à craindre, dans ma marche sur Thionville, une attaque de flanc par les troupes d'investissement de la rive gauche, qui sans cela pouvaient descendre la Moselle parallèlement à moi, et peut-être me gagner de vitesse avec des forces suffisantes pour m'inquiéter sérieusement. Enfin, j'évitais la route qui suit le fond de la vallée, dominée par des hauteurs

1. *L'Armée du Rhin,* 99; le texte des *Épisodes,* 168, est le même, sauf quelques différences de forme dont voici les plus saillantes *(cotes 241 et 243* après *Sanry-les-Vignes ; cote 193* après *Antilly ; cote 186* après *Argancy).* L'*Enquête* (dépositions, IV, 194, Bazaine) reproduit un texte à peu près identique à celui de l'*Armée du Rhin.* Au Procès Bazaine, Le Bœuf a déposé que le 2[e] corps n'était pas sous ses ordres.

L'ordre pour le 31 parvient aux corps d'armée le 30 vers 10 heures du soir (D'Eichthal, 72).

2. On a vu combien peu Frédéric-Charles se laisse prendre à cette ruse enfantine.

qui étaient au pouvoir de l'armée allemande sur les deux rives [1]. »

On ne peut tirer de ces commentaires que deux conclusions : ils trahissent l'insuffisance du maréchal ou dissimulent, très mal, la volonté de ne pas quitter Metz. Peut-être même ces deux propositions sont-elles exactes à la fois.

Nous ne reviendrons pas sur les inconvenients de la sortie par Thionville. Mais comment apprécier l'idée qui tend à faire concentrer le plus de forces ennemies qu'il sera possible sur la rive droite, avant de commencer la trouée ? N'est-ce pas offenser le sens le plus vulgaire, compliquer à plaisir une tâche qui n'en a nul besoin ? Avant de faciliter celle de « l'armée de la Meuse », sur laquelle Bazaine n'a que des renseignements vagues et qui peut encore, fort bien, être éloignée de Metz, il faudrait songer à accomplir celle de l'armée du Rhin, c'est-à-dire battre l'ennemi. Il semble que ce soit le moindre des soucis du commandant en chef.

Malgré son incapacité démontrée, on ne peut croire que sa pensée réelle soit de quitter Metz. Il va donner satisfaction au désir d'action qui tourmente une grande partie de l'armée, se couvrir vis-à-vis du gouvernement impérial. Si, d'aventure, l'armée de Châlons met à profit sa démonstration pour pratiquer une brèche dans l'investissement, il en usera sans vergogne, assuré de faire tourner surtout à son avantage ce succès d'un autre. Sinon il restera sous Metz, attendant patiemment les événements qui ne sauraient tarder à faire place nette autour de lui.

Non seulement les Instructions sommaires délimitent insuffisamment la zone d'action des trois corps de première ligne, mais elles ne renferment aucune indication sur l'objectif d'ensemble. Elles ne tiennent pas compte de l'expérience faite le 26 août, de l'avantage capital qu'il y aurait à surprendre l'ennemi, à lui dérober pendant la nuit une partie de notre mouvement. Il y a trois ponts, il est vrai, et

---

1. *L'Armée du Rhin*, 100. Pourtant, la Garde et le 2e corps doivent suivre la route de Malroy.

les débouchés ont été améliorés, mais pourquoi ne pas faire usage de ceux de Metz et même du viaduc de Longeville si maladroitement détruit le 15 août[1] ?

Non seulement on ne cherche pas à tromper l'ennemi, mais on semble vouloir lui enlever toute espèce de doute sur nos projets : on répète les mêmes manœuvres, sur les mêmes points. La sortie du 26 n'a été qu'une répétition générale avec l'ennemi pour spectateur. Le front d'action de l'armée continue d'être trop restreint[2]; on ne tentera pas de déborder la position de Sainte-Barbe par le sud, comme il serait facile.

Outre que nous ne visons pas à surprendre l'ennemi, nous lui donnons tout le temps de parer à une attaque dont les directions lui sont connues à l'avance. Il serait à propos de disposer, dès le premier moment, d'une masse d'artillerie susceptible de lutter avec la sienne; or, les batteries de 12 de la réserve générale n'atteindront le plateau qu'à 6 heures, après les trois corps d'armée de la rive gauche.

L'ensemble du mouvement devrait s'opérer en échelons par la droite, puisque nous voulons pivoter sur la gauche pour nous élever vers le nord. Dès lors, l'emplacement indiqué pour les réserves, pour le corps de cavalerie, serait derrière la droite. Bazaine va, comme le 26, les entasser, derrière la gauche, autour du fort Saint-Julien[3]. Ainsi, plus on entre dans le détail, plus on tend à se convaincre que l'intention du maréchal n'est pas de quitter Metz. Il fait tout d'avance pour diminuer l'élan de ses troupes. Nous verrons qu'il ne s'en tient pas à cette attitude, si peu explicable qu'elle soit.

Le terrain au nord-est de Metz a son point culminant à la lisière ouest du bois de Cheuby. De là, deux croupes s'épanouissent largement vers le sud-ouest, séparées par le ravin

1. Général Deligny, 16 ; général d'Andlau, 143-146.
2. Général Deligny, 19.
3. Général d'Andlau, 143-146. Quant aux bagages et convois, la réduction qu'ils ont subie est fort insuffisante (Lieutenant-colonel Rousset, *Le 4e corps*, 284).

où coule le bras nord du ruisseau de Vallières. Celle du nord est barrée par les villages voisins de Poixe et Servigny; celle du sud par Noisseville et par la brasserie de la route de Sarrelouis.

La première partie de cette position offre des champs de tir favorables à l'infanterie. Au contraire, l'artillerie est gênée dans son action par deux ravins obliques au front et dirigés vers le sud, surtout celui qui débouche à proximité de Nouilly. Ses deux versants, de pentes rapides, sont couverts de vignes jusque sur la crête. Ils permettent à l'assaillant de s'avancer à l'abri des vues.

Entre Poixe et Servigny, vers son origine, le ravin de Nouilly est à peine marqué. La configuration du sol oblige à porter l'artillerie de la défense, soit à hauteur de la lisière est des deux villages, soit à 500 mètres en avant, ce qui exclut toute action d'ensemble avec l'infanterie. Au nord et au sud de ces localités, la situation est également peu avantageuse, en raison de la rapidité des pentes couvertes de vignes.

Sur le flanc gauche de la croupe de Sainte-Barbe au fort Saint-Julien, le ravin entre Nouilly[1] et Sainte-Barbe ne peut être défendu que par des obstacles artificiels; au contraire, Failly commande le flanc droit. Ce village n'a d'ailleurs qu'une faible valeur défensive, car il est dominé au nord et au sud par des pentes assez rapides, couvertes de vignes. Les vues et le champ de tir sont très limités sur ses deux flancs. On ne peut donc le conserver qu'en tenant les hauteurs voisines. Il se relie mal vers la droite à la ligne Malroy—Charly, précédée de Rupigny; ce village, à 2 kilomètres environ de Failly, est déjà dans la zone d'action du fort Saint-Julien. Les points dominants de Charly et de Malroy forment de bons points d'appui pour la défense, dont les flancs sont couverts, en outre, par la Moselle et par le bois de Failly, rendu peu accessible par son épais sous-bois. Néanmoins, le terrain d'approche n'est pas partout battu efficacement; une attaque

1. État-major prussien, *Einzelschriften*, VIII, 37.

dirigée sur Sainte-Barbe par Villers-l'Orme ne peut être flanquée par l'artillerie qu'à la hauteur de Rupigny.

Quant à la croupe du sud, celle barrée par Noisseville—la Brasserie, elle tombe en pentes assez rapides dans le ravin de Retonfey—Montoy. Vers l'ouest, le champ de tir est bon en avant de Noisseville et de la Brasserie. Néanmoins une première dépression, puis le ravin de Lauvallier à 1,500 mètres en avant, sont pour faciliter la marche d'approche et le placement des réserves.

Sur le flanc gauche de la ligne Noisseville—la Brasserie, le tir serait beaucoup plus limité. On pourrait déboucher à couvert de Montoy, ainsi que par la dépression entre ce village et la route de Sarrelouis. Enfin, les réserves de la défense devraient être nécessairement à une grande distance de la première ligne [1].

Le matin du 31 août, les troupes de Manteuffel sont ainsi réparties : à la 3e division de réserve, le 19e occupe la position de Malroy; le 81e, Charly et Rupigny; la route de Kédange sert de limite à ces deux corps. Les deux régiments de cavalerie et les bataillons de landwehr restés au gros sont bivouaqués au nord. Des six batteries de la division, trois sont constamment prêtes à se porter derrière les épaulements construits sur les hauteurs de Malroy et de Charly.

A la 1re division d'infanterie, la 1re brigade tient la première ligne, de Failly à Noisseville inclus; les quatre batteries sont à l'est de Poixe, la 2e brigade et l'artillerie de corps en réserve entre Vrémy et Sainte-Barbe. Les 1er et 10e dragons observent vers Metz, au nord et au sud de Montoy.

Quant à la « position d'avant-garde » de la 2e division d'infanterie, elle est tenue par le 45e, dont le 1er bataillon doit être relevé aux avant-postes, le matin même du 31, par le 2e; le 3e est en marche sur Ars-Laquenexy; le 3e bataillon du 4e régiment a été détaché sur Frontigny en flanc-garde de gauche; le gros de la division est rassemblé dans la position de Laquenexy.

---

1. *État-major prussien*, II, 1422-1423 ; *Einzelschriften*, VIII, 39.

Enfin la 3e division de cavalerie garde les abords de Peltre avec la 7e brigade, et avec la 6e la rive gauche de la Seille. Entre les deux, la 28e brigade d'infanterie, le 1er escadron du 8e hussards, deux batteries (2e légère et 3e lourde du VIIIe corps) tiennent la position fortifiée de Pouilly. Ces dernières fractions, chose bizarre, ne sont pas sous les ordres de Manteuffel, qui dispose donc uniquement de trois divisions d'infanterie, d'une division de cavalerie et de l'artillerie de corps du Ier corps [1].

Le matin du 31 août, deux de nos corps d'armée, les 2e et 3e, sont déjà sur la rive droite. A 6 heures, toutes leurs troupes ont pris les armes; avant 8 heures elles ont gagné leurs emplacements. Au 3e corps, la division Montaudon, établie en avant de la ferme Bellecroix, doit occuper le bois de Colombey, afin de donner un point d'appui à la droite de notre ligne. Deux compagnies du 18e bataillon de chasseurs en délogent sans difficulté l'ennemi et s'établissent fortement dans des tranchées-abris. Puis nos troupes forment les faisceaux et font la soupe, à la grande surprise de l'ennemi; elles restent, jusqu'à 3h30, dans l'inaction la plus complète [2]. Devant elles Montoy, Coincy, Colombey sont à peu près vides d'adversaires et il suffirait de la moindre démonstration pour les enlever. Mais nul n'y songe, l'ordre du maréchal ne comportant aucune indication pour le début du combat. On attend patiemment qu'il porte l'armée dans les

1. *État-major prussien*, II, 1425. Failly, Poixe, Servigny sont occupés chacun par un bataillon; le gros de la 1re brigade est de deux bataillons. Noisseville est tenu en permanence par le 1er bataillon du 1er régiment (*Einzelschriften*, VIII, 39).

2. Général Montaudon, II, 140. Le général de Ladmirault envoie le bulletin de renseignements ci-après : « Le 4e corps occupe, à 10h30 du matin, toutes les positions prescrites par l'ordre de mouvement du 30 août.

« L'ennemi occupe devant lui une ligne s'appuyant à la Moselle en avant de Malroy, et s'étendant visiblement par Charly, Failly, Poixe et Servigny-lès-Sainte-Barbe. Villers-l'Orme a été évacué à notre approche. Nos avant-postes et nos éclaireurs ont pu reconnaître sur différents points de cette ligne des abatis et des tranchées pour l'infanterie, notamment en avant et à gauche de Poixe, des épaulements pour l'artillerie, les pièces n'étant pas démasquées.

« Il est impossible d'évaluer la force de l'infanterie qui garnit ces positions ; elle paraît considérable, et une portion notable doit être dissimulée à la vue soit dans les villages, soit derrière les crêtes » (*L'Armée du Rhin*, 296).

directions indiquées, avec la ferme résolution de dédaigner toutes les autres. Pourtant Le Bœuf dispose de cinq divisions d'infanterie, de deux de cavalerie et de vingt-sept batteries [1] en face de l'unique bataillon réparti entre Noisseville et la Brasserie. Mais ce commandant de corps d'armée n'a pas plus d'initiative qu'un sous-lieutenant. Chez les Allemands, les erreurs du commandement sont souvent rectifiées par l'audace et l'entrain des subordonnés. Chez nous rien de pareil : à l'insuffisance du chef aucun ne peut remédier, puisqu'on attend constamment ses indications pour agir [2].

Dans le cas présent, notre inaction, qui rappelle si bien celle du 26 août, n'est pas sans provoquer force commentaires. L'entrain et la confiance tendent à décroître.

Entre temps, les troupes de la rive gauche ont commencé de passer la Moselle. Quelques précautions semblent promettre un passage plus facile qu'au 26 août : chaque corps d'armée a la disposition exclusive d'un pont; les itinéraires à travers l'île Chambière ont été balisés au moyen de fanions de couleurs différentes; un officier de l'état-major général surveille le défilé sur chaque pont. Enfin, un ordre prescrit aux commandants de corps d'armée et de division de faire exercer une surveillance semblable par des officiers de leurs états-majors [3]. Mais diverses causes viennent à peu près annuler le bénéfice de ces mesures. Les débouchés sont encore en nombre insuffisants, surtout pour les réserves qui doivent uniformément traverser le ruisseaux de Vantoux sur un seul pont. L'encombrement évité sur la Moselle se produira nécessairement à la traversée de ce ravin [4].

Même sur les ponts de l'île Chambière, le mouvement

---

1. Y compris le 2e corps. Qu'il soit ou non sous les ordres du maréchal, ce dernier en a évidemment la disposition, à titre de supériorité de grade, jusqu'à l'arrivée du maréchal Bazaine. La division Castagny, du 3e corps, a été laissée « en avant et à gauche du fort de Queuleu pour surveiller notre extrême droite ». En cas de trouée, cette division doit entrer à Metz et renforcer la garnison (*L'Armée du Rhin*, 104).

2. Général d'Andlau, 145-147.

3. Général Jarras, 176.

4. Général Deligny, 16.

s'opère sans l'ordre et la rapidité espérés. On voit des troupes s'entasser confusément à leur entrée et en rendre l'accès difficile. Dans la traversée de l'île, même désordre. Des fractions ne suivent pas les lignes balisées. A plusieurs reprises, les corps et les divisions s'enchevêtrent de manière à intercepter la route. La perte de temps est considérable.

Les états-majors ont négligé d'exercer la surveillance prescrite. En outre, des cas d'indiscipline se produisent. Un officier général se présente avec sa troupe à l'entrée d'un pont qui n'est pas affecté à son corps d'armée. Il est vainement invité à prendre le passage voisin et passe en forçant la consigne au mépris des ordres du maréchal. Jarras, averti, en rend compte à Bazaine qui ne répond que par un haussement d'épaules [1].

Dans ces conditions, on ne saurait être surpris de voir la réserve d'artillerie du 6e corps consacrer plus de six heures à « faire un peu plus de 3 kilomètres [2] ». On comptait que le passage du 4e corps serait terminé à 7h 15 et qu'il pourrait être en position à 8h 30. Ces prévisions, d'ailleurs fort insuffisantes, sont très largement dépassées. Ladmirault n'occupe qu'à 11 heures les emplacements indiqués [3]. Il est aisé de prévoir d'autres mécomptes. Si le maréchal se tenait au courant du mouvement, il serait à même de modifier les itinéraires afin de remédier à ces retards. La réserve d'artillerie ou la Garde pourrait traverser Metz et dégager d'autant les ponts de l'île Chambière. Il n'en est rien. Bazaine reste, comme le 26 août, inactif au Ban-Saint-Martin, si bien que le 6e corps est en place à 1 heure, la Garde à 2h 30 seulement [4].

---

1. Général Jarras, 177 ; colonel Fix, II, 277.
2. Lieutenant-colonel de Montluisant, 31.
3. Le 4e corps est parti de ses bivouacs à 5 heures, la cavalerie en tête. La division Grenier, qui la suit, apparaît sur la route de Bouzonville à 8 heures et presque en même temps, sur le chemin de Vallières, la division Cissey. La réserve d'artillerie suit à 9 heures, la division Lorencez à 9h 50 (Lieutenant-colonel Rousset, *Le 4e corps*, 287, d'après le Journal du corps d'armée). Il résulte de là que le 4e corps fait simultanément usage de plusieurs ponts, contre les ordres donnés.
4. Général d'Andlau, 148. La Garde ne peut quitter son bivouac qu'à 10h 45 (D'Eichthal, 72).

A l'état-major de l'armée du Rhin, chacun s'attendait à voir le maréchal se rendre de bonne heure sur le terrain, afin de veiller au déploiement des troupes et à leur mise en mouvement. On n'est pas peu surpris de le voir monter à cheval à 11^h30 seulement [1]. Il arrive avec les têtes de colonne du 6e corps, ayant déjà en position huit divisions d'infanterie, que trois autres suivent immédiatement. C'est un effectif plus que suffisant pour engager l'action et l'on s'attend à voir donner l'ordre d'attaque, d'autant que des renforts ennemis sont signalés en marche sur divers points. Au contraire, le maréchal prescrit une nouvelle réunion des commandants de corps d'armée au château de Grimont. Il y perd plus d'une heure à donner des instructions verbales qui auraient pu l'être beaucoup plus tôt, insistant sur l'attaque du 3e corps, pour laquelle il met la division Fauvart-Bastoul, du 2e, à la disposition de Le Bœuf. Il annonce enfin qu'une salve de pièces de siège tirée vers le fort Saint-Julien marquera le commencement de l'action. On dirait qu'il s'ingénie à retarder de toute façon le début de la bataille qui doit libérer l'armée. Entreprise dans la matinée, vers 8 heures, par exemple, son opération aurait des chances de succès qu'elle n'aura plus le soir [2].

---

1. Général Jarras, 184.
2. Général Jarras, 184-185 ; général d'Andlau, 148 et suiv.; *Procès Bazaine*, 366, déposition Bourbaki.

Malgré la conférence de Grimont, Ladmirault ignore le plan de Bazaine. Il estime qu'il ne pouvait mener à rien (*Enquête*, dépositions, IV, Ladmirault 291). Canrobert croit que Bazaine n'a pas cru possible de passer (*ibid.*, Canrobert, 277).

Dans ses *Episodes*, 168, Bazaine avance que son ordre est de commencer le combat « à 2 heures précises », au signal donné par une salve de pièces de siège provenant du fort Saint-Julien. Dans *L'Armée du Rhin*, 101, il écrit qu'i donne le signal de l'attaque « vers 2^h30 ». Ces deux heures sont fausses, ainsi que le montrent tous les témoignages. Le combat ne s'engagea pas à 3 heures (Bazaine, *Épisodes*, 169), mais bien à 4 heures (*L'Armée du Rhin*, 101). Ce n'est pas « la lenteur et l'indécision apportées dans les mouvements d'exécution » qui retardent ce début, comme l'écrit faussement le maréchal (*L'Armée du Rhin*, 101), mais bien sa propre lenteur à donner le signal. Nouvelle preuve de son insigne fourberie.

Dans son rapport sur la bataille de Noisseville (J. Poirier, I, 316), Bazaine reconnaît d'ailleurs qu'il ne donna le signal qu'à 4 heures.

Au sortir de cette conférence, vers 2 heures, Bazaine s'avance sur la route de Sainte-Barbe et s'occupe de faire construire, par le génie et l'artillerie, un épaulement à gauche de la chaussée, vers la cote 261. Six pièces de 12 de la réserve du 4e corps y sont amenées un peu plus tard; une autre batterie de cette réserve s'établira à droite de la route, en face de Poixe, derrière un abri semblable; ces travaux ne sont pas terminés, quand à 2h30 on annonce au maréchal l'arrivée de la Garde. Il ne manque plus que la réserve générale d'artillerie et le corps de cavalerie. On croit que l'action va commencer. Il n'en est rien[1].

« Un officier de l'état-major général avertit Bazaine que de grosses colonnes ennemies sont en vue sur la rive gauche de la Moselle, qu'elles se dirigent vers les pentes d'Hauconcourt et que, évidemment, elles viennent prêter appui aux troupes qui sont devant nous; il se contente de répondre avec calme : « C'est bien : ce sont les troupes de la rive « gauche qui arrivent. » Pas un mot de plus, pas un ordre nouveau donné; il s'étonne cependant que le maréchal Le Bœuf ne commence pas son attaque, et se plaint de la lenteur du mouvement de la droite; le chef d'état-major général lui fait remarquer qu'il a prescrit d'attendre le signal qu'il donnerait, et qu'aucun coup de canon n'ayant encore été tiré, il est naturel que le 3e corps reste immobile[2]. La justesse de ces observations met fin à ses impatiences, mais ne le décide, ni à donner ce signal, ni à modifier les instructions qu'a reçues Le Bœuf. Il aperçoit distinctement devant lui les rassemblements ennemis en arrière de Sainte-Barbe, et il veut les disperser avec quelques-unes des pièces de 24 court du fort Saint-Julien; on envoie des attelages en chercher trois, on les amène à grand'peine et on les couvre par un fort parapet; toutes ces opérations exigent un temps » très long, « mais enfin les pièces de 24 sont abritées comme les batteries de 12, et le maréchal se

1. Général Fay, 137; général Jarras, 177-179. Une troisième batterie de 12 est ensuite ajoutée aux deux premières (Général d'Andlau, 151).

2. Général d'Andlau, 151 : Détail confirmé par le général Jarras, 180.

décide à faire tirer le premier coup de canon ». Il est 4 heures du soir[1].

Certes, ces longs préliminaires sont pour refroidir tous les enthousiasmes. Néanmoins l'armée, dans son ensemble, a un tel désir d'échapper aux tristesses de l'investissement que beaucoup saisissent avec joie cette occasion de prendre enfin l'offensive, dans un but qu'ils croient bien défini. Ils frémissent d'impatience et d'espoir[2].

Il a été convenu au château de Grimont que l'action serait entamée par le 3e corps, qui, appuyé par le 2e, enlèverait d'abord Noisseville. Le 4e, puis le 6e conformeraient leurs mouvements à ceux du 3e. On va voir ce qu'il en advient.

---

1. Général d'Andlau, 151 ; général Jarras, 180. A comparer avec l'*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 194, où le maréchal ne craint pas de mentionner « ses ordres réitérés » pour faire commencer l'attaque à partir de 2h 30. Le major von Schell, p. 270, confirme que la salve initiale est tirée à 4 heures. Nous ne savons sur quoi se base le lieutenant-colonel Rousset, dans son historique du 4e corps, pour indiquer que cette salve est tirée à 3h 56.

2. *Trois mois à l'armée de Metz*, 48. D'après le lieutenant-colonel Rousset (*Le 4e corps de l'armée de Metz*, 288 et suiv.), la lenteur des préparatifs fait que personne ne croit plus à la bataille, mais à une répétition de la journée du 26. Le général d'Andlau écrit : « Les bruits les plus fâcheux commençaient à circuler ; le colonel Boyer, son aide de camp, qui ne pouvait monter à cheval, s'était rendu au fort Saint-Julien, où il aurait dit à un médecin, assurait-on : « Oui, le maréchal va essayer de passer ; mais il pense bien que cela « ne réussira pas... » Le même propos aurait été tenu par un autre officier de son entourage... » (*Loc. cit.*, 157).

XV

LES ALLEMANDS JUSQU'A 4 HEURES

Alarme donnée aux Allemands. — Premières dispositions de Manteuffel. — Ordres de Steinmetz et de Frédéric-Charles. — Combat de Colombey. — Mouvements des Allemands. — Dispositions de Frédéric-Charles.

Le soir du 30 août, le bruit qui retentit dans nos bivouacs, selon de déplorables traditions, les sons répétés des musiques militaires, des tambours et des clairons, attirent l'attention des postes d'observation allemands. Le 31, dès le point du jour, ces indices se reproduisent et l'on remarque une vive agitation dans nos bivouacs, encore à demi voilés par le brouillard. Bientôt on reconnaît que plusieurs ont été évacués à l'ouest de la Moselle. De fortes masses sont concentrées aux abords du fort Saint-Julien; d'autres marchent de la rive gauche pour s'y rendre.

Dès 7 heures du matin, l'alarme est donnée à la 1re division d'infanterie. Les indices d'une grande sortie se multipliant toujours davantage, Manteuffel ne tarde pas à porter le reste de ses troupes sur ses emplacements de défense.

Déjà un petit combat s'est engagé sur le front de la 2e division; devant la 1re, au contraire, nous nous bornons à déployer des lignes de tirailleurs, qui brûlent quelques cartouches à grande distance. Mais les masses entre Grimont et Bellecroix s'accroissant constamment, à 8h 15 Manteuffel arrête de nouvelles dispositions en vue de protéger les positions de Sainte-Barbe, visiblement menacées. La 2e division reçoit l'ordre de porter par Puche une brigade et deux batteries vers la route de Sarrebruck. Une brigade de la 3e division de cavalerie suivra en soutien sur Retonfey. Un régiment de cavalerie et une batterie de la division Kummer se porteront vers Sainte-Barbe pour établir la liaison avec la 1re division.

Un peu après 8 heures, Manteuffel adresse à Steinmetz ce compte rendu télégraphique :

« Du côté de l'ennemi grande agitation ; de fortes colonnes couvrent la route de Metz à Bellecroix. Dix-huit pièces visibles derrière Bellecroix ; environ dix escadrons marchent entre Vantoux et la route de Metz à Poixe, vers Sainte-Barbe. L'alarme a été donnée [1]. »

Par suite, Steinmetz prescrit que toute la 3e division de cavalerie, moins ses avant-postes, se portera en soutien du Ier corps. Il informe de la situation l'état-major de Frédéric-Charles, qui reçoit aussi vers 10 heures ce télégramme de Manteuffel, envoyé directement :

« Il semble que l'ennemi déploie toute son armée entre les routes de Metz à Sarrelouis et à Poixe. Le Ier corps a occupé ses positions. »

Déjà Frédéric-Charles connaît nos mouvements par ses postes d'observation. A 8h30, il a prescrit au IXe corps de rassembler la 25e division à Pierrevillers, la 18e et l'artillerie de corps à Roncourt. Le Xe corps a mis en marche vers la rive droite toutes les fractions disponibles en arrière de sa ligne de défense, ainsi que le portaient les instructions antérieures du prince. Enfin, à 9h30, ce dernier prescrit que le IIe corps se tiendra entre Auboué et Briey, prêt à marcher sur Pontoy ou sur Saint-Privat ; le IIIe corps et la 1re division de cavalerie se porteront de suite vers ce dernier point. De la sorte ces corps d'armée pourront, selon les circonstances, être dirigés en renfort des secteurs menacés, ou jetés au-devant de notre armée vers Thionville, si elle parvenait à rompre l'investissement. Ces divers ordres lancés, le premier se rend à 10h15 sur la hauteur très dominante du Horimont, d'où il suivra de loin le développement de l'action [2].

Sur les entrefaites, deux escadrons de la division Clérembault [3] ont mis pied à terre pour attaquer dans Colom-

---

1. *État-major prussien*, II, 1427.
2. *État-major prussien*, II, 1427 ; von der Goltz (*La Nation armée*, traduction, 127) s'efforce de justifier cet emplacement à deux lieues du champ de bataille à vol d'oiseau, mais à trois par les routes. La question paraît au moins douteuse.
3. Appartenant aux 2e et 4e dragons.

bey la 1re compagnie du 45e. Deux compagnies[1], ensuite soutenues par deux autres, déterminent la retraite des Prussiens, bien qu'ils soient renforcés par une nouvelle compagnie (6e du 45e) débouchant de Montoy dans notre flanc. Le commandant des avant-postes, major von Wedell, a été mortellement blessé et ses deux compagnies se retirent lentement sur le château d'Aubigny. Elles y sont recueillies par deux autres[2] et parviennent à s'y maintenir. Nous ne cherchons pas, d'ailleurs, à pousser plus loin, nous en tenant à la lettre des Instructions sommaires. Nous avons pris pied dans Colombey, ainsi que dans les deux bois au sud-ouest.

Au sud, une autre compagnie prussienne (5e du 45e) a été attaquée dans La Grange-aux-Bois par l'avant-garde de la brigade Lapasset. La perte de Colombey compromettant son flanc droit, elle se retire sur Ars-Laquenexy. Mais, dans cette direction comme vers Aubigny, l'engagement cesse à 11h30. Les Prussiens restent en possession d'Aubigny, Ars-Laquenexy et Mercy-le-Haut, c'est-à-dire de leur véritable position de défense.

Sur les entrefaites, de la cavalerie et de l'artillerie françaises se montrent au nord du bois de Grimont. Quelques obus des batteries entre Charly et la route de Bouzonville les forcent à disparaître. De même, l'artillerie de Malroy peut, à diverses reprises, canonner dans la matinée certaines de nos colonnes. Nous nous bornons à répondre des abords du fort Saint-Julien avec quelques batteries de campagne. Vers midi, ce feu intermittent cesse entièrement. Voyant nos troupes occupées à faire la soupe ou le café, les Allemands se livrent à la même occupation, tout en se tenant prêts à combattre. Le général von Kummer a, suivant l'ordre de Manteuffel, porté ses deux régiments de cavalerie[3] et une

1. 5e et 6e du 18e chasseurs (division Montaudon) soutenues par les 1re et 4e.

2. La 10e du 45e, soutenue ensuite par la 11e (*État-major prussien*, II, 1428). La division Montaudon n'engage que le 18e bataillon de chasseurs, soutenu par le 1er, puis par le 3e du 62e. Le 2e du 62e suit la route de Sarrebruck.

3. Moins un escadron du 1er dragons de réserve stationné à Charly. C'est la première fois que des régiments de cavalerie de réserve paraissent sur un champ de bataille en 1870.

batterie à la lisière sud du bois de Failly et établi, par Vrémy, la liaison avec le Ier corps. Après s'être mise à couvert dans le bois, cette fraction de la 3e division de réserve regagne son bivouac dès que l'artillerie française se tait[1]. On ne croit plus, en effet, à une attaque sérieuse.

Le commandant de la 2e division d'infanterie, général von Pritzelwitz, a signalé notre approche aux troupes à sa gauche et mis en marche sur Puche, vers la route de Sarrebruck, cinq bataillons avec deux batteries[2]. Cette brigade, renforcée du 1er dragons qui l'a ralliée, se porte ensuite à l'ouest de Retonfey, vers la route de Sarrelouis. Là elle est derrière la gauche des positions allemandes.

De même, le commandant de la 3e division de cavalerie, général von der Grœben, s'est mis vers 10h45 en marche sur Puche, avec quatorze escadrons et une batterie[3]. Il y est en position d'attente vers midi. Le commandant de la 28e brigade d'infanterie, général von Woyna II, laissant sept compagnies aux avant-postes au nord de Pouilly[4], s'est mis à Courcelles aux ordres de Pritzelwitz. La situation s'est déjà sensiblement améliorée pour les Prussiens, quoique leurs forces soient encore très inférieures aux nôtres. Nous gardons une inaction si surprenante, que Steinmetz, après s'être rendu à l'observatoire du Mont-Saint-Blaise, puis à Pouilly, croit devoir regagner son quartier général de Jouy-aux-Arches.

Quant aux corps de la IIe armée, ils ont exécuté les mouvements prescrits par Frédéric-Charles. A 1 heure, le IIIe corps atteint Saint-Privat, où la 1re division de cavalerie arrive vers 2 heures. Le IIe corps est à Briey, la 18e division et l'artillerie de corps du IXe à Roncourt. Les masses françaises rassemblées autour du fort Saint-Julien

---

1. *État-major prussien*, II, 1429.
2. 3e brigade, moins le 3e bataillon du 4e resté à Frontigny, et les deux batteries lourdes de la 2e division.
3. Les deux escadrons d'avant-postes, seuls, sont restés dans leurs emplacements sur chaque rive de la Seille.
4. 1re et 3e du 53e; 6e, 7e, 9e, 10e, 11e du 77e; il emmène 17 compagnies, 1 escadron et 2 batteries (*État-major prussien*, II, 1430).

ne faisant que s'accroître, la 25e division est, à 11h 30, mise en marche vers Antilly, à l'est de la Moselle. En outre, les fractions envoyées par le Xe corps sont arrivées, la 37e brigade, un escadron et trois batteries à Argancy ; la 39e, deux escadrons et sept batteries à Hauconcourt. Le VIIIe corps et la majeure partie du VIIe sont encore dans leurs positions antérieures à l'ouest de Metz ou sur les deux rives de la Moselle en amont.

Le calme régnant dans nos lignes, joint à l'arrivée continuelle de nouveaux renforts, semble indiquer qu'une tentative sérieuse sera faite, mais le lendemain seulement. Afin d'éviter à ses troupes des fatigues inutiles, Frédéric-Charles se décide à ne laisser en position que le strict indispensable. A 1h 30, il prescrit au IIe corps et à la 1re division de cavalerie de regagner leurs emplacements du matin. Puis les fractions du Xe corps se reportent sur la rive gauche, le IIIe corps à Saint-Privat et les fractions du IXe à Roncourt reçoivent l'ordre de faire la soupe. On les avertit en même temps qu'ils resteront probablement en place la nuit suivante; la 25e division demeurera de même à Antilly jusqu'au 1er septembre [1].

Ainsi, malgré ces dernières dispositions, les circonstances favorisent encore Bazaine bien au delà de son mérite. L'ennemi ne s'attend plus à une attaque sérieuse pour le 31 août.

---

1. *État-major prussien*, II, 1431. Il est intéressant de reproduire le texte de deux ordres de Frédéric-Charles, le premier daté de 1h 30 :

« 1° Le IIIe corps fera la soupe et, d'après toutes les apparences, pourra passer la nuit aux environs de Saint-Privat. La 1re division de cavalerie bivouaquera à Habonville.

« Le IXe corps fera faire la soupe à Roncourt par la 18e division et par l'artillerie de corps, qui pourront passer la nuit aux environs de ce village. La 25e division se tiendra jusqu'au 1er septembre près d'Antilly, à ma disposition.

« Le IIe corps peut retourner dans la position qu'il occupait le 30.

« Si aucun événement ne se produit dans le courant de l'après-midi, le Xe corps pourra retourner également dans sa position. »

Le deuxième ordre est daté de 3 heures :

« L'ennemi a terminé sa reconnaissance sur la rive droite de la Moselle et cessé le combat. Des masses considérables y font la soupe. La 25e division restera pendant la nuit au delà de la Moselle, à Antilly ; le IIIe corps et la 18e division à Saint-Privat et à Roncourt. »

XVI

COMBATS DE MONTOY ET DE COINCY

Commencement de la bataille. — Répartition des Allemands. — Combat d'artillerie. — Notre échec. — Offensive de la 3e brigade d'infanterie. — Attaque de Montoy. — Retraite de la 3e brigade d'infanterie. — Attaque de Colombey par les Allemands. — La division Clérembault à Coincy

La salve tirée à 4 heures en avant du fort Saint-Julien provoque l'ouverture du feu des 3e et 4e corps. Elle surprend les Allemands, auxquels a échappé la construction des épaulements dirigée par Bazaine[1]. Nos projectiles atteignent surtout les positions de la 1re division d'infanterie, dont la gauche va être attaquée par le 3e corps. La division Metman progresse au nord du ravin de Nouilly, la division Montaudon au sud, suivie de celle du général Fauvart-Bastoul (2e corps). La division Aymard marche derrière le centre. L'artillerie a pris position sur chacune des rives du ruisseau de Vallières. En même temps, le 4e corps se déploie en face de Poixe et de Servigny.

Cette fois il ne peut rester aucun doute aux Allemands sur le sérieux de notre entreprise entre la route de Sarrelouis et la Moselle. Manteuffel n'a nulle hésitation sur le parti à prendre, malgré la grande supériorité de nos forces. Autour de lui on a discuté les avantages des deux lignes de défense possibles : les emplacements de la 1re brigade ou les derrières du plateau de Sainte-Barbe. Bien que la première de ces positions doive être aisément débordée, le chef d'état-major de Manteuffel, lieutenant-colonel von der Burg, le décide à y accepter le combat.

L'entrée en scène de notre artillerie, si peu attendue qu'elle soit, provoque aussitôt une vigoureuse résistance.

1. L'épaisse fumée de nos cuisines en plein vent et le soleil couchant les avaient empêchés de la voir (*État-major prussien*, II, 1433).

Toutes les batteries qui ne sont pas en train de faire la soupe occupent rapidement leurs emplacements, ainsi que la 1re brigade d'infanterie.

A l'aile droite de cette dernière, un bataillon tient Failly et ses abords; un autre est à Poixe, avec un troisième à la sortie est de ce hameau. Il y a six compagnies dans Servigny. Enfin, à l'aile gauche, un bataillon occupe Noisseville et la Brasserie [1].

Deux bataillons ont été, dans la matinée, dirigés de leur emplacement de réserve, Vrémy, vers la première ligne. L'un se porte à la sortie est de Servigny; l'autre est en soutien du bataillon de Noisseville, dans le bas-fond au nord de ce village [2]. Bientôt après, le reste de la 2e brigade se dirige sur une vallée latérale, à 800 pas environ au nord-est de Servigny. Il s'y forme sur deux lignes. A Vrémy, il n'y a plus que deux compagnies [3].

Notre masse principale marchant visiblement sur le plateau de Sainte-Barbe, Manteuffel prescrit à la 3e division de réserve de se porter sur ce village. D'Antilly, la 25e division la relèvera dans ses emplacements. En rendant compte à Frédéric-Charles, le général ajoute que, le lendemain, la dernière de ces divisions sera sans doute aussi dirigée sur Sainte-Barbe, ce qui fait désirer l'envoi d'autres renforts. Ce rapport se croise avec un télégramme du prince qui, du Horimont, a observé notre déploiement et autorise Manteuffel à faire venir la 25e division. Il l'informe, en

---

1. Le 3e bataillon du 1er dans Failly et ses abords; le 1er du 41e à Poixe, avec la 1re compagnie dans les tranchées-abris au nord; le 2e du 41e à la sortie est de Poixe. Le 2e du 1er dans Servigny avec un peloton de la 7e compagnie au cimetière et la 6e dans le ravin à hauteur de l'issue ouest. Le 3e du 1er a la 11e compagnie en avant de la lisière nord et la 10e dans une vigne à la lisière sud; les 9e et 12e en soutien de l'artillerie au sud-ouest; le 1er du 1er tient Noisseville et la Brasserie; ce dernier point est d'abord occupé par un peloton de la 4e compagnie, renforcé ensuite par un autre, de la 3e, et par une compagnie, 2e du 4e, venant de Retonfey (*État-major prussien*, II, 1434).

2. 2e du 3e à la sortie est de Servigny; 1re et 4e compagnies dans le fond au nord de Noisseville; la 2e fait la soupe à Sainte-Barbe et ne rejoint qu'à 6 heures; la 3e est à Glattigny, où elle garde des approvisionnements (*État-major prussien*).

3. 3e et 4e du 1er bataillon de chasseurs.

outre, que le reste du IX[e] corps sera le lendemain matin à Antilly.

Sur les entrefaites, l'artillerie du I[er] corps s'est vivement engagée contre la nôtre. Une batterie (3[e] légère) de l'artillerie de corps a pris position au sud-ouest de Servigny; deux autres, les batteries lourdes de la 1[re] division, ont dépassé l'intervalle entre Poixe et Servigny pour ouvrir le feu à environ 600 pas en avant de l'infanterie prussienne. A droite, la 3[e] à cheval est près de la route de Bouzonville. Le reste de l'artillerie entre successivement en ligne, garnissant bientôt toute la partie supérieure de la croupe de Servigny. Dix batteries[1], groupées sous les ordres du général d'artillerie von Bergmann, après plusieurs changements de position des premières entrées en ligne, sont à 800 ou 1 000 pas en avant de la position de défense, couvertes à l'aile gauche uniquement par deux compagnies (12[e], 9[e] du 11[e]) embusquées dans les vignes au sud-ouest de Servigny, ensuite renforcées par deux autres (6[e] et 8[e] du 3[e]). Derrière la droite, la 1[re] du 41[e] garnit les tranchées-abris au nord de Poixe; un escadron (2[e] du 1[er] dragons) est un peu en arrière.

Ces soixante pièces sont donc fort aventurées, mais un seul commandement les fait agir. En face d'elles, les nôtres, engagées à peu près isolément et en nombre insuffisant, n'opposent qu'une faible résistance. Au 4[e] corps, par exemple, la 9[e] du 15[e] (division Cissey) prend position sur une crête à gauche du bois de Mey, d'où elle combat d'abord heureusement plusieurs batteries prussiennes. Puis elle est obligée de se replier par trois fois, malgré l'intervention de la 12[e] du 15[e] (mitrailleuses). La 5[e] du 15[e] n'est pas engagée, tout en subissant des pertes.

De même, à la division Grenier, les 6[e] et 7[e] du 1[er] sont rapidement réduites au silence[2]; une section de la 5[e] (mi-

1. De la gauche à la droite, 3[e] légère, 4[e] lourde, 2[e] légère, 1[re] et 3[e] lourdes, 4[e] légère, 2[e] lourde, 1[re] légère, 3[e], 2[e] à cheval, cette dernière au nord de la route (*État-major prussien*, II, 1436). Le général von Bergmann commande l'artillerie du I[er] corps.

2. D'après J. Poirier, I, 238, la 6[e] n'a que 6 blessés et la 7[e] 2.

trailleuses) se porte à hauteur et à droite d'une batterie de la réserve. Mais au trentième coup elle se retire, bien qu'elle n'ait qu'un officier et deux hommes hors de combat.

Il faut dire que l'artillerie de la division Lorencez n'est pas engagée. Quant à la réserve, elle subit le feu des Prussiens pendant plusieurs heures, sans mettre en ligne plus de deux batteries (11e et 12e du 1er). De Poixe, deux batteries prussiennes en ont rapidement raison, après leur avoir infligé des pertes sérieuses [1].

De même, le 3e corps n'engage vers la ferme Bellecroix que les batteries de la division Montaudon. A 5 heures environ, la 5e du 4e s'avance à droite de la route de Sarrebruck, pour combattre l'artillerie entre Noisseville et Montoy qu'elle prend d'écharpe. Elle ne tarde pas à être réduite au silence [2]. L'autre batterie de 4 de Montaudon (6e du 4e) n'est pas engagée, tout en subissant quelques pertes [3]. Celle de mitrailleuses (8e du 4e) tire sur Noisseville, sans succès, ce qui se comprend aisément vu la distance.

Quant à l'artillerie du 6e corps, elle intervient à peine d'une position entre le bois de Grimont et Chieulles, où elle est soutenue par le 2e régiment de chasseurs.

Vers 5 heures, Bazaine se décide enfin à faire porter en avant trois batteries de 12 de la réserve générale (5e, 6e, 7e du 12e). La 5e s'établit à droite de la route de Bouzonville et ouvre le feu contre Poixe; la 6e, à gauche de cette chaussée, la demi-batterie de droite appuyant la 5e, la demi-batterie de gauche canonnant la lisière du bois de Failly. La 7e reste en colonne sur la route, attendant des ordres, mais les obus allemands la forcent bien vite à s'abriter [4].

---

1. 11e : 1 officier blessé, 4 hommes tués, 14 blessés, 29 chevaux hors de combat; 12e : 3 hommes tués, 10 blessés, 20 chevaux hors de combat (J. Poirier).

2. Pertes : 2 tués, 2 blessés, 8 chevaux hors de combat (J. Poirier, 238).

3. 1 homme et 1 cheval blessés (J. Poirier).

4. Pertes de ces trois batteries : 1 chef d'escadron blessé; 5e : 2 blessés, 5 chevaux tués; 6e : 1 tué, 3 chevaux tués (J. Poirier, I, 239). D'après le général d'Andlau, p. 145, la réserve générale d'artillerie n'atteint le plateau qu'à 6 heures du soir. L'intervention de ces trois batteries se produirait donc après cette heure. Le général d'Andlau montre (*ibid.*, 151) qu'à défaut de la réserve générale, Bazaine aurait pu engager les réserves de la Garde, des 6e et 4e corps, soit seize batteries, sans les réserves des 3e et 2e corps.

Pour nous, ce combat d'artillerie se termine donc par un échec, malgré notre supériorité en nombre, malgré les gros calibres du fort Saint-Julien. Mais nous avons engagé presque uniquement des canons de 4 ou des mitrailleuses, incapables de lutter à armes égales avec les pièces allemandes. De plus, les nôtres entrent en action successivement [1].

L'échec de l'artillerie française a sa répercussion sur l'infanterie, dont le mouvement est arrêté. Dans les rameaux secondaires du ravin de Vallières seulement, les tirailleurs des divisions Montaudon et Metman se rapprochent de Noisseville et de la grande batterie prussienne, dont la gauche surtout est gênée par le feu de chassepot venant du fond de Nouilly [2].

Le commandant de la 3e brigade d'infanterie, général von Memerty, qui a remarqué le mouvement de fortes masses françaises contre l'aile gauche de la 1re division, veut s'opposer en temps voulu à une tentative d'enveloppement; vers 5 heures, il marche de Retonfey le long de la croupe entre la route de Sarrelouis et le ravin descendant à Montoy. Son infanterie est disposée sur trois lignes, le 3e bataillon du 44e à la gauche de la première, la 12e compagnie suivant le ravin; la 10e, puis la 4e ont été détachées vers Flanville [3]. Cette formation massée offrirait une cible excellente à notre artillerie. Mais elle a déjà peine à combattre les batteries prussiennes.

Celles de Memerty prennent les devants au cours du mouvement et vont s'établir au nord-est de Montoy, sous

1. Voir à ce sujet le général Fay, p. 137, et le général d'Andlau, 151 et suiv.

2. *État-major prussien*, II, 1436. D'après Hoffbauer (*La Bataille de Noisseville*, traduction, 98), les batteries allemandes souffrent plus du chassepot que des pièces de campagne, des mitrailleuses et des gros calibres du fort Saint-Julien.

3. *État-major prussien*, II, 1437. Dispositif de la 3e brigade : En tête les 5e et 6e batteries lourdes, sur une ligne, puis les 1re, 3e, 4e compagnies du 4e, le 3e bataillon du 44e en ligne de colonnes de compagnie ; en deuxième ligne, les 2e du 4e, 1er du 44e ; les 1er, 3e, 4e escadrons du 1er dragons ; en troisième ligne, le 2e bataillon du 44e. La 2e compagnie du 4e est détachée à la Brasserie ; le 3e bataillon du 4e à Frontigny (*ibid.*).

l'escorte d'un bataillon (1er du 4e). De là elles dirigent un feu efficace sur notre artillerie vers La Planchette et sur l'infanterie qui menace Montoy. Après un court combat contre des tirailleurs de la division Montaudon déjà dans le voisinage de ce village, la brigade prussienne se divise, le 44e continuant sur Montoy et le 4e se tournant vers Noisseville pour soutenir la garnison de ce village[1].

Le général Montaudon a porté sa 1re brigade en échelons vers Montoy et Flanville, couverte par les tirailleurs du 18e bataillon de chasseurs, le 62e en tête. Ce dernier tourne Montoy par le sud, en s'élevant sur les pentes que suit la route de Sarrebruck, puis descend entre Flanville et Montoy, après s'être abrité dans le vallon qui sépare Flanville de la chaussée. Le 51e s'arrête d'abord en réserve vers Lauvallier. Son 1er bataillon, conduit par le colonel Dauphin, qui est blessé, marche ensuite directement sur Montoy et s'en empare après un court combat.

C'est à ce moment que survient la 3e brigade prussienne : « en très bon ordre », ses bataillons descendent les pentes dénudées vers Montoy, sous une terrible fusillade qui ne parvient pas à les arrêter[2].

Sur les entrefaites, la 3e division de cavalerie, venant de Puche, a atteint les abords nord-est de Flanville. Elle y laisse la 6e brigade et sa batterie à cheval qui canonne efficacement nos masses vers Montoy, déjà soumises au feu des deux batteries de la 3e brigade, embusquées de l'autre côté du ravin. La 7e brigade de cavalerie se rapproche de la route de Sarrelouis, pour chercher la liaison avec le gros de la 1re division. Ce n'est pas sans subir des pertes, du fait de l'infanterie française qui attaque Noisseville.

Peu à peu, les compagnies en première ligne à la gauche de la 3e brigade[3], cédant à l'attraction du couvert, sont descendues dans le ravin de Montoy. Le 1er bataillon suit et

---

1. Sur l'ordre apporté par un officier de l'état-major du corps d'armée (*Einzelschriften*, VIII, 93).
2. Général Montaudon, II, 143 ; J. Poirier, I, 240.
3. 9e, 11e, 12e du 44e.

derrière lui, à quelque distance, le 2e, sous un feu vif venant de la direction de Montoy. Le colonel von Bœcking, croyant ce village faiblement occupé, décide de l'enlever d'un seul élan, puis de forcer à la retraite la batterie de mitrailleuses de la division Montaudon, qui s'est établie à l'ouest. La 3e compagnie attaquera Montoy de front; la 12e, avec un peloton de la 10e, venu de Flanville, débordera le village par le sud et gravira les pentes traversées par la route de Sarrebruck. La 9e soutiendra l'attaque directe, la 11e, le mouvement débordant. Les 1re et 2e demeureront en réserve dans le ravin [1].

Cette attaque est vigoureusement exécutée; la 3e compagnie pénètre même dans Montoy; à sa gauche les 11e, 12e et le peloton de la 10e donnent l'assaut aux pentes couronnées par la chaussée. Mais la 1re brigade de la division Montaudon opère un vigoureux retour offensif. Le général fait charger les Prussiens à la baïonnette par le 62e. Joint au 1er bataillon du 51e, il traverse Montoy ou ses abords immédiats et pénètre comme un coin dans les compagnies ennemies qui sont refoulées avec de grosses pertes. De même celles qui ont gravi les pentes au sud sont rejetées, partie dans le ravin, partie vers Flanville. Seule la 9e compagnie dans les vignes au nord de Montoy parvient à effectuer une retraite régulière [2].

Sur les entrefaites, Montaudon est blessé; l'offensive de sa 1re brigade, qui n'est pas soutenue, va bientôt être arrêtée.

Bœcking s'est empressé d'établir ses 1re et 2e compagnies sur les pentes sud du ravin pour recueillir les fractions repoussées; en amont, la 5e est prête à intervenir également. Les autres compagnies du 2e bataillon ont réoccupé Retonfey sur l'ordre du général von Memerty; de même ses deux batteries se sont retirées par échelon dans la même direction, tandis que le 1er dragons soutenait « vigoureusement » la retraite de l'infanterie.

---

1. *État-major prussien*, II, 1440.
2. *État-major prussien*, II, 1440; général Montaudon, II, 143.

La nôtre continue d'abord son attaque vers Retonfey; elle est bientôt sous le feu croisé des fractions du 44e embusquées dans le ravin et à Flanville, ainsi que de trois compagnies du 4e déployées à l'est de la brasserie de Noisseville. Le 2e bataillon du 51e, lancé à l'attaque de Flanville, tente d'aborder ce village par la droite; le 18e bataillon de chasseurs essaie de le déborder par la gauche. Mais l'élan de nos troupes est brisé; elles se bornent à entretenir un combat de feux, auquel prennent part les batteries prussiennes qui se sont reportées en avant.

Vers 7^{h}30, le gros de la 3e brigade se rassemble au nord-ouest de Retonfey, sur la route de Sarrelouis. Il a fallu fondre en une compagnie les restes du 3e bataillon du 44e; ceux de la 2e compagnie se sont dispersés dans le reste du régiment [1]. De notre côté, vers 8 heures, le 62e se rassemble à hauteur de Noisseville, la gauche à la route de Sarrelouis et la droite à la division Fauvart-Bastoul, du 2e corps, qui a été envoyée en soutien et occupe la croupe que gravit la route de Sarrebruck [2]. Nous avons manqué l'occasion d'un véritable succès, par la faute du commandement qui n'a pas su soutenir en temps opportun une attaque brillamment commencée.

Sur les entrefaites, à l'extrême gauche du Ier corps, le colonel du 45e, von Mützschefahl, a observé nos mouvements contre Montoy et cru remarquer que les troupes en face de lui s'affaiblissaient pour marcher dans cette direction. Il décide de reprendre Colombey, pour frapper ensuite un coup droit dans notre flanc. Mais cette attaque, opérée par un seul bataillon [3], échoue entièrement en face de la brigade Lapasset.

---

1. *État-major prussien*, II, 1441.

2. Général Montaudon, II, 143. Le 62e aurait eu 10 officiers blessés, 18 soldats tués, 253 blessés et 39 disparus; le 51e, 2 officiers blessés, 2 soldats tués et 25 blessés; le 18e chasseurs, 2 officiers blessés, 18 soldats tués, 48 blessés et 1 disparu (J. Poirier, 241).

3. 6e et 10e compagnies, soutenues par les 1re et 11e. On remarquera la singulière répartition de ces compagnies, empruntées aux trois bataillons. Le 45e perdit en tout (31 août et 1er septembre) 10 officiers et 142 hommes, ce qui n'indique pas une attaque bien vigoureuse.

La division de cavalerie Clérembault du 3e corps a reçu vers 4 heures l'ordre de marcher à la droite de l'infanterie en se conformant à ses mouvements. Formée sur deux lignes par brigade, elle se porte en avant précédée de tirailleurs. La difficulté du terrain l'oblige à passer de sa formation primitive, en bataille, à la colonne avec distance, puis à une ligne de pelotons par quatre. Ce n'est pas sans désordre, tant nos escadrons sont peu manœuvriers. Le général Montaudon faisant réclamer l'intervention de cette division, Clérembault la reforme en colonne avec distance, le 5e dragons en tête, et se dirige vers Coincy en longeant les vignes. A ce moment, elle est saluée par des obus prussiens venant du nord. Il faut se mettre à l'abri dans un pli de terrain, face au village et sur deux lignes.

Se trouvant isolé de notre infanterie, Clérembault fait mettre pied à terre à un escadron du 5e dragons et lui prescrit de se porter derrière la crête, en laissant les casques accrochés à la selle pour mieux se dissimuler. Le feu ennemi devenant plus vif, Clérembault veut faire mettre pied à terre au reste du 5e dragons, afin d'attaquer le village. Mais ce mouvement amène de la confusion; finalement, le 4e dragons, à la gauche du 5e, met pied à terre et opère l'attaque [1]. Nos cavaliers parviennent même à prendre pied dans Coincy, qui est assez mollement défendu par les Prussiens.

L'intervention des 3e et 6e compagnies du 18e bataillon de chasseurs, puis d'une compagnie du 1er bataillon du 84e (brigade Lapasset), détermine leur retraite. En même temps, cette dernière brigade enlève le château d'Aubigny. Le 45e est refoulé sur Marsilly, qui est l'objet d'une attaque tardive. Vers 7 heures, le combat cesse sur cette partie du champ de bataille. La 4e brigade d'infanterie tient par ses avant-postes la ligne Marsilly—Ars-Laquenèxy—Mercy-le-Haut. La 28e est entre Laquenexy et Villers-Laquenexy, prête à intervenir derrière la droite

1. Général Bonie, *La Cavalerie française pendant la guerre*, 93-95.

de la précédente [1]. La division Clérembault va bivouaquer près de Montoy.

Dans ce cas encore, la mollesse de notre attaque est indéniable. Les résultats obtenus laissent entrevoir ce qu'on aurait pu obtenir en procédant avec énergie.

---

1. La 28e brigade a détaché la 2e batterie légère à Frontigny en renfort du 3e bataillon du 4e, *État-major prussien*, II, 1442 ; général Bonie, *loc. cit.*; général Montaudon, II, 143-145 ; lieutenant de Saint-Just, *Historique du 5e dragons*, 341. D'après J. Poirier, I, 242, et l'historique cité, le 2e dragons aurait eu 3 officiers blessés ; le 5e, 4 dragons blessés dont 1 mortellement, 6 chevaux tués et 4 blessés ; le 8e, 7 hommes et 10 chevaux hors de combat.

Le 2e corps tout entier, dont faisait partie la brigade Lapasset, perdit *4 officiers et 126 hommes* les 31 août et 1er septembre.

XVII

COMBAT DE NOISSEVILLE

Le village de Noisseville. — Répartition des Allemands. — Attaque de la brigade Clinchant. — Prise de la Brasserie. — Évacuation de Noisseville. — Contre-attaque du 4e régiment. — Occupation de Noisseville.

Le village de Noisseville se groupe au croisement des chemins conduisant vers Servigny, Nouilly, Vantoux, Montoy et Retonfey. Dans sa partie nord-ouest s'élève le château attenant à des jardins, entourés de murs élevés. L'église est un peu au sud, près du chemin de Vantoux, au sud duquel se voit une grange isolée.

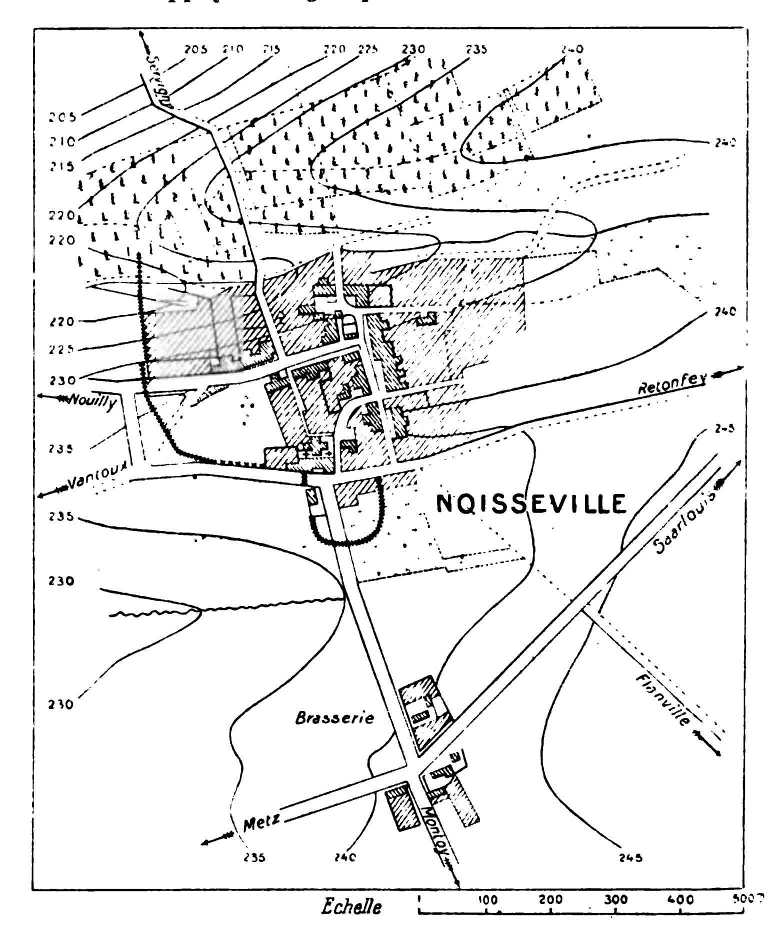
La Brasserie[1] est à 350 mètres au sud de Noisseville, à l'embranchement de la route de Metz à Sarrelouis et du chemin de Montoy. Elle comprend trois groupes de bâtiments, disposés dans les angles sud-ouest, sud-est et nord-est de ces deux voies. Les deux derniers surtout, entourés de murs ou de grilles, se prêtent à la défense.

Des travaux ont été commencés à Noisseville dans la nuit du 26 au 27 août, donnant à ce village un supplément de force très appréciable. Une tranchée-abri part du ravin au nord, longeant la lisière ouest et la partie ouest du front sud. Un abatis la relie au jardin attenant à l'église. Au point où le chemin de la Brasserie débouche du village, une tranchée-abri enveloppe la grange isolée dont nous avons parlé et qui est organisée pour la défense. Le mur du château est pourvu d'une banquette doublant la ligne de feu fournie par la tranchée en avant. Une barricade, à l'angle sud-est du château, barre le chemin de Nouilly; une autre à hauteur de la grange isolée ferme le chemin de Vantoux.

1. Indiquée par ces mots *L'Amitié* sur certaines de nos cartes.

A l'intérieur du village, des passages ont été ouverts à travers les murs des maisons et des jardins.

A la Brasserie, la route de Sarrelouis est fermée par une barricade appuyée au groupe sud-ouest de bâtiments; les



constructions voisines sont crénelées et le mur de la cour attenante est pourvu d'une banquette. Un passage est pratiqué dans la clôture nord-est de la ferme au nord de la route [1].

1. *Einzelschriften*, VIII, 83-85.

Dans la matinée, les patrouilles du bataillon qui tient Noisseville (1er du 1er régiment) constatent que le ravin de Nouilly à Lauvallier est rempli de troupes, ainsi que ce dernier hameau. On voit, en outre, des colonnes assez considérables marchant sur Mey et Bellecroix. Un peu après 7 heures, le bataillon prend ses positions de combat; la Brasserie n'est gardée que par un demi-peloton, renforcé de pareille force à 11 heures seulement.

A 4 heures, quand le canon commence à retentir, les compagnies prussiennes sont ainsi réparties : la 1re tient la droite, des deux côtés du chemin de Nouilly, avec un poste de sous-officier surveillant le petit éperon au nord du village. La 4e est à gauche, défendant la partie sud de la tranchée-abri, l'abatis et le tambour[1] qui fait face à la Brasserie. Les 2e et 3e compagnies sont en deuxième ligne, deux pelotons de la 2e formant soutien de la 1re, un peloton derrière l'extrême droite sur le chemin de Servigny; la 3e à l'extrémité sud de la rue principale, en soutien de la 4e. Quand nos obus font sentir leur action, elle se porte à l'extrémité nord.

A la Brasserie, un demi-peloton garnit la barricade, le bâtiment au sud et le mur de la cour y attenant; un autre défend le mur ouest de la ferme au nord de la route.

En résumé, ce bataillon doit garder un front qui dépasse 1,200 mètres en ligne droite, de l'éperon nord de Noisseville à la partie sud de la Brasserie. La tâche est d'autant plus malaisée qu'il n'a pas à compter sur l'appui immédiat d'autres troupes. Il n'y a à sa portée, en effet, qu'un peloton de la 6e compagnie dans le ravin au nord de Noisseville; le reste est en arrière, dans une position préparée. Au sud de la Brasserie, la liaison avec la 2e division ne peut être maintenue qu'imparfaitement par le 10e dragons. La 6e compagnie du 45e, qui, dans la nuit, tenait encore Montoy, a été engagée le matin dans le combat de Colombey. Après la perte de ce village, elle a rallié le gros du régiment vers le château d'Aubigny.

---

1. La tranchée-abri qui enveloppe la grange isolée.

Nous avons dit que la 3e brigade était en réserve au nord-ouest de Retonfey, à 2 kilomètres environ de Noisseville, c'est-à-dire dans de mauvaises conditions pour y intervenir rapidement.

A 10 heures, le général commandant la 1re brigade, von Gayl, envoie au bataillon l'ordre écrit suivant : « Dans le cas où Noisseville serait attaqué par des forces supérieures en nombre, appuyées par de l'artillerie, ce village serait progressivement évacué. Le bataillon se replierait dans le ravin entre Noisseville et Servigny, en arrière de la ligne de défense établie entre ces deux localités et coopérerait énergiquement à sa défense [1]. »

On voit que nous avons la partie belle, car cet ordre est pour justifier toutes les défaillances. C'est la 2e brigade (Clinchant) de la division Montaudon qui doit attaquer Noisseville; elle commence son mouvement après la 1re, chargée de l'attaque de Montoy. Le 95e, colonel Davout, est en première ligne, soutenu par le 81e. Son 1er bataillon se déploie face à Noisseville, en vue d'une attaque directe; les deux autres s'échelonnent au sud de la route de Sarrelouis pour déborder la gauche du village [2]. L'artillerie de la division, en position entre Bellecroix et le ravin de Lauvallier, au sud de la chaussée, appuie ce mouvement.

Les Prussiens ne tardent pas à voir d'épaisses lignes de tirailleurs, suivies de fractions à rangs serrés, traverser la route et se porter vers la Brasserie, en se masquant de la crête entre cette chaussée et Montoy. Un feu rapide à 400 mètres les arrête un moment; mais, sur les entrefaites, une batterie française dépasse le ravin de Lauvallier et ouvre un feu violent sur la Brasserie. Le peloton prussien, ébranlé, a commencé d'évacuer ces bâtiments [3] quand des renforts approchent. Comme nous l'avons vu, la 3e brigade s'est portée sur la ligne Noisseville—Montoy en la voyant menacée. La 2e compagnie du 4e régiment, qui a pris les

1. *Einzelschriften*, VIII, 86.
2. Général Montaudon, II, 145.
3. *Einzelschriften*, VIII, 88.

devants, atteint la Brasserie au moment où le peloton du 1er allait l'évacuer. Elle se jette dans la ferme au nord de la chaussée, garnissant surtout l'étage supérieur. Peu après surviennent d'autres renforts. Dès le début du combat, le major von Wienkowski, commandant le bataillon de Noisseville, a reçu un ordre verbal contredisant celui que nous avons mentionné : il devra se maintenir en position jusqu'à l'arrivée prochaine de la 3e brigade. C'est alors qu'il envoie un nouveau peloton à la Brasserie, sous un violent feu de flanc. Les Prussiens réoccupent les bâtiments déjà évacués au sud de la route.

Entre temps, le tir de notre artillerie a redoublé d'intensité, atteignant surtout la ferme au nord de la chaussée. L'infanterie s'est rapprochée, échangeant avec nos adversaires une vive fusillade à courte portée. Un instant d'accalmie se fait, puis le 2e bataillon du 95e se jette d'un seul élan sur la Brasserie et l'enlève. Les Prussiens s'enfuient en désordre après un court combat à la baïonnette, laissant entre nos mains le capitaine de la 2e compagnie du 4e, grièvement blessé, et trente-deux prisonniers [1].

Leurs débris garnissent la lisière sud de Noisseville où un peloton a déjà été envoyé. Mais leur situation est difficile. Nous les fusillons vivement, surtout des étages supérieurs de la Brasserie. En même temps, le combat s'est vivement engagé sur la face ouest du village. Plusieurs lignes successives de tirailleurs (1er bataillon du 95e) la menacent directement. Deux attaques successives sont repoussées tout d'abord par un feu rapide à 250 mètres. Des fractions qui essaient de sortir de Nouilly pour marcher sur Noisseville sont arrêtées de même par les défenseurs de la tranchée-abri au nord du chemin. Mais d'autres progressent dans le ravin de Servigny, refoulent le poste de sous-officiers sur l'éperon au nord de Noisseville et enfilent de leurs feux les défenses ouest. La droite prus-

---

1. *Einzelschriften*, VIII, 89. Le général Montaudon (II, 145) porte 50 prisonniers environ et beaucoup de fusils.

sienne, à peu près enveloppée, se replie vers l'est. Ce mouvement gagne ensuite le reste de la ligne. D'ailleurs l'intervention personnelle de Changarnier provoque un mouvement offensif auquel l'ennemi ne résiste pas. Le vieux général assiste en spectateur à l'action, dans l'état-major du maréchal Le Bœuf. Celui-ci s'est porté sur la ligne de feu à 500 ou 600 mètres de la Brasserie, malgré une pluie de projectiles qu'il paraît rechercher. Mais il reste inactif, se bornant à faire acte de présence. Vers 6 heures, Changarnier se tourne vers l'état-major : « Ça traîne, Messieurs ! Ça traîne, Monsieur le maréchal ! Allons, croyez-moi, il faut enlever la position à la baïonnette ! Y a-t-il un cheval par là ? » Le hasard lui amène un grand carcan démonté. Il se fait hisser dessus ; puis, sans se préoccuper de ses étriers : « Tambours ! La charge ! » crie-t-il à la colonne arrêtée à sa hauteur. L'élan est donné [1]. Nous enlevons la tranchée-abri et le bataillon prussien, refoulé au centre du village, est menacé déjà dans sa retraite par les fractions de nos troupes venant du nord, tandis que d'autres (3e bataillon du 95e) débordent la Brasserie vers l'est. Se rendant compte qu'il n'a pas à espérer de secours immédiat, Wienkowski donne l'ordre de se retirer. Sa seule réserve, un peloton, s'établit en repli au nord-est de Noisseville. Le reste du bataillon évacue le village, laissant entre nos mains des prisonniers et du matériel [2].

Sur les entrefaites, le général von Memerty a dirigé le 4e régiment sur Noisseville et sur la Brasserie. Le 1er bataillon prend cette dernière pour direction, sans parvenir à gagner du terrain. Le 2e, en ligne de colonnes de compagnie, traverse la route de Sarrelouis sous un feu violent et se porte vers le débouché est de Noisseville. Avant de l'at-

---

1. Général Castex, *Ce que j'ai vu*, II, 69. A quelques pas de lui, le maréchal murmure à mi-voix : « Bientôt, il va me donner des ordres ! » (*Trois mois à l'armée de Metz*, 127).

2. Général Montaudon, II, 145 ; *Einzelschriften*, VIII, 91. D'après ce dernier ouvrage, la retraite est prescrite par Wienkowski à 5h 30.

teindre, le commandant du bataillon est informé de l'évacuation de cette localité. Croyant qu'elle résulte d'un ordre[1], il replie ses compagnies le long de la route de Sarrelouis. Puis il la traverse, se rapproche du 1er bataillon et s'établit en soutien de l'artillerie.

Wienkowski n'a pas été informé de l'approche de ce renfort; il rassemble son bataillon à l'est du village et le porte, suivant l'ordre du matin, dans le ravin de Servigny où il rallie trois compagnies du 3e régiment. Deux des siennes (2e et 3e) s'établissent près d'un pont à 1,200 mètres au nord-est de Servigny; les deux autres (1re et 4e) se portent d'abord encore plus en arrière, puis reviennent près du pont.

Après l'évacuation de Noisseville, la batterie de gauche de la ligne établie en avant de Poixe—Servigny (3e légère) est reportée en arrière sur l'ordre du général von Gayl. Elle va immédiatement au sud-est de Servigny, face à Noisseville qu'elle prend pour objectif, afin de nous empêcher d'organiser la défense et d'en déboucher. Une autre (2e à cheval) vient ensuite la rejoindre et, sous leurs obus, plusieurs incendies éclatent dans le village[2].

De notre côté, entre 6 heures et 7 heures du soir, nous nous en rendons entièrement maîtres, ainsi que des abords immédiats. La brigade Clinchant y établit le 95e, tandis que le 81e se forme, le 3e bataillon en arrière de la Brasserie, au sud de la route, les 1er et 2e bataillons derrière la ferme au nord. Une compagnie (3e du 3e) est déployée en tirailleurs en avant et à droite de la Brasserie, se reliant tant bien que mal au 62e vers Montoy[3].

1. *Einzelschriften*, VIII, 93. D'après l'*État-major prussien*, II, 1439, quand le 2e bataillon atteint Noisseville, ce village n'est pas encore occupé par nous. Dès lors, on ne s'explique pas sa retraite. Tout ce récit officiel des Allemands fleure l'invraisemblance. Nous n'en adoptons la substance que faute de mieux.
2. *Einzelschriften*, VIII, 93.
3. Général Montaudon, II, 145. Le 95e aurait perdu dans ce combat 3 officiers et 37 hommes tués, 3 officiers et 259 hommes blessés (J. Poirier, I, 252).

XVIII

COMBAT DE SERVIGNY

Mouvement du 4e corps. — Sa longue inaction. — Le village de Servigny. — Travaux effectués. — Répartition des Prussiens. — Retraite de l'artillerie prussienne. — Attaque des divisions Metman, Cissey et Grenier. — Contre-attaque de la 2e brigade. — Attaque de la division Aymard. — Prise d'une grande partie du village.

Vers 6h 30, à peu près au moment où Noisseville tombe au pouvoir du 3e corps, le 4e se porte lui aussi à l'attaque de Servigny et de Poixe.

Ladmirault, arrivé l'un des premiers sur le plateau, s'est concerté aussitôt avec le général Aymard dont la division (4e du 3e corps) était déjà entre Mey et le bois voisin, point où devaient se relier les deux corps d'armée.

L'entente établie, le 4e corps commence son déploiement, la division Cissey sur trois lignes entre le bois de Mey et la route de Bouzonville [1]; la division Grenier, à cheval sur cette chaussée, sa gauche en échelons sur les pentes couvertes de vignes entre Villers-l'Orme et le bois de Grimont où doit s'appuyer la droite du 6e corps [2].

La division Lorencez demeure en réserve à droite de la route de Bouzonville, à hauteur du château de Grimont et dans les parcelles boisées à gauche de la chaussée [3]. Après un gauche essai de reconnaissance, la cavalerie est venue se masser derrière cette division. Le 4e corps garde ensuite

1. 1re ligne : 20e bataillon de chasseurs, 1er et 6e de ligne ; 2e ligne : 57e ; 3e ligne : 73e (Lieutenant-colonel Rousset). Il n'est pas fait mention de l'artillerie.

2. Le 5e bataillon de chasseurs à droite de la route, en soutien des batteries ; les 13e et 43e sur les pentes couvertes de vignes, à gauche de ces batteries ; le 98e déployé derrière le 5e chasseurs. Le 64e a été laissé sur les positions de la rive gauche (Lieutenant-colonel Rousset, *loc. cit.*, 288).

3. 1re brigade sur deux lignes, par bataillons à distance entière ; 1re ligne : 2e bataillon de chasseurs et 15e de ligne, la droite en arrière de Mey, la gauche vers les carrières de Grimont ; 2e ligne : le 33e, à 60 mètres en arrière ; la 2e brigade (54e et 65e) à gauche de la route.

une complète inaction. Par un singulier renversement des rôles, le maréchal Bazaine a décidé que Ladmirault, chargé de l'attaque de front, attendrait l'intervention à sa droite du 3e corps, qui doit déborder la gauche prussienne [1]. Les conséquences de tant de retards survenus dans notre attaque initiale en deviennent beaucoup plus graves : « Noisseville résista plus longtemps qu'il n'aurait dû le faire ; il ne fut enlevé qu'à 6h30, et ce fut alors seulement que nos colonnes purent aborder la position de Servigny ; le 4e corps dont le mouvement devait se lier intimement à celui du 3e, avait dû se maintenir jusque-là sous un feu violent d'artillerie pour attendre le moment de prendre l'offensive ; enfin, ce retard se faisait sentir également à la gauche, où le maréchal Canrobert devait rester à hauteur du général Ladmirault, tout en prononçant son attaque sur Charly, Malroy et la route de Kédange [2]... »

Le village de Servigny est réparti le long d'une seule rue qui prolonge la route de Metz. Le front ouest, celui d'attaque, est donc très étroit. Les maisons, généralement en pierre, sont très rapprochées les unes des autres. Des ruelles latérales les traversent, allant vers l'extérieur. Une rue plus large descend vers Nouilly et Noisseville, longeant au débouché du village un bâtiment isolé. Des jardins entourent les lisières sud et nord ; une vigne close de murs fait saillie sur la première ; deux autres enclos sont situés au nord, près de l'église.

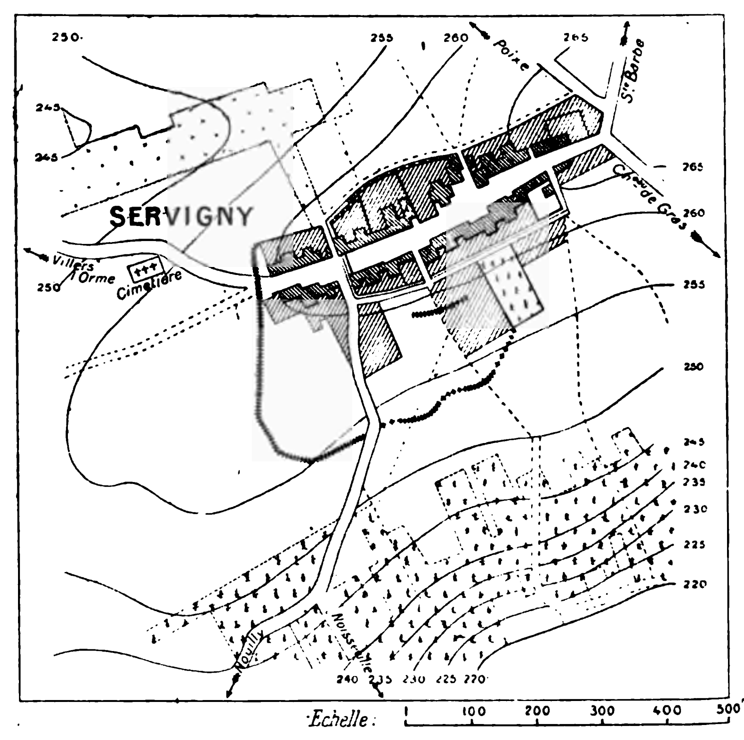
Un fossé vaseux commence à l'est du village et borde immédiatement la lisière sud jusqu'au chemin de Nouilly. Là il pénètre dans le village et va se terminer à la lisière nord. Enfin, à environ 150 mètres à l'ouest de Servigny,

---

1. Voir *suprà*, p. 115.
2. Rapport du maréchal Bazaine sur la bataille de Noisseville, reproduit par le général d'Andlau, *loc. cit.*, 153. L'État-major prussien, II, 1442, croit cette explication inexacte. Il estime au contraire que le 4e corps fut paralysé jusque-là par l'action de l'artillerie prussienne. Cette version est contraire à tous les témoignages français. En outre, les obus ennemis firent sur notre infanterie un effet moindre que ne le porte la relation prussienne (Voir notamment l'*Historique du 98e*, p. 70 ; lieutenant-colonel Patry, 133).

près du chemin de Villers-l'Orme, on distingue un cimetière clos de murs.

Les travaux de défense ont été commencés dès le 21 août. Des tranchées-abris et des abatis entourent les lisières ouest et sud; les murs et les haies des jardins au nord et au sud ont été organisés; sur la face sud, en arrière de la gauche



des tranchées-abris, un retranchement est destiné à abriter un soutien.

Une barricade ferme le débouché ouest; au sud, elle s'appuie à la ferme isolée dont nous avons parlé et se relie au nord à la tranchée-abri qui contourne le saillant nord-ouest. En arrière du fossé, on a organisé un réduit en utilisant des restes de murs et trois maisons. Une deuxième barricade coupe la rue à cette hauteur. Enfin le cimetière a été aménagé défensivement; le mur nord-est est rasé.

Entre Servigny et Noisseville, dans le ravin, des tranchées-abris et des abatis forment une position défensive permettant de se relier à ce dernier village. Dans la journée du 31 août, on creuse encore rapidement une tranchée destinée à abriter un peloton plus à l'ouest [1].

Vers 7 heures du matin, le 2e bataillon du 1er régiment relève le 3e à Servigny, mais, sur l'ordre du commandant des avant-postes, ce dernier y demeure provisoirement. Deux de ses compagnies (9e et 12e) se placent au débouché est; la 10e occupe la vigne close de murs et la 11e un autre enclos sur la lisière nord. Un troisième bataillon venu de Failly (2e du 41e) s'établit à l'est du village.

Quant au 2e bataillon du 1er régiment, qui constitue la garnison normale, il a la 7e compagnie au débouché ouest, avec un demi-peloton au cimetière. Une autre fraction de même force la relie à la 6e, qui occupe la position préparée dans le ravin. Cette dernière se relie elle-même au poste détaché par la position de Noisseville sur l'éperon au nord.

En liaison avec la 7e compagnie, un peloton de la 5e occupe la tranchée au sud du débouché ouest de Servigny, jusqu'au point où elle décrit un coude; le reste de la compagnie est à rangs serrés, en arrière de la première maison au sud de la route. De même un peloton de la 8e compagnie garnit la tranchée-abri et les abatis au sud; deux pelotons sont en soutien derrière sa gauche.

Dans la journée, le 1er bataillon du 3e régiment (2e brigade) se porte dans le ravin à l'est de Servigny, en soutien de l'artillerie de corps [2]. Un peu après midi, le 2e bataillon va jusqu'au débouché est du village, relevant le 2e du 41e. Ce dernier rentre au bivouac pour faire la soupe : détail qui en dit long sur la sécurité que notre attitude inspire à l'ennemi [3].

---

1. *Einzelschriften*, VIII, 59.
2. Trois compagnies seulement; la quatrième est détachée à Glattigny (*Einzelschriften*, VIII, 60).
3. A son retour du bivouac, le 2e du 41e est mis en réserve à l'est de Poixe (*Einzelschriften, loc. cit.*).

Sur les entrefaites, Noisseville est enlevé et, vers 6h 30, les quatre batteries à cheval de la réserve du 3e corps reçoivent l'ordre de se porter en avant ; les 1re et 2e vont jusqu'à Noisseville où elles appuient leur droite et prennent Servigny sous leur feu ; les 3e et 4e vont plus à gauche, vers Lauvallier. Puis la division Metman du 3e corps, qui occupe Nouilly, est dirigée sur Servigny, la brigade Arnaudeau (59e et 71e) par le fond du ravin, la brigade Potier (7e bataillon de chasseurs, 7e et 29e de ligne) à la gauche de la précédente. D'épaisses lignes de tirailleurs s'approchent de l'artillerie prussienne déployée en avant de la ligne Poixe—Servigny et la couvrent d'une grêle de projectiles. Quelques batteries, qui ont dépassé cette ligne de feu, sont obligées de s'y reporter en tirant à mitraille pour se garer de tirailleurs trop entreprenants. Les autres continuent un feu bien réglé qui maintient notre infanterie à une certaine distance, du moins de front. Mais les batteries d'aile, déjà inquiétées par le feu de tirailleurs embusqués dans les vignes, sont dans une situation difficile. Nous avons vu que deux doivent se reporter en arrière. Vers 7 heures, l'ensemble de la ligne opère un mouvement de retraite par échelons[1]. Trois batteries vont s'établir de chaque côté de la route de Bouzonville ; deux autres entre Poixe et Servigny ; trois demeurent en réserve à l'est de Servigny[2].

Pour couvrir la gauche de cette artillerie, le général von Gayl a porté dans le ravin deux compagnies (12e, puis 9e du 41e). Pas plus que les fractions déjà dans ce pli de terrain, elles ne peuvent résister aux tirailleurs de la brigade Arnaudeau. Les Prussiens se replient, soit au sud de Servigny, soit à l'est de Noisseville, soit derrière les abatis dans le

1. L'État-major prussien, II, 1443, et le major von Schell, traduction, 270-288, font remarquer que les Allemands ne perdirent aucune pièce à cette occasion, contrairement à une légende qui courut l'armée du Rhin (Voir le commandant Max Dumas-Guilin, 26 ; *Trois mois à l'armée de Metz*, 133 ; général d'Andlau, 162 ; *Procès Bazaine*, 276, déposition Canrobert).

2. De la droite à la gauche : 3e à cheval au nord de la route ; 1re légère, 2e lourde, entre la route et Poixe ; 3e et 4e lourdes, entre Poixe et Servigny ; 3e légère, 2e à cheval, au sud-est de Servigny ; 1re lourde, 2e et 4e légères, en réserve derrière les précédentes (*État-major prussien*, II, 1444).

ravin[1]. Les 9e et 12e compagnies du 41e sont recueillies au sud de Servigny par les 6e et 8e du 3e, qui exécutent même un retour offensif sur l'ordre de Gayl. Un moment nos tirailleurs sont refoulés jusqu'au ravin[2]. Deux compagnies (1re et 4e du 43e), venues de la réserve de la 2e brigade pour couvrir la gauche des batteries prussiennes, se maintiennent en amont, paralysant notre offensive par des feux de flanc.

Au moment où la division Metman était lancée à l'attaque de Servigny, Bazaine prescrivait à Ladmirault de « l'appuyer vigoureusement ». Les deux divisions Cissey et Grenier sont portées simultanément en avant, dans leur formation même d'attente. La première, « sur deux lignes de brigade par régiments en bataille », s'avance, drapeaux déployés, tambours battants, alignée comme à la manœuvre, provoquant par son allure, son attitude de force et d'audace, l'admiration unanime[3]. « Nous assistons alors, écrit un témoin, à une de ces scènes qui font époque dans la vie et dont, à l'heure présente, le souvenir seul me fait encore frissonner d'enthousiasme[4]. » Malgré une grêle de balles, dont elle souffre relativement peu, la division s'avance « comme une muraille »; mais la nuit détruit bientôt sa cohésion et le résultat final ne répond pas à ces brillants débuts, montrant une fois de plus que le courage et l'entrain ne peuvent suppléer aux qualités manœuvrières.

Les cinq compagnies prussiennes[5], qui forment la garnison proprement dite de Servigny, n'ont pas encore été engagées, tout en souffrant du feu de notre artillerie devenu très

1. Les 2e et 4e du 3e régiment se replient à 800 mètres à l'est de Noisseville; la 1re du 3e reste dans le ravin, sur le versant sud, à hauteur de la 6e du 1er qui est derrière l'abatis. Les 9e et 12e du 41e se replient au sud de Servigny (*Einzelschriften*, VIII, 63 ; *État-major prussien*).

2. *État-major prussien;* Rapport cité du maréchal Bazaine. Pertes de la division Metman : 59e, 4 officiers et 35 hommes tués, 4 officiers et 85 hommes blessés ; 29e, 2 officiers et 19 hommes tués, 6 officiers et 73 hommes blessés ; 71e, 2 officiers tués, 2 blessés, 140 hommes hors de combat (J. Poirier, I, 262).

3. Voir le lieutenant-colonel Rousset, *loc. cit.*, 298.

4. *Trois mois à l'armée de Metz*, 127; « Ah ! les braves gens ! que j'en étais fier ! » (Lieutenant-colonel Patry, 133). D'après le cours du général Maillard, p. 195, les deux divisions seraient formées en ligne de bataillons en colonne double.

5. 5e, 7e, 8e du 1er ; 10e, 11e du 41e (*Einzelschriften*, VIII, 63-65).

vif et qui allume plusieurs incendies. Elles voient bientôt sortir du ravin de Nouilly d'épaisses lignes de tirailleurs, suivies de fortes colonnes qui ouvrent à 500 mètres du village un violent feu rapide. Puis le 20e bataillon de chasseurs prend les devants, se jette sur le cimetière, l'enveloppe à peu près complètement et s'en empare, refoulant le demi-peloton qui le garde.

Cette attaque reste isolée. Les deux régiments de ligne formant brigade avec le 20e chasseurs, sont demeurés fort en arrière; ce bataillon, en flèche, souffre beaucoup du feu des Prussiens (11e du 41e [1]). Plusieurs assauts qu'il tente sur la lisière ouest de Servigny sont repoussés.

Heureusement le 6e de ligne survient, en colonnes d'attaque; son 2e bataillon occupe le cimetière avec les chasseurs; à droite, le 1er emporte la barricade et la tranchée au nord; le 3e, à gauche, cherche à déborder Servigny par le nord. Au même instant, une nouvelle attaque se produit au sud, menaçant le flanc gauche des Prussiens, qui sont contraints de renforcer la lisière dans cette direction. Les tirailleurs de Metman arrivent à 150 mètres d'eux, mais pour être encore repoussés par un feu rapide. La présence sur leur flanc de deux compagnies prussiennes (6e et 8e du 3e) contribue à ce résultat [2].

Quant aux bataillons de Cissey (20e chasseurs, 6e de ligne), ils sont tenus en échec à la lisière ouest de Servigny, malgré la disproportion des forces [3].

---

1. Lieutenant-colonel Rousset, *loc. cit.*, 300; *Einzelschriften*, VIII, 65. Pertes du bataillon : 1 officier et 7 hommes tués, 3 officiers et 118 hommes blessés (J. Poirier, I, 263). La 1re brigade de Cissey comprend le 20e bataillon de chasseurs, les 1er et 6e de ligne.

2. *Einzelschriften*, VIII, 65. Ces compagnies, d'abord sur le versant nord du ravin, gagnent ensuite la lisière sud, puis le débouché est de Servigny, où elles rallient les 5e et 7e du 3e.

3. D'après le lieutenant-colonel Rousset (300), le 1er bataillon du 6e aurait pris la barricade et la tranchée au nord, le 20e chasseurs aurait atteint les premières maisons du village. Suivant le rapport du maréchal Bazaine, le bataillon « pénètre dans les premières maisons, mais il est arrêté par les barricades et les feux qui l'assaillent de toutes parts... ». Le lieutenant-colonel Patry (*loc. cit.*, 133) porte que le 6e de ligne s'empare des tranchées-abris, puis poursuit tant bien que mal les Prussiens, quand il est arrêté par les sonneries de la *marche du régiment* et de l'*assemblée*. Patry s'arrête de sa personne

Au lieu de suivre le 6e de ligne sur ce village, le 1er a marché vers les tranchées-abris perpendiculaires à la route de Bouzonville, à hauteur de Poixe. La nuit, jointe aux difficultés du terrain planté de vignes, rend tous ces mouvements très incertains. A peu près au même instant, la 2e brigade (Golberg) de la division Cissey fait mine d'attaquer Poixe, de concert avec la division Grenier. A cet effet, le 57e oblique à gauche, à travers la chaussée de Bouzonville. La division Grenier incline de même vers le nord, en dirigeant deux bataillons du 43e contre Failly. Le 13e, qui suit le 43e, s'arrête à Villers-L'Orme ; le 73e (brigade Golberg) ne dépasse pas la chapelle de La Salette. Vainement le commandant Carré essaie de lancer le 6e bataillon de chasseurs en avant. Il est mortellement blessé et son attaque repoussée, au milieu de la plus extrême confusion. Nos troupes sont si nombreuses, qu'elles se gênent réciproquement; en outre, la nuit est complète. Nous ne parvenons pas à entamer la droite de la position Poixe—Servigny[1]. « Les régiments se sont confondus dans ces diverses attaques et les généraux sont obligés de les rallier, avant de pousser plus loin une offensive que l'obscurité rend presque impossible[2]. » Mais pourquoi Bazaine a-t-il entamé à 4 heures du soir, à la fin d'août, une action destinée sûrement à prendre de grandes proportions ?

Il n'y avait à Poixe que le 1er bataillon du 41e, les 2e et

---

sur un chemin qui descend à flanc de coteau et dont l'accès est interdit par une barricade de tonneaux remplis de terre et de fumier. Des épaulements sur la droite sont vides de leurs canons.

Enfin, d'après les *Einzelschriften* et l'*État-major prussien*, nous ne dépassons pas sensiblement la lisière de Servigny. Pertes du 6e de ligne : 1 officier et 16 hommes tués, 7 officiers et 174 hommes blessés, 51 disparus (J. Poirier, *loc. cit.*).

1. Lieutenant-colonel Rousset, *Le 4e corps*, 300, d'après le Journal du corps d'armée. Pertes du 5e bataillon de chasseurs : 1 officier tué, 2 blessés, 10 hommes tués, 25 blessés ; 57e de ligne : 1 officier et 12 hommes tués, 17 blessés (J. Poirier, I, 266).

D'après l'*Historique du 98e*, 70, vers 6h30, ce régiment (brigade Pradier, division Grenier) se porte en avant après avoir été exposé plus de deux heures au feu de quatre batteries prussiennes. Il s'avance à cheval sur la route de Bouzonville, s'arrête dans des tranchées construites par l'ennemi et y reste en position.

2. Rapport Bazaine cité.

3[e] compagnies dans les tranchées à la lisière du village, la 4[e] en soutien à l'intérieur, la 1[re] au nord, touchant la route de Bouzonville. Le 2[e] bataillon était au nord-est, en réserve. Après la retraite de l'artillerie, la 5[e] compagnie va renforcer la droite; la 6[e] se porte au débouché ouest; les 7[e] et 8[e] demeurent en réserve. De plus, avant même que nos colonnes soient à bonne portée du hameau, les batteries de corps, ramenées entre Poixe et Servigny, les foudroient.

Cependant de nouvelles masses continuent de se déployer en face des Prussiens; les pièces lourdes du fort Saint-Julien couvrent d'obus et de shrapnels la position occupée par la 1[re] division d'infanterie. On s'attend à une attaque décisive. Le général von Falkenstein reçoit l'ordre de porter en avant sa première ligne. Il a disposé la 2[e] brigade dans la dépression au nord-est de Servigny [1]. Vers 7[h] 30, sa première ligne se met en marche sous les ordres du colonel von Legat.

Les deux compagnies de chasseurs longent la lisière sud de Poixe; les 9[e] et 10[e] du 3[e] marchent à leur gauche; les 11[e] et 12[e] suivent d'abord en deuxième ligne, puis se portent à hauteur des précédentes. Le 3[e] bataillon du 43[e] doit passer au sud de Servigny. Deux compagnies (5[e] et 7[e] du 3[e]) encore à l'est de ce village se joignent au 3[e] bataillon du 3[e] et longent la lisière nord. Précédées de tirailleurs, ces troupes marchent entre Poixe et Servigny, tambours battants ; elles refoulent les nôtres. Puis, voyant des colonnes françaises déboucher de la route de Bouzonville en même temps que de Nouilly, Legat fait converser au nord-ouest sa droite (3[e] et 4[e] compagnies du 1[er] chasseurs et 3[e] bataillon du 3[e]); au contraire, sa gauche (5[e] et 7[e] du 3[e]) marche au sud-ouest. La première rencontre des colonnes allant sur Poixe et les rejette. La seconde va sur le cimetière de Servigny; déjà il nous a été repris par une des compagnies restées dans ce village (11[e] du 41[e]), après une courte fusillade.

Quant au 3[e] bataillon du 43[e], qui devait passer au sud de

1. En première ligne : 3[e] bataillon du 43[e], 3[e] du 3[e], 3[e] et 4[e] compagnies du 1[er] chasseurs; en deuxième ligne : 2[e] bataillon du 43[e], 1[er] du 43[e] (*Einzelschriften*, VIII, 67).

Servigny, il prend une fausse direction; une moitié va longer la lisière nord (9e et 12e), le reste (10e et 11e) entre dans le village qu'il croit occupé par nous ; une compagnie renforce la lisière ouest, l'autre demeure en soutien derrière la barricade intérieure. Mais les 9e et 12e garnissent le front nord-ouest et ouvrent un feu violent sur le cimetière, sans s'apercevoir qu'il est occupé par les Prussiens (11e du 41e) et que d'autres, principalement les 5e et 7e du 3e, garnissent les abords. Il s'ensuit du désordre que Legat doit arrêter en faisant sonner « Cessez le feu [1] ».

Sur les entrefaites, la nuit est entièrement tombée; la fusillade s'est tue et le combat paraît terminé. Mauteuffel, qui se tient au nord-est de Noisseville, donne à l'artillerie l'ordre de gagner son bivouac entre Vrémy et Sainte-Barbe. De même, les troupes d'infanterie qui ont opéré le retour offensif regagnent en général leurs emplacements en arrière de Poixe et de Servigny. Un bataillon (3e du 1er) continue d'occuper ce dernier village; une compagnie (10e du 41e) s'est installée dans la vigne close de murs au sud. Plusieurs pelotons du 3e bataillon du 43e participent à l'occupation de la lisière nord-ouest. Enfin, le 2e du 43e, venant de la position de réserve de la 2e brigade, se rapproche de la sortie est. Il ne reste pour défendre celle de l'ouest que trois compagnies du 1er régiment et trois pelotons du 43e. Dans la confusion de cette fin de combat, ces troupes croient avoir en avant d'elles des fractions amies. Elles entendent vers Failly une sonnerie qu'elles prennent pour celles de « l'arme au pied » et qui est répétée bientôt sur toute la ligne. Tout à coup une nouvelle attaque se produit [2].

1. *Einzelschriften*, VIII, 69. La relation prussienne devient alors singulièrement confuse. A l'en croire, la 11e compagnie du 41e, obligée de quitter le cimetière (?), se retire à quelques centaines de pas vers le nord, avec l'intention de rejoindre à Poixe le gros du régiment. Elle est ralliée par une centaine d'égarés. Des colonnes françaises s'avancent à plusieurs reprises jusqu'à 50 mètres et sont chaque fois repoussées par des salves et des feux rapides. Plus tard, la 11e du 41e se joint aux 5e et 7e du 3e, qui se portent à hauteur du cimetière, et poursuit l'adversaire de ses feux jusqu'à ce qu'il ait disparu dans le ravin de Nouilly.

2. A la nuit close, la division Cissey reste déployée au bord du plateau de Sainte-Barbe, le 20e bataillon de chasseurs et le 6e de ligne en face de Servigny,

Informé par un officier du général de Ladmirault que la division Cissey a peine à tenir [1] devant Servigny, Le Bœuf a prescrit au général Aymard d'attaquer à son tour ce village, en se substituant, s'il était nécessaire, aux troupes du 4e corps. Aymard lance aussitôt « deux compagnies de partisans, appuyées par le 1er bataillon de chasseurs, et deux compagnies du 7e de ligne (division Metman) qui, ayant donné trop à gauche », se rallient aux chasseurs (vers 9 heures).

Ce dernier bataillon est formé en trois colonnes de division [2]. Derrière lui, marchent trois régiments par bataillon en masse à intervalles de 30 pas. Le quatrième suit en réserve. C'est un effectif total de 6 500 hommes sur un front de 500 mètres environ [3], celui que mesure actuellement un de nos bataillons au combat. Heureusement, la nuit rend cette formation si dense moins dangereuse. D'ailleurs, la division s'avance dans le plus profond silence et sans tirer un coup de fusil [4], ce qui fait l'éloge de sa discipline. C'est ainsi qu'elle aborde tout à coup Servigny.

Nos chasseurs surprennent entièrement les Prussiens qui gardent le débouché ouest du village et, après une mêlée furieuse, les refoulent derrière la deuxième barricade. Au saillant sud-ouest, au contraire, le chef de la 8e compagnie

---

les 1er et 57e devant Poixe, le 73e en échelon un peu en arrière de la gauche. Le 5e bataillon de chasseurs (division Grenier) est mêlé aux 1er et 57e. Le 98e a dépassé La Salette et s'est arrêté derrière le 57e, à l'embranchement de la route et du chemin de Failly, dans des tranchées évacuées le matin par l'ennemi, deux bataillons à droite, un à gauche de la route ; le 43e, poussé contre Failly, s'est massé à la nuit à la gauche du 98e. Le 13e occupe Villers-l'Orme, à hauteur de la droite du 6e corps. Le général de Lorencez a reçu l'ordre de se porter à hauteur de La Salette, en échelon de repli : le 33e à droite du 98e avec deux bataillons déployés et le 3e en réserve ; derrière lui, le 15e de ligne et le 2e chasseurs ; en arrière, le 54e ; le 65e est près de Villers-l'Orme, derrière la division Grenier. A 8 heures du soir, Lorencez porte vers Servigny et Poixe toute la brigade Pajol (2e chasseurs, 15e et 33e de ligne) [Lieutenant-colonel Rousset, 302-305].

1. Lettre du maréchal Le Bœuf à Bazaine, 2 septembre, *L'Armée du Rhin*, 101.

2. A demi-distance et à intervalles de déploiement. La colonne de division est formée de deux compagnies déployées l'une derrière l'autre. Elle rappelle notre ancienne colonne de pelotons.

3. Lieutenant-colonel Rousset, 305-306.

4. *État-major prussien*, II, 1451 ; lieutenant-colonel Rousset, *loc. cit.*

du 1er régiment laisse approcher les assaillants à courte portée, puis ouvre un brusque feu rapide qui les rejette en désordre. Mais de nouvelles masses surviennent, attaquent la tranchée et en enlèvent une partie, malgré un feu violent. Une mêlée se produit, dans laquelle est mise hors de combat la majeure partie des deux compagnies prussiennes (5e et 8e du 1er). Finalement, nos troupes menaçant de les déborder, elles gagnent la sortie est, où le bataillon, ayant brûlé toutes ses cartouches, en reçoit quelques centaines du 3e régiment. Il n'a pas été poursuivi.

En même temps, les défenseurs du centre du village essaient inutilement de reprendre l'entrée ouest; la deuxième barricade est enlevée. Enfin, la lisière nord-ouest est perdue également par les Prussiens, malgré un retour offensif de la 7e compagnie du 1er. Déjà, d'ailleurs, une grande partie du 3e bataillon du 43e[1] a quitté Servigny. Le colonel von Busse, croyant le combat terminé, l'a rassemblée à l'est du village. Bientôt après, il part avec deux bataillons et demi pour rentrer au bivouac entre Vrémy et Sainte-Barbe. De tout le 43e, il ne reste que les 1re et 4e compagnies dans le ravin entre Servigny et Noisseville[2].

De notre côté, le général Aymard s'efforce de rallier les divers corps qui sont « un peu » en désordre. Il y éprouve de grandes difficultés, en sorte que la défense n'est pas organisée comme il conviendrait. D'ailleurs l'ennemi tient encore une partie du village[3].

---

1. 9e et 12e, partie des 10e et 11e (*Einzelschriften*, VIII, 71). D'après le lieutenant-colonel Rousset, *loc. cit.*, 306, la compagnie d'éclaireurs de la division Lorencez, qui précède le 33e, entre dans le village pêle-mêle avec les Prussiens et en capture plusieurs.
2. *Einzelschriften*, VIII, 74.
3. « Une maison crénelée », lettre du maréchal Le Bœuf, citée.

XIX

COMBAT DE FAILLY

Mouvement du 6ᵉ corps. — Les Allemands. — Le village de Failly. — Répartition des défenseurs. — Attaque de la brigade Péchot. — Intervention de la landwehr. — Le reste du 6ᵉ corps.

A la gauche de l'armée, vers 6 heures seulement, le maréchal Canrobert a porté le 6ᵉ corps dans la direction de Charly, la division Tixier à droite, la division Lafont de Villers à gauche et la division Levassor-Serval, en réserve avec la cavalerie, face au débouché de Malroy[1]. Ce mouvement, d'ailleurs subordonné, comme pour le 4ᵉ corps, à celui du 3ᵉ sur Noisseville, s'opère très mollement dès le premier abord. En effet, la brigade Péchot dirige d'abord uniquement les « francs-tireurs du 4ᵉ de ligne », ceux des 1ᵉʳ et 3ᵉ bataillons sur Vany, ceux du 3ᵉ sur Chieulles. Ces petits groupes sont, en cours de marche, soumis à des feux provenant d'une tranchée-abri et d'une barricade en avant de Rupigny et appuyés par de l'artillerie. Le colonel du 4ᵉ, Vincendon, juge nécessaire de les renforcer. Une compagnie (6ᵉ du 1ᵉʳ) va sur Vany; le reste de la ligne se porte dans l'intervalle entre Vany et Chieulles ou sur ce dernier point. On le dépasse ainsi que Vany, mais pour être bientôt arrêté par une vive fusillade venant de la direction de Rupigny. Des patrouilles y signalant des forces considérables, Vincendon croit devoir ramener en arrière les fractions du 4ᵉ de ligne[2]. C'est une reconnaissance qu'il a effectuée, et non un combat.

Sur les entrefaites, la résistance que Ladmirault rencontre devant lui décide Bazaine à prescrire au maréchal Canrobert

---

1. Rapport Bazaine, cité ; *État-major prussien*, II, 1448.
2. Pertes : 1 officier blessé, 10 hommes hors de combat (J. Poirier, 244).

de modifier la direction précédemment indiquée pour son attaque : il portera ses efforts sur Failly, dont l'occupation pourra « faire tomber la défense de Poixe et de Servigny[1] ».

Du côté de nos adversaires, en exécution d'un ordre parvenu à 5 heures du soir à la division Kummer[2], la cavalerie et la 6e brigade de landwehr, puis, une demi-heure plus tard, la 5e brigade de landwehr ont été mises en marche sur Sainte-Barbe. Une batterie (2e de réserve du XIe corps) va s'établir sur la croupe à l'est de Rupigny, où deux autres vont bientôt la rejoindre, de façon à prendre de flanc, avec elle, nos attaques contre les positions de la 1re division d'infanterie[3].

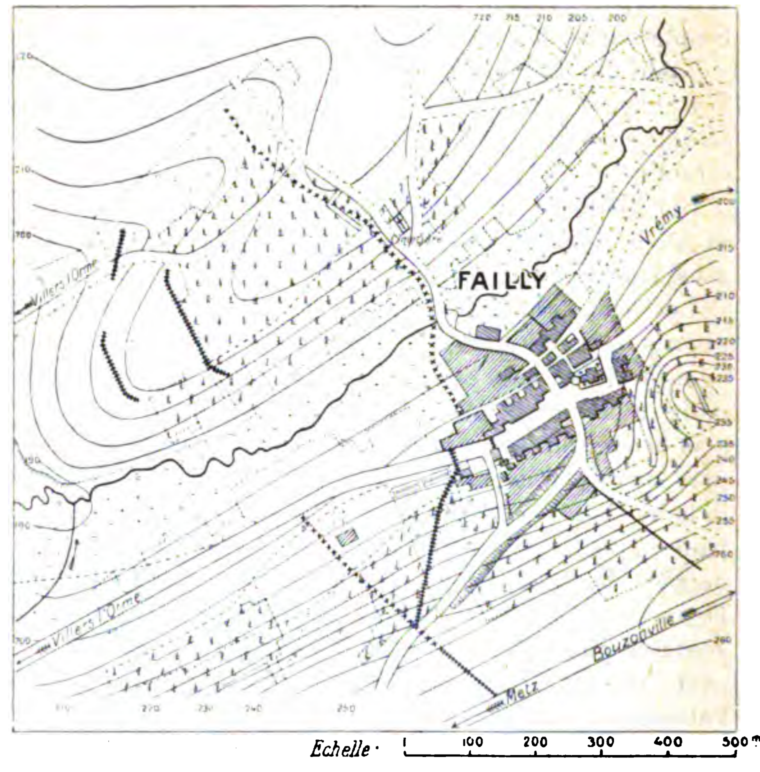
Si l'attaque du 6e corps avait coïncidé avec celles des 3e et 4e, il aurait été impossible aux Allemands de dégarnir ainsi leur droite.

Les deux brigades atteignent entre 6h 30 et 7 heures les abords de Sainte-Barbe. A leur place, dès 2h 30, la 25e division (hessoise) s'est portée d'Antilly vers le sud. La 50e brigade va prendre position au bois de Failly, avec un régiment à sa lisière sud-ouest; le reste de la division occupe à peu près les emplacements antérieurs de la landwehr au nord de la ligne Malroy—Charly, la brigade de cavalerie à la droite, trois batteries à la gauche et deux (1re lourde, 2e légère) derrière des épaulements à l'ouest de la route de Kédange. Deux escadrons du 2e *Reiter* vont jusqu'à Rupigny, pour soutenir plus efficacement les batteries prussiennes qui y sont engagées[4]. C'est dans ces conditions que se produit l'attaque de Failly.

Ce village est situé en contre-bas de la route de Bouzonville, entre elle et un ruisseau complètement à sec. Il est étroitement groupé autour de deux rues principales, qui se

1. Rapport Bazaine, cité.
2. *Etat-major prussien*, II, 1447. Voir *suprà*, p. 122.
3. Ces trois batteries prennent part au combat d'artillerie dont nous avons parlé. Puis la 2e continue vers Sainte-Barbe. Les deux autres, sous la protection d'une compagnie et d'un escadron, restent en place et continuent de canonner nos batteries (*État-major prussien*, II, 1447).
4. *État-major prussien*, II, 1448.

coupent à angle droit. Celle qui conduit vers Villers-l'Orme, au sud-ouest, est bordée dans sa partie ouest de bâtiments massifs et contigus. A la sortie, au nord du chemin de Villers, un jardin clos de murs. Vers l'est, la rue s'élargit en une place allongée, où s'élève l'église entourée d'un petit cimetière. Deux ruelles latérales se dirigent, l'une au sud,



en déblai, vers la route de Bouzonville; l'autre au nord. Après avoir traversé le ruisseau, cette dernière gravit une croupe sur laquelle on distingue un autre cimetière. Le tout est entouré de vergers, en général sans clôtures.

Les travaux de défense ont été commencés le 21 août, comme pour Servigny. Le 31, il existe un abatis dirigé du village au nord-ouest, à peu près parallèlement au chemin, et barrant le ravin ainsi que la croupe au nord. Des tran-

chées-abris le précèdent au sud-ouest, battant les pentes et le ravin, sur deux lignes. Le mur du jardin au débouché ouest et une maison isolée au sud du chemin de Villers-l'Orme sont en état de défense ; l'entrée du village est fermée par une barricade ; une autre est destinée à abriter un soutien, à 50 mètres en arrière.

A 300 mètres vers l'ouest, un abatis part du chemin de Villers-l'Orme et gagne le chemin creux qui unit Failly à la route de Bouzonville. Une tranchée-abri le prolonge jusqu'à cette chaussée, qu'une autre tranchée raccorde obliquement au village, près de la première barricade [1].

En avant de ces travaux, le champ de tir a été déblayé jusqu'à 200 mètres environ. De plus, sur l'ordre du commandant de la division, toute « l'avant-garde [2] » a repéré le 29 août les distances de 400 et de 600 pas en avant de la première ligne de défense, au moyen d'échalas surmontés d'un bouchon de paille.

Le matin du 31 août, le 3e bataillon du 1er régiment vient de relever le 2e du 41e aux avant-postes de Failly, quand, vers 8 heures, Villers-l'Orme est occupé par de l'infanterie française. Il prend aussitôt ses emplacements de combat, la 10e compagnie, à droite, sur les hauteurs au nord-ouest du village, la 9e en deuxième ligne. Au centre, les 11e et 12e tiennent Failly et les tranchées qui vont du chemin de Villers-l'Orme vers le sud ; un peloton est en grand'garde sur la même voie.

Au sud, la 1re compagnie du 41e, détachée de Poixe, garde la route de Bouzonville et se relie à Failly.

En cas d'attaque par des forces supérieures, la 10e du 1er doit se replier derrière l'abatis au nord-ouest de Failly ; la 12e gardera l'intervalle entre le chemin de Villers-l'Orme et la route ; la 9e sera en réserve derrière la 10e ; la 11e défendra simplement l'entrée du village.

Ces dispositions prises, voyant nos troupes faire la soupe

---

1. *Einzelschriften*, VIII, 40.
2. C'est-à-dire les avant-postes de Failly à Noisseville.

ou le café, la petite garnison de Failly fait de même, par fractions, en conservant ses emplacements de combat [1].

Vers 7h 30 seulement, c'est-à-dire à la nuit tombante, de fortes masses débouchent de Villers-l'Orme. C'est la brigade Péchot de la division Tixier (9e bataillon de chasseurs, 4e et 10e de ligne), qui ne tarde pas à se scinder en deux fractions.

Le 4e de ligne va tenter de déborder Failly par la droite et le 10e par la gauche. La 12e compagnie du 1er régiment, attaquée en premier lieu, est forcée de replier sa grand'garde. Puis un bataillon, venant de l'est, menace sa gauche vers la route de Bouzonville, l'obligeant de faire face à cette direction [2], sans parvenir toutefois à la refouler.

Au contraire, nous gagnons du terrain sur le front. Un feu rapide arrête un instant deux bataillons du 4e de ligne restés à rangs serrés. Puis, tout à coup, le 1er traverse la route de Bouzonville et se jette sur la gauche de la 12e compagnie qu'il coupe de sa ligne de retraite et rejette dans le chemin creux, en la suivant sur les talons. Le chef de compagnie est atteint de trois balles; le commandant du bataillon parvient à rallier un instant les fuyards au bord du chemin. Mais il est bientôt enveloppé et ne s'ouvre passage qu'avec peine. La majeure partie de la 12e s'enfuit vers l'est. Deux officiers rallient quelques hommes à la sortie est de Failly, après avoir vainement essayé, à plusieurs reprises, de faire front dans les vignes.

Quant à la 1re du 41e, qui était sur la route de Bouzonville, elle a reflué à hauteur de Poixe et ne prend aucune part au combat.

La retraite de la 12e du 1er rend intenable la situation de la 11e au débouché ouest du village. La tranchée est tout entière enfilée de la route; de même, pour les défenseurs de la barricade, fusillés de flanc et à revers. Les Prussiens se

---

1. *Einzelschriften*, VIII, 44.

2. D'après les *Einzelschriften*, VIII, 44, ce bataillon se serait même replié en toute hâte, ce qui ne cadre pas avec les récits français. L'État-major prussien suppose qu'il s'est replié par erreur sur Failly, après avoir échoué dans l'attaque de Poixe. Il s'agit sans doute d'un bataillon des divisions Grenier et Cissey. Voir *suprà*, p. 145.

retirent derrière la deuxième barricade, en portant un peloton à la sortie est pour assurer leur retraite.

En même temps, le 10e de ligne [1] menace leur droite; la 10e compagnie du 1er est rejetée dans le cimetière et derrière l'abatis; la 9e évacue également la tranchée-abri. Apprenant que nous marchons vers le bois de Failly, son chef l'établit derrière un chemin bordé de fossés au nord du cimetière. Cependant la 11e continue de tenir ferme derrière la deuxième barricade et dans les maisons voisines, malgré nos progrès incessants. Nous menaçons constamment de l'envelopper, au point qu'une patrouille de landwehr trouvera quelques-uns de nos soldats dans la maison la plus à l'est, à une heure avancée de la nuit [2]. A maintes reprises, nous donnons l'assaut à la deuxième barricade, mais pour être toujours repoussés par le feu rapide des Prussiens. A un moment donné, ceux-ci entendent une troupe venant de l'arrière, en pleine nuit. Ils croient à un mouvement tournant et s'apprêtent à s'ouvrir passage. C'est un détachement de landwehr envoyé par le commandant de la division; sur le rapport de quelques fuyards, il a cru Failly enlevé et a voulu le reprendre (vers 8 heures).

Toute la landwehr de la 3e division de réserve, moins un bataillon [3], arrivée à 7 heures entre Vrémy et Sainte-Barbe, a été placée sous les ordres du général commandant la 1re division. A l'annonce de la perte de Failly, deux bataillons (2e et 3e du régiment de la Prusse orientale) sont dirigés par Vrémy sur ce village, avec ordre de « le reprendre à la baïonnette ». Avant même d'y arriver, ils apprennent que deux pelotons prussiens tiennent encore Failly, mais la proximité des Français est révélée par les sonneries et les commandements, que l'on entend distinctement. Vers 10 heures seulement, le bataillon de tête entre dans Failly

---

1. La brigade Leroy de Dais (12e et 100e de ligne) paraît avoir détache vers les bois de Failly ses partisans et quatre compagnies du 1er bataillon du 12e (J. Poirier, I, 247).
2. *Einzelschriften*, VIII, 48. Ce détail paraît invraisemblable.
3. Bataillon de Sprottau à Pont-à-Mousson (*État-major prussien*, II, 1450).

au moment où le lieutenant Auer, qui commande la 11e compagnie, vient de repousser son sixième assaut. Nous tentons néanmoins une nouvelle attaque qui est encore repoussée [1]. Ce sera la dernière.

Cependant, le général Péchot et le colonel Vincendon décident de ne pas poursuivre leur mouvement offensif. Tous deux s'accordent à croire que « le silence des Allemands » est un « stratagème pour attirer les Français dans le village ». Avant de replier leurs troupes, ils s'efforcent de rechercher s'il n'y a pas d'autres fractions à proximité. De 9 heures à 11 heures, des patrouilles explorent le terrain, tandis que les deux bataillons non engagés du 4e s'avancent, le 2e « à 100 mètres de Failly », le 3e entre le village et le bois, un peu sur la gauche.

D'après les patrouilles, Failly est solidement occupé, « avec l'appui d'une forte artillerie ». Les troupes françaises les plus proches sont sérieusement engagées à Poixe. Le parti le plus sage paraît être la retraite. Vincendon ramène son régiment entre Vany et Villers-l'Orme, où il rallie le reste de la division Tixier.

Quant aux autres divisions du 6e corps, elles ont gardé une inaction à peu près complète. Celle de Lafont de Villers est encore en arrière de Chieulles; Levassor-Serval est demeuré en réserve dans les bas-fonds en avant du bois de Grimont, entre la route de Bouzonville et la Moselle. Le soir, les partisans du 25e se sont portés jusqu'à l'ancien emplacement d'une batterie allemande, entre cette route et Chieulles; ceux du 28e s'avancent à 300 mètres de Malroy [2]. C'est à ces

---

1. A en juger par le chiffre total des pertes du 4e de ligne, que nous donnons plus loin, ces attaques sont bien mollement exécutées. La 7e compagnie de landwehr se porte à la lisière nord, la 8e à la lisière sud, la 5e à l'abatis du nord, la 6e un peu au sud dans les vignes; la 10e est à la barricade; la 9e a deux pelotons derrière l'abatis du cimetière et un peloton au cimetière de l'église; la 11e est au débouché est, la 12e dans la tranchée-abri au sud-ouest.

2. J. Poirier, I, 248-249. Suivant le capitaine Pinget, *Feuilles de Carnet*, 39, à la nuit, tout le 75e est porté de 800 mètres en avant. Quelques obus ne lui causent aucune perte. Un bataillon est poussé jusqu'à Chieulles, en avant-postes. Pertes totales du 4e de ligne : 2 officiers blessés, 3 hommes tués, 28 blessés, 2 disparus. D'après le rapport cité du maréchal Bazaine, « le maréchal Canro-

timides démonstrations que se borne la participation du 6e corps à la bataille du 31 août. On ne peut, en effet, donner un autre nom même à l'attaque dirigée sur Failly, à la nuit et par des forces insuffisantes qui paraissent, en outre, avoir été très mal employées.

Du côté de l'ennemi, le commandant de la 1re division ignore encore, vers 9 heures, l'entrée de la landwehr dans Failly. Craignant qu'elle ne se soit égarée, il charge le général von Senden de se porter dans la même direction avec les deux derniers bataillons de la 1re brigade, par la route de Bouzonville. Un peu après 10 heures, Senden arrive à Failly, où il laisse deux bataillons et demi de landwehr et le 3e bataillon du 1er régiment [1]. Si la 11e compagnie de ce dernier corps n'a pas remporté « un succès hors ligne » comme l'écrivent les *Einzelschriften* avec beaucoup d'exagération, elle a du moins très honorablement rempli sa tâche, presque sans pertes [2].

---

bert juge indispensable de suspendre le mouvement du général Tixier pour rester lié avec le général de Ladmirault; il fait en même temps avancer sa gauche et son centre pour reformer sa ligne de bataille ». A 10 heures du soir, le 6e corps a sa droite en arrière de Failly et s'étend jusqu'à la Moselle par Vany et Chieulles.

1. Les 9e et 10e compagnies du régiment de Basse-Silésie sont mises en réserve derrière la droite, au sud-est du cimetière; les 11e et 12e ont été envoyées à Poixe; le 2e bataillon de ce régiment va bivouaquer à l'est de Servigny (*Einzelschriften*, VIII, 51).

2. Pertes de la 11e du 1er : 1 officier et 1 soldat tués, 1 officier et 6 soldats blessés. Y compris la landwehr, le total est de 3 officiers tués, 3 blessés; 6 hommes tués, 31 blessés, 2 disparus (*Einzelschriften*), ce qui montre avec quelle mollesse s'effectue notre attaque.

XX

REPRISE DE SERVIGNY

Tentative d'Olzewski. — Attaque de Gayl. — Réoccupation de Servigny. — Ses causes. — Tentative de Memerty sur Noisseville. — Son échec. — Emplacements de l'armée du Rhin. — Les Allemands. — Possibilité d'une sortie au sud-est.

Après la prise de Servigny par la division Aymard, le désordre est grand dans ce village. La lueur d'un incendie permet seule de s'y reconnaître, tant la nuit est sombre. Les généraux s'efforcent inutilement de rétablir l'ordre dans les troupes. Leur entassement est tel, qu'ils ne peuvent y parvenir. Par suite, aucune disposition n'est prise pour la sûreté et pour la défense. Pas une patrouille ne fouille les abords et ne cherche à reconnaître les emplacements de l'ennemi, si bien qu'une compagnie prussienne (10e du 41e) peut se dissimuler dans la vigne close de murs que nous avons signalée à la lisière sud[1]. La masse de nos troupes reste en dehors du village qui est très incomplètement occupé.

L'ennemi vient à peine d'être chassé de Servigny qu'il prend, avec une entente très nette de la situation, ses dispositions pour le reprendre.

Une première tentative est faite par le major von Olzewski, resté avec la 10e compagnie du 41e[2]. Apprenant que la majeure partie des troupes engagées, notamment la 9e du 41e, se rallie à l'est du village, il s'y porte après avoir prescrit à la 10e de se maintenir toute la nuit dans la vigne, « quoi qu'il arrive ». Arrivé à la lisière est, il est informé que nous

---

1. Lieutenant-colonel Rousset, 306. « Les conquérants de Servigny, croyant la journée terminée, se débandèrent pour aller aux pommes de terre ; ils étaient en train de les faire cuire, lorsque, vers 10 heures du soir, un retour offensif des Prussiens » se produisit (*Le Général Lapasset*, II, 153, reproduisant son Récit du siège).

2. La fusillade dure de 7h 55 à 8h 30. Notes du lieutenant-colonel Leperche, reproduites par d'Eichthal, 74.

tenons le débouché ouest, sans l'avoir sensiblement dépassé. Il reporte en avant la 9e compagnie, incomplètement rassemblée et presque sans munitions. Précédée d'un demi-peloton en tirailleurs, elle suit silencieusement la grande rue. Mais, en arrivant près de l'église, elle apparaît dans la lueur de l'incendie et devient aussitôt l'objectif d'une salve. En même temps, un feu très vif part des maisons voisines. Les Prussiens doivent s'abriter contre l'église ou derrière des tas de pierres. D'ailleurs, une patrouille apprend à Olzewski que nous sommes en force à la sortie ouest. Il renonce à son attaque, ramène la 9e compagnie en arrière et rend compte au général von Gayl.

Celui-ci donne aussitôt des ordres pour une attaque plus sérieuse. Deux compagnies (6e et 8e du 3e) vont marcher le long de la lisière nord, deux autres (5e du 1er et 9e du 41e) suivront la rue principale et deux (7e et 8e du 1er) longeront la lisière sud. Toutes se jetteront simultanément sur les défenseurs au cri de hourrah! sans tirer un coup de fusil. Derrière elles, la 11e du 41e se portera aussi sur Servigny.

Vers 11 heures ce programme est accompli sans grande difficulté [1]. Les deux compagnies du centre arrivent jusqu'à la deuxième barricade, qui est d'abord défendue avec énergie. Puis les défenseurs l'abandonnent sans raison bien apparente. Ils tiennent moins longtemps encore derrière la première et la 5e compagnie du 1er occupe la lisière ouest.

Ces progrès ont été facilités par ceux des colonnes latérales. Le long de la lisière sud, les 7e et 8e du 1er, en colonnes de compagnies serrées en masse, ont poussé jusqu'à la vigne occupée par la 10e du 41e. Celle-ci ouvre alors brusquement le feu sur les plus rapprochées de nos troupes. C'est pour elles une véritable surprise qui contribue à leur prompte retraite.

Au nord de Servigny, les compagnies du 3e régiment n'ont rencontré aucune résistance; la 8e s'établit dans la tranchée en avant de la lisière nord-ouest et la 6e en réserve derrière elle.

---

1. A 11^{h}30, on prévient Bourbaki que l'engagement reprend vers Servigny (Notes du lieutenant-colonel Leperche, reproduites par d'Eichthal, 74).

Des renforts sont survenus aux Prussiens pendant ce court combat. Deux compagnies venant de Poixe (6e et 11e du 41e) prennent part à la reprise de la lisière ouest. Deux compagnies de landwehr (11e et 12e de la Basse-Silésie) marchent aussi sur Servigny, sans prendre part à l'action.

Finalement, le major von Olzewski organise l'occupation du village. Quatre compagnies tiennent les lisières ouest et sud; trois sont en soutien à portée de l'entrée ouest, deux au sud ou dans la vigne à la lisière sud. Une autre, survenue au cours de la nuit, est près de l'église [1]. Enfin, deux bataillons de landwehr et deux compagnies du 3e demeurent à l'est.

De notre côté, le 85e a tenu bon quelque temps, tandis que le 44e lâchait pied en désordre et amenait l'évacuation. Toutefois, Aymard parvenait à arrêter la retraite sur le bord du plateau, à 300 mètres environ de Servigny, et ses tirailleurs échangeaient des coups de feu avec les Prussiens une partie de la nuit, attendant ainsi une attaque projetée par le général pour le point du jour [2].

Les combats pour la possession de Servigny constituent l'épisode le plus saillant de la bataille du 31 août. Ils montrent à quel point le mauvais emploi tactique des troupes peut annuler leur supériorité numérique. Trois divisions françaises sont en effet mises successivement en action pour s'emparer d'un village défendu à l'origine par un seul bataillon prussien. Jamais, à beaucoup près, l'ennemi n'y met en

---

1. 11e, 5e du 41e; 7e et 8e du 1er, sur les lisières ouest et sud; 8e du 3e, au sud du village; 6e et 9e du 3e, 12e du 41e, en soutien près de l'entrée ouest; 10e du 41e, dans la vigne, au sud; 6e du 1er, près de l'église; le 1er bataillon de la Prusse occidentale et le 2e de la Basse-Silésie, les 5e et 7e compagnies du 3e à l'est de Servigny (*Einzelschriften*, VIII, 76).

2. Lettre citée du maréchal Le Bœuf à Bazaine, 2 septembre.

Pertes des Prussiens à Servigny : 1 officier tué, 14 blessés; 67 hommes tués, 274 blessés, 50 disparus; total : 15 officiers et 391 hommes. Les plus grosses pertes incombent au 2e bataillon du 3e (22 tués, 1 officier et 76 hommes blessés, 6 disparus). Deux bataillons (3e du 3e et 2e du 43e) ne perdent chacun que 6 hommes (*Einzelschriften*).

Division Aymard, 11e chasseurs : 2 officiers tués, 4 blessés, 122 hommes hors de combat; 44e de ligne : 1 officier tué, 2 blessés, 3 hommes tués, 39 blessés; 60e, 2 officiers blessés, 25 hommes tués et 60 blessés (J. Poirier, I, 269). Le 44e n'aurait engagé qu'une compagnie.

ligne des forces comparables aux nôtres et pourtant il arrive, presque sans efforts, à nous reprendre une localité que nous n'avons jamais complètement occupée, en dépit de son peu d'étendue. Dans la matinée, Servigny aurait sans doute été enlevé du premier élan; l'ennemi, surpris et atteint dans son moral, aurait eu peine à tenter des contre-attaques, qu'il eût été facile de repousser.

En somme, l'indécision, la faiblesse évidentes du commandement français rejaillissent sur tous les échelons inférieurs. On se rend compte, plus ou moins vite, que Bazaine entend faire une démonstration et rien de plus. A quoi bon refouler l'ennemi, si l'on doit rentrer quand même sous Metz?

Cet état d'esprit favorise grandement la résistance des Prussiens. A Servigny, leurs tendances constantes à l'offensive s'affirment toute la soirée, en dépit de leur faiblesse numérique. Ils compensent ainsi l'insuffisance de leurs travaux et leurs dispositions défectueuses[1].

Au 4e corps, on bivouaque sur place, si près de l'ennemi qu'on peut entendre ses conversations. La nuit, très froide, n'est troublée dans ses dernières heures que par les gémissements des blessés qui retentissent lugubrement vers Servigny. Ladmirault fait prévenir le général de Cissey qu'il sera relevé au point du jour par la division Lorencez[2].

On se souvient qu'après la perte de Montoy, le général von Memerty a pris position sous Retonfey. Vers 8h 30, entendant la fusillade reprendre de la vivacité sur le front des Prussiens, il décide d'intervenir dans l'action en dirigeant une tentative sur Noisseville. La 3e brigade, sur deux lignes[3], se met en marche dans cette direction, tambours

1. *Einzelschriften*, VIII, 79.

2. Cissey paraît avoir bivouaqué derrière la division Aymard, sa première ligne au pied du plateau de Servigny. A la division Grenier, le 5e bataillon de chasseurs se replie derrière la chapelle de La Salette, laissant à Villers-l'Orme le 13e de ligne avec le 43e en soutien. Vers 2 heures du matin, le 98e se reporte en arrière de l'auberge isolée sur la route de Bouzonville, puis sur les pentes couvertes de vignes où il s'est déployé le soir du 31 (Lieutenant-colonel Rousset, 310; *Historique du 98e*, 70).

3. Première ligne, de gauche à droite : 4e et 3e compagnies du 4e, 2e bataillon du 4e, 1re compagnie du 4e ; deuxième ligne : 1re, 2e, fractions des 5e, 9e, 11e, 12e du 44e (*État-major prussien*, II, 1452 ; *Einzelschriften*, VIII, 93).

battants. Comme précédemment, le 1er dragons couvre son flanc gauche. Les deux batteries, qui ont déjà pris position pour bombarder Noisseville et ont été renforcées d'une batterie de réserve venue à Sainte-Barbe, reçoivent l'ordre d'accompagner le mouvement. Mais l'obscurité arrête bientôt leur feu.

Quand la gauche de la première ligne (4e et 3e du 4e) atteint la route de Sarrelouis, elle est si vivement fusillée de la Brasserie qu'elle ne peut avancer. Le centre (2e bataillon du 4e) parvient à atteindre le débouché est de Noisseville, si faiblement occupé que l'ennemi débusque nos troupes et réoccupe entièrement le village [1]. Quant à la droite (1re compagnie du 4e), elle est fusillée sur ses deux flancs dans sa marche vers le nord de Noisseville et recule jusqu'à la route où elle rallie les compagnies de gauche.

Les Prussiens s'installent dans leur conquête : la 5e du 4e se poste dans les vignes au nord, évacuées par nous sur les entrefaites; la 6e est au débouché ouest; la 7e couvre le flanc gauche jusqu'à la route; la 8e reste à la sortie est. Des petits postes sont poussés en avant de la première ligne.

En dépit de la facilité de cette opération, Memerty ne peut se rendre compte de sa situation, par suite de la nuit et des difficultés du terrain. Un rapport venu de Flanville, où sont restées deux compagnies du 44e, lui fait connaître qu'au sud nous avons poussé jusqu'à Saint-Aignan. Inquiet pour sa retraite, il décide de ramener sa brigade sur la route de Sarrelouis, à hauteur du Château-Gras.

Vers 10 heures, le 2e bataillon du 4e reçoit l'ordre d'évacuer Noisseville et de gagner Petit-Marais. Ce mouvement est à peine en cours d'exécution que le combat cesse entiè-

1. *Einzelschriften*, VIII, 93; *État-major prussien*, II, 1453. Le rapport de Bazaine ne fait pas mention de cette reprise, pas plus que le général Montaudon, II, 146. Aucune disposition n'a été prise pour la défense de Noisseville. Le commandant du génie de la division Montaudon a reçu l'ordre d'organiser ce village. Il demande des travailleurs à Clinchant, qui refuse en raison de la fatigue des troupes. Il demande la compagnie de réserve du 3e corps; elle ne lui est pas envoyée, faute d'ordre supérieur. Le Bœuf est allé se coucher dans une auberge de Lauvallier sans s'inquiéter d'un retour offensif (*Trois mois à l'armée de Metz*, 127).

rement vers le nord, semblant indiquer une retraite générale de nos troupes. Aussi, dès que le 2e bataillon du 4e a rejoint la brigade, Memerty le renvoie sur Noisseville. A 11 heures du soir environ, ces compagnies se remettent en marche dans cette direction. Leur nouvelle attaque se heurte à plus de difficultés que la première. La 5e compagnie reprend sans difficulté son emplacement dans les vignes, mais la 6e rencontre dans le village des forces supérieures, tenant surtout l'église et le cimetière. De même, la 7e, en marchant contre la Brasserie, est accueillie par un feu très vif et son capitaine tombe grièvement blessé. Le chef de bataillon fait replier ses compagnies et, sur l'ordre du commandant de la brigade, les porte au coude de la route de Sarrelouis, près de Petit-Marais, en gros des avant-postes. Noisseville nous reste provisoirement, malgré tant de fautes. Il est vrai que, de son côté, l'ennemi en a commis sa large part, ne serait-ce qu'en organisant insuffisamment un village dont la possession lui est indispensable. L'ordre écrit donné le matin par le commandant de la brigade explique d'ailleurs une bonne partie des faits. La garnison de Noisseville se préoccupe plus de sa retraite que de la conservation du village. Quant à l'unité de commandement et de direction, elle est mal assurée, en raison même de la répartition des troupes. Ainsi le 1er régiment est disséminé de Failly à Noisseville. Les brigades, les régiments, les bataillons sont mêlés sur la ligne de combat, dès le début. Dans un combat de nuit, ce mélange présente les plus graves inconvénients. Le commandant de corps d'armée est si peu au courant des événements, qu'il apprendra le matin du 1er septembre seulement l'évacuation de Noisseville, survenue le 31 entre 6 et 7 heures du soir. Cette ignorance pourrait avoir pour lui des conséquences graves. On a dit de lui, avec justesse, qu'il joue « le tout pour le tout[1] ».

---

1. *Einzelschriften*, VIII, 109. Pertes totales des Prussiens à Noisseville : 11 officiers, 307 hommes, dont 4 officiers et 140 hommes pour le 1er bataillon du 1er, 3 officiers et 91 hommes pour le 1er du 4e, 4 officiers et 76 hommes pour le 2e du 4e (*ibid.*, 98).

A 10 heures du soir, l'armée du Rhin occupe les emplacements suivants : à l'extrême droite, la division Castagny entre le fort de Queuleu et Colombey, se reliant à la brigade Lapasset qui tient Colombey et Coincy[1]. Non seulement elle n'a pas enlevé les positions qui lui avaient été assignées, mais elle a laissé passer sans les inquiéter les troupes de l'ennemi marchant au nord-est. Elle s'est à peine avancée au delà de la ligne des avant-postes, restant tout le jour immobile sans tirer un coup de feu. Un moment, voyant l'ennemi à bonne portée, l'un des brigadiers veut sortir de cette inaction. Dès que ses régiments sont en marche, Castagny lui envoie l'ordre formel de revenir en position. Sa prétendue diversion au sud-est s'est bornée là[2].

La division Fauvart-Bastoul est « sur la route de Sarrebruck, appuyée à Flanville[3] », que sa garnison prussienne a évacué au moment où Memerty rassemblait sa brigade sur la route, vers Petit-Marais et Château-Gras[4]. La subordination de cette division au maréchal Le Bœuf n'a pas été sans occasionner des difficultés. Il y a entre ce commandant de corps d'armée et Frossard un antagonisme manifeste. Le dernier persiste à donner des ordres à Fauvart-Bastoul, qui ne sait auquel entendre[5]. Ces difficultés s'accentueront encore le 1er septembre.

L'autre division du 2e corps (général Vergé) s'est avancée jusqu'à la ferme de Bellecroix, en réserve.

---

1. Rapport Bazaine, cité.
2. Général d'Andlau, 156.
3. Rapport Bazaine, cité.
4. Les 4e et 10e compagnies du 44e, après avoir résisté dans Flanville à toutes les attaques venant de Montoy, se sont conformées à l'ordre de Memerty (?) et ont évacué ce village que la division Fauvart-Bastoul occupe aussitôt. Elles font halte à quelques centaines de pas à l'est, puis, sur la fausse nouvelle que leur régiment s'est porté sur Courcelles, se mettent en marche dans cette direction, suivies d'autres fractions de la 3e brigade qui se sont égarées. Ce mouvement ressemble fort à un commencement de déroute.

Le gros de la brigade Memerty s'est rassemblé vers Petit-Marais. A 11 heures du soir, le 2e bataillon du 44e y arrive venant de Retonfey, tandis que les 1re et 2e compagnies prennent position à hauteur de Château-Gras. Dans la nuit, les 6e et 7e vont vers Flanville, mais, reconnaissant que ce village est occupé par nous, s'établissent à 400 pas au nord-est en cherchant à se couvrir par des tranchées-abris (*État-major prussien*, II, 1454).

5. Général d'Andlau, 158.

Au 3e corps, la division Montaudon tient Montoy et Noisseville avec chacune de ses brigades; les divisions Metman et Aymard « entourent » Servigny. Ladmirault a également la division Cissey devant ce village, la division Grenier en face de Poixe et « devant le chemin de Failly » ; la division Lorencez s'est rapprochée des premières, en réserve.

Le 6e corps a sa droite en arrière de Failly et s'étend jusqu'à la Moselle, par Vany et Chieulles.

La Garde s'est un peu avancée, la division Deligny derrière le 4e corps, la division Picard en avant du château de Grimont, « de manière à couvrir nos réserves d'artillerie et de cavalerie... restées autour du fort Saint-Julien [1] ».

On sait que Frédéric-Charles a suivi du Horimont les péripéties de la journée. Nos préparatifs lui semblent présager une tentative sérieuse de trouée, et cette idée n'est pas démentie par l'ensemble du combat contre la 1re division. Il croit à un renouvellement de nos attaques pour la matinée du 1er septembre. Dans ces conditions, l'envoi de nouveaux renforts sur la rive droite de la Moselle s'impose absolument. A 7h 30 du soir, le prince informe le général von Manstein de la situation, et l'invite à se mettre « immédiatement » en marche par Marange et Hauconcourt sur Sainte-Barbe, avec les fractions du IXe corps rassemblées à Doncourt. Il devra y être au point du jour, à la disposition de Manteuffel. Ce dernier en est avisé par le télégraphe. Quand, fort avant dans la soirée, le prince rentre à son quartier général de Malancourt, il rencontre déjà les colonnes du IXe corps.

De même, Manteuffel prévoit avec certitude une nouvelle attaque dans la matinée du 1er septembre. A son retour à Sainte-Barbe, vers 10 heures du soir, il rend compte au prince et à Steinmetz que le combat s'est éteint peu à peu, mais qu'il a dû aviser les troupes d'être sous les armes de grand matin.

Celles dont il disposait au cours de l'action occupent les

1. Rapport Bazaine, cité.

emplacements ci-après dans la nuit du 31 août au 1er septembre : la brigade de ligne de la division Kummer continue de tenir la position Malroy—Charly, avec un bataillon (2e du 81e) à Rupigny, en poste avancé. Derrière elle cinq batteries de la division et, au sud d'Antilly, la majeure partie de la division hessoise sont au bivouac. La 50e brigade est à la lisière ouest du bois de Failly ; à la lisière sud, ses avant-postes se relient de chaque côté aux troupes prussiennes.

La 1re division d'infanterie occupe, à part Noisseville, les positions défendues au début de la bataille, la 1re brigade en première ligne, des fractions de la 2e brigade et de la 3e division de landwehr en soutien. Il y a dans Failly ou aux abords trois bataillons et demi [1], deux bataillons à Poixe (1er et 2e du 41e), un bataillon et demi et un escadron [2] à l'est de ce hameau, cinq bataillons autour de Servigny [3]. Un bataillon (1er du 1er) s'est établi au nord-est de Noisseville, sur le versant gauche du ravin de Vallières. Le gros de la 1re division [4], l'artillerie de corps, la 6e brigade de landwehr et les deux régiments de cavalerie de réserve bivouaquent entre Sainte-Barbe et Vrémy, où sont restées deux compagnies (1re et 2e du 1er chasseurs).

Sur le flanc gauche de cette division, la 3e brigade d'infanterie et trois escadrons du 1er dragons sont vers Petit-Marais, à cheval sur la route de Sarrelouis, avec deux compagnies au Château-Gras et deux devant Flanville. La 3e division de cavalerie bivouaque encore plus à gauche, entre Retonfey et Glattigny.

La 4e brigade d'infanterie n'a engagé que ses avant-

---

1. 3e du 1er, deux bataillons du régiment de landwehr de la Prusse occidentale, un demi-bataillon du régiment de la Basse-Silésie (*État-major prussien*, II, 1466). La 1re compagnie du 41e est entre Poixe et la route de Bouzonville.

2. 3e du 3e, demi-bataillon du régiment de Basse-Silésie, 2e escadron du 1er dragons (*État-major prussien*).

3. 2e du 1er, 3e du 41e, 2e du 3e, deux bataillons de la Basse-Silésie (*État-major prussien*).

4. 1re, 2e, 4e compagnies des 3e et 43e ; 3e et 4e compagnies du 1er chasseurs ; les quatre batteries et les deux compagnies de pionniers de la division (*État-major prussien*).

postes, et a replié leur droite sur Marcilly et Ars-Laquenexy. Le 45e est en première ligne, sa gauche allant jusqu'à Mercy-le-Haut ; le 5e et deux batteries au bivouac à Laquenexy ; derrière eux, à Courcelles, le gros de la 28e brigade d'infanterie, un escadron de hussards et une batterie, qui ont reçu, le soir, de Steinmetz, l'ordre de rester dans leurs emplacements. Sur le flanc droit, à l'est de Maison-Isolée, le 10e dragons observe la route de Sarrebruck ; à gauche, près de Frontigny, le 3e bataillon du 4e avec une batterie et une compagnie (12e du 77e) détachées de la 28e brigade.

Les avant-postes de cette dernière restés au sud de Metz et deux escadrons de la 3e division de cavalerie entretiennent une liaison très précaire entre la gauche de la 2e division d'infanterie et le VIIe corps, lui-même en amont de Metz, à cheval sur la Moselle[1]. On voit combien Bazaine aurait de facilités pour enfoncer la fragile barrière qui le sépare encore de l'extérieur, dans la direction du sud-est.

L'état-major de Steinmetz a reçu, il est vrai, dans la matinée, un télégramme du grand-duc de Mecklenburg-Schwerin, faisant connaître que les têtes de colonne du XIIIe corps atteindraient le 1er septembre la Nied, peut-être trop tard. Frédéric-Charles et Manteuffel ont été avisés de l'arrivée de ces renforts ; Steinmetz a prévenu le grand-duc que, dans la situation présente, sa prompte entrée en ligne était désirable.

En somme, la situation de l'armée du Rhin est devenue beaucoup plus défavorable que dans la matinée du 31, par la seule faute de son commandement. Toutefois, même après l'arrivée des renforts allemands, il ne nous serait pas impossible de pratiquer une brèche dans la ligne d'investissement. Il suffirait, au lieu de persister à marcher sur Thionville, ce qui présente en effet des difficultés de plus en plus marquées, de changer entièrement notre axe de mouvement pour le reporter au sud-est. Le 2e corps, la Garde, la réserve générale d'artillerie, s'engageraient sur

1. *État-major prussien*, II, 1457.

les routes comprises entre celle de Strasbourg et la Seille, le corps de cavalerie les couvrant de la Seille à la Moselle. Le 6e corps, puis les 4e et 3e suivraient, ce dernier formant arrière-garde. Si cette attaque était menée avec l'énergie voulue, il ne serait pas impossible qu'elle réussît. Dans tous les cas, le corps de cavalerie parviendrait aisément à se frayer passage à travers un secteur observé par des forces insignifiantes, débarrassant ainsi l'armée d'un poids mort qui accélérera sa reddition [1], dotant d'autre part la Défense nationale d'une partie des escadrons qui lui feront si cruellement défaut.

1. Voir *suprà*, p. 84, le compte rendu de la conférence du 26 août.

XXI

LE COMMANDEMENT DE BAZAINE

Espoir de l'armée au début. — Facheux symptômes observés. — Regain d'espoir. — Retour du maréchal à Saint-Julien. — Sa note du 1er septembre au matin. — Dépêches à l'empereur.

La journée du 31 août est finie. Au début, l'espoir n'était pas grand, tant le souvenir de la déception du 26 vivait encore dans tous les esprits. La confiance, naguère si entière dans le commandant en chef, était singulièrement ébranlée depuis les derniers événements [1]. Néanmoins, à la vue d'un pareil déploiement de forces, à la pensée de tant d'existences mises en jeu, il paraît impossible de ne pas croire cette fois à une tentative sérieuse. On compte sur les troupes pour réparer les fautes qu'on ne peut se dissimuler. L'espoir n'est pas long à disparaître, quand on voit « ces hésitations de toute nature, ce temps perdu volontairement, ces marches et contre-marches sur la route de Sainte-Barbe, sans but comme sans utilité [2] ».

Devant nous, l'ennemi dispose ses troupes, prépare sa défense, se renforce d'heure en heure. Des colonnes de poussière s'élèvent au loin, annonçant l'approche de nouvelles troupes. Le maréchal, impassible, surveille la construction d'un épaulement, paraissant oublier les intérêts si graves dont il a la charge.

Enfin le signal est donné, l'attaque commence et, de nouveau, l'espérance revient. Mais Bazaine continue à rester étranger à ce qui l'entoure, pour ne s'occuper que du tir de ses batteries. Ou il est indifférent à l'action, résolu d'avance à ne pas quitter Metz, ou, ignorant tout du général en chef,

1. *Trois mois à l'armée de Metz*, 138.
2. Général d'Andlau, 157.

il s'occupe de détails sans intérêt pour paraître faire quelque chose. Quoi qu'il en soit, il ne s'inquiète pas de ce qui se passe du côté du maréchal Le Bœuf, où il sait être « le nœud de la situation ». Il ne lui envoie aucun ordre, ne réclame aucun compte rendu, ne songe pas plus à y porter ses réserves qu'à s'y rendre de sa personne. S'il était là, il pourrait redresser les directions prises pour l'attaque. « mieux coordonner les mouvements des différentes divisions, exiger plus de vigueur... de certaines d'entre elles, faire agir utilement » celle du général de Castagny[1].

Cette attitude, ces retards inexplicables ne sont pas pour dissiper les craintes. Mais l'ardeur de certaines troupes est telle, qu'on ne veut pas encore douter de la résolution du maréchal. Au moment où le 4e corps s'ébranle, où la charge bat sur toute la ligne, il s'avance au milieu des bataillons. Il paraît décidé ; nos soldats marchent avec un tel entrain, une telle régularité, que le succès semble assuré. Il n'y a plus qu'à continuer et, avec de l'énergie, nous prendrons pied sur le plateau de Sainte-Barbe. Telle est la pensée de tous, quand on voit le maréchal rejoindre la route de Bouzonville, contourner deux fois une auberge où l'on vient de se battre et revenir sur ses pas, « sans dire un mot, sans laisser un ordre, reprenant la direction qui conduit à Saint-Julien et à Metz... « *Ah! nous sommes perdus!* s'écria-t-on « de bien des côtés, *ce n'est que trop certain, il ne veut pas* « *sortir... On l'avait bien dit*[2]. » Le commandant en chef continue silencieusement sa retraite ; « la consternation règne dans son entourage, on s'y rappelle le départ de Rezonville et la détermination qui le suivit » ; les circonstances se ressemblent et les résultats seront les mêmes. A hauteur du fort Saint-Julien, Bazaine rencontre la tête du corps de cavalerie qui termine son mouvement (8h 30). Il arrive au village voisin et s'y arrête, annonçant qu'il y passera la nuit ; aucun ordre n'est envoyé, aucun renseignement demandé

1. Général d'Andlau, 158.
2. Général d'Andlau, 159. Les mots en *italiques* sont reproduits d'après l'original.

sur les événements du jour ; rendez-vous est donné à l'état-major général pour le lendemain à 4 heures du matin. La journée du commandant en chef est terminée.

Le 1er septembre, dès l'aube, l'armée est dans l'attente de ce qui va se passer. Beaucoup ne doutent plus de l'intention du maréchal de ne rien tenter de sérieux. Quelques-uns se refusent encore à y croire et espèrent pour la journée un grand effort, puisqu'une faible partie des troupes seulement a été engagée la veille. Mais Bazaine va faire vite disparaître ce reste d'illusion [1].

Le général Jarras se rend près de lui avant le jour, afin de prendre ses ordres. Bien que Bazaine ne sache rien de ce qui s'est passé le soir après son départ, et qu'il soit en droit de compter sur les résultats du mouvement entamé la veille par le 4e corps, il dicte aussitôt au chef d'état-major la note suivante, qu'il prescrit de faire communiquer sans retard aux commandants de corps d'armée par les quatre colonels de l'état-major général [2], Lewal, d'Andlau, Lamy et Ducrot :

« Selon les dispositions que l'ennemi aura pu faire devant vous, nous devons continuer l'opération entreprise hier, qui doit : 1° nous conduire à occuper Sainte-Barbe ; 2° faciliter notre marche sur Bettlainville.

« Dans le cas contraire, il faut tenir dans nos positions, nous y fortifier, et ce soir nous reviendrons alors vers Saint-Julien et Queuleu.

« Faites-moi dire par le retour de l'officier qui vous portera cette note, ce qui se passe devant vous [3]. »

Comme on l'a dit très justement, c'est là un de ces ordres à double entente tels que Bazaine en a tant donnés au Mexique : « Instructions confuses et ambiguës où la pensée ne se montre jamais, pas plus que la volonté, où la responsabilité trouve toujours un sens qui la dégage, et où les

1. Général d'Andlau, 159.
2. En les désignant, il dit qu'il a confiance dans leur discrétion (Général d'Andlau).
3. Général Jarras, 182 ; général d'Andlau, 160.

mots peuvent n'avoir que l'interprétation qu'il sera utile de leur donner[1]. »

En l'écrivant, l'un des officiers chargés de le porter ne peut s'empêcher de dire au général Jarras : « Mais c'est impossible : c'est l'ordre de la retraite qui est donné là, les commandants de corps ne s'y tromperont pas ! » Il faut néanmoins obéir. Les officiers désignés, après avoir reproduit sur leurs calepins la note du maréchal, vont en donner communication à ses lieutenants. A peine sont-ils partis que Bazaine lit à Jarras deux dépêches préparées par lui pour l'empereur, l'une en prévision d'un succès, l'autre dans la supposition contraire. L'une des deux sera envoyée, du champ de bataille même, par un émissaire sûr[2]. C'est, on en conviendra sans doute, pousser la prévoyance un peu loin.

1. Général d'Andlau, 160.

2. Général Jarras, 182 ; général d'Andlau, 160. Ce dernier suppose que la dépêche envoyée réellement le 1er septembre, dont nous parlerons plus loin, est un simple duplicata parti plus tard. Aucun fait ne confirme cette hypothèse à notre connaissance.

Les deux dépêches sont confiées à un officier supérieur chargé de faire partir l'une ou l'autre, selon les circonstances (Général d'Andlau, 161). Jarras ignore ce qu'il en advint (*loc. cit.*).

XXII

LE 1er SEPTEMBRE A LA GAUCHE ALLEMANDE

Dispositions de Manteuffel. — Attaque de Noisseville. — Contre-attaque de la brigade Clinchant. — Combat vers Montoy. — Le 4e corps. — Attaque de Flanville. — Perte de ce village et de Coincy. — La division Fauvart-Bastoul et Le Bœuf.

Le 1er septembre, au lever du soleil, un épais brouillard couvre tout le champ de bataille. On ne peut voir à vingt pas [1]. Le maréchal attend sans doute qu'il se soit dissipé et que les commandants de corps d'armée aient répondu à sa note. Il n'en a pas le temps, et le canon retentit de nouveau. C'est l'ennemi qui prend l'offensive par un feu d'artillerie des plus violents.

Manteuffel a su un peu avant le jour que Noisseville était resté entre nos mains pendant la nuit. La possession de ce village devant nous permettre de déborder aisément la position de Servigny, le général estime que son premier devoir est de le reprendre. Il prescrit donc à Bentheim de procéder aussitôt que possible à l'attaque ; la brigade Memerty y coopérera selon ses forces.

Cependant, la 18e division et l'artillerie de corps du IXe corps, après une marche de nuit, ont atteint Antilly à 4 heures du matin. D'accord avec le général von Manstein, qui a pris les devants jusqu'à Sainte-Barbe, escorté par le 6e dragons, Manteuffel décide que la 18e division s'établira derrière son extrême droite, la 25e et l'artillerie de corps à Sainte-Barbe. Par suite, la 35e brigade et trois batteries vont en réserve au nord de Malroy—Charly, tandis que la 36e va relever la 50e au bois de Failly ; la 49e et l'artillerie de corps se mettent en marche sur Sainte-Barbe.

Le brouillard est encore très épais quand les troupes de

1. Général d'Andlau, 162.

première ligne prennent leurs positions de combat. Comme la veille, la brigade de ligne de la division Kummer tient Malroy, Charly et Rupigny ; la 1re division d'infanterie a le gros de ses forces réparti entre Failly, Poixe et Servigny. Derrière sa gauche, qui fait face à Noisseville, au sud du ravin de Vallières—Nouilly, se rassemblent les fractions de la 2e brigade destinées à l'attaque de ce village. Les cinq bataillons présents de la 5e brigade de landwehr[1] forment un premier repli de la ligne de combat entre Failly et Servigny ; derrière eux, à Vrémy et à Sainte-Barbe, il reste la 6e brigade de landwehr, le 5e ulans de réserve, l'artillerie de corps et deux bataillons environ du Ier corps[2]. De Petit-Marais, la 3e brigade d'infanterie a poussé sur Retonfey deux compagnies (5e et 8e du 44e); deux autres (6e et 7e du 44e) y sont venues de Flanville. Les 4e et 28e brigades se tiennent prêtes à combattre, près de Laquenexy.

Sur l'ordre de Steinmetz, la 3e division de cavalerie s'est mise en marche dès 3h 30 sur les environs de Pouilly, jusqu'alors à peu près abandonnés par les Allemands. Pour la remplacer, les sept escadrons du 6e dragons et du 1er dragons de réserve réunis à Sainte-Barbe vont à l'aile gauche de la 3e brigade, de façon à rétablir une liaison précaire entre les deux fractions du Ier corps. Le 10e dragons, vers Maison-Isolée, a la même destination.

A 5h 45, le général von Bentheim reporte d'abord les batteries de la 1re division sur la ligne de combat. Les 1re et 2e légères vont entre Poixe et Servigny ; les 1re et 2e lourdes au bord du ravin, au sud-est de ce dernier village. Ces dernières, dès la disparition du brouillard, dirigent leur feu sur Noisseville ; elles sont ensuite secondées par la batterie de la division de landwehr qui vient de Petit-Marais. En même temps, l'infanterie chargée de reprendre Noisseville descend le ravin, sous les ordres du colonel von Busse.

1. Il manque à la 5e brigade de landwehr le bataillon détaché à Pont-à-Mousson.

2. 1er bataillon de chasseurs, 1re, 2e, 4e compagnies du 3e régiment et pionniers. La 25e division et l'artillerie de corps du IXe corps ne sont pas encore en place (*État-major prussien*, II, 1460).

Ainsi, malgré l'infériorité de leurs forces, les Allemands vont prendre l'offensive contre nous. Ils trouveront un puissant secours dans l'inertie de notre commandement. La partie pourrait encore être gagnée, mais il faudrait le vouloir, prendre de promptes et énergiques décisions. Il n'en est pris aucune. On n'engage pas plus de troupes que la veille, moins encore, puisque le maréchal fait rester le 4e corps sur la défensive, « pour attendre le mouvement du 3e sur Servigny [1] ». Les réserves s'avancent un peu, mais on se garde de les engager [2]. Quelques batteries de douze sont seules envoyées sur le plateau et contre-battent sans résultat les bouches à feu qui tonnent contre les positions du 4e corps.

Quant au maréchal Le Bœuf, il ne songe guère à reprendre l'offensive, faute de se sentir soutenu et conduit. Tout occupé de garder le terrain conquis la veille, il fait mettre Noisseville en état de défense, transforme en réduit l'église et le cimetière et paie intrépidement de sa personne pour maintenir ses troupes sous le feu presque concentrique qui commence à les entourer [3].

Les obus prussiens ont mis Noisseville en flammes ; on croit remarquer la retraite d'une partie de nos troupes. A ce moment, vers 6h 45, l'ennemi entame son attaque.

C'est au 43e surtout qu'elle est confiée. Il se forme sur trois lignes [4]. Le 1er bataillon du 1er régiment a l'ordre de couvrir le flanc droit des attaques venant de la rive nord du ravin de Vallières ; à gauche, la 3e brigade doit intervenir activement. Mais elle est encore assez loin. On ne voit que ses batteries, qui progressent alors au sud de la route de Sarrelouis [5].

---

1. Général d'Andlau, 163.
2. Général d'Andlau, 163 ; à 7h 45, d'après les Notes du lieutenant-colonel Leperche, une partie des troupes se replie. Ordre est donné à la brigade Brincourt de se porter derrière des remblais en avant d'elle et d'en garnir la crête de tirailleurs. A 8h 05, Bazaine prescrit lui-même à Bourbaki de faire occuper Mey par un bataillon du 1er voltigeurs, appuyé par une batterie (d'Eichthal, 75).
3. Général d'Andlau, 163.
4. Celle du centre comprend en outre les 5e et 7e compagnies du 3e régiment.
5. *État-major prussien*, II, 1462.

En gravissant le bord du plateau au nord de Noisseville, le 3e bataillon du 43e est si vivement fusillé du village et des vignes voisines, que ses tirailleurs ne peuvent progresser que lentement. En outre, de l'autre côté du ravin de Vallières, nous dirigeons sur lui un feu de flanc et de revers qui oblige la droite du bataillon et le 1er tout entier, alors en marche le long du versant sud, à faire front dans cette direction. Le mouvement offensif est même arrêté un moment ; puis il reprend, quand les tirailleurs ont été renforcés et les deux dernières lignes des Prussiens portées en avant. Formés par demi-bataillons, ils dessinent contre Noisseville une attaque enveloppante ; le 3e du 43e menaçant le saillant nord-ouest, le 1er du 43e et le demi-bataillon du 3e la lisière nord, le 2e du 43e la lisière est. Quand ces troupes se sont suffisamment approchées, le colonel von Busse les entraîne à l'assaut. Au pas gymnastique, elles atteignent notre ligne de défense. Mais à l'intérieur du village, un feu meurtrier les accueille. Chaque maison doit être prise d'assaut. Des fractions isolées parviennent, il est vrai, avec de grands efforts, jusqu'à la lisière ouest ; avant qu'elles n'aient pu y prendre pied, la brigade Clinchant, soutenue par le 32e de ligne (division Vergé), opère une vigoureuse contre-attaque. Après une lutte acharnée, les Prussiens sont de nouveau rejetés du village. Trois de leurs officiers supérieurs ont été tués ou grièvement blessés [1].

Des groupes refoulés dans le ravin, où ils se rallient par bataillons, renouvellent encore l'attaque sous la conduite de deux officiers. Ils sont de nouveau repoussés, ce qui amène l'ennemi à l'abandon provisoire de son projet. Le 1er bataillon du 43e et les fractions portées les dernières en avant demeurent au bord du plateau, face à Noisseville ; les autres troupes se rassemblent dans le ravin au sud-ouest de Servigny.

En face de la 3e brigade d'infanterie, des colonnes françaises se sont montrées depuis 5 heures du matin, entre

1. *État-major prussien*, II, 1463.

Flanville et Montoy. Les deux batteries prussiennes, soutenues par le 1er dragons, se portent entre Retonfey et la route de Sarrelouis pour les canonner. Elles parviennent ainsi à faire reculer deux des nôtres établies au sud de Montoy. Notre infanterie, après s'être dérobée aux projectiles prussiens, reparaît ensuite en force autour de ce village, menaçant le flanc gauche de la brigade prussienne. A 6h45, Manteuffel, se rendant compte de ce mouvement, fait renforcer la 3e brigade des deux batteries à cheval de l'artillerie de corps : vingt-quatre pièces tiennent dès lors sous leur feu l'espace entre Flanville et Montoy, nous interdisant une offensive [1] à laquelle nous ne songeons guère.

D'ailleurs, pour se couvrir dans cette direction, Memerty a poussé le 2e bataillon du 44e par Retonfey vers Flanville; le reste de sa brigade [2], moins de trois bataillons, marchait sur Noisseville, sept compagnies du 4e à la droite, au nord de la route de Sarrelouis, les trois compagnies du 44e formant la gauche au sud. Mais cette attaque échoue comme les précédentes. Des vignes autour de Noisseville, de la Brasserie et aussi du versant sud du ravin de Montoy, nous dirigeons un feu violent sur le front et les flancs des assaillants, qui doivent s'arrêter. A la droite, le colonel von Tietzen entraîne quelques fractions isolées jusqu'à Noisseville, mais elles ne peuvent modifier la situation de la 2e brigade, dont les dernières attaques ont été repoussées déjà. Les compagnies de Memerty en sont réduites à une fusillade sur place, après quoi elles doivent se replier à hauteur de Retonfey [3].

C'est la division Montaudon qui a subi le premier choc des Prussiens à Noisseville et vers Montoy. Aux premières lueurs du jour, elle était sous les armes, mais sans ordres. Comme nos autres généraux, Montaudon n'ose prendre au-

1. *État-major prussien,* II, 1464.
2. 1re, 3e, 4e compagnies et 2e bataillon du 4e; 1re, 2e et une compagnie représentant les débris du 3e bataillon du 44e (*État-major prussien,* II, 1464).
3. *État-major prussien.* II, 1464.

cune initiative, ignorant entièrement les intentions du commandant en chef.

A 3 heures du matin, Clinchant envoie en reconnaissance sur la route de Sarrelouis un peloton du 2e dragons[1], sous-lieutenant Deruelle. Il pousse jusqu'à hauteur de Retonfey, à 300 ou 400 mètres du chemin qui va de la route de Sarrelouis au Château-Gras. De retour, il rend compte que de l'artillerie allemande se met en batterie en arrière de ce chemin, à droite et à gauche de la chaussée, et que des colonnes d'infanterie se forment vers Cheuby et Sainte-Barbe, descendant sur Retonfey et dans le ravin entre Noisseville et Servigny. Par suite de la tension que nous avons déjà signalée entre Le Bœuf et Frossard, ce dernier a prescrit à la division Fauvart-Bastoul de soutenir le général Montaudon, mais en évitant de s'engager[2]. Il refuse de relever le 51e à Flanville pour lui permettre de se porter plus avant. Clinchant est donc obligé de se concentrer sur un front plus restreint. La veille, le 18e bataillon de chasseurs avait été poussé jusqu'à Puche, au sud de la route de Sarrebruck. Montaudon le rappelle vers 5 heures et l'établit en réserve entre la Brasserie et Montoy, reliant ses deux brigades[3].

Peu après commence la canonnade. Les batteries de Montaudon et de Fauvart-Bastoul ne peuvent que riposter faiblement et doivent bientôt se retirer. C'est dans ces conditions que se produisent les attaques dont nous avons parlé. Après leur échec, vers 7 heures, le maréchal Le Bœuf vient à la Brasserie, avec l'intention de prononcer une vigoureuse offensive[4]. La situation du 4e corps, qui a perdu Servigny la veille, et l'inertie du 2e[5] l'en empêchent. La

1. Escorte du général commandant la 1re division du 3e corps.
2. Général Montaudon, II, 149.
3. 1re brigade de la division Montaudon : 18e bataillon de chasseurs, 51e et 62e; 2e brigade (Clinchant) : 81e et 95e.
4. Général Montaudon, II, 149-150.
5. D'après l'*Enquête*, dépositions, I, Le Bœuf, 57, le commandant du 3e corps a rendu compte des événements de la nuit, en demandant qu'on remît à sa disposition la division Castagny. Bazaine aurait répondu en plaçant le 2e corps

division Castagny, restée comme le 31 août inutile vers Grigy, reçoit, sur la demande du maréchal, l'ordre de se porter à hauteur de Colombey et du château d'Aubigny, en liaison avec le 2e corps. Notre droite n'en reste pas moins sur la défensive, bien que ses forces numériques dépassent de beaucoup celles de l'ennemi. Là comme ailleurs, l'influence de Bazaine se fait sentir.

Les Allemands mettent à profit notre inaction; les fractions du IXe corps destinées à renforcer la 1re division s'approchent du champ de bataille. A 8 heures, la 49e brigade et l'artillerie montée de la 25e division atteignent Sainte-Barbe; puis, trois quarts d'heure après, la 25e brigade de cavalerie et, à 9h 45, l'artillerie de corps [1]. On peut renvoyer vers Charly le 5e ulans de réserve, tandis que la cavalerie hessoise se porte à gauche de la brigade Memerty jusqu'au sud-ouest de Retonfey.

La 6e brigade de landwehr, précédemment en réserve à Sainte-Barbe, a descendu le ravin de Vallières après l'arrivée de l'infanterie hessoise, de façon à soutenir les troupes engagées devant Noisseville. Tout d'abord, l'intention du général von Bentheim est de renouveler son attaque avec ces quatre bataillons frais [2], mais il y renonce et se décide prudemment à faire au préalable agir son artillerie. Les landwehriens restent en partie dans le ravin; le 1er régiment de Posen, en gravissant les pentes pour se relier aux fractions avancées du 43e, est vivement fusillé des vignes de Nouilly, et son chef mortellement blessé.

En face de Poixe et de Servigny, le 4e corps n'a encore

---

sous les ordres de Le Bœuf, ordre qui serait arrivé vers 8 heures du matin. Mais la lettre de Le Bœuf à Bazaine (1er septembre, 9h 45 du matin) et celle de Frossard à Bazaine (2 septembre) ne font aucune allusion à la subordination du 2e corps entier au maréchal. Il n'y est question que de la division Fauvart-Bastoul (*L'Armée du Rhin*, 104, 105).

1. La 50e brigade, retenue par le général von Kummer, n'arrive qu'à 11 heures (*État-major prussien*, II, 1465).

2. Le bataillon de Neustadt (1er du 19e), du 1er régiment de landwehr de Posen, est depuis le 24 août à Argancy, avec une compagnie à Antilly; le bataillon d'Ostrowo (2e du 59e), du 2e de landwehr de Posen, est devant Thionville (*État-major prussien*, II, 1407, 1465).

entrepris aucun mouvement sérieux[1]. Sur le front de ses positions, la nuit a été tranquille. Au jour, le brouillard est tel, que l'on ne peut rien distinguer du côté de l'ennemi, sauf un fourmillement confus. On attend le lever du soleil jusque vers 8 heures, en se reconstituant sur place et en rectifiant les emplacements de la nuit. Suivant l'ordre de Ladmirault, la division Cissey se reporte derrière le bois de Mey, trop loin pour intervenir utilement ; la division Lorencez se déploie sur trois lignes distantes de 150 mètres, le 2e bataillon de chasseurs à la droite, puis les 54e, 33e, 15e de ligne, celui-ci à cheval sur la route de Bouzonville, le 65e en réserve. La division Grenier est toujours en échelon de gauche, dans ses emplacements de la veille[2]. Ces troupes se bornent à mettre quelques batteries en action et à pousser des tirailleurs dans le ravin de Vallières, afin d'inquiéter l'artillerie prussienne[3].

Celle-ci, au début, n'est représentée devant le 4e corps que par les 1re et 2e légères (1re division) établies entre Poixe et Servigny. Puis les quatre batteries montées de l'artillerie de corps viennent à leur droite.

Quant au centre et à la gauche de cette ligne, d'abord très faibles, Manteuffel leur fait envoyer d'importants renforts afin de mieux préparer l'attaque projetée contre Noisseville. Quatre batteries renforcent celles établies au sud-est de Servigny ; deux autres[4] vont, par Château-Gras, prolonger l'artillerie de Memerty déjà en action au sud de la route de Sarrelouis. Les Allemands ont 114 pièces[5] au feu, sous

1. « ... Les retranchements ont été augmentés dans ces deux villages comme sur tout le terrain qui les environne, et ils paraissent occupés par des forces considérables. Une attaque de front ne pouvait plus avoir aucune chance de réussir dans de pareilles conditions, et je prescrivis au général de Ladmirault d'attendre la coopération du 3e corps, si elle devait se produire » (Rapport du maréchal Bazaine sur la bataille du 1er septembre, général d'Andlau, 167).

2. Lieutenant-colonel Rousset, *Le 4e corps*, 313.

3. *Etat-major prussien*, II, 1466.

4. 3e lourde de l'artillerie de corps du IXe corps, 1re et 2e lourdes, 3e légère de la 25e division ; 1re et 2e légères de la 25e division.

5. De droite à gauche : 3e, 4e lourdes, 3e, 4e légères (artillerie de corps du Ier corps), 1re, 2e légères (1re division) agissant contre le 4e corps ; 1re, 2e lourdes (1re division), 2e de réserve du XIe corps ; 3e lourde (artillerie de corps du

l'unique direction du général von Bergmann, alors que nous engageons contre eux un petit nombre de nos batteries, combattant isolément, sans objectif bien déterminé. Le résultat n'est pas long à se produire. Partout nos canons sont réduits au silence. En même temps, la situation se modifie à la gauche de la brigade Memerty.

A l'extrême gauche du Ier corps, comme nous l'avons vu, le général von Pritzelwitz disposait dans la matinée du gros de deux brigades d'infanterie rassemblées autour de Laquenexy. La direction des attaques du 31 août et l'inaction de notre extrême droite le conduisent à croire qu'un effectif moindre suffira pour défendre les positions de Courcelles. Dès lors la brigade Zglinitzki, qui connaît mieux le terrain, sera chargée de cette mission, tandis que la 28e interviendra en soutien de la 1re division dans le combat au nord de la route de Sarrebruck. Pritzelwitz charge donc le général von Woyna de prendre l'offensive par Ogy et Puche ; il le renforce d'une batterie (6e légère du Ier corps) en remplacement de celle envoyée précédemment à Frontigny.

Dès 6 heures du matin, Woyna se met en mouvement par Colligny avec seize compagnies, un escadron et deux batteries [1]. A Ogy, il apprend par ses hussards que Flanville est fortement occupé, et décide de diriger par Puche une attaque contre ce village. Le 3e bataillon du 53e, qui est à l'avant-garde, porte la 9e compagnie sur Saint-Agnan, que nous avons évacué déjà. Les 10e, 11e, 12e conversent vers Flanville au nord de la route de Sarrebruck et ouvrent un feu de tirailleurs contre les fractions de la division Fauvart-Bastoul qui occupent ce village. Les six autres compagnies du 53e suivent ce mouvement, les 2e et 4e seulement jusqu'à la route. Le 77e s'établit dans le pli de terrain au sud.

Les deux batteries ont accompagné l'aile droite de la

IXe corps); 1re, 2e lourdes, 3e, 1re, 2e légères (25e division) ; 5e, 6e lourdes (2e division) ; 2e, 3e à cheval (artillerie de corps du Ier corps) agissant surtout contre Noisseville et la Brasserie (*État-major prussien*, II, 1467).

1. 2e, 4e compagnies, 2e et 3e bataillons du 53e ; 1er bataillon, 5e et 8e compagnies du 77e ; 1er escadron du 8e hussards, 3e batterie lourde du VIIe corps et 6e légère du Ier (*État-major prussien*, II, 1467).

brigade pendant sa conversion vers Flanville, puis ont pris position à 1,200 pas environ à l'est. Elles combattent d'abord l'artillerie française déployée entre Montoy et Coincy [1], qui est bientôt réduite au silence. Puis elles canonnent Flanville, pour en préparer l'attaque. Mais il paraît très difficile d'aborder ce village par sa lisière est, en sorte que les 10e, 11e, 12e compagnies du 53e, s'abritant derrière leurs tirailleurs, se portent dans la vallée entre Flanville et la route. Le 2e bataillon du 53e y va également et renforce la ligne de combat.

De la gauche de la brigade Memerty, des fractions sont, depuis un certain temps, entrées en action sur ce secteur du champ de bataille. Tandis que la batterie à cheval hessoise, arrivée au sud-ouest de Retonfey avec la 25e brigade de cavalerie, fait agir ses quatre pièces [2] contre notre infanterie vers Montoy, le 2e bataillon du 44e est engagé depuis longtemps dans un vif combat devant les lisières nord-est et nord de Flanville.

Le feu des batteries de la brigade Woyna, auquel coopère un certain temps la gauche de la grande ligne d'artillerie allemande, exerce une telle action sur le 51e de ligne, qu'il évacue bientôt le village en flammes. Les Prussiens saisissent ce moment pour donner l'assaut [3]. A 9 heures, Flanville est entre leurs mains ; ils couvrent de balles nos soldats en retraite sur Montoy et Coincy. Jusqu'à la fin de cet épisode, la mésintelligence entre Le Bœuf et Frossard a contribué à notre échec.

---

1. *État-major prussien*, II, 1468. Sans doute, cette artillerie appartient à la division Fauvart-Bastoul.

2. Deux ont été endommagées à la bataille du 16 août.

3. 6e du 44e sur la lisière nord-est, avec une fraction de la 7e ; le 53e y pénètre par le sud (*État-major prussien*, II, 1469). A l'égard de la retraite de nos troupes, les versions diffèrent. Le général Frossard assure (Lettre du 2 septembre à Bazaine) que la division Fauvart-Bastoul se replie de 500 à 600 mètres seulement, après avoir vu à sa gauche des troupes de la division Montaudon « se retirer précipitamment ». Au contraire, Le Bœuf écrit (Lettre du 1er, 9^h 45 du matin, à Bazaine) que la division Bastoul prend l'initiative du mouvement rétrograde vers 9 heures (*L'Armée du Rhin*, 104, 105). Voir, dans le même sens, le général Montaudon, II, 150. Il semble que Frossard ait raison, d'après la relation prussienne.

La brigade Woyna se déploie ensuite à cheval sur la route de Sarrebruck. A gauche, le 77e pousse jusqu'à Saint-Agnan ; à droite du 53e, le 2e bataillon du 44e a été renforcé par les fractions de la brigade Memerty qui se sont retirées la veille jusqu'à Courcelles, mais en sont reparties à temps pour intervenir au nord de Flanville. Les 1er et 6e dragons ont atteint les abords sud de ce dernier village. Les batteries de la 28e brigade, qui ont poussé en avant de chaque côté de la route, pour canonner plus efficacement nos troupes en retraite, dirigent ensuite leur feu contre Coincy, sur l'ordre de Woyna. A 10 heures, la division Fauvart-Bastoul évacue encore ce village, pour se retirer vers l'ouest [1], découvrant le flanc droit de notre position à Montoy et Noisseville.

Aussitôt que le maréchal Le Bœuf remarque ce mouvement rétrograde, il prescrit à Fauvart-Bastoul de se reporter en avant. De nouveau cette division marche vers l'est par Colombey et La Planchette. A ce moment, la brigade Woyna se disposait à obliquer vers le nord, suivant une injonction de Manteuffel, pour soutenir l'attaque projetée contre Noisseville. Ses batteries seules rentrent en action contre les colonnes du 2e corps, avec un tel résultat, que Le Bœuf prescrit la retraite. Mais Fauvart-Bastoul refuse alors d'évacuer les positions qu'on vient de lui faire reprendre. Tiraillé entre les prescriptions contradictoires qu'il reçoit en même temps des 2e et 3e corps, il ne veut céder que « devant un ordre écrit du maréchal Le Bœuf [2] ».

Le général von Woyna conclut des faits précédents que la conservation des positions de Flanville et de Saint-Agnan est de particulière importance, en vue de couvrir le flanc gauche de l'attaque projetée sur Noisseville. Il en rend compte à Manteuffel et reçoit l'ordre de rester dorénavant sur la route de Sarrebruck.

Aucun autre mouvement ne se produisant du côté de nos

1. *État-major prussien*, II, 1469.
2. Général d'Andlau, 165. Voir à ce sujet l'*Enquête*, dépositions, I, Le Bœuf, 57.

troupes, le combat cesse entièrement sur cette partie du champ de bataille. La division Castagny se relie en effet trop tard à celle de Fauvart-Bastoul pour intervenir dans l'action. Les batteries de Woyna n'ont plus que de rares occasions de canonner nos troupes, à d'assez grandes distances.

Sur le front de la brigade Zglinitzki, il n'y a eu que de petits engagements. De 8 à 9 heures, la droite de ses avant-postes, après une tentative infructueuse pour déboucher sur Coincy et Aubigny, s'est bornée à tenir la hauteur au nord-ouest de Marsilly. De même, après avoir été vivement canonnés par le fort de Queuleu, les 7e et 8e compagnies du 45e sont refoulées vers 10 heures de Mercy-le-Haut par des forces supérieures. Après la cessation du feu d'artillerie, elles réoccupent ce château, qui est faiblement défendu. Les canons français ayant recommencé de tirer, et des fractions de nos troupes débouchant de La Grange-aux-Bois dans leur flanc droit, les Prussiens doivent ramener un peu en arrière la droite des avant-postes de la brigade Zglinitzki [1]. Rien ne ressemble moins, on le voit, à un combat sérieux.

---

1. *État-major prussien*, II, 1470. Il s'agit sans doute de fractions de la division Castagny.

XXIII

LES COMBATS A LA DROITE ALLEMANDE

La canonnade de Sedan. — Dispositions de Frédéric-Charles. — Démonstrations du 6e corps. — Contre-attaque de la division Wrangel. — Évacuation de Noisseville. — Intentions de Bazaine. — Retraite générale. — Ordres de Frédéric-Charles.

Au quartier général de Frédéric-Charles, à Malancourt, on a entendu dès 6h 30 une canonnade lointaine retentir vers l'ouest. On en déduit que la tentative de l'armée du Rhin est en relation étroite avec un mouvement offensif de l'armée de Châlons, ce qui peut, évidemment, rendre la situation plus délicate. D'autre part, un rapport de la Ire armée survenu à 7h 45 permet de compter que les têtes de colonne du grand-duc de Mecklenburg-Schwerin [1] atteindront vers midi la Nied française. Un peu après 8 heures, le prince se dirige sur le Horimont [2]. En route, le canon et un rapport du Xe corps lui apprennent que le combat a repris toute sa vivacité à l'est de la Moselle. De Bronvaux, il fait donc donner au IIIe corps l'ordre de diriger une division avec une forte proportion d'artillerie sur Maizières, où elle devra être à sa disposition. C'est la 5e qui est désignée; la 6e reste en position à la ferme Marengo.

A son arrivée au Horimont, le prince apprend par un télégramme de Manteuffel daté de 7h 30 que les Prussiens sont vivement engagés contre des forces supérieures, comme il est aisé de s'en rendre compte à la vue. Dans ces conditions, le général von Voigts-Rhetz reçoit l'ordre de passer sur la rive droite avec les troupes disponibles du Xe corps et d'intervenir dans le combat selon les circonstances. Comme la veille, Voigts-Rhetz met en marche sur les ponts

1. XIIIe corps (Voir *suprà*, p. 167).
2. Il laisse au quartier général un officier chargé de suivre attentivement la canonnade en question. Elle retentit jusqu'à 9h 30 seulement (*État-major prussien*, II, 1471), bien que ce soit, à n'en pas douter, celle de la bataille de Sedan.

de la Moselle tout ce qu'il a sous la main; le reste suit, ne laissant en place que les avant-postes, aussitôt que les têtes de la 5e division paraissent vers Marange. A 11 heures, cette dernière atteint Maizières; la 19e va ensuite se rassembler à Argancy; la 20e et l'artillerie de corps poussent au sud d'Antilly.

Frédéric-Charles ne se borne pas à ces renforts. A 9h 15, il envoie au général von Zastrow, à Ars, l'autorisation de se porter à l'est de Metz avec la plus grande partie du VIIe corps, au cas où ce mouvement ne serait pas contraire aux instructions de Manteuffel. Une brigade suffirait provisoirement à l'occupation des positions antérieures; elle pourrait même être relevée, en cas de nécessité, par le VIIIe corps, dont la réserve a déjà été déplacée vers la droite dans ce but. En outre, nos troupes montrant peu d'activité sur le front de la 3e division de réserve, Frédéric-Charles prescrit (9h 30) au général von Kummer de marcher sur Sainte-Barbe avec toutes ses troupes, dès que la brigade de tête du Xe corps sera prête à les relever. Mais cet ordre n'est pas encore à sa destination, que l'infanterie de ligne de Kummer a pris l'offensive avec l'appui de la 18e division [1].

Ainsi l'inertie du maréchal Canrobert contribue grandement à faciliter la tâche des Allemands. Le 6e corps a en effet borné son action à de simples démonstrations.

Vers 7h 30, son artillerie commence à canonner les positions prussiennes vers Failly. Au bout d'une heure environ, la division Tixier porte « quelques bataillons » sur ce village, puis les ramène en arrière après une courte fusillade. A 9h 30, nouvelle attaque, avec des forces plus considérables. Mais le feu de la garnison de Failly et une contre-attaque opportune d'une compagnie établie au nord (9e du 1er) suffisent à l'arrêter. Nos troupes dirigent alors leurs efforts surtout contre la lisière sud du village, pour être repoussées par un bataillon de landwehr, celui de Samter.

A la gauche du 6e corps, de grand matin, de fortes lignes

---

1. *État-major prussien*, II, 1472.

de tirailleurs ont traversé le ruisseau de Chieulles pour atteindre le bord sud de la hauteur qui le domine. A peu près au moment où la division Tixier dirige sa première attaque contre Failly, Canrobert fait ouvrir à ses batteries en position près de Chieulles un feu assez vif sur Rupigny. Son infanterie exécute ensuite une attaque enveloppante sur ce village. Le 2e bataillon du 81e est forcé de se retirer vers Charly, puis se reporte en avant par ordre et réoccupe Rupigny après un petit combat [1]. Rien ne ressemble moins à une action offensive.

A défaut du 6e corps, les Allemands vont l'entreprendre. Des fractions de la 18e division interviennent, en effet, entre Failly et Rupigny. Depuis les premières heures de la matinée, la 35e brigade est en réserve au nord de la position Malroy—Charly; la 36e a relevé les Hessois au bois de Failly, en occupant avec deux bataillons (1er et 2e du 85e) la lisière sud entre Charly et Paoully. Le 11e, qui est avec une batterie (2e légère) dans un pli de terrain à l'ouest du bois, a détaché son 2e bataillon à Charly. Sur l'ordre du divisionnaire, von Wrangel, il marche ensuite sur Rupigny en soutien du 81e.

Au moment où nous dirigeons nos attaques contre Failly et Rupigny, Wrangel a décidé en effet de nous déloger des pentes entre ces deux villages. La 36e brigade, général von Below, va opérer une attaque enveloppante contre notre front et notre flanc droit. Le bataillon de gauche de la première ligne (2e du 85e) marchera d'abord sur Failly, puis abordera la hauteur par l'est. Deux autres (1er du 85e et 1er du 11e) attaqueront de front; le quatrième (3e du 11e) restera en réserve. Une deuxième batterie (1re lourde) prolongera celle (2e légère) déjà en position entre Charly et la lisière est du bois de Failly.

---

1. *État-major prussien*, II, 1473. Le rapport du maréchal Bazaine, *loc. cit.*, porte ce qui suit : « Le 6e corps avait, de son côté, commencé l'attaque du village de Failly ; mais la division Tixier, qui en était chargée, s'arrêta en voyant le 4e corps ne faire aucun progrès en avant. Le maréchal Canrobert rappela ses troupes sur les positions de Vany et de Chieulles, les y maintenant solidement et faisant contre-battre avec succès l'artillerie ennemie par ses batteries de réserve..... »

L'attaque ainsi amorcée réussit. Le bataillon de gauche, en marchant sur Failly, se relie au 3e du 1er, qui s'y trouve en position. Puis il gravit la hauteur à l'ouest et en déloge nos tirailleurs, tandis que les deux bataillons chargés de nous aborder de front atteignent le versant nord du ruisseau de Chieulles. Deux batteries [1] accompagnent cette infanterie jusqu'à ce qu'elles puissent canonner efficacement la vallée du ruisseau et nos troupes en retraite. Quatre autres (division Kummer) tirent des épaulements entre Malroy et Charly, surtout contre l'artillerie du 6e corps établie près de Chieulles et soutenue par les canons du fort de Saint-Julien.

Ainsi la droite de Canrobert a été rejetée par la 36e brigade des hauteurs entre Charly et Failly. Au contraire, la gauche reste en position au sud et à l'ouest de Rupigny. Pour en finir avec cette résistance, Kummer porte son infanterie de ligne en avant (10h 30); en même temps, sur l'ordre de Wrangel, le 36e marche sur Rupigny de la position de réserve de la 35e brigade.

Un petit groupe [2] qui longe la Moselle en partant de Malroy est bientôt arrêté par un feu de flanc venant de l'ouest de la rivière. Quant aux 5e et 8e compagnies du 19e, qui cherchent à progresser à l'est de la route, elles sont si vivement fusillées de Chieulles, qu'elles se bornent à rester en place entre la chaussée et Rupigny. Mais, de ce village, diverses fractions des 5e et 8e du 81e peuvent se rapprocher de Chieulles; enfin, la 12e, venant de Charly, prend pied dans le bois au sud de Rupigny.

Une attaque sur ce village est encore repoussée par deux compagnies (7e et 8e) du 11e, en liaison avec le 81e. Puis le 36e régiment survient et renforce la lisière sud d'un bataillon (3e) dont deux compagnies (9e et 12e) vont sur Chieulles. Les deux autres restent dans Rupigny ou au nord.

Nous avons donc été refoulés du plateau au nord du

---

1. 2e légère de la 18e division et 3e légère de réserve du XIe corps envoyée par Kummer (*État-major prussien*, II, 1474). Le 3e bataillon du 11e et le 5e ulans de réserve revenu de Sainte-Barbe leur servent de soutien.

2. Fractions de la 12e compagnie du 19e.

ruisseau de Chieulles, quand, vers 11h30, des fractions de la division Tixier attaquent encore Failly, en cherchant à déborder la position prussienne par le nord. Le feu dominant de la 36e brigade les arrête bientôt. Le 2e bataillon du 85e et une partie de la garnison de Failly les rejettent sur Villers-l'Orme. Le 6e corps garde ensuite la défensive au sud du ruisseau, jusqu'à l'ordre de retraite générale[1]. Le 1er septembre comme le 31 août, il a fait preuve de très peu d'entrain[2] et la responsabilité en incombe autant à son chef direct, auquel visiblement toute initiative fait défaut, qu'à Bazaine, dont les instructions sont pour paralyser les meilleures volontés.

Le feu des batteries allemandes au sud de Servigny, dirigé constamment sur Noisseville depuis environ 9 heures du matin, produit des effets « tout à fait extraordinaires ». Le village est en flammes, les bâtiments de la Brasserie troués par les obus, toutes les pièces mises en action par nous dans ce secteur réduites au silence. Des tentatives répétées pour porter des troupes fraîches aux points menacés échouent chaque fois.

Dans ces conditions, Bentheim juge à propos de prescrire, un peu après 10 heures, une attaque de l'infanterie rassemblée à cheval sur le ravin de Vallières, sous les ordres du général von Senden. Elle sera soutenue par les fractions de la brigade Memerty sur la route de Sarrelouis[3]. Quant à la brigade Woyna, nous avons vu pour quelle raison elle ne participe pas à cette attaque.

A 10h30, la 6e brigade de landwehr se met en marche de chaque côté du ravin de Vallières, un bataillon sur le versant nord couvrant le flanc droit, trois bataillons dans le fond et sur le versant sud. Au moment de gravir l'éperon au nord de Noisseville, ces derniers sont accueillis par un

1. *État-major prussien*, II, 1476.

2. Pertes du 6e corps les 31 août et 1er septembre : 20 officiers et 368 hommes, dont 1 officier et 103 hommes disparus (Général Fay, 326).

3. Bien que n'appartenant pas à la 1re division, ces fractions ont été, très justement, mises sous les ordres de Bentheim, pour mieux assurer l'unité de direction (*État-major prussien*, II, 1476).

feu violent dirigé dans leur flanc et sur leurs derrières des vignes au nord-est de Nouilly. Le commandant de la brigade, colonel von Gilsa, est obligé de porter un second bataillon sur le versant nord. Les landwehriens s'y emparent d'un mur fortement occupé, puis marchent vers Nouilly [1].

Les autres troupes prussiennes continuent sur Noisseville, quatre bataillons en première ligne et trois en réserve. L'un de ces derniers, après avoir obliqué vers la route de Sarrelouis, se dirige ensuite sur la lisière est du village [2]. A la gauche de ces troupes, groupées sous les ordres du général von Senden, l'infanterie de Memerty a pris une direction plus au sud, vers la Brasserie [3].

Ce déploiement de forces est inutile. Dès 9h45, Le Bœuf adressait au maréchal Bazaine le compte rendu suivant :

« La division Bastoul ayant battu en retraite, il y a une heure, contrairement à mes ordres, mon flanc droit est entièrement découvert. Je suis enveloppé de feux et de colonnes d'attaque, de front et de flanc. Après avoir tenu jusqu'au dernier moment, je me vois forcé de battre en retraite [4]. »

Il est permis de douter de l'exactitude des motifs ainsi mis en avant. La division Fauvart-Bastoul ne s'est repliée qu'après l'évacuation de Flanville par le 51e (division Montaudon). En outre, sur l'injonction de Le Bœuf, elle s'est reportée en avant, « avec une grande vigueur [5] ». Quoi qu'il en soit, le 3e corps évacue vers 10h30 Noisseville et la Brasserie, que les Prussiens occupent à 11 heures seulement, sans autre engagement. Ils se bornent à suivre de leurs obus la retraite de nos troupes.

---

1. Bataillons de Neutomischel et de Kosten (2e de landwehr de Posen) [*État-major prussien*, II, 1477].

2. A gauche du 1er de landwehr de Posen, le 1er bataillon du 1er, le 1er du 3e (1re, 2e, 4e compagnies) venant de Sainte-Barbe en soutien de l'artillerie de corps. Le 43e suit d'abord en réserve ; puis le 1er bataillon marche vers la route de Sarrelouis et ensuite sur la lisière est de Noisseville (*État-major prussien*).

3. A droite, les sept compagnies du 4e, celles du 1er bataillon en première ligne ; à gauche, les trois compagnies du 44e (*État-major prussien*).

4. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 195.

5. Général d'Andlau, 165 ; *Enquête*, dépositions, I, Le Bœuf, 57.

Attachant une importance particulière à la possession durable de Noisseville, Manteuffel désigne le général von Senden pour en prendre le commandement[1]. Mais nous sommes loin de songer à une nouvelle attaque.

En dirigeant la retraite, Le Bœuf paie vaillamment de sa personne. Il la prodigue même si bien qu'autour de lui plusieurs officiers sont atteints par les projectiles, dont son chef d'état-major, général Manèque, qui doit succomber à sa blessure[2]. On peut croire qu'il cherche à se faire tuer, sous l'impression des responsabilités qui l'accablent. Que ne ferait-il pas, s'il voyait, à cette heure douloureuse, la dernière armée impériale écrasée sous Sedan, la dynastie à laquelle l'attachent tant de liens finissant ainsi dans les hontes et les tristesses d'une débâcle que des traits héroïques ne peuvent faire oublier ?

Au moment où a lieu la retraite du 3e corps, Bazaine se préparait à faire enfin intervenir ses réserves. Son intention serait de jeter « la Garde et la division de cavalerie de réserve (en réalité le corps de cavalerie) sur un terrain convenable pour enlever les batteries légères (*sic*) de l'ennemi ». Il veut ainsi « retremper le moral de l'infanterie », qui ne montre pas « son entrain habituel et dont un certain nombre d'hommes » commencent à établir, en arrière des lignes, « une filtration ininterrompue d'isolés s'en retournant sans permission dans les camps ou même à Metz[3] ».

Vers 8 heures, en effet, il prescrivait de tenir le corps de cavalerie prêt à protéger la retraite, sur le versant est du ravin de Mey. On attendrait ainsi l'occasion de charger obliquement, par rapport à la route de Bouzonville, les troupes allemandes dès qu'elles dépasseraient la crête à l'est[4].

A 8h 45, le général Desvaux vient prendre les ordres de

1. *État-major prussien*, II, 1478.
2. MM. de Vaudrimey, Gisbert, Grangez du Rouet et Manèque (Général Castex, II, 75 ; général Montaudon, II, 150 ; *Trois mois à l'armée de Metz*, 124, 138).
3. Bazaine, *Épisodes*, 171.
4. D'Eichthal, 75, reproduisant les Notes du lieutenant-colonel Leperche.

Bourbaki. Il est convenu que la division de cavalerie de la Garde sera disposée sur trois lignes, avec une réserve bien défilée sur le versant est du ravin, à droite de la brigade Brincourt. La division Forton prendra le même dispositif derrière cette brigade [1]. Le maréchal Bazaine donne à la Garde l'ordre de protéger la droite de la cavalerie au moyen d'une batterie (9h05). Il paraît croire que, derrière les escadrons du général Desvaux, ces deux belles divisions, entraînant la gauche et le centre de l'armée, pourront pousser jusqu'à Sainte-Barbe, à travers la ligne de villages fortifiés obstinément défendus par l'ennemi. Si telle est réellement sa pensée, elle procède de singulières illusions. Faire charger nos escadrons, sans aucune préparation, sur le terrain découvert à l'ouest de Servigny, serait les envoyer inutilement à la mort. Ils devraient traverser les lignes d'infanterie du 4e corps qui couvrent tout le plateau du ravin de Villers-l'Orme à celui de Nouilly, puis se déployer sous le feu concentrique de l'artillerie prussienne, et enlever les défenses de la position de Poixe—Servigny [2]. Charger dans ces conditions reviendrait à renouveler la sanglante et infructueuse attaque des cuirassiers de la Garde au 16 août.

D'ailleurs, ces velléités ne durent pas. Les mouvements rétrogrades des 2e et 3e corps en montrent le néant. A 10h30, le maréchal donne l'ordre de la retraite générale. Il prescrit en même temps à Bourbaki d'envoyer une brigade

1. D'Eichthal, 75-77. A 8h30, le fort de Saint-Julien commence de tirer; à 9 heures, le corps de cavalerie s'établit sur l'emplacement fixé; à 9h15, le fort de Queuleu tire deux coups. Bazaine renouvelle aux commandants de corps d'armée l'ordre de faire enlever tout le bétail des villages abandonnés (*ibid.*). Dans son rapport sur le 1er septembre, le maréchal écrit : « ... La division de réserve de cavalerie se formait pour entreprendre une charge sur le terrain découvert qui est en avant de Servigny..., les divisions d'infanterie de la Garde se préparaient à en profiter pour prononcer un retour offensif qui aurait entraîné bien certainement les troupes des 3e, 4e et 6e corps les plus à proximité, et Sainte-Barbe aurait été enlevé » (Reproduit par le général d'Andlau, 165). Il ne ressort pas des Notes de Leperche que cet ordre ait été réellement donné à la Garde. Voir aussi le général d'Andlau, 166 : le rapport de Bourbaki ne fait mention d'aucune disposition en vue d'un retour offensif.

2. Général d'Andlau, 166.

sur les pentes nord du ravin de Vallières, afin de protéger le mouvement des troupes de Le Bœuf et de Frossard [1].

Jusque vers 11 heures, le 4e corps s'est borné à garder péniblement ses positions sous le feu de l'artillerie prussienne. A ce moment, Ladmirault lui donne l'ordre de rétrograder lentement. Sa première ligne forme arrière-garde des 3e et 6e corps, conservant un ordre absolu, en dépit des circonstances [2]. Elle opère son mouvement par échelons sous les yeux de Bazaine, qui est près d'un épaulement à droite du fort de Saint-Julien.

Il semble que, pour certaines de nos troupes au moins, la retraite ait été le résultat de la lassitude générale plutôt que de la volonté de leurs chefs. Vers 10 heures, d'après le général Deligny, nos bataillons, qui n'ont reçu aucun ordre et se sont bornés à tenir sur place, se retirent très régulièrement, et toujours en combattant. En avant d'eux surgissent, presque immédiatement, « huit ou dix lignes de bataille se repliant, elles aussi, avec un ensemble parfait... les obus éclataient par centaines au milieu d'elles, sans y occasionner le moindre trouble.

« Que signifiait ce mouvement de retraite ? Que s'était-il passé ?... Chacun se le demandait. Le général en chef, les commandants de corps s'interrogeaient l'un l'autre, mais ils ne le surent jamais d'une manière positive.

« De fait, personne, paraît-il, n'ordonna la retraite ; elle eut lieu parce que les troupes comprirent qu'on ne faisait ou qu'on ne voulait rien faire de bon et qu'on ne s'occupait pas d'elles ; elles se retirèrent tranquillement, comme d'un commun accord [3]... »

Vers midi, les commandants de corps d'armée reçoivent

---

1. Notes Leperche citées ; Rapport Bazaine, *loc. cit.* La brigade Garnier, le bataillon de chasseurs de la Garde et deux batteries vont sur les pentes du ravin.

2. Lieutenant-colonel Rousset, 313 ; *Historique du 98e*, 71 ; lieutenant-colonel Patry, 151 ; *Trois mois à l'armée de Metz*, 140. D'après l'*Historique du 98e*, ce mouvement de retraite s'exécute comme sur un champ de manœuvre. Le 98e ne s'arrête que sur les glacis du fort de Saint-Julien.

3. Général Deligny, 21 ; commandant Max Dumas-Guilin, 28. L'*État-major prussien* constate (II, 1479) « l'ordre parfait » de cette retraite.

l'ordre de reprendre immédiatement les bivouacs du 31 au matin, les 2e et 3e corps restant seuls sur la rive droite [1]. Quoi qu'en ait dit le maréchal, quand nos troupes sont sorties de la zone dangereuse, la fin de leur mouvement s'accomplit dans un grand désordre [2], qu'il aurait été facile d'éviter.

Le soir, Bazaine rend compte en ces termes de son insuccès :

« Après une tentative de vive force, qui nous a amenés à un combat qui a duré deux jours, dans les environs de Sainte-Barbe, nous sommes de nouveau dans le camp retranché de Metz, avec peu de ressources en munitions d'artillerie de campagne, ni viande, ni biscuit, mais du blé pour cinq semaines ; enfin, un état sanitaire qui n'est pas parfait : la place est encombrée de blessés. Malgré de nombreux combats, le moral de l'armée reste bon. Je continue à faire des efforts pour sortir de la situation dans laquelle nous sommes : mais l'ennemi est très nombreux autour de nous. Le général Decaen est mort. Blessés et malades, 18,000 [3]. »

Pour éviter des pertes inutiles, Manteuffel ne nous a fait suivre que par les projectiles de son artillerie.

Quant à Frédéric-Charles, il a remarqué l'arrêt progressif du combat, mais il croit encore à la possibilité de nouveaux engagements. Comment admettre, en effet, que la masse ainsi concentrée à l'est de la Moselle se retirera sans avoir fait un complet usage de ses forces ? Il prescrit donc à ses troupes de rester provisoirement en place. Il fait même avancer de nouveaux renforts, pour parer à toute éventua-

1. Rapport Bazaine cité.

2. Commandant Max Dumas-Guilin, 28 ; la Garde n'est installée complètement qu'à 11 heures du soir (d'Eichthal, 77). Le 98e (4e corps) y est vers 6 heures du soir (*Historique*, 77). De Saint-Julien à Saint-Éloi, il y a environ 8 kilomètres, et le 75e met neuf heures pour les parcourir. Toutes les cinq minutes, on s'arrête pour un temps plus ou moins long, de 8 heures du soir à 5 heures du matin. Des colonnes se gênent, se traversent, s'arrêtent réciproquement (Capitaine Pinget, *Feuilles de carnet, 1870-1871*, 42).

3. Lettre à l'empereur, 1er septembre, *L'Armée du Rhin*, 107. Cette lettre fut réexpédiée les 3 et 7 septembre.

lité. Les positions de Manteuffel sur le plateau de Sainte-Barbe paraissant être suffisamment assurées vers l'ouest, depuis l'arrivée du Xe corps entre Argancy et Antilly, il s'agit surtout de prévenir une tentative d'enveloppement contre sa gauche.

A 1 heure du soir, le prince arrête les dispositions suivantes. Le VIIe corps va marcher dans la direction de Mercy-le-Haut, de façon à être à même d'intervenir à l'est de Metz avant la fin du jour. Le VIIIe corps occupera avec trois brigades les positions du VIIe sur les deux rives de la Moselle, en amont de la forteresse; une seule gardera l'espace de Châtel à Jussy. Le secteur occupé jusqu'alors par ce corps d'armée entre Châtel et la hauteur au nord de Saulny sera confié à la 6e division d'infanterie, qu'une division du IIe corps sera prête à soutenir d'Amanvillers.

La retraite définitive de l'armée du Rhin suspend peu à peu l'exécution de ces mesures. Les diverses fractions des Ire et IIe armées reprennent en général leurs emplacements antérieurs. Toutefois, la rive droite de la Moselle est plus fortement occupée, en raison du mouvement du VIIe corps vers l'est et aussi de l'entrée en ligne du XIIIe. Une tentative de sortie dans cette direction n'aurait plus les mêmes chances de succès [1].

---

1. La brigade Memerty va à Courcelles ; elle est provisoirement relevée par la 49e (IXe corps). Ce dernier ne retourne sur la rive gauche que le 2, tandis que le Xe y va dès le 1er au soir. De Maizières, la 5e division regagne aussi ses emplacements de Saint-Privat. La division du IIe corps envoyée à Amanvillers retourne à Auboué.

Quant au XIIIe corps en marche, comme on sait, sur les routes de Sarrelouis et de Sarrebruck, la 2e division de landwehr se rassemble le 1er septembre sur la Nied française à Pontigny, la 17e division d'infanterie à Courcelles-Chaussy. A 1h 30, leurs têtes atteignent Petit-Marais et Maison-Isolée, permettant à la 28e brigade de retourner le soir même vers Pouilly.

Steinmetz s'est rendu de Jouy à Courcelles-sur-Nied dès le début des combats du 1er septembre. Il y apprend le résultat de la journée « par les rapports qu'il reçoit ». Il fait ensuite arrêter le VIIe corps sur la Seille, vers Pournoy (*État-major prussien*, II, 1481).

XXIV

LES PERTES. RÉFLEXIONS

Pertes françaises et allemandes. — Effectifs engagés. — Bazaine à la bataille de Noisseville. — Causes de son attiude. — Ses prévisions.

Nos pertes, pour ces deux journées des 31 août et 1er septembre, s'élèvent à 146 officiers et 3,401 hommes[1]. Considérables pour le 3e corps, qui, bien qu'ayant engagé trois divisions seulement, a perdu 89 officiers et 2,034 hommes, elles sont nulles pour la Garde (2 hommes), très faibles pour le 2e corps (4 officiers, 126 hommes) et pour le 6e[2] (20 officiers, 368 hommes). Enfin, elles sont relativement peu marquées pour le 4e (32 officiers et 867 hommes). Il faut dire que, dans ces deux jours, la durée des engagements proprement dits a été très courte : le 31 août, de 6 heures à 7 heures du soir pour la presque totalité des troupes ; le 1er septembre, de 7 heures à 10 heures du matin. De plus, le combat s'est localisé sur une fraction peu étendue de nos lignes. Pas un retour offensif n'a été fait ; pas une de nos réserves n'a été engagée à l'exception de quelques batteries ; des quatorze divisions d'infanterie que compte l'armée, sept ont réellement combattu[3]. Encore la participation des divisions Fauvart-Bastoul et Tixier a-t-elle été peu marquée[4]. Ces chiffres s'expliquent par l'attitude

1. Rapport Bazaine cité. Le général Fay (p. 326) porte 145 officiers et 3,397 hommes ; la différence est négligeable. Voir le détail aux Annexes du présent volume.

2. Le maréchal Canrobert n'en croit pas moins devoir adresser au 6e corps, le 2 septembre, un ordre célébrant « l'énergique attitude » de ces troupes, surtout celle de la division Tixier, « qui s'est vaillamment engagée » pour soutenir la gauche du 4e corps (Lieutenant-colonel de Montluisant, 159).

3. Fauvart-Bastoul, Montaudon, Metman, Aymard, Cissey, Grenier, Tixier (Général d'Andlau, 169).

4. L'*État-major prussien* (II, 1481) évalue à 120,000 hommes les forces mises en ligne par Bazaine les 31 août et 1er septembre. Nous croyons à un effectif supérieur, environ 140,000 hommes.

de Bazaine, par sa lenteur à engager l'action, par la rapidité avec laquelle il abandonne son entreprise.

Du côté des Allemands, les pertes sont un peu moindres comme les effectifs engagés : 126 officiers et 2,850 hommes [1], incombant presque uniquement au Ier corps (90 officiers, 2,202 hommes) et à la division Kummer (25 officiers, 419 hommes). Devant la presque totalité de l'armée du Rhin, ils n'ont mis en ligne le 31 août qu'environ 36,000 hommes d'infanterie, 4,800 chevaux et 138 pièces. Le soir, ils sont renforcés de la 25e division (8,540 hommes, 1,150 chevaux, 36 pièces); le matin du 1er septembre, de la 18e division, de l'artillerie de corps (IXe corps); vers midi, du gros du Xe corps. A la fin de la bataille, ils pourraient mener au feu 69,000 hommes d'infanterie, 4,800 chevaux et 290 pièces [2], c'est-à-dire des forces encore très inférieures aux nôtres, quel que soit l'effectif adopté pour celles-ci. Il est donc incontestable que nous possédons constamment l'avantage numérique pendant la bataille de Noisseville.

Il est non moins certain que le maréchal Bazaine ne cherche pas à tirer tout le parti possible de cet avantage si précieux. On est en droit de s'en étonner. Lorsqu'une « armée est investie, entourée d'ennemis *dont le nombre grossit toujours,* qu'elle doit briser le cercle qui l'enferme, reprendre sa liberté d'action, faire en un mot une des opérations les plus sérieuses de la guerre, son chef doit exiger

---

1. *État-major prussien,* II, Annexes, 369. Voir le détail aux Annexes. D'après le capitaine Leclerc, *Tableaux statistiques des pertes des armées allemandes,* sur 2,761 hommes hors de combat, les Allemands n'en ont que 62 atteints par des obus (Bazaine, *Épisodes,* 324). Le major von Schell, p. 319, porte les pertes allemandes à 2,990 hommes.

2. *État-major prussien,* II, 1482, sans y comprendre la 3e division de cavalerie, qui a regagné ses emplacements du 30 août. D'après un travail analysé par l'*Allgemeine militär Zeitung,* 1889, p. 446, le 31 août, les Allemands mettent en ligne 43,300 fusils, 5,350 sabres, 172 pièces en face de 84,300 fusils, 11,300 sabres, 528 pièces ; le 1er septembre, 70,500 fusils, 7,200 sabres, 308 pièces contre 84,300 fusils, 11,300 sabres, 528 pièces. Dans le combat décisif, 31 août, ils engagent 18,100 fusils, 500 sabres, 108 pièces, contre 36,300 fusils, 800 sabres, 240 pièces ; le 1er septembre, 28,200 fusils et 170 pièces contre 41,600 fusils et 282 pièces. Ces évaluations sont discutables, en particulier pour nos troupes.

d'elle d'autres efforts; il doit engager toutes ses forces, mettre en action toutes ses ressources, multiplier les attaques, les retours offensifs... combattre jusqu'à la dernière limite du possible », puisqu'il aperçoit derrière l'insuccès la perte certaine et peut-être le déshonneur [1]. Bazaine ne fait rien de tout cela. Bien plus, il met « l'ennemi dans la confidence de ses projets en répétant, avec soin, sa mise en scène du 26 août ». Il lui laisse le temps de se reconnaître, de se concentrer, d'organiser une résistance qui, moins longuement préparée, aurait été certainement moins énergique. Il agit comme s'il désirait rencontrer une opposition suffisante pour avoir le droit de dire qu'il n'a pu en triompher. Comment admettre, après avoir étudié les détails de son rôle pendant ces deux journées, qu'il a eu sérieusement le désir de quitter Metz [2] ?

Tout donne à croire que, dans son esprit, la bataille de Noisseville n'est qu'une « manifestation théâtrale et sanglante », destinée à calmer les impatiences de la ville et des camps. C'est l'un des derniers actes de la longue comédie qu'il joue depuis le 12 août, date à jamais fatale où l'empereur lui remit le commandement. Beaucoup s'en rendent compte et leurs réflexions sont poignantes [3].

Comment expliquer un pareil oubli de ses devoirs, une pareille aberration? On ne peut en chercher les causes que dans l'être moral de Bazaine, tel que nous avons eu, à plusieurs reprises [4], l'occasion de le dépeindre. Plus retors qu'intelligent, dénué de scrupules, profondément ambitieux avec peu de droits à l'être, égoïste par essence, il obéit constamment et uniquement à des idées d'intérêt personnel.

---

1. Général d'Andlau, 170.
2. Général d'Andlau, 170; « dans la lutte même, l'ennemi fit preuve de beaucoup de bravoure et d'acharnement; mais nulle part, on n'utilisa toutes les forces disponibles pour arriver à percer par tous les moyens. Plus de la moitié de l'armée de Bazaine, forte d'environ 140,000 hommes, était restée intacte » (Major von Schell, 319); « quant à nous, nous pensons que le maréchal n'avait point l'intention de rompre la ligne d'investissement de l'ennemi, et qu'il ne se souciait aucunement de livrer une grande bataille » (Général Deligny, 21).
3. Lieutenant Piéron, *Histoire d'un régiment. La 32e demi-brigade*, 309.
4. Notamment tome IV, 147 et suiv.

Les motifs qui l'ont poussé le 16 août à renoncer à la marche sur Verdun, à rentrer le 19 sous le canon de Metz, ces raisons inavouées n'ont pas disparu. Il ne veut retrouver ni Napoléon III, ni son entourage. Il tient à rester seul, à ne pas compromettre une réputation qu'il sait imméritée. Si les événements le servent, il n'aura pas de rivaux qui puissent lui porter ombrage[1].

D'autres sentiments interviennent sans doute. Il sait mal dissimuler, malgré son art habituel, la jalousie qu'il éprouve contre Mac-Mahon, son aîné dans la dignité de maréchal, possesseur d'un passé qui jette le sien dans l'ombre. Comment, dans ces conditions, souhaiterait-il de faciliter la tâche de l'armée de Châlons? Certains précédents bien connus autorisent toutes les hypothèses à cet égard[2].

En voyant le maréchal ne faire aucun effort pour s'éloigner de Metz, puis s'y maintenir immobile et inactif pendant deux mois, il faut bien admettre qu'il obéit à certains mobiles : ou il regarde le succès comme impossible — ce que démentent certaines communications émanées de lui — et ne veut pas s'exposer à un revers; ou il se réserve pour le rôle politique qu'il entrevoit derrière les événements actuels. Cette dernière hypothèse paraît la plus vraisemblable. Le maréchal n'est pas seul, en effet, à prévoir pour l'armée du Rhin et pour son chef une action tout à fait en dehors de la défense du pays. On se souvient sans doute de l'avis émis par le général Soleille à la conférence du 26 août[3].

Dans cette situation, Bazaine a dû envisager les différentes solutions qui peuvent se présenter à l'égard de l'armée de Châlons : elle sera battue, sortira victorieuse de la lutte, ou enfin devra renoncer à son entreprise.

Si Mac-Mahon est vaincu, les Allemands n'ont plus d'ar-

1. Général d'Andlau, 171.
2. Jalousie de Soult contre Masséna, exemple tiré de Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire,* XII, 699, et cité par le général d'Andlau, 172. Au sujet des causes lointaines de la rivalité entre Bazaine et Mac-Mahon, lire le général du Barail, *Mes Souvenirs,* III, 202.
3. Voir *suprà,* p. 81.

mée devant eux. Ils arrivent droit à Paris, qui n'est pas à même de se défendre. Du moins c'est ce que croit Bazaine.

L'empereur fait la paix, ou est contraint de la subir dans sa capitale. Dans les deux cas, ne peut-on pas prévoir une révolution et la chute de la dynastie impériale ? Mais, quoi qu'il arrive, le maréchal Bazaine est indemne ; il n'a pas eu part au désastre ; les souvenirs de Borny et de Rezonville sont pour le grandir encore ; à la tête d'une armée presque intacte, il est l'homme de la situation.

Si Mac-Mahon est vainqueur, l'armée du Rhin est délivrée, sans qu'il lui en coûte. Placée sur les derrières des armées allemandes, elle complète le succès grâce à de faciles victoires. Bazaine sort de la guerre illustré par elles, sans avoir eu à exposer sa réputation aux hasards du champ de bataille.

Si, enfin, l'armée de Châlons renonce à toute idée de jonction, la lutte devra se répartir nécessairement entre deux théâtres distincts, Metz et Paris. En ce qui le concerne, Bazaine pourra défier les attaques de l'ennemi et attendre une solution qui ne saurait tarder dans les conditions présentes. C'est devant Paris qu'elle interviendra et il aura personnellement la « gloire » d'avoir tenu en échec Frédéric-Charles, sans compromettre son armée [1].

Ainsi le maréchal croit avoir prévu toutes les éventualités. Quoi qu'il arrive, il s'imagine être assuré d'un succès personnel. Mais ses vues égoïstes seront déçues par la logique même des faits. Sans doute, l'armée de Châlons sombrera dans un désastre qui n'entamera pas la réputation militaire de Bazaine, du moins directement. Mais, de par une blessure heureuse, son rival, Mac-Mahon, n'en sortira pas diminué pour ses contemporains. La révolution surviendra, mais au lieu de livrer le pays sans défense à l'invasion allemande, elle lui rendra des forces nouvelles qui permettront à la lutte de se prolonger pendant plus de cinq mois. Finalement, au lieu d'être l'arbitre de nos des-

1. Général d'Andlau, 173.

tinées, Bazaine en sera réduit à livrer aux Allemands une nouvelle armée et à traîner jusqu'à son dernier jour un nom désormais flétri.

L'intérêt de la bataille de Noisseville n'est pas dans ses épisodes, quelque intérêt qu'ils présentent isolément, les combats autour de Noisseville et de Servigny par exemple. Il est dans la psychologie qu'elle révèle de la part du maréchal Bazaine, dans les conséquences qu'elle permet d'entrevoir à bref délai. On doit ajouter que l'incertitude qui résulte de ses dispositions au 31 août et au 1er septembre se communique à ses troupes. A part quelques brillants épisodes, elles ne font preuve, pas plus que ses lieutenants, ni d'initiative, ni d'entrain. Tant il est vrai que le général en chef fait passer de son âme dans l'âme des masses qui obéissent à son impulsion. La foi en soi-même, la volonté de vaincre, sont les conditions essentielles du succès [1].

---

1. L'*État-major prussien* (II, 1482 et suivantes) consacre de longues pages à des considérations sur la bataille de Noisseville. La plupart sont viciées par ce fait que la relation en question admet comme un axiome pour Bazaine la volonté arrêtée de sortir de Metz au 31 août (voir notamment p. 1482, 1487). Il faut ajouter, à la décharge des rédacteurs, qu'on ne saurait exiger une réelle impartialité d'une publication officielle astreinte à compter avec une foule de considérations délicates, celles de personnes et de politique générale entre autres.

LIVRE II

LES NÉGOCIATIONS

I

SITUATION DE L'ARMÉE AU DÉBUT DE SEPTEMBRE

Déception des troupes. — Leur état moral. — Travaux entrepris. — Les forts. — Les munitions. — Les vivres. — Réduction progressive des rations. — Les chevaux. — Disette de fourrage. — Gaspillage de certaines denrées. — L'armée et la ville de Metz. — Cherté des vivres.

Ainsi, après le 26 août, les 31 août et 1er septembre ont apporté à nos troupes une amère déception. Du déploiement de si grandes forces, de tant de fatigues il ne résulte rien que de fâcheux pour nous. Le désappointement est tel, qu'il ne peut échapper au maréchal Bazaine. Le lisant sur le visage de tous ceux qui l'entourent, se rendant compte des pensées qui ont dû surgir dans leur esprit au cours de ces deux journées, il essaie de répondre aux accusations muettes qu'il devine. En rentrant le 1er septembre au Ban-Saint-Martin, il dit d'une voix assez élevée pour qu'on l'entende : « Eh bien ! puisqu'il en est ainsi, nous nous battrons maintenant tous les jours[1]. » Le 3, pendant les obsèques du général Decaen, il s'exprime vis-à-vis de Bourbaki en termes moins précis : « Nous ennuierons de temps en temps les Prussiens, comme nous l'avons fait le 31 août[2]. »

1. Général d'Andlau, 177.
2. Dick de Lonlay, VI, 47.

Mais ces velléités d'action durent peu et l'armée reste, durant plusieurs jours, dans une complète inaction.

Pourtant il serait indispensable de réagir contre les causes d'affaissement moral qui l'usent peu à peu. Déjà la tentative avortée de Noisseville a révélé certaines tendances à l'indiscipline [1]. Elle provoque de nombreuses discussions parmi les officiers. Chacun a ses idées et expose son plan de campagne. On cherche inutilement à deviner celui de Bazaine, mais, déjà, beaucoup se rendent compte de l'insuffisance du commandant en chef [2]. Il court dans Metz « toutes sortes de bruits peu rassurants... On prétend, d'après ce que disent certains généraux, que l'on aurait pu percer les lignes à la bataille de Servigny, si on n'avait sonné la retraite après la victoire de nos troupes [3]. » Dans nos camps des nouvelles étranges circulent, propagées surtout par l'entourage du maréchal. On annonce très sérieusement què « les Prussiens » préparent une attaque formidable afin de nous rejeter dans l'intérieur de la ville. Par moment, il en résulte de véritables paniques. On prend les armes sans motifs et l'on travaille sans cesse à augmenter nos travaux de défense, en dépit de pluies torrentielles qui contribuent au découragement du soldat et de l'officier [4]. On attend encore l'arrivée de Mac-Mahon, malgré l'absence de nouvelles certaines et les bruits de désastre qui se propagent lentement [5].

Jusqu'alors les mesures de salubrité ont été fort négli-

---

1. Voir *suprà*, p. 194, et lieutenant-colonel de Montluisant, 161, ordre général du 4 septembre au sujet du pillage le 1er, par des hommes de divers corps, de cinq voitures de pain destinées au 70e. Voir aussi général Fay, 151, au sujet des négligences constantes dans le service d'avant-postes.

2. « A Metz, nos éléments sont excellents, mais il n'y a pas une tête capable de conduire une armée de 50,000 hommes, à plus forte raison de 150,000 » (Général Montaudon, II, 159, à la date du 10 septembre).

3. *Metz devant l'histoire, Souvenirs inédits et notes prises pendant le blocus en 1870*, d'après des documents officiels, par une Lorraine, *Journal de Genève*, 1903, n° 4, à la date du 4 septembre.

4. « Les visages du personnel du grand État-major sont de véritables éteignoirs ; ils donnent le spleen aux plus déterminés » (Général Montaudon, II 157, à la date du 7).

5. Général Montaudon, *loc. cit.*; *Trois mois à l'armée de Metz*, 152.

gées autour de Metz. En nombre de points, les camps sont des cloaques déjà semés de cadavres de chevaux. Des immondices sont entassés partout. Un ordre général du 2 septembre prescrit d'y remédier [1]. On enterre les cadavres, après les avoir recouverts de chaux; on creuse des feuillées, des rigoles d'écoulement que l'humidité constante rend indispensables.

Le maréchal s'occupe aussi d'accroître la valeur de nos défenses qui, jusqu'alors, en dehors du camp retranché, se bornaient à des épaulements, des tranchées-abris, des coupures ou des barricades établies en quelques points. Ordre est donné d'augmenter le relief et l'armement de ces ouvrages. Des lignes continues, appropriées aux formes du terrain, devront couvrir les fronts de bandière, en se reliant aux ouvrages permanents qui serviront de points d'appui. Des fermes, divers bâtiments mis en état de défense, des tranchées-abris abriteront les grand'gardes et leur permettront de laisser aux troupes le temps de garnir leurs positions de combat.

Le commandant du génie de l'armée, général Coffinières, est chargé d'établir le plan d'ensemble de ces travaux dont on commence l'exécution dès le 2 septembre. Mais, dans les grandes lignes de ce travail, il s'inspire davantage de son rôle de gouverneur de Metz que des intérêts de l'armée. Il projette un ensemble purement défensif, destiné à être tenu par la garnison, et non une série de points d'appui faits pour favoriser des entreprises extérieures.

Les troupes ont en même temps à compléter les terrassements des forts restés inachevés [2]. On sait, en effet, dans quel état la déclaration de guerre a trouvé la grande forteresse lorraine. Des forts détachés entrepris depuis 1867, aucun n'est terminé. Dans aucun, les escarpes ne sont achevées; sur quelques points elles se sont écroulées et il a fallu les remplacer par du bois; les fossés ne sont pas creu-

1. Lieutenant-colonel de Montluisant, 160; Dick de Lonlay, VI, 4.
2. Général d'Andlau, 178. Le Rapport Rivières (*Procès Bazaine*, 260) donne l'état des travaux de défense et de l'armement au 1[er] septembre.

sés à leur profondeur normale ; il n'y a pas trace de contrescarpes. L'armement n'est pas en place, mais dans l'arsenal ; l'approvisionnement en munitions n'est, pour certaines pièces, que de 190 coups [1]. Même pour le corps de place des travaux indispensables n'ont pas été effectués. Le 24 juillet une affiche signée du maire invite les familles à faire déplacer d'urgence les tombes de l'ancien cimetière Bellecroix, pour permettre la construction d'une ligne ferrée entre l'arsenal et la gare Serpenoise [2].

Pourtant de grands efforts sont faits dès le milieu de juillet et, à la fin d'août, les résultats obtenus sont marqués. On fait d'importants travaux de terrassement ; on presse l'armement des forts. Ceux de Queuleu et du Saint-Quentin sont à peu près achevés ; ceux de Plappeville et de Saint-Julien ne constituent guère que d'immenses redoutes défendues par une puissante artillerie. Seul le fort de Saint-Privat a dû être abandonné en tant qu'ouvrage permanent, par suite du peu d'avancement de ses travaux. On s'est borné à en faire un poste avancé de nos lignes de défense [3]. Le 15 septembre, le général Coffinières peut rendre compte au maréchal que les cinq forts de Queuleu, Saint-Julien, Plappeville, Saint-Quentin, Bellecroix, armés de 257 pièces « approvisionnées à peu près à 200 coups », sont dans un état de défense très respectable. Leurs ressources en matériel sont suffisantes, mais le personnel en officiers est restreint [4].

---

1. Général d'Andlau, *loc. cit*. Voir notre tome II, p. 196.
2. *Documents Chéré*.
3. Général d'Andlau, 179.
4. Lettre du 15 septembre, *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 232. Armement de Queuleu, 105 pièces ; de Saint-Julien, 67 ; de Plappeville, 74 ; de Saint-Quentin, 44 ; de Bellecroix, 67.

Le 19 septembre, on répare encore à Saint-Julien une escarpe effondrée quatre mois auparavant ; on renonce à faire celle de gorge qu'on remplace par une fermeture de fortune ; les terrassements se poursuivent avec activité ; les fossés ne sont pas terminés. Le fort est flanqué, à gauche de Châtillon, d'un ouvrage palissadé à la gorge. Il en descend vers la Moselle une tranchée qui arrive en face de la batterie de la Grange-aux-Dames, où commencent les lignes du 6e corps pour aller vers Saint-Éloy.

A droite du fort Saint-Julien, le château de Grimont, la ferme de Bellecroix

On sait les inquiétudes que cause, à plusieurs reprises, l'insuffisance de nos approvisionnements en munitions. Bien que la lettre de général Soleille [1] soit faite pour rassurer l'armée, le maréchal n'insiste pas comme il le devrait sur l'importance de cette communication, en sorte qu'il subsiste une incertitude qui contribue à ralentir l'élan de nos troupes ou plutôt l'entrain de leurs chefs [2]. On s'efforce d'accroître nos réserves en cartouches et en projectiles. Des ateliers sont organisés, où l'on fait quarante mille cartouches par jour; on fond des obus de campagne dans les forges des ateliers du chemin de fer de l'Est, sous la direction d'un ingénieur, M. Dietz. Quant aux projectiles pour pièce de gros calibre, on ne peut en fabriquer faute de houille [3].

---

et la redoute des Bordes sont mis en état de défense. Tout ce front est couvert de tranchées et d'épaulements (Général Fay, 172).

Le 24 septembre, le même officier constate que les lignes du 2e corps sont tracées avec beaucoup de soin et d'intelligence. On construit une batterie importante à la jonction des deux chemins de fer; le fort de Saint-Privat est mis en état de défense; l'inondation de la Seille est tendue et l'on travaille activement au fort de Queuleu. L'un de ses bastions est encore incomplet; la gorge n'est qu'à moitié maçonnée et commandée par un mamelon entre Metz et le fort, où l'on construit un ouvrage pour la couvrir (Général Fay, 178).

La redoute des Bordes ou des Bottes, entre les forts de Saint-Julien et de Queuleu, est construite pendant l'investissement et à peu près terminée en octobre. Elle commande la patte d'oie des routes de Sarrebruck et de Sarrelouis. Deux autres ouvrages, les redoutes du Goupillon et de Saint-Éloy, battent les abords des routes de Briey et de Thionville, les forts de Plappeville et de Saint-Julien n'ayant pas de vues rapprochées sur ces chaussées. De même on construit une batterie entre le fort du Saint-Quentin et la Moselle, afin de battre la route de Verdun en avant de Longeville (*L'Armée du Rhin*, 95).

Voir, dans l'ouvrage du lieutenant-colonel de Montluisant, 191, la liste des batteries armées par le 6e corps à la date du 22 septembre.

1. Voir *suprà*, p. 28.

2. Voir la déposition du général de Ladmirault à l'*Enquête*, dépositions, IV, Ladmirault, 291.

3. Général d'Andlau, 180. Dès le 17 août, le général Soleille signale le dénûment dans lequel on se trouve pour la fabrication des cartouches, l'établissement pyrotechnique ayant été transporté précédemment à Bourges. Il demande à Paris le matériel voulu, mais ne peut le recevoir par suite de l'investissement. Il faut tout fabriquer sur place et préparer le papier qui remplacera la soie (*L'Armée du Rhin*, 116). Voir un rapport du général Soleille daté du 6 septembre, *ibid.*, 116.

La fabrication des cartouches est arrêtée le 20 septembre; celle de la poudre, qui donne 3,000 kilogr. par jour, continue jusque vers la fin d'octobre. D'après une lettre du général Soleille au maréchal, l'armée possède le 26 septembre plus de munitions qu'au début de la campagne (Rapport de la commission d'enquête, *Procès Bazaine*, 144).

La question des vivres est beaucoup plus difficile à résoudre. On sait qu'elle se pose à Metz, avant même l'investissement, grâce à l'imprévoyance du gouvernement impérial[1]. L'arrivée à Metz de plus de vingt mille personnes des environs qui fuient devant l'ennemi la complique encore. Après le 18 août, l'apathie du maréchal Bazaine contribue à rendre cette situation plus grave. Contre les prescriptions très précises du décret sur le service des places[2], il ne fait rien de sérieux pour l'améliorer, ce qui ne serait pas impossible. Les villages autour de Metz abondent en bestiaux, en grains et en fourrage[3]. Dès le 25 août, le commandant en chef témoigne le désir de voir utiliser ces approvisionnements. Il se heurte à une inertie, un défaut d'initiative à peine croyables. A de rares exceptions près, les officiers généraux attendent passivement ses ordres pour exécuter des fourrages, pour recueillir des denrées qui dépérissent sous leurs yeux, que l'ennemi enlève ou détruit sous les canons de leurs fusils[4] : « ...Devrait-on être obligé... d'écrire des dépêches comme celle-ci : « Il y a un champ de luzerne non fauché « devant ***. Il ne faut pas le laisser perdre ! » Or le champ de luzerne est contre nos avant-postes et notre cavalerie meurt, faute de fourrages[5] ! » Dans ce cas, la faute n'est pas au maréchal, si lourdes que soient par ailleurs ses responsabilités, mais bien au déplorable système de commandement en usage dans notre armée : système qui fait de

1. Voir notre tome IV, p. 209-210, et *suprà*, p. 29 et suiv.

2. Article 244 du décret du 13 octobre 1863 sur le service des places : « Le général commandant une armée dans l'arrondissement duquel une place en état de guerre se trouve comprise veille à ce qu'il y reste, en tout temps, une garnison suffisante pour en assurer la garde conjointement avec la garde nationale. Il ne touche aux munitions de guerre et de bouche, formant l'approvisionnement de la place, que dans le cas d'absolue nécessité et d'extrême urgence ; il les fait remplacer le plus tôt possible. Si la place est menacée d'un siège, il complète la garnison et les approvisionnements par tous les moyens qui sont en son pouvoir. »

L'article 245 porte que le général commandant l'armée se substitue dans ce cas au commandant de la place pour toutes les mesures de défense.

3. Commandant Max Dumas-Guilin, 9 ; général Fay, 118.

4. Général Fay, 130-131, 177. Voir *suprà*, p. 31 et suiv.

5. Général Fay, 177.

l'obéissance passive une règle absolue, qui supprime en fait toute liberté d'action pour le subordonné, qui lui impose non seulement l'objectif à atteindre, ce qui serait naturel, mais les moyens d'exécution, ce qui est contraire au sens commun.

Quelques généraux seulement font exception à la règle et tentent d'heureux efforts pour mieux approvisionner leurs troupes. Ainsi du général Lapasset qui opère des fourrages devant ses positions (6, 7, 13, 14, 15, 16 septembre), enlevant des quantités de grains, de paille, de fourrages des fermes de La Horgne, de la Grange-Lemercier, de Blony, de la Grange-aux-Ormes et du village de Magny. La brigade mixte souffre moins que la plupart des troupes et conserve sa bonne humeur, témoignant en son chef d'une confiance illimitée et d'une réelle affection [1].

Après la guerre, on se rendra compte des ressources existant dans Metz, dans sa banlieue, ainsi que dans les localités des environs où l'on aurait pu les recueillir. On pourra ainsi constater que si, à partir du 1er septembre, on mettait en commun tous les approvisionnements de la place et de l'armée, on prolongerait de trente jours leur durée, à raison de 350 grammes de viande, 500 grammes de pain et 3 kilogr. de fourrages. Si, en outre, on faisait rentrer les récoltes voisines, on gagnerait encore trente-trois jours sur le pied de 400 grammes de viande, 500 grammes de pain et 4kg,500 de fourrage, au total : soixante-trois jours de vivres pour 258,000 rationnaires [2].

1. *Le Général Lapasset*, II, 158. De même à la division Montaudon, où les officiers mangent de la viande de bœuf jusqu'à la fin de septembre (Général Montaudon, II, 182). A Magny, on enlève, le 17, 7,500 gerbes de blé, ce qui donne 3,000 (?) quintaux de grain et de la paille (Général Fay, 171).

2. Rapport Rivières, *Procès Bazaine*, 312 ; Réquisitoire, *ibid.*, 513. D'après le Rapport Rivières (*ibid.*, 317), en utilisant d'une façon judicieuse les vivres de la ville et des environs, Metz aurait pu tenir jusqu'au 29 novembre et même jusqu'au 1er janvier. Si le maréchal et l'armée avaient quitté Metz le 1er septembre, Metz aurait pu vivre jusqu'au 31 janvier inclus ; en recueillant les ressources extérieures du 19 au 31 août, la résistance aurait duré beaucoup plus longtemps. Non seulement on ne renvoya pas les bouches inutiles, mais on laissa entrer dans Metz 20,000 paysans des environs (*Procès Bazaine*, Rapport Rivières, 263).

Ces chiffres peuvent naturellement prêter à discussion, mais on doit en retenir un fait hors de conteste, c'est que l'emploi rationnel de nos ressources permettrait de prolonger la résistance, avantage dont il n'est pas besoin de souligner l'importance.

Non seulement nous ne faisons pas tout le possible pour accroître nos approvisionnements, mais nous tolérons un gaspillage qui aura les plus fâcheuses conséquences. Ainsi des vivres de réserve, que les soldats mangent ou laissent perdre sans profit [1]. On permet qu'ils vendent leur pain pour en acheter du blanc dans Metz. C'est plus tard seulement que l'on coupera court à ces deux abus.

Dès le 29 août, on a donné au général Coffinières l'ordre de requérir tout le bétail existant dans le camp retranché et de le payer à raison de 2 fr. le kilogramme de viande. On ne fait exception que pour les vaches laitières, destinées à l'alimentation des malades et des enfants. Le 2 septembre, il n'y a plus en magasin que 385,000 rations de lard, soit 770 quintaux [2].

Le 3, la viande de bœuf ou de vache est remplacée par celle de cheval et la ration est portée à 350 grammes, bien que le quart de vin accordé par le maréchal le 22 août soit maintenu. La ration d'avoine est portée à 6^{kg},200 pour les carabiniers et les cuirassiers, à 5^{kg},600 pour l'artillerie, à 4^{kg},300 pour la cavalerie de ligne et à 3^{kg},750 pour la cavalerie légère [3]. Ces fixations, motivées par la suppression des distributions de paille et de foin, ne pourront être maintenues. Sur les instances pressantes et réitérées de l'intendant en chef, il faudra presque aussitôt les réduire. Le maréchal est, de parti pris, hostile à toute réduction, surtout celle du pain. Il objecte que, l'armée n'étant destinée à rester sous Metz qu'un temps très court, elle ne videra certainement pas les magasins, tandis qu'il importe de ne pas laisser

1. Dick de Lonlay, VI, 67, 76, 85, au 2e corps.
2. Général Fay, 149.
3. Ordre reproduit par le lieutenant-colonel de Montluisant, 160 ; général Fay, 157.

diminuer les forces du soldat [1]. Ce raisonnement serait juste si Bazaine était résolu à sortir du camp retranché, mais on sait trop qu'il n'en est rien.

Le sel fait déjà défaut. Après avoir essayé d'en obtenir par l'évaporation de l'eau de la source Bellecroix, on reconnaît que la consommation en combustible serait trop considérable et l'on se borne à répartir cette eau, par heures, entre les divers corps d'armée, afin de permettre aux soldats de faire la soupe [2].

Dès le 5 septembre, la ration de viande est réduite à 300 grammes [3]; celle d'avoine à 6 kilogr., 4^{kg},500, 4 kilogr. et 3^{kg},500 [4]. Le 7, le maréchal décide que le seigle entrera pour un cinquième dans la ration d'avoine [5]. La ration de pain est réduite secrètement à 700 grammes [6]. Le 8, on demande aux corps de troupes montées le nombre des chevaux bons, médiocres et mauvais. Ces derniers doivent être livrés de suite à la boucherie [7]. Le 9, ordre est donné de prélever sur chaque régiment de cavalerie 40 chevaux, en commençant par ceux hors d'état de servir, pour les remettre à l'intendance. L'artillerie ne livrera que les derniers [8]. En vue de ménager les ressources en avoine, le maréchal décide

1. Général Jarras, 139. Le 4 septembre, la viande de bœuf vaut déjà 6 fr. le kilogramme ; les œufs, 6 fr. la douzaine ; les pommes de terre, 0 fr. 10 la pièce ; un gigot de mouton, 21 fr. 60 (Lieutenant-colonel de Montluisant, 36).

2. Général Fay, 151 ; lieutenant-colonel de Montluisant, 167. D'après un ordre du 23 septembre, *ibid.*, 195, la répartition de l'eau de Bellecroix n'est réglée qu'à cette date.

3. Ordre reproduit par le lieutenant-colonel de Montluisant, 162.

4. Général Fay, 158 ; général d'Andlau, 182. Le beurre frais vaut 24 fr. le kilogramme ; le foin plus de 50 fr. les 100 kilogr. (Lieutenant-colonel de Montluisant, 37).

5. Lieutenant-colonel de Montluisant, note du 7, 167 ; général d'Andlau, 182 ; général Fay, 158.

6. Dick de Lonlay, VI, 99. Le 8, le beurre vaut 60 fr. le kilogramme ; une belle vache, 2,500 fr.; un jambon, 90 fr.; un cochon, 650 fr. (Lieutenant-colonel de Montluisant, 39).

7. Note reproduite par le lieutenant-colonel de Montluisant, 167. Pour les quatre batteries de la réserve du 6e corps (9e et 10e du 13e, 11e du 15e, 9e du 4e) il manque 7 chevaux de selle et 5 de trait ; il y a 11 chevaux mauvais à échanger, 8 chevaux à manger, 1 malade à abattre (Situation au 11 septembre, *ibid.*, 169).

8. Ordre reproduit par le lieutenant-colonel de Montluisant, 168 ; général Fay, 157. L'ordre du maréchal paraît être daté du 8.

qu'à dater du 10 et jusqu'à l'épuisement du foin existant dans Metz, il sera donné 1 kilogr. de foin en remplacement d'avoine [1]. Il prescrit au général Coffinières, trop tard, de requérir tout le fourrage existant dans Metz, en ne laissant que trente jours de ces denrées aux habitants [2]. Cette réquisition, faite dans les formes les plus conciliantes, donne pourtant des résultats appréciables: 6,000 quintaux d'avoine, représentant quatre jours de vivres [3].

L'intendance, ayant acquis 735 quintaux de minette et de sorgho, demande le 11 septembre à mélanger ces grains à l'avoine. Le maréchal y consent [4]. Une mesure beaucoup plus grave est prise dans certains corps d'armée, d'abord sans un ordre précis du commandant en chef. Les 11, 12, 13, 14 septembre, on distribue du blé à défaut d'avoine [5]. Dans certaines unités, on donne aux chevaux de la paille non battue, abus des plus fâcheux et qui se prolongera longtemps au détriment de la défense. « Pendant tout le mois de septembre, et pour les chevaux des états-majors, au delà du 15 octobre, les chevaux mangèrent du blé... Notre général, ayant eu soin de faire battre la paille de distribution, possédait un plein sac de blé à la fin du mois d'octobre. » On commet évidemment une erreur en voulant conserver le plus grand nombre possible de chevaux. Il eût mieux valu en sacrifier beaucoup plus pour faire des conserves ou même pour les enfouir, quitte à maintenir l'indispensable en bon état au lieu de laisser dépérir la masse [6].

---

1. Ordre du 9 reproduit par le lieutenant-colonel de Montluisant, 168.
2. Général Fay, 165.
3. *Procès Bazaine*, 305, déposition de l'intendant Mony ; Dick de Lonlay, VI, 99, 137.
4. Lettre du 11 reproduite par le lieutenant-colonel de Montluisant, 169 ; général Fay, 165.
5. Dick de Lonlay, VI, 138 ; lieutenant-colonel Patry, 165, jusqu'au 16 septembre ; *Trois mois à l'armée de Metz*, 262 ; l'ordre n'est pas exécuté au 3e corps, qui dispose de gros approvisionnements d'avoine.
6. *Trois mois à l'armée de Metz*, 171. Dès le 11 la réserve d'artillerie du 6e corps signale que les chevaux changent beaucoup sous l'influence de l'alimentation et des intempéries (Situation reproduite par le lieutenant-colonel de Montluisant, 169). L'essai de fabrication de conserves de viande ne réussit pas (*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 196).

De nouveau, le 13, les rations sont réduites, celle de pain à 500 grammes, celle de fourrage à 3^{kg},500, 3 kilogr., 2^{kg},500, avoine, foin et son compris. Le blé est régulièrement employé à la nourriture des chevaux, en le mélangeant, s'il est possible, avec du seigle, de l'avoine ou même du son. Par contre, la ration de viande est reportée à 400 grammes, celle de vin continuant d'être accordée [1].

Le 15, une affiche signée du général Coffinières prescrit le recensement immédiat des blés et des farines existant encore en ville et qui seront ensuite requis. Le taux de la vente du pain et de la viande de cheval est fixé [2]. Le 16, les habitants sont prévenus par le maire, F. Maréchal, qu'ils peuvent aller chercher de l'eau salée à la source Bellecroix, tous les jours, de 5 à 7 heures du soir, les autres heures étant réservées à l'armée et à la garnison [3]. A la même date, Coffinières se fait auprès du maréchal l'écho des plaintes, souvent justifiées, de la population civile. Elle accuse « les soldats et surtout les officiers de venir en masse dans la ville, d'y faire des acquisitions à tout prix », ce qui aboutit à la hausse des denrées; on leur reproche d'assiéger les boulangeries, d'enlever le pain blanc et de gaspiller le pain de munition, « souvent donné aux chevaux, tandis que les indigents n'ont pas de quoi se sustenter ». Des groupes d'officiers viennent dans les hôtels et y font « des repas suffisants pour nourrir un grand nombre de personnes ». Enfin on donne du blé aux chevaux, alors que les habitants pauvres en manquent absolument.

A ces reproches, trop fondés, Bazaine se contente d'opposer des affirmations parfois contestables [4]. Il prescrit « de restreindre à la limite strictement indispensable le nombre

1. Ordre reproduit par le lieutenant-colonel de Montluisant, 170; général d'Andlau, 180; Dick de Lonlay, VI, 173; général Fay, 168.

2. On paiera le blé 36 fr. les 100 kilogr. et la farine 48 à 50 fr.; le pain, 48 centimes le kilogramme et le cheval de 0 fr. 60 à 1 fr. 50, le filet non compris (*Documents Chéré*).

3. *Journal de Genève, loc. cit.*, n° 5.

4. « Le pain que reçoit l'armée est exclusivement fabriqué, soit à la manutention, soit chez des boulangers civils, avec des farines que l'administration militaire a depuis plus d'un mois dans ses magasins. »

des permissionnaires, officiers ou soldats, de veiller avec la plus grande rigueur à ce que le pain de distribution ne soit pas gaspillé et à ce qu'il n'en soit pas donné aux chevaux [1]... »

Le 17, ces prescriptions trop vagues sont un peu mieux précisées. Le maréchal interdit l'accès de la ville à tout homme de troupe isolé. Des corvées régulières, munies d'une permission authentique du général de division, seront seules admises dans la place. On renouvelle la recommandation aux officiers d'y aller le moins possible et surtout de ne faire que les achats absolument nécessaires [2]. La situation n'en sera guère modifiée.

Cependant la misère de nos chevaux « marche à pas de géant ». Dès le 16, le commandant de la réserve du 6e corps écrit : « J'en ai vu deux tomber à terre, mourir en deux heures, et il y en a trois qui vont expirer avant la nuit. Ils changent tous à vue d'œil... Il y en a... 23 qui n'iront pas à plus de six à dix jours [3]... »

Le nombre de ceux envoyés à la boucherie s'accroît. A dater du 19, chaque corps d'armée verse tous les matins à l'administration 50 chevaux choisis parmi ceux reconnus hors de service, quel que soit le corps d'origine [4]. Pourtant on réduit encore la ration d'avoine; pour 3kg,500 de fourrage, on donnera 500 grammes de son, 250 grammes de seigle, 1 kilogr. de foin et 1kg,750 d'avoine [5]. On en vient à faire régulièrement la cueillette des feuilles d'orme, d'érable, de charme, de peuplier, de bouleau, d'aulne, de tilleul, d'acacia, de vigne, etc., en proscrivant celles de frêne, de

1. Lettre de Bazaine au maréchal Canrobert, 16 septembre, lieutenant-colonel de Montluisant, 171 ; général Jarras, 218. Le même ordre est adressé aux autres corps d'armée. Le maréchal a mis cent gendarmes à la disposition de Coffinières pour assurer la police de la place (Lettre du 15 septembre à Coffinières, *Procès Bazaine*, 587).

2. Ordre du 6e corps, 17 septembre, lieutenant-colonel de Montluisant, 178 ; général Montaudon, II, 165.

3. Lettre au général de Berckheim, lieutenant-colonel de Montluisant, 173.

4. Lettre du général Jarras à l'intendant général, 17 septembre, lieutenant-colonel de Montluisant, 179. L'entrepreneur du service des vivres-viande les achète uniformément 230 fr. la pièce (Général Fay, 171).

5. Ordre du 17, lieutenant-colonel de Montluisant, 180.

chêne et de hêtre. On les distribuera à raison de 2 à 3 kilogr. par jour et par cheval. L'intendance achète des champs de luzerne et même des vignes pour en tirer tout le fourrage possible[1].

A ce régime, les chevaux tombent avec une rapidité croissante. A la réserve du 6e corps, les deux batteries de mitrailleuses (9e du 4e, 11e du 15e) peuvent encore être utilisées. Celles de 12 (9e et 10e du 13e) ne sont susceptibles ni de marcher, ni de combattre. Le 19, il y a un total de 20 chevaux à abattre et de 86 à livrer à la boucherie. « En allant au quartier général, j'ai rencontré plusieurs animaux étendus sur le bord de la route... Ils n'ont plus la force de se relever; ils meurent de faim, ce sont des squelettes ambulants, dont les crins sont rongés, dévorés par les voisins[2]... »

A la même date, Bazaine renouvelle ses interdictions précédentes, sans doute avec aussi peu de succès : « Malgré les défenses et les recommandations du maréchal commandant en chef, un grand nombre de soldats et même d'officiers ont été hier à Metz, où la conduite de quelques-uns d'entre eux a donné lieu à de nouvelles plaintes.

« La plupart des infractions, des fautes et des désordres qui sont signalés, proviennent de ce que nos troupes ne sont pas assez occupées, et de ce que les officiers n'étant pas retenus dans leur régiment par le service ou l'instruction, vont chercher des distractions ailleurs. En conséquence, tous les corps ou fractions... qui ne sont pas employés aux

1. Ordre du 18 septembre, lieutenant-colonel de Montluisant, 181 ; général Fay, 171.

2. Lieutenant-colonel de Montluisant, 182, 19 septembre. Le 21, après l'adjonction à la réserve de la 8e batterie du 13e, elle comprend l'effectif en chevaux ci-après :

9e du 24e	87
8e du 13e	145
9e du 13e	101
10e du 13e	103
11e du 15e	96
1re compagnie *bis* du 1er régiment du train	165
6e — — —	129

(Ordre du 21 septembre, *ibid.*, 187.)

travaux de défense seront occupés à approprier les camps et les bivouacs, à entretenir et à nettoyer les effets et les armes. à des théories, revues et inspections, ainsi qu'à des exercices.

« Le maréchal commandant en chef invite de nouveau les officiers à s'abstenir d'acheter du pain à Metz. Les habitants de la ville étant rationnés comme nous, et n'ayant en pain que des ressources limitées, la part de cette denrée qui leur est attribuée doit être respectée [1]... »

Le 20 septembre, nouvelle réduction des rations, cette fois pour l'homme : elles sont fixées à 2gr,5 pour le sel, à 30 grammes pour le riz. Un jour sur trois, il sera distribué de l'eau-de-vie en remplacement de sucre et de café. On recommande d'enfouir les cadavres de chevaux dans des tranchées de 4 mètres de profondeur, où ils seront recouverts de chaux [2].

Le nombre de ceux livrés à la boucherie s'accroît encore. Le 19 ordre est donné d'en remettre vingt chaque jour à la municipalité; un certain nombre sont attribués aux communes de la banlieue [3]. Tous ceux signalés comme hors d'état de servir ne perçoivent plus de rations; on se borne à les faire paître en arrière des lignes [4]. Il ne restera plus, par régiment, que deux escadrons montés. Les autres cavaliers seront armés du chassepot et exercés sans retard à son maniement. On informe Coffinières que le maréchal est disposé à remettre chaque jour un plus grand nombre de chevaux à la ville et même à en attribuer aux habitants pour leur service personnel [5]. La ration de viande est portée à 500 gram-

1. Ordre du 6e corps, 19 septembre, lieutenant-colonel de Montluisant, 182.

2. Ordre du 20 septembre, lieutenant-colonel de Montluisant, 184, confirmé par ordre du 21, *ibid.*, 185; général d'Andlau, 110. La ration de riz a été au contraire accrue un moment.

3. Général Fay, 172.

4. Ordre des 21 et 22 septembre, lieutenant-colonel de Montluisant, 187, 189; général Fay, 176. D'après ce dernier, p. 172, la ration de fourrage est, le 19, de 2kg,500 d'avoine, souvent mélangée d'autres graines, sans foin, ni paille.

5. Général Fay, 176, 21 septembre. Les fusils de cavalerie seront distribués aux artilleurs et aux soldats du train (Ordre du 6e corps, 30 septembre, lieutenant-colonel de Montluisant, 204).

mes[1], mais quel pouvoir nutritif peut posséder la chair d'animaux soumis à un pareil régime ?

Le 23, on recommande l'emploi de « sarments de vigne, mélangés à une quantité de graines insignifiante », comme devant constituer « une alimentation suffisante pour entretenir les chevaux en bon état ». On invite même les propriétaires à porter leurs sarments au magasin à fourrages, où ils seront reçus et payés[2].

Le 24, un arrêté signé Coffinières interdit la revente du pain[3]. On répartit une certaine quantité de tourteaux de colza, à raison de 500 grammes par ration, en les mélangeant d'avoine[4]. Le 1er octobre, c'est de la betterave qui sera distribuée dans les mêmes conditions[5]. Entre temps, la cherté des vivres a fait de nouveaux progrès. Le kilogramme de bœuf vaut 9 fr., celui de veau, 14 fr., le mouton, 10 fr. Une douzaine d'œufs se paie 6 fr.; 1 kilogr. de haricots, 3 fr.; d'ognons, 4 fr. ; de pommes de terre, 1 fr. 20 ; 100 kilogr. d'avoine en valent 50, et 100 de paille, 25. Pour toutes les denrées autres que la viande, l'armée, par une consommation considérable, fait élever les prix et épuise rapidement les approvisionnements[6].

---

1. Ordre du 23, lieutenant-colonel de Montluisant, 195. Un arrêté du 23, signé Coffinières, fixe le prix de la viande de cheval de 0 fr. 10 à 1 fr. le kilogramme, le filet non compris (*Documents Chéré*).
2. Avis signé Coffinières, 24 septembre, *Documents Chéré ;* général Fay, 178.
3. *Documents Chéré.*
4. Ordre du 6e corps, 28 septembre, lieutenant-colonel de Montluisant, 200.
5. Lettre du général Jarras à l'intendant général, 30 septembre, lieutenant-colonel de Montluisant, 203 ; général d'Andlau, 267. D'après Dick de Lonlay, VI, 351, la ration de pain serait réduite le 26 à 250 grammes, sans blutage. Mais aucun document ne confirme cette assertion à notre connaissance.
6. Général Fay, 187.

II

NOUVELLES DE SEDAN

Partis à prendre pour Bazaine. — Ordres donnés en vue d'offensives partielles. — Premières nouvelles de Sedan. — Échange de prisonniers. — Confirmation de ces bruits.

Après la bataille de Noisseville, il reste au maréchal Bazaine deux partis à prendre. Il peut encore effectuer une trouée, combinaison qui convient le mieux au tempérament de l'armée et au désir des Messins. A en juger d'après un témoignage autorisé [1], on pourrait « certainement » traverser les lignes allemandes, mais les risques à courir seraient considérables après cette opération. Il faudrait, en effet, vivre dans un pays ruiné, échapper à la poursuite d'un adversaire plus mobile, supérieur en nombre. Il serait à craindre qu'une débandade générale n'en résultât au bout de quelques jours [2]. Encore vaudrait-il mieux pour l'armée de finir ainsi que de périr lentement de faim derrière les inutiles remparts de nos forts.

A défaut de cette solution énergique, une autre s'impose : agrandir la zone d'action de nos troupes en occupant, par exemple, Ars-Laquenexy, Aubigny, Mercy, Saint-Blaise, Fèves; on accroîtrait sensiblement nos ressources de toute nature; on obligerait l'ennemi à étendre ses lignes; on acquerrait la possibilité de pousser des pointes hardies sur Courcelles, Remilly; on fatiguerait l'adversaire, tout en entretenant la vigueur morale et physique de l'armée.

Pour cette offensive continue, qui entrerait si bien dans le caractère national, il serait nécessaire de renforcer nos troupes actives. On trouverait aisément les ressources voulues en utilisant les détachements de réservistes, les dépôts

---

1. *Le Général Lapasset*, II, 217, Récit du siège par le général.
2. *Le Général Lapasset, loc. cit.*

restés dans Metz; les prisonniers rendus ou échappés qui ne sont jamais organisés sérieusement; les bataillons de mobiles de la garnison et le reste de cette garnison elle-même [1]. Si Bazaine ne le fait pas, s'il cherche trop tard à ménager ses ressources en vivres, c'est qu'il croit à une paix inévitable et prochaine. « Si le général en chef n'avait eu dans l'esprit que son rôle militaire, il n'aurait vu d'un côté que le drapeau de la France, de l'autre celui de l'ennemi. Avec la solide armée dont il disposait, avec son expérience, il aurait obtenu, non peut-être des succès brillants, mais des résultats moins malheureux [2]. »

De ces deux partis, il n'en prend aucun. Bien qu'il entende maintenant se battre « tous les jours », il se borne à donner « des ordres mal définis, conçus en ces termes vagues, laissant à ceux qui les reçoivent autant de latitude pour y obéir que pour ne pas les exécuter ». Si les opérations qu'il indique ne sont pas faites, la faute en retombera sur les commandants de corps d'armée; les reproches d'inaction ne pourront l'atteindre [3].

Le 2 septembre, en termes peu précis, il invite le maréchal Canrobert à enlever une tranchée appuyée au château de Ladonchamps; puis, le 3, le château lui-même. Le général Frossard doit, le même jour, étudier une opération tendant à l'occupation de Mercy-le-Haut [4]. Tous deux ont à préparer un projet d'attaque, à régler les détails d'exécution et à les faire connaître au commandant en chef. Le 4 septembre, ils sont avisés que le maréchal Le Bœuf est invité à les appuyer avec le 3e corps et à s'entendre dans ce but avec eux.

Le résultat est nul. Les commandants des 2e et 6e corps s'exagèrent les difficultés à prévoir. Ne comprenant pas l'opportunité d'une opération dont l'objectif réel leur échappe, désireux d'éviter des pertes, ils tendent à rejeter

---

1. *Le Général Lapasset*, II, 218, Récit du siège.
2. *Le Général Lapasset*, II, 221, Récit du siège.
3. Général d'Andlau, 184.
4. Général Jarras, 200 ; général d'Andlau, 184.

l'un sur l'autre la tâche la plus lourde. Finalement, l'accord ne pouvant s'établir entre eux, ils concluent à l'inutilité ou à l'impossibilité de l'attaque projetée.

Pourtant Bazaine semble persister dans ses intentions. Par dépêche du 5, il renouvelle ses premiers ordres aux 2e et 6e corps. On se prépare à les exécuter le 7[1], quand, le 6, le maréchal déclare y renoncer. Les retards mis à l'opération, écrit-il, ont permis à l'ennemi d'être prévenu. Des forces plus considérables ont été réunies sur les points visés et des défenses plus sérieuses construites. L'engagement prendrait plus d'importance qu'il ne convient[2].

Entre temps, Bazaine paraît songer à une entreprise plus considérable. Le 3 septembre, il demande à M. Scalle, inspecteur général des chemins de fer de l'Est, les ressources dont il pourrait disposer en vue d'un mouvement sur Thionville. Ce fonctionnaire lui répond qu'il faudrait trois semaines pour rétablir la circulation, en raison de la destruction de deux arches du pont de Longeville[3].

Vers le 10, il semble que le maréchal prépare un mouvement dont le chef d'état-major général a toujours ignoré le plan et le but. Il veut savoir quel est l'état des ponts et s'ils peuvent être utilisés après les pluies et les crues récentes. Il a un moment l'idée de faire exécuter sur la rive droite une irruption de cavalerie, dans le but de pratiquer à travers la ligne ennemie une trouée où l'armée tout entière passera. Il appelle même le général du Preuil pour le charger de cette mission et quatre régiments sont désignés à cet effet. Tout se borne là; Jarras n'entend plus parler de ce projet mort-né[4].

Vers la même époque, « un officier supérieur » ayant eu

1. Général d'Andlau, 183. Voir les pièces à l'appui concernant le 6e corps, lieutenant-colonel de Montluisant, 166. Le 5, des préparatifs de départ sont faits au 3e corps (*Trois mois à l'armée de Metz*, 202).
2. Général d'Andlau, 183.
3. *Procès Bazaine*, 146, déposition Scalle. Après examen, M. Scalle reconnaît que trois jours suffiraient ; il en parle à Coffinières, qui accueille cette ouverture assez froidement et le prie même de n'en point parler au maréchal.
4. Général Jarras, 217. Il est bon d'ajouter que ce projet à peine formé n'échappe pas aux Allemands, comme nous le verrons plus loin.

l'occasion de lui parler de l'inaction dans laquelle il laisse l'armée, des dangers de cette situation et de la nécessité d'en sortir, le maréchal se plaint « amèrement » de la mauvaise volonté de ses commandants de corps d'armée, de leur peu d'obéissance. Sur la réponse qui lui est faite qu'armé d'une autorité absolue, il a les moyens de briser toute résistance, il ajoute que, « vis-à-vis de collègues, de vieux camarades plus anciens ou plus âgés que lui », il lui est difficile de recourir à des mesures de rigueur. De pareils scrupules, s'ils sont réels, lui rendent impossible le commandement de l'armée. Il ne les éprouverait pas, s'il comprenait l'étendue de sa responsabilité [1].

Cependant la nouvelle lui parvient d'un désastre qu'il attendait peut-être, sans le prévoir aussi complet. Le commandant Samuel, de l'état-major général, envoyé en parlementaire pour un échange de blessés, lui apporte, le 4 septembre, les premiers renseignements concernant l'armée de Châlons. Ils paraissent invraisemblables et suspects; on les tient encore secrets [2].

Le 5 au matin, on signale une animation extraordinaire chez nos adversaires. On aperçoit sur toutes les hauteurs vers Gravelotte, Woippy, Ladonchamps, des drapeaux, des signaux; on entend des coups de canon vers les bivouacs de Maizières et de Malroy [3]. Le même jour, nos guetteurs remarquent à l'horizon de longues colonnes de poussière allant de l'est à l'ouest, au sud de Metz. Le bruit court aussitôt d'un grave échec de l'ennemi, qui serait en retraite vers l'Allemagne. Le roi Guillaume aurait passé la nuit près de Metz; un émissaire en aurait informé l'évêque et le direc-

1. Général d'Andlau, 187.

2. *Procès Bazaine*, Rapport Rivières, 264 ; *ibid.*, déposition Samuel, 338 ; général Jarras, 202 ; général Fay, 153. D'après les généraux Jarras et Fay, ce serait le 3 septembre.

3. Lieutenant-colonel de Montluisant, 36 ; général d'Andlau, 189. Il s'agit des manifestations de joie causées par la nouvelle de Sedan. Cette nouvelle s'est répandue parmi les Allemands dans la matinée du 4, provoquant d'abord une incrédulité générale. Puis la joie se répand en manifestations bruyantes, malgré la défense de Frédéric-Charles (*Historique du 57e prussien*, extrait traduit par le lieutenant Roger, 57).

teur du collège des Jésuites [1]. Mais deux prisonniers échappés rentrent dans Metz, déclarant qu'ils ont fait partie d'une colonne venant de Sedan [2]. Le doute va bientôt ne plus être possible.

Après le 18 août, Bazaine, dans l'intention peu justifiée de ménager nos vivres, a renvoyé à l'ennemi environ 1,500 prisonniers, contre pareil nombre des nôtres. Frédéric-Charles répond que ceux-ci sont déjà en Allemagne, mais qu'il fera revenir l'effectif voulu. Le 7, il renvoie par les avant-postes de Moulins 750 hommes provenant de l'infanterie de divers corps d'armée [3]. Pour agir sur l'esprit de ces malheureux, déjà épuisés par tant d'épreuves, on a fait venir des troupes nombreuses sur la route où ils devaient passer; on entretient de nombreux feux de bivouac à proximité [4].

Ces hommes, répartis dans tous les régiments par suite d'une inqualifiable maladresse, répandent bientôt la vérité partout. L'armée apprend à la fois la déroute de Beaumont, la bataille et la capitulation de Sedan [5]. Bien qu'une pareille catastrophe semble encore incroyable, la consternation est générale. On dirait d'un coup de massue. Mais, après un moment de stupeur, la masse se ressaisit vite. Elle n'a plus qu'un vœu : combattre [6].

D'ailleurs, ces nouvelles désastreuses sont bientôt confirmées. Une centaine de prisonniers renvoyés le 9 septembre

1. Général Jarras, 202. D'après le général Castex, II, 79, le fort de Queuleu tire même deux obus sur l'une de ces colonnes. Heureusement les coups sont trop courts. On aperçoit ensuite des pantalons rouges.

2. Général Jarras, 202 ; d'après le général Fay, 153, il s'agissait de deux personnes venues de Pont-à-Mousson qui auraient vu l'affiche d'une grande victoire allemande.

3. Aucun ne provient des armes spéciales. Tous viennent de Sedan (Général Jarras, 203). D'après von Firckhs, *Die Vertheidigung von Metz im Jahre 1870*, sur 600 prisonniers, 163 seulement viendraient de Sedan. Schell ne mentionne que 600 hommes de l'armée de Châlons (*loc. cit.*, 353).

4. Major von Schell, 353. D'après le général d'Andlau, 270, partie tout au moins de ces prisonniers contribueront à former avec les réservistes qui n'ont pu rallier leurs corps trois bataillons dits de Metz.

5. Général Jarras, 203 ; lieutenant-colonel de Montluisant, 38 ; général d'Andlau, 190 ; général Fay, 156. Suivant ce dernier, les prisonniers, faits au cours de la bataille, ne connaissent la capitulation que par ouï-dire.

6. Commandant Max Dumas-Guilin, 38 ; général Jarras, 203.

ont été compris dans la capitulation. Il n'y a plus à douter [1]. Malgré tout, l'armée n'apprend que peu à peu la triste vérité [2]. C'est le 18 septembre seulement qu'un lieutenant-colonel de cavalerie revenant de Mayence apporte des détails circonstanciés, ne permettant aucune incertitude. On les tient encore secrets [3].

---

1. Général Fay, 160.

2. Le 10, le capitaine Lejoindre, blessé à Spicheren, est échangé par l'ennemi. Il apporte des nouvelles du 4 septembre d'après un numéro du *Journal des Débats*, et reçoit l'ordre de garder à cet égard un silence absolu. Le 11, le commandant Samuel reçoit, aux avant-postes prussiens, communication d'un numéro de la *Kreuz Zeitung* (*Procès Bazaine*, Rapport Rivières, 264 ; *ibid.*, dépositions Lejoindre et Samuel, 338).

Le 11, après l'enterrement du général Manèque, le maréchal Le Bœuf réunit les généraux du 3e corps pour leur annoncer qu'après trois jours de bataille, Mac-Mahon aurait subi un échec ou même un désastre (*Trois mois à l'armée de Metz*, 162).

3. Général Jarras, 205. Il s'agit du lieutenant-colonel Bonie.

III

BOMBARDEMENT DU 9 SEPTEMBRE

Mouvements des Allemands. — Le XIIIe corps envoyé vers l'ouest. — Steinmetz renvoyé en Allemagne. — La nouvelle de Sedan. — Échange de prisonniers. — Bombardement du 9 septembre. — Travaux de défense. — État des troupes.

Les changements apportés par la capitulation de Sedan à la situation générale ne sont pas restés sans influence sous Metz. Une nouvelle tentative de sortie vers le nord ou le nord-ouest est devenue invraisemblable [1], en sorte que, dans les premiers jours de septembre, le prince Frédéric-Charles porte au sud le centre de gravité de l'investissement. Le 7, son quartier général va de Malancourt à Corny [2]. Il s'attend d'ailleurs à des attaques sérieuses. Ainsi, le 3, certains indices donnent à croire que Bazaine veut lancer en avant vers le sud-est une masse de cavalerie afin de pratiquer une brèche dans les lignes. L'armée suivra, ou la cavalerie s'échappera seule [3], ce qui diminuerait singulièrement nos difficultés d'alimentation.

Pendant la bataille de Noisseville, les VIIIe et VIIe corps ont commencé un mouvement vers la droite; il continue après le 1er septembre, en sorte que les avant-postes de ces corps tiennent l'intervalle entre Jussy et la ferme Saint-Thiébault. A droite du VIIe corps, le XIIIe [4], groupé à Chesny et Laquenexy, étend ses avant-postes jusqu'à Colombey, tandis

1. *État-major prussien*, III, 263. Pourtant nous avons vu que Bazaine n'avait pas renoncé à l'idée de marcher sur Thionville (Voir *suprà*, p. 220).
2. *État-major prussien*, III, 263. Voir dans von Schell, 332, le texte de l'ordre du prince en date du 2 septembre, 10 heures du matin.
3. A 10 heures du matin, Frédéric-Charles envoie une dépêche faisant ressortir ce que cette supposition a de plausible (Von Schell, 337). Voir *suprà*, p. 220.
4. Le XIIIe corps est formé d'une division de ligne et d'une division de réserve. Il ne fait que passer sous Metz et a ensuite une existence tout à fait intermittente. Voir *suprà*, p. 101, 167, 184, 195.

que le Ier corps ramène sa division de gauche vers Retonfey. Le IXe, revenu sur la rive ouest de la Moselle après la bataille des 31 août-1er septembre, s'étend au sud jusqu'à Gravelotte; il tient avec une division les positions évacuées par le VIIIe corps entre Jussy et Châtel-Saint-Germain; à gauche, une division du IIIe corps, qui bivouaque à Verneville, surveille le secteur de Châtel à Saulny, où elle se relie à la droite du Xe. La partie sud-ouest des lignes d'investissement a pour réserve le IIe corps venu des environs de Briey, la 4e division à Rezonville, la 3e entre Gorze et Novéant.

Le 8 septembre, un important changement se produit dans la composition de l'armée sous Metz. Se rendant compte de la nécessité d'assurer les communications des masses allemandes en marche sur Paris, Moltke prescrit que le XIIIe corps reprendra son mouvement vers l'ouest. Il détachera une division devant Toul, afin de hâter la prise de cette petite place, très importante pour les Allemands par sa situation sur la seule ligne ferrée qui les relie à la mère-patrie[1]. Une autre marchera sur Reims et Châlons, qu'elle occupera fortement en désarmant les populations au moyen de colonnes mobiles, de façon à garantir la sécurité des communications entre Metz et Paris.

A la suite de ce mouvement, de nouveaux changements sont apportés, du 11 au 18 septembre[2], aux emplacements des troupes sous Metz. Dans le secteur est de la ligne d'investissement, le Ier corps est renforcé de trois bataillons de landwehr de la 3e division de réserve. Il s'étend désormais jusqu'à la route d'Ars-Laquenexy à Metz; le VIIe s'y relie

1. *Moltkes Korrespondenz*, I, III, II, 285. Dès le 5, il avait prescrit à Frédéric-Charles d'envoyer une brigade avec des pièces de 24 devant Toul (*ibid.*, I, III, I, 275). Ce n'est pas sans les protestations du prince que le XIIIe corps quitte l'armée. Voir la réponse que fait Moltke à la lettre de Stiehle (*ibid.*, I, III, II, 290) le 12 septembre. Le même jour (*ibid.*, 292), il répond aux plaintes du prince concernant la difficulté du ravitaillement en munitions à la Ire armée.

2. Voir dans von Schell, 367, le texte de l'ordre du 10 au sujet de la nouvelle répartition. Ce document porte ce qui suit : « Il est d'autant plus nécessaire d'entretenir exactement l'investissement que, depuis hier, il commence à arriver des déserteurs de la place. »

à lui, tandis que le VIII[e] est établi entre Seille et Moselle. Le 18, ce dernier tient par sa droite les hauteurs à l'est de Marly, ce qui permet au VII[e] corps de s'étendre vers l'est jusqu'auprès de Colombey, où le I[er] ramène sa gauche. Les positions de la rive ouest évacuées par le VIII[e] corps à Jussy et Ars sont occupées par la 25[e] division.

Le 2 septembre, la 1[re] division de cavalerie a été portée d'Habonville à Fey, au delà de la Moselle, afin de s'opposer à l'irruption de la cavalerie française dont nous avons parlé. A partir du milieu du mois, elle est à Pontoy sur la rive droite de la Seille, à la disposition du VII[e] corps. Depuis le 5, la 3[e] division de cavalerie stationne aux environs de Coin-lez-Cuvry, dans la zone du VIII[e]. La 3[e] division de réserve a gardé ses emplacements précédents sur la rive est de la Moselle, au nord de Metz [1].

De forts envois d'hommes de remplacement ont renforcé l'armée. Par contre, elle est affaiblie un certain temps par la nécessité d'escorter les convois de prisonniers faits à Sedan [2]. A la fin du mois, Frédéric-Charles dispose de 4,429 officiers, 192,897 hommes, 33,136 chevaux et 658 pièces [3].

Vers l'ouest leur sécurité est assurée par le corps du général von Bothmer, qui, peu après son arrivée devant Thionville, le 3 septembre, a été chargé de s'emparer de Verdun, tout en assurant les communications vers Sedan. Thionville n'est observé que par un faible détachement aux ordres du général von Strantz.

---

1. *État-major prussien*, III, 264. Les 70[e] et 68[e], restés à Sarrelouis et à Koblenz depuis le début de la guerre, ont rallié le VIII[e] corps pendant le premier tiers de septembre, tandis que les 72[e] et 67[e] étaient renvoyés en Allemagne comme troupes de garnison. Le 65[e] doit rallier de même le VIII[e] corps, mais, dans l'intervalle, il reçoit une autre destination (*ibid.*). Ce renvoi des 67[e] et 72[e] paraît inexplicable.

2. 14 bataillons, 6 escadrons et demi sont consacrés à cette mission. Leurs dernières fractions rejoignent le 25 seulement. Voir dans la *Moltkes Korrespondenz*, I, III, I, 272, un télégramme avisant Frédéric-Charles de la mise en mouvement, le 2 septembre, des premiers échelons de prisonniers sur les deux routes Stenay, Étain, Gorze, Remilly et Buzancy, Clermont, Saint-Mihiel, Pont-à-Mousson. Chaque échelon journalier sera de 10,000 hommes sur chaque route.

3. *État-major prussien*, III, 266.

Les troupes d'étapes des Ire et IIe armées participent tout d'abord à l'escorte des prisonniers et aux travaux de chemins de fer; elles servent même parfois de soutien à l'investissement. Vers le milieu de septembre, une nouvelle réglementation du service des étapes les fait passer sous les ordres des gouverneurs généraux[1].

A la même époque, un changement dès longtemps prévu se produit dans le haut commandement des armées allemandes. Le général von Steinmetz, dont le caractère difficile s'accommode mal de sa subordination à Frédéric-Charles et à Moltke[2], est renvoyé en Allemagne comme gouverneur général de Posen et de la Silésie. Le commandement de la Ire armée est supprimé, bien qu'il en subsiste une partie des états-majors et des services[3]. Désormais toutes les troupes sous Metz seront directement subordonnées à Frédéric-Charles.

Dès le 2 septembre, un télégramme de Moltke annonce au prince la capitulation de Sedan; c'est pourtant le 4 seulement qu'un ordre daté de Malancourt, à 11 heures du matin, la fait connaître à l'armée. Toutefois, le prince se réserve expressément la faculté d'en informer nos troupes quand il le jugera opportun. Il interdit jusque-là de célébrer cet événement par des salves ou par des réjouissances. Le principal motif de cette réserve est tout de prudence : « Pour sauver l'honneur des armes de la France, le maréchal Ba-

---

1. *État-major prussien*, III, 267. Les troupes d'étapes de la Ire armée comprennent au début d'octobre trois bataillons de landwehr et un escadron du 6e hussards de réserve ; celles de la IIe armée, quatre bataillons de landwehr, deux escadrons du 5e hussards de réserve et une compagnie de pionniers (*ibid.*, Annexes, 71). Le principal travail accompli sur les chemins de fer est la construction d'une dérivation de la ligne de Sarrebruck à Metz, par Remilly et Pont-à-Mousson, sur Frouard. Le 19 août, cet embranchement est commencé ; on y emploie 4,000 ouvriers, surtout mineurs de Sarrebruck, et 250 employés des chemins de fer. Ils construisent une ligne à une voie avec des traverses et des rails trouvés à Pont-à-Mousson. Le 29 août, des trains de marchandises y circulent (Karl Bleibtreu, 213).

2. Voir notre tome III, 102 et suiv., ainsi que les lettres du major von Kretschmann analysées par la *R. H.*, I, 1908, 497.

3. Von Schell, 375, à la date du 15. Steinmetz ne part que le 26. La Ire armée sera d'ailleurs rétablie comme organe indépendant dès la fin du blocus de Metz.

zaine sera conduit à prendre des résolutions désespérées[1]. » Ainsi, nos adversaires s'exagèrent encore la valeur personnelle du commandant de l'armée du Rhin.

Le 5, il se produit chez eux une alerte, qu'aucun mouvement de quelque importance ne paraît avoir motivé dans nos camps. A midi, arrive au quartier général de la Ire armée une note de Frédéric-Charles datée de 10h20 :

« L'ennemi est en mouvement, probablement vers la rive droite. J'ai envoyé directement au VIIIe corps l'ordre de diriger immédiatement une division d'infanterie et l'artillerie de corps vers la vallée de la Moselle et d'y relever complètement le VIIe. On concentrera ce dernier sur sa droite. »

Après l'exécution de cet ordre, le prince fait connaître (11h30) qu'il ne s'explique pas encore nos intentions[2]. A 6h45 survient encore un télégramme parti de Sainte-Barbe : « L'ennemi se porte en avant par grandes masses comme le 31. » A 9 heures seulement, Manteuffel fait connaître que tout est tranquille sur le front du Ier corps[3].

Ainsi les Allemands croient à la possibilité de nouvelles attaques et en redoutent les conséquences[4]. Malheureusement, Bazaine est loin de s'en rendre compte.

Nous avons vu comment le prince utilise un échange de

---

1. Von Schell, 341. On a vu (*suprà*, p. 221) que l'interdiction de Frédéric-Charles n'est pas strictement observée. Une lettre de Moltke à Stiehle (*Moltkes Korrespondenz*, I, III, I, 275, 5 septembre) répond à une autre du 3, qui paraît avoir été peu encourageante. Le chef d'état-major espère que la capitulation de Sedan, encore inconnue le 3 à Frédéric-Charles lorsque Stiehle écrivait sa lettre, aura changé considérablement la situation devant Metz.

Il insiste pour que toute tentative de Bazaine soit arrêtée comme celle du 31 août, même si elle se produisait vers le sud, selon la vraisemblance. « Il est vrai que le maréchal aurait sur les talons des forces très supérieures, mais de nouvelles chances s'offriraient à lui, la campagne prendrait un autre tour et se prolongerait. »

Le roi accepterait pour Metz des conditions analogues à celles de Sedan, mais la place devrait tomber en même temps que l'armée.

Le chef d'état-major recommande d'inquiéter Metz toutes les nuits avec du canon de campagne ou du 12.

2. Renseignement arrivé à 2h 30.

3. Von Schell, 345, 347, 349, 350.

4. Même autour du roi on est inquiet de ce qui se passe sous Metz. Voir dans la *Moltkes Korrespondenz*, I, III, II, 282-283, une série de télégrammes réclamant des nouvelles qui arrivent fort irrégulièrement.

prisonniers, maladroitement demandé par nous, pour répandre dans nos troupes, de la façon la plus certaine, la nouvelle du désastre de Sedan. Voyant que, contre son attente, cette communication ne provoque aucune attaque de notre part, il entreprend de frapper nos imaginations par un autre procédé. Le 8, il donne l'ordre suivant : « Dans le but de pousser le maréchal Bazaine à se hâter de prendre une détermination, on inquiétera, le 9 septembre à 7 heures du soir, les troupes ennemies en faisant pleuvoir sur elles, du plus grand nombre de points que faire se pourra, des obus de 6... [1]. » Il autorise même une attaque par surprise sur le fort de Saint-Privat.

Le 9, dans la matinée, plusieurs tentatives sont dirigées contre nos avant-postes, notamment à Bellecroix, où une compagnie du 7e de ligne, surprise, est refoulée en désordre par les Allemands. Ceux-ci sont ensuite délogés par une fraction du 95e, au moment où ils cherchaient à incendier la ferme [2]. Le soir, à 7 heures, dix-neuf batteries allemandes ouvrent un feu vif au sud, à l'ouest et au nord de Metz. Au bout d'une heure, elles doivent l'arrêter, une pluie torrentielle et l'obscurité impénétrable empêchant toute observation [3]. Le résultat est complètement nul ; les troupes ne sont aucunement atteintes dans leur moral par un tir à peu près sans effet [4]. Mais l'état-major de Bazaine se demande tout d'abord si cette canonnade indique l'ouverture de la tranchée ou le début d'une attaque de vive force [5]. Ainsi nous admettons que l'ennemi prenne l'offensive, ce qu'il n'a pas fait depuis le 18 août.

Quant à l'attaque du fort de Saint-Privat, Steinmetz s'en abstient prudemment. Il rend compte à Frédéric-Charles

---

1. Von Schell, 539.
2. Général Montaudon, II, 159 ; *Trois mois à l'armée de Metz*, 155 ; Dick de Lonlay, VI, 123.
3. *Etat-major prussien*, III, 267.
4. Général Montaudon, II, 159 ; général d'Andlau, 191 ; lieutenant-colonel Rousset, 321 ; lieutenant-colonel Patry, 171 ; *Historique du 98e*, 72 ; lieutenant-colonel de Montluisant, 40 ; Dick de Lonlay, VI, 126.
5. Général Fay, 160.

qu'on pourrait l'enlever pendant la nuit, mais qu'il ne serait pas possible de s'y maintenir sans des combats sanglants et inutiles, puisqu'on ne veut pas entreprendre un siège en règle [1].

L'échec de cette tentative suffit aux Allemands, qui prévoient désormais une longue résistance et même de nouvelles sorties. Désormais ils reprendront leurs travaux de défense sur tout le front d'investissement, à peu près sans intervalles.

La 3e division de réserve prolonge ses tranchées-abris entre Malroy et Rupigny et construit des épaulements sur sa position de combat, quelques-uns faisant face à la vallée de la Moselle. De même le Ier corps renforce la droite de sa ligne, de Failly à Noisseville; il organise le secteur au sud de la route de Sarrelouis, jusqu'alors complètement sans défense et observé simplement par la cavalerie. Outre la Brasserie de Noisseville, les villages de Montoy et de Coincy sont fortifiés et reliés par des tranchées-abris. De nombreux épaulements battent le pays à l'ouest, surtout les routes venant de Metz; le ravin de Nouilly est fermé par des abatis.

On organise de même le secteur occupé depuis la mi-septembre par le VIIe corps. En première ligne, Aubigny, Ars-Laquenexy, Jury, Chesny et Pouilly sont mis en état de défense; les intervalles de ces villages, surtout la lisière face à nos lignes des bois de Courcelles et le bois de l'Hôpital, sont garnis de tranchées et d'épaulements. A l'ouest de ce dernier bois, une deuxième ligne de défense est organisée allant jusqu'à la chaussée au sud de Pouilly. Mercy-le-Haut et Peltre constituent seulement des postes avancés, qui ne doivent pas résister à une attaque sérieuse. Plus au sud, sur la longue croupe d'Orny, la véritable ligne de défense du corps d'armée commande avec les batteries de Mécleuves les deux grandes routes allant de Metz vers le sud et appuie sa gauche à la Seille au bois d'Avigy.

Entre cette rivière et la Moselle les travaux déjà faits ont

1. Major von Schell, 361

été continués et prolongés jusqu'à cette dernière. La position de combat, déjà naturellement très forte, s'étend de Marly par Augny vers la ferme d'Orly, longe la lisière nord de la forêt de Jouy vers la ferme Polka. La position d'avant-postes comprend la ferme fortifiée de Tournebride et le château de Frescaty. D'épaulements situés près de Haute-Rive ou entre Augny et Marly on peut battre surtout les bords de la Seille et la route de Pont-à-Mousson.

Sur la rive gauche de la Moselle une ligne de défense est jalonnée par Vaux, Jussy, Rozerieulles et Châtel-Saint-Germain. On la prolonge ensuite de Vaux jusqu'à la rivière. Le IIIe corps organise une position sur les hauteurs de Montigny et d'Amanvillers; en avant, un épaulement s'élève près de la route de Lorry. Des abatis entre Norroy et Fèves, un grand nombre de nouvelles tranchées parallèles dans la plaine de la Moselle, au sud de Maizières, complètent les travaux du Xe corps.

Les cinquante pièces de gros calibre arrivées d'Allemagne sont établies en des points dominants autour de Metz[1]. On dispose des fanaux visibles au loin pour alarmer rapidement les troupes. Le réseau télégraphique est complété par de nouvelles stations et relié, de Maizières, au corps d'observation devant Thionville[2]. Le nombre des ponts est accru sur la Moselle et la Seille.

L'alimentation des troupes allemandes continue de présenter de sérieuses difficultés, causées surtout par la peste bovine qui ravage l'Allemagne et ensuite l'Alsace. On en est réduit à des achats de bestiaux en Hollande et en Belgique,

---

1. Depuis le 9 septembre, deux batteries de dix pièces, l'une sur les hauteurs de Jussy et au nord de Sémécourt ; depuis le 17, une autre, de même force, au sud-ouest d'Amanvillers. Les vingt pièces restantes sont, au début de septembre, réparties entre le Mont-Saint-Blaise, près de la station d'Ars, à Jouy et à Augny. Finalement, on organise deux fortes batteries à l'ouest d'Augny et au nord de l'auberge du Cheval-Rouge, sur la route de Metz à Château-Salins.

La batterie de Jussy prend part au bombardement du 9 (*État-major prussien*, III, 269).

2. Le IIIe corps a établi une communication optique entre le quartier général et les deux divisions (*État-major prussien*, III, 270). Une section du chemin de fer des Ardennes est remise en état au nord de Maizières.

à la consommation de conserves de viande provenant des fabriques de Berlin et de Mayence. Du foin pressé et un supplément d'avoine remplacent le foin et la paille qui ne peuvent être envoyés d'Allemagne par suite de l'épidémie. En raison des pluies continuelles[1], les troupes sont autant que possible cantonnées, par ordre de Frédéric-Charles, tandis que les nôtres sont exposées à toutes les intempéries sous leurs petites tentes.

On travaille activement à des baraquements. Finalement, les trois quarts de l'armée assiégeante peuvent être mis sous un toit. L'état sanitaire n'en devient pas moins de plus en plus mauvais, à mesure que la température s'abaisse. La dysenterie sévit et, vers le milieu d'octobre, il y a 40,000 malades dans les hôpitaux[2], proportion très considérable qui dépasse de beaucoup celle des nôtres, malgré l'infériorité si grande de notre situation.

---

1. Avant le 9 septembre, il y a trois jours de pluies orageuses. Le 9 il pleut continuellement et le temps se refroidit sensiblement. Le Ban-Saint-Martin est inondé (Général Fay, 157).

2. *État-major prussien*, III, 270. L'inspection générale de la Ire armée va le 6 de Corny à Bazancourt ; sa tête d'étapes de guerre (*Etappen Hauptort*) va ensuite de Courcelles à Herny.

IV

ÉPISODE DEBAINS

Premiers bruits de révolution dans Paris. — Effet sur l'armée. — Attitude incertaine de Bazaine. — Il escompte la paix prochaine. — La République aux yeux de Bazaine. — Bazaine et Trochu. — Ses visées politiques. — Il se décide pour l'expectative. — Bruits de désastres nouveaux. — M. Debains à Ars. — Son rapport. — Ordre de le communiquer. — Objections de Jarras. — Réunion du 12 septembre. — L'inaction érigée en système.

Dès l'annonce de la capitulation de Sedan, des bruits ont couru l'armée concernant des désordres graves à Paris. Elle apprend bientôt la révolution du 4 septembre. Le 10, un capitaine rentrant de captivité par échange apporte un journal faisant connaître sommairement la chute de l'empire, la proclamation de la République et les noms des membres du nouveau gouvernement[1]. Quelques heures après, ces renseignements sont confirmés par un soldat venu d'Ars, où il était soigné pour une blessure reçue à Rezonville. Il s'échappe et rentre dans Metz, avec l'une des affiches placardées à Nancy pour annoncer ces événements à la population. Le 11, le commandant Samuel, envoyé en parlementaire, rapporte également un numéro de la *Kreuzzeitung*[2]. L'ensemble ne peut laisser aucun doute.

Malgré leur nature, ces nouvelles se répandent très lentement[3]. L'armée est surprise, mais ne laisse paraître « aucune émotion dans un sens quelconque[4] ». On pour-

1. Voir *supra*, p. 221, 222.
2. Général Jarras, 203 ; général Fay, 161.
3. « Des bruits bien tristes circulent aujourd'hui dans le camp..., des gens sérieux regardent comme assurée la nouvelle de la chute de l'Empire » (10 septembre, *Trois mois à l'armée de Metz*, 150). Il est à peu près hors de doute que l'armée de Mac-Mahon est anéantie, que l'empereur est prisonnier avec son armée (14 septembre, *ibid.*, 169).
4. Général Jarras, 212. Les nouvelles du dehors ont eu peu d'action sur l'armée qui ne s'occupait pas de politique (*Procès Bazaine*, déposition Le Bœuf, 356). « Peu nous importait la forme du gouvernement, ce que nous désirions ardemment, c'était l'ordre et le réveil de la patrie..... » (*Le Général Lapasset*, II, 175, Récit du siège.)

raît croire à de l'indifférence. Même dans la Garde, le nouveau gouvernement a des partisans enthousiastes, mais la masse ne manifeste aucun sentiment de regret ou de satisfaction bien réel[1]. Sans doute le plébiscite a révélé l'existence dans l'armée française d'une proportion relativement très considérable d'opposants au régime impérial[2] et les tristesses de la campagne commencée depuis moins de deux mois n'ont pu que l'accroître. Mais nos troupes « ne font pas de politique », suivant l'expression de l'un de leurs principaux chefs. Quelques officiers profitent de cette occasion pour affirmer sans bruit les sentiments libéraux qu'on leur connaissait. D'autres, un peu plus nombreux, ces adorateurs du soleil levant comme chaque régime, si décrié qu'il soit, en trouve à son aurore, commencent à répudier hautement leurs convictions bonapartistes et, parmi eux, certains qu'on aurait crus irrévocablement attachés par la reconnaissance au gouvernement disparu. D'autres enfin lui restent dévoués au fond du cœur, tout en gardant une discrète réserve[3]. La grande majorité se contente de faire modestement son devoir, prête à obéir aux ministres de la République, ainsi qu'elle obéissait naguère à ceux de l'empereur.

Le maréchal Bazaine, au début, n'exprime « aucun sentiment ni dans un sens, ni dans l'autre ». Il est facile de voir qu'il veut attendre les événements pour se prononcer et peut-être devenir l'arbitre de la situation. Il n'est pas impossible qu'il ait cru pouvoir disposer de l'armée à son gré. Cette illusion est partagée par des fidèles de l'Empire, dont la plupart font partie de la Garde. Celle-ci constitue une masse imposante dont Bazaine entend ne pas se séparer et au moyen de laquelle il se croit assuré d'entraîner l'armée dans une voie politique.

Mais il a parfois des doutes. Pour ne pas être exposé à perdre sa situation, il parle de manière à donner satisfac-

1. Général Jarras, 212 ; lieutenant-colonel Patry, 172.
2. Voir notre tome II, p. 110.
3. Général Jarras, 212.

tion à tous. Ces propos, tenus dans des conversations privées, se répandent lentement, en sorte que l'armée ignore si elle reste impériale ou si elle devient républicaine. L'incertitude est complète, mais ce n'est pas de l'indifférence. Au fond tout le monde est d'accord sur un point : la nécessité d'obéir au sentiment national. On veut attendre que le pays manifeste ses volontés et l'on entend s'y soumettre. Pour le moment, il n'y a qu'à faire face à l'ennemi [1].

Il faut dire que la rareté des renseignements provenant de France autrement que par l'intermédiaire intéressé des Allemands contribue à l'incertitude générale. Les communications faites à l'armée, nous le verrons, représentent le désordre et le découragement comme régnant en tous lieux. « Ces fâcheuses nouvelles, la conviction presque générale que Paris ne pourrait tenir plus de quinze à vingt jours, faisaient regarder la guerre comme devant fatalement et prochainement se terminer... Ah ! si nous avions eu alors les journaux que nous avons dévorés depuis, jamais, malgré la puissance de la discipline, malgré nos privations et nos souffrances, nous n'eussions laissé notre général en chef capituler [2]... »

Il est à croire que Bazaine se rend compte, dès le premier moment, des conséquences qu'entraînera la capitulation de Sedan pour le gouvernement impérial. Il a pu apprécier par lui-même la gravité de la situation qu'avaient créée nos premiers échecs, l'incapacité démontrée de l'empereur comme chef d'armée et l'invasion qui en résultait. C'est ainsi que l'opinion publique l'a jeté subitement au premier rang, ne laissant à Napoléon III que le rôle humiliant d'un spectateur. Dès lors, il est probable que le sentiment de la chute prochaine de l'empereur pousse le maréchal à s'isoler le plus possible de ce souverain, à prolonger son séjour sous Metz. Il doit être nécessairement tenté de se ménager une porte de sortie, selon la tournure que prendront les événements. Il ne peut ignorer les craintes, les

1. Général Jarras, 213-214 ; général d'Andlau, 195.
2. *Le Général Lapasset*, II, 175, Récit du siège.

colères de tous. Même dans l'entourage impérial, il semble que toute illusion ait disparu et l'on entend à Metz, avant le 16 août, des officiers parler de la possibilité d'une chute qu'ils auraient traitée de pure chimère un mois auparavant. Quelques-uns la prévoient avec sûreté [1].

Il y a donc là une éventualité dont le maréchal Bazaine a dû tenir compte. Son nom a servi de drapeau à l'opposition du Corps législatif. C'est à elle et à la faveur populaire qu'il doit son élévation [2]. N'est-il pas en droit de compter sur leur appui au moment de la crise prochaine ? Que la France abattue par tant de désastres, humiliée sous une paix honteuse, sente bouillonner dans son sein des ferments de vengeance, ou qu'elle tremble de voir succéder les discordes civiles à la guerre étrangère, n'y a-t-il pas bien des probabilités pour qu'elle se jette dans les bras du général de son choix, possédant encore une réputation intacte, malgré tant de catastrophes, et disposant par surcroît d'une puissante armée [3] ?

La chute de l'Empire n'est donc pas pour surprendre Bazaine. Peut-être, au contraire, y trouve-t-il un sujet d'intime satisfaction, en raison des perspectives infinies qu'elle offre à son ambition ? Mais les circonstances qui l'accompagnent ne peuvent le satisfaire. Il est mis en présence d'un « gouvernement de fait [4] », suivant son expression, derrière lequel apparaît clairement le mot de République. Malgré le peu de sympathie qu'il éprouve pour cette forme de gouvernement, il l'accepterait peut-être facilement si ses espérances y trouvaient leur réalisation.

Mais il n'en est rien. La place qu'il ambitionnerait est prise. Son éloignement a permis à un autre de l'occuper. La présence du général Trochu à la tête du nouveau gou-

1. « Rappelez-vous la prédiction que nous vous faisons, disaient deux d'entre eux à un de nos camarades sur la place de la Préfecture, le 15 août, quelques minutes avant le départ de l'empereur ; nous sommes perdus ; nous marchons à une catastrophe inévitable qui emportera l'Empire, la société, et nous nous trouverons en face de la révolution déchaînée. » (Général d'Andlau, 194.)

2. Voir notre tome IV, p. 143 et suiv., 322.

3. Général d'Andlau, 194.

4. Général Jarras, 212.

vernement n'est pas une de ses moindres causes de mécontentement. En outre, il le voit entouré de certaines personnalités qui rappellent les attaques dirigées contre lui pendant la guerre du Mexique, ou dont la signification indique des tendances auxquelles il ne peut s'associer [1]. Sa jalousie naturelle y trouve un nouvel aliment. Mac-Mahon paraît être hors de cause [2]. C'est Trochu qui a subitement dépassé le maréchal Bazaine et se trouve être maintenant son chef. Il ne prend pas la peine de dissimuler les sentiments que provoque en lui cette élévation. Dans ses conversations, il s'exprime à cet égard de la façon la moins sympathique [3].

« Ainsi, rivalité ou déboire, regret du passé ou antipathie pour la République, espérances trompées ou ambitions déçues, quels que soient les sentiments qui aient prédominé dans son esprit », il n'en est pas moins certain que, lors de la confirmation des événements de Paris, il n'entend nullement les accepter et encore moins reconnaître le gouvernement qui en est sorti. Il le déclare même assez ouvertement devant son entourage pour qu'il soit impossible d'en douter [4].

Cette situation d'esprit est l'origine de toutes les fautes politiques [5] que le maréchal va commettre après tant de

1. Général d'Andlau, 196.

2. Le bruit de la mort de Mac-Mahon court longtemps après la bataille de Sedan. Dans tous les cas, nul ne soupçonne le rôle politique auquel il sera bientôt appelé.

3. Voir le général Jung, *L'Armée de Metz et le maréchal Bazaine*, par un officier d'état-major, 64 et suiv.

4. Général d'Andlau, 196. Au 6e corps, les colonels et autres officiers chargés de reconnaître les nouveaux promus devant la troupe, disent, les uns, *Au nom du peuple français* ; d'autres, *Au nom de la République française* ; d'autres, *Au nom du gouvernement de la Défense nationale*. Canrobert va en conférer avec Bazaine et les officiers sont désormais reconnus *au nom de l'empereur* (général Jarras, 214). Il convient néanmoins d'ajouter que l'incertitude de Bazaine dure jusqu'après le 16 septembre, date où il annonce à l'armée la révolution qui a balayé l'Empire.

5. Ses vues d'ambition politique ne datent pas de 1870. Au Mexique, Maximilien l'accuse hautement « de versatilité, de cupidité et de vues personnelles très ambitieuses qui, pendant un temps, l'avaient fait aspirer à s'emparer du gouvernement à son profit » (Lettres du général Félix Douay à son frère, général Abel Douay, *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, II, complément, 123) ; « Il s'était tellement laissé griser par les aspirations de sa famille mexicaine qu'il a rêvé pour lui au Mexique la fortune de Bernadotte

fautes militaires. Insouciant désormais des choses de la guerre, qui devraient seules l'occuper, il ne songe qu'à l'amoindrissement dont il se croit victime et à la position qu'il pourra se faire en dépit des événements. Il oublie qu'il n'est là que pour combattre, dégager son armée et lui rouvrir la campagne. Son rôle dans la défense nationale lui est indifférent. Il ne saisit pas, justement, l'avantage capital que donnerait à son ambition une participation active aux efforts tentés en dehors de Metz. Comme un trop grand nombre de nos généraux, il ne croit pas à leur réussite. Il est persuadé que la persévérance fera défaut au pays et l'énergie à Paris. Il estime que tous ses efforts seraient inutiles pour sauver une situation déjà perdue. Il croit la paix prochaine et, avec elle, un nouveau changement de gouvernement [1].

Dans ces conditions, le parti le plus avantageux lui paraît être l'expectative. Elle lui permettra de garder son armée intacte pour le jour prochain où, la guerre finie, il faudra substituer un régime définitif à celui imposé par les circonstances. « Le maréchal compte sans doute utiliser alors cette armée dont il ne se sert pas contre l'ennemi ; peut-être la ménage-t-il déjà dans la pensée de disposer d'un effectif plus considérable pour détruire l'anarchie et ramener un ordre de choses plus conforme à ses aspirations. Il doit désirer faire partager ses sentiments à son armée ou au moins au corps d'officiers dont l'influence et la coopération lui seront nécessaires [2]... »

Les circonstances le servent à souhait. Les bruits les plus effrayants viennent à circuler dans les camps, venant de sources inconnues. Ils prennent peu à peu de la consistance et s'accréditent partout. La France est représentée comme livrée « aux plus affreux désordres ». Le nouveau gouvernement est « sans force, sans moyens d'action ». Il aurait été bouleversé par une émeute, peu de jours après son installa-

en Suède » (*ibid.*, 128) ; « Que voulez-vous, la moutarde lui était montée au nez et il avait un moment entrevu une présidence tout au moins... » (Le marquis de G... [de Galliffet] à M. Pietri, 27 octobre 1866, *ibid.*, 147).

1. Général d'Andlau, 197.

2. Général d'Andlau, 198.

tion, et ses membres remplacés par des orateurs des clubs les plus avancés. Paris serait livré à l'anarchie et au pillage ; des désordres y auraient eu lieu et la population, terrifiée, aurait envoyé « une députation au prince de Prusse, lui demandant de hâter son arrivée et de venir la sauver [1]... ».

Bien que ces nouvelles, de source inconnue ou suspecte, n'aient aucun caractère de véracité, Bazaine ne fait rien pour mettre l'armée en garde contre elles, ainsi que ce serait son devoir étroit. Il semble au contraire tenir à les accréditer, comme le montre l'incident ci-après.

Au début de la guerre, le major général Le Bœuf a jugé utile de s'adjoindre un secrétaire d'ambassade, M. Debains, précédemment employé à Berlin. Il compte le charger de la correspondance avec le ministère des Affaires étrangères et de la solution des questions de droit international qui se présenteront au delà de la frontière [2]. Après nos premiers échecs, quand le major général donne sa démission, le jeune diplomate croit devoir rester à l'armée au lieu de suivre l'empereur à Châlons. Il continue donc de figurer dans l'état-major du maréchal Bazaine, sans attributions bien définies.

Les événements ne tardent pas à lui montrer que sa place n'est plus à Metz. Il décide vers le 10 ou 11 septembre d'essayer d'en partir. « S'armant d'un faux nom, d'un faux passeport, de ses connaissances d'Allemagne et de la Belgique », il demande l'autorisation de tenter l'aventure et l'honneur de porter au gouvernement de Paris une dépêche qui l'informera des projets du maréchal et de la situation de l'armée. Bazaine accorde la permission, mais ne veut rien écrire et se contente « d'un message verbal insignifiant ». M. Debains doit dire que la situation est bonne, les vivres peu abondants, l'ennemi nombreux autour de nous, mais le moral de l'armée intact.

Dans la matinée qui suit, le secrétaire d'ambassade se

1. Général d'Andlau, 199.
2. Général d'Andlau, 199. Le général Jarras écrit, p. 208, que M. Debains est chargé des communications à la presse.

présente aux avant-postes de la 25e division, sur la route d'Ars-sur-Moselle. Il est conduit au village, chez leur commandant qui le reçoit avec égards, mais déclare qu'il ne peut le laisser passer sans l'autorisation du prince Frédéric-Charles, auquel des instructions vont être demandées. Des journaux allemands sont mis à sa disposition pour lui faire prendre patience. Il cause avec l'officier hessois, avec d'autres, qui tous dépeignent notre situation « sous les plus sombres aspects », ainsi, d'ailleurs, que leurs journaux. A la nuit, on l'informe que le prince lui refuse le passage et il rentre au Ban-Saint-Martin[1].

Le soir même, il rend compte au maréchal de ce qu'il a lu, de ce qui lui a été dit. Naturellement journaux et officiers allemands sont unanimes à célébrer l'étendue de nos désastres, de nos désordres intérieurs, de l'affaissement général en France. Le lendemain, M. Debains est invité à reproduire par écrit les points les plus saillants de son compte rendu. C'est ce qu'il fait dans un consciencieux rapport, qu'il suppose avec raison devoir être confidentiel. Le maréchal en prend connaissance, estime sans doute que sa divulgation présentera des avantages et donne l'ordre au général Jarras d'en envoyer copie aux commandants de corps d'armée[2].

Trait caractéristique, le chef d'état-major général ne juge pas à propos de le lire lui-même et charge simplement le lieutenant-colonel Nugues de surveiller le travail de copie. Cet officier n'a pas de peine à se rendre compte du danger qu'il y aurait à répandre des renseignements d'origine aussi suspecte. Il serait coupable de jeter ainsi le découragement dans l'armée. Nugues fait part de ce sentiment à Jarras qui lit le rapport et partage l'avis de son subordonné. Il va trouver Bazaine, le prie de relire ce

1. Général d'Andlau, 201 ; général Jarras, 208.

2. D'après le général Jarras, 208, cette copie doit être envoyée sous pli confidentiel ; le général d'Andlau, 201, écrit que cette copie est envoyée « pour être communiquée aux troupes ». Cette dernière version paraît peu vraisemblable.

On n'a publié, à notre connaissance, que des extraits du rapport Debains. La plaidoirie de Me Lachaud en contient de nombreux (*Procès Bazaine*, 578-579).

document et de peser les conséquences que pourrait avoir sa diffusion. Il fait remarquer que les renseignements recueillis par M. Debains n'ont rien d'authentique, que, bien au contraire, ils sont très probablement entachés d'exagération, sinon mensongers. Il demande qu'on renonce à les communiquer.

A ces observations d'une justesse évidente, le maréchal ne répond rien, sinon que les commandants de corps d'armée réclament chaque jour des nouvelles et se plaignent de n'en pas recevoir. Il est fatigué de ces plaintes et veut les faire cesser, en donnant à ses lieutenants « un témoignage de sa confiance et de sa loyauté ». Il n'admet pas qu'ils puissent se laisser ainsi démoraliser. Il consent toutefois à ce que ce document ne soit pas envoyé en copie ; des officiers seront désignés pour en donner lecture à chaque commandant de corps d'armée ou chef de service, sans leur en laisser trace. Sur de nouvelles instances, il fait même supprimer la lecture des conclusions [1].

Ainsi, c'est au moment où l'armée a besoin d'être soutenue, encouragée, où il faut relever son moral devant une catastrophe sans exemple, que le maréchal accrédite de son plein gré, sans nulle obligation, les bruits les plus inquié-

1. Général Jarras, 208 et suiv. La version du général d'Andlau, 201-202, est tout autre : c'est l'un des colonels de l'État-major général qui se rend auprès du colonel Boyer, premier aide de camp du maréchal, pour obtenir que la pièce ne soit pas envoyée. Bazaine y consent pour le moment ; quelques heures plus tard, il prend le biais que mentionne Jarras.

D'après le général d'Andlau, 201, le rapport communiqué débute comme il suit : « M. Debains, secrétaire d'ambassade, attaché au quartier général, a tenté de franchir les lignes ennemies ; arrêté aux avant-postes pendant plusieurs heures, il en a rapporté les renseignements suivants, qui proviennent de ses conversations avec les officiers prussiens et de la lecture des journaux qui lui ont été prêtés. »

Les conclusions sont les suivantes : « En résumé, 600,000 Allemands sont sur le territoire français. Plus d'armée régulièrement organisée en France, si ce n'est celle de Metz ; pas d'enthousiasme vigoureux pour la cause nationale dans les provinces envahies ; union complète des Allemands pour le triomphe de leur cause ; toute discussion sur la forme de l'État allemand remise après la fin de la guerre ; pas de chances d'intervention armée de l'Autriche (de l'Italie ?) ; l'Autriche et la Russie travaillant à la paix, sans avoir encore signifié à la Prusse les bases à accepter ; grand effort de l'armée ennemie sur Paris ; Metz laissé à l'arrière-plan ; siège prochain dans six ou huit jours, quand la grosse artillerie sera arrivée » (Général Jarras, 208 et suiv.).

tants, probablement les plus mensongers, puisqu'ils proviennent de l'ennemi. Le règlement et surtout le sens commun lui prescrivent d'arrêter ces nouvelles, de les démentir, d'en démontrer au moins l'origine suspecte. Bazaine fait tout le contraire[1]. N'est-il pas à supposer que des raisons personnelles le déterminent à une conduite aussi peu explicable? N'y est-il pas poussé par des motifs inavoués, ceux mêmes que nous avons énumérés précédemment?

Sur les entrefaites, une nouvelle occasion s'offre au maréchal de mettre l'armée au courant de ses idées et de ses intentions. Les nouvelles de Sedan et de Paris, les bruits désastreux qui y ont été ajoutés se sont répandus dans tous les camps et y deviennent l'objet de toutes les conversations, de toutes les inquiétudes. On s'étonne du silence que garde le commandant en chef, au moins officiellement. Il y a pourtant là des faits d'une telle importance qu'ils exigent, en même temps qu'une notification par la voie du commandement, un appel au patriotisme de tous en présence des dangers du pays. Toutefois, Bazaine ne se décide pas à s'adresser directement à l'armée. Sans doute dans le but de ne pas se compromettre, il préfère recourir à un procédé dont il a déjà fait usage le 26 août et qu'il emploiera encore. Le 12 septembre, il convoque à son quartier général les commandants de corps d'armée, les chefs de services et les généraux de division.

Devant cette nombreuse assistance, il fait connaître l'ensemble des renseignements recueillis au sujet des événements de Sedan et de Paris, ainsi que le gouvernement qui s'est substitué à l'Empire[2]. Il ajoute qu'il donne ces détails sans en garantir l'authenticité et promet de tenir l'armée

1. Général d'Andlau, 202. Au Procès Bazaine, Le Bœuf, Ladmirault, Frossard déclarent que le rapport Debains produisit peu d'effet sur les troupes (*loc. cit.*, 345). A coup sûr, il eut son effet sur les commandants de corps d'armée.

2. Général d'Andlau, 205. D'après le général Montaudon, II, 160, il aurait fait connaître que la déchéance de l'empereur avait été votée par 137 voix contre 12 au Corps législatif et à l'unanimité par le Sénat, détails absolument faux.

journellement au courant de ce qui surviendra [1]. Puis il annonce l'intention de ne pas quitter Metz et d'attendre les événements : « Vous comprenez bien que je ne veux pas m'exposer à subir le sort de Mac-Mahon ; conséquemment, nous n'entreprendrons plus désormais de grandes sorties ; chacun de vous se chargera de faire de petites opérations de détail en avant de son front, afin de tenir la troupe en éveil et de montrer à l'ennemi que nous ne sommes pas morts. Je ne puis être partout ; je m'en rapporte aux commandants de corps d'armée ; je les laisserai juges de l'opportunité d'ordonner ces sortes d'opérations. Nous attendrons ainsi les ordres du gouvernement [2]. » Puis il charge tous les officiers généraux de réunir les corps d'officiers et de leur faire part de ce qu'ils ont entendu.

Dans ses paroles il n'y a pas trace de chaleur, de sentiment patriotique, d'appel à l'honneur militaire. On l'écoute atterré, le visage livide de surprise et de douleur. Le maréchal Le Bœuf surtout paraît consterné [3]. Néanmoins aucune protestation ne se fait jour devant le singulier système de défense qu'il développe et qui aboutira, en fait, à la complète inaction de l'armée. Nul n'objecte que la suite forcée sera la reddition pure et simple. Le sentiment de la discipline étouffe toute liberté de penser. On accepte sans mot dire les décisions d'un chef qui vise à répartir sa propre responsabilité sur un grand nombre de têtes. Finalement, on se rend complice de ses louches calculs et de son bas égoïsme, parce qu'on ne comprend pas le vrai sens et la portée de ses déclarations [4].

La conférence dure une demi-heure encore, consacrée par le maréchal à des questions de détail, soulevées presque sans motifs, sinon pour éviter tout commentaire importun et surtout toute demande d'instructions [5].

---

1. Général Montaudon, *loc. cit.*
2. Général Deligny, 30-33. Il ne peut s'agir que du gouvernement de la Défense nationale, semble-t-il.
3. Général Montaudon, *loc. cit.*
4. Général Deligny, *loc. cit.;* général d'Andlau, 206.
5. Général Jarras, 207.

Ainsi Bazaine se propose d'attendre les ordres du gouvernement, sans qu'il spécifie lequel. Il imagine sans doute que cet ordre peut ne pas être de combattre l'ennemi jusqu'à la limite des forces de l'armée. Qu'a-t-il besoin d'ordre pour faire son devoir? N'est-il pas tracé en lettres de feu dans notre pays envahi, dans nos villes bombardées, dans les champs funèbres de Frœschwiller à Sedan? Si donc, malgré sa bravoure et son expérience personnelles, le commandant en chef adopte cette attitude incertaine, c'est qu'il est convaincu de la chute prochaine du gouvernement de la Défense nationale. Il croit Paris incapable de résistance, obligé de capituler à bref délai, ce qui entraînera nécessairement la paix. D'où la pensée de conserver son armée intacte, en vue de la guerre civile qu'il prévoit pour succéder à tant de désastres [1]. Nous verrons bientôt cette idée se préciser davantage.

---

1. Général Deligny, 30-33. Il est intéressant de résumer d'après le lieutenant-colonel de Montluisant, p. 42, les paroles du maréchal Canrobert aux officiers du 6e corps le 13 septembre : « Messieurs, il paraît qu'à Sedan notre armée a encore été surprise et qu'après trois jours de combat elle a été forcée de se rendre. L'empereur serait, dit-on, prisonnier en Allemagne ; l'impératrice, en Espagne ou en Angleterre. On ajoute aussi qu'à la nouvelle de ces événements... tous les pouvoirs publics ont été renversés, et que la direction des affaires a été prise par une commission dite de la Défense nationale... Nous n'avons point de certitude ; ces affirmations cependant paraissent fondées.

« Pour nous, soldats, nous devons rester unis ; nous avons à notre tête un chef connu ; il a ses projets ; c'est un homme sur lequel l'armée peut compter. Au moment opportun, il saura la diriger. Aujourd'hui, notre rôle est évident ; nous n'avons qu'à attendre ; nous représentons une force imposante, la seule armée organisée de la France ; nous sommes appelés à lui rendre de grands services. Nous avons des vivres pour longtemps ; notre présence ici est des plus utiles ; nous immobilisons une armée formidable...

« Prenons patience ; quoi qu'il arrive, jamais notre armée ne subira la moindre humiliation, et nous partirons de Metz le front haut, portant glorieusement le drapeau de la France. »

Après lecture de ce morceau, on ne saurait qu'admirer le sens et la pénétration du maréchal Canrobert !

L'état-major du 6e corps y ajoute tout bas des commentaires : les parlementaires prussiens ont donné à entendre qu'une révolution sociale avait éclaté dans Paris ; des bandes en délire ont pillé et brûlé les quartiers les plus riches ; après une lutte terrible, semblable à celle des journées de juin 1848, les bourgeois ont appelé à leur secours le prince royal de Prusse, qui a dû faire son entrée dans Paris le 12 septembre au matin (Lieutenant-colonel de Montluisant, 44).

V

PREMIÈRES RELATIONS AVEC FRÉDÉRIC-CHARLES

Lettre du maréchal à Frédéric-Charles. — Réponse du prince. — L'*Indépendant rémois*. — Proclamation de Coffinières. — Ordre à l'armée. — Réunion du 17 octobre. — L'inaction systématique.

Le jour même de la conférence dont on vient de parler, « un officier... déjà profondément convaincu des dangers de l'inaction » a l'occasion de causer avec le colonel Boyer de la situation présente. Il lui exprime ses idées d'autant plus volontiers qu'il sait qu'elles seront rapportées par l'aide de camp au maréchal.

Il insiste d'abord sur la nécessité absolue de s'ouvrir un passage dans le plus court délai. Mais il rencontre chez son interlocuteur une grande opposition à toute tentative de ce genre, « comme il ne s'y attendait que trop ». Il doit donc se rabattre sur une solution pacifique. Puisque les journaux allemands semblent annoncer que le roi de Prusse refuse de reconnaître le gouvernement de la Défense nationale, il est évident qu'il reconnaîtra moins encore celui qui l'aurait, dit-on, remplacé « sous la direction des orateurs des clubs de Belleville ». S'il désire la paix, comme on le suppose, il ne trouvera en face de lui aucune autorité existante, aucun corps constitué auquel il puisse s'adresser. « Au milieu de tant de ruines », il ne subsiste que le maréchal Bazaine et son armée. C'est avec lui que les négociations devront être entamées un jour ou l'autre. Il pourra y trouver un beau rôle à remplir : celui de délivrer le pays de la présence de l'étranger par des moyens pacifiques, puisqu'il n'a pu y réussir autrement.

Mais, avant tout, il est indispensable de savoir ce qui se passe réellement en France. Si les bruits répandus sont faux, si le gouvernement de la Défense nationale existe

encore et se maintient, le maréchal n'a évidemment qu'à marcher d'accord avec lui. On pourrait envoyer au prince Frédéric-Charles un parlementaire chargé de lui demander des informations précises sur les derniers événements. Sans doute ils ont dû modifier les relations des deux peuples, et par suite des deux armées. On pourrait aussi solliciter de notre vainqueur l'autorisation d'envoyer à Paris un officier chargé de s'aboucher avec le nouveau gouvernement, afin de connaître ses décisions[1].

C'est un déplorable conseil que l'on donne là au maréchal, en l'engageant à se mettre en rapport avec l'ennemi contre tous les règlements[2]. Comment Frédéric-Charles lui donnerait-il autre chose que des renseignements décourageants? Pour quel motif favoriserait-il son entrée en relation avec le gouvernement de la Défense nationale? N'y a-t-il pas lieu de craindre, au contraire, que l'ennemi prenne avantage de ces pourparlers, comme la situation l'y autorise?

Quoi qu'il en soit, cette conversation produit sans doute son effet. Deux jours après, le maréchal écrit au prince et charge le colonel Boyer de porter sa lettre avec un officier de l'État-major général. Dans ce document, il exprime son ignorance des derniers événements de Sedan et de Paris, de la situation qui en est résultée pour la France, ainsi que son désir d'être mis au courant de faits qui doivent l'intéresser, lui et son armée. Il prie Frédéric-Charles de vouloir bien recevoir son aide de camp pour entendre les communications dont il est chargé.

Les deux officiers sont arrêtés aux avant-postes prus-

1. Général d'Andlau, 208. Le général ne donne pas le nom de cet officier, qui n'est peut-être autre que lui-même, ainsi que certains détails le donneraient à croire. Il se peut aussi que ce soit le colonel Lewal.

2. Ces communications seront très fréquentes. D'après le Rapport Rivières (*Procès Bazaine*, 35), treize dépêches furent supprimées entre le maréchal et le prince. Il n'en subsiste aucune trace sur le registre de l'État-major général et dans les documents communiqués par la défense. Le général Boyer recommanda de brûler la plupart de ces pièces lors de son départ pour l'Angleterre.

En outre des lettres échangées, il y eut des allées et venues constantes entre les deux quartiers généraux. Les avant-postes allemands tolérèrent même jusqu'au 6 octobre l'envoi de lettres privées (*Procès Bazaine*, 378, déposition Jarras).

siens, qu'ils ne peuvent dépasser. La lettre du maréchal sera remise au prince, qui fera parvenir sa réponse s'il y a lieu[1].

Évidemment, pour l'état-major allemand, étranger aux combinaisons qui occupent l'esprit de Bazaine, une pareille lettre ne peut passer que pour une entrée en matière. Il suppose sans doute que le maréchal, poussé par des motifs politiques, cherche les moyens de faire la paix en dehors du gouvernement de Paris. Frédéric-Charles n'a garde d'opposer un refus à ces ouvertures, dont il compte évidemment profiter, et sa réponse adressée à « Monsieur le maréchal de l'Empire Bazaine » est des plus courtoises[2] :

« Je regrette de ne pouvoir répondre qu'en ce moment, par suite d'une excursion, à la lettre de Votre Excellence. Les renseignements que vous désirez avoir sur le développement des événements en France, je vous les communique volontiers, ainsi qu'il suit.

« Lorsqu'après la capitulation de l'armée du maréchal de Mac-Mahon, près de Sedan, Sa Majesté l'empereur Napoléon se fût rendu, personnellement, à Sa Majesté mon Seigneur et Roi, l'empereur a déclaré ne pouvoir entrer en négociations politiques, parce qu'il avait laissé la direction politique à la Régence[3], à Paris.

« L'empereur se rendit ensuite, comme prisonnier de guerre, en Prusse, et choisit le château de Wilhelmshöhe, près de Cassel, pour son séjour.

---

1. Général d'Andlau, 210. D'après l'Enquête, dépositions, IV, Bazaine, 197, le maréchal « ému de bruits aussi graves » écrit au prince « pour lui demander ce qu'il y a de vrai dans ces tristes rumeurs ». Le texte même de cette lettre n'a pas été reproduit par Bazaine.

D'après von Fircks (*Die Vertheidigung von Metz*), l'initiative de cet échange de correspondance aurait été prise par Frederic-Charles. Le 12, il aurait écrit à Bazaine pour lui confirmer les nouvelles de Sedan, offrant au maréchal de permettre l'envoi d'un officier destiné à s'assurer de leur réalité (*Procès Bazaine*, interrogatoire, 106).

2. Cette lettre, datée du 16, est apportée par un officier prussien qui la remet en mains propres à Bazaine, sur le désir manifesté par ce parlementaire (Général d'Andlau, 210). Un fragment de la *Patrie* y est joint donnant la composition du gouvernement de la Défense nationale et le texte de quelques décrets rendus par lui.

3. *L'Armée du Rhin*, 118, porte *de la Régence*.

« Deux jours après la capitulation, survint, hélas ! à Paris, un bouleversement qui établit, sans répandre de sang, la République à la place de la Régence.

« Cette République ne prit pas son origine au Corps législatif, mais à l'Hôtel de ville, et n'est pas d'ailleurs partout reconnue en France. Les puissances monarchiques ne l'ont pas reconnue non plus.

« Sa Majesté l'Impératrice et Son Altesse le Prince impérial se sont rendus en Angleterre [1].

« Sa Majesté le Roi a continué sa marche de Sedan sur Paris, sans rencontrer de forces militaires devant elle.

« Nos armées sont arrivées aujourd'hui devant cette ville.

« Quant à la composition et aux tendances du nouveau gouvernement installé à Paris, l'extrait d'un journal ci-joint vous en donnera les détails.

« Du reste, Votre Excellence me trouvera prêt et autorisé à lui faire toutes les communications qu'elle désirera [2]. »

Cette lettre, où la vérité et le mensonge sont savamment mélangés [3], ne peut manquer de produire son effet sur l'esprit du maréchal. Il n'a nulle peine à y démêler l'antipathie des Allemands pour le gouvernement de la Défense natio-

---

1. Phrase supprimée dans *L'Armée du Rhin*, 119.

2. Traduction. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 197. D'après le général d'Andlau, p. 211, le prince terminerait en exprimant le regret de ne pouvoir autoriser le colonel Boyer à se rendre auprès de lui. Mais il s'est fait une loi de ne permettre à qui que ce soit de franchir ses lignes. Cette version paraît inexacte.

Suivant le maréchal, cette réponse est arrivée le 16 ; d'après le général d'Andlau, ce serait le 15.

3. Il faut dire que la responsabilité n'en incombe pas à Frédéric-Charles, mais bien à Moltke qui lui envoie les renseignements les plus inexacts. Le 12, il écrit à Stiehle (lettre citée) : de Paris viennent des bruits de désordre croissant. « Les gens aisés et convenables paraissent fuir, le gouvernement républicain n'est pas reconnu sans difficulté par les officiers de l'armée active ; l'indiscipline croît dans les troupes. ,

« Il est douteux, d'après cela, que l'on en vienne encore à un combat sérieux. Dans tous les cas, nous nous y préparons, même en faisant venir du gros calibre. » Le 21, il écrit au même : « Versailles a reçu nos troupes à bras ouverts. Sèvres implore l'occupation prussienne. Des officiers français prisonniers disent que, dans Paris, les divers corps tirent déjà les uns sur les autres et que la situation y est insupportable. » (*Moltkes Korrespondenz*, I, III, II, 30.)

Ou Moltke est bien mal informé, ou il travestit singulièrement les renseignements qu'il reçoit.

nale et la possibilité, pour lui-même, d'engager des négociations directes avec eux. Toutefois, il estime sans doute que le moment serait prématuré et se contente « d'exprimer ses remercîments au prince soit en quelques lignes, soit de vive voix à son messager ». Il ajoute qu'il n'a rien à demander pour l'instant et qu'il se réserve de profiter plus tard de la bonne volonté que veut bien lui témoigner Son Altesse Royale.

Les intentions réelles du prince paraissent d'autant moins douteuses que, vers la même époque, un incident vient les confirmer publiquement. Dans son numéro du 11 septembre, l'*Indépendant rémois* reproduit un communiqué du gouverneur général dont le siège est à Reims. Il y est dit en substance qu'on ne doit plus se préoccuper que de la paix, la guerre pouvant être considérée comme terminée, puisque la seule armée française est enfermée dans Metz et que le Prince royal n'a plus personne à combattre. Paris ne pourra opposer qu'une faible résistance, et le roi Guillaume, « maître absolu de la situation », devra bientôt décider du sort de la France et lui imposer ses volontés. On ne doit pas s'attendre à le voir traiter avec des hommes qui se sont emparés subrepticement du pouvoir et n'ont reçu du pays aucune sanction légale, de nature à justifier leur usurpation. Il n'y a aux yeux du roi que trois personnes avec lesquelles il puisse conclure la paix : l'empereur, dont les droits ont été consacrés par le plébiscite du 8 mai ; l'impératrice régente, qui tient de lui ses pouvoirs ; le maréchal Bazaine, qui est en France « l'autorité la plus élevée et la seule représentation régulière du régime impérial [1] ».

Ce document parvient à Metz entre le 16 et le 21 septembre, apporté par un officier prisonnier qui est parvenu à s'enfuir [2]. Les journaux de Metz le publient aussitôt et il

---

1. Général d'Andlau, 212. Le texte complet a été reproduit par le Rapport Rivières (*Procès Bazaine*, 271).

2. D'après le général d'Andlau, 213, ce document arrive à Metz vers le 15 ou le 16 septembre ; d'après la déposition de M. Debains au Procès Bazaine, ce serait le 16 ; enfin d'après l'interrogatoire du maréchal et la déposition du lieutenant Valdéjo, ce serait le 21, date qui paraît assez vraisemblable. Mais, dans

produit une profonde impression dans la population comme dans l'armée. Vis-à-vis du maréchal, il ne peut que confirmer les déductions tirées de la lettre de Frédéric-Charles, en l'engageant plus encore dans l'attitude passive qu'il a adoptée.

Dans l'intervalle, le général Coffinières, sous la pression constante des habitants de Metz[1] que le sentiment de leur nationalité compromise étreint déjà, juge à propos de faire connaître les événements survenus au dehors, puisque Bazaine ne se décide point à le faire. Le 13 septembre, une proclamation paraît, signée de lui, du préfet de l'Empire, Paul Odent, et du maire Félix Maréchal. On va voir que, malgré leurs attaches impériales, tous trois acceptent sans restriction le gouvernement de la Défense nationale :

« Habitants de Metz !

« On a lu dans un journal allemand, la *Gazette de la Croix,* les nouvelles les plus tristes sur le sort d'une armée française écrasée par le nombre des adversaires, sous les murs de Sedan, après trois jours d'une lutte inégale.

« Ce journal annonce également l'établissement d'un nouveau gouvernement par les représentants du pays. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ces événements, mais nous ne pouvons pas non plus les démentir. Dans des circonstances aussi graves, notre unique pensée doit être pour la France, notre devoir à tous, simples citoyens ou fonctionnaires, est de rester à notre poste et de concourir ensemble à la défense de la ville de Metz. En ce moment solennel, la France, la Patrie, ce mot qui résume tous nos sentiments, toute notre affection, est à Metz, dans cette

---

ce cas, le Communiqué de Reims ne serait pour rien dans l'évolution que les idées de Bazaine subissent vers le 19. En effet, le 15 septembre, il fait disparaître les indications ayant trait à l'Empire sur les imprimés relatifs aux nominations et promotions (*Procès Bazaine,* dépositions Dehau et Aragon) ; le 19, il les fait rétablir (*ibid.*). Si ce n'est le Communiqué de Reims, il a dû intervenir une communication de Frédéric-Charles dans l'intervalle. Voir aussi le général d'Andlau, 250.

1. « Les habitants demandent des nouvelles ; on commence à s'indigner, mais que faire ? » (*Journal de Genève, loc. cit.,* 13 septembre). Le 12, une délégation du conseil municipal a même été reçue par Coffinières.

cité qui a tant de fois résisté aux attaques des ennemis du pays.

« Votre patriotisme, ce dévouement dont vous donnez tant de preuves, en soignant les blessés de l'armée, ne peuvent faire défaut.

« Vous saurez vous faire honorer et respecter de nos ennemis par votre résistance; vous avez d'ailleurs d'illustres souvenirs qui vous soutiendront dans cette lutte énergique.

« L'armée qui est sous nos murs et qui a déjà fait connaître sa valeur et son héroïsme dans les combats de Borny, de Gravelotte, de Servigny, ne nous quittera pas, elle résistera avec nous aux ennemis qui nous entourent, et cette résistance donnera au gouvernement le temps de créer les moyens de sauver la France, de sauver notre patrie [1]. »

Il est permis de penser que cette proclamation ne rentre pas dans les vues du maréchal. Toute l'armée peut en prendre connaissance, tant sur les murs que dans les journaux de Metz. Il lui devient impossible de se taire plus longtemps. Ce serait une indication trop claire de ses sentiments, susceptible de lui créer plus tard de sérieux embarras, si ses prévisions étaient déçues. D'ailleurs, la confirmation de Frédéric-Charles ne lui permet plus de douter des renseignements tirés de deux journaux qu'il a depuis quelques jours entre les mains. Le 16, il adresse « à l'armée du Rhin » l'ordre général ci-après :

« D'après deux journaux français, du 7 et du 10 septembre [2], apportés au grand quartier général par un prisonnier

1. *Journal de Genève, loc. cit.*, 13 septembre : « Après cette proclamation, il circule de vilains bruits à Metz, on est consterné. » Le 15 : « On parle d'une catastrophe épouvantable à Sedan : l'empereur se serait livré prisonnier et toute son armée avec lui.

« La ville est inondée de nouvelles les plus contradictoires ; les journaux, avant de paraître, doivent d'abord passer à la censure militaire, qui ne laisse imprimer que ce qu'elle veut faire connaître... »

2. Le *Moniteur universel* du 7 et le *Volontaire* du 10, général Fay, 169. C'est le brigadier de sapeurs-conducteurs du 1er du génie Pennetier, échappé de Sedan, qui les apporte le 14 ou le 16 venant du maire d'Ars, M. André, ainsi qu'une copie manuscrite de la circulaire de Jules Favre en date du 6 septembre. Voir le *Procès Bazaine*, Rapport Rivières et déposition Pennetier, p. 269, 322. D'après l'auteur de *Trois mois à l'armée de Metz*, 174, ces deux journaux seraient le *Volontaire* des 7 et 10 septembre.

français, qui a pu franchir les lignes ennemies, S. M. l'empereur Napoléon III aurait été interné en Allemagne après la bataille de Sedan, et l'impératrice, ainsi que le prince impérial, ayant quitté Paris, un pouvoir exécutif, sous le nom de gouvernement de la Défense nationale, s'est constitué à Paris. Les membres qui le composent sont :

(Suivent les noms)[1].

« Généraux, officiers, soldats de l'armée du Rhin, nos obligations envers la patrie en danger restent les mêmes. Continuons donc à la servir avec le même dévouement et la même énergie, en défendant son territoire contre l'étranger, l'ordre social contre les mauvaises passions.

« Je suis convaincu que votre moral, ainsi que vous en avez donné tant de preuves, restera à la hauteur des circonstances et que vous ajouterez de nouveaux titres à la reconnaissance et à l'admiration de la France[2] ! »

Ces phrases trahissent l'embarras du maréchal. Il veut éviter une adhésion publique au nouveau gouvernement, tout en ne prenant pas une attitude trop nette contre lui[3]. Il mentionne « la défense de l'ordre social » au même titre que celle du territoire national, bien que nous soyons devant l'ennemi, qui devrait absorber toutes nos pensées. Il prétend conquérir « de nouveaux titres à la reconnaissance et à l'admiration de la France », tout en gardant une inaction à peu près entière[4]. Comment concilier ces termes opposés?

---

1. Jules Favre, Garnier-Pagès, Gambetta, Crémieux, E. Arago, Pelletan, Jules Simon, E. Picard, de Kératry, Ferry, Rochefort, Glais-Bizoin. Il est intéressant de noter que le général Trochu ne figure pas au nombre des membres du gouvernement nouveau, bien qu'il le préside en réalité. Cette omission est-elle intentionnelle de la part de Bazaine, ou est-il simplement mal informé ?

2. *Procès Bazaine*, Rapport Rivières, 269; *L'Armée du Rhin*, 120.

3. Dans une lettre du 14 à Coffinières, à propos d'articles de journaux injurieux pour le gouvernement déchu, il écrit : « Il n'est jamais permis de laisser insulter le malheur et de ridiculiser aux yeux de nos soldats ceux auxquels nous obéissions naguère. » Le 16, il fait remettre à deux cuirassiers une dépêche en clair pour le ministre de la guerre, qui ne peut être que celui du nouveau gouvernement. On est donc fondé à croire qu'il reconnaît tacitement ce dernier (*Procès Bazaine*, Rapport Rivières, 269).

4. Le 17 septembre, le général Montaudon (II, 164) mentionne le calme le plus complet durant ces derniers jours. Plus un coup de fusil; les hommes sont sous la tente, aussi tranquilles qu'en temps de paix. L'inaction est absolue.

En apprenant les noms des membres du nouveau gouvernement, l'armée éprouve des sentiments très divers. Elle a en général confiance dans Trochu, « brave et digne soldat »; mais il a « d'étranges collaborateurs... bavards et sectaires sans valeur politique ». Du moins c'est l'impression d'un grand nombre [1].

. Le 17 septembre, le maréchal réunit de nouveau les commandants de corps d'armée et les généraux de division, auxquels il donne connaissance de la lettre du prince Frédéric-Charles, ainsi que du fragment de journal qui y était annexé. Il ajoute :

« Dans les circonstances actuelles et ignorant les opérations, ainsi que l'importance des armées de l'intérieur, nous devions rester sur la défensive. » Mais il appartiendra aux commandants de corps d'armée de faire exécuter « des coups de main » dans leur zone d'action, « pour inquiéter l'ennemi, le forcer de maintenir de gros effectifs autour de nous, et surtout augmenter nos ressources.

« En communiquant à nos troupes ces affligeantes nouvelles, dites-leur bien que la discipline, l'honneur de l'armée, la loyauté (?) envers le souverain prisonnier, doivent rester intactes, tant que nous ne serons pas déliés de notre serment militaire [2]. »

De pareilles affirmations sont pour surprendre, même de la part de Bazaine. Ainsi l'armée de Metz attendra patiemment le résultat des efforts de nos nouvelles formations, de même qu'elle a laissé l'armée de Châlons se perdre pour elle. Et pourtant le maréchal est loin de soupçonner que, dans moins de deux mois, l'armée de la Loire tiendra la campagne ! Sous Metz il va se borner à des coups de main, destinés simplement à inquiéter l'ennemi, tandis que, au dehors, on devra combattre pour délivrer la grande place lorraine !

---

1. Général Montaudon, *loc. cit.*
2. Bazaine, *Épisodes*, 176; *L'Armée du Rhin*, 121. D'après le Rapport Rivières, *Procès Bazaine*, 270, cette réunion du 17 n'aurait pas eu lieu. Le général Fay n'en fait pas mention dans son journal.

Enfin l'armée entreprendra de concilier le loyalisme « envers le souverain prisonnier » avec ses devoirs vis-à-vis du pays, tâche évidemment malaisée.

Dans *L'Armée du Rhin*, le maréchal essaie de justifier cette inaction systématique par d'autres considérations. Il peut, moins que jamais, « entreprendre une attaque de vive force contre les lignes d'investissement, au risque de compromettre l'existence de la seule armée[1] que la France » possède en ce moment. Il le peut d'autant moins qu'il n'a plus « d'objectif déterminé ». Dans la situation présente, ce serait « une coupable folie de tenter de s'ouvrir un passage par les armes à travers une aussi vaste étendue de territoire si fortement occupée, si cruellement réquisitionnée, et dévastée systématiquement par l'ennemi[2] ». Nous avons vu ce qu'il faut penser de cette thèse : sans doute la direction de Thionville et du nord-ouest nous est désormais à peu près interdite, mais il reste celles du sud et du sud-est, qui seraient beaucoup plus favorables, quoi qu'en dise Bazaine. Quant à traverser un territoire ruiné, les Ire et IIe armées en montreront bientôt la possibilité, lorsque l'armée du Rhin aura été réduite à capituler, après avoir épuisé tous les prétextes qu'invoque son chef pour ne rien faire.

Certes, il ne veut pas s'ouvrir un passage « par les armes », mais il n'a pas renoncé à sortir de Metz par d'autres voies et nous en aurons bientôt la preuve. On commence à s'en rendre compte dans l'armée. Le 18 septembre, un témoin écrit : « La situation politique est aujourd'hui positive et avouée. Non seulement les fusils et les canons se taisent, mais le général Coffinières a parlé.

« Les officiers d'artillerie de la garde nationale sont allés le saluer, et il leur a dit : « Il n'y a, pour le moment, aucun « danger pour la ville, l'extrémité d'un siège est peu proba- « ble ; le nœud de la guerre va se dénouer plus loin ; les

1. On remarquera cette affirmation en contradiction avec les précédentes. S'il n'y a pas d'autre armée, comment pouvons-nous compter sur celles de l'intérieur ?
2. P. 121.

« destinées du pays vont s'accomplir, selon toutes les pro« babilités, à Paris ; nous n'avons, nous, qu'à attendre et à « faire des efforts pour immobiliser les troupes ennemies [1]. »

Ainsi le gouverneur de Metz est d'accord avec Bazaine pour retenir l'armée dans le camp retranché. Comme son chef, il compte que la paix prochaine [2] lui apportera une solution désirée. Il contribue à engager le maréchal plus avant dans la voie sans issue où il est entré. Du jour où Bazaine a permis à des considérations étrangères au devoir de dicter ses décisions, il a signé la perte de l'armée.

---

1. Lieutenant-colonel de Montluisant, 49. Ce discours est d'accord avec la proclamation de Coffinières en date du 13 septembre (Voir *supra*, p. 250).

2. Le 13, Bazaine déclare au commandant du 13e bataillon de chasseurs : « Pour cette fois c'est une partie perdue ; il faudra conclure la paix pour se refaire et recommencer dans deux ans. » (*Procès Bazaine*, dépositions Jouanne-Beaulieu et Mainot, 338.)

VI

PETITS COMBATS SOUS METZ

Préparatifs de défense. — Trêve tacite aux avant-postes. — Fourrage de Lauvallier (22 septembre). — Fourrage de Vany et Chieulles (23 septembre). — Combat de Peltre (27 septembre). — Destructions autour de Metz.

On voit que le maréchal ne songe guère à donner aux opérations l'activité qui leur manque depuis le 1er septembre. De fait, après le simulacre de bombardement du 9, l'armée retombe, pour des semaines, dans une inaction presque complète. A plusieurs reprises, comme précédemment, ordre est donné à certains corps d'armée d'opérer un coup de main sur un point déterminé. Divers prétextes sont mis en avant par leurs chefs pour les soustraire à cette obligation. On dirait des lieutenants de Bazaine que, plus encore que lui-même, ils appliquent un nouveau système de guerre : celui qui consiste à éviter le plus possible le contact de l'ennemi. On conçoit que les résultats soient très minces.

Ainsi, le 10 septembre, le maréchal « engage » le général de Ladmirault à faire enlever un poste que l'ennemi a établi à l'entrée du bois de Châtel, au Chalet-Billaudel. L'opération n'a pas lieu, sur les observations présentées par le commandant du 4e corps [1].

Le lendemain 11, des ordres du maréchal indiquent une nouvelle orientation de sa pensée. Ce n'est plus d'offensive qu'il est question, mais bien de nos moyens de défense. Il prescrit aux commandants de corps d'armée de donner plus de relief à leurs lignes, d'augmenter le nombre des ouvrages et de construire de nouvelles batteries. Malgré les observations qui lui avaient été soumises, il n'a pas cherché jus-

---

1. Général d'Andlau, 215.

qu'alors à étendre l'espace occupé par nous, en particulier sur la rive droite. Le bombardement du 9 septembre lui montre la nécessité de porter plus avant nos grand'gardes et même d'occuper, en dehors des lignes, quelques points importants [1]. Mais le sens général de ces instructions est purement défensif. Aussi, dans l'armée, on prévoit « une attaque des Prussiens sur les forts de Metz » et le général commandant l'artillerie demande un certain nombre d'officiers, sous-officiers et soldats pour coopérer à leur défense [2].

En attendant, les troupes se laissent de plus en plus gagner à l'inaction. Une trêve tacite s'établit aux avant-postes, les soldats des deux armées et même des gens du pays ramassant paisiblement des pommes de terre dans le même champ, sous les balles inoffensives des sentinelles [3].

Le 14, le maréchal Le Bœuf est prévenu qu'il devra exécuter une opération sur Courcelles-sur-Nied, où l'on sait que l'ennemi a réuni de gros approvisionnements. Il en réglera les détails, sauf à rendre compte. Mais il trouve à ce projet de « sérieuses » difficultés qu'il fait valoir et Bazaine y renonce, non sans se plaindre de cette mauvaise volonté constante [4]. Il serait pourtant facile d'y couper court.

Le 15, nouvel ordre au commandant du 4e corps. Il lui est prescrit de prendre d'urgence, la nuit même, un ouvrage établi dans le bois de Vigneulles et que le génie regarde comme très dangereux : armé de pièces de siège, il pourrait balayer les camps du 6e corps et atteindre même l'intérieur de la ville. Le 16, Ladmirault rend compte que ses reconnaissances n'ont trouvé que des tranchées-abris et pas de batterie. Il n'y a rien eu à enlever [5].

Le 18, le maréchal est prévenu que Magny-sur-Seille, à 700 ou 800 mètres de nos avant-postes, renferme encore

1. Général d'Andlau, 216 ; général Jarras, 218.
2. Lieutenant-colonel de Montluisant, 174 ; lettre du général de Berckheim, 6 septembre.
3. Général Fay, 168, 14 septembre.
4. Général d'Andlau, 217 ; général Jarras, 218.
5. Général d'Andlau, 217.

toutes ses récoltes et demande à les livrer. Le général Frossard est invité à protéger ce fourrage, que l'ennemi ne gêne en rien. Près de mille voitures de denrées diverses sont ramenées dans nos lignes les 18 et 19 [1].

Le 20, on opère de même au hameau de Maison-Neuve, sur le front du 4e corps. Le 21, ordre est donné au 3e de prendre des dispositions pour que, le 22 à la pointe du jour, il assure la sécurité d'un convoi destiné à charger vingt-cinq mille gerbes de blé qui restent encore à Lauvallier, à 1,500 mètres de notre poste de Bellecroix. L'ennemi s'y approvisionne chaque jour par petits groupes [2].

Cette opération, mal préparée, ne réussit pas. La division Montaudon détache quelques fractions qui occupent sans difficulté Lauvallier et ses abords, mais le convoi n'apparaît qu'au jour, pour être aussitôt assailli d'une grêle de balles et d'obus qui mettent les charretiers en fuite. Le fourrage est nul.

Quand Bazaine apprend ce résultat négatif, il s'en émeut pour la première fois et donne à Le Bœuf l'ordre formel d'exécuter une opération du même genre sur tout le front du 3e corps et d'enlever les denrées des villages voisins.

A 1 heure, la division Aymard prend position en avant du bois de Mey, pour couvrir le flanc gauche, et occupe Villers-l'Orme ; Metman marche sur Nouilly, Montaudon sur Lauvallier, Castagny sur La Grange-aux-Bois et Mercy-le-Haut ou sur Peltre. Partout les postes ennemis se replient, à l'exception du dernier qui doit être délogé. Le fourrage peut s'accomplir sans difficulté et les troupes regagnent leurs camps vers 6 heures avec peu de pertes [3]. Les Allemands se sont tenus sur la stricte défensive.

---

1. Général d'Andlau, 218; Dick de Lonlay, VI, 264. Le 20, Bazaine prescrit de reconstruire les deux arches détruites du pont du chemin de fer à Longeville. Cette opération ne sera terminée que le 24 octobre, sans la moindre opposition de l'ennemi qui nous voit travailler pour lui (*ibid.*, 273). Dans une lettre du même jour (Voir le texte, *ibid.*, 279) à Bourbaki, Bazaine expose la nécessité d'agir.
2. Voir le texte de cet ordre, général Montaudon, II, 169; général d'Andlau, 218.
3. Général Montaudon, II, 169; général Fay, 177; général d'Andlau, 220. Pertes du 22 à Lauvallier : 4 officiers blessés; 3 hommes tués et 28 blessés (*Enquête* dépositions, IV, Bazaine, 219). Le général Fay, p. 326, porte 1 officier

Le 23, nouveau fourrage. Le Bœuf est avisé qu'il devra opérer sur Vany et Chieulles, tandis que le 6e corps fera une démonstration en avant de Saint-Éloy et de Thury, à l'ouest de la Moselle, et que la brigade Lapasset, du 2e, prononcera « une sorte » d'attaque sur Peltre. Ce programme est singulièrement compliqué pour un fourrage ; il va mettre en mouvement des troupes de trois corps d'armée, dont il sera malaisé d'assurer la coopération. En outre, le cabinet du maréchal n'envoie qu'à 9h 30 du matin les ordres voulus à l'état-major général, qui devra en assurer l'exécution. Ils arrivent nécessairement trop tard. La division Aymard ne se met en marche qu'à 3 heures ; elle est relevée dans ses emplacements par celle du général Metman, qui doit retenir l'attention de l'ennemi vers Sainte-Barbe.

Les postes allemands sont promptement délogés de Nouilly, Villers-l'Orme, Vany et Chieulles, où peut commencer le fourrage. Au nord de Villers-l'Orme, de fortes lignes de tirailleurs se déploient en face de cinq compagnies prussiennes établies dans les vignes de Failly et que canonnent plusieurs batteries à l'est du fort Saint-Julien.

Sur les entrefaites, le Ier corps et la 3e division de réserve ont occupé leurs positions de défense ; peu à peu la majeure partie de leur artillerie intervient dans le combat. La division Metman évacue bientôt Nouilly ; la division Aymard ne peut dépasser Vany et Chieulles. Une batterie qui cherche à s'établir près de la grand'route, vers Antilly, est délogée par le feu violent du 19e embusqué dans les tranchées au sud de Malroy ; de même, une attaque d'infanterie appuyée par des mitrailleuses échoue devant le 3e bataillon du 81e qui occupe Rupigny et ses abords. Finalement, l'artillerie allemande empêche le chargement des voitures. La

---

tué, 7 blessés ; 12 hommes tués, 96 blessés, 4 disparus pour tout le 3e corps. Le 5e dragons, dirigé sur Colombey, n'a pu y rentrer. Il n'a mis en ligne que 198 chevaux (Lieutenant de Saint-Just, *Historique* du corps, 342). D'après l'*État-major prussien*, III, 272, nous occupons Colombey. Les Allemands engagent deux batteries (5e et 6e légères du Ier corps) et les avant-postes des Ier et VIIe corps. Pertes allemandes au 22 septembre : 6 tués, 2 officiers et 32 hommes blessés, 7 disparus (*ibid.*, Annexes, 92).

division Aymard doit se replier à 5 heures environ, mais l'artillerie continue de tirer jusqu'à la nuit. Deux escadrons du 1er dragons prussien, poussés à 7 heures du soir vers le bois de Grimont, sont fusillés des tranchées voisines.

En même temps, le 6e corps a fait sa démonstration contre les positions du Xe à La Maxe, au moment où ce dernier détachait des troupes à l'est de la Moselle, en soutien de la division Kummer. De même la brigade Lapasset menace Peltre, mais le VIIe corps et la 1re division de cavalerie ont pris leurs positions, en sorte que nous n'arrivons pas jusqu'au village. A 6 heures nous sommes en retraite[1]. Le résultat pratique de cette opération est nul, malgré l'importance des effectifs mis en mouvement et l'étendue du front d'attaque.

Néanmoins, un nouveau fourrage de même nature est prévu pour le 27 septembre.

Le 26 on apprend à Metz qu'un train de vivres est arrivé en gare de Courcelles-sur-Nied et qu'un troupeau de bétail a été conduit dans Peltre. M. Dietz, ingénieur des chemins de fer de l'Est, propose de partir de la gare de Metz sur une locomotive blindée, de se rendre à toute vapeur à Courcelles, d'y accrocher le train allemand et de le ramener dans nos lignes. Il combine le plan de cette opération avec le général Lapasset, qui devra y concourir en s'emparant de Peltre et de Mercy-le-Haut. L'idée est soumise au maréchal qui donne les ordres voulus. Afin de faciliter l'opération, le 3e corps fera un nouveau fourrage à Colombey et Lauvallier; le 6e s'emparera du château de Ladonchamps et enlèvera les approvisionnements des localités voisines[2].

---

1. *État-major prussien*, III, 274. Le général d'Andlau, p. 221, porte que nous occupons les premières maisons de Peltre, les fermes de Saint-Éloy et de Thury. Pertes du 23 à Vany et Chieulles (*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 219) : 1 officier tué, 2 blessés ; 5 hommes tués, 61 blessés, 2 disparus. La brigade Lapasset perd 4 hommes tués et 17 blessés dont 1 officier (*Le Général Lapasset*, II, 165, Récit du siège). Pertes allemandes : 16 tués, 37 blessés (*État-major prussien*, Annexes, III, 93).

2. Les troupes qui doivent prendre part à l'opération de Lapasset sont les 1er et 2e bataillons du 84e, deux bataillons du 97e, le 90e (division Castagny), une compagnie du 14e chasseurs et le 12e bataillon de même arme (division Bataille);

A 3 heures du matin, les troupes de Lapasset quittent leur camp, contournent le fort de Queuleu et se dérobent à la vue de l'ennemi dans la ferme de La Haute-Bévoye (84e et 97e) et dans Grigy (90e). A 9 heures précises, le canon du fort donnera le signal en tirant sur Peltre et sur Mercy-le-Haut. L'infanterie débouchera de La Haute-Bévoye et de Grigy, déploiera cinq bataillons la gauche à la route de Strasbourg et la droite dans la direction du clocher de Peltre, chaque bataillon couvert à 400 mètres par un peloton en tirailleurs. Deux bataillons suivront en seconde ligne. Lapasset a défendu expressément de tirer avant qu'on ait débordé les positions ennemies.

Ce mouvement est exécuté. Longue de plus d'un kilomètre, notre ligne parcourt 1,400 mètres, calme et silencieuse sous une pluie de balles. C'est un « magnifique spectacle [1] ». On atteint ainsi la crête de la longue croupe qui descend de Mercy-le-Haut vers le sud-ouest. Là, comme sur un terrain de manœuvres, à la voix de son chef, colonel de Courcy [2], le 90e exécute une conversion à gauche, tandis que les trois autres bataillons de première ligne conversent à droite. L'artillerie s'élance par l'ouverture ainsi pratiquée, met rapidement en batterie près du Télégraphe et couvre de projectiles les groupes ennemis, ainsi que Peltre et le château de Mercy. Ces deux postes sont débordés et pris de flanc ou à revers.

Le 90e se jette sur Mercy-le-Haut [3], puis chasse des bar-

---

la 7e batterie du 2e, deux mitrailleuses et une compagnie du génie (*Le Combat de Peltre sous Metz* par un officier de l'armée du Rhin, 14). Cette plaquette a été rédigée d'après des documents réunis par M. le colonel Vermeil de Conchard, témoin oculaire.

Suivant l'auteur de *Trois mois à l'armée de Metz*, 189, le projet aurait été rédigé par le colonel Merlin, commandant le fort de Queuleu, qui le soumit à Coffinières, puis l'envoya directement à Bazaine, à la grande colère de Le Bœuf. Cette version paraît inexacte.

1. Rapport de Lapasset, *Le Général Lapasset*, II, 168.

2. Nommé général de la veille (Rapport Lapasset). Le 90e paraît avoir deux bataillons en première ligne et un en deuxième; les deux bataillons du 84e et un bataillon du 97e sont en première ligne; un bataillon du 97e en deuxième.

3. Dans cet ordre, de la droite à la gauche : 2e, 1er, 3e bataillons, avec deux compagnies en avant, déployées en tirailleurs (*Le Combat de Peltre sous Metz*, 22).

ricades et des tranchées l'ennemi qui l'occupe. Sans lui laisser le temps de se reconnaître, il aborde le château qu'il menace d'envelopper. Les Allemands s'enfuient dans les bois au sud, en perdant bon nombre de prisonniers. La compagnie du génie, qui a suivi le 90e, comble alors les tranchées et met le feu aux abatis.

Cependant le 97e a pris position sur la crête et les deux bataillons du 84e, tout en dirigeant un feu des plus vifs sur les défenseurs de Peltre, attendent impatiemment le signal de la charge que doit donner le 12e bataillon de chasseurs.

Ce dernier est parti en wagons de la gare de Metz, aux premiers coups de canon, pour atteindre la station de Peltre. La locomotive et un wagon blindé doivent seuls continuer sur Courcelles, avec 25 hommes. Malheureusement, un espion a donné l'éveil aux Allemands[1] qui ont pratiqué trois coupures successives dans la voie, à 800 mètres de Peltre. Le bataillon saute à terre, chasse l'ennemi d'un bois et d'une tranchée, s'empare de la station, et enfin brise le matériel et les appareils qu'elle contient.

Sur les entrefaites, n'entendant pas le signal convenu, le lieutenant-colonel Doumenjon, du 84e, suppose qu'il est survenu un accident au 12e chasseurs; il fait sonner la charge et ses deux bataillons descendent sur Peltre comme une avalanche, pendant que les chasseurs l'attaquent venant de la station. Sans tirer un coup de fusil, nos fantassins atteignent la lisière et pénètrent dans le village. Avec cinq hommes, le sous-lieutenant Vermeil de Conchard pénètre jusqu'au couvent des sœurs de la Providence, en force la porte et capture un officier du 55e prussien avec une trentaine d'hommes. Entre temps, le 12e bataillon de chasseurs est entré également dans Peltre, en trois colonnes qui donnent la main au 84e et fouillent le village où elles capturent

1. Un *mercanti* israélite, nommé Jacob, qui suivait la brigade Lapasset depuis Sarreguemines. Il sortit de nos lignes dans la nuit du 26 au 27, ayant eu vent de l'entreprise, et la dévoila aux Allemands. Il fut pris et fusillé dans la suite (Rapport Lapasset; *Echo de l'armée*, 16 juillet 1893, sous la signature Louis Yvert).

encore des prisonniers, notamment dans les étages supérieurs du couvent. Finalement, avec le concours d'un bataillon du 97e et de la compagnie du 14e chasseurs, nous occupons entièrement Peltre, la station et le hameau de Crépy. L'artillerie est venue au Télégraphe [1].

Malheureusement, il est impossible de pousser jusqu'à Courcelles, en raison de l'interruption de la voie. En outre, Lapasset croit devoir se hâter d'évacuer le terrain conquis, non sans apporter ainsi une gêne sérieuse à l'opération du 3e corps. Après avoir recueilli des prisonniers, des armes, des vivres de toute nature, il donne le signal de la retraite, qui s'effectue dans le plus grand ordre, sans qu'on ait à tirer un coup de fusil. Ce brillant coup de main montre ce que l'on pourrait obtenir de nos troupes bien conduites. Le retour au camp de la brigade Lapasset est des plus joyeux et son entrain est partagé des autres troupes accourues à sa rencontre. Nous avons fait 170 prisonniers environ, dont 3 officiers [2].

Du côté de l'ennemi, les avant-postes de la 26e brigade se sont repliés, la droite sur le gros du 15e régiment, qui tient avec une batterie (6e lourde) la lisière des bois au sud-est de Mercy-le-Haut, la gauche sur Peltre et Crépy qu'occupe un bataillon (3e du 55e). Un autre (2e du 55e) et une batterie (5e légère) sont en marche sur la lisière nord du bois de l'Hôpital. Une moitié d'un troisième (1er du 55e) sert de repli sur la grand'route, au nord de Chesny; le reste renforce la droite du 15e dans le bois au sud d'Ars-Laquenexy.

L'extrême dispersion de ces troupes explique leur peu de résistance. Devant l'attaque de Peltre et de Mercy, les Prussiens menacés d'enveloppement gagnent le bois de l'Hôpi-

1. *Le Combat de Peltre sous Metz*, 21.

2. *Le Général Lapasset*, II, 171, Rapport du général. Pertes de la brigade : 1 officier tué, 6 officiers blessés, 167 hommes hors de combat (*ibid.*). D'après *Le Combat de Peltre sous Metz*, 26, le 12e chasseurs a perdu 32 hommes ; le 97e 3 tués et 23 blessés ; le 84e 1 officier tué, 2 blessés ; 9 hommes tués, 29 blessés et 2 disparus ; le 90e 4 officiers blessés ; 7 hommes tués, 46 blessés. Voir, en outre, pour ce combat, le général d'Andlau, 244 ; Dick de Lonlay, VI, 353. D'après Bazaine, *Épisodes*, 186, Lapasset devait s'établir à Mercy-le-Haut, mais il ne fut pas soutenu par Frossard. Cette version paraît inexacte.

tal, mais une de leurs compagnies (11[e] du 55[e]), qui défend le secteur nord de Peltre, est cernée et prise. Son chef a peine à s'échapper avec une trentaine d'hommes [1].

Pendant ce combat, la division Montaudon a opéré une diversion vers Colombey. C'est la brigade Clinchant qui en est chargée, de façon à couvrir le flanc gauche de Lapasset et à interdire toute offensive ennemie provenant de Noisseville et de Montoy. Le 18[e] bataillon de chasseurs, précédé d'une compagnie de partisans, a mission d'enlever le bois et le village de Colombey, en prenant pour point de départ un boqueteau à l'est de la ferme de Sébastopol. En même temps, deux bataillons du 62[e], couverts par une autre compagnie de partisans, attaqueront par la droite, en débouchant du bois de Borny et de la tranchée en avant. Deux bataillons du 51[e] flanquent la droite du 62[e], avec ordre de contenir les troupes venant d'Ars-Laquenexy vers La Grange-aux-Bois.

A 9[h] 30, les troupes vont prendre leurs emplacements préliminaires et l'attaque a lieu presque aussitôt. Les avant-postes prussiens sont délogés avec beaucoup d'entrain. On charge ensuite quatre-vingt-dix voitures de blé, d'avoine ou de fourrages que l'on ramène sans difficulté dans nos lignes. La retraite de la brigade Lapasset, survenue avant l'heure prévue, laisse la droite de Montaudon à découvert. Le Bœuf, croyant à un malentendu, envoie un officier de son état-major pour arrêter Lapasset qui montre un ordre écrit de Frossard, en complète contradiction avec celui de Bazaine, dit-on [2].

Du côté de nos adversaires, le 13[e] régiment, le gros du

---

1. *État-major prussien*, III, 276. Pertes du 15[e] : 1 officier et 10 hommes tués ; 2 officiers et 16 hommes blessés ; 5 disparus ; du 55[e] : 2 officiers et 12 hommes tués ; 21 blessés ; 1 officier et 122 hommes disparus (*ibid.*, Annexes, 94). Ces chiffres de disparus ne concordent pas avec les nôtres.

D'après l'*État-major prussien*, III, 274, le soir du 26 les avant-postes allemands ont remarqué un échange actif de signaux lumineux entre Metz et Thionville. Aucun fait de ce genre n'est signalé par les documents d'origine française.

2. Général Montaudon, II, 229, Rapport sur l'affaire de Colombey ; *ibid.*, 171. Pertes de la division : 5 tués, 47 blessés ; on fit une dizaine de prisonniers prussiens ; voir aussi Dick de Lonlay, VI, 383.

7ᵉ bataillon de chasseurs et la 6ᵉ batterie légère ont pris dès le début du combat position à Ars-Laquenexy. La compagnie de La Grange-aux-Bois (8ᵉ du 13ᵉ), menacée de front et sur son flanc droit, puis sur sa gauche après la prise de Mercy-le-Haut, se replie dans le bois d'Ars-Laquenexy, dont elle garnit la lisière ouest, quand la brigade Clinchant marche sur Colombey.

Le reste de la 13ᵉ division[1] se rassemble au Cheval-Rouge; en arrière, près de la chaussée, à hauteur de Mécleuves, la 27ᵉ brigade, l'artillerie de corps et la 1ʳᵉ division de cavalerie; à Pouilly, la 28ᵉ brigade. Enfin, à la gauche du VIIᵉ corps, la 16ᵉ division est en position d'attente à Marly depuis 10 heures du matin. L'ennemi prévoit évidemment une attaque sérieuse. Mais elle n'a pas lieu. Crépy, Peltre et Mercy-le-Haut, évacués dès 11ʰ 30 par la brigade Lapasset, sont réoccupés dans l'après-midi par les avant-postes allemands[2].

A la droite de la 13ᵉ division, la 2ᵉ a été alarmée également le matin par le feu des forts. Les trois compagnies d'avant-postes (8ᵉ et 4ᵉ du 44ᵉ, 3ᵉ du 4ᵉ) se déploient entre Colombey et La Planchette. Le gros du 44ᵉ et deux batteries prennent position à Aubigny et à Coincy; le 4ᵉ se rassemble à Montoy et les deux autres batteries divisionnaires s'établissent au sud de ce village, de chaque côté de la route de Sarrebruck. La 4ᵉ brigade et le 10ᵉ dragons sont à Saint-Agnan. Vers 1 heure, la retraite de la division Montaudon rend ces préparatifs inutiles[3].

Le 6ᵉ corps n'opère la diversion dont il est chargé qu'un peu avant midi, quand elle est devenue à peu près sans intérêt. Le maréchal Canrobert dirige la division Tixier sur Les

---

1. 73ᵉ, deux escadrons et une batterie (5ᵉ lourde). Le Cheval-Rouge, auberge entre Chesny et Mécleuves.

2. *État-major prussien*, III, 277. Pertes du 13ᵉ régiment : 3 hommes ; du 7ᵉ bataillon de chasseurs, 1 officier et 1 homme (*ibid.*, Annexes, 94).

3. *État-major prussien*, III, 277. Les 6ᵉ légère et 6ᵉ lourde du Iᵉʳ corps, une section de la 6ᵉ légère du VIIᵉ canonnent Colombey et y mettent le feu. Pertes du 4ᵉ régiment : 3 hommes; du 44ᵉ : 2 officiers et 26 hommes; du 10ᵉ dragons : 2 chevaux (*ibid.*, Annexes, 94).

Maxes; la brigade Péchot en déloge l'ennemi et s'y installe, ainsi qu'à Franclochamps. A gauche, la division Levassor-Sorval fouille les bois de Woippy, s'empare de Sainte-Agathe, du château de Ladonchamps et pousse même des tirailleurs jusqu'à Saint-Remy et Bellevue. Malheureusement, les ordres de Bazaine sont muets sur les résultats à obtenir et les positions à conserver. Partout les localités enlevées sont abandonnées, faute d'instructions [1], et il faudra encore les reprendre dans les premiers jours d'octobre.

Du côté des Allemands, le 3ᵉ bataillon du 56ᵉ était aux avant-postes aux Maxes et à Ladonchamps. Devant la division Tixier, il se retire sur Les Tapes et Saint-Remy. De même les avant-postes de la 19ᵉ division (1ʳᵉ et 4ᵉ compagnies du 10ᵉ chasseurs, 2ᵉ et 3ᵉ du 91ᵉ) évacuent Bellevue devant la division Levassor-Sorval.

L'artillerie allemande cherche alors à nous empêcher d'emporter les denrées recueillies dans ces localités. Vers 2 heures, nos voitures se retirent à la plus vive allure, suivies de l'infanterie déployée en une épaisse chaîne de tirailleurs [2].

Dès le début du combat, la division Kummer a porté son avant-garde sur ses emplacements de combat et rassemblé trois bataillons à Argancy, pour les diriger au besoin à l'ouest de la Moselle. Mais ces préparatifs sont inutiles. Vers 3 heures, le feu cesse sur le front du Xᵉ corps.

Le prince Frédéric-Charles n'a pas tardé à se rendre compte du but réel de cette opération. Pour en éviter le renouvellement, il donne le jour même l'ordre d'enlever des localités situées sur la ligne des avant-postes ou à portée le bétail et les vivres. En cas d'impossibilité, ces derniers

1. Général d'Andlau, 248; lieutenant-colonel de Montluisant, 55; Dick de Lonlay, VI, 387. Pertes du 6ᵉ corps : 1 officier tué; 7 hommes tués, 66 blessés, 1 disparu (Général Fay, 326).

2. *État-major prussien*, III, 278. La batterie de dix pièces de 12 sur la hauteur de Semécourt et la 1ʳᵉ légère du Xᵉ corps au sud de ce village tirent sur Bellevue et Sainte-Agathe; à l'est de la Moselle, quatre batteries de la division Kummer ont pris position entre Argancy et Olgy, contre Franclochamps et Les Maxes. Le Xᵉ corps perd, le 27 septembre : 23 hommes tués; 1 officier et 76 hommes blessés, 7 disparus.

seront brûlés. Cet ordre est exécuté la nuit suivante, mais avec une singulière aggravation. Outre Colombey, La Grange-aux-Bois et Mercy-le-Haut qui ont été incendiés pendant le combat, les Allemands chassent les habitants de Peltre, de La Basse-Bévoye, des Maxes, d'une partie de Magny et y mettent le feu. Un demi-cercle de flammes rougit bientôt notre horizon. Les denrées que contiennent encore Pouilly et Chieulles sont enlevées ; la ligne d'avant-postes du VII[e] corps est ramenée au sud-est de Peltre, au lieu de traverser ce village, comme jusqu'alors [1].

Ces destructions barbares mettront à peu près fin à la série de fourrages entreprise sur le tard par Bazaine, dans des conditions souvent insuffisantes. Le dernier, contre une perte de près de 400 hommes [2], n'a rapporté que des résultats insignifiants. Mieux vaudrait utiliser l'entrain et le courage de nos troupes à élargir, sinon à forcer le cercle d'investissement.

---

1. *État-major prussien*, III, 279 ; général d'Andlau, 248.

2. D'après l'*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 219, l'ensemble de l'opération nous coûte 2 officiers tués, 9 blessés ; 42 hommes tués, 311 blessés, 19 disparus, total 383. Le général Fay, p. 326, donne des chiffres différents :

2e corps : 1 officier tué, 3 blessés ; 28 hommes tués, 158 blessés, 18 disparus ;
3e corps : 6 officiers blessés ; 8 hommes tués, 82 blessés ;
6e corps : 1 officier tué ; 7 hommes tués, 66 blessés, 1 disparu.
Total : 11 officiers et 368 hommes hors de combat.

VII

REGNIER A HASTINGS ET A FERRIÈRES

Regnier. — Le personnage. — Son mémorandum. — Regnier et Mme Lebreton. — Ses deuxième et troisième lettres. — Regnier et M. Jérôme David. — Son départ pour la France. — Regnier et M. de Bismarck. — Son départ pour Metz.

Entre temps survient un incident bizarre, au sujet duquel la lumière ne s'est pas encore faite complètement et qui influe d'une façon très marquée sur la résistance de l'armée du Rhin.

Le 11 septembre, un Français, réfugié en Angleterre depuis le 31 août, apprend par les journaux l'arrivée de l'impératrice Eugénie à Hastings. Le 12, il cherche à entrer en relation avec son entourage en écrivant à Mme Lebreton, sœur du général Bourbaki, et en la priant de mettre une sorte de mémorandum sous les yeux de la souveraine [1]...

---

1. *Quel est votre nom ? N ou M ? une étrange histoire dévoilée,* 3e édition, Bruxelles, Office de publicité, 1870, p. 5.

Cette plaquette provient de Regnier; quelle que soit l'opinion que l'on ait de cet homme, il semble que sa relation soit sincère. Du moins tous les détails qu'il donne et qui ont pu être recoupés avec d'autres témoignages sont exacts.

Né à Paris en 1822, Regnier reçoit une éducation tout à fait tronquée, comme le prouvent son style et son orthographe. Il est pourtant reçu au baccalauréat et entame ses études de droit et de médecine. Il est attaché à l'hôpital de Lille. Puis il s'occupe de magnétisme. On le trouve mêlé de la manière la plus bizarre aux événements du 15 mai et de juin 1848. Il fonde à Tarbes un journal, *La Démocratie pacifique,* puis revient à Paris. Il se marie, se rend en Algérie où il est employé comme médecin auxiliaire. Il rentre en France, est un moment comme policier au service du Palais, exploite une carrière de pavés, se marie en secondes noces à une Anglaise qui lui apporte une certaine aisance. En 1870, il habite avec ses six enfants et sa femme le village de Boissise-la-Bertrand, un peu en aval de Melun, sur la Seine. Lors du procès Bazaine, après une première détention, il est l'objet de poursuites au cours desquelles il s'enfuit après avoir écrit au duc d'Aumale, le 24 octobre 1873, une lettre affirmant sa non-culpabilité. Il est condamné par contumace à la peine de mort, le 18 septembre 1874, pour : 1° avoir, en 1870, entretenu des intelligences avec l'ennemi dans le but de favoriser ses entreprises ; 2° avoir commis le crime d'espionnage en s'introduisant dans une place de guerre pour s'y procurer des documents et des renseignements dans l'intérêt de l'ennemi ; 3° avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de l'État à l'effet de leur livrer les places, forteresses, maga-

C'est le nommé Regnier. Dans sa brochure, il se peint de la façon suivante : « Il est né à Paris en 1822 et a étudié, sans intention de les exercer, la médecine et le droit. En France il a toujours eu des propriétés qui l'ont rendu indépendant... Il trouvait tout chez lui : chasse, pêche, affection, et ne désirait qu'une chose, car il est impossible à l'homme le plus philosophe de ne pas désirer, c'était que cela durât.

« Aux premiers bruits de guerre, prévoyant que, de même que la victoire, la défaite pourrait survenir et, avec elle, toutes ses conséquences, il employa une somme assez forte à acheter une patente anglaise et américaine qui lui rapporte £ 300 à 400 par an. Déjà, quelques années avant, il acheta en Angleterre, sous le nom de sa mère, une maison de commerce qui, gérée depuis six ans par un associé, lui rapporte, pour sa part, £ 400 chaque année. Il est donc, avec ses 20,000 francs de rentes en Angleterre, tout à fait indépendant de ses propriétés de Paris, et tout ce qui peut arriver en France de plus désastreux ne le touche personnellement que d'une façon très faible au point de vue des intérêts matériels [1]... »

Ce préambule donne déjà un aperçu du personnage, et le portrait joint à sa plaquette en reproduit les grandes lignes. D'aspect vulgaire, d'éducation et de culture négligées, ayant une teinture d'instruction, sans plus, possédant une certaine fortune dont il tire vanité, ainsi que de tout ce qui le touche, doué surtout d'une imperturbable confiance en soi-même et d'une réelle facilité d'élocution, il est de ceux qui, dans les catastrophes nationales, voient surtout une occa-

---

sins et arsenaux de la ville de Metz. En 1876, on le voit à Constantinople, s'efforçant de pousser la Turquie à faire la guerre à la Russie, en lui promettant le concours armé de l'Autriche et de l'Angleterre. En 1883 ou 1884, il est à Rome, où il obtient une audience de Léon XIII à l'effet de réconcilier le Quirinal et le Vatican. En novembre 1886, il meurt à Ramsgate, directeur d'une blanchisserie (*Procès Bazaine,* Rapport Rivières, 82 ; La famille Regnier, *Temps* du 24 août 1903 ; Lettre au duc d'Aumale, *Procès Bazaine,* 185 ; Regnier à Constantinople, par M. G. Giacometti, les *Débats* du 25 août 1903 ; Regnier à Rome, *Temps* du 27 août 1903 ; *Figaro* du 8 novembre 1886).

1. *Quel est votre nom ? N ou M ?* p. 4.

sion de se mettre en avant, moitié par ambition, moitié de bonne foi. En dépit des apparences, ce n'est pas un espion allemand, ou du moins un espion soldé. S'il doit fournir à nos adversaires des renseignements précieux, c'est par pur dilettantisme, sans qu'intervienne un mobile autre que le désir de jouer un rôle, servi par un rare esprit d'intrigue[1].

---

1. Nous exprimons là une opinion contraire à celle de la majorité, mais elle est basée sur l'étude des textes originaux et surtout de ceux d'origine allemande.

Dans une étude de M. Henri Welschinger, publiée par le *Journal des Débats* du 12 janvier 1897 sous le titre : *Les Intrigues de Bazaine*, on relève les appréciations suivantes concernant Regnier : « Un individu disqualifié, d'une éducation médiocre et d'une vulgarité absolue, un faux médecin, ex-entrepreneur de pavage, audacieux, intrigant et vaniteux... On ne peut nier que Regnier n'ait été à la solde de l'ennemi, puisqu'on l'a retrouvé plus tard rédacteur au *Moniteur prussien* de Versailles... » Cette dernière affirmation ne paraît nullement convaincante. M. de Bismarck dit à lord Granville de Regnier qu'il lui faisait « l'impression d'être un intrigant, ayant cependant voulu honnêtement servir l'impératrice ». Un fonctionnaire de l'entourage du roi et de Bismarck, le comte von Hatzfeldt, écrit à sa femme le 20 novembre 1870 : « ...J'ai reçu aujourd'hui de Londres une brochure de M. Regnier sur ses négociations à Ferrières avec Bismarck... Je t'envoie cette brochure et te prie de la mettre soigneusement de côté. Comme je te l'ai dit au début, Regnier est un sot, mais un brave garçon, qui n'a pas été beaucoup récompensé par ses bons, mais très maladroits amis... » (*Temps* du 24 novembre 1906). Enfin, dans son ouvrage sur l'empereur Guillaume, M. L. Schneider (III, 34) écrit le 20 octobre : « La tentative faite pour employer M. Regnier... avait complètement échoué et je me rappelais le diagnostic suivant de Stieber : « C'est là un gaillard sujet à caution. » Le docteur Stieber était le chef de la police militaire et son opinion a évidemment du poids. Voir également L. Schneider, II, 309, au sujet de Regnier à Ferrières. Il en ressort que sa venue est tout à fait imprévue pour Bismarck et son entourage. Il est vrai qu'au cours du procès Bazaine, Jules Favre fit la déposition suivante : « Voyant M. de Bismarck au mois de mars presque tous les jours, je revins sur sa parole me disant que l'émissaire Regnier était un émissaire sans consistance et qu'il l'avait éconduit comme un importun. M. de Bismarck ne m'avait pas dit la vérité. Je lui dis : « En me parlant de Regnier, vous m'avez trompé. » Il ne fit aucune difficulté de le reconnaître. Je lui dis encore : « Regnier a été votre « agent, vous l'avez envoyé auprès du maréchal pour l'amener à la reddition de « Metz. » M. de Bismarck s'en défendit faiblement. » On doit n'accepter cette version que sous toutes réserves, tant Jules Favre trahit de défaut de pénétration dans ses rapports avec le chancelier.

Par contre, le général de Rivières écrit dans son Rapport : « Regnier est un homme fin et audacieux, ses manières sont vulgaires; vaniteux à l'excès, il se croit un profond politique. Il a publié de nombreuses brochures.

« Fut-il poussé à se jeter au milieu des événements par une de ces monomanies qu'engendrent les époques de troubles et de révolutions? Était-ce simplement un intrigant faisant métier de ses agissements? C'est ce qu'il est difficile de décider. » Enfin M. Lachaud, dans sa plaidoirie, s'exprime ainsi :

« Qu'est-ce que M. Regnier? Je n'en sais rien. Est-ce un espion prussien? Je ne le crois pas, et la raison, c'est qu'on est espion pour de l'argent.

« Or, Regnier n'a pas besoin d'argent, et tous les faits semblent démontrer

Dans son mémorandum, Regnier part des prémisses suivantes : le roi de Prusse voudrait traiter de la paix avec le gouvernement impérial plutôt qu'avec la République. Dès lors il propose de se rendre à Wilhelmshöhe, après avoir fait viser son passeport à l'ambassade prussienne. Il tentera de faire adopter par l'empereur le projet ci-après : l'impératrice porterait « le siège de son gouvernement » sur la flotte ou, du moins, sur une partie de la flotte, « quelque minime qu'elle soit ». Elle se rendrait ainsi dans les différents ports français où elle compte le plus d'adhérents, de façon à faire « preuve de gouvernement *de jure* et *de facto* ».

Elle adresserait des « proclamations » aux gouvernements étrangers, à la flotte, à l'armée et au peuple français, afin de revendiquer ses droits et de protester contre la révolution accomplie [1].

Ce singulier factum d'une personnalité sans mandat devrait indigner l'impératrice. On lui propose, en effet, de tenter un mouvement de guerre civile en présence de l'ennemi. Ce crime n'aurait même pas l'excuse d'un succès possible, car les chances sont nulles pour une restauration impériale en septembre 1870.

Quoi qu'il en soit, Regnier arrive à Marine-Hôtel le 14 septembre et se fait introduire auprès de Mme Lebreton qui lui dit que l'impératrice a lu « à deux reprises, avec beaucoup de soin » sa longue lettre. Mais son sentiment est que « l'intérêt de la France doit passer avant la dynastie... Elle ne veut rien faire », de peur que l'on attribue tous ses efforts « à son désir de sauver cette dernière... Elle a horreur de tout ce qui pourrait amener une guerre civile [2]. »

---

qu'il n'en a pas reçu. Est-ce un fou ? Vous avez entendu ici M. Soulié, son ancien camarade de collège, qui vous a dit qu'il n'avait pas toute sa raison. C'est peut-être un homme aventureux qui a besoin de faire du bruit, chez lequel la vanité domine le devoir... »

1. D'après Regnier, il envoie à Mme Lebreton « un mot avec la lettre ci-jointe (il veut dire *suivante*) et prière d'en communiquer une portion à Sa Majesté ». La *lettre* qui suit est un mémorandum sans aucun caractère épistolaire, aussi diffus dans la forme que peu précis pour les moyens d'exécution.

2. *N ou M*, p. 11.

Après une longue conversation, Regnier résume ses objections dans une deuxième lettre que Mme Lebreton s'engage à mettre sous les yeux de l'impératrice.

Il lui paraît impossible que l'amiral Duperré ne dispose pas au moins d'un navire de la flotte. L'impératrice pourra faire usage comme lieu de refuge de ce bâtiment ou de la Corse. Elle fera connaître au général Fleury, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et au Foreign-Office, que « dans trois jours » elle sera « sur le territoire français », représentant le gouvernement « de fait et de droit ». Elle adressera aux fonctionnaires une circulaire portant nullité des élections annoncées pour le 16 octobre[1]. Le lendemain du jour où le « comité de défense de Paris, qui s'intitule à tort comité de la défense de la France, aura cessé d'exister pour une cause ou pour une autre, tous les fonctionnaires du gouvernement impérial reprendront *de plano* leurs fonctions ». Le Sénat, le Corps législatif et le Conseil d'État se réuniront le premier lundi suivant, à 1 heure, s'ils ne sont convoqués pour une époque antérieure[2].

Ce second factum témoigne, encore plus que le premier, d'une complète méconnaissance de l'état des esprits en France. Au lieu de congédier cet importun donneur de conseils, Mme Lebreton le fait recevoir le lendemain 15 par trois officiers de la maison impériale, qui s'efforcent de le détourner de nouvelles démarches en reproduisant les objections déjà formulées la veille.

Regnier ne se tient pas pour battu et adresse à la confidente de l'impératrice une troisième lettre, celle-ci abordant un tout autre ordre d'idées. « Moi ou un autre devrions, depuis hier, être non officiellement, mais confidentiellement et secrètement en communication personnelle avec M. de Bismarck. Il faut que les conditions de paix que l'on nous fera soient meilleures que celles que le soi-disant gouverne-

1. Le gouvernement de la Défense nationale a prévu des élections pour cette date. Il y renonce ensuite (Voir notre *Siège de Paris*, I, p. 319).

2. *N ou M*, p. 13. Cette prétendue lettre est plutôt une note, comme la précédente.

ment républicain aurait acceptées. Chacun des actes de ce dernier doit tourner à notre avantage. Nous devons agir [1]. »

Le soir du 15, Regnier se présente de nouveau pour connaître l'effet produit par ces suggestions, qui contiennent en germe toute sa mission prochaine [2]. Il est reçu par deux des officiers qu'il a vus précédemment et par M. Fillon, précepteur du prince. C'est ce dernier qui prend la parole, répétant que l'impératrice ne veut rien faire. Après un échange d'idées, Regnier déclare qu'il va probablement se rendre à Wilhelmshöhe, où il sera « peut-être mieux compris » et d'où l'on pourra « modifier les idées de la régente ». Puis il remet à M. Fillon des photographies d'Hastings, en le priant de demander au prince impérial « d'y mettre un mot pour son père ». Ce sera « le motif apparent » de son voyage et lui servira de présentation. L'impératrice ignore cette démarche ou a l'imprudence de l'approuver et l'intrigant quitte l'hôtel, muni de pièces dont il saura faire le plus large usage, malgré leur peu d'importance apparente [3]. Comment croire, en effet, que le porteur n'est pas un envoyé secret de la petite cour d'Hastings ?

Le 17 septembre, il fait une nouvelle tentative auprès de M. Jérôme David, ancien ministre, qu'on lui a cité comme ayant une certaine influence auprès de l'impératrice. Il échoue encore une fois et éprouve un instant de découragement. « Tout ce monde si froid me glaçait et j'eus l'idée le lendemain de renvoyer à Hastings les vues photographiques

1. *N ou M*, p. 15. Cette lettre, adressée à Mme Lebreton, n'est pas une note impersonnelle comme les deux autres.

2. Y a-t-il été conduit par la répugnance de l'impératrice à accepter les précédentes ou ces dernières étaient-elles une simple préparation à un projet déjà caressé, qu'il développe au dernier moment ?

3. Sur la photographie d'Hastings, dont *N ou M*, p. 21, contient le fac-similé, on lit ce qui suit : « Mon cher papa, je vous envoie les vues d'Hastings, j'espère qu'elles vous plairont. » Deux vues stéréoscopiques portent les mots « Louis Napoléon » (*ibid.*, p. 16).

D'après la déposition Lamey (*Procès Bazaine*, 381), l'impératrice avait défendu que le prince donnât sa signature. Quand elle apprit qu'il avait désobéi, elle télégraphia à Wilhelmshöhe pour mettre l'empereur en garde contre Regnier.

Avant de partir, Regnier remit à M. Fillon, le 16 septembre, une quatrième lettre (*ibid.*, p. 17), celle-ci sans intérêt.

que l'on m'avait confiées ... » A 7 heures du soir, il lit dans un numéro spécial de l'*Observer* que Jules Favre a obtenu pour le 19 un rendez-vous à Meaux, dans lequel il doit traiter de l'armistice avec M. de Bismarck. Il n'y a plus une minute à perdre. Regnier part aussitôt pour Calais, puis pour Amiens. Avec mille difficultés il arrive à Nanteuil, en pays occupé par l'ennemi. Bien qu'il ne sache pas sa langue, il parvient à se rendre à Meaux, avec l'aide de l'autorité allemande. Il s'est borné à dire qu'il venait d'Angleterre, ayant quitté Hastings la veille, et qu'il doit arriver au grand quartier général le même jour, « désirant parler à M. de Bismarck. Chose extraordinaire, il y eut dans ce moment en moi cet esprit de conviction qui ne m'a pas quitté pendant quinze jours, et devant lequel tout le monde semblait naturellement se soumettre [1]. »

Il est à Meaux le 19 à minuit, y passe quelques heures et apprend que le roi Guillaume est au château de Ferrières, chez M. de Rothschild, avec M. de Bismarck. Jules Favre doit y retrouver ce dernier le 20 septembre, mais Regnier peut encore arriver avant le célèbre avocat. Il s'y emploie activement et le 20, à 10 heures du matin, il est à Ferrières [2]. Bien que sa démarche ne soit nullement autorisée par l'impératrice et qu'elle doive motiver au moins des doutes de la part des Allemands, il paie d'audace. Sa voiture le dépose sous le péristyle du château. Il fait mettre son sac de voyage dans le vestibule et demande « un conseiller ou un aide de camp de M. de Bismarck ». Il est introduit dans un salon où se trouvent plusieurs personnes. Celle à laquelle il

1. *N ou M*, p. 19.

2. *N ou M*, p. 20. Le 23 septembre, lors du second voyage de Regnier à Ferrières, M. L. Schneider le voit chez le jardinier, où est logé le docteur Stieber, chef de la police militaire. Il paraît très bien informé et affirme avoir une mission de l'impératrice Eugénie pour l'empereur et pour Bazaine. « Bref, il avait tout l'air d'un agent qui pourrait rendre de grands services. » Mais Stieber dit de lui à Schneider : « Que le comte de Bismarck s'en méfie ! Si je l'avais vu et entretenu avant qu'il eût été reçu par le chancelier, j'aurais détourné celui-ci de s'engager, si peu que ce soit, avec lui.

« Je connais mon monde : ce gaillard-là est sujet à caution. Mais voilà ce que c'est que de vouloir faire de la police par soi-même et en dehors de nous ! » Ce diagnostic pénétrant ne devait se vérifier que trop tôt... » (L. Schneider, II, 309.)

s'adresse est justement le comte von Hatzfeldt. Aux premiers mots concernant son « arrivée directe d'Hastings » et son « désir de parler à M. de Bismarck », le diplomate répond que le chancelier est avec le roi; de plus, il a promis une audience pour 11 heures à Jules Favre, qu'il a rencontré la veille en venant à Ferrières[1]. La demande de Regnier a donc peu de chance d'être accueillie. Néanmoins, Hatzfeldt écrit un mot et, « cinq minutes après », Bismarck descend dans la chambre du comte, où l'attend l'envoyé d'Hastings. « Après quelques demandes polies » sur les difficultés de son voyage, il le conduit lui-même, « tête nue, dans son cabinet au premier étage ». Il s'assied et prie Regnier d'en faire autant. Entrant aussitôt en matière, ce dernier tire du grand portefeuille qui ne le quitte pas la photographie d'Hastings et la tend au chancelier : celui-ci l'examine un instant. Puis Regnier, le regardant fixement, lui dit : « Je viens, Monsieur le Comte, vous demander une passe qui puisse me permettre de me rendre à Wilhelmshöhe et de remettre cette photographie à Sa Majesté. » Bismarck le fixe également; après un moment de silence, il prend la parole comme Regnier avait d'avance la certitude qu'il la prendrait[2] :

« Monsieur, notre situation est celle-ci : que peut-on nous offrir? Avec qui pouvons-nous traiter? Notre désir de profiter de la position actuelle pour nous éviter dans l'avenir, d'ici à longtemps du moins, une guerre nouvelle avec la France est formel; pour cela une aliénation des frontières de la France nous est indispensable.

« D'un autre côté, nous nous trouvons en présence de deux gouvernements, l'un de fait, l'autre de droit; nous ne pouvons changer leur position, et il nous est difficile, sinon impossible, de traiter avec l'un ou avec l'autre.

---

1. Au sujet de l'entrevue de Ferrières entre J. Favre et Bismarck, voir notre *Siège de Paris*, I, p. 207 et suiv.

2. *N ou M*, p. 21. Il est évident, note Regnier, que Bismarck le prend constamment pour un envoyé très discret de la régente, au moins à cette première visite. C'est aussi notre impression.

« Les puissances neutres seraient heureuses de voir la situation s'éclaircir. L'impératrice régente a quitté le territoire ; depuis, elle n'a pas donné signe d'existence. Après la prise de Sedan, l'on eût dû traiter ; quelques paroles que j'ai prononcées alors, dans une entrevue où se trouvaient MM. de Castelnau et Pietri [1], auraient pu, si on l'avait voulu, donner lieu à des pourparlers plus sérieux ; on a semblé ne pas vouloir les comprendre.

« Le gouvernement provisoire..., lui, ne veut ou ne peut pas accepter cette condition de la diminution du territoire, mais propose un armistice qui permettrait de consulter le peuple français sur cette question. Nous pouvons attendre aisément...

« Lorsque nous nous trouverons en face d'un gouvernement qui, *de facto et de jure,* pourra traiter sur les bases proposées par nous, nous traiterons... Nous n'avons pas à faire connaître nos exigences quant à une cession de territoire, puisqu'elle est *in toto* déclinée [2]. »

A ces ouvertures non déguisées, Regnier répond qu'en effet l'impératrice aurait dû, et peut-être devrait encore, revenir sur la flotte ou en territoire national afin d'y faire acte de souveraineté. La crainte de gêner la défense du pays l'en a empêchée. M. de Bismarck intervient aussitôt pour arrêter cette digression, en disant : « Cela est vrai, mais le passé est passé, occupons-nous du présent. — Quant à présent, reprend Regnier, nous ne pourrions que nous trouver heureux d'accepter des conditions moins dures que celles qui pourraient être publiquement acceptées par le comité de défense de Paris. Bazaine et Uhrich [3] pourraient, s'ils font

---

1. Il s'agit sans doute de l'entretien que M. de Bismarck eut le 2 septembre avec Napoléon III à Donchery (Voir notre tome VI, p. 691).

2. *N ou M,* p. 22. Bien que la version de Regnier ne soit pas confirmée par un récit parallèle de Bismarck, elle n'est pas non plus infirmée. Il est évident que le chancelier, qui joua dans cette affaire, jusqu'à un certain point, un rôle de dupe, n'a pas volontiers insisté sur cet entretien. Mais ses déclarations et celles de Regnier paraissent vraisemblables ; elles ne sont contredites par aucun fait ou témoignage contemporain.

3. Général, gouverneur de Strasbourg.

une capitulation, la faire au nom du gouvernement impérial. »

Bismarck répond que Jules Favre croit pouvoir compter sur l'armée de Metz. Regnier offre d'aller s'en assurer. « Si vous étiez venu il y a huit jours, il y a quatre jours même, il était encore temps; maintenant, je crains qu'il ne soit trop tard », reprend Bismarck. Il regarde sa montre et voit que l'heure du rendez-vous avec Jules Favre est passée. Il se lève : « Veuillez présenter mes respectueux hommages à Sa Majesté Impériale quand vous serez à Wilhelmshöhe. » Regnier se retire, laissant sur le bureau du chancelier ses papiers et le premier numéro du journal *La Situation* [1].

A 8 heures du soir, Bismarck le reçoit de nouveau; il développe des projets qu'il a échafaudés dans l'intervalle, modifiant sans scrupule ceux soumis jusqu'alors par lui à l'impératrice et au chancelier.

Il ira « de suite à Metz et à Strasbourg voir les deux commandants » et conviendra avec eux que, si ces deux places « doivent être rendues », elles le seront « au nom de l'empereur ».

Une proclamation convoquera, dans une ville et à une date à déterminer, les membres du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'État. Une autre, adressée au peuple français constatera que la gauche, en s'emparant du pouvoir, nous force à une paix plus désavantageuse qu'elle n'eût été sans cela ; que son « appel à la nation » pour la ratification d'une cession territoriale, malgré l'engagement formel de ne jamais céder un pouce du territoire français [2], prouve qu'elle en reconnaît la nécessité. Dans ces conditions, le but pour lequel était établi le gouvernement de la Défense nationale

1. Organe bonapartiste, dont le premier numéro a paru à Londres la veille du départ de Regnier et auquel ce dernier n'est peut-être pas étranger, bien qu'il n'en dise rien. Parmi les papiers de Regnier figurent les photographies d'Hastings. M. de Bismarck en profite sans scrupules pour les montrer à Jules Favre, de façon à peser sur sa décision (Voir notre *Siège de Paris*, I, 213).

2. Circulaire de Jules Favre aux agents diplomatiques de France (6 septembre) : « Nous ne céderons ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses. » Par ces mots : *appel à la nation*, Regnier entend la convocation d'une assemblée, fixée un instant au 16 octobre.

a cessé d'exister. Sa mission est terminée. En conséquence, « tous les fonctionnaires du gouvernement impérial, à partir du samedi 1er octobre, reprendront leurs fonctions ». A cette même date, l'impératrice saisira de nouveau « les rênes du gouvernement ». Seuls seront valables les actes faits en son nom, par lès fonctionnaires nommés ou agréés par elle.

Après la paix, le choix du gouvernement sera soumis au peuple français, par une formule qu'auront déterminée les Chambres [1].

Pour qui connaîtrait l'état de l'opinion en France et les forces respectives des partis en présence, l'impraticabilité d'un tel programme sauterait aux yeux. M. de Bismarck est mal renseigné; comme la grande majorité des Allemands, il voudrait qu'une paix immédiate consolidât les résultats inespérés d'une guerre de deux mois à peine. Il répond : « Monsieur, le destin a décidé. Attendre plus à le reconnaître n'est pas le fait d'un caractère indomptable, mais d'un caractère indécis; rien ne peut empêcher que ce qui est soit. Faites que nous trouvions devant nous quelqu'un capable de traiter, et vous aurez rendu un grand service à votre patrie. Je vais vous faire donner un sauf-conduit général, qui vous permettra de voyager dans toutes les possessions allemandes et dans tous les pays occupés par les troupes; un télégramme arrivera avant vous à Metz et vous en facilitera l'entrée. Sans doute un armistice sera signé demain à midi [2], mais ce n'est qu'une question de fait de guerre, qui n'engage à rien et ne reconnaît aucun droit; il fallait venir plus tôt... » Puis le chancelier met fin à l'audience, en donnant des ordres pour que le sauf-conduit en question soit remis le soir même à Regnier [3].

1. *N ou M*, p. 26.

2. Cette prévision fut déçue et le gouvernement de la Défense nationale déclina l'armistice, en raison des conditions, jugées inacceptables (*Siège de Paris*, I, p. 215).

3. *N ou M*, p. 27. La plaquette de Regnier reproduit le fac-similé de ce sauf-conduit ; en voici la traduction :

« Je prie les commandants des troupes alliées de laisser passer sans opposi-

Ce dernier doit quitter Ferrières le lendemain matin 21, à 6 heures du matin. Dans la nuit, il écrit une première lettre à M. de Bismarck, modifiant encore une fois le programme qu'il s'est fixé lui-même. Cette fois, en effet, il mentionne la sortie de Metz de l'un de nos officiers généraux, sortie dont, à l'en croire, il n'a été question jusqu'alors ni avec l'impératrice, ni avec le chancelier. « ... Je quitterai vos postes avancés près de Metz en ordonnant à la voiture de m'attendre; je serai enveloppé d'un châle qui me cachera une partie de la figure, et j'annoncerai mon retour pour 6 heures du soir. On pourrait ne pas me regarder de trop près lorsque je sortirai. Dans le cas où le maréchal Bazaine accéderait à toutes mes conditions et que (*sic*) le maréchal Canrobert ou le général Bourbaki, auquel j'aurai donné l'indication exacte de tout ce qui doit s'exécuter pour la réussite de mon plan, consentirait à l'appuyer de toute son influence sur l'armée, il pourrait sortir avec mes papiers, vêtu de mes habits, enveloppé de mon châle, après avoir donné sa parole qu'il ne serait pour personne au monde, excepté pour S. M. l'Impératrice, que M. Regnier. Il résiderait dans ma famille à Hastings... Plus tard, si tout réussissait... il pourrait reprendre son individualité et ferait savoir qu'il est sorti de Metz pendant la nuit avec un petit aérostat, mais ce serait seulement dans le cas où il se mettrait à la tête de l'armée chargée de défendre les Chambres, réunies, si possible, dans un port de mer avec présence d'une partie de la flotte sur laquelle on pourrait compter. Le traité se signerait le même jour et je n'y serais pas. Si rien ne pouvait aboutir, le maré-

---

tion M. Regnier qui se rend d'ici en Allemagne et de faciliter dans la mesure du possible son voyage.

« Ferrières, le 20 septembre 1870.

« *Signé* : BISMARCK.

« Recommandé à l'attention des troupes.

« Grand quartier général de Ferrières, 20 septembre 1870.

« Le quartier-maître général : PODBIELSKI.

« Meaux, 21 septembre 1870.

« *Vu* : (Illisible).

« *Vu* : Reims, le 22/9 70.

« (Illisible). »

chal ou le général viendrait reprendre son poste sous mon nom[1]... »

Malgré son défaut de bases sérieuses et ses lacunes évidentes, ce programme sera rempli à peu près entièrement, sans donner, à beaucoup près, les résultats qu'en attendent Regnier et M. de Bismarck. Mais les Allemands auront obtenu ce succès d'amuser Bazaine de stériles tentatives de négociations, en le détournant d'une défense active à laquelle il est, par ailleurs, très peu disposé.

1. *N ou M*, p. 28. Dans un *post-scriptum*, Regnier mentionne qu'un télégramme à lui adressé à l'état-major de l'armée de Metz : « Vous avez égaré des papiers » signifierait assentiment à la sortie du maréchal ; « Vous avez égaré des effets », assentiment pour le général ; « Vous n'avez rien égaré du tout », assentiment pour une sortie à son choix. Pas de télégramme signifierait refus.

VIII

REGNIER AU BAN-SAINT-MARTIN

Regnier au Ban-Saint-Martin. — Son entretien avec Bazaine. — Déclaration du maréchal. — Retour de Regnier à Corny. — Son retour au Ban-Saint-Martin. — Ses entretiens avec Bazaine, Bourbaki et Canrobert. — Départ de Bourbaki et de Regnier.

Le 23 septembre, vers 4 heures du soir, Regnier arrive à Corny, au quartier général de la IIe armée. Un peu avant la nuit, un parlementaire se présente aux avant-postes du 4e corps à Moulins, remet une dépêche[1] et s'éloigne aussitôt.

A ce moment, le commandant de francs-tireurs Arnous-Rivière[2] remarque un homme, vêtu en civil et porteur du brassard à la croix de Genève, qu'il n'avait pas encore vu. Il lui dit brusquement : « Que faites-vous là ? D'où venez-vous ? Que voulez-vous ? — Je viens, répond l'inconnu d'un ton d'autorité, pour voir le maréchal Bazaine, que je

---

1. Cette dépêche, provenant sans doute de Frédéric-Charles, ne figure pas dans les pièces reproduites à l'occasion du Procès Bazaine. Il ressort des débats et de l'instruction que la correspondance entre le prince et le maréchal fut détruite avec intention. En outre, dans sa brochure, p. 32, Regnier assure qu'après sa dépêche bien connue du 16, Bazaine en écrit deux au prince, du 16 au 23 : l'une dans laquelle il demande qu'on lui explique la différence entre deux journaux, l'un belge disant que Jules Favre doit traiter d'un armistice, l'autre allemand affirmant que le gouvernement prussien ne reconnaît que celui de l'empereur. Dans une troisième lettre, Regnier croit, sans pouvoir affirmer qu'il ne mêle pas les deuxième et troisième, que Bazaine demande à envoyer le colonel Boyer au quartier général du roi, pour s'informer positivement de l'état des choses. Voir *suprà*, p. 281.

2. Officier démissionnaire, de réputation équivoque ainsi qu'il résulte de plusieurs témoignages au Procès Bazaine (Dépositions Boyer, Malherbe, Tachard ; Rapport Rivières). Il fut désigné par le général de Cissey le 4 septembre, en dépit de cette réputation, pour commander en permanence le poste de Moulins-lez-Metz, par lequel se faisaient toutes les communications de parlementaires (Voir le texte de l'ordre de Cissey, *Procès Bazaine*, plaidoirie Lachaud, 580). Le maréchal Bazaine, qui le connaissait aussi, ne changea pas cette désignation. Il fut relevé à la suite d'une irrégularité grave dans le service. Voir ce qu'en dit le lieutenant-colonel Patry, *loc. cit.*, 191, et comparer avec la déposition Arnous-Rivière, *Procès Bazaine*, 379.

dois entretenir et chez lequel je vous prie de me faire conduire. Ma venue est le véritable motif qui a amené le parlementaire que vous venez de recevoir. » Malgré la singularité de cette apparition, pour ne pas dire plus, Arnous-Rivière fait mener l'homme auprès du général de Cissey; celui-ci prie aussitôt un officier de son état-major, le capitaine Garcin, de l'accompagner chez le maréchal. Ils partent dans la voiture d'Arnous-Rivière [1].

Si l'on se conformait aux prescriptions très sages du règlement, on devrait retenir aux avant-postes cet inconnu aux allures suspectes, jusqu'à ce que le commandant en chef eût fait connaître sa décision. Mais les choses se passent toujours ainsi, soit par suite de notre négligence habituelle, soit en vertu d'ordres directs donnés par le maréchal en dehors de l'état-major général [2].

Quand Garcin arrive au grand quartier général avec son compagnon, il le présente à l'officier de service comme courrier de l'empereur. On lui demande son nom pour l'introduire. Il répond : « C'est inutile, je m'annoncerai moi-même. » A ce moment, il est 8 heures, et le maréchal se tient dans la salle de billard, suivant son habitude. On le prévient qu'un parlementaire prussien demande à lui être présenté. Bazaine envoie l'officier de service qui revient : Ce n'est pas un parlementaire, c'est « un monsieur » qui n'a pas les yeux bandés. Il a une mission auprès du maréchal et ne veut parler qu'à lui-même. L'inconnu entre alors dans la salle, d'où Bazaine l'emmène aussitôt dans son cabinet [3].

Regnier lit au maréchal le récit de ses deux entretiens et sa lettre à M. de Bismarck, qui ne lui a pas fait tenir le télégramme attendu. Il dit les sentiments du chancelier « envers la famille impériale », le regret qu'il a cru voir en lui d'être forcé de continuer des négociations avec le gouvernement

---

1. Général Jarras, 224, d'après ses souvenirs personnels et des renseignements donnés par Arnous-Rivière le 26 ou 27 septembre.
2. Général Jarras, 226 ; interrogatoire du maréchal au Procès Bazaine.
3. Général Jarras, 226 ; *Enquête*, dépositions, IV, général Boyer, 259.

de fait[1]. Il se donne comme envoyé secret de l'impératrice et montre en guise de preuve la photographie d'Hastings[2]. Bien que ce pouvoir soit fort insuffisant et que l'authenticité même puisse en passer pour douteuse, Bazaine juge à propos de révéler à cet inconnu la situation exacte de l'armée : elle ne pourra atteindre qu'avec beaucoup de peine le 18 octobre, en mangeant les chevaux des officiers[3]. Il accueille avec une satisfaction non dissimulée une perspective que Regnier fait luire à ses yeux : celle de « pouvoir sortir avec tous les honneurs de la guerre, sous la seule promesse de ne pas servir pendant le restant de la campagne ». Il dirigera l'armée sur une partie du territoire qui sera neutralisée ; elle y sera aux ordres des Chambres et du gouvernement impérial. Non seulement Bazaine ne fait aucune opposition à ces ouvertures[4], mais il proteste que la France ne peut être « forcée de se mettre à la remorque d'une poignée d'aventuriers, gens sans aveu qui veulent faire à leur ambition un marchepied du malheur de la patrie ». — Cette appréciation n'est-elle pas piquante dans sa bouche ? — Il garantit la fidélité dynastique de l'armée, qui partage, dit-il, les idées de ses chefs. Regnier lui répète ce que Jules Favre avançait de son loyalisme envers le gouvernement de la Défense nationale. Bazaine répond que c'est « absurde », que ses lieutenants ont en lui la plus grande confiance et

---

1. *N. ou M*, p. 30. Regnier ignore encore, sans doute, l'échec des négociations de Jules Favre.

2. Il semble même, d'après Regnier, que cette photographie n'ait été montrée qu'à la fin de l'entretien.

3. *N ou M*, p. 31. Cette affirmation de Regnier concorde avec les renseignements que possède alors Bazaine, comme nous le verrons. C'est un indice de plus en faveur de l'exactitude de son récit. Ajoutons que, en ce point, ce récit est confirmé par la déposition du commandant Lamey, attaché à la maison du prince impérial, auquel il indique cette date fatale du 18 octobre lors de son voyage à Londres.

4. « Je répondis que, bien certainement, si nous pouvions sortir de l'impasse où nous étions avec les honneurs de la guerre, c'est-à-dire avec armes et bagages, en un mot entièrement constitués, nous maintiendrions l'ordre dans l'intérieur et ferions respecter les clauses de la convention, mais qu'il ne pouvait être question de la place de Metz, dont le gouverneur, nommé par l'empereur, ne relevait que de lui » (*Procès Bazaine*, interrogatoire du maréchal). Cette restriction quant à la place de Metz est aussi mentionnée par Regnier (*N ou M*, p. 33).

qu'ils ont promis de le suivre partout[1]. Il donne enfin lecture de trois lettres au prince Frédéric-Charles, dont la dernière, encore en projet, provoque des objections de la part de Regnier[2].

Celui-ci insiste sur l'avantage de faire servir la question politique à la solution de la question militaire. L'offre « si généreuse » qu'a formulée le maréchal de se mettre à la disposition de l'envoyé d'Hastings doit permettre d'obtenir de M. de Bismarck des conditions meilleures au point de vue de la dynastie. Autrement dit, bien qu'il s'en défende, Regnier entend sacrifier l'armée, c'est-à-dire la France, à l'intérêt de la famille Bonaparte. Il demande donc à Bazaine de lui faire connaître « l'extrême limite à laquelle il consentira d'arriver ».

Le maréchal se tient sur quelque réserve à cet égard : le terme « avec les honneurs de la guerre » lui paraît tout dire. Il ajoute néanmoins que, « si une portion de ses canons était une difficulté, il ne faudrait pas s'y attacher ». Regnier le prévient qu'il reviendra dans six jours, puis lui tend une vue d'Hastings derrière laquelle le prince impérial a écrit son nom et le prie d'y mettre aussi le sien. Ces deux autographes accouplés accréditeront mieux encore « l'envoyé d'Hastings » auprès du chancelier[3]. A 11 heures du soir, Regnier prend congé du maréchal, « après serrements de mains et souhaits mutuels ». Il tente vainement de retourner à Corny. Le service des parlementaires ne fonctionne que le jour et il doit rester au Ban-Saint-Martin jusqu'à 6 heures du matin[4]. A 7 heures, il a franchi les lignes allemandes.

1. *N ou M*, p. 32.

2. « Allusion voilée à la fin de cette deuxième ou troisième lettre, mais qui n'a pas été envoyée, au gouvernement possible de Jules Favre et à son désir de ne pas rester en dehors des événements.

« Quant à la fin de cette lettre, je lui dis positivement que je ne l'aime pas et qu'elle peut donner naissance à des suppositions injurieuses pour lui... » (*N ou M*, p. 33).

3. *N ou M*, p. 34. Regnier se reproche d'avoir commis une « première faute » en se contentant de cette inscription : « Il fallait lui faire écrire, ce qu'il eût écrit alors avec bonheur : « M. Regnier est autorisé à traiter en mon nom de « la reddition de l'armée sous Metz, avec tous les honneurs de la guerre. »

4. *N ou M*, p. 34 et 38. D'après le récit de Regnier, il n'aurait pas été ques-

Ainsi, l'arrivée d'un inconnu, dans les conditions les plus suspectes[1], a suffi pour déterminer le maréchal à donner sur son armée les renseignements les plus compromettants et, bien plus, à accepter un projet de capitulation qui frapperait d'un coup mortel la défense nationale. Il est difficile de pousser l'inconscience et l'impéritie aussi loin. A ce point, elles confinent à la scélératesse.

A 9 heures du matin, le 24, Regnier est devant le prince Frédéric-Charles, qui lui demande si sa mission a réussi. Il répond que, à son sens, la question politique doit primer la question militaire, selon sa thèse favorite, mais qu'il entend ne pas négliger cette dernière et au contraire s'en servir; que le maréchal s'est mis avec son armée à sa « disposition complète »; que lui, Regnier, peut « dès ce moment rendre libres à l'armée prussienne et à sa complète disposition environ 120,000 hommes, en laissant une force suffisante pour le siège de la ville », qui sera « immanquablement forcée de se rendre tôt ou tard ». Frédéric-Charles répond qu'il croit pouvoir affirmer que, sans Metz, rien ne se fera[2]. Au mo-

---

tion, dans ce premier entretien avec le maréchal, du départ de Canrobert ou de Bourbaki. Au contraire, dans son interrogatoire, Bazaine affirme que, dès le début, Regnier lui déclare que sa mission est toute verbale et qu'elle a « pour but de proposer soit à M. le maréchal Canrobert, soit à M. le général Bourbaki, de se rendre en Angleterre pour se mettre à la disposition de la régente ».

1. Voici comment, dans son interrogatoire, Bazaine essaie de justifier sa conduite à l'égard de Regnier : « Il me donna du reste tant de détails sur ses soi-disant relations avec l'impératrice et son entourage que, malgré l'étrangeté de son apparition, je crus à sa mission et pensai, dans l'intérêt général, ne pas devoir repousser l'occasion qui s'offrait de me mettre en communication avec l'extérieur... Tout ce qui précède ne fut qu'une simple conversation, à laquelle je n'attachai qu'une importance secondaire, puisque M. Regnier n'avait aucun pouvoir écrit de l'impératrice, ni de M. de Bismarck. »

2. « M. le général Coffinières, lui dis-je, qui commande la ville de Metz, tient son commandement de Sa Majesté ; il est indépendant du maréchal et, pour des raisons à moi connues, je n'ai pas cru utile de le voir » (*N ou M*, p. 39). Il faut peut-être voir ces raisons dans la proclamation de Coffinières du 13 septembre. Bazaine jugea sans doute que le général s'était trop avancé en faveur du gouvernement de la Défense nationale pour se laisser aller aux suggestions de Regnier.

Une dépêche de Moltke à Stiehle (27 septembre, 2 heures du soir) répondant à une communication du 24 à midi, fait connaître « qu'il n'a jamais été dans l'intention (du roi) d'accepter à l'égard de l'armée enfermée dans Metz des arrangements tels que ceux dont Regnier a parlé. Seule la capitulation ou un traité de paix avec un gouvernement inspirant confiance peut, à mon avis, tirer

ment de clore l'audience, il fait savoir qu'il a reçu deux télégrammes à l'intention de Regnier. Le second est un assentiment à la sortie de Canrobert ou de Bourbaki. Dans le premier, Regnier croit lire, avec raison, l'annonce que l'armistice n'a pas été signé[1]. Le prince le lui confirme. Il obtient ensuite l'autorisation de retourner à Metz.

Vers midi, il est de nouveau à Moulins, d'où Arnous-Rivière le conduit en voiture chez le maréchal. Chemin faisant, il parle de la triste situation de la France, en proie à l'anarchie, déclarant que le gouvernement impérial seul peut sauver le pays. Il connaît beaucoup, dit-il, Canrobert et Bourbaki et se propose de les voir.

Dès l'arrivée, Bazaine confère brièvement avec lui et se rend aux quartiers généraux de ces deux commandants de corps d'armée, sans les rencontrer. Il rentre au Ban-Saint-Martin, où Bourbaki, survenu dans l'intervalle, est mis en présence de Regnier[2].

Le maréchal vient à lui, accompagné de cet homme, et dit : « Écoutez M. Regnier. » Puis il le quitte et l'envoyé d'Hastings développe alors son projet pour le rétablissement de la paix par les soins de l'impératrice. Celle-ci « est seule; elle a besoin de quelqu'un pour exécuter ce projet; le maréchal Canrobert doit partir, ou vous; le maréchal Bazaine vous demande si cela vous convient? » La triste situation

---

l'armée du maréchal Bazaine de sa situation présente. Mais, dans le dernier cas, Metz doit se rendre et il faudra peser jusqu'à quel point les troupes françaises pourront emporter leur matériel » (*Moltkes Korrespondenz*, I, III, II, 308).

1. « Vous êtes parti trop tôt. » — « Vous n'avez laissé ni l'un ni l'autre » (*N ou M*, p. 39). Voir *suprà*, p. 280.

2. Général Jarras, 226; *Enquête*, dépositions, IV, général Boyer, 259. Le 24, Bourbaki est allé au fort Saint-Julien pour se rendre compte d'un petit engagement. Vers 5 ou 6 heures, il rentre à son quartier général. A ce moment, on l'avertit que Bazaine le fait chercher partout depuis midi pour une affaire qui paraît très pressée. Au même moment, il reçoit un télégramme du maréchal l'appelant au Ban-Saint-Martin. Il y va et voit le colonel Boyer qui lui dit : « Voilà un monsieur qui se promène avec le maréchal, le connaissez-vous ? — Non. — Vous ne l'avez pas vu aux Tuileries ? — Non. Quoique n'y ayant pas connu tout le monde, j'ai assez l'habitude de me rappeler les figures que j'ai vues pour affirmer que j'ai ou que je n'ai pas rencontré telle ou telle personne. Qu'est-ce que c'est que ce Monsieur ? — Je ne veux pas vous le dire; le maréchal vous le dira » (*Enquête*, dépositions, III, 345, Bourbaki; lettre du même au ministre de la guerre, 14 septembre, reproduite par Bazaine, *Épisodes*, 183).

de l'armée et les attaches bonapartistes du général font qu'il ne rejette pas immédiatement cette suggestion. Pourtant il s'agit, en somme, d'une sorte de désertion en présence de l'ennemi.

Peu après, Bazaine rejoint Bourbaki et insiste dans le même sens en l'absence de Regnier : « On a beaucoup parlé politique; ce n'est pas notre affaire. Je ne vois à cet homme aucune espèce de qualité pour traiter. Mais, enfin, il y a peut-être quelque petite chose à faire. Seriez-vous disposé à accepter une mission auprès de l'impératrice [1] ? » Il ajoute que le général est d'autant plus indiqué pour ce rôle que sa situation d'aide de camp de l'empereur et de commandant de la Garde impériale le lui rendront plus facile. D'ailleurs Canrobert est peu ingambe; le voyage serait pénible pour lui [2].

Sur les entrefaites, le commandant du 6e corps est arrivé. Avant même d'avoir vu Regnier, il s'entretient avec Bazaine auquel il refuse de partir. Puis les deux maréchaux entrent dans le cabinet du commandant de l'armée du Rhin, où est déjà Regnier. Celui-ci ne parle pas politique, mais exprime « avec beaucoup d'aplomb » ses idées sur la cavalerie et l'artillerie. Canrobert en est « un peu choqué [3] ».

Tous deux sont encore avec cet homme, quand survient Le Bœuf : « On m'a dit qu'il y avait réunion des maréchaux et je viens. » Les assistants restent muets ; comprenant ce silence, le nouveau venu rend compte d'un engagement de la veille et sort [4].

Finalement, Bourbaki accepte de partir aux trois conditions suivantes, auxquelles Bazaine souscrit devant Canrobert et dont il ne tiendra aucun compte : le général recevra un ordre écrit; la Garde saura par la voie de l'ordre qu'il part pour un temps limité, en vertu des propres instructions du

1. *Enquête*, déposition Bourbaki, *loc. cit.*
2. D'après l'interrogatoire de Bazaine, Canrobert se serait d'abord entretenu avec Regnier, puis Bourbaki. C'est le contraire qui paraît être vrai d'après divers témoignages (*Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 239; III, Bourbaki, 345 ; lettre de Bourbaki citée).
3. *Enquête*, dépositions, IV, Canrobert, 279.
4. *N ou M*, p. 39.

maréchal; enfin son corps d'armée ne sera pas engagé avant son retour. Bazaine consent à tout [1]. Bourbaki n'a pas d'effets civils pour traverser les lignes. Le maréchal lui donne les siens et lui procure une casquette à croix rouge. Il défait même les bretelles qu'il porte pour les remettre à Bourbaki, moins corpulent et de plus petite taille.

Le général va se joindre à un groupe de sept Luxembourgeois, retenus sous Metz par les soins qu'ils donnaient aux blessés depuis les grandes batailles d'août. Le maréchal consent à les laisser partir, sur la pressante intervention des autorités grand-ducales [2] et d'après la suggestion de Regnier [3], évidemment d'accord sur ce point avec Frédéric-Charles. Bourbaki emporte avec lui, non l'ordre qu'il avait demandé, mais une simple autorisation qui est, par surcroît, antidatée [4]! Il semble que tout, dans cette singulière affaire, prenne le caractère de la duplicité et du mensonge.

Que dire de l'infamie de Regnier, se vantant auprès de Frédéric-Charles de lui rendre la disposition immédiate de 120,000 hommes, ou de celle de Bazaine qui, avec tant de

1. *Enquête*, dépositions, III, Bourbaki, 345. Il résulte de documents que nous citerons plus loin et de son propre témoignage (*N ou M*, p. 53) que Regnier a été prévenu par Frédéric-Charles que l'officier général sortant de Metz ne pourrait y rentrer. Il se garda bien d'en informer Bourbaki, peut-être avec l'assentiment de Bazaine et quoi qu'en dise celui-ci (*L'Armée du Rhin*, 132).

2. Voir le texte de cette lettre, datée du 20 septembre, *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 199. Regnier (p. 39) mentionne une demande « du grand-duc de Hesse ». C'est le général von Stiehle qui suggère l'idée d'accorder la sortie de *neuf* Luxembourgeois au lieu de *sept*, de façon à masquer la sortie de Bourbaki et de Regnier.

3. *Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 260.

4. « S. M. l'Impératrice régente ayant mandé auprès de sa personne M. le général de division Bourbaki, commandant la Garde impériale, cet officier général est autorisé à s'y rendre.

« Le maréchal de France commandant en chef l'armée du Rhin,

« Maréchal Bazaine.

« Metz, le 15 septembre 1870 » (*Procès Bazaine*, 83, interrogatoire).

D'après Regnier (*N ou M*, p. 65), la date de cet ordre était celle « où l'on avait échangé quelques prisonniers qui auraient pu l'apporter (?)... cela avait pour but de ne pas laisser plus tard supposer que l'impératrice pût avoir eu rien de commun avec le gouvernement prussien quant à cette sortie... ». En outre, il était donné au nom de l'impératrice pour indiquer que le maréchal se regardait encore comme sous les ordres de la régente. Ajoutons que, dans *L'Armée du Rhin*, p. 128, Bazaine date cette autorisation du *25 septembre* et en modifie les termes.

raisons de se défier de ce louche inconnu, compromet ainsi son armée et lui-même dans une ténébreuse entreprise, d'où il ne peut sortir que la guerre civile, dans l'éventualité la moins défavorable[1] !

Bourbaki et Regnier vont le soir même jusqu'à nos avant-postes de Moulins; ils sont forcés d'y passer la nuit. Le 25 au matin, ils arrivent à Ars, où Regnier rencontre un officier prussien avec lequel il cause quelque temps et qui les fait conduire en voiture à Corny, au quartier général de Frédéric-Charles. Regnier demande même à son compagnon s'il ne veut pas voir le prince, pour « serrer la main à un camarade ». Bourbaki rejette vivement cette idée, ajoutant qu'il regrette d'être parti avec ce singulier guide. Dès ce moment, il voit qu'il a été joué[2].

Bazaine ne le sera pas moins que lui, recueillant ainsi le juste salaire de son rôle dans toute cette affaire. Quelle que soit l'opinion qu'on ait de son intelligence et de son caractère, il est impossible d'expliquer sa conduite vis-à-vis de Regnier autrement que par les vues personnelles les plus étroites. Pour les raisons que nous avons mentionnées, il est hostile au nouveau gouvernement. Il affecte de croire et de répandre dans l'armée que l'ennemi ne veut pas reconnaître le général Trochu et ses collègues. Il prétend s'en rapporter à la Constitution : en l'absence de l'empereur et de l'impératrice, « c'est au conseil de régence à gouverner la France, en s'appuyant sur le Sénat, la Chambre des députés et le

1. Le général Boyer (*Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 259, 264) signale l'outrecuidance extrême de Regnier qui lui dit en propres termes : « Le général Bourbaki me convient parfaitement. » Même note de la part de Canrobert (*Enquête*, dépositions, IV, Canrobert, 279) et du commandant Arnous-Rivière (Général d'Andlau, 227). Bazaine lui-même dit (*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 220) : « Je n'avais aucune confiance en lui; j'ai dit au maréchal Le Bœuf, au général Frossard : « Connaissez-vous ce monsieur? il se dit employé de la maison « de l'Impératrice. » Ils me répondirent : « Nous ne le connaissons pas. — Moi non « plus. » Je n'y ai vu qu'un moyen, une occasion d'avoir des nouvelles. » D'après *L'Armée du Rhin*, 127, Bourbaki n'a que les instructions verbales suivantes : « Exposer à l'impératrice la situation morale et militaire de l'armée sous Metz, savoir dans quelle position politique et diplomatique se trouve le gouvernement de la Régence, et, si ce gouvernement n'existe plus, demander à l'impératrice de nous relever de notre serment. »

2. D'Eichthal, 86; lettre de Bourbaki, 14 septembre, citée.

Conseil d'État ». Il affirme ne pouvoir admettre aucune autre autorité, tant que l'armée ne sera pas déliée de son serment [1]. Les objections n'ont aucune prise sur lui, pas plus que « les instances pressantes de ses deux neveux », qui le voient avec chagrin se jeter dans une fausse voie [2].

Il admet donc volontiers que les Allemands entendent reconnaître uniquement le gouvernement impérial ou ses représentants. Il suppose qu'ils s'adresseront à lui pour maintenir ou plutôt restaurer l'Empire. Il accepte d'avance la mission de l'imposer à la France [3], serait-ce au prix de flots de sang. Il croit à une abdication de l'empereur en faveur du prince impérial, avec une régence dans laquelle il jouera le principal rôle.

Enfin le choix de Bourbaki pour cette déplorable mission tient à plusieurs circonstances. Regnier y voit l'aide de camp de l'empereur, le commandant de la Garde, c'est-à-dire un personnage tout indiqué pour une entente avec l'impératrice. C'est aussi le frère de Mme Lebreton, avec laquelle il a été en rapport à Hastings. Quant à Bazaine, il a peut-être des raisons plus tortueuses de se prêter à la sortie du général. On peut admettre qu'il éloigne volontiers une personnalité gênante par sa situation, son ardente nature et les révoltes de son tempérament, l'un de ceux auxquels pèse le plus l'inaction de l'armée [4].

---

1. *L'Armée du Rhin*, 128.
2. Général Jarras, 221-224. Les deux neveux de Bazaine lui étaient attachés comme officiers d'ordonnance.
3. Voir le texte que Bazaine développa devant un officier trois ou quatre jours après l'affaire Regnier (Général d'Andlau, 228, d'après les notes à peu près littérales de cet officier).
4. Général Deligny, 38.

IX

REGNIER DE RETOUR A FERRIÈRES

Entretien de Regnier et de Bismarck. — Télégramme à Bazaine. — Réponse du maréchal. Sa transmission par Frédéric-Charles. — Regnier est renvoyé de Ferrières.

Regnier est arrivé à Ferrières le 27 à 11 heures du soir. Le lendemain, à 8 heures du soir seulement, après une perte de temps significative, il est reçu par M. de Bismarck et lui montre la photographie revêtue de la signature de Bazaine. Puis, ayant brièvement résumé son voyage, il entame la question du traité de paix. A l'en croire, le chancelier lui a fait comprendre que, s'il avait derrière lui le maréchal et son armée, il traiterait avec lui aussi bien que s'il était le représentant de l'empereur ou de la régente [1]. Or, il croit pouvoir compter sur Bazaine et a déjà bâti tout un projet de cessions territoriales, combiné avec « une immense indemnité de guerre ». Il développe longuement ce thème, en l'assaisonnant de digressions sur la future guerre de l'Allemagne contre ses voisins de l'Est et sur les conséquences qui en résulteront pour l'Europe [2].

M. de Bismarck n'a pas de peine, sans doute, à discerner le vide que dissimule ce verbiage. Il exprime sa surprise de voir que Regnier est sorti de Metz sans un pouvoir plus formel qu'une photographie et une signature [3]. Cela ne peut suffire. « Je le regrette, dit-il en terminant, mais je me vois forcé de cesser toute communication ultérieure, jusqu'à ce que vous ayez des pouvoirs plus étendus. » Comme Regnier, fort décontenancé, lui exprime le regret de s'être si cruelle-

1. *N ou M*, p. 40.
2. *N ou M*, p. 43.
3. M. de Bismarck voit en outre une lettre de Bazaine à sa femme, où il est dit que Regnier doit répondre au maréchal (*N ou M*, p. 44).

ment trompé [1] et le remercie de ses bontés, M. de Bismarck reprend : « Monsieur, j'aurais certainement traité avec vous des conditions de la paix, si vous aviez seulement pu traiter au nom du maréchal à la tête de 80,000 hommes. Ne faites-vous aucune difficulté » à ce que je lui envoie le télégramme suivant :

« Le maréchal Bazaine acceptera-t-il, pour la reddition de l'armée qui se trouve devant Metz, les conditions que stipulera M. Regnier restant dans les instructions qu'il tiendra de M. le maréchal [2] ? » Tout décèle, dans ce qui précède, le « regret violent » qu'éprouve M. de Bismarck à « voir ainsi échouer des négociations si bien commencées ». Il a évidemment un « désir extrême... de trouver devant lui quelqu'un pour traiter ». Ses premières victoires ont été si complètes que des succès ultérieurs ne pourront rien ajouter à ses prétentions [3].

Le soir du 29, le comte von Hatzfeldt vient communiquer à Regnier la réponse de Bazaine : « Je ne puis répondre affirmativement à ces questions.

« J'ai dit à M. Regnier que je ne pouvais disposer de la capitulation de la ville de Metz [4]. »

En réalité, la lettre que le maréchal a écrite au chef d'état-major de Frédéric-Charles est beaucoup moins formelle, comme on va pouvoir en juger :

« Je m'empresse de vous faire savoir, en réponse à la

---

1. Dans la déclaration écrite que Regnier a lue à M. de Bismarck, il s'exprimait ainsi : « Au bout de deux heures, tout était nettement résolu, tracé et compris ; le maréchal me donnait carte blanche et je le lui faisais signer. Ce n'était pas un long mémorandum ; pour vous, un mot eût été de trop ; aussi ne lui fis-je que signer son nom à côté de celui du prince impérial sur une autre photographie, dont je ne vous ai pas encore parlé et que voici » (*N ou M*, p. 38).

2. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 242. Regnier (*N ou M*, p. 44) cite, de mémoire, un texte différent : « Le maréchal Bazaine autorise-t-il M. Regnier à traiter de la reddition de l'armée de Metz, en restant dans les conditions convenues avec ce dernier ? »

3. « J'ai toujours pensé, ajoute Regnier, que M. de Bismarck me regardait comme l'agent non avoué de l'impératrice, et ce qui est très curieux, c'est que les politiques du parti de la régente voyaient en moi un agent de M. de Bismarck. »

4. *N ou M*, p. 45. Ce télégramme résume fort incomplètement la lettre de Bazaine au général von Stiehle en date du 29 septembre (*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 242) que nous reproduisons ci-contre.

lettre[1] que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer ce matin, que je ne saurais répondre d'une manière absolument affirmative à la question qui m'est posée par S. E. M. le comte de Bismarck. Je ne connais nullement M. Regnier, qui s'est présenté à moi comme muni d'un laissez-passer de M. de Bismarck et qui s'est dit l'envoyé de S. M. l'Impératrice, mais sans pouvoirs écrits.

« M. Regnier m'a fait savoir que j'étais autorisé à envoyer auprès de l'Impératrice, soit S. E. le maréchal Canrobert, soit le général Bourbaki. Il me demandait en même temps s'il pouvait exposer à M. de Bismarck des conditions dans lesquelles il me serait possible d'entrer en négociations avec le commandant en chef de l'armée allemande devant Metz, pour capituler.

« Je lui ai répondu que la seule chose que je puisse faire serait d'accepter une capitulation avec les honneurs de la guerre; mais que je ne pouvais comprendre la place de Metz dans la convention à intervenir.

« Ce sont, en effet, les seules conditions que l'honneur militaire ne permette d'accepter et ce sont les seules que M. Regnier ait pu accepter.

« Dans le cas où S. A. R. le prince Frédéric-Charles désirerait de plus complets renseignements sur ce qui s'est passé à ce propos entre moi et M. Regnier, mon premier aide de camp, M. le général Boyer, aura l'honneur de se rendre à son quartier général, au jour et à l'heure qu'il lui plaira d'indiquer[2]... »

Il y a des nuances très marquées entre cette lettre et le télégramme de refus brutal qui prétend la résumer. On lit entre ses lignes que le maréchal veut éviter de se compromettre, mais qu'il est fort éloigné d'une réponse purement négative. Il est tout prêt à continuer les négociations amor-

1. Il s'agit de la dépêche non signée datée de Ferrières le 28 (*Enquête, loc. cit.*).

2. *Enquête, loc. cit.* Le texte de *L'Armée du Rhin*, p. 133, ne diffère de celui de l'Enquête que pour des détails insignifiants. Le colonel Boyer a été promu général dans le courant de septembre.

cées, comme l'indique l'envoi qu'il propose du général Boyer auprès du prince. « M. Regnier m'avait demandé si, le cas échéant, il pouvait rappeler mes paroles à M. de Bismarck. Je n'y avais vu aucun inconvénient, mais je ne pouvais considérer ce propos comme une ouverture que je faisais au gouvernement allemand, ainsi que la dépêche de Ferrières semblait le présumer [1]. »

Comme le dit Regnier, c'est là du style de procureur [2] qui vise, sans y parvenir, à dissimuler la pensée réelle. Il le dirait bien davantage s'il connaissait le texte de la lettre au général von Stiehle. Quoi qu'il en soit, il se rend compte que l'attitude du maréchal ruine entièrement son projet. Après avoir essayé, pour la forme, de faire revenir M. de Bismarck sur sa décision, il adresse à Bazaine deux lettres le sommant pour ainsi dire de préciser son attitude dans un sens favorable à une restauration impériale [3]. Ces pièces, confiées au chancelier pour être envoyées à leur adresse, paraissent n'avoir jamais atteint Metz [4].

Il est intéressant de rechercher d'où vient la différence essentielle que nous avons signalée entre la lettre de Bazaine à Stiehle et le résumé que ce dernier fait tenir à M. de Bismarck. Elle tient, semble-t-il, à l'opposition de vues qui existe entre le chancelier et l'élément militaire au sujet de la paix. Comme en 1866, M. de Bismarck hâte cette paix de ses vœux; il entend consolider les résultats acquis et ne pas les compromettre pour des succès éventuels dont il n'apprécie

1. *Enquête, loc. cit.*
2. Deuxième lettre à M. de Bismarck, 29 septembre, *N ou M*, p. 45.
3. Dans la première, Regnier débute ainsi : « Maréchal, votre hésitation à répondre affirmativement au dernier télégramme, après une convention devenue sacrée pour les trois personnes qui y ont pris part, m'éloigne momentanément de mon but... » Ces trois personnes sont sans doute Bazaine, Canrobert et Regnier.
Dans la seconde, Regnier conseille à Bazaine de signer le plus tôt possible un engagement de capitulation « au nom de S. M. l'Empereur », avec les honneurs de la guerre. L'armée se retirerait dans une partie de la France à délimiter, avec engagement de n'en plus sortir avant la fin de la guerre; cette promesse serait garantie par le maréchal et par tous les généraux sous ses ordres (*N ou M*, p. 47, 48).
4. A l'Enquête (*loc. cit.*) Bazaine déclara ne plus avoir eu de relations avec Regnier après le 24 septembre.

pas l'intérêt[1]. L'élément militaire, Moltke en tête, veut pousser jusqu'au bout sa victoire. Pour lui Sedan n'a pas encore assez vengé Iéna. Il ne sera satisfait qu'après l'écrasement complet de notre puissance militaire. Il voit donc avec défaveur des projets qui pourraient le dépouiller de trophées à demi conquis déjà. Peut-être aussi Frédéric-Charles, plus perspicace en ce point que Bismarck, ne croit-il pas à la possibilité de tenter pour Bazaine la sorte de *pronunciamento* que lui propose Regnier ? Peut-être ne croit-il pas que le commandant de l'armée du Rhin puisse la maintenir inactive dans une partie de la France à neutraliser, alors que le reste du pays succomberait sous l'étreinte de l'ennemi ?

Quoi qu'il en soit, Regnier quitte Ferrières le 30 septembre. Le 4 octobre il est à Chislehurst, où habite alors l'impératrice. Bourbaki l'y a précédé, mais dans des dispositions tout autres que celles présumées par l'envoyé d'Hastings.

---

1. Voir notre tome I, p. 84 et suiv.

X

LA MISSION DE BOURBAKI

Bourbaki à Chislehurst. — Il essaie de rentrer à Metz. — Bourbaki part pour Tours. — Échec de Regnier auprès de l'impératrice. — L'armée et la mission de Bourbaki. — Bruits divers. — Nouvelle attitude de Bazaine. — Ses communications avec le dehors. — Pétition des habitants de Metz. — Nouveau projet de sortie.

Bourbaki n'est pas encore en Belgique que, déjà, toutes les espérances qui l'avaient fait sortir de Metz lui paraissent autant de rêves [1]. Il s'est convaincu que Regnier était d'accord avec les Allemands au sujet de son départ [2]. Son désespoir est profond à la pensée qu'il a été aussi indignement joué. Contrairement à ce qu'avait recommandé Regnier, en lui remettant son portefeuille et ses papiers, il ne cherche pas à se dissimuler sous ce nom, qui lui paraît sans doute peu enviable [3]. La nouvelle de sa mission ne tarde pas à percer [4] et fait naturellement grand bruit.

Malgré tout, le général juge à propos d'aller jusqu'au bout. Il arrive à Chislehurst, où la visite de Regnier est complètement oubliée. Un témoin raconte qu'il entend le bruit d'une voiture et voit descendre Bourbaki. Très étonné, il se précipite vers lui : « D'où venez-vous, général ? Metz s'est donc rendu ? » Le général devient très pâle et répond : « Vous ne m'attendiez pas, n'est-ce pas ? — Non. — Ah ! on m'a trompé [5] ! »

Au récit de l'état de l'armée et de l'occupation de la

1. *Enquête,* dépositions, III, Bourbaki, 345.

2. Le train spécial qui emmène Bourbaki et ses compagnons à Luxembourg est, dit-on, commandé et payé par l'état-major de Frédéric-Charles.

3. *N ou M,* p. 50.

4. Voir dans *N ou M,* p. 54 à 60, divers extraits de la presse anglaise au commencement d'octobre.

5. Bourbaki à Metz, *Le Gaulois* du 23 septembre 1897. L'impératrice « ne m'avait pas fait demander le moins du monde, contrairement au dire du maréchal » (*Enquête, loc. cit.*).

Lorraine, l'impératrice fond en larmes. Elle lui dit qu'elle ne peut rien faire : elle paraîtrait entraver la défense nationale. Bourbaki reconnaît la justesse de ses observations et décide de rentrer à son poste. Pour ne pas rencontrer d'obstacle, il écrit à lord Granville, le priant de faire connaître au roi Guillaume que c'est « par un subterfuge » qu'on a provoqué sa sortie de Metz et qu'il demande à y rentrer. Le 4, il reçoit une réponse favorable du ministre anglais [1]. Le même jour, Regnier arrive de Ferrières à Chislehurst et apprend l'écroulement complet de sa combinaison. Le général Bourbaki ne s'est nullement prêté à ce qu'il avait préparé, et l'entourage de l'impératrice dissimule à peine ses soupçons concernant le rôle de « l'envoyé d'Hastings ». Le *Pall Mall Gazette* du 3 octobre s'en fait déjà l'écho [2]. Pendant qu'il cherche à faire revenir la régente sur son opinion, Bourbaki part pour Luxembourg le 5 octobre, sans avoir vu celui qui l'a ainsi compromis.

De Luxembourg, il télégraphie au général von Stiehle, lui adressant copie de la dépêche de l'ambassadeur de Prusse et demandant un laissez-passer.

Pendant plusieurs jours, un échange de communications a lieu entre lui et le général Stolz qui commande à Trèves, reflétant les divergences d'opinion entre l'état-major de Frédéric-Charles et le quartier général du roi. Ce dernier ne voit aucun inconvénient à la rentrée de Bourbaki [3]. Moltke est même d'avis qu'au cas d'une capitulation à peu près cer-

---

1. « Walmer Castle Deal, octobre 4 1870.

« Monsieur le général,

« Je viens de recevoir une lettre de l'ambassadeur de Prusse, dans laquelle il me dit :

« Telegraphed to head-quarters and received the following answer from count « Bismarck about general Bourbaki. — Prince Frédéric-Charles is instructed from « here to permit and facilitate general Bourbaki's return to his post at Metz, « to the latter's wishes. — Regnier makes the impression of being a swindler, « but seems to have honestly wished to serve the empress Eugénie in bringing « Bourbaki to her. »

« Agréez, etc. » (D'Eichthal, 86.)

2. *N ou M*, p. 51.

3. Lettre de Moltke au commandant de l'armée devant Metz, 9 octobre, 7 heures du soir (*Moltkes Korrespondenz*, I, III, II, 323).

taine, il vaut mieux qu'un « homme énergique » comme Bourbaki soit dans Metz qu'au dehors. D'ailleurs il ne pourra porter à Bazaine que les plus tristes nouvelles : la prise de Toul et de Strasbourg, l'investissement complet de Paris, le refus absolu d'intervention pacifique de la part de tous les cabinets étrangers [1]. Au contraire, le prince et son entourage estiment que la présence de Bourbaki dans Metz peut être nuisible. La possibilité d'une sortie heureuse n'était-elle pas admise par Moltke lui-même à une date toute récente [2] ?

Les hésitations visibles des Allemands [3], l'intervention opportune de notre ministre à Bruxelles, M. Tachard, qui fait prier Bourbaki de se rendre auprès de lui, finissent par dicter sa détermination. Il retourne à Bruxelles et gagne ensuite Tours [4], pour jouer le rôle que l'on connaît dans le Nord, sur la Loire et dans l'Est. Malheureusement, le sentiment qu'il a été odieusement trompé est si vif, qu'il ne reprendra plus son équilibre moral. Jamais les jeunes troupes de la Défense nationale ne retrouveront en lui le brillant soldat qu'avait connu la Garde impériale [5].

Quant à Regnier, il consacre plusieurs jours à des efforts impuissants pour relier les fils de son intrigue. Il finit même par voir l'impératrice, à force d'importunité, et devant elle développe encore une fois sa thèse : sortie de l'armée de Metz avec les honneurs de la guerre, neutralisation du ter-

---

1. Lettre au général von Stiehle, 9 octobre (*Moltkes Korrespondenz*, I, III, II, 324).

2. Télégrammes du 1[er] octobre, 10 heures du matin et du 4 à 9 heures du matin (*Moltkes Korrespondenz*, I, III, II, 319, 321).

3. Voir dans d'Eichthal, 95 et suiv., le texte de trois dépêches du général Stolz à Bourbaki, 6, 7, 9 octobre. Le même ouvrage contient le fac-similé de la lettre de lord Granville, des trois télégrammes de Stolz et de l'ordre pour la sortie de Bourbaki.

Voir dans *L'Armée du Rhin*, 131, une note du général von Stiehle annonçant à Bazaine que Bourbaki renonce à rentrer dans Metz.

4. En passant à Bruxelles pour la première fois, Bourbaki avait adressé par la légation de France à l'amiral Fourichon, membre de la Délégation de Tours, une lettre faisant connaître l'état réel de l'armée. Cette lettre ne parvint jamais à l'amiral (*Enquête, loc. cit.*, lettre du 26 septembre 1871 au président de la commission d'enquête).

5. *Procès Bazaine*, 384, déposition Gambetta

ritoire qu'elle occupera, paix signée par le gouvernement de la régente avec son appui. De nouveau il se heurte à la crainte du jugement de la postérité, qui chercherait dans la conduite de l'impératrice un motif d'intérêt dynastique. L'ex-souveraine ne redoute pas moins le déshonneur d'apposer sa signature à une cession du territoire national[1].

Un moment, dit-on, elle a été sur le point de céder à tant d'insistance et de donner à Regnier des pouvoirs réguliers. L'intervention du lieutenant de vaisseau Duperré l'en empêche[2].

Ainsi se termine cette extraordinaire aventure, au cours de laquelle un inconnu sans valeur personnelle, sans même un semblant de pouvoir régulier, parvient à duper un instant M. de Bismarck, Bazaine et Bourbaki. Sans doute il échoue dans son irréalisable projet de restauration impériale, mais il contribue à paralyser l'armée du Rhin pendant les quelques semaines où elle est encore susceptible de se frayer un passage. A ce titre, il rend à nos adversaires un service inappréciable, en aidant à rendre plus lourd encore le poids des désastres qui nous accablent.

Pendant que Bourbaki court ainsi au-devant de la plus cruelle déconvenue, le maréchal annonce à l'armée du Rhin,

---

1. *N ou M*, p. 69. Cet entretien aurait eu lieu le 8 octobre, en présence de MM. Chevreau et Fillon.

2. « Le lieutenant de vaisseau Duperré était présent. Il avait grandi aux côtés de l'impératrice qui le traitait comme un fils et lui permettait une liberté familière.

« Ne faites pas cela, maman, ce serait vilain ! » « Et l'impératrice recula » (Henri Genevois, *La Défense nationale en 1870-1871. Les responsabilités générales*, p. 183, d'après M. Ranc, qui le tient du prince de Joinville). Au sujet de la mission Bourbaki, voir, en outre des documents cités : lettre du général au ministre de la guerre à Tours reproduite par Bazaine, *Épisodes*, 183 ; général d'Andlau, 231 ; général du Barail, III, 211 ; une conversation entre Bazaine et le lieutenant-colonel Leperche, un compte rendu de ce dernier daté du 19 octobre, Dick de Lonlay, VI, 676 ; au Procès Bazaine, l'interrogatoire du maréchal, p. 77 ; la déposition Tachard, 113 ; les dépositions Bourbaki, Regnier, Boyer, Lamey, Soulié, Bompard, Jules Favre, 366, 368, 380, 381, 382 ; le rapport Rivières, 271 ; le réquisitoire, 510 ; la plaidoirie de M. Lachaud, 580.

D'après le général d'Andlau, 250, Bazaine aurait reçu le 29, en même temps qu'une lettre de Frédéric-Charles, une lettre chiffrée d'Hastings. Nous n'avons trouvé nulle part la confirmation de cette assertion.

La déposition du général Boyer à l'Enquête contient quelques détails sur le rôle de Regnier après son départ de Chislehurst.

le 25 septembre, la suppression du corps de cavalerie, la nomination du général Halna du Frétay au commandement de la division Desvaux et enfin celle du général Desvaux à la Garde, en remplacement de Bourbaki « en mission ». Cette singulière nouvelle, rapprochée des bruits qui courent déjà au sujet de l'arrivée et du départ d'un inconnu, soulève une émotion qui ne fera que croître par la suite. On suppose déjà que Bourbaki s'est rendu à Hastings ou à Wilhelmshöhe et l'on prête au maréchal la pensée d'une restauration [1]. On a vu que c'est avec raison.

Il est permis de croire, ainsi que la plupart des témoins, que Bazaine nourrit d'étranges illusions sur la possibilité d'entraîner l'armée à sa suite, d'en faire un instrument de sa grandeur et de son pouvoir [2]. C'est bien mal la connaître que de la supposer capable de combattre à côté des Allemands ceux qui luttent héroïquement pour la défense du patrimoine commun. Quand un chef d'armée aspire à jouer un rôle politique à l'intérieur, au lieu de rester dans son rôle de défenseur du pays, il faut du moins qu'il puisse compter sur ses troupes, qu'il se les soit attachées par son génie, par d'éclatants succès, par une popularité bien ou mal acquise. Bazaine ne peut revendiquer aucun de ces titres. Bien plus, il s'est isolé de ses soldats, n'a avec eux aucun contact, ne leur parle jamais, ne consent même pas à visiter leurs ambulances [3], n'apporte pas à leur installation les soins qui conviendraient. Il fait si bien que l'armée le connaît à peine,

---

1. Général d'Andlau, 234, 235. Le général Fay, p. 179, et le lieutenant-colonel de Montluisant, p. 53, signalent des bruits de trahison et des rumeurs de tout genre qui courent l'armée le 24.

2. « Quant à imposer à la France un gouvernement, quel qu'il fût, c'eût été un rôle auquel la presque totalité de l'armée se fût refusée et qu'aucun chef n'était de force à exiger d'elle, s'en fût-il soucié » (Général Deligny, 38; général Fay, 181; général d'Andlau, 229).

3. Général d'Andlau, 230, 238. Le maréchal exprime à Jarras le regret de ne pouvoir aller voir les blessés; le général lui offre de les visiter comme son délégué. Il n'accepte pas (Général Jarras, 141; colonel Fix, II, 45; *Procès Bazaine*, réquisitoire, 540). Toutefois, le docteur Maffre a vu plusieurs fois Bazaine près du lit de ses blessés et le docteur Grillois affirme n'avoir eu qu'à se louer de ses rapports avec le maréchal et avec Coffinières (*Procès Bazaine*, dépositions, 322).

qu'il passe inaperçu au milieu d'elle et qu'il a lieu de s'étonner un jour « de voir, pour la première fois, un poste lui rendre les honneurs[1] ».

Dans Metz, l'émotion causée par le départ de Bourbaki est plus vive encore que dans l'armée, parce que le sentiment de la discipline n'en contient pas les manifestations. Elle prend promptement les allures d'une agitation politique, compliquée par l'effervescence des idées libérales à la suite de l'avènement du nouveau régime. La population porte sur le maréchal des jugements autrement sévères que l'armée, où l'on s'obstine encore à nourrir d'anciennes illusions, à compter sur la finesse et l'habileté du commandant en chef pour se tirer de la situation présente. A Metz on ne comprend pas l'inaction de nos troupes depuis tant de semaines, on voit le danger dont nous menace l'épuisement rapide des vivres. On n'ignore pas les rapports établis entre Bazaine et Frédéric-Charles, on les exagère volontiers; on sait la longue présence d'un émissaire au Ban-Saint-Martin; le bruit court bientôt que des négociations politiques ont été entamées, qu'elles doivent aboutir à une restauration. On prête au maréchal l'intention de livrer Metz à l'ennemi, et le mot de trahison est hautement prononcé dans les lieux publics comme dans les rangs de la garde nationale. L'absence de Bourbaki ajoute encore à ce courant d'idées. Les bons souvenirs qu'il a laissés dans la ville, quelques années auparavant, pendant qu'il exerçait le commandement de la division militaire, se réveillent et mènent aux suppositions les plus bizarres. On prétend qu'il s'est opposé aux projets politiques du maréchal, qu'il a voulu le forcer de sortir avec l'armée; Bazaine se serait battu en duel avec lui et l'aurait tué; il l'aurait fait enfermer dans une vieille tour ou à l'École d'application; il le garde à vue dans sa maison. Tous ces bruits courent avec une telle insistance, qu'une députation de la

1. Général d'Andlau, 230. Dès le 21 septembre, l'auteur de *Trois mois à l'armée de Metz* signale, p. 176, les mauvais bruits qui courent sur Bazaine; on rappelle son rôle au Mexique; on le croit capable de songer à des plans politiques personnels.

garde nationale se rend à l'École pour délivrer les prisonniers et ne se retire que sur les assurances négatives du général commandant; d'autres gardes nationaux vont au Ban-Saint-Martin, cherchant à reconnaître le lieu de la détention présumée de Bourbaki [1]. Ces menus faits donnent la mesure de la confiance que Bazaine inspire aux habitants de Metz.

Quant à lui, ainsi que son entourage, il a tout d'abord foi dans la réussite de la mission du général. Il attend impatiemment des nouvelles. Déjà des rumeurs confuses annoncent le départ d'Angleterre de l'impératrice et du prince impérial, ainsi que leur prochaine arrivée à Metz. « Un journal, connu par ses relations officielles, annonçait à la ville, sous peu de jours, *une visite auguste* [2]. » Le maréchal Canrobert réunit chez lui, le 29 septembre, les officiers nouvellement promus et leur apprend qu'on est à la veille d'une solution, que la régente intervient auprès du roi de Prusse et que la paix sortira bientôt de ces négociations [3]. « Ce discours, rapporté dans les camps et dans la ville, soulève des orages. Tous les bruits sont donc vrais ! On traite donc avec le prince Frédéric-Charles ; il y a donc des bases, des négociations avouées, des milliards à payer... on prépare une restauration impériale [4] ! »

En même temps, ces rumeurs se sont répandues parmi les troupes ennemies; les prisonniers les rapportent et, dans les communications constantes qui s'échangent entre avant-postes, malgré les règlements, nos adversaires affirment que la fin de la guerre est certaine dans un avenir très prochain [5].

Le maréchal se croit si sûr du succès de ses combinaisons qu'il commande des effets civils, le 26 septembre, ainsi que

1. Général d'Andlau, 237.
2. Général d'Andlau, 249.
3. Général d'Andlau. D'après le lieutenant-colonel de Montluisant, p. 56, le maréchal leur dit : « Qu'ils auraient bientôt à faire preuve de force et d'énergie pour réprimer les passions subversives qui se sont fait jour dans les couches inférieures de la société. Il a ajouté : que la France était assez riche pour payer ; que plaie d'argent n'était pas mortelle, etc. » Le maréchal Canrobert, qui a montré si peu d'allant au 31 août et au 1er septembre, est tout prêt, on le voit, à entrer en lutte avec ses concitoyens.
4. Lieutenant-colonel de Montluisant, *loc. cit.*
5. Général d'Andlau, 250 ; *Trois mois à l'armée de Metz*, 192.

Boyer. Ce dernier dit à plusieurs reprises au tailleur : « Si je dois défiler devant les Prussiens, je ne veux pas le faire en tenue. » Le tailleur lui répond, atterré : « Général, en sommes-nous là[1] ? »

L'échec de la mission de Bourbaki, que Bazaine connaît dès la fin de septembre ou les premiers jours d'octobre[2], modifie encore sa ligne de conduite apparente. Le terme fatal de la résistance approche et il lui faut songer à sauvegarder sa situation personnelle dans toutes les éventualités. A défaut de la régence, qui lui échappe, il va paraître se rallier au gouvernement de la Défense nationale. Son attitude et son langage changent encore. Au lieu de garder le silence sur la mission du général Bourbaki, il affecte d'en parler légèrement. Il ne s'agissait plus, à l'en croire, que de prier l'impératrice de vouloir bien le relever, ainsi que son armée, de leurs serments, afin qu'ils pussent, sans scrupules, se rallier au nouveau pouvoir et coopérer avec lui au salut du pays[3].

Que ce soit en vertu d'un mot d'ordre ou que cela résulte des événements, cette nouvelle manière de voir paraît être adoptée en même temps « par quelques-uns des principaux chefs de l'armée ». L'un d'eux, général Coffinières, juge à propos d'aller plus loin. Depuis le 14 septembre, nous utilisons de petits ballons non montés pour correspondre avec le reste de la France[4]. Malgré des demandes instantes, il n'a pas été possible d'amener Bazaine à employer la correspondance par aérostiers[5]. Coffinières écrit à la Délégation

1. *Procès Bazaine*, déposition de M. Modéré, tailleur à l'École d'application.
2. D'après le général d'Andlau dès le 29, en même temps que la capitulation de Strasbourg, version confirmée par le général Fay, p. 186.
3. Général d'Andlau, 256 ; voir *L'Armée du Rhin*, 128.
4. Voir l'ordre pour le départ du premier ballon, lieutenant-colonel de Montluisant, 170.
5. Général Fay, 154 ; *Trois mois à l'armée de Metz*, 201 ; Dick de Lonlay, VI, 78, 99, 201 et suiv. C'est un pharmacien militaire, M. Jeannel, qui eut le premier cette idée. Ne rencontrant qu'indifférence, inertie ou même défiance, il agit seul, s'installe dans une salle d'hôpital, se fait aider par des convalescents et envoie deux ou trois ballons à ses frais, chacun avec 4,000 ou 5,000 lettres particulières. On s'émeut alors et l'on confie ce service au commandant de la place.

de Tours une longue lettre rendant compte « de la situation de la ville, de l'état des esprits » ; il s'y plaint « assez amèrement » du maréchal et de certains faits le concernant. Puis il confie ces doléances à un ballon qui, par malheur, va tomber entre les mains de l'ennemi. L'état-major de Frédéric-Charles se fait alors le malin plaisir de renvoyer à Bazaine la lettre de Coffinières, ainsi qu'une correspondance d'un journaliste anglais donnant sur l'armée et la ville les plus sombres renseignements [1]. Le maréchal affecte de n'attacher aucune importance à la démarche au moins inconsidérée du général ; il se borne à inculper son mauvais caractère.

Quant à lui, il ne fait aucun effort sérieux pour se mettre en rapport avec la Délégation de Tours ou le gouvernement de Paris. Les 3 et 7 septembre, il a confirmé à l'empereur et au ministre de la guerre sa dépêche du 1er au sujet de l'insuccès de Noisseville ; le 11, il essaie d'entrer en relations avec le commandant de la place de Verdun, sans résultat. Les 15, 25 et quelques jours après, autres tentatives : il envoie au ministre une demande de nouvelles [2] assez inexplicable après les communications de Frédéric-Charles et de Regnier. D'ailleurs le maréchal confie ces dépêches, non aux émissaires éprouvés du service des renseignements, mais à plusieurs soldats de bonne volonté. Aucun d'eux ne peut revenir avant le 29 octobre [3]. C'est le 21 de ce mois

1. Général d'Andlau, 257. Au même moment, on exerçait une étroite surveillance sur la correspondance des officiers. Le général Coffinières réclamait une défense active. Bazaine refusait, prétextant que Metz n'était pas « régulièrement assiégé » et que des sorties ne nous donneraient que de faibles résultats contre des pertes considérables (Général Fay, 181).

2. « Il est urgent pour l'armée de savoir ce qui se passe à Paris et en France. Nous n'avons aucune communication avec l'extérieur, et les bruits les plus étranges sont répandus par des prisonniers que nous a rendus l'ennemi, qui en propage également de nature alarmante. Il est important pour moi de recevoir des instructions et des nouvelles. Nous sommes entourés par des forces considérables, que nous avons vainement essayé de percer, après deux combats infructueux, les 31 août et 1er septembre » (*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 199).

3. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 190 ; général d'Andlau, 257. Il est à noter qu'en partant de Metz, Bourbaki n'emporta aucune instruction relative à des communications éventuelles avec le gouvernement de Tours (*Procès Bazaine*, 90, 383, interrogatoire, déposition Bourbaki).

seulement qu'il se décide à faire partir six émissaires dont deux interprètes, de Valcourt et Protykiewiecz, qui arriveront jusqu'à Tours, mais trop tard.

Il convient d'ajouter que le gouvernement de la Défense nationale ne paraît pas avoir sérieusement cherché à entrer en relations avec l'armée de Metz, malgré l'urgence évidente de leur coopération [1].

Entre temps, une démarche significative est tentée auprès du maréchal, montrant que la population n'est pas dupe des raisons à l'aide desquelles il cherche à justifier son inaction.

Le voisinage de l'armée crée pour la place une situation dangereuse, sur laquelle une pétition remise le 27 septembre au maire et au conseil municipal attire l'attention du maréchal. Au nom d'une « vieille cité qui veut rester française », on exprime des doutes très nets sur la ligne de conduite suivie jusqu'alors. « Nous croyons que l'armée rassemblée sous nos murs est capable de grandes choses, mais nous croyons aussi qu'il est temps qu'elle les fasse. Chaque jour qui s'écoule amènera pour elle et pour nous des difficultés nouvelles... il est temps d'agir, parce que l'insuccès lui-même vaut mieux que l'inaction; parce que tous les moments sont comptés; parce que... le simple bon sens nous montre clairement que des entreprises énergiquement et rapidement conduites avec l'ensemble des forces dont on dispose peuvent amener des résultats considérables, peut-être décisifs... Certes, toute tentative est périlleuse ; mais, avec le temps, le péril sera-t-il moindre ? Quels secours attendons-nous d'ailleurs ?

« Est-ce la question politique qui se mêle à tort à la question militaire et qui commande ces lenteurs? Dira-t-on

1. « ... J'affirme n'avoir jamais reçu aucune communication d'aucune sorte du gouvernement du pays *depuis le 30 août,* date de la dernière dépêche » (*Enquête,* dépositions, IV, Bazaine, 243). Gambetta affirma au contraire avoir envoyé nombre d'émissaires à Metz. Aucun n'est signalé comme y étant arrivé (Voir *Enquête,* dépositions, IV, Ladmirault, 292 ; *L'Armée du Rhin,* 107, 123 ; *Procès Bazaine,* Rapport Rivières, 293, 320, 322, 337; dépositions Le Flô, Gambetta, Donzella, Anternet, *ibid.,* 383, 387, 395 ; réquisitoire, 515 ; défense de Me Lachaud, 583 ; réplique du général Pourcet, 618, 632).

que c'est à Paris que notre sort doit se décider? Vous ne le penserez pas, monsieur le Maire, et, avec toute l'énergie que vous donne une autorité que vous tenez de tous, vous direz comme nous que c'est à Metz, avec les ressources existant à Metz et sous Metz, que se régleront les destinées de notre ville. Pour celles de la France, il ne nous appartient pas, il n'appartient à personne, ni à un parti, ni à un homme, de les régler dans le secret... » Puis on proteste du patriotisme de la population, résolue à tous les sacrifices. Elle supportera toutes les exigences de la situation, si dures qu'elles soient, car elle ne veut pas être la rançon de la paix et déchoir « après le long passé d'honneur qu'elle trouve dans ses annales[1] ».

Cette pétition est remise au maréchal le 30 septembre. « Avec cette espèce de bonhomie extérieure » qui est l'un des traits saillants de sa physionomie, il répond à la députation que ses idées sont exactement celles développées dans ce document, que le sort de la ville doit rester distinct de celui de l'armée et qu'il s'occupe d'agir au dehors, comme l'ont montré les dernières opérations, prélude d'actions plus sérieuses. Un moment, en effet, il paraît décidé à donner suite au désir ainsi manifesté[2], en renonçant à l'attitude purement défensive observée à peu près constamment depuis le 1er septembre[3].

1. Général d'Andlau, 260-263. La veille, 26 septembre, le général Fay, p. 181, signale les protestations des journaux de Metz contre l'inaction de l'armée. Ils réclament son départ.

2. Ce n'est pas seulement dans la population civile. Le 29 septembre, le général Lapasset soumet par écrit au maréchal un projet tendant à faire pratiquer une trouée par laquelle la cavalerie s'échappera et combattra en partisans sur les derrières de l'armée. On pourra ainsi conserver 6,000 chevaux pour la défense du pays et économiser les grains nécessaires à leur nourriture. Chaque régiment peut encore former deux escadrons de 100 chevaux. On les nourrira davantage pendant trois ou quatre jours. La trouée faite, la cavalerie se dispersera par régiments (*Le Général Lapasset*, II, 173, Récit du siège).

3. Du 1er au 30 inclus, le 4e corps paraît avoir perdu en tout deux hommes par le feu (Lieutenant-colonel Rousset, *Le 4e corps de l'armée de Metz*, 323). En soixante-dix jours, l'armée d'investissement perd 5,483 hommes, dont 3,090 jusqu'au 1er septembre inclus, 471 en septembre et 1,922 en octobre (Major von Schell, 381).

XI

L'ARMÉE FIN SEPTEMBRE

Les hôpitaux et ambulances. — Les chevaux de l'armée. — Le commandement. — L'action de Bazaine. — Sa situation vis-à-vis des troupes. — État moral de l'armée. — L'espionnage et la presse.

Vers la fin de septembre, la situation de l'armée du Rhin a déjà sensiblement empiré. Malgré l'extrême dévouement manifesté par les habitants de Metz, qui prodiguent leur temps, leur santé et leur argent au service de nos blessés et de nos malades[1], le nombre de ces derniers ne cesse de s'accroître, ainsi que celui des morts journalières. Le 1er septembre, il y avait déjà 54 ambulances publiques ou privées dans la ville. Il y en aura bientôt 64[2]. Il n'y a qu'une voix pour reconnaître « l'admirable dévouement des habitants[3] ». Mais il ne peut suppléer à l'encombrement et aussi aux défectuosités de notre service de santé. Le typhus, la variole, la dysenterie, le scorbut, sévissent; la pourriture d'hôpital emporte un grand nombre de blessés. Peu d'opérations graves réussissent. Dès le milieu de septembre, il y a dans les hôpitaux de 15,000 à 16,000 blessés ou malades, indépendamment de ceux soignés chez les habitants (2,000 environ) ou dans les infirmeries des corps[4].

---

1. Appel aux habitants, signé du maire, en date du 19 août; appel de la municipalité aux dames de Metz, 1er septembre; appel du général Coffinières et du maire aux habitants, 2 septembre (*Journal de Genève, loc. cit.*).

2. Voir la liste, J. Poirier, *loc. cit.*, p. 15.

3. *L'Armée du Rhin*, 114; lieutenant Piéron, 308.

4. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 197. Vers le milieu de septembre, pour éviter l'encombrement des hôpitaux et ambulances, chaque régiment créa une infirmerie qui était un petit hôpital, dirigé par les médecins du corps. Les malades s'y remettaient promptement. Le 5 octobre, ces infirmeries furent dissoutes et les malades versés aux ambulances ou envoyés aux petits dépôts. Les ambu-

Contre 350 entrées journalières, en moyenne, il y a 200 sorties et 70 décès, ce qui équivaut à un accroissement de 70 à 80 malades ou blessés par jour [1].

Les couvertures [2], les moyens d'antisepsie font défaut pour cette multitude. Coffinières en est réduit, le 17 septembre, à inviter la population à porter aux ambulances toute la suie de cheminée dont elle pourra disposer [3]. Le personnel est si insuffisant qu'un dépôt de convalescents organisé au fort Moselle possède, pour un grand nombre d'hospitalisés, un seul médecin et « pour ainsi dire pas d'infirmiers ». On doit faire appel aux Messines pour y suppléer [4]. La situation, déjà peu favorable, menace de devenir mauvaise [5]. La nourriture insuffisante et de médiocre qualité, l'absence de sel et d'autres condiments, les intempéries d'un automne pluvieux et froid, enfin la dépression morale qui résulte de l'isolement, rendent chaque jour nos soldats moins résistants aux maladies qui les assaillent.

Dès le 19 septembre, nos malheureux chevaux sont dans l'état le plus lamentable. Un témoin passe auprès de plusieurs bivouacs de cavalerie. Partout il voit des animaux efflanqués, montrant leurs côtes à nu. Plusieurs tombent devant lui à la corde, pour ne plus se relever. D'autres,

---

lances divisionnaires et de corps rentrèrent à Metz. Ces mesures, qui avaient pour but de remédier à la pénurie du personnel des hôpitaux, furent l'arrêt de mort de la plupart des malades. On dut rétablir les infirmeries des corps le 8 octobre (*Le Général Lapasset*, Récit du siège, II, 176, 178).

1. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 197. D'après le docteur Grellois, médecin en chef de la garnison, le nombre total des blessés et malades atteint 40,000 à la fin du siège (*Procès Bazaine*, déposition Grellois, 322).

2. Lettre citée du général Coffinières au maire en date du 2 septembre.

3. Avis reproduit par le *Vœu national* du 21 septembre (*Documents Chéré*). Cette suie est payée 1 franc les 25 litres.

4. Appel cité aux dames de Metz, 1er septembre.

5. Lettre du docteur Cuvélier, médecin en chef intérimaire de l'armée, 24 septembre (*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 237). D'après ce document, il y a le 13 septembre 811 malades ou blessés aux ambulances hors de Metz et 13,486 aux hôpitaux de la ville; le 22, 1,492 malades ou blessés aux ambulances hors de Metz, 12,806 dans la ville; le total des décès est de 70 en moyenne par jour.

Une lettre du docteur Grellois, médecin en chef des hôpitaux et ambulances de Metz, 24 septembre, est sensiblement moins alarmante.

conduits à l'abattoir, s'arrêtent sur la route, s'abattent et meurent d'inanition [1]. Le nombre de ceux qui succombent ainsi est si grand, qu'il faut prendre des dispositions spéciales pour leur enfouissement [2]. Le 21, la moitié de la cavalerie a disparu ; les régiments sont réduits à deux escadrons. Encore beaucoup des chevaux ainsi conservés sont-ils peu capables d'un service actif.

Néanmoins, l'armée est susceptible d'un vigoureux effort vers le 25 septembre. Les soldats sont dans un état aussi satisfaisant que possible, malgré la réduction de la ration de pain à 500 grammes, compensée, il est vrai, par la fixation à 400 grammes de celle de viande. Il reste encore assez de chevaux pour faire une sérieuse tentative, que beaucoup appellent de leurs vœux [3].

Ce qui laisse le plus à désirer, de beaucoup, est le commandement. On a vu ce qu'il convient de penser du commandant en chef. Nul ne peut suppléer à sa médiocrité, son chef d'état-major moins que tout autre. Nous avons dit quelles sont ses relations avec le général Jarras [4]. Celui-ci se rend pleinement compte, depuis les tentatives des 26 et 31 août, de la situation fausse qu'il occupe. Le maréchal ne manifeste aucune confiance en lui : pour la préparation des mouvements importants, il s'adresse aux officiers qui constituent son cabinet ou à d'autres, de son choix [5]. Se voyant ainsi tenu à l'écart, Jarras a plusieurs fois la tentation bien naturelle de se retirer. Il y renonce par un scrupule honorable, bien qu'excessif, pour ne pas se dérober à une situation difficile qui ne peut se prolonger. Il est persuadé que Bazaine ne lui donnerait pas un emploi actif et ne veut pas rester à l'écart des dangers courus par l'armée, « simple spectateur des événements [6] ». Dans cette

1. Général Fay, 173.
2. Ordre du 22 septembre, lieutenant-colonel de Montluisant, 189. D'après la plaidoirie de Me Lachaud, en septembre il y a déjà eu 10,600 chevaux morts de faim (*Procès Bazaine*, 588).
3. Général Jarras, 219 ; lieutenant-colonel Patry, 159.
4. Voir notre tome IV, p. 154 et suiv.
5. Voir *suprà*, p. 64 ; général Jarras, 197.
6. Général Jarras, 192. Après le 1er septembre, Jarras essaie d'avoir une

crainte, il croit devoir faire abstraction de toute dignité personnelle.

Vis-à-vis de ses autres subordonnés, le maréchal ne montre presque toujours qu'indécision et faiblesse. Il « ne sait pas dire *je veux* ». Il « est ambigu dans l'expression de ses ordres; il se fait couvrir dans toutes ses décisions importantes par l'avis motivé qu'il a l'art d'obtenir » de ses lieutenants. Il se plaint de leur manque d'obéissance devant le général Changarnier qui lui répond : « Vous avez de bonnes casemates au fort Moselle, même pour les maréchaux de France, servez-vous-en [1] ! »

La mollesse, les calculs louches du chef influent sur les subordonnés. Certains officiers ne craignent pas de dire : « Mon Dieu, que ça finisse, n'importe comment, mais que ça finisse [2] ! » Le relâchement est si grand vers le 21 septembre, après plusieurs semaines d'inaction à peu près complète, que Bazaine éprouve le besoin de réagir. Il écrit aux commandants de corps d'armée : « Depuis quelques jours, l'armée semble se borner à un rôle d'observation. Ce rôle ne saurait convenir à notre situation. Je vous prie de donner des ordres pour que les troupes... n'hésitent pas à tirer sur l'ennemi chaque fois que l'occasion s'en présentera, pour le gêner dans ses marches et ses exercices [3]. »

---

explication avec le maréchal. Il lui déclare qu'en appelant auprès de lui le colonel Lewal pour préparer le mouvement, sans faire participer le chef d'état-major à ce travail, il a violé la règle hiérarchique et porté atteinte à son autorité personnelle. Bazaine se dispense de répondre. Jarras ajoute qu'à l'avenir Lewal devra lui rendre compte immédiatement de tout ce qui pourra survenir entre lui et le maréchal concernant le service. Bazaine ne fait aucune objection.

Quelques jours après, Jarras remercie le commandant en chef, qui s'est montré bienveillant pour des officiers de l'état-major général. Il ajoute que, dans la situation présente, il importe au bien du service que le chef d'état-major soit initié à ses projets afin de pouvoir le seconder. Bazaine répond aussitôt « d'un ton sec qui ne lui est pas habituel : « Dans les circonstances présentes, je ne « prends conseil de personne. » Jarras se retire aussitôt, sans mot dire (Général Jarras, 197). On ne saurait s'étonner, dans ces conditions, que Jarras soit affublé par certains officiers d'un sobriquet irrespectueux (Colonel Fix, II, 60).

1. Colonel Fix, II, 63.
2. Colonel Fix, II, 62.
3. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 201 ; *L'Armée du Rhin*, 136.

Par contre, trop souvent, il s'efforce de décourager les bonnes volontés. On remarque, vers le 21 septembre, qu'un certain nombre de pompes ont été installées devant l'hôtel de ville, avec des tonneaux pleins d'eau à leur proximité. Pourtant un bombardement est bien peu probable[1] et l'on ne peut guère voir dans cette précaution inutile qu'une manœuvre destinée à peser sur le moral des habitants.

Vers la même époque, de mauvais bruits commencent à courir l'armée et la population concernant Bazaine. Il ne paraît plus nulle part; on dirait qu'il cherche à se dissimuler. On rappelle son rôle au Mexique. On le croit capable de songer à des combinaisons politiques, dictées uniquement par des soucis personnels. On parle déjà d'organiser en dehors de lui une tentative de trouée au moyen de volontaires qui choisiraient leurs chefs[2]. On observe les relations fréquentes qui s'établissent entre lui et l'état-major de Frédéric-Charles, parfois sans motifs sérieux et sans l'observation des formes réglementaires[3].

Malgré tout, dans l'ensemble de l'armée, le moral est bon et la discipline suffisamment observée. Le soldat fait « très convenablement » son devoir sur le champ de bataille, sans être uniformément un héros. Beaucoup remplissent leur devoir avec courage; beaucoup aussi cherchent à s'abriter des projectiles et ne se lèvent qu'avec peine une fois couchés. Une faible minorité cherche par tous les moyens à se soustraire au danger[4]. En somme, ce qui manque à nos troupes, c'est d'être soutenues et entraînées par l'âme d'un chef véritable. Pas un instant, Bazaine n'a su faire vibrer celle de la multitude armée sous ses ordres. Il n'a sur elle

1. Le *Vœu national* du 21 septembre (*Documents Chéré*).
2. *Trois mois à l'armée de Metz*, 176; *ibid.*, 183.
3. Voir *suprà*, p. 282. Au Procès Bazaine, durant l'interrogatoire du maréchal, on a insisté sur le fait que, le 25 septembre, il adresse par l'intermédiaire de Regnier une lettre à la maréchale, à Tours. Il dit avoir connu cette adresse par la *Gazette de la Bourse* (allemande) et par un officier de l'état-major général qui lui aurait dit, le 16 ou le 17, que Mme Bazaine était chez les Dames blanches, à Tours. Il ne peut se rappeler son nom (*Proces Bazaine*, 106).
4. Lieutenant-colonel Patry, 159.

qu'une action purement matérielle, en relation avec la médiocrité de son être moral.

Si les journaux allemands saisis sur les prisonniers ou provenant de sources diverses nous fournissent de précieuses données sur l'ennemi[1], il n'en va pas de même pour notre service des renseignements, très mal organisé malgré l'avantage d'opérer en pays ami. Par contre, les espions sont nombreux dans Metz, en dépit de quelques précautions tardives. Le 7 août seulement, on faisait connaître qu'un permis de séjour serait désormais exigé des Allemands immigrés, sous peine d'expulsion dans les trois jours[2]. Cette mesure n'est mise que partiellement à exécution. Au cours du blocus, on arrête 400 à 500 individus soupçonnés de rapports avec l'ennemi. Devant le conseil de guerre aucun n'encourt une condamnation sérieuse[3]. Là comme ailleurs, sur la Loire et dans Paris par exemple, la justice militaire révèle son insuffisance en campagne[4]. Pourtant des preuves irrécusables[5] montrent que l'ennemi entretient des intelligences constantes dans la place.

Quant à la presse messine, une courte expérience a montré la nécessité de la soumettre à la censure préalable. Mais cette précaution très naturelle ne tarde pas à motiver de graves abus. Bazaine et Coffinières prétendent en effet user de ces cinq journaux pour diriger l'opinion dans les voies qui leur paraissent avantageuses. Ils obéissent à une

1. Général Fay, 185 ; à la date du 28 septembre, on connaît la répartition exacte des Allemands devant Metz et Paris. Au Procès Bazaine, un sieur Beaucé, porté sur le compte des fonds secrets pour 2,000 francs, interrogé sur le point de savoir quel service il avait rendu, répondit bonnement : « Aucun. J'étais éloigné de ma famille. Le maréchal m'a avancé cette somme à titre de service personnel » (*Procès Bazaine*, 401).

2. Affiche du 7 août, *Documents Chéré*. Au sujet de l'espionnage de Metz, voir le *Procès Bazaine*, 262, Rapport Rivières.

3. Bazaine, *Épisodes*, 157, d'après la déposition Coffinières à l'Enquête sur les capitulations. Selon le même témoignage, dans l'ensemble, les gens des environs ne sont pas bien disposés. Ils n'osent couper les fils télégraphiques ou enlever les rails allemands, de peur des représailles, mais ne se font pas scrupule de rompre les fils reliant les forts à la place.

4. Voir notre *Campagne de la Loire. Coulmiers et Orléans*, p. 20.

5. Un document trouvé sur un officier allemand tué le 7 octobre à Bellevue (*L'Armée du Rhin*, 123).

double tendance qui devient de plus en plus marquée à mesure que marchent les événements : exagérer les forces allemandes autour de Metz ; réduire l'importance des nôtres et affaiblir le sentiment de la résistance [1]. C'est exactement l'inverse qui devrait être fait.

1. Voir au *Procès Bazaine*, 323, 338, 339, 347, 377, 540, les dépositions de M. Mayer, directeur de l'*Indépendant de la Moselle ;* de M. Réault, directeur du *Courrier de Meurthe-et-Moselle ;* du général Coffinières ; le réquisitoire du général Pourcet ; Dalichoux, *Les Premieres Phases d'une décadence. Les Dernières Journées de Metz-la-Pucelle,* 65.

XII

NOUVELLES VELLÉITÉS DE SORTIE

Projet de sortie à cheval sur la Moselle. — Bruits de capitulation. — Occupation préliminaire de quelques points. — Combat du Chalet Billaudel (1er octobre). — Combat de Ladonchamps (nuit du 1er au 2). — Préparatifs de sortie.

L'inquiétude de l'armée et de la population n'a pas échappé au maréchal. Il comprend la nécessité de donner satisfaction à leur désir d'action et c'est ainsi, sans doute, que prend corps dans son esprit un nouveau projet de sortie. Mais cette tentative n'est pas étudiée comme celles des 26 et 31 août; tout se borne d'abord à des conversations, à des demandes de renseignements qui laissent entrevoir les grandes lignes de l'opération projetée. Elle doit, comme précédemment, nous conduire vers le nord, direction que le commandant en chef affecte de préférer, en dépit de ses désavantages évidents [1]. Toutefois, il apporte à ses premières idées un correctif des moins heureux. L'armée sera partagée, en effet, par le cours de la Moselle ; elle formera ainsi deux grosses masses marchant sur chacune des rives et sans communications entre elles. Le maréchal Le Bœuf commandera la droite (2e et 3e corps), Canrobert la gauche (4e et 6e). Cette dernière s'emparera des hauteurs de la rive ouest, afin de prendre à revers les batteries alle-

1. On verra (p. 326 et 327) que les Allemands s'y attendent.

Vers le 25 septembre, l'intendant Richard, chargé par le gouvernement de la Défense nationale de ravitailler Metz, réussit à jeter dans Thionville et Longwy un convoi de 2,500,000 rations. Bazaine en est informé le 26 par le garde mobile Risse, envoyé de Thionville par le colonel Turnier (*Procès Bazaine*, dépositions Richard, Risse, Turnier, Flahaut, 388-395 ; Rapport Rivières, *ibid.*, 62 ; Réquisitoire du général Pourcet, *ibid.*, 514-516). Cette nouvelle contribue sans doute à la décision du maréchal.

D'après certains de ces documents, il s'agirait même de quinze jours de vivres à Thionville et autant à Longwy. L'*État-major prussien*, III, 281, mentionne que la garnison de Thionville est parvenue à remettre en état le chemin de fer conduisant à Luxembourg. Dans la nuit du 24 au 25 septembre, elle introduit dans la place un train de 80 wagons chargés de vivres.

mandes. Au centre, Bazaine, la Garde, les réserves et « les bagages » pourront ainsi progresser par la plaine de la Moselle. On s'efforcera de gagner Thionville, où l'on prendra des dispositions selon les circonstances [1].

Nous avons dit précédemment les inconvénients majeurs d'une marche dans cette direction. Ils seraient encore aggravés par la séparation de nos forces en deux groupes exposés, chacun, à être détruits isolément. D'ailleurs, à Thionville, l'armée n'aurait rempli qu'une partie de sa tâche. Que deviendrait-elle alors? Il est à croire que Bazaine, bien qu'il affiche l'intention de gagner le nord de la France par les places des Ardennes, est d'avance résigné à se réfugier dans le Luxembourg ou la Belgique pour y être désarmé [2]. C'est la solution inévitable, dans l'hypothèse la plus heureuse.

Cette neutralisation serait encore préférable à une capitulation sur place, dont le maréchal et son entourage envisagent dès lors la possibilité. Autour de lui on évoque à ce propos les noms glorieux de Kléber, de Masséna et de Davout, comparant ainsi des situations tout à fait dissemblables. On avance qu'une pareille fin serait préférable à la destruction en rase campagne qui suivrait fatalement une trouée.

« ... Ce qu'il fallait avant tout, c'était conserver une armée à la France pour l'avenir; la captivité ne serait que passagère et, à la paix, le pays retrouverait des cadres qu'il était important de ménager [3]. » Singulière façon d'entendre les choses! La guerre n'aurait plus pour objet de détruire l'adversaire ou au moins de résister à ses tentatives de destruction, mais bien de conserver l'armée en vue d'éventualités dont nul n'est le maître. Malheureusement ces déplorables théories font leur chemin dans nos rangs [4]; bientôt

1. Général d'Andlau, 264.
2. Général d'Andlau, 265.
3. Général d'Andlau, 265.
4. Général d'Andlau, 266. Voir plus loin les réponses à la lettre de Bazaine en date du 7 octobre.

elles auront des fidèles aux échelons les plus élevés du commandement.

Pour l'instant, le maréchal semble décidé à entreprendre une grande opération vers le nord. Il juge indispensable, tout d'abord, de tenir quelques points situés en avant de nos lignes et dont la possession faciliterait ses premiers mouvements. Il voudrait aussi réunir quelques approvisionnements permettant de rendre un peu de vigueur à nos chevaux. On en est réduit depuis le 30 septembre à faire entrer la betterave et les tourteaux de colza dans leur ration. Leur effectif a pourtant décru en d'énormes proportions, à mesure que croissait le nombre de ceux livrés chaque jour à la boucherie[1] ou mourant de misère dans les bivouacs. Le seul moyen de prolonger leur existence est de chercher des fourrages au dehors.

Ces deux ordres de considérations provoquent une série de petites opérations aux premiers jours d'octobre. Le maréchal tient particulièrement à occuper le château de Ladonchamps, dans la plaine de la Moselle, sur la direction que doit suivre le centre de l'armée. Ce point, enlevé le 27 septembre comme nous l'avons vu, a été aussitôt abandonné par erreur ou faute d'ordres assez explicites. Le 29, Bazaine prévient le maréchal Canrobert que l'ennemi y fait des travaux importants et que, par suite, il y a lieu de le reprendre et de s'y maintenir. Mais le commandant du 6e corps répond que, ses reconnaissances n'ayant signalé aucun travail, il n'a pas cru devoir procéder à cette attaque[2]. Nouvel exemple du peu d'empressement que mettent les lieutenants de Bazaine à exécuter des ordres donnés, il est vrai, sous la forme la moins positive et sans que le maréchal tienne suffisamment la main à leur exécution.

---

1. 55 par jour et par corps d'armée le 30 septembre, 75 le 4 octobre, sans les chevaux destinés à la population civile (Général d'Andlau, 267).

2. Général d'Andlau, 268. « Je me faisais un peu tirer l'oreille. Ladonchamps était une position dominée par les batteries allemandes ; c'était un nid à obus. Je me demandais s'il était utile d'exposer les soldats pour une opération qui devait rapporter peu de chose.

« L'ordre formel de prendre Ladonchamps m'arriva... » (Déposition du maréchal Canrobert au procès Bazaine, *loc. cit.*, 364).

Le 30 septembre, il prescrit une autre opération. Le 4e corps devra s'emparer du Chalet Billaudel[1] et du village de Lessy, sur le plateau de Plappeville. La possession de ces deux points nous permettra ensuite de déboucher vers les hauteurs de Saulny et d'arrêter tout mouvement de l'ennemi par le ravin de Châtel.

C'est le 33e (division Lorencez) qui en est chargé dans la matinée du 1er octobre. Deux de ses compagnies se jettent au point du jour sur Lessy et sur le Chalet Billaudel. L'une occupe le village, qui est vide; l'autre déloge aisément le poste allemand du chalet. En même temps, le 1er bataillon marche sur un petit bois de sapins voisin de Lessy, qui gêne le tir du fort Saint-Quentin. Ses tirailleurs y pénètrent et trouvent quelque résistance dans le bois; les compagnies qui suivent s'empêtrent dans des fils de fer ingénieusement disposés et ne progressent que très lentement, sous une vive fusillade. L'ennemi ne peut être entièrement délogé et l'on ne parvient pas à mettre le feu aux sapins, comme le portait l'ordre. Après deux heures de combat, le bataillon se replie sur le chalet qui reste occupé, ainsi que Lessy. Des tranchées les relient à la Maison-Neuve, au Mont-Saint-Quentin et à Scy. Nos pertes sont assez lourdes[2].

Dans la nuit du 1er au 2, le maréchal Canrobert, sur un ordre formel de Bazaine, procède à l'attaque du château de Ladonchamps, en dépit de ses répugnances[3]. Trois bataillons et une section du génie en sont chargés sous les ordres du colonel Gibon. Ils ont laissé au bivouac les bidons, les quarts, les fourreaux de baïonnette, et la surprise, bien conduite, réussit entièrement. La grand'garde allemande[4] est

---

1. Le Chalet Billaudel est au nord de Lessy, sur le chemin de Lorry.
2. Général d'Andlau, 268; lieutenant-colonel Rousset, *Le 4e corps de l'armée de Metz*, 324; commandant Max Dumas-Guilin, 65. Pertes du 33e : 3 tués, 65 blessés dont 1 officier, 3 disparus (*ibid.; Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 219). Les Allemands engagèrent le 9e bataillon de chasseurs et une compagnie du 84e (*État-major prussien*, III, 282). Pertes : 6 tués et 16 blessés (*ibid.*, Annexes, 96).
3. Voir *suprà*, p. 316.
4. Du bataillon de landwehr de Neutomischel (3e division de réserve, transférée sur la rive gauche le jour précédent) [*État-major prussien*, III, 284].

délogée après une courte fusillade, en perdant des prisonniers. La ferme de Sainte-Agathe est également abandonnée et nous pénétrons dans le bois de Woippy. Au point du jour, les Prussiens font une tentative inutile pour reprendre ces deux postes ; nous ne parvenons pas davantage à enlever Saint-Remy au nord de Ladonchamps. Le combat se prolonge une partie du jour avec intervention de plusieurs batteries[1]. Les Allemands déploient une ligne de tirailleurs entre Bellevue et Saint-Remy. Ce hameau et celui de Franclochamps sont incendiés par notre artillerie. Finalement, la 12e batterie du 8e construit et arme de quatre pièces de 12 un épaulement au nord du château, qui restera désormais occupé par nos troupes.

Dans l'armée, on ne se rend pas compte du but visé par le maréchal en livrant ces combats décousus. On les attribue au désir tardif d'occuper le soldat : « Aujourd'hui encore, comme au commencement d'août, on vit au jour le jour, faisant de petites opérations parce que des lettres anonymes y poussent, mais on paraît tout attendre d'une situation politique qui peut se prolonger beaucoup[2]. »

L'opinion devient de plus en plus sévère à l'égard de Bazaine. Il « fait le mort, ne dit rien, ne se montre nulle part, ne donne ni un ordre à ses généraux, ni un encouragement à ses soldats ; c'est un véritable pacha enfermé dans son sérail[3] ».

Entre temps, l'occupation de Ladonchamps motive un

---

1. Du côté des Allemands, la batterie de 12 sur la hauteur de Semécourt et partie de l'artillerie de la 3e division de réserve ; de notre côté, le fort de Plappeville et trois batteries de la réserve du 6e corps, une quatrième surveillant la droite. Une batterie prussienne, prise d'écharpe à 3,200 mètres vers 2 heures, aurait laissé deux pièces sur le terrain en se repliant vivement (*État-major prussien*, III, 284 ; capitaine Pinget, 43 ; lieutenant-colonel de Montluisant, 59). Pertes allemandes du 2 octobre : 7 officiers et 139 hommes, dont 21 disparus (*État-major prussien*, III, Annexes, 96). Pertes françaises : 9 officiers et 87 hommes (*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 219).

2. Général Fay, 191 (2 octobre). La veille, un journal de Metz avait publié une lettre d'un « garde national volontaire » demandant la sortie de l'armée (Dalichoux, *op. cit.*, 65).

3. Général Montaudon, II, 175 (3 octobre). Le général du Barail s'exprime à peu près de même (*loc. cit.*).

échange à peu près constant de projectiles entre les avant-postes. Les forts de Metz y prennent part et plusieurs tentatives des Allemands pour incendier les localités qui jalonnent notre première ligne échouent par l'absence de matière inflammable [1].

On continue des préparatifs qui semblent indiquer un départ prochain. La réserve d'artillerie du 6e corps est réorganisée, ses munitions recomplétées [2]. Le 2, ordre a été donné de pourvoir la troupe de deux jours de biscuit, un de lard et quatre de petits vivres. Le 3, on réorganise le service du train, en réduisant le nombre des voitures, quitte à renforcer les attelages. Mais on conserve encore quantité d'impedimenta [3] dont il serait urgent de se débarrasser, si Bazaine voulait réellement sortir. Un fait survenant à cette époque montre qu'il n'en est rien.

---

1. *État-major prussien*, III, 284. Le 3 octobre nous n'engageons qu'une batterie du 6e corps, qui tire à 3,600 mètres (Lieutenant-colonel de Montluisant, 61).

2. Lieutenant-colonel de Montluisant, 61 (3 octobre). Le 5, cette réserve (5 batteries) compte 12 pièces de 12 et 12 mitrailleuses avec des effectifs de 95 à 128 chevaux par batterie (*ibid.*).

3. Le grand quartier général a 70 voitures à 4 chevaux au lieu de 2, et 26 à 6 au lieu de 4 ; le 2e corps, 43 voitures à 4 chevaux ; les 3e et 4e, 26 voitures à 6 chevaux ; la brigade Lapasset, 11 à 6 ; le 6e corps, 80 à 2 roues et à 1 cheval (Général Fay, 194). La ration de lard est la dernière en magasin.

La voie du chemin de fer de Thionville est déblayée et des locomotives y circulent. On travaille à rétablir le pont de Longeville.

A dater du 30, la ville reçoit de l'armée 50 chevaux par jour (Général Jarras, 231).

XIII

ABANDON DU PROJET DE SORTIE

Réunion du 4 octobre. — Objections de Coffinières. — Abandon du projet de sortie. — Dispositions des Allemands vers le nord. — Leur répartition au 1er octobre. — Ses défauts.

Le 4 octobre, à 4h30 du soir, le maréchal réunit à son quartier général les commandants de corps d'armée et les chefs de service. Il leur expose en premier lieu la situation de l'armée, dont l'alimentation devient toujours plus difficile et dont l'état moral se ressent évidemment des événements et des excitations des journaux. Les généraux présents font entendre sur ces deux points « des récriminations déjà vives et pleines d'aigreur », qui préludent à celles d'un prochain avenir. Ils croient qu'il reste encore dans la ville des ressources considérables et accusent Coffinières de faiblesse à l'égard de la presse. Bazaine ne répond rien à ces assertions et passe à son projet de sortie par les deux rives. Il en développe les grandes lignes et, par un singulier déplacement des responsabilités, demande l'avis des assistants, annonçant qu'il s'y conformera [1].

Le maréchal Le Bœuf fait seul des objections. Il trouve en effet son rôle « un peu lourd ». Séparé du gros de l'armée par la Moselle, il lui serait difficile de se maintenir à sa hauteur. Néanmoins, il promet d'étudier avec soin le projet et de dire s'il croit pouvoir l'exécuter. Dans tous les cas, il est prêt à obéir.

Bazaine répond en substance : « Sortir de nos lignes sans

1. Général Jarras, 233 ; général d'Andlau, 269 ; *Procès Bazaine*, 364, déposition Canrobert. Dans son réquisitoire (*ibid.*, 512), le général Pourcet explique les dispositions vicieuses projetées par Bazaine, en disant qu'il compte sortir avec l'assentiment de l'ennemi. Ce n'est pas un ordre de combat, mais un ordre de route. Cette assertion paraît insoutenable.

combattre est impossible. Je vous ai présenté le plan d'opération qui m'a paru offrir le moins de difficultés; si vous ne l'acceptez pas, veuillez m'en indiquer un autre qui sera discuté à son tour, et nous ferons ensuite ce qui aura été décidé par le conseil [1]. » Finalement, l'accord paraît se faire et l'on se sépare, le maréchal recommandant de se préparer, d'alléger les troupes et de faire rentrer les ambulances régimentaires dans Metz. On recevra le soir ses instructions.

Il n'en est rien. Ne voyant rien venir, le général Frossard réclame des ordres vers 11 heures du soir. En recevra-t-il ? On lui répond : « Non [2]. »

C'est que les hésitations de Bazaine n'ont pas pris fin. Il a reçu une lettre de Coffinières, datée du 1er octobre et dont le contenu court déjà les états-majors. Le gouverneur de Metz expose qu'il ne peut assurer la défense, au cas d'un départ de l'armée, que si on lui laisse « la division Laveaucoupet, environ 5,000 cavaliers démontés, mais bien encadrés, des dépôts bien organisés, le tout devant présenter un effectif de 20,000 hommes ». Il affirme que les gardes nationales mobile et sédentaire ne peuvent être employées qu'au service intérieur.

Le 4 octobre, le commandant en chef répond en faisant remarquer que, le 18 août, Coffinières demandait seulement 18,000 hommes, alors que les travaux de défense étaient fort incomplets. Mais il estimait que les gardes nationaux pouvaient être utilisés, même pour servir l'artillerie. Une loi sur le rappel des anciens militaires a été édictée depuis lors. L'a-t-il exécutée ?

Finalement, Bazaine lui fait connaître qu'on laissera dans Metz « même les hommes de l'artillerie » [3] (?), leurs officiers

1. Général Jarras, 233 et suiv. Le Bœuf est hostile à la direction de Thionville : « Les officiers généraux et... subalternes étaient tous d'accord (*sic*) que la marche sur Thionville était... imprudente » (*Procès Bazaine*, déposition Le Bœuf, 354).

2. *Procès Bazaine*, 362, déposition Frossard. D'après ce général, l'ordre de sortie était ferme.

3. Il s'agit sans doute des compagnies de pontonniers employés au service de l'artillerie.

et l'escadron du 12e chasseurs; puis la division Laveaucoupet, qui a 8,488 hommes, et les petits dépôts qui sont de 11,600. Enfin la place recevra les cavaliers démontés, 5,000 hommes au moins, et disposera ainsi d'un total de 25,000 hommes de troupes régulières, sans les gardes nationaux et les douaniers [1].

Dans l'esprit du maréchal, l'opération sur Thionville semble donc arrêtée définitivement, mais les objections de Le Bœuf et de Coffinières ne sont pas sans influer sur lui, comme on le verra bientôt. En attendant, le bruit d'une sortie prochaine se répand toujours davantage. On la croit fixée au lendemain 5 octobre [2].

Cette nouvelle journée se passe, comme la précédente, à des préparatifs. On renvoie les malingres dans Metz; on supprime les infirmeries régimentaires dont les malades vont se répartir dans la place. On rassemble les ressources assez considérables en vivres trouvées autour de Ladonchamps et de Sainte-Agathe [3]. Les troupes sont consignées dans leurs bivouacs [4].

Sur les entrefaites, Coffinières fait auprès du maréchal une nouvelle démarche, qui contribue certainement à l'abandon de son projet. Après avoir insisté plus que de raison sur la difficulté d'installer dans Metz les malades envoyés par les corps et les malingres qui « seront bientôt des malades », il fait remarquer que la place n'a plus « ni médecins... ni médicaments, ni ustensiles d'aucune sorte ». Toutes les casernes, tous les établissements sont combles. « Dieu

---

1. Général Fay, 196-197. D'après le général d'Andlau, 269-271, il y a deux lettres de Coffinières, l'une du 1er et l'autre du 4, celle-ci arrivée le soir du 5 ou le matin du 6 à l'état-major général. Les 11,600 hommes des dépôts se décomposent ainsi : trois bataillons de Metz (formés des réservistes n'ayant pu rejoindre leurs corps et des prisonniers rendus); dépôts des régiments d'artillerie et batteries à pied; ouvriers d'artillerie; troupes du génie; réservistes de l'artillerie; petits dépôts de l'armée; garde mobile et francs-tireurs. Il y a en outre environ 4,000 gardes nationaux sédentaires, au total 29,000 hommes (*ibid.*, 270). Voir à notre Annexe 1 la composition de la garnison de Metz.

2. « 9 heures du soir. — J'ai l'ordre; nous allons partir! » (Lieutenant-colonel de Montluisant, 61).

3. Général Fay, 198.

4. Lieutenant-colonel de Montluisant, 61.

veuille, écrit-il en terminant, que les 150,000 habitants ou garnison, ainsi que toute l'armée, ne soient pas victimes de la détermination que vous allez prendre [1] ! »

On a dit avec raison que cette lettre est incompréhensible de la part du gouverneur de Metz, qui a prétendu depuis avoir toujours « tendu à sauvegarder les intérêts de la place et à défendre ses ressources alimentaires [2] ». Quelques jours plus tard, le 10 octobre, il demandera « de tenter le sort des armes avant d'entamer les négociations, le succès de cette tentative pouvant rendre les pourparlers inutiles [3] ». N'est-il pas évident que le maintien de l'armée sous Metz doit hâter de beaucoup la fin de nos ressources, c'est-à-dire de notre résistance ? Comment cette vérité, qui saute aux yeux de la population tout entière, pourrait-elle échapper à Coffinières ? On est conduit à supposer, tant cette hypothèse est inadmissible, que ce général désire simplement abriter sa responsabilité derrière celle du maréchal. Le départ de ce dernier lui laisserait la première place dans un moment difficile, et il ne se soucie pas de l'occuper.

D'autres que lui manifestent leur opposition au projet de sortie, pour divers motifs. Le maréchal Le Bœuf insiste dès le 5 octobre sur l'impossibilité de l'opération qu'il doit diriger. Les six divisions d'infanterie dont il disposerait lui paraissent insuffisantes et il réclame l'adjonction de la Garde. De même, sur l'autre rive, Ladmirault prévoit de grosses difficultés et ne paraît avoir qu'une médiocre confiance dans le succès [4].

Autour du maréchal lui-même, une sorte de désapprobation se manifeste contre toute résolution énergique. On reprend les objections que nous avons résumées au sujet de la situation où serait l'armée en rase campagne ; le général

1. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 201. Cette lettre parvint à Bazaine le 5 au soir ou le 6 au matin (Général d'Andlau, 271).
2. Général Coffinières, *Capitulation de Metz*, 62, citée par le général d'Andlau, 272.
3. Maréchal Bazaine, *Rapport sommaire*, 19, cité par le même, *ibid.*
4. Général d'Andlau, 271 ; général Jarras, 236.

Boyer pèse en ce sens de toute l'autorité de son âge, de son grade et de sa longue intimité avec Bazaine. Il peut déjà passer pour le chef de la singulière école qui pousse le maréchal à des négociations au moins aventurées et admet volontiers la capitulation comme la suprême étape de l'armée du Rhin[1].

Un incident survenu dans la nuit du 5 au 6 lève les dernières hésitations[2] de Bazaine. Afin de se procurer des renseignements, il a prescrit que l'on essaierait de faire des prisonniers. Le commandant de nos avant-postes de Moulins fait ainsi enlever par ses francs-tireurs le petit bois de Châtel et le poste prussien qui y est établi. On recueille des journaux allemands dont les plus récents datent du 2 octobre. L'un d'eux mentionne la tentative de Jules Favre pour obtenir un armistice et la prise de la redoute de Montretout, après une faible résistance[3].

Bien que ces nouvelles remontent au 20 septembre et que la situation se soit, depuis, sensiblement modifiée, elles changent entièrement l'attitude du maréchal. Il voit dans une demande d'armistice sous Paris les préliminaires de négociations et d'une paix prochaine. Sans doute la résistance de la grande ville s'est révélée impossible. Dès lors, à quoi bon risquer les aventures du champ de bataille? Pourquoi ne pas attendre patiemment les événements qui ne sauraient tarder? C'est ainsi que le projet de sortie sur Thionville est définitivement abandonné le 6 octobre[4].

---

1. Général d'Andlau, 274. Boyer est attaché au maréchal depuis 1862.

2. Le 5 octobre, Bazaine fait chercher à la bibliothèque de l'École d'application les relations des défenses de Gênes et de Dantzig, ainsi que le volume de Thiers (*Le Consulat et l'Empire*) relatant la capitulation de Baylen (*Procès Bazaine*, déposition du colonel Humbert, bibliothécaire).

3. Général d'Andlau, 275 ; général Fay, 199. L'entrevue de Ferrières, entre Jules Favre et M. de Bismarck, est du 20 septembre; l'évacuation, par nous, de la redoute de Montretout est l'une des suites du combat de Châtillon (19 septembre) [Voir notre *Siège de Paris. Châtillon, Chevilly, La Malmaison*, p. 196, 206 et suiv.].

4. Général d'Andlau, 275. D'après le général Fay, 199, la décision de rester sous Metz est arrêtée après une conférence du maréchal avec les généraux Coffinières et Soleille. En outre, un enseigne allemand fait prisonnier déclare que nous aurons à lutter un contre cinq.

Toutefois, il faut vivre jusqu'à la suspension des hostilités, et nos magasins vont être vides. De nouveau, le maréchal songe à s'emparer de ceux de l'ennemi et il écrit à Le Bœuf : « Je vous ai entretenu d'une opération à tenter sur Courcelles-sur-Nied : voici le moment; étudiez-la et dites-moi demain comment vous l'exécuterez. Je mettrai à votre disposition une division de la Garde et une division et demie du 2e corps[1]. »

Que dire de cet ordre? Il semble fait pour solliciter la désobéissance. Cette fois, Le Bœuf ne se montre pas mieux disposé que précédemment à suivre les intentions du commandant en chef. Dès le matin du 7, il vient lui exposer toutes les raisons bonnes ou mauvaises qui militent contre l'opération indiquée : il y a peu de magasins à Courcelles; on ne pourra rien en tirer sous le feu ennemi, tout en devant livrer une véritable bataille. Finalement, Bazaine cède une fois de plus[2].

Dans l'intervalle, le 6 octobre, des batteries allemandes canonnent le Chalet Billaudel, Lessy, Maison-Neuve et Scy. Les forts Saint-Quentin et de Plappeville ripostent, sans résultat marqué des deux parts. De même, des groupes ennemis tentent un coup de main sur Lessy et pénètrent un instant dans ce village, pour être ensuite refoulés avec quelques pertes[3].

Dès la fin de septembre, l'attention des Allemands a été attirée sur divers travaux dans le nord du camp retranché, ainsi que sur Thionville. La garnison de cette petite place court depuis un certain temps, sans difficulté, les abords

---

1. 6 octobre, général Fay, 199 ; général d'Andlau, 276 ; général Jarras, 236.

2. Général d'Andlau, 276. Ce mouvement sur Courcelles avait déjà été prescrit à Le Bœuf pour le 14 septembre (Voir *suprà*, p. 257). D'après sa déposition (*Procès Bazaine*, 354-355), ce maréchal aurait voulu, au lieu d'une entreprise partielle, une grande opération d'ensemble, pour laquelle le 3e corps aurait servi d'avant-garde.

Les notes du lieutenant-colonel de Montluisant, p. 63, montrent que, le 6 octobre, on s'attend à marcher. Des ordres préliminaires sont même donnés.

3. Lieutenant-colonel Rousset, *Le 4e corps de l'armée de Metz*, 326 (Journal du 4e corps). Pertes françaises : 1 tué, 6 blessés (*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 219). Pertes allemandes : 3 officiers et 19 hommes (1 tué et 20 blessés, 1 disparu, IXe corps, *État-major prussien*, III, 98).

de la frontière luxembourgeoise. Le 6 septembre, les employés du télégraphe prussien à Kœnigsmachern sont délogés par des cavaliers français; un détachement d'hommes de remplacement est enlevé à Basse-Ham en cours de route. Le 21, un convoi parti de Sarrebourg et faiblement escorté est surpris, perdant cinquante voitures qui sont conduites dans Thionville. Le chemin de fer menant de cette place à Luxembourg est rétabli, et nous parvenons à y faire entrer, la nuit du 24 au 25, un train de quatre-vingts voitures chargées de vivres.

D'autres indices se révèlent au nord de Metz. On observe, le 29, la construction de deux ponts à l'ouest du fort Saint-Julien. On remarque une fois de plus, la nuit suivante, l'échange de signaux lumineux entre la place et Thionville; les forts de Plappeville et Saint-Quentin ouvrent dans la matinée un feu plus vif qu'à l'habitude [1]. De cet ensemble, Frédéric-Charles peut aisément conclure que nous projetons une trouée vers Thionville. Il est ainsi conduit à renforcer la partie correspondante de la ligne d'investissement (1[er] octobre). A la même date, Moltke télégraphie que, pour le cas « invraisemblable » où Bazaine parviendrait à gagner un territoire neutre dans cette direction, il devrait y être aussitôt poursuivi par toutes les forces allemandes, à moins qu'il ne soit immédiatement désarmé [2].

A cette date, en effet, l'état-major de Frédéric-Charles ne croit pas plus que Moltke à la probabilité d'une sortie vers le sud. La prise de Toul et de Strasbourg leur fait admettre qu'elle ne saurait s'opérer dans cette direction et qu'il reste seulement à Bazaine la possibilité de forcer le passage vers Thionville. Le centre de gravité de l'investissement est donc porté au nord-est de Metz [3], ce qui nous réserverait encore des chances de succès. On ne peut comprendre, en effet, comment la chute de Toul et de Strasbourg empêcherait l'armée de s'ouvrir un chemin au sud-est, vers la haute

1. *État-major prussien*, III, 281.
2. *Moltkes Korrespondenz*, I, III, II, 319.
3. Major von Schell, 378.

Saône. Cette direction, qui a toujours été la plus avantageuse et la moins difficile à suivre, l'est encore à ce moment suprême du blocus.

Le 4, l'hypothèse admise par Frédéric-Charles est renforcée par de nouveaux renseignements. Moltke télégraphie qu'il sait, de source certaine, que de grandes quantités de vivres sont rassemblées en France et transportées vers Thionville par les chemins de fer belges. La conclusion est aisée à tirer [1].

Les Allemands sont bien renseignés, en effet [2]. Les dispositions prises par Frédéric-Charles à la date du 30 septembre ont pour but d'y parer. Le lendemain elles motivent divers mouvements. La 3e division de réserve et le Xe corps intervertissent leurs emplacements. Toutefois, sur la rive gauche de la Moselle, la première replie sa droite jusqu'à Norroy. En outre, ces deux unités sont groupées sous les ordres du général von Voigts-Rhetz, qui commande ainsi sur les deux rives [3] et aurait à supporter le principal choc de l'armée du Rhin. Les Ier, VIIe et VIIIe corps se resserrent vers la droite, de telle sorte que le VIIIe tienne le secteur de Marly à la route de Courcelles-sur-Nied et que le Ier ait sa gauche à la brasserie de Noisseville.

Le IIe corps occupe le secteur abandonné par le VIIIe entre Seille et Moselle, avec sa brigade de gauche à la position de Jussy. La 3e division de cavalerie, restée longtemps en première ligne au sud-est de Metz, s'établit en cantonnements derrière la droite du VIIIe corps.

Dès le 30 septembre, la 1re division de cavalerie a été portée aux Étangs ; l'une de ses brigades est disposée derrière le Ier corps ; l'autre et la batterie à cheval vont renforcer le petit corps d'observation de Thionville, dont l'insuffisance numérique était devenue manifeste et qui passe sous les ordres du général von Hartmann.

---

1. *Moltkes Korrespondenz*, I, III, II, 321 ; *État-major prussien*, III, 281.
2. Voir *suprà*, p. 314, 326.
3. Jusqu'alors, la 3e division de réserve était subordonnée au général von Manteuffel.

Dans la partie ouest de la ligne d'investissement, Châtel-Saint-Germain continue de marquer la limite entre les IIIe et IXe corps. Le IIIe étend sa gauche jusque vers Norroy, pour se relier à la 3e division de réserve[1].

Sans doute, cette répartition serait plus avantageuse que la précédente au cas d'une sortie vers Thionville, mais elle présente encore des particularités inexplicables. Pourquoi, en effet, le secteur du IXe corps, de Châtel-Saint-Germain à la route de Verdun, est-il beaucoup moins étendu que ceux des autres corps d'armée, exception faite pour le VIIe? La force des positions allemandes à l'ouest de la Moselle suffirait à nous interdire une tentative dans cette direction, à défaut d'autres motifs cependant évidents. Par contre, l'étendue du secteur affecté au VIIIe corps, au sud-est de Metz, nous laisserait encore des chances sérieuses de succès dans cette direction.

---

1. *État-major prussien,* III, 282. Le détail de cette répartition ressort d'un croquis, *ibid.,* 283.

XIV

COMBAT DE LADONCHAMPS

But du combat de Ladonchamps. — Diversions prévues. — Déploiement du 6e corps. — Prise des Tapes et de Bellevue. — Entrée en ligne de l'artillerie allemande. — L'intervention des renforts allemands. — Le retour offensif de la landwehr. — Retraite du 6e corps. — Le 3e corps. — Le 4e corps. — Attaque de Ladonchamps par les Allemands. — Diversion projetée sur Ars. — Dispositions des Allemands pour le 8. — Résultats du combat. — But réel du maréchal.

Nous avons vu Bazaine abandonner successivement son projet de sortie sur Thionville, puis l'offensive limitée vers Courcelles-sur-Nied. Il ne peut cependant renoncer à se procurer de nouvelles ressources. Il est ainsi conduit à porter ses efforts d'un autre côté. Au nord de nos lignes, dans la plaine de la Moselle, il existe deux fermes importantes, Les Grandes et Les Petites-Tapes. Des récoltes abondantes y ont été rentrées et, bien qu'elles servent depuis longtemps à l'alimentation des avant-postes ennemis, on peut encore espérer d'en tirer des ressources sérieuses. Le maréchal décide d'enlever ces deux points dans la journée du 7 octobre, malgré la force des travaux allemands qui nous obligera sans doute à des sacrifices très marqués.

Cette dernière considération n'est pas pour faire renoncer Bazaine à son projet. Il se rend compte que le moment vient où il pourra être obligé de justifier sa conduite. Depuis le 1er septembre, il n'a livré que de petits combats ; un intérêt évident le pousse à un engagement plus sérieux. Sans compromettre l'armée, de par sa nature même, son importance sera suffisante pour imposer silence aux réclamations des habitants [1].

---

1. Général d'Andlau, 278 ; *Procès Bazaine*, réquisitoire, 516. D'après les paroles mêmes du maréchal, rapportées par un témoin, les petites opérations pré-

Le matin du 7 octobre, ordre est envoyé au maréchal Canrobert d'exécuter « un grand fourrage » sur Les Grandes et Les Petites-Tapes, ainsi que sur les hameaux de Saint-Remy et de Bellevue, tous points situés dans la plaine de la Moselle, au nord du château de Ladonchamp. Les troupes du 6e corps protégeront l'opération avec l'appui de la division des voltigeurs de la Garde. Elles s'avanceront jusqu'au ruisseau des Tapes, au nord des fermes, et s'y maintiendront le temps voulu pour qu'on puisse enlever les denrées du terrain conquis ; quatre cents voitures doivent être réunies dans ce but par l'intendance.

Afin de parer à une partie des difficultés attendues, Bazaine prescrit au 3e corps de se porter en avant du château de Grimont, sur la route de Bouzonville, et d'occuper Chieulles et Vany, de façon à dégager la droite du 6e corps. Quant au 4e, il s'emparera du bois et du village de Vigneulles, de Saulny, et s'établira sur les hauteurs dominant le bois de Woippy, ainsi qu'aux débouchés conduisant à Plesnois et à Villers-lez-Plesnois [1].

Le maréchal n'entend donner à ces diversions qu'une faible importance : « J'estime que la partie mobile d'une division sera suffisante pour remplir la mission que je vous confie [2]. ». Il n'en ressort pas moins de ce qui précède qu'un simple fourrage va faire mettre en mouvement six divisions d'infanterie, effectif tout à fait disproportionné aux résultats à espérer. D'autre part, les troupes n'emportant ni tentes, ni sacs, ni campement, ni vivres, et aucun équipage de pont ne devant les suivre, il serait impossible de pousser le succès jusqu'au bout s'il venait à se déclarer en notre faveur [3].

---

cédentes n'auraient pas eu d'autre objet. « Je me déterminai à livrer ce combat plutôt pour l'honneur de nos armes que pour le résultat que j'en attendais » (Mémoire et rapport sur les opérations de l'armée du Rhin et sur la capitulation de Metz, *Procès Bazaine*, 64). C'est le document connu sous le nom de *Mémoire justificatif*.

1. Général d'Andlau, 279 ; général Fay, 201 ; *L'Armée du Rhin*, 135 ; *Procès Bazaine*, réquisitoire, 514 et suiv.

2. *Procès Bazaine*, réquisitoire, *loc. cit.* Dans sa déposition (*ibid.*, 354), Le Bœuf évalue cette partie mobile à 4,000 hommes seulement.

3. *Procès Bazaine*, réquisitoire, *loc. cit.* Dans ce document, le général Pour-

L'attaque, fixée d'abord à 11 heures, est retardée par l'envoi tardif des ordres[1]. A 1 heure seulement, le 6e corps est en position. Le temps, magnifique jusqu'alors, tend à se couvrir et fait craindre la pluie, avec trop de raison.

Les troupes du maréchal Canrobert vont de la Moselle au bois de Woippy, à hauteur des Maxes, de Ladonchamps et de Sainte-Agathe. La division de voltigeurs Deligny, à laquelle ont été adjointes les quatre compagnies de partisans de la division Tixier, tient le milieu de la plaine ; elle est formée sur trois lignes à 500 mètres de distance. A sa droite, le 9e bataillon de chasseurs (division Tixier) borde la Moselle, observant la rive droite et devant faire face à l'ennemi vers Malroy. A gauche, le bataillon de chasseurs de la Garde est massé derrière la ferme de Sainte-Agathe ; plus à gauche encore, la brigade Gibon (division Levassor-Sorval) et les compagnies de partisans des deux dernières divisions du 6e corps occupent le bois de Woippy. Elles doivent en déboucher sur Sainte-Anne et le hameau de Bellevue.

Au signal donné, à 1 heure, toutes ces troupes s'ébranlent à la fois, protégées par un feu vif du fort Saint-Julien. La 1re brigade de voltigeurs (Brincourt) dépasse Les Maxes, refoule les tirailleurs ennemis, enlève Franclochamps et pousse jusqu'à hauteur des Grandes-Tapes ; la 2e (Garnier) s'empare de Saint-Remy, où elle a trouvé une résistance énergique[2].

Du côté des Allemands, la 3e division de landwehr est en première ligne dans la plaine de la Moselle, la 5e brigade à l'ouest du chemin de fer, la 6e à l'est. Elles ont aux avant-postes trois bataillons, ceux de Görlitz, Rawitsch et Kosten, qui occupent Bellevue, Saint-Remy et les fermes

cet fait remarquer que les ordres du maréchal, tels qu'ils furent enregistrés, sont en contradiction avec le texte de son mémoire justificatif. Ce dernier porte que le 3e corps doit pousser jusqu'à Malroy et le 4e jusqu'au Vémont.

1. L'ordre n'est transmis qu'à 9h 30 à l'état-major général ; les leurs bivouacs à 11 heures (Général d'Andlau, 279).

2. Rapport au maréchal Bazaine, général Fay, 202 ; général d'Andlau, 279.

des Tapes[1]. Les deux compagnies les plus voisines de la Moselle, aidées par plusieurs batteries entrées en ligne sur la rive droite, repoussent, il est vrai, toutes les attaques du 9e bataillon de chasseurs, mais les autres ne peuvent résister à l'offensive du reste de notre ligne. Elles se retirent sur les fermes des Tapes et commencent à évacuer celle de l'est, quand elle est enveloppée de trois côtés par la 1re brigade de voltigeurs. Une grande partie des défenseurs ne peut se retirer à temps et tombe entre nos mains. Le reste essaie de s'établir dans un fossé au nord de la ferme, mais y est bientôt pris de flanc et se retire vers Amelange[2].

Sur les entrefaites, la 2e brigade de voltigeurs a délogé les avant-postes de Saint-Remy et les a refoulés vers le nord en les accompagnant d'un feu meurtrier. Puis elle se porte sur Les Petites-Tapes, « qui sont défendues jusqu'à l'épuisement des cartouches », et qu'elle enlève vers 2h 30, en capturant la majeure partie des défenseurs.

Le hameau de Bellevue, en avant de la droite de la landwehr, a déjà été incendié par sa garnison et évacué, quand il est abordé simultanément par des troupes venant de Ladonchamps, de Sainte-Agathe et du bois de Woippy. La retraite des avant-postes prussiens est couverte par un bataillon de landwehr (Samter) et par des fractions du 10e bataillon de chasseurs qui parviennent à nous arrêter à mi-chemin de Semécourt. Quant aux compagnies du batail-

---

1. De la droite à la gauche :
La 2e compagnie de Görlitz dans le bois de La Forêt ;
La 3e de Görlitz dans le bois de La Julière ;
Les 1re et 4e de Görlitz et des fractions de la 2e du 10e chasseurs dans Bellevue ;
La 1re de Rawitsch et la 1re de Kosten dans Saint-Remy ;
Les 2e et 3e de Rawitsch aux Petites-Tapes ;
Les 2e et 3e de Kosten aux Grandes-Tapes ;
La 4e de Kosten et la 4e de Rawitsch entre Les Grandes-Tapes et la Moselle (*État-major prussien*, III, 286).

2. *État-major prussien*, III, 287. Il résulterait de la déposition du maréchal Canrobert (*Procès Bazaine*, 364) et de *L'Armée du Rhin*, 136, que le bataillon des chasseurs et les voltigeurs de la Garde enlevèrent une batterie qu'ils ne purent emmener faute d'attelages.

lon de Görlitz établies plus à l'ouest dans les bois de La Julière et de La Forêt, la première recule légèrement, la seconde, aidée de deux compagnies (1re et 4e du 10e chasseurs) accourues de la ferme de Kalembourg, entretient un feu de flanc efficace sur les fractions de nos troupes entrées dans le bois de La Julière [1]. L'offensive de la brigade Gibon est ainsi paralysée, faute d'une intervention énergique du 4e corps [2]. Son chef a été mortellement blessé.

Cependant, toutes les batteries de la 3e division de réserve, quelques-unes de celles du Xe corps et même du IIIe sont entrées successivement en ligne [3]. Du nord de Semécourt les dix pièces de 12 battent depuis 1 heure les abords de Ladonchamps. De notre côté, les batteries de campagne qui ont pris position près de ce château sont soutenues par trois autres établies près de Sainte-Agathe. Mais ces dernières, après un feu de trois quarts d'heure, sont réduites au silence par le canon prussien qui s'attache alors, avec l'infanterie, à nous empêcher de vider de leurs approvisionnements les fermes conquises [4].

A notre gauche, la 5e division d'infanterie (IIIe corps) est également entrée en ligne. Un peu avant le début de l'action, le 48e a porté son 1er bataillon à Villers-lez-Plesnois, les 2e et 3e à Norroy [5], afin de relever aux avant-postes le régiment de grenadiers du Corps. Ce dernier a son 1er ba-

---

1. *État-major prussien*, III, 288.
2. Rapport Bazaine cité.
3. *3e division de réserve :* 1re et 2e lourdes du Ve corps au sud de Semécourt, la batterie légère du Ve corps au cimetière de Maizières (1^h^ 45), les 1re et 2e légères du XIe au nord des Petites-Tapes (2 heures), la 3e légère du XIe à Amelange (1 heure).

X^e^ corps : 5e lourde au sud d'Amelange (2 heures), 3e légère et 3e lourde sur chaque flanc d'Olgy (1^h^ 30), 6e lourde à gauche de la 3e légère (2^h^ 30).

Plus tard, vers 4^h^ 30, la 6e légère se porte à droite de la 3e légère. Les deux batteries à cheval sont tenues en réserve entre Olgy et le château de Buy (un peu après 3 heures); l'une d'elles a tiré quelques coups près de la 3e légère.

IIIe corps : 2e lourde venue de Fèves (*État-major prussien*, III, 288).

4. *État-major prussien.* D'après le lieutenant-colonel de Montluisant, 64, une batterie de la réserve du 6e corps (8e du 13e) marche avec la division Deligny et une autre (9e du 13e) avec la brigade Gibon.
5. Moins la 8e compagnie restée à Fèves en soutien des 1re et 2e batteries lourdes (*Éat-major prussien*).

taillon déployé à la lisière est du bois de Plesnois et dans la Tuilerie à l'est, le 2e en réserve à Plesnois. Le 3e est déjà en marche sur Fèves. D'après les instructions antérieures du divisionnaire, cette brigade doit, en cas d'offensive française vers le nord, intervenir aussitôt en soutien de la 3e division de réserve. L'officier d'état-major de la 5e division, major von Lewinski, est en tournée d'avant-postes. Remarquant nos premiers mouvements, il donne de lui-même, sans hésiter, les ordres voulus.

Un peu après 1 heure, les grand'gardes des grenadiers du Corps engagent la fusillade contre des tirailleurs apparus à la lisière nord-ouest du bois de Woippy. Le feu semblant devenir un peu plus vif vers la Tuilerie, le 2e bataillon du 48e se porte dans cette direction. Huit autres compagnies venant du Point-du-Jour[1] interviennent activement dans le combat de la 3e division de réserve et reprennent le bois de La Forêt, ainsi que le boqueteau au sud-ouest. Nos tirailleurs, suivis de trois compagnies de la 9e brigade, se replient dans le bois de Woippy et sur Sainte-Anne. De même, nous abandonnons le bois de La Julière aux deux compagnies du 10e chasseurs sortant du bois de La Forêt. Au contraire, une tentative dirigée de la Tuilerie vers le bois de Woippy est repoussée par des fractions de la division Grenier (4e corps)[2], comme nous le verrons.

Un instant l'action dégénère en une fusillade sur place. Puis, vers 2 heures, six nouvelles compagnies de la 9e brigade entrent en ligne[3]. Sous les ordres du brigadier, colonel von Conta, les fractions du 48e se déploient entre les bois

---

1. Au nord-est de Villers-lez-Plesnois, sur le chemin de Norroy à Woippy.

2. Entre 1 et 2 heures, les Prussiens sont ainsi disposés en face de la lisière nord-ouest de Woippy :

1re et 2e compagnies du 8e à la lisière est du bois de Plesnois; 3e du 8e, 5e, 6e, 7e du 48e à la Tuilerie; 6e du 8e, 2e et 4e du 48e dans le bois au nord de la Tuilerie; 5e et 7e du 8e au Point-du-Jour; 4e et 8e du 8e, 1re et 3e du 48e en mouvement contre les groupes chassés du bois de La Forêt; 2e de la landwehr de Görlitz dans ce bois; 1re et 4e du 10e chasseurs dans celui de La Julière (*État-major prussien,* III, 290).

3. 3e bataillon du 8e et 3e du 48e, moins la 12e du 8e à Villers-lez-Plesnois et la 10e du 48e à Moulin-aux-Prés (*État-major prussien*).

de La Julière et de La Forêt; celles des grenadiers du Corps pénètrent dans la corne nord-ouest du bois de Woippy et s'y maintiennent. Ce mouvement amène l'évacuation par nos troupes de la partie du bois voisine du débouché du chemin de Norroy, qui est occupée également par les Prussiens. Vers 4 heures, notre mouvement rétrograde ayant continué, la fusillade se tait à la droite de la 9e brigade; la gauche continue le feu sur Sainte-Anne et Bellevue.

Quant à la 10e brigade, jusque vers 4 heures, elle s'est bornée à un échange insignifiant de coups de feu avec les fractions de la division Grenier entrées dans le bois de Vigneulles. Le reste du IIIe corps s'est rassemblé à la ferme de Marengo et à Amanvillers [1].

Sur le front du 6e corps, à 3 heures, nous bordons le ruisseau des Tapes, du chemin de fer à la Moselle. Bazaine, qui est présent, voit l'ennemi accroître constamment le nombre de ses batteries; « des réserves considérables » apparaissent dans le lointain; le maréchal juge prudent, « pour parer à toute éventualité », et bien qu'une partie du 6e corps soit encore en deuxième ligne, d'appeler en réserve la 1re brigade de la division de grenadiers; elle se porte à la gauche, les zouaves entre le bois de Woippy et Sainte-Agathe, le 1er grenadiers à la Maison-Rouge avec deux batteries.

Les diversions des 3e et 4e corps n'ont pas donné tout le résultat qu'en attendait Bazaine, par suite de la forme même de son ordre et aussi de fautes d'exécution. Au 3e, la division Aymard a porté vers 1 heure sa 1re brigade vers Malroy et Charly. Mais, sur la route de Bouzonville, ces troupes ne dépassent pas une tranchée creusée par l'ennemi entre la Moselle et Rupigny. Elles ne peuvent agir contre les batteries de Malroy. Quant à la 1re brigade, elle enlève rapidement Chieulles et Vany, en étendant sa droite jusqu'à Villers-l'Orme et Mey, sur la route de Sainte-Barbe [2].

---

1. *État-major prussien*, III, 291.
2. Rapport Bazaine cité. D'après les Notes manuscrites du commandant Tarret, le 85e marche sur Chieulles, s'arrête sans motif apparent et rentre le soir presque

Les Allemands ont, vers Charly, deux batteries (4e légère et 4e lourde du Xe corps) dont le feu a très rapidement arrêté notre offensive. De même, deux de nos batteries portées à l'ouest de Chieulles sont contraintes à la retraite. Le général von Voigts-Rhetz en conclut aisément qu'il ne s'agit là que d'une fausse attaque. A 2h 30, il prescrit à la 38e brigade de passer sur la rive gauche, pour renforcer la 3e division de réserve.

Elle n'est pas encore entrée en ligne que la 6e brigade de landwehr essaie de reprendre les positions qu'elle a perdues. D'Amelange, deux bataillons (Neutomischel et Neustadt) marchent sur Les Grandes-Tapes. Mais de cette ferme, de Franclochamps et des Petites-Tapes, nous exécutons des feux si violents, que les Prussiens doivent s'abriter dans un fossé. Après l'arrivée de la 38e brigade, le général von Kummer prescrit à ses deux bataillons de reprendre l'offensive sur Bellevue et Les Tapes. Ils seront appuyés à droite par deux des bataillons de ligne de la division; à gauche par la 38e brigade.

Les 1er et 2e bataillons du 57e, sur deux lignes[1], s'engagent par échelons dans le terrain tout à fait découvert au sud d'Amelange. Mais, comme les précédents, ils sont bientôt cloués sur place par nos feux. Il faut porter en avant les fractions encore disponibles de la 38e brigade (1er et 3e bataillons du 16e)[2]. Ils passent à l'ouest d'Amelange et marchent sur Les Grandes-Tapes, se reliant à droite aux deux bataillons de landwehr, à gauche, dans la direction de Franclochamps, au 57e, ainsi qu'aux deux compagnies du bataillon de Kosten qui se sont maintenues jusqu'alors au bord de la Moselle.

---

sans avoir tiré. Suivant l'auteur de *Trois mois à l'armée de Metz*, 211, une action « assez vive » s'engage vers Noisseville et Sainte-Barbe; elle est nulle entre Malroy et la route de Sainte-Barbe; il n'y a aucune liaison avec le 6e corps.

1. 5 compagnies en première ligne, 3 en deuxième (*État-major prussien*, III, 292).

2. Le 2e du 16e garde le pont d'Hauconcourt. Le 3e du 57e, les 2e et 3e escadrons du 5e ulans soutiennent la 5e batterie lourde du Xe corps, passée sur la rive gauche avec la 38e brigade (*État-major prussien*).

Ce déploiement est d'ailleurs inutile. Déjà la droite du 6e corps s'est mise en retraite. Seule son arrière-garde reste en position, pour évacuer bientôt après 5 heures Les Grandes-Tapes et Franclochamps [1]. La 38e brigade occupe ces fermes ainsi que Les Petites-Tapes, qui ont été également abandonnées par nous ; la 6e brigade de landwehr se rassemble à Amelange.

De notre côté, l'intensité du feu de l'ennemi et sa convergence sur les points dont nous nous sommes emparés rendent impossible la réalisation du fourrage projeté. Nos voitures ne pourraient traverser un terrain sillonné en tous sens par les obus. Bazaine est contraint de les renvoyer aux bivouacs. Il maintient néanmoins les troupes en position, pour « affirmer notre succès ». Puis la retraite se fait « dans le meilleur ordre », sous la protection de notre artillerie. Elle n'est inquiétée que par celle de l'ennemi [2].

La droite de la 3e division de réserve n'entreprend qu'entre 5 et 6 heures un mouvement offensif sur Bellevue, après qu'il a été préparé par un feu vif d'artillerie. Le bataillon de Samter attaque la lisière nord de ce hameau ; les 1er et 3e bataillons du 19e la lisière ouest, ainsi que Sainte-Anne. Ces derniers sont soutenus par le bataillon de Posen venant de Kalembourg et par les compagnies de chasseurs entrées dans le bois de La Julière [3]. Plus à droite, des compagnies de la 9e brigade sortant du bois de La Forêt et le 3e du 48e débouchant du bois de Woippy participent aussi à cette attaque enveloppante. Elle est d'ailleurs inutile. Nos tirailleurs ouvrent un feu très vif, puis se retirent de Bellevue et de Sainte-Anne avant que l'ennemi soit venu au contact. Saint-Remy est également évacué, cette fois sans combat,

1. L'*État-major prussien*, III, 293, porte même que cette arrière-garde est chassée des Grandes-Tapes et de Franclochamps. Au contraire, dans son rapport, Bazaine écrit qu'il donne à 5h 30 seulement l'ordre de la retraite, qui est exécutée « dans le meilleur ordre » et sans être inquiétée autrement que par le feu des batteries ennemies. Cette version paraît plus exacte que celle des Allemands.

2. Rapport Bazaine cité. La brigade Chanalcilles demeure à Ladonchamps, où elle s'est établie dès le début de l'action.

3. Voir *suprà*, p. 334.

en sorte que, un peu après 6 heures, tous les points enlevés dans la journée aux Allemands sont de nouveau en leur pouvoir.

Par une singulière interprétation des ordres de Bazaine, le maréchal Le Bœuf a mené avec la plus grande mollesse sa diversion au nord du fort Saint-Julien. Elle n'est d'aucune utilité au 6e corps, puisqu'elle n'empêche même pas le général von Voigts-Rhetz de faire passer une brigade sur la rive gauche, en soutien de la 3e division de réserve [1]. Par contre, le commandant du 3e corps observe que l'ennemi montre vers Poix et Servigny « des forces considérables appuyées d'une nombreuse artillerie ». Il porte alors la division Metman à la droite du général Aymard, « sur le versant nord du ravin de Vantoux, jusqu'à Lauvallier ». Néanmoins, tout se borne, dans cette direction, à une fusillade contre les avant-postes du Ier corps, au cours de laquelle intervient vivement le fort Saint-Julien [2]. Par suite, le VIIe corps prend ses positions de combat ; le Ier se tient prêt à combattre depuis 1 heure.

Manteuffel a rassemblé la 4e brigade d'infanterie et le 8e ulans derrière ses avant-postes, dans la vallée à l'ouest de Sainte-Barbe. Il se persuade bientôt que le centre du combat est à l'ouest de la Moselle et offre son appui à la 20e division, qui tient sa droite. Peu après, un télégramme venant du quartier général de Corny fait prévoir la nécessité d'envoyer toute une division du Xe corps sur la rive gauche, en la remplaçant par des fractions du Ier. Manteuffel met aussitôt en marche sur Charly la 2e brigade d'infanterie et le 3e cuirassiers.

Vers 4 heures, les divisions Aymard et Metman commencent à se retirer sur Metz. Deux compagnies prussiennes (3e et 8e du 41e) poursuivent une arrière-garde jusqu'au bois de Grimont, où elle est refoulée [3]. Cet engagement est le signal d'une nouvelle attaque contre tout le front du

1. Voir *suprà*, p. 336.
2. Rapport Bazaine cité ; *État-major prussien*, III, 294.
3. *État-major prussien*, III, 294.

Ier corps. Les deux compagnies du 41e se maintiennent dans Vany et dans la partie sud de Villers-l'Orme ; le reste de ce hameau leur est repris. De même, les avant-postes prussiens au sud de Noisseville se retirent devant des fractions débouchant de Mey et de Bellecroix. Ce retour offensif n'a sans doute d'autre but que de couvrir notre retraite. Il est d'ailleurs promptement enrayé par huit batteries du Ier corps[1] ; en outre, une brigade du VIIe, renforcée de cavalerie et d'artillerie, se tient prête à intervenir entre la Brasserie et Montoy. Vers 6h 30 du soir, nos troupes reprennent leur mouvement de retraite, sous la protection du canon de Saint-Julien, des Bordes et de Queuleu.

La diversion du 4e corps n'a pas été plus sérieuse. Elle était confiée à la division Grenier qui se met en marche à 11h 30, dans la direction de Vigneulles. Le 13e de ligne (1re brigade, Bellecourt) est chargé d'occuper les tranchées voisines de Lorry, afin d'en faire un point d'appui. Il y jette deux bataillons ; puis sa compagnie de partisans se porte contre le petit poste allemand à hauteur de Vigneulles. Il est délogé et se retire sur la Tuilerie au sud de Saulny. Soutenue par une autre compagnie du 13e, la précédente refoule l'ennemi de ce groupe de bâtiments et essaie de le détruire, inutilement faute d'outils.

Derrière le 13e, le 43e occupe sans combat Lorry et Vigneulles. La 2e brigade (Pradier), renforcée du 5e bataillon de chasseurs, marche sur le bois de Woippy, précédée de la compagnie de partisans du 98e. Elle est formée « en colonnes par peloton à distance entière », le 98e à droite, le 64e à gauche, le 5e bataillon de chasseurs en avant. Elle traverse ainsi la route de Briey ; puis les chasseurs et le 98e pénètrent dans le bois de Woippy, atteignent le chemin

---

1. 3e lourde, 2e et 3e à cheval à Poix ; 3e et 4e légères, 4e lourde à Servigny ; 6e lourde à Noisseville : 5e lourde au sud de la Brasserie (*État-major prussien*, III, 295).

Dans sa déposition (*Procès Bazaine*, 354), Le Bœuf passe sous silence le premier mouvement de retraite du 3e corps et assure que le second s'opère seulement après celui du 6e corps, ce qui est exact. Il affirme que l'artillerie allemande lui fit beaucoup de mal. Or, le total des pertes du 3e corps, le 7 octobre, s'élève à 112 hommes, tout compris.

de ce village à Norroy-le-Veneur et obliquent ensuite dans cette direction jusqu'au débouché de la Tuilerie de Villers-lez-Plesnois, qui est occupée par l'ennemi.

Quant au 64e, il déploie son 1er bataillon à la lisière du bois de Woippy, face à Norroy et à Saulny; le 2e reste dans le bois au sud et le 3e encore plus loin, en réserve. Ces dispositions sont purement préventives. L'ordre du maréchal n'indique pas si les corps des ailes doivent agir réellement ou se borner à couvrir les flancs du 6e corps. Dans le doute, Grenier prend le parti commode de s'abstenir. Il attend les événements [1].

Toutefois, la brigade Pradier ne tarde pas à être engagée : les partisans et une autre compagnie du 98e, quatre compagnies du 5e chasseurs attaquent vivement la Tuilerie de Villers, soutenus par le 2e bataillon du 98e [2]. L'ennemi, délogé, se retire vers ce hameau.

Un peu avant 4 heures, la brigade Gibon, qui tient la gauche du 6e corps, esquisse un mouvement de retraite momentanée pendant l'attaque de Sainte-Anne; Pradier craint que sa droite ne soit débordée et ramène toute sa ligne en arrière, non sans être poursuivi par les Allemands, comme nous l'avons vu. Après un retour offensif des 1er et 2e bataillons du 98e, la division Grenier se rassemble auprès de Woippy, se bornant à observer les débouchés des bois pour arrêter l'ennemi s'il cherchait à gagner la plaine [3]. Les pertes du 4e corps sont un peu plus fortes que celles du 3e

1. Journal du 4e corps, lieutenant-colonel Rousset, *Le 4e corps de l'armée de Metz*, 329. D'après l'*Historique du 98e*, 72, la division Grenier prend les armes vers 11 heures, marche sur la droite de la ferme du Chêne, traverse la route de Briey entre Woippy et Saulny et pénètre dans le bois de Woippy. A 1 heure, le 98e est sur la route de Norroy. L'ennemi est refoulé du bois. Puis, à la sonnerie *En avant*, le régiment le chasse d'une tranchée et d'un ravin en avant du bois; il le rejette ensuite dans la ferme de Villers-lez-Plesnois. Le feu continue sur place jusqu'à 5h 30. La retraite s'exécute alors dans le plus grand calme. Les trois bataillons du 98e s'arrêtent face à la route de Norroy jusqu'à 6h 30. Ils rentrent ensuite au camp.

2. Le 1er du 98e se porte un peu à gauche pour couvrir le flanc, et le 3e du 98e demeure en réserve (Journal du 4e corps).

3. Rapport Bazaine. Outre le Journal du 4e corps, consulter l'*Historique du 98e*, p. 72, et le colonel de Courson (*La brigade Bellecourt à l'armée du Rhin*), p. 132.

(162 hommes), mais sa diversion n'a eu également qu'un faible effet [1].

Vers 6h 30, le combat se terminait sur la rive droite de la Moselle quand il recommence de l'autre côté de cette rivière. Après avoir reçu de l'état-major de Frédéric-Charles l'ordre dont nous avons parlé, et avoir appris l'arrivée d'une brigade du Ier corps, le général von Voigts-Rhetz envoie au delà de la Moselle une nouvelle brigade, la 37e, avec plusieurs escadrons et batteries. La 3e division de réserve y passe alors sous les ordres du général von Schwartzkoppen, plus ancien que Kummer. Peu auparavant, ce dernier a été invité à reconquérir tous les points que nous avions occupés dans l'après-midi, ainsi que le château de Ladonchamps. Les premiers sont déjà au pouvoir des Allemands. Quant au château, il est entouré d'un fossé plein d'eau et a été, en outre, fortement organisé. Onze compagnies des 19e et 81e [2] se mettent en mouvement de Maizières pour l'enlever. Mais l'obscurité empêche l'artillerie de collaborer à cette attaque.

Cinq compagnies (1re, 2e, 3e, 6e, 7e du 81e), qui progressent le long de la route de Thionville, arrivent, sans avoir rencontré de résistance, jusqu'à la lisière sud de Saint-Remy, mais sont alors soumises à un feu si violent venant de Ladonchamps, qu'elles doivent d'abord se borner à y répondre. Puis, après une attaque « assez meurtrière » contre la lisière nord du château, elles se replient sur Saint-Remy.

A leur droite, les six autres ont marché sur Bellevue où une douzième (3e du 19e) se joint à elles. Après avoir traversé le ruisseau au sud et le remblai du chemin de fer, quatre [3] se déploient vers 8 heures devant la lisière ouest de Ladonchamps, et font mine de l'attaquer sans le moindre

1. D'après le général Jarras, p. 237, Bazaine se déclare peu satisfait de la manière dont ses instructions ont été suivies par les 3e et 4e corps. Il a pu constater de ses yeux avec quelle mollesse leurs troupes ont agi, notamment celle du 4e corps dans le bois de Vigneulles, où les soldats profitaient de toutes les occasions pour s'arrêter derrière un arbre, un buisson et revenir à leur bivouac. Le chemin en arrière était jalonné par eux, comme par une traînée de fourmis.

2. 5e et 6e du 19e ; 1re, 2e, 3e, 6e, 7e, 9e, 10e, 11e et 12e du 81e (*État-major prussien*, III, 295).

3. 5e, 6e, 3e du 19e, 10e du 81e (*État-major prussien*, III, 296).

succès. Une autre attaque, tentée par deux nouvelles compagnies, les 5e et 8e du 57e, contre le front est, doit être également abandonnée. Le combat finit ainsi sur la rive gauche.

Il coûte aux Prussiens des pertes relativement très sensibles : au delà de 1,700 hommes, dont plus de 500 prisonniers. Le commandant de la 6e brigade de landwehr et du 16e régiment ont été blessés. Quant à nos troupes, elles n'ont perdu que 1,200 hommes environ [1], dont trois généraux, malgré la difficulté de leur rôle offensif sous les feux convergents de l'ennemi.

Au cours du combat, le maréchal Bazaine paraît avoir été surpris de la facilité avec laquelle progressaient nos troupes. Il a porté la division de grenadiers en réserve. Un instant il songe à lui faire relever les voltigeurs dans les positions conquises, puis à mettre, « dès la tombée de la nuit, toute l'armée en marche, sans bagages, laissant les tentes dressées. Nous aurions peut-être réussi de cette façon à nous échapper », ajoute prudemment le maréchal. Seulement ce mouvement ne serait possible qu'à la condition d'occuper les hauteurs qui commandent la Moselle sur les deux rives, ce qui n'a pas été réalisé, de par les dispositions mêmes de Bazaine. Il ne peut donc laisser les voltigeurs dans leurs positions avancées.

C'est alors qu'il donne à la division Cissey l'ordre d'opérer « une diversion puissante » sur Ars-sur-Moselle, dans la nuit du 7 au 8. Il compte ainsi reprendre l'attaque vers Thionville. Mais ce projet improvisé n'est pas davantage exécuté : le général estime, en effet, le temps insuffisant pour ses préparatifs. D'ailleurs, des indiscrétions ont déjà été commises, qui compromettraient sa diversion [2].

---

1. Voir le détail aux Annexes. Les généraux de Chanaleilles, Garnier et Gibon ont été blessés, ce dernier mortellement. Le 57e prussien perdit 2 officiers et 23 hommes tués, 1 officier et 68 hommes blessés sur un effectif de 47 officiers et 2,272 hommes (Extrait de l'*Historique du 57e*, traduit par le lieutenant Roger, 64 et suiv.).

2. *L'Armée du Rhin*, p. 138, 139; lettre du général de Cissey à Bazaine, 8 octobre, *ibid.*; Bazaine, *Épisodes*, 190, 191.

« Je me déterminai à livrer ce combat plutôt pour l'honneur des armes que pour le résultat que j'en attendais. Cependant, j'aurais essayé d'en tirer parti

On doit ajouter qu'il est permis de douter du sérieux de ces divers projets. En prescrivant l'opération du 7 octobre, Bazaine n'avait certes pas l'intention de tenter une sortie. Autrement les troupes n'auraient pas laissé leurs sacs, leur campement et leurs vivres au bivouac. Il se peut que le succès imprévu du 6e corps et de la Garde l'ait un moment conduit à penser qu'il pourrait élargir son projet[1]. Mais l'idée de filer sur Thionville fait évidemment abstraction de toute réalité pratique ; la diversion sur Ars n'en aurait facilité la réalisation que dans une faible mesure[2].

Du côté des Allemands, la résistance acharnée de la brigade Chanaleilles à Ladonchamps et les déclarations concordantes des prisonniers font prévoir une reprise de notre offensive pour le lendemain. Toutes les fractions qui ont pris part au combat sont donc maintenues en position[3]. La 25e division et l'artillerie de corps du IXe corps sont même invitées à se rassembler le matin du 8 octobre à Gravelotte et à Rezonville.

---

pour échapper par Semécourt, Maizières, etc., si les deux rives avaient été tenues par les 3e et 4e corps.

« Dans l'après-midi, j'avais fait venir les zouaves et le 1er régiment de grenadiers de la Garde comme échelon de soutien, pour relever à Saint-Remy et à Bellevue les voltigeurs qui se seraient portés en avant ; une fois le mouvement bien accentué, j'aurais fait filer, par brigade, tous les corps sans bagages, les tentes restant dressées pour donner le change à l'ennemi...

« J'avais consulté le colonel Marion, commandant les pontonniers, pour savoir si quelques bateaux contenant les madriers d'un pont de 30 ou 40 mètres pourraient descendre la Moselle en même temps que les troupes... » (Bazaine, Mémoire justificatif, *Procès Bazaine*, 111 ; voir la confirmation de ce détail, *ibid.*, 402).

1. C'est avec raison, affirment plusieurs témoins : « Au 8 octobre, la sortie en masse de l'armée était bien réellement possible : si, la veille, l'opération faite sur Les Tapes avait été autrement conçue, autrement soutenue ; si les troupes, au lieu d'être arrêtées pendant trois heures sous des feux convergents d'artillerie, avaient été laissées à leur entrain, nul doute que la vallée nous eût été ouverte dans la direction de Thionville. Les pertes eussent été grandes, mais on se fût dégagé, et eût-on dû pousser dans le Luxembourg, tout était préférable à ces négociations dont on ne pouvait être que victime. Ce n'est pas là une opinion personnelle, nous l'avons entendu émettre par des généraux qui ne doutaient pas de cette possibilité » (Général d'Andlau, 290). Le général Fay, *loc. cit.*, 208, croit, d'autre part, que, le 8, on pourrait encore percer sur Remilly en laissant tous les bagages dans Metz. On perdrait du monde, mais on ferait passer 80,000 hommes.

2. Voir à ce sujet le réquisitoire du général Pourcet, *Procès Bazaine*, 514.

3. Le IIIe corps, la 3e division de réserve et la 19e division sur la rive gauche ; le reste du Xe corps, les Ier et VIIe sur la rive droite (*État-major prussien*, III, 297).

Le lendemain, dans la matinée, le fort Saint-Julien ouvre de nouveau un feu vif contre les positions du Ier corps. Des colonnes françaises vont de cet ouvrage au bois de Grimont, d'autres du ravin de Vallières vers Noisseville. A l'ouest de la Moselle, les fermes des Tapes sont canonnées de Saint-Éloy, tandis que la batterie de gros calibre de Semécourt bat Ladonchamps. Néanmoins, il ne se produit aucune attaque. Les dispositions déjà prévues par les Allemands ne sont donc pas exécutées. Toutefois, la majeure partie de la 19e division[1] reste sur la rive gauche de la Moselle, où l'insuffisance des bataillons de landwehr a été amplement constatée. Ces troupes, les 19e et 81e (division Kummer), occupent en première ligne le secteur de Norroy à la rivière. Le reste de la 3e division de réserve est placé en seconde ligne ou reçoit une autre destination[2].

Après cette sévère leçon, les Allemands jugent prudent de travailler activement à renforcer la ligne d'investissement. Ils commencent, en outre, la construction de redoutes fermées, à l'abri de l'escalade, suivant un ordre du prince Frédéric-Charles en date du 4 octobre. Susceptibles d'être défendues isolément et situées un peu en arrière de la première ligne, elles la renforcent tout en protégeant les cantonnements des troupes[3]. La plupart sont situées au sud-est de Metz ou dans la direction de Thionville.

En somme, le résultat pratique de l'opération du 7 octobre est plutôt à notre désavantage. L'ennemi, mieux averti, s'est renforcé de façon à rendre plus problématique le succès d'une nouvelle attaque sur le même terrain. Il n'y a qu'un

1. Seuls les 57e régiment et 9e dragons cantonnent sur la rive droite vers Argancy et Chailly (*État-major prussien*, III, 298).

2. Le bataillon de Muskau relève le 2e du 16e à Ennery, le bataillon de Samter le 2e du 91e devant Thionville, où sont déjà ceux de Sprottau et d'Ostrowo. Quant à ceux de Neustadt et de Rawitsch, de Neutomischel et de Kosten, ils sont groupés en deux bataillons par suite de leurs pertes (*État-major prussien*, III, 298).

3. Il y a des redoutes de ce genre : 1 dans le secteur de la 3e division de réserve, près de la route de Chailly ; 1 dans le secteur du Ier corps ; 2 dans celui du VIIe à Coincy et Aubigny ; 3 à Ars-Laquenexy, La Prayette et Orly ; 2 dans la vallée de la Moselle, de chaque côté de la route de Thionville, et 1 à Amelange (*État-major prussien*, III, 298).

brillant combat s'ajoutant à l'actif de l'armée du Rhin. Il montre ce qu'aurait pu obtenir d'elle une direction moins inhabile et surtout plus énergique.

Le but apparent que se proposait le maréchal n'est pas atteint. Nous ne ramenons pas une voiture de fourrages dans nos lignes [1]. Ce résultat était facile à prévoir, au seul examen des dispositions arrêtées. Évidemment, les troupes du 6e corps allaient être obligées de s'avancer sous le feu concentrique des batteries établies de Malroy à Semécourt. Après avoir dépassé Franclochamps, elles seraient prises à revers et d'écharpe par celles de Malroy et d'Olgy. Les diversions de droite et de gauche n'avaient pas une importance suffisante pour les dégager : les limites fixées à leur action étaient trop étroites. Il aurait été plus rationnel de leur attribuer le rôle offensif, en leur faisant attaquer Malroy et Olgy d'une part, Fèves et Semécourt de l'autre. Le terrain eût été dégagé au centre et le convoi aurait pu s'avancer jusqu'aux Tapes, sous la protection de la première ligne. C'est le contraire qui allait avoir lieu, les divisions d'aile restant en arrière. On doit ajouter que ces dispositions vicieuses devaient être encore aggravées par l'exécution, les diversions prescrites étant d'un effet à peu près nul.

Dans ces conditions et en tenant compte des événements qui vont suivre, on est fondé à croire que Bazaine attache une faible importance au combat du 7 octobre et aux ressources qu'il doit lui procurer. Il cherchait ce qu'il a obtenu : une affaire assez sérieuse sans l'être trop, des prisonniers, les éléments d'un rapport. Le fourrage n'était qu'un prétexte de nature à justifier cet engagement. Comment, à défaut, expliquer une opération qui doit nous permettre d'occuper des positions intenables, que nous serons contraints d'abandonner presque aussitôt ? Le malheur est que ce succès sans lendemain, sans intérêt pratique, nous coûte plus de 1,200 hommes dont le sang aura coulé inutilement. Une

1. *Procès Bazaine*, Réquisitoire, 515.

grande sortie nous aurait imposé plus de sacrifices, mais en nous assurant du moins des chances sérieuses de succès. L'opération du 7 octobre, basée sur une idée fausse et par surcroît mal conduite, ne pouvait aboutir à rien.

Comme la retraite du 17 août et la tentative du 31, le combat de Ladonchamps est une énigme pour Frédéric-Charles. Après la capitulation, il en demandera l'explication, avouant qu'il n'a pu comprendre le dessein de Bazaine[1]. Dans l'armée du Rhin, beaucoup n'y voient qu'une précaution en vue des responsabilités à venir. On remarque même un fait significatif : un journal de Metz ayant amoindri nos pertes dans son compte rendu, le maréchal s'empresse de faire rectifier ses chiffres[2].

Il se peut aussi qu'il essaie, en livrant un combat sanglant, dont le résultat est nul, de clore la bouche de ceux, si nombreux déjà, qui protestent contre son inaction et réclament une attitude plus énergique. C'est, en effet, de ce jour que date, selon toute vraisemblance, sa décision d'entrer en négociations avec l'ennemi. A défaut des nouvelles de l'extérieur qui ont pu l'y conduire, il est évident que la situation de l'armée doit l'exiger à bref délai. Toutefois, il s'abstient de s'engager lui-même, comme lors de la mission Bourbaki, dont il ressent encore les mécomptes. Il juge plus prudent de faire endosser les responsabilités futures aux généraux sous ses ordres, ainsi que les 26 août, 12 septembre et 4 octobre. Il continuera de leur demander, non seulement des avis, ce qui serait naturel, mais des décisions, à l'encontre de toutes les règles et aussi du plus simple bon sens, qui veut que le commandement implique l'entière responsabilité.

---

1. Général d'Andlau, 284. L'*État-major prussien* laisse percer la même incertitude (III, 298).
2. Général d'Andlau, *loc. cit.*

LIVRE III

LA CATASTROPHE

I

LA SITUATION D'APRÈS NOS GÉNÉRAUX

Lettre du 7 octobre. — Lettre de Coffinières. — Réunion des commandants de corps d'armée. — Les réponses au maréchal. — La réponse de Coffinières. — Ensemble des avis.

Le combat du 7 octobre marque, pour l'armée du Rhin, la fin de la période héroïque. Après cette date, il ne s'agit plus de s'ouvrir un passage par la force, mais d'obtenir de nos vainqueurs qu'ils veuillent bien détendre leur blocus à notre intention. La parole n'est plus au fusil et au canon, mais aux négociations humiliantes avec un ennemi impitoyable.

La canonnade de Ladonchamps se tait à peine[1], que Bazaine envoie aux commandants de corps d'armée et aux chefs de services la lettre confidentielle suivante :

« Le moment approche où l'armée du Rhin se trouvera dans la situation la plus difficile, peut-être, qu'ait jamais dû subir une armée française.

« Les graves événements militaires et politiques qui se sont accomplis loin de nous et dont nous ressentons le douloureux contre-coup n'ont ébranlé ni notre force morale, ni notre valeur comme armée; mais vous n'ignorez pas que des complications d'un autre ordre s'ajoutent journellement à celles que créent pour nous les faits extérieurs. Les vivres

---

1. Il résulte de plusieurs témoignages au Procès Bazaine que les commandants de corps d'armée trouvèrent cette lettre à leur quartier général en rentrant du combat. Elle fut donc écrite avant ce dernier.

commencent à manquer et, dans un délai qui ne sera que trop court, ils nous feront absolument défaut. L'alimentation de nos chevaux de cavalerie et de trait est devenue un problème, dont chaque jour qui s'écoule rend la solution de plus en plus improbable. Nos ressources sont épuisées, les chevaux vont dépérir et disparaître. Dans ces graves circonstances, je vous ai appelés pour vous exposer la situation, et vous faire part de mon sentiment.

« Le devoir d'un général en chef est de ne rien laisser ignorer, en pareille occurrence, aux commandants des corps sous ses ordres, et de s'éclairer de leur avis et de leurs conseils. Placés plus immédiatement en contact avec les troupes, vous savez certainement... ce que l'on peut attendre d'elles, ce que l'on doit en espérer. Aussi, avant de prendre un parti décisif, ai-je voulu vous adresser cette dépêche pour vous demander de me faire connaître par écrit, après un examen mûri et très approfondi de la situation, et après en avoir conféré avec vos généraux de division, votre opinion personnelle et votre appréciation motivée.

« Dès que j'aurai pris connaissance de ce document, dont l'importance ne vous échappera pas, je vous appellerai de nouveau dans un conseil suprême, d'où sortira la solution définitive de la situation de l'armée dont S. M. l'Empereur m'a confié le commandement.

« Je vous prie de me faire connaître, par écrit, dans les quarante-huit heures, l'opinion que j'ai l'honneur de vous demander, et de m'accuser réception de la présente dépêche [1]. »

A ce document est jointe la copie d'une lettre que Bazaine vient de recevoir du général Coffinières et qui l'a sans doute déterminé à préparer une solution :

« Je dois informer Votre Excellence de la situation des ressources, en vivres, de la ville de Metz et des magasins de la place.

1. *L'Armée du Rhin*, 141-142 ; *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 201. Chose singulière, ce document n'est pas communiqué au chef d'état-major général (Général Jarras, 242).

« Les autorités civiles me déclarent qu'elles n'ont du blé que pour *dix* jours.

« Les magasins de la place ne renferment plus, depuis ce matin, que 832,479 rations de pain; or, le nombre des rationnaires étant de 160,000, nous n'avons plus de pain que pour *cinq* jours.

« Si Votre Excellence jugeait à propos de réduire la ration de pain à 300 grammes, nous pourrions vivre encore huit jours, en portant d'ailleurs la ration de viande à 1,000 grammes. Je suis forcé, à mon grand regret, de mettre en consommation la réserve des forts.

« Il faut ajouter que la ville consomme environ 350 quintaux par jour. La fusion de ses ressources avec les nôtres pourrait, tout au plus, faire gagner un jour. Le 3e corps possède environ 200 quintaux de farine [1]. »

Cette communication d'une nature si grave, suivant d'aussi près le combat de Ladonchamps, donne la mesure du sérieux que Bazaine apportait à cette opération. On y voit poindre le désir de faire partager à ses lieutenants les responsabilités qui vont bientôt lui incomber. Bien que le maréchal ne prononce pas le mot, il est évident que, dans sa pensée, la seule issue de la situation est l'ouverture immédiate de négociations.

D'autre part, il est non moins palpable que Bazaine, après avoir eu l'instant d'hésitation dont nous avons parlé [2], ne reconnaît d'autre gouvernement que celui de l'empereur, se mettant ainsi en opposition avec le vœu à peu près unanime de la population [3].

Dès le lendemain, 8 octobre, les commandants de corps d'armée réunissent leurs divisionnaires. Bien que le maréchal ne l'ait pas demandé, ils les appellent à donner par écrit, sous leur signature, leur avis sur les décisions à prendre. Singulier *referendum* qui confie ces résolutions à une majo-

1. *L'Armée du Rhin*, 223-224; *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 233. Le chiffre de 160,000 rationnaires est certainement inférieur à la réalité.
2. Voir *suprà*, p. 303.
3. Général d'Andlau, 287.

rité ignorant l'ensemble des circonstances et dont la responsabilité est nulle !

On ne connaît qu'une partie des déclarations émises par ces sortes de conseils de guerre, mais elle permet de présumer de l'ensemble. « A la Garde, écrit le général Deligny, il fut demandé qu'on entrât sur l'heure en arrangements, afin de ne point être acculé à la dernière ration de vivres et de pouvoir tenter, en temps opportun, un suprême effort; car on y supposait que le prince Frédéric-Charles avait les pouvoirs nécessaires pour traiter, et que l'on saurait de suite à quoi s'en tenir sur le degré des exigences prussiennes. Les généraux préféraient, disaient-ils, mourir les armes à la main, à la tête de leurs troupes, que de souscrire à des conditions humiliantes [1]. »

Au 3e corps, dit-on, après un partage de voix à peu près égal, les divisionnaires se rallièrent à la même opinion : « accepter une convention honorable qui permît à l'armée de se retirer avec armes et bagages, ou opérer une sortie de vive force [2] ». Nous n'avons aucune donnée sur l'avis émis aux 2e et 4e corps. Mais, à en juger d'après celui des commandants de ces corps d'armée le 10 octobre, il est à croire qu'il différait peu de celui du 3e [3].

Au 6e corps, après avoir lu aux généraux de division la lettre de Bazaine, le maréchal Canrobert se retire en les priant de tenir conseil sur la conduite que nous dictent les circonstances. « Bien que n'ayant jamais été consultés jusqu'alors », ces divisionnaires consentent à émettre leur avis, sous la forme suivante : « N'ayant plus de vivres, l'armée de Metz consentirait à capituler, à condition qu'elle rentrât en France, avec drapeaux, armes et bagages, pour se retirer dans une ville du Midi, s'engageant à ne pas servir contre la Prusse (*sic*) pendant le reste de la campagne, et que la ville de Metz serait libre de continuer sa défense. Si ces conditions n'étaient pas acceptées par l'ennemi, nous étions

1. Général Deligny, *Armée de Metz*, 48.
2. Général d'Andlau, 288.
3. Général d'Andlau, 288.

résolus à poursuivre un passage (*sic*) les armes à la main, et à nous faire tuer plutôt que de nous rendre[1]. »

En somme, l'idée dominante est que nous devons entamer des négociations. Si l'ennemi nous refuse des conditions honorables, il faudra s'ouvrir passage. Les réponses parvenues le 8 octobre à Bazaine reflètent ce sentiment. Plusieurs vont même plus loin en affirmant l'impossibilité d'une trouée, conclusion faite pour limiter singulièrement le choix des partis à prendre. C'est le cas du commandant provisoire de la Garde, général Desvaux, qui adresse au maréchal une lettre que Bourbaki n'aurait certes pas signée : « ... La pensée de s'ouvrir un chemin à travers l'ennemi s'offrait la première à l'esprit. Cette tentative a déjà été essayée sans succès ; elle serait encore moins réalisable dans l'état où se trouvent les chevaux, privés de nourriture, et les terrains détrempés par la pluie[2]. On combattrait avec une cavalerie et une artillerie presque impuissantes...

« Dans tous les cas, la place de Metz, dépourvue de vivres, serait obligée de se rendre.

« L'armée du Rhin n'a plus de secours à espérer d'aucune autre armée française. Si nous ne pouvons sortir de Metz, au moins l'ennemi n'aura-t-il pas la force de nous en arracher, tant que l'épuisement des vivres ne marquera pas le terme fatal de la lutte.

« Je pense qu'il faut prolonger la défense de Metz jus-

---

1. Lettre du général Bisson, datée de Trèves, 5 novembre 1870, reproduite par l'*Étoile belge* et par le général Ambert, *Gaulois et Germains*, I, 219, ainsi que par le général d'Andlau, 287. Le même général adressa le 9, à Canrobert, la proposition suivante qui devait être soumise à Bazaine ; on formerait une avant-garde formée de bataillons de chasseurs, au nombre de 6, et de compagnies d'éclaireurs de tous les corps d'armée, ce qui ferait un total de 10,000 hommes. Bisson en demandait le commandement, se chargeant avec eux d'ouvrir un passage à l'armée, en s'emparant des hauteurs boisées qui vont presque jusqu'à Thionville en longeant la rive gauche de la Moselle. On tournerait ainsi les batteries de Saulny, Norroy, Bellevue, Fèves et Gennécourt.

L'armée passant au-dessus des bois éviterait l'artillerie placée sur la rive droite. On gagnerait dans la journée Thionville et de là Mézières ou, au pis aller, le Luxembourg. Canrobert ne fit aucune réponse (Général Ambert, I, 219).

2. Il convient d'ajouter que cette raison est sérieuse. Les terres argileuses des environs de Metz sont détrempées à un point à peine croyable (Voir à ce sujet l'extrait de l'Historique du 57e prussien, traduit par le lieutenant Roger).

qu'aux dernières limites possibles, le gouvernement pouvant, par suite, traiter plus avantageusement.

« Quand les vivres approcheront de leur fin, l'obligation commencera de connaître les conditions que l'ennemi voudra imposer à l'armée du Rhin...

« Si ces conditions sont honorables, conformes aux droits et aux usages de la guerre, les généraux précités pensent unanimement que l'armée du Rhin est réduite à accepter ces conditions.

« Si, au contraire, l'honneur de l'armée devait être atteint par les stipulations proposées par l'ennemi, les mêmes généraux pensent unanimement qu'il faut repousser ces stipulations et qu'alors l'honneur et le devoir militaire commandent de sortir en combattant [1]. »

A l'égard de cette lettre, on doit se borner à faire remarquer qu'elle contient deux propositions qui se contredisent. S'il est impossible « de sortir de Metz », comment, faute de conditions honorables, pourrons-nous « sortir en combattant » ?

Le général Desvaux ajoute en *post-scriptum* une phrase qui renferme une nouvelle contradiction avec l'un des passages de sa lettre : « Les généraux Deligny et Picard ont émis l'avis que toute négociation... devait être promptement ouverte, afin de ne pas retarder une sortie par la force, dans le cas où l'ennemi poserait des conditions inacceptables ou ferait attendre sa réponse [2]. » Comment concilier cette demande, d'une part avec l'impossibilité d'une sortie, de l'autre avec la nécessité de prolonger la défense « jusqu'aux dernières limites possibles » ?

Le commandant du 2e corps, Frossard, est non moins pessimiste dans ses conclusions. De l'avis unanime de ses divisionnaires et du sien propre, il est impossible de sortir utilement de Metz. « En agissant avec la totalité de nos forces..., nous pouvons certainement avoir du succès dans

1. *L'Armée du Rhin*, 143-144; *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 202.
2. *L'Armée du Rhin*, 144.

une première journée, et le résultat de toutes nos luttes partielles l'a prouvé..., mais c'est à la seconde journée, lorsque l'ennemi aurait eu le temps de se concentrer, que les difficultés deviendraient grandes, peut-être insurmontables.

« Personne ne saurait répondre du succès dans cette seconde phase de la lutte. Vous seriez peut-être exposé, soit à une dispersion de votre armée sans combats nouveaux, soit à sa destruction, et vous verriez se disloquer ainsi dans votre main la seule force organisée qui puisse rester au pays aujourd'hui. Si la seconde journée était à votre avantage, ce serait à la troisième, avec des attelages qui, faute de nourriture, ne pourraient traîner votre artillerie.

« Quant à la place de Metz, que deviendrait-elle ? L'insuffisance de ses défenses du côté de Montigny est telle, que cette place, au dire des officiers compétents, ne pourrait tenir au delà de huit jours, après qu'elle aurait perdu l'appui de l'armée.

« Dans la première hypothèse, perte possible de l'armée, et chute de Metz huit jours après.

« Dans la seconde, consistant à conclure avec l'ennemi une convention qui permette à l'armée de sortir du blocus, la durée de Metz n'est pas prolongée, mais, par l'effet de cette convention, qui serait une capitulation honorable, l'armée a la faculté de partir avec armes et bagages. Elle demeure debout, entière, organisée, prête à être portée sur les points où la nécessité de sauvegarder l'ordre social nécessiterait son intervention.

« Une telle convention est-elle possible ? Oui. Il y en a des exemples assez nombreux quand il s'agit d'une armée comme la vôtre, qui n'a pas été vaincue, qui a toujours soutenu l'honneur des armes et est encore en état de faire éprouver à l'ennemi des pertes bien cruelles, dans le cas où il voudrait lui imposer des conditions trop rigoureuses ou inacceptables.

« Ce second parti... est celui que, d'accord avec les généraux de division de mon corps d'armée, je conseillerai de suivre. Notre opinion est aussi qu'il importe de le prendre

le plus tôt possible... Cela suppose, bien entendu, que vous n'avez pas quelques raisons d'attendre de nouvelles négociations de paix[1]. »

Comment qualifier cette lettre, où l'incohérence des idées, le défaut de jugement, percent à chaque ligne? Visiblement, ce qui hante la pensée de Frossard est aussi l'idée dominante de Bazaine : conserver l'armée du Rhin pour « sauvegarder l'ordre social » en France, quand l'ennemi aura bénévolement consenti à lui rendre la liberté. Le général ne fait pas ce raisonnement si simple : quel intérêt auraient les Allemands à user ainsi de générosité à l'égard d'un adversaire encore en état de leur faire éprouver « des pertes bien cruelles » ? Qui peut leur garantir que l'armée acceptera docilement la tâche de haute police que lui réserve Frossard et désertera son devoir manifeste, celui de combattre l'étranger?

Comment apprécier aussi cette affirmation que Metz ne pourrait sans l'armée tenir plus de huit jours, quand on sait que Belfort, dans des conditions très inférieures, a pu résister de longs mois[2]?

Avec le maréchal Le Bœuf, des idées un peu plus saines apparaissent. Ses divisionnaires se sont montrés surpris de la situation ressortant de la lettre de Coffinières. D'après divers faits à leur connaissance, ils sont persuadés que des recherches rigoureuses feraient trouver encore dans Metz et sa banlieue « des approvisionnements notables en blé ». Leur conviction unanime est que l'armée a sauvé la place du bombardement et rendu un service considérable au pays, en lui conservant jusqu'à ce jour la Lorraine et paralysant 200,000 Allemands. Ils sont non moins convaincus qu'après son départ, Metz ne tarderait pas à succomber. « Il y aurait donc intérêt à prolonger la situation actuelle, surtout dans les conjonctures politiques et militaires où se trouve la France...

1. *L'Armée du Rhin*, 154-158; *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 205.
2. Frossard sait, comme toute l'armée, que Strasbourg, sans forts détachés et presque sans garnison a pu tenir quarante-trois jours.

« Jusqu'à présent, le soldat ne souffre d'aucune privation; il a même été mieux nourri qu'en garnison..., les privations qui commencent pourront bientôt changer cet état de choses. » Il est beaucoup plus grave en ce qui concerne nos chevaux. Mais « sommes-nous réduits à ne plus engager d'action sérieuse? Nous ne le pensons pas, et nous croyons qu'en concentrant nos efforts sur une même partie des lignes ennemies, nous avons (*sic*) des chances d'un succès qui pourrait sauvegarder l'honneur du drapeau, s'il ne peut l'être autrement, d'une manière honorable et hautement avantageuse au pays. L'on ne se dissimule pas... les difficultés de cette entreprise... Nous sommes d'avis que l'on doit cependant tenter encore la fortune des armes. Le moral des officiers et celui des soldats sont à la hauteur des circonstances, et l'on peut demander à l'armée un nouvel et grand effort, en lui présentant un objectif bien défini pour cette lutte décisive... Dans l'intérêt même du succès, nous réclamons une action commune pour les divers corps d'armée qui, dans notre pensée, doivent rester tous liés militairement dans la main du commandant en chef, de manière à pouvoir se soutenir mutuellement et concourir à un seul et même but... Des actions partielles ou isolées ne parleraient pas assez haut à l'esprit du soldat[1]... » Le Bœuf termine en conseillant de réduire nos bagages et d'alléger les troupes de leurs tentes-abris.

On voit qu'une part de critique se mêle aux avis de ce maréchal en vue d'une action énergique. Lui, du moins, n'est pas disposé à ouvrir des négociations, avant que nous ayons encore tenté la fortune des armes. Il n'est pas aveuglé par les intérêts dynastiques auxquels obéit si ouvertement Frossard.

Le général de Ladmirault émet en termes différents un avis qui se rapproche sensiblement de celui de Le Bœuf. Notre infanterie est en bon état, quoique affaiblie par une

1. *L'Armée du Rhin,* 158-163; *Enquête,* dépositions, IV, Bazaine, 205; *ibid.*, dépositions, I, Le Bœuf, 63.

nourriture réduite; mais elle est privée des appuis indispensables qu'elle devrait trouver dans les autres armes. Le mauvais temps, joint aux privations et aux fatigues du bivouac, augmente chaque jour le nombre des malades dans une proportion considérable. Néanmoins Bazaine « peut être assuré de trouver parmi les troupes du 4e corps d'armée le plus énergique dévouement pour tenter d'accomplir les résolutions suprêmes » qu'il jugera convenable de prendre [1].

L'avis du maréchal Canrobert sonne différemment. Après avoir reproduit une déclaration unanime de ses divisionnaires au sujet de la nécessité de traiter en vue d'une convention honorable [2], à défaut de laquelle ils sont « résolus à traverser les lignes prussiennes coûte que coûte », il écrit qu'en ce qui le concerne, en tenant compte de la situation politique et militaire, il ne croit pas possible de renouveler des tentatives pour percer les lignes ennemies.

Cette opinion est basée sur la force de l'ennemi, dont l'effectif, affirme gratuitement Canrobert, est double du nôtre et qui a renforcé des positions déjà naturellement fortes, au moyen de travaux défendus par un chiffre de bouches à feu très supérieur à celui que nous possédons. En outre, l'épuisement de nos chevaux ne permet plus de compter sur la cavalerie et l'artillerie.

« En admettant même qu'on parvienne à percer les lignes, les ressources en munitions et en vivres feraient complètement défaut après deux ou trois marches ou combats; de plus, et avec les chances les plus favorables, on ne peut estimer à moins de la moitié de notre effectif les pertes qu'entraînerait une trouée... Si l'on songe alors à ce que serait la situation morale et matérielle du reste de l'armée, on est en droit de se demander si elle serait en état de soutenir une poursuite obstinée et si elle n'entrerait pas promptement dans un état de désorganisation qui serait un triste spectacle, sinon

1. *L'Armée du Rhin*, 163-165 ; *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 205.
2. Cette déclaration spécifie qu'il y aurait lieu d'exiger la sortie de l'armée avec armes et bagages, sous la condition de ne pas servir contre la Prusse pendant un temps qui n'excéderait pas un an.

même un danger pour le pays, et porterait une atteinte grave à l'honneur du drapeau.

« Enfin, ajoute Canrobert, notre éloignement de Metz, où depuis plus d'un mois nous retenons une armée de 200,000 hommes, rendrait cette armée disponible et lui permettrait immédiatement de porter un secours considérable et peut-être décisif à l'armée qui assiège Paris. »

Dans ces conditions, il n'y aura plus qu'à entamer des négociations avec l'ennemi, mais seulement quand la résistance sera devenue impossible, faute de vivres.

Si nos adversaires veulent nous imposer « des conditions inacceptables, nous lui ferons savoir que des soldats français de notre trempe ne sauraient s'humilier et qu'ils préfèrent mourir les armes à la main, en vendant chèrement leur vie.

« Le monde et l'histoire jugeront alors laquelle des deux armées a porté plus haut l'honneur de son drapeau [1]. »

En dépit de ces phrases grandiloquentes, dans vingt jours le 6e corps et le reste de l'armée déposeront les armes devant l'ennemi. La sortie, que Canrobert déclarait impossible dès le 8 octobre, le sera encore bien davantage trois semaines après. En outre, l'exemple de l'armée de Châlons est pour montrer jusqu'à quel point on peut compter sur la générosité de l'adversaire.

Aux yeux du maréchal, la désorganisation qui suivrait une trouée, même victorieuse, serait un inconvénient pire qu'une capitulation. Pourtant, même dans les conditions les plus avantageuses, cette convention interdirait à l'armée de combattre les Allemands pendant un temps qui pourrait aller jusqu'à un an. Nos troupes seraient tout entières inutiles à la défense nationale, alors qu'en cas de sortie leurs débris pourraient du moins être utilisés. Il y aurait donc avantage positif à cette éventualité, même au point de vue purement matériel.

Si l'armée parvenait à s'ouvrir passage, les troupes d'in-

1. *L'Armée du Rhin*, 150-154 ; *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 202-205.

vestissement n'en seraient pas « immédiatement » libres pour cela, comme l'admet Canrobert. Elles auraient en effet à faire le siège de Metz, à poursuivre l'armée, toutes opérations qui ajouteraient des pertes de temps et d'effectifs à celles résultant déjà d'une trouée victorieuse. Le commandant du 6e corps n'est donc pas mieux inspiré que Frossard et Desvaux.

Le général Coffinières ne leur cède en rien et son avis emprunte à sa situation spéciale une importance particulière. Après avoir résumé à sa manière les événements qui ont précédé le moment actuel, le gouverneur de Metz établit la situation telle qu'il l'envisage, particulièrement en ce qui concerne les vivres.

A la date du 8 octobre au soir, il n'existe plus dans les magasins, pour l'armée, que 290,000 rations[1] en blé, 410,000 en farine, 84,000 en pain, 68,000 en biscuit : au total 852,000 rations, soit *cinq* jours de vivres à raison de 160,000 rationnaires environ. Autrement dit, l'armée sera sans pain le matin du 14 octobre.

Par contre, la viande de cheval est en grande abondance et nous possédons encore 3 millions de rations d'eau-de-vie

1. La ration de pain étant supposée de 300 grammes au lieu de 750, taux normal.

Une situation établie par l'intendance à la date du 30 portait à quatorze jours de pain, biscuit, blé ou farine nos ressources pour un effectif de 180,000 hommes, à raison de 500 grammes la ration (Général Fay, 188). Cette évaluation est donc sensiblement plus large que celle de Coffinières.

C'est le 7 que l'intendance propose de réduire la ration de pain à 300 grammes.

D'après une situation à la date du 9 au soir (*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 233 ; *L'Armée du Rhin*, 225), il existe 79,858 rations de pain ; 182,507 de biscuit ; 200,700 de blé tendre ; 348,700 de farine, y compris les forts ; au total 811,765, soit moins de cinq jours de pain, à raison de 180,000 rations journalières (du 10 au 13 inclus). Il y a de six à douze jours de riz, sel, sucre, café, vin et eau-de-vie, neuf dixièmes de jour de lard. Tous ces chiffres ne comprennent pas les vivres de réserve entre les mains des troupes.

Les rations sont calculées à raison de 300 grammes de biscuit, 30 de riz, 2gr5 de sel, 21 de sucre, 19 de café, 25 centilitres de vin, 6cl25 d'eau-de-vie, 200 grammes de lard.

Une note signée de l'intendant en chef Lebrun (9 octobre) porte que les vivres de l'armée et de la garnison peuvent être assurés « jusqu'au 16 courant environ », en consommant les vivres de réserve. La ville possède en outre, pour 75,000 habitants, de neuf à onze jours de vivres, ce qui représente de trois à cinq jours pour l'ensemble (*ibid.*).

environ, qui ne suppléent en aucune façon à une nourriture substantielle. De plus, les troupes sont théoriquement pourvues de quatre jours de vivres de réserve, mais il est certain que, les privations et le temps aidant, un grand nombre de ces rations ont été consommées ou avariées. Coffinières évalue à deux jours ce qui reste; le terme de nos vivres serait donc reporté au matin du 16 octobre [1].

La ville possède 5,000 quintaux de blé; en prélevant 3,000 quintaux pour l'armée, nous gagnerions encore cinq jours, soit les 16, 17, 18, 19, 20 octobre. « Telle est la limite extrême à laquelle nous pourrions atteindre, en épuisant toutes les ressources possibles. Mais comme on ne saurait attendre jusqu'au dernier moment, à cause de l'impossibilité de nourrir instantanément 230,000 âmes..., on doit poser en fait qu'il y a nécessité absolue de prendre un parti avant le dimanche 19 octobre.

« La première inspiration de la bravoure et du patriotisme est de forcer les lignes ennemies, de couper leurs communications, de braver tous les dangers, pour aller se joindre à la nation armée, et de laisser la place de Metz se défendre elle-même.

« La froide raison fait voir que ce généreux et héroïque projet ne peut amener que des catastrophes. Une armée de 80,000 à 100,000 hommes, lancée au milieu des forces ennemies qui l'environnent de toutes parts à grande distance, sans vivres, sans artillerie, sans cavalerie, sans objectif déterminé, et surtout sans lignes d'opérations, serait une armée perdue.

« D'un autre côté..., la population civile, la population militaire et les 20,000 malades ou blessés [2] formeraient un

1. Coffinières ajoute là un passage peu compréhensible : « Si nous comptons, d'autre part, que la garnison et les ambulances arrivent à rattraper deux jours de vivres, nous pourrions atteindre le 15 ou le 16 octobre. »

Le chiffre de 160,000 rationnaires est admissible s'il s'agit de l'armée proprement dite. S'il embrasse la garnison et les ambulances, il est inférieur à la réalité, comme le prouveront les effectifs remis aux Allemands, environ 173,000 hommes.

2. Chiffre exagéré : effectif des hôpitaux et ambulances au 1er octobre, 14,514, dont 8,581 blessés ; au 16 octobre, 15,343, dont 7,600 blessés (Général Fay, 237).

total de 130,000 âmes[1] environ, qui vivraient très péniblement avec les 5,000 sacs de blé pendant huit ou dix jours, et la place serait obligée de se rendre.

« Nous concluons donc : que le départ de l'armée serait funeste, et qu'il doit être écarté comme ayant pour conséquence la perte certaine de la place et la perte très probable de l'armée... »

Après avoir fait ressortir l'inutilité d'opérations destinées à recueillir des vivres, Coffinières mentionne « une autre opinion plus sérieuse et qui prend sa source dans des sentiments militaires fort respectables. Il semble impossible à quelques hommes de cœur d'entrer en arrangement avant d'avoir tenté un suprême effort, d'avoir livré un grand combat. Une bataille peut être livrée et, quelle qu'en soit l'issue, on succomberait avec honneur. » Il appartient au commandant en chef seul d'apprécier « si cet avis mérite d'être pris en considération[2] ».

On voit que le gouverneur de Metz est fidèle à la ligne de conduite qu'il suit depuis le 16 août : tous ses efforts tendent à empêcher l'armée de quitter le camp retranché ; c'est dire, en dernière analyse, qu'il fait tout pour en accélérer la chute, faute de vivres. On ne peut expliquer cette déplorable tendance que par des considérations personnelles. Comme nous l'avons dit, Coffinières craint la responsabilité de défendre une grande place. Il préfère la laisser au maréchal Bazaine, que le hasard des événements en a chargé.

Évidemment, et malgré les correctifs qu'il y apporte, son

---

1. Chiffre non moins exagéré, la population civile étant de 75,000 âmes au plus et la garnison de 25,000 environ, total 100,000 et, avec les malades, 120,000. En réalité, pour ces 120,000 hommes, les 5,000 quintaux de blé donnent un minimum de quatorze jours de vivres à 300 grammes la ration.

La note de l'intendant en chef que nous avons citée (9 octobre) porte que, d'après des renseignements officieux, il n'y aurait de disponible en blé et en farine dans Metz que 6,500 à 7,000 quintaux, ce qui représente pour 75,000 habitants seize à dix-huit jours de vivres à 500 grammes la ration et avec le blutage actuel. Le 16 octobre, la ville n'aura plus que neuf à onze jours de vivres. En cas de mise en commun des vivres, on aurait trois jours pour l'ensemble à 500 grammes, ou cinq jours à 300. On pourrait gagner deux ou trois jours en renonçant au blutage des farines (*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 236).

2. *L'Armée du Rhin*, 145-150 ; *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 202-203.

avis est d'ouvrir sans retard des négociations. Il fait allusion à une sortie désespérée en des termes montrant qu'il ne saurait en être sérieusement question.

En résumé, les réponses adressées au commandant en chef se prêtent entièrement à son désir d'entamer de nouvelles négociations. Il pouvait craindre que la vigueur montrée par la majeure partie de nos troupes et les résultats obtenus par leur offensive partielle, le 7 octobre, ne fussent un argument en faveur de nouveaux combats sur une plus grande échelle. Mais la situation de nos vivres et aussi les renseignements répandus par l'entourage du maréchal sur l'état politique de la France ont déterminé la majorité des généraux à opiner pour le parti le plus timide : résultat habituel des conseils de tout genre, où les médiocres, étant les plus nombreux, font généralement la loi [1]. On va donc ouvrir des négociations, en vue de conditions honorables, sauf à recourir encore une fois aux armes en cas de refus. Quoiqu'il ait affirmé le contraire dans sa lettre du 7 octobre, Bazaine s'est bien gardé de faire part aux commandants de corps d'armée de l'échec des négociations entreprises précédemment par l'intermédiaire de Regnier. Comment, après l'échange des lettres que nous avons citées entre le général von Stiehle et lui, pourraient-ils nourrir des illusions sur la générosité ou plutôt sur la naïveté des Allemands ? Si ceux-ci n'ont pas voulu nous accorder les honneurs de la guerre à la fin de septembre, comment le feraient-ils quinze jours après, alors que visiblement la puissance offensive de l'armée est déjà réduite dans une large mesure ?

On peut donc comprendre, jusqu'à un certain point, la nature des avis émis par la plupart des lieutenants de Bazaine. Il n'en reste pas moins qu'ils témoignent presque

---

1. Le prince Eugène avait coutume de répéter qu'un général ayant envie de ne rien entreprendre n'a qu'à tenir un conseil de guerre. « Les conseils de guerre ! disait Villars, ils ne sont bons que quand on veut une excuse pour ne rien faire ! » Le grand Frédéric les interdisait à ses généraux. Enfin Napoléon écrit : « En tenant des conseils, on finit par prendre le plus mauvais parti qui, presque toujours à la guerre, est le plus pusillanime » (*Procès Bazaine*, réquisitoire, 518).

tous d'un faible sentiment du devoir militaire, de peu de compréhension de la situation générale. Aucun de ces généraux ne paraît disposé à reprocher au maréchal sa hâte à se réfugier sur les glacis des forts après le 18 août, sa honteuse inaction de septembre, son attitude louche vis-à-vis du gouvernement de la Défense nationale[1], et aussi de l'ennemi. Aucun ne semble prévoir la catastrophe finale, bien que l'exemple de Sedan soit pour la leur faire redouter. Les négociations qu'ils réclament vont absorber des heures sans prix; l'armée ira constamment en perdant de ses forces vives, et il sera trop tard quand elle se verra contrainte de subir les conditions de l'ennemi ou de risquer une attaque sans espoir[2].

1. Seul Coffinières fait une allusion timide à la « nation armée ».
2. Général d'Andlau, 289-290.

II

CONSEIL DE GUERRE DU 10 OCTOBRE

Les pluies. — Souffrances de l'armée. — L'état moral. — Mesures prises à Metz. — Proclamation de Bazaine — Conseil du 10 octobre. — Décisions prises. — Désignation du général Boyer. — Le défaut de caractère dans l'armée.

La pluie qui menaçait dès le 7 octobre, après une longue période de beaux jours, commence le lendemain et semble devoir durer [1]. La situation de l'armée en devient beaucoup plus pénible. Nos malheureux chevaux ne reçoivent plus d'avoine à dater de ce jour [2]. « Ils se placent tristement, la croupe tournée à la pluie, la tête basse, repliés sur eux-mêmes pour rassembler un peu de chaleur vitale. » Nos soldats, si mal abrités par leurs petites tentes, souffrent beaucoup également dans leurs bivouacs, dont la pluie fait des cloaques immondes. Les blessés de l'île Chambière ne sont guère mieux installés dans leurs grandes baraques, nullement disposées pour la saison rigoureuse. On y songe trop tard, sous prétexte que l'armée ne passera pas l'hiver à Metz [3].

Dans nos camps, le bois manque. Plus de légumes; on arrache des chardons, des orties, des herbes de toute espèce. On met le meilleur dans la soupe et l'on donne le reste aux chevaux dont cette maigre pitance prolonge l'agonie. Le vin le plus médiocre vaut 2f50 le litre; le lard est introuvable. La ration de pain va être réduite à 300 grammes et celle de viande sera portée à 750. Une indemnité journalière de

1. Général Fay, 208. Elle dure tout le 8 et la nuit du 8 au 9 ((*ibid.*, 212).
2. Général Fay, 208. D'après l'auteur de *Trois mois à l'armée de Metz*, 270, c'est le 6 que cette distribution cesse au 3e corps; on remplace l'avoine par des tourteaux, des graines de toute sorte, des betteraves. Le 13, toute distribution régulière est arrêtée. On essaie de nourrir les chevaux, soit avec du cheval cuit, haché menu et mêlé à de l'avoine, soit avec du bouillon de cheval très substantiel. Ces malheureuses bêtes ne veulent pas de cette nourriture inaccoutumée.
3. Général Fay, 208.

25 centimes et une ration d'eau-de-vie tous les deux jours compenseront mal la réduction du pain, aliment tout particulièrement nécessaire à nos soldats, de par des habitudes séculaires. On va procéder, pour utiliser le grand nombre de chevaux que l'on doit abattre faute de pouvoir les nourrir, à des essais de boucanage qui ne réussiront pas. Malgré tout, l'état moral de l'armée résiste à tant de misères : « Les soldats m'étonnent; ils subissent nos épreuves avec un courage et une persévérance » admirables. « Une vaillante tête de colonne les conduirait au bout du monde [1]. »

En dépit de fâcheux symptômes, l'armée n'a pas encore perdu l'espoir de combattre. Le 9, l'état-major général ayant fait demander à tous les corps l'effectif des combattants, on se demande si la grande sortie, tant attendue, ne serait pas prochaine [2]. Mais on publie l'état officiel de nos pertes du 14 août au 7 octobre : 1,860 officiers et 36,278 hommes de troupe [3], comme si Bazaine cherchait à l'avance une excuse dans l'importance de ces chiffres.

Depuis le 8, les Allemands dirigent continuellement des obus de 12 sur notre batterie de Ladonchamps; leur tir se poursuit de nuit, à intervalles réguliers. Il est presque inoffensif. Un seul projectile éclate dans cet ouvrage, tuant trois hommes et en blessant cinq [4]. Mais cette canonnade fait croire à une attaque. Le matin du 9, on prend les armes au 6e corps, et l'on attend tout le jour sous une pluie glacée, interrompue par des rafales de neige fondue. A la rentrée, le soir, les tentes sont dans l'eau [5].

---

1. Lieutenant-colonel de Montluisant, 65 (8 octobre). Le 9 seulement, on défend de distribuer du blé aux chevaux (*ibid.*, 66). D'après le général Jarras (p. 239), la ration de pain est réduite à 300 grammes le 9. Voir aussi le général Fay, 212 ; le général d'Andlau, 291. Le pain est fait avec de la farine non blutée (*ibid.*).

Les renseignements sont très confus au sujet de l'alimentation dans les derniers jours de l'armée du Rhin, sans doute parce que tous les corps d'armée ne sont pas sur le même pied sous ce rapport.

2. Général Fay, 212.

3. 320 officiers tués, 1,331 blessés, 209 disparus; 3,041 hommes tués, 22,082 blessés et 11,155 disparus (Général Fay, 213, 326).

4. Lieutenant-colonel de Montluisant, 66-68, 9-10 octobre.

5. Lieutenant-colonel de Montluisant, 66.

Le 10, cet affreux temps continue. « La pluie, toujours une pluie diluvienne. Les chevaux s'abattent par dizaines à la corde; sur les routes on ne voit que tombereaux chargés des corps de ces pauvres animaux et traînés par des squelettes qui se tiennent encore debout. Plus de cavalerie, plus d'artillerie... Une ration [de pain] insuffisante pour nos hommes, dont c'est l'aliment préféré! Le soldat triste, découragé, incapable peut-être d'un effort énergique! Attendra-t-on la dernière heure pour prendre un parti [1] ? »

A Metz, Coffinières prend des mesures tardives pour régulariser la consommation des vivres. Chaque famille va recevoir une carte numérotée indiquant le nombre de ses membres et, par suite, des rations à percevoir. On interdit la revente du pain [2]. On publie, le 10, un avis enjoignant aux détenteurs de blé ou de farine de déclarer, avant le 12 octobre, les quantités dont ils disposent. On annonce des visites domiciliaires à dater de ce jour, dans le but de rechercher les denrées non déclarées et de les faire enlever [3]. Bien que nécessaires, ces mesures contribuent à irriter les esprits. On accuse l'autorité militaire d'exagérer la pénurie des vivres [4]. Chacun sait que, de toute la France, Metz est le seul point où le gouvernement impérial soit encore reconnu. Les journaux, qui sont lus avec avidité, expriment hautement leurs vœux pour la République et demandent qu'elle soit proclamée. On se tait encore dans l'armée, tout en se préoccupant fort de l'avenir [5].

C'est le 10 octobre, à 2 heures du soir [6], que se réunit le conseil de guerre prévu par la lettre du 7. Les commandants de corps d'armée, le général commandant l'artillerie, le commandant supérieur de Metz, l'intendant en chef, en

1. Général Fay, 213. Le nombre de chevaux livrés à la boucherie journellement par corps d'armée s'élève de 25 à 55, puis à 75 (Général d'Andlau, 267).
2. Général Fay, 212.
3. Avis aux habitants (10 octobre) signé Coffinières (*Journal de Genève, loc. cit.*).
4. *Ibid.*
5. Général Jarras, 239.
6. D'après le procès-verbal de la séance. Le général Jarras (*loc. cit.*, 242) porte que cette réunion commence à 4 heures du soir, pour finir à 8h 30.

font partie. Le général Jarras y assiste avec voix consultative seulement, comme pour les séances suivantes[1]. Jusqu'au bout, Bazaine laisse voir le parti pris d'annihiler son chef d'état-major.

Au début de la séance, le maréchal rappelle, dans l'esprit que l'on peut croire, « les principaux traits de la situation »; il ajoute que, « malgré toutes les tentatives pour se mettre en communication avec la capitale », il ne lui est jamais parvenu « aucune nouvelle officielle du gouvernement, qu'aucun indice d'une armée française opérant pour faire une diversion utile à l'armée du Rhin » ne lui a été signalé.

Il convient d'ajouter que ses tentatives pour entrer en communication avec le gouvernement de la Défense nationale se réduisent à rien, ou peu s'en faut[2]. Comment, d'autre part, Bazaine peut-il s'étonner de ce qu'aucune armée n'ait été signalée cherchant à délivrer la sienne, puisqu'il sait que nos dernières troupes actives ont été à peu près englouties dans le désastre de Sedan?

Après cet exorde tendancieux, le général Coffinières et l'intendant en chef Lebrun sont successivement invités à exposer le bilan définitif de nos vivres. « En faisant tous les efforts imaginables, en fusionnant les ressources de la ville avec celles de la place et de l'armée, en réduisant la ration journalière de pain à 250 grammes, en rationnant les habitants, en consommant les réserves des forts et en réduisant le blutage des farines au taux le plus bas, sans s'exposer à compromettre la santé des hommes », il serait possible de vivre jusqu'au 20 octobre inclus, y compris les deux jours de biscuit existant dans les sacs des hommes. La ration de viande

1. Général Jarras, 242. Nous établissons cette partie de nôtre récit au moyen du procès-verbal reproduit par *L'Armée du Rhin*, 166-174, par l'*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 209, et par le Rapport Rivières (*Procès Bazaine*, 301). L'original est de la main du général Boyer; il en existe une copie certifiée du colonel Villette. Le premier porte les signatures des membres du conseil, Bazaine compris. Villette était attaché à l'état-major personnel du maréchal. En réalité, il jouait uniquement auprès de lui le rôle d'ami personnel et de majordome (Colonel Fix, 48; souvenirs personnels de l'auteur d'après le général d'Andlau).

2. Voir les débats du Procès Bazaine, notamment le Rapport Rivières et le réquisitoire du général Pourcet.

de cheval devrait « être élevée à 600 grammes[1] d'abord, et poussée jusqu'à 750 grammes, tous les chevaux étant considérés comme sacrifiés... »

Coffinières déclare ensuite que l'état sanitaire est gravement compromis dans Metz, « tant par l'accumulation de 19,000 blessés ou malades[2], que par le défaut de médicaments, de moyens de couchage, de locaux et d'abris, et que par l'insuffisance du nombre des médecins[3] ».

Le typhus, la variole, la dysenterie « et tout le cortège des maladies épidémiques commencent à envahir les établissements hospitaliers et à se répandre dans la ville... On constate que les ambulances et les hôpitaux sont encombrés, que près de 2,000 malades ou blessés sont encore recueillis chez les habitants, et la conclusion est que, si un nombre considérable de blessés devait de nouveau être dirigé sur la place, il y aurait d'abord impossibilité de les installer, mais surtout danger immédiat pour la santé publique[4]. »

Cet exposé préliminaire terminé, on passe à l'examen de la situation militaire. Bazaine ne fait aucune proposition, mais laisse entendre que ce que l'armée n'a pu faire jusqu'ici serait maintenant bien plus difficile. Aucun assistant ne risque une observation[5].

Puis le maréchal fait lire trois rapports : ceux du commandant du 6e corps, des généraux Coffinières et Desvaux, tous en faveur de la solution qu'il appuie. Il passe sous

---

1. Assertion en contradiction avec ce que nous avons vu (Voir *suprà*, p. 349). Une note de l'intendant en chef datée du 8 octobre propose en effet la réduction de la ration de pain et de biscuit à 250 grammes, ce qui prolongerait nos ressources jusqu'au 17 au lieu du 13. Par contre, la ration de viande serait portée à 600 grammes; il y aurait distribution extraordinaire d'eau-de-vie tous les deux jours et l'on donnerait à la troupe une indemnité journalière de 0 fr. 15 en sus de celle de 0 fr. 12 qu'elle recevait déjà en remplacement de vin (*L'Armée du Rhin*, 169). D'après le général Jarras, 241, on décide, sur la proposition de Coffinières, de faire le pain avec la farine de boulange, ce qui donnera un jour de pain pour toute l'armée.

2. Chiffre exagéré. Voir *suprà*, p. 359.

3. D'après Jarras, 241, il est décidé que les ambulances de l'armée devront céder à celles de la place tout le matériel et les médicaments disponibles.

4. Procès-verbal cité.

5. Général Jarras, 241.

silence ceux de Frossard, de Le Bœuf et de Ladmirault[1], le premier peut-être parce qu'il accentue par trop sa propre thèse et pourrait soulever de faciles objections; les deux autres parce qu'ils la contredisent entièrement.

Il conclut en posant les questions suivantes :

« 1° L'armée doit-elle tenir sous les murs de Metz jusqu'à l'entier épuisement de nos ressources alimentaires ?

« 2° Doit-on continuer à faire des opérations autour de la place, pour essayer de se procurer des vivres et des fourrages ?

« 3° Peut-on entrer en pourparlers avec l'ennemi pour traiter des conditions d'une convention militaire ?

« 4° Doit-on tenter le sort des armes et chercher à percer les lignes ennemies[2] ? »

On remarquera que ces questions ne suivent pas un ordre logique. La dernière devrait être résolue tout d'abord, puisqu'elle rendrait les autres inutiles. Mais Bazaine, ayant son siège fait, juge à propos d'engager les assistants dans la voie qu'il a choisie, avant de soumettre une question qu'il croit être tranchée à l'avance[3].

« La première... est résolue affirmativement, à l'unanimité, par cette raison que la présence de l'armée sous les murs de Metz y retient une armée ennemie de 200,000 hommes, dont il n'est point possible de disposer ailleurs et que, dans les conditions où elle se trouve, le plus grand service que l'armée puisse rendre au pays est de gagner du temps et de lui permettre d'organiser la défense dans l'intérieur[4]. »

Il y a derrière ces affirmations un singulier sophisme. Un fait domine ce débat et on paraît l'oublier : le soir du 20 octobre l'armée sera sans pain. Dans ces conditions, les

---

1. *Procès Bazaine*, 421, 423, dépositions Le Bœuf et Ladmirault, confirmées par l'interrogatoire de Bazaine, *ibid.*, 92. Ce dernier ne parle ni de Regnier, ni des communications avec Frédéric-Charles et Bismarck, ni de la mission de Bourbaki, « parce qu'il ne regardait pas ces pourparlers comme sérieux ».

2. Procès-verbal cité.

3. *Procès Bazaine*, 520, Réquisitoire.

4. Procès-verbal cité.

200,000 Allemands ne peuvent être, en aucun cas, retenus longuement sous Metz et le plus grand service que l'armée puisse rendre au pays n'est pas de les y maintenir. Ne serait-ce pas, plutôt, de fournir des cadres aux jeunes formations de la Défense nationale auxquels ils font tant défaut? Si, d'ailleurs, l'armée s'ouvrait un passage, les troupes de Frédéric-Charles n'en seraient pas disponibles pour cela. Une partie devrait assiéger Metz, à laquelle le départ de l'armée assurerait un supplément de vivres très appréciable; le reste nous poursuivrait, puis nous tiendrait en échec. Dans tous les cas, nous sauverions une partie du personnel et du matériel [1].

« La deuxième question est résolue négativement à l'unanimité, en raison du peu de probabilité qu'il y a de trouver des ressources suffisantes pour vivre quelques jours de plus, à cause des pertes que ces opérations entraîneraient et de l'effet dissolvant que leur insuccès pourrait exercer sur le moral de la troupe [2]. »

Sans doute, c'est l'avis général que le conseil traduit sous cette forme [3]. Le combat de Ladonchamps a montré l'inanité de tentatives de ce genre. Mais si Bazaine communiquait à ses lieutenants ce qu'il sait des grandes quantités de vivres réunies à Thionville et à Longwy en vue de l'armée, peut-être penseraient-ils autrement?

« La troisième question est résolue affirmativement à l'unanimité, à la condition toutefois d'entamer ces ouvertures dans un délai qui ne dépassera pas quarante-huit heures, afin de ne pas permettre à l'ennemi de retarder le moment de la conclusion de la convention jusqu'au jour, et peut-être au delà du jour de l'épuisement de nos ressources.

« Tous les membres du conseil de guerre déclarent énergiquement que les clauses de la convention devraient être honorables pour nos armes et pour nous-mêmes. »

1. Général d'Andlau, 294.
2. Procès-verbal cité.
3. Général d'Andlau, 295.

Sous l'influence de l'isolement et des privations, l'idée que l'armée pourrait être appelée à jouer un rôle politique a fait du chemin dans beaucoup d'esprits. Au conseil, quand Bazaine assure qu'en s'adressant au roi de Prusse, on obtiendra une solution favorable, cette affirmation ne soulève aucune objection. Les assistants craignent évidemment de s'exprimer trop clairement et n'insistent pas sur les points délicats. Plusieurs partagent la pensée intime de Bazaine, dont ils ont probablement reçu les confidences. Le plus petit nombre, dont Coffinières, considère que les négociations ne seront qu'un leurre, présenté par M. de Bismarck pour nous acculer à la famine[1].

Le maréchal n'hésite pas à risquer les affirmations les plus osées, pour mieux en venir à ses fins. Il assure que Frédéric-Charles ne repousse pas l'idée d'une négociation, mais que ses pouvoirs sont insuffisants. D'où cette conviction lui peut-elle venir, s'il n'a eu aucune relation avec le prince depuis sa lettre du 29 septembre au général von Stiehle, comme l'indiquerait le silence des documents officiels? De deux choses l'une : ou il lance une affirmation sans aucune base; ou il a eu avec les Allemands des relations inavouées depuis la fin de septembre[2].

Bien que le conseil n'indique pas ce qu'il entend par des conditions « honorables pour nos hommes et pour nous », on peut supposer qu'il revient à la combinaison que Regnier faisait naguère miroiter devant le maréchal : l'armée sortant

1. Général Coffinières, *La Capitulation de Metz*, citée par le général d'Andlau, 296 ; général Jarras, 252. « Le maréchal exposa que le prince Frédéric-Charles ne repoussait pas l'idée d'une négociation, mais que ses pouvoirs n'étaient pas assez étendus, et qu'il fallait en référer au roi de Prusse et à M. de Bismarck ; enfin que les puissances allemandes ne reconnaissaient pas d'autre gouvernement en France que celui de la régente » (Déposition Coffinières au Procès Bazaine). Un autre témoin se rappelle également ces paroles (*Procès Bazaine*, Réquisitoire, 519).

2. C'est cette dernière hypothèse qu'admet le Réquisitoire (*Procès Bazaine*, 519), en s'appuyant sur certaines dépositions, notamment celle de M. Bompard. Voir *suprà*, p. 311.

Dans la matinée du 10, Bazaine a renvoyé au prince 5 officiers prussiens pris le 7. Jarras en conclut que c'est pour préparer les voies aux négociations (*Loc. cit.*, 242).

avec armes et bagages et gagnant une partie du territoire qui serait neutralisée en attendant la paix; puis assurant l'exécution de ce traité et des volontés de la nation formulées par ses représentants. Sans doute, l'idée d'une restauration bonapartiste est encore celle de Bazaine, comme de Frossard et de Canrobert.

En outre, trompés par le silence du maréchal sur ses tentatives antérieures de négociations, les membres du conseil croient à la possibilité d'une entente avec nos adversaires. « Ah! si nous avions pu penser que cette convention ne devait pas être acceptée, nous aurions dit au maréchal : « C'est assez; conduisez-nous à l'ennemi et nous saurons « mourir [1] ! »

« La quatrième question en amène une cinquième. M. le général Coffinières demande s'il ne serait pas préférable de tenter le sort des armes avant d'entamer des négociations, le succès de cette tentative pouvant rendre les pourparlers inutiles, ou bien le résultat infructueux de notre effort pouvant peser dans la balance du poids des pertes que nous aurions fait subir à l'ennemi.

« Cette question est écartée à la majorité, et il est décidé à l'unanimité que, si les conditions de l'ennemi portent atteinte à l'honneur des armes et du drapeau, on essaiera de se frayer un chemin par la force avant d'être épuisé par la famine et tandis qu'il reste la possibilité d'atteler quelques batteries [2]. »

On voit, en somme, que la question primordiale d'une dernière tentative à risquer avant les négociations n'est point résolue à l'unanimité, mais qu'une minorité, d'ailleurs peu autorisée [3], réclame une action immédiate. En décidant d'ajourner cette opération suprême, la majorité obéit aux illusions que nous avons signalées. Elle ne se rend pas

1. *Procès Bazaine*, 418, déposition Canrobert.
2. Procès-verbal cité.
3. Le général Coffinières a constamment paralysé les velléités de sortie de Bazaine; le maréchal Le Bœuf et Ladmirault ont mis très peu de mordant à leurs attaques; Le Bœuf a même systématiquement évité toutes les occasions d'agir.

compte que l'intérêt évident des Allemands sera de retarder la solution jusqu'à ce que toute action d'ensemble nous devienne impossible.

Finalement le conseil accepte les conclusions suivantes :

« Il est donc convenu et arrêté :

« 1° Que l'on tiendra sous Metz le plus longtemps possible ;

« 2° Que l'on ne fera pas d'opérations autour de la place, le but à atteindre étant presque improbable ;

« 3° Que des pourparlers seront engagés avec l'ennemi dans un délai qui ne dépassera pas quarante-huit heures, afin de conclure une convention militaire honorable et acceptable pour tous ;

« 4° Que dans le cas où l'ennemi voudrait imposer des conditions incompatibles avec notre honneur et le sentiment du devoir militaire, on tentera de se frayer un passage, les armes à la main. »

Ces décisions sont revêtues des signatures des membres du conseil, Bazaine compris[1].

Ainsi, le maréchal pousse si loin son effacement volontaire, que le conseil arrête des décisions au lieu de formuler des avis comme le voudrait le règlement[2]. Il cherche à le solidariser avec lui, à s'abriter derrière sa responsabilité, et il restera fidèle à cette tactique jusqu'au dernier jour de l'armée du Rhin[3]. Ses lieutenants se prêtent bénévolement à son jeu, ne soupçonnant pas le résultat pourtant inévitable des négociations qui vont être entreprises. Si elles réussissent, la division de l'armée et la guerre civile sont certaines, avec toutes leurs conséquences. Si elles échouent, ce sera une perte de temps peut-être irréparable[4].

---

1. Procès-verbal cité.

2. L'article 256 du décret du 13 octobre 1863 sur le service des places porte que le conseil de défense est purement consultatif. « Le conseil entendu et la séance levée, le commandant supérieur prend, de lui-même, en suivant l'avis le plus énergique, s'il n'est absolument impraticable, les résolutions que le sentiment du devoir et de sa propre responsabilité lui suggère. »

3. Notamment les 18, 24, 26, 28 octobre (*Procès Bazaine*, Réquisitoire, 522).

4. Général Jarras, 251, 252.

Sur la demande de Bazaine, le conseil accepte comme délégué le premier aide de camp du maréchal, général Boyer, quoique son peu d'ancienneté et sa situation spéciale ne le désignent nullement pour cette tâche. Il faudrait une personnalité plus marquée, occupant un plus haut rang et dépendant moins absolument du commandant en chef[1].

On a pu dire sans exagération que l'envoi à Versailles de cette âme damnée de Bazaine scelle les destins de l'armée du Rhin[2]. Des jours vont se passer à des négociations sans issue, notre représentant sollicitant des conditions qu'il n'est pas dans l'intérêt du vainqueur d'accorder. L'heure arrivera ainsi où l'épuisement, la lassitude générale, feront tomber les armes de nos mains, livrant sans combat à l'ennemi la dernière armée française et la plus grande place de nos frontières.

Comment des hommes d'honneur et d'expérience ont-ils pu accepter une pareille situation? « ... Il a suffi que le chef ait manifesté son désir et son intention de rester à Metz, pour que le conseil se soit rangé à son avis, comme le 26 août, comme le 12 septembre, par une sorte d'habitude de la subordination. Il y a là un fait caractéristique de la dernière époque dans laquelle nous avons vécu; on y a vu se perdre l'indépendance des caractères, la revendication de la responsabilité, qui avaient été autrefois les plus beaux privilèges » des hautes situations[3].

La grande, la terrible leçon qui se dégage du conseil de guerre du 10 octobre et des faits qui le précédèrent immédiatement, est le danger capital résultant pour le pays de l'effacement des caractères dans les rangs de l'armée[4]. Aux

1. Général d'Andlau, 300. Boyer est général de brigade du 25 septembre 1870. Le 29 janvier 1867, le général Félix Douay écrit de lui à son frère, le général Abel Douay :

« Le colonel B... a été l'agent de toutes les spéculations du maréchal et on trouve son nom au dos de tous les traités dont le nombre a fini par éveiller l'attention du gouvernement » (*Papiers et Correspondance de la famille impériale*, II, complément, 129, 132).

2. Général d'Andlau, 300.

3. Général d'Andlau, 295.

4. Voir notre tome II, p. 69.

heures critiques, lorsque les responsabilités tendent à se dérober, quand les cœurs mal trempés défaillent devant la lourdeur de la tâche, on voit apparaître la nécessité de n'admettre aux plus hauts échelons de la hiérarchie que des hommes de volonté ferme, conscients de leur valeur et de leur responsabilité, sachant faire usage de leur initiative et n'acceptant pas sans résistance, quel qu'il soit, le mot d'ordre d'un chef, d'une secte ou d'un parti.

III

PREMIÈRE MISSION DU GÉNÉRAL BOYER

Conseil du 12 octobre. — Voyage du général Boyer. — Ses instructions. — Boyer à Versailles. — Entretiens avec M. de Bismark. — Retour de Boyer. — Son arrivée au Ban-Saint-Martin.

Dès le 10, Bazaine écrit au prince Frédéric-Charles pour lui demander de laisser passer le général Boyer, se rendant à Versailles auprès du roi Guillaume [1]. Le matin du 11, un officier prussien apporte un refus non motivé, accompagné de remerciements pour des prévenances dont le prince a été l'objet de la part du commandant en chef [2]. Les projets de celui-ci sont brusquement anéantis. Quant aux décisions du conseil, il faut y renoncer également et en revenir à une tentative de vive force ou à une attente résignée des événements.

Dans cette extrémité, le maréchal imagine de faire un nouvel appel à ses lieutenants et les convoque pour le 12, à 8 heures du matin. Il s'agit surtout de leur faire connaître le refus du prince, d'arrêter avec eux les décisions voulues, enfin de soumettre à leur signature le procès-verbal du 10 octobre, pièce importante pour l'avenir [3].

Le conseil est à peine réuni qu'un nouveau parlementaire arrive au quartier général, porteur d'une autorisation conçue dans les termes les plus courtois [4]. On peut supposer, sans

---

1. *L'Armée du Rhin*, 174.

2. Voir le texte, *L'Armée du Rhin*, 175; *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 210. Voir *suprà*, p. 370, 373.

3. Général d'Andlau, 301. Voir le procès-verbal de la séance, Bazaine, *Épisodes*, 210. Les assistants sont les maréchaux Canrobert, Le Bœuf; les généraux de Ladmirault, Frossard, Desvaux, Soleille, Coffinières, de Saint-Sauveur, Changarnier; l'intendant en chef Lebrun. Le général de Saint-Sauveur est le grand prévôt de l'armée.

4. « J'éprouve un plaisir tout particulier à pouvoir annoncer à Votre Excellence que, sur mon intervention, S. M. le Roi, mon gracieux maître, a, par voie

invraisemblance, que le refus de Frédéric-Charles, soumis pour approbation au roi, a motivé l'intervention de M. de Bismarck, toujours prêt à saisir l'occasion de hâter la paix, contre les tendances habituelles des hautes autorités militaires, notamment de Moltke.

La solution obtenue répondant aux vœux de tous, le conseil n'a plus de projets à discuter. On lui donne connaissance de l'état sanitaire. Le maréchal Le Bœuf estime que le tableau est chargé. Le général Coffinières affirme le contraire.

On passe à une autre question, celle des fausses nouvelles qui agitent fréquemment la population. Le commandant en chef prescrit de ne pas tolérer leur publication. Le général Jarras sera chargé désormais de porter à la connaissance des habitants les renseignements contenus dans les journaux pris à l'ennemi, quoiqu'il soit bien tard pour prendre cette précaution indispensable. Le maréchal invite même Coffinières à créer un « Journal officiel » pour le camp retranché, ce qui ne sera jamais effectué.

On arrive à la question des vivres. Le commandant supérieur rend compte que la garnison n'en a plus que jusqu'au 13 octobre inclus. Il n'a d'espoir que dans la réquisition qui prolongera sans doute cette durée au 20. Mais ces conclusions rencontrent une forte opposition. Les généraux de Saint-Sauveur et Frossard, le maréchal Le Bœuf, affirment que la ville renferme des vivres en plus grande quantité. Coffinières proteste, tout en faisant connaître que cinq commissions de recherches fonctionneront à dater du jour même.

Il est alors entendu que tous les approvisionnements seront en commun [1].

---

télégraphique, accepté la proposition d'expédier votre aide de camp à Versailles au quartier général royal.

« Je prescris en conséquence à M. le lieutenant Dieskau de l'accompagner et de le ramener de Versailles à Metz » (*L'Armée du Rhin*, 175, traduction; *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 210).

Aucune correspondance de Moltke n'explique cette modification.

1. Procès-verbal cité. C'est sans doute pour les diverses fractions de l'armée. Au contraire, d'après le général d'Andlau, 301-302, Coffinières insiste sur la

On s'occupe enfin de la sortie si longuement attendue. On convient qu'on emmènera le moins possible de voitures ; les attelages en excédent seront versés à l'artillerie. Pour les bagages d'officiers, les commandants de corps d'armée soumettront des propositions au maréchal, qui décidera. Si l'on ne peut emmener toutes les pièces, on choisira de préférence les mitrailleuses. Les soldats porteront au moins 100 cartouches, la tente et la couverture, avec trois jours de vivres [1]. Ces dispositions adoptées, surtout pour la forme, on se sépare après avoir approuvé le procès-verbal du 10 octobre [2].

Le général Boyer fait immédiatement ses préparatifs de voyage. A 10 heures du matin, il part du Ban-Saint-Martin pour Ars-sur-Moselle, où il est vers 11 heures [3]. Il y trouve un train qui l'attend, avec l'officier chargé de lui servir de guide ou plutôt de gardien, car il sera sous la surveillance la plus étroite pendant tout son déplacement.

D'après Bazaine, il a pour instructions de solliciter du gouvernement prussien, moyennant la neutralité de l'armée du Rhin, l'autorisation pour elle de rester en France, « où elle deviendrait le noyau de l'ordre [4] ». Une note écrite, remise entre ses mains par le maréchal, précise la portée de ces recommandations purement verbales. Elle vaut d'être reproduite intégralement :

« Au moment où la société est menacée par l'attitude qu'a prise un parti violent, et dont les tendances ne sau-

nécessité de ne plus rien céder des vivres de la place à partir du 20 octobre. On lui donne acte de cette déclaration sans mot dire, tant est profonde la conviction que tout sera fini pour cette date, d'une façon ou de l'autre.

1. Procès-verbal cité.

2. Général d'Andlau, 302.

3. Nous avons surtout suivi, pour le récit de cette mission, le compte rendu de la main du général Boyer, mais non signé de lui, que reproduit Bazaine, *Épisodes*, 219 ; sa déposition à l'Enquête (Dépositions, IV, Boyer, 246); la déposition de Bazaine (Dépositions, IV, Bazaine, 210).

4. *L'Armée du Rhin*, 176 ; *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 210. Boyer est muet sur ces instructions dans son compte rendu. Dans sa déposition à l'Enquête, il affirme que lesdites instructions, purement verbales, consistent à demander les conditions de Bismarck et à le prévenir que l'armée n'acceptera pas celles de Sedan (*Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 246).

raient aboutir à une solution que cherchent les bons esprits, le maréchal commandant l'armée du Rhin, s'inspirant du désir qu'il a de sauver son pays, et de le sauver de ses propres excès, interroge sa conscience et se demande si l'armée placée sous ses ordres n'est pas destinée à devenir le palladium de la société.

« La question militaire est jugée ; les armées allemandes sont victorieuses, et S. M. le Roi de Prusse ne saurait attacher un grand prix au stérile triomphe qu'il obtiendrait en dissolvant la seule force qui puisse aujourd'hui maîtriser l'anarchie dans notre malheureux pays, et assurer à la France et à l'Europe un calme devenu si nécessaire après les violentes commotions qui viennent de les agiter.

« L'intervention d'une armée étrangère, même victorieuse, dans les affaires d'un pays aussi impressionnable que la France, dans une capitale aussi nerveuse que Paris, pourrait manquer le but, surexciter outre mesure les esprits, et amener des malheurs incalculables.

« L'action d'une armée française encore toute constituée, ayant bon moral, et qui, après avoir loyalement combattu l'armée allemande, a la conscience d'avoir su conquérir l'estime de ses adversaires, pèserait d'un poids immense dans les circonstances actuelles. Elle rétablirait l'ordre et protégerait la société, dont les intérêts sont communs avec ceux de l'Europe. Elle donnerait à la Prusse, par l'effet de cette même action, une garantie des gages qu'elle pourrait avoir à réclamer dans le présent, et enfin elle contribuerait à l'avènement d'un pouvoir régulier et légal, avec lequel les relations de toute nature pourraient être reprises sans secousse et naturellement [1]. »

Cet étrange factum, où l'odieux le dispute au ridicule, donne la mesure de la valeur intellectuelle et morale de Bazaine. Il semble émaner d'un Joseph Prud'homme mili-

1. *L'Armée du Rhin*, 176-178 ; *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 210. Cette note n'a été connue que par Bazaine lui-même. Apparemment, cet inconscient s'en faisait gloire.

taire. Suivant l'observation très juste du duc d'Aumale, le général Boyer emporte des instructions verbales et des commentaires écrits[1], à l'inverse de la pratique universelle et du sens commun. Bien plus, l'ensemble diffère absolument des décisions prises par le conseil du 10 octobre. D'une mission purement militaire, Bazaine fait une mission nettement politique. Il outrepasse ses pouvoirs et sort entièrement de ses attributions[2]. Un pareil acte est à peine croyable. Il a permis de supposer au maréchal des motifs d'admettre que ses propositions agréeraient aux Allemands. De ses entretiens fréquents avec leurs parlementaires, il serait résulté une entente sur la marche à suivre pour l'accomplissement de ses desseins[3].

Quoi qu'il en soit, il paraît bien démontré qu'en s'imaginant que l'armée le suivra dans ses projets politiques, Bazaine fait fausse route[4]. « Si certains ont pu croire que nos officiers, que nos soldats, sortis de la nation, se sépareraient d'elle pour maintenir ou restaurer telle ou telle dynastie, leur erreur est bien profonde : chacun de nous... marche avec le drapeau de son régiment, et ce signe vénéré qui est l'image de la Patrie, ne saura jamais se retourner contre elle ou contre sa volonté[5]. »

Cependant le voyage du général Boyer s'accomplit plus lentement qu'il n'était prévu. Après avoir vu au passage M. Bompard, maire de Bar-le-Duc, avec lequel il ne peut échanger que des paroles indifférentes en raison de la sur-

1. *Procès Bazaine*, 409, déposition Boyer.

2. *Procès Bazaine*, 522, Réquisitoire Pourcet.

Pour s'excuser, il a prétendu depuis avoir donné lecture au conseil de la note en question. Le général Pourcet démontre que cette assertion est inexacte ; si Bazaine communique cette note à quelques-uns des membres du conseil, naturellement choisis, c'est après la séance du 10.

3. Général Jarras, 258.

4. Le général de Ladmirault ne croit pas que Bazaine aurait voulu tenter une restauration. « Dans cette voie, il n'aurait pas été suivi par son armée » (*Enquête*, dépositions, IV, Ladmirault, 292). Voir aussi le général Jarras, 251.

5. *Le Général Lapasset*, II, 181, Récit du siège. Un général aurait dit à Bazaine : « Mais si cette Assemblée n'accepte pas l'Empire, ni l'ancien Corps législatif, ni la régence ? — Eh bien, si la nouvelle Assemblée n'accepte pas l'Empire, l'Assemblée sera souveraine et nous nous inclinerons devant ce qu'elle décidera » (*Enquête*, dépositions, IV, Canrobert, 278).

veillance dont il est l'objet[1], il est retenu une partie de la nuit au delà de cette ville par l'encombrement de la voie. Il est à Nanteuil, le 13, à 6 heures du matin et la destruction du tunnel l'oblige à repartir en voiture à midi. Par La Ferté-sous-Jouarre, Meaux, Lagny, Villeneuve-Saint-Georges, il gagne Versailles, où il est à 5 heures du matin le 14 octobre[2]. Le gouverneur de la ville, auquel il se présente, lui assigne d'abord un logement provisoire rue Montbauron. Puis, une foule nombreuse s'y étant rassemblée et se livrant à des colloques animés sur l'objet de sa mission, des cris de « Vive la France », d'abord timides, retentissent avec plus d'assurance. Finalement, le tumulte est tel, que les gendarmes allemands doivent intervenir[3]. Vers 8 heures, le gouverneur vient le chercher et le conduit dans une voiture fermée, les stores baissés, chez M. Dagnan, 48, rue de Satory, où il est gardé encore plus étroitement. Deux sous-officiers de planton ne le quittent pas d'une semelle.

A 10 heures, l'un de ses compagnons de route vient lui dire qu'il sera bientôt reçu par M. de Bismarck. Il est conduit chez le chancelier[4], dans une voiture découverte, où son uniforme voisine avec celui d'un officier prussien, provoquant parmi amis et ennemis une émotion facile à comprendre. Il est introduit à 1 heure devant son puissant partenaire, auquel il expose brièvement l'objet de sa mission : « L'armée se rendrait, avec l'assentiment du conseil de guerre, sur un territoire neutralisé, où les pouvoirs publics, tels qu'ils étaient constitués avant le 4 septembre, seraient

1. *Procès Bazaine*, 412, déposition Bompard.

2. D'après L. Schneider, III, 21, il est accompagné, en outre du lieutenant Dieskau, du capitaine de cavalerie Wilson. Le roi dit à Schneider qu'on l'attendait plus tôt.

Le 27 octobre, un journal de Paris, *Le Combat*, annonce l'envoi par le maréchal Bazaine d'un colonel « au camp du roi de Prusse pour traiter de la reddition de Metz et de la paix au nom de Sa Majesté Napoléon III ». Cette nouvelle, maladroitement démentie par le gouvernement, contribue au mouvement du Trente et un octobre (Voir notre *Siège de Paris. Le Bourget-Champigny*, 23 et suiv.).

3. L. Schneider, III, 21.

4. 14, rue de Provence, chez Mme de Jessé.

appelés à proposer ou à déterminer la forme du gouvernement[1]. »

Une longue conversation suit, pour durer jusqu'à 4 heures. M. de Bismarck entre dans des considérations de toute nature, examine la situation générale, celle de la France après la révolution du 4 septembre; il mentionne la mission de M. Thiers, l'entrevue de Ferrières, la visite de deux Américains, les généraux Sheridan et Burnside, qui reviennent justement de Paris où ils sont allés avec son autorisation, en vue d'un but très mal défini[2]. Il donne son appréciation sur les hommes et les choses, notamment sur certains membres du gouvernement de la Défense nationale. Quand Boyer prononce le nom de Regnier, M. de Bismarck, l'interrogeant du regard, insiste pour savoir si c'est bien ainsi que s'appelle cet homme énigmatique, si c'est le seul nom sous lequel il soit connu. Boyer répond que jamais, auparavant, Bazaine ne l'avait vu, ni n'avait entendu parler de lui.

Le chancelier dit alors que Regnier s'est un jour présenté à lui comme venant d'Hastings et a fait voir pour tout moyen d'introduction une photographie au dos de laquelle était la signature du prince impérial. Il a ensuite exposé « son plan », en demandant l'autorisation d'aller, soit sonder le maréchal en vue de la régence, soit le décider à prendre parti pour la régente. « Cet homme m'a paru sincère et il est certain qu'il l'a été; il n'avait point confié son projet à Hastings, où il est fort mal vu et où ses services sont repoussés; il a servi l'impératrice et il paraît que l'on a été mécontent de lui, à ce point qu'on n'en veut plus entendre parler. »

M. de Bismarck développe alors toute sa conversation avec Regnier; il explique son télégramme au maréchal en disant que la réponse de ce dernier lui a montré que l'envoyé d'Hastings n'était nullement chargé de stipuler les

1. *Procès Bazaine*, 524, réquisitoire. Ce territoire serait le département de la Gironde (Déposition Rameau, *ibid.*).
2. Voir notre *Siège de Paris*, II, 95. Il s'agit en réalité du général Burnside et du colonel Forbes.

conditions d'une convention. Il l'a donc invité à quitter le grand quartier général. « Je n'avais d'ailleurs transmis ce télégramme... que pour mieux prouver à M. Regnier que je ne fondais pas grand établissement sur ses stipulations, car il m'avait déclaré que le maréchal écartait la ville de Metz de toute combinaison ; or, c'est Metz surtout que nous tenons à avoir [1]. »

Il se tait. Boyer dit alors qu'il vient de la part du commandant en chef pour répondre à l'idée émise par Regnier. Bazaine a longuement attendu des nouvelles, puis le retour de Bourbaki. Le télégramme relatif à la reddition de l'armée l'a fortement ému. Pour couper court à toute fausse interprétation, pour démontrer qu'il a agi et est encore disposé à agir loyalement, il a demandé l'autorisation d'envoyer Boyer à Versailles.

Le général entre alors dans le développement de la note remise au prince Frédéric-Charles [2]. M. de Bismarck l'écoute attentivement. Jusqu'alors leur entretien avait lieu dans un cabinet attenant à une salle où sont des secrétaires. Le chancelier se lève et dit : « Il y a à côté des personnes qui comprennent le français ; les murs, comme on dit, ont des oreilles ; allons dans le jardin, nous causerons plus librement. » Il allume un cigare et montre le chemin au général.

Sa première objection est tirée de l'indépendance que Bazaine voudrait établir entre le sort de l'armée et celui de Metz. Boyer répond que l'empereur, seul, peut délier le général Coffinières de ses obligations. Le chancelier fait ressortir également la difficulté de maintenir l'armée une fois hors du camp retranché. Un moyen d'y parer en partie serait d'amener les troupes à une manifestation en faveur du gouvernement de la régence. « Faites attention, continue

1. Compte rendu du général Boyer, *loc. cit.*, 219. Boyer a ensuite avancé que cette condition n'avait pas été posée, contrairement à ce que portent *L'Armée du Rhin* et le *Mémoire justificatif* du maréchal. Comme l'indique le réquisitoire (*Procès Bazaine*, 524), l'un des deux altère la vérité et ce n'est pas le maréchal.

2. Compte rendu cité. Faut-il déduire de ce passage énigmatique que la note du maréchal fut remise au prince au lieu d'être emportée à Versailles ? Lui fut-elle simplement communiquée ?

Bismarck, que si vous ne pouvez maintenir l'armée, votre situation personnelle deviendra fort périlleuse; c'est votre vie, vos biens, votre patrie, l'exil en perspective que vous risquez [1]. »

M. de Bismarck ajoute encore : « On ne veut pas le moins du monde repousser la dynastie impériale, ni cette forme de gouvernement qui a maintenu l'ordre pendant vingt ans. » On traitera, au contraire, plus volontiers avec la régence qu'avec tout autre gouvernement, parce que, dans l'opinion du chancelier, c'est encore la forme qui garantit le mieux l'avenir. La situation actuelle ne permet pas de s'entendre avec un gouvernement qui n'offre aucune chance de durée [2].

Assurément, l'armée de Metz est la seule de la France. Celle de la Loire « vient d'être détruite à Artenay et à Orléans [3]... Vous n'avez plus d'armée et rien ne peut plus venir au secours de Paris. Paris, d'ailleurs, est dans une telle situation que la famine suffirait probablement à nous en donner raison. On ne bombarde pas une ville comme Paris, mais peut-être, cependant, nous faudra-t-il à un moment donné, à en venir à cette dernière extrémité ? » Il ajoute quelques détails sur le prix de la viande de cheval à

1. Compte rendu cité. A l'Enquête, la version de Boyer est sensiblement différente : M. de Bismarck demande quel est exactement le désir de Bazaine ; Boyer répond qu'il voudrait obtenir une convention accordant à l'armée les honneurs militaires. Le chancelier objecte que cela ne le regarde pas, mais bien le roi, le ministre de la guerre et Moltke. Il lui est donc impossible de donner une solution immédiate ; il verra le roi et donnera une réponse le lendemain. Il ajoute : « Votre mission étant simplement de demander une convention militaire, je dois vous dire à l'avance que le conseil du Roi ne vous accordera pas d'autres conditions que celles qu'il a accordées à Sedan. »

Boyer répond : « Sur ces bases-là, je puis vous l'affirmer, une convention militaire est impossible. — Mais je puis, moi, reprend Bismarck, faire valoir des considérations politiques au Roi et à son conseil, et je puis obtenir pour l'armée française des conditions que je vous ferai connaître demain » (*Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 247).

2. Compte rendu cité. Puis M. de Bismarck conte son entretien avec Napoléon III après la bataille de Sedan. Il croyait sincèrement que l'empereur allait traiter. Il est surpris quand Napoléon III lui dit qu'étant captif, il n'a aucun pouvoir et que la régence seule peut le faire. Depuis, il croyait si bien au désir de traiter qu'il accueille de suite Regnier, croyant qu'il vient de la part de la régence.

3. Il est exact que l'armée a été battue à Artenay et à Orléans, mais elle est si peu détruite que, le 9 novembre, elle battra von der Tann à Coulmiers.

Paris, sur le caractère sauvage que les francs-tireurs donnent à la guerre. « Nous serons sans pitié pour ces gens-là, nous les tuerons tous. »

Puis, il revient à l'idée de laisser l'armée sortir de Metz. Il faut se préoccuper, non seulement de la possibilité de la maintenir dans l'obéissance, mais aussi du traité à intervenir. Il exigera « des assurances de voir ses conditions acceptées, quelque exorbitantes qu'elles puissent paraître[1] ».

Il faut donc que quelqu'un aille à Hastings ou à Cassel, afin que les deux négociations marchent en même temps. Il préfère Hastings, en pays neutre, loin de la pression de l'étranger... « Allez à Hastings, général, et obtenez de l'impératrice de remettre Metz, puisque le maréchal Bazaine n'en a pas le pouvoir; ce sera déjà une garantie pour nous. » Il regrette fort que la flotte ne se soit pas montrée favorable à une restauration, sans quoi il eût été facile de faire du Havre le pivot de cette opération. « Car il faut que la France se donne à elle-même son gouvernement; nous ne ferons pas, comme en 1815, la faute de lui en imposer un... Soyez assuré que si on votait aujourd'hui un plébiscite, l'Empereur aurait encore un grande majorité. »

Boyer fait remarquer que, puisque telle est sa conviction, il serait logique de laisser partir l'armée le plus tôt possible et dans des conditions qui lui assureraient la force morale nécessaire pour remplir sa tâche. M. de Bismarck riposte en demandant, comme toujours, qui garantira l'obéissance de l'armée ?

Le chancelier fait alors le tableau de la France : Paris entre les mains des républicains; Lyon où flotte le drapeau rouge; le Nord désireux de la paix et ayant demandé qu'on

---

1. Compte rendu cité. D'après la déposition de Boyer à l'Enquête (IV, Boyer, 247), M. de Bismarck expose les bases suivantes : « Traiter avec S. M. l'Impératrice régente, le gouvernement allemand ne reconnaissant pas le gouvernement de la Défense nationale. Mais, pour traiter avec l'Impératrice, l'Allemagne entendait se réserver des avantages équivalents pour elle à ceux que lui donnerait sa position milititaire actuelle vis-à-vis de l'armée de Metz. »

Au procès Bazaine, Boyer témoigne que M. de Bismarck lui a dit, parlant des conditions de la paix : « L'Impératrice devra accepter ces conditions, si exorbitantes qu'elles lui paraissent » (*Procès Bazaine*, 409, déposition Boyer).

envoie des troupes allemandes pour le maintien de l'ordre; l'Ouest au clergé, qui pousse les populations à combattre l'invasion d'un peuple protestant; le Midi encore indécis, sauf à Marseille qui a proclamé la Commune [1]. De l'état de l'Europe, de son attitude, M. de Bismarck ne dit mot; des Américains il assure simplement que nous avons découragé même leurs sympathies.

Le général a la naïveté de remercier « M. de Bismarck de tous ces renseignements si précieux pour nous [2] ». Il a hâte de rentrer à Metz pour les transmettre à Bazaine. Mais le chancelier ne veut pas le laisser partir encore. Leur conversation doit être l'objet d'une conférence avec le roi, qui voudra consulter Moltke et Roon. Demain, sans doute, Boyer aura la réponse du souverain et pourra partir.

Le général lui demande de faire savoir à Bazaine, par le prince Frédéric-Charles, qu'il est arrivé à Versailles le matin seulement et qu'il a eu l'honneur d'être reçu par lui [3]. Le chancelier le promet, lui remet quelques journaux français, sans doute choisis avec soin et destinés à lui faire connaître la situation. Puis il le congédie à 4 heures du soir. En sortant de l'hôtel de Mme de Jessé, le général trouve sur l'avenue de Saint-Cloud une foule compacte qui lui fait une « petite ovation », bien imméritée, aux cris de « Vive la France ! » « Vive le général ! » Il en est, dit-il, très péniblement ému [4]. Rentré chez lui, il apprend vers 6 heures que le roi doit tenir conseil le jour même avec Bismarck, Moltke et Roon [5].

---

1. Compte rendu cité. D'après l'*Enquête*, dépositions, I, Le Bœuf, 65, le drapeau rouge est arboré dans tout le Midi, les villes de Rouen et du Havre sont dans un état affreux. « Je crois même que l'on ajoutait que ces villes avaient demandé des troupes prussiennes pour rétablir l'ordre. »

2. Compte rendu cité. D'après L. Schneider, III, 21, Boyer apprend « de bonne source » tout ce qu'on désire lui faire savoir. « Bref il retourna à Metz bien préparé pour de futures négociations. »

3. M. de Bismarck télégraphie à Frédéric-Charles : « 14 octobre 1870, 4h 5 du soir. « Je prie respectueusement Son Altesse Royale d'informer le maréchal « Bazaine que le général Boyer vient d'arriver ici et qu'il a eu son premier « entretien avec moi » (*Enquête*, dépositions, I, Le Bœuf, 65).

4. *Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 247.

5. Compte rendu cité. D'après le Rapport Rivières (*Procès Bazaine*, 303), M. de Bismarck lui aurait remis, dans ses derniers entretiens du 15, six ou huit numéros du *Moniteur universel* et du *Figaro*. Le général ne s'en rappelle rien,

Il y a les raisons les plus sérieuses de croire que le général Boyer fait de cet entretien des comptes rendus inexacts. Autrement il n'y aurait pas de telles divergences entre son rapport écrit et ses dépositions à l'Enquête parlementaire ou au Procès Bazaine. Mais on peut néanmoins déduire de l'ensemble, ainsi que des autres témoignages, quelques faits positifs. Le maréchal propose réellement à M. de Bismarck une combinaison basée sur la restauration de la régence, avec la coopération de l'armée qui obtiendrait de sortir de Metz pour gagner un territoire à neutraliser. Il voudrait laisser la ville à son sort, tandis que M. de Bismarck exige sa reddition préalable.

Quant au chancelier, il se peut qu'il soit de bonne foi dans cette négociation, comme dans celle de Regnier. Il

---

sauf qu'ils annonçaient l'ajournement des élections, ainsi que le départ de Gambetta.

Suivant la déposition de Boyer à l'Enquête, IV, 247, M. de Bismarck lui demande : « ... Avez-vous reconnu le gouvernement de la Défense nationale ? — Non, lui répond Boyer, l'armée ne l'a pas reconnu. Nous n'avons reçu aucune nouvelle du gouvernement du 4 septembre. Nous en avons eu par hasard le 14 septembre par l'arrivée de quelques prisonniers de guerre... Le gouvernement de la Défense nationale n'existe pas pour nous ; nous ne connaissons que le gouvernement de la régente. Nous avons prêté serment à l'empereur ; nous serons fidèles à notre serment jusqu'à ce que le pays en ait décidé autrement. »

Dès lors le chancelier développe son système : « Affirmer la fidélité au gouvernement de la régente par une manifestation de l'armée, témoigner ainsi qu'elle est décidée à suivre S. M. l'Impératrice dans le cas où celle-ci se déciderait à signer des préliminaires de paix. »

Boyer fait observer que c'est impossible. Le maréchal ne peut demander à l'armée une sorte de *pronunciamento* qui n'est pas dans nos mœurs militaires.

M. de Bismarck reprend : « Cette manifestation est indispensable, car l'Impératrice ne s'engagerait pas dans des négociations, si elle ne se sentait soutenue par l'armée pour appuyer ses actes. Il faudra que vous obteniez de Sa Majesté la signature des préliminaires de paix. Dans ces conditions-là, vous partirez avec les honneurs de la guerre, emmenant vos armes, vos canons, votre matériel. Il est bien entendu que la place de Metz restera libre et maîtresse de se défendre avec ses moyens propres. »

Boyer ajoute alors que « le premier devoir du maréchal... serait d'appeler les pouvoirs publics tels qu'ils étaient constitués avant le 4 septembre... et de leur dire : « Vous étiez en séance le 4 septembre, vous délibériez au moment ou l'Assemblée a été envahie, reprenez la délibération telle qu'elle était à ce moment-là. Quelle que soit votre décision, nous l'accepterons... »

Au sujet de l'entretien de Bismarck avec le général Boyer, M. Busch écrit (*Mémoires de Bismarck*, traduction, 161) : « Il a déclaré que l'armée de Metz restait fidèle à l'Empereur et ne voulait rien avoir à faire avec la République des avocassiers parisiens. »

voudrait, par une paix prochaine, consolider les résultats acquis par sa politique et accorderait la sortie de l'armée du Rhin avec armes et bagages, s'il avait les garanties voulues pour l'exécution de la convention à intervenir. Il s'entend merveilleusement à noyer Boyer de détails plus ou moins exacts, d'objections de tout genre. Il le prépare à intervenir auprès de Bazaine dans le sens le plus défavorable à nos intérêts. Avec une rondeur apparente, il ne dit que ce qu'il croit utile. Il a d'ailleurs à lutter contre Frédéric-Charles et contre Moltke, dont les exigences dépassent les siennes[1]. Mais, quoi qu'il arrive, il est assuré de tirer bon parti de cet embryon de négociations. Le temps passe, en effet, et les ressources de Metz s'épuisent. Le fruit tombera bientôt de l'arbre, par son propre poids.

Le lendemain 15, vers midi, Boyer est prévenu que le chancelier va venir le voir. M. de Bismarck arrive, en effet, vers 2 heures, et lui fait part des résolutions arrêtées en conseil. Comme il s'y attendait, les généraux ont déclaré qu'ils ne pouvaient renoncer aux conditions de Sedan, voulues par l'intérêt militaire. Il a pris la parole et déclaré au roi que les nécessités politiques et diplomatiques devaient aussi entrer dans la balance. Il a été alors convenu que, pour le moment, on laisserait de côté toute idée de capitulation et que le but à atteindre serait d'obtenir l'assurance que l'armée de Metz voulait rester fidèle à son serment et se faisait le champion de la dynastie impériale. Le maréchal produirait un acte public, par lequel il ferait nettement connaître cette décision, afin que le pays sût qu'il pouvait compter sur son appui, s'il voulait se rallier autour de la

1. M. Busch écrit le 23 octobre (*loc. cit.*, 167) : « La reddition de Metz est attendue sous peu. Le prince Frédéric-Charles désire, paraît-il, une capitulation dans les mêmes conditions que Sedan et Toul ; mais le chancelier, pour des raisons politiques, veut traiter la garnison avec ménagement. Le roi hésite entre ces deux opinions. »

Quant aux dispositions de M. de Bismarck à favoriser une restauration, elles sont suffisamment indiquées par ces mots du chancelier au maire de Versailles, M. Rameau : « Pas d'élections, pas de paix ! A Paris ils ne veulent pas comprendre cela... Nous finirons par être obligés de faire un compromis avec Napoléon et de l'imposer de nouveau à la France » (*ibid.*).

régence. De cette façon, l'armée serait compromise vis à vis du parti républicain, et M. de Bismarck pourrait se rendre compte de l'effet produit en France. Il se réserverait sans doute de modifier ses batteries en conséquence. D'autre part, un manifeste de l'impératrice ferait appel à la nation, lui demandant de consacrer de nouveau ses droits par un vote. On pourrait traiter alors avec chance de succès[1].

En somme, c'est le plan de Regnier que reprend M. de Bismarck, en y ajoutant une nuance de scepticisme en plus. Il n'a rien à risquer, quoi qu'il arrive. Le pis qui puisse arriver, à ses yeux, serait que la nation ne suivît pas l'armée du Rhin. Il en résulterait une guerre civile se greffant sur la guerre étrangère. Les chances des Allemands n'en seraient pas diminuées, bien au contraire. La combinaison qu'il recommande nous affaiblira, dans tous les cas, en accroissant les germes de division dans notre malheureux pays. Que peut-il souhaiter de mieux? Mais aussi que penser d'un chef d'armée dont les combinaisons louches conduisent à pareil résultat?

Au cours de l'entretien qui suit ces déclarations, M. de Bismarck parle de Jules Favre, de sa « mauvaise foi » en ce qui concerne Soissons et le mont Valérien[2]. Les généraux américains sont repartis exaspérés de Paris, « disant qu'ils avaient cru entrer dans un hôpital de fous habité par des singes ». Il cite une dépêche de M. de Bernstorff[3], relatant les regrets de l'impératrice d'avoir mal accueilli Bourbaki. L'empereur lui aurait adressé de vifs reproches, puisqu'il n'y a plus à compter que sur Bazaine, resté fidèle. « L'impératrice aurait dit qu'elle était prête à donner tous les pouvoirs au maréchal pour traiter et même à abdiquer

1. Compte rendu cité. De nouveau la déposition de Boyer à l'Enquête est dans un sens tout différent : « Ainsi donc, lui aurait dit M. de Bismarck, obtenez de l'Impératrice de vouloir bien signer les préliminaires d'un traité de paix, obtenez de l'armée qu'elle manifeste sa ferme intention de suivre l'Impératrice et... l'armée se retirera avec les honneurs de la guerre, emmenant ses canons et ses drapeaux... » La place de Metz resterait complètement en dehors de la convention (*Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 248).

2. Voir notre *Siège de Paris, Châtillon, Chevilly, La Malmaison*, 211-214.

3. Ambassadeur de Prusse à Londres.

en sa faveur la régence. — Oh ! reprend Boyer, le maréchal n'acceptera jamais une pareille combinaison. — Et certainement, répond Bismarck, je ne le lui conseillerais pas, s'il me demandait mon avis; cela ne ferait que compliquer les affaires et diviser davantage les opinions. »

La conversation se termine par quelques allusions au voyage de M. Thiers, à une lettre du comte de Chambord, restée sans réponse [1]. Vers 2 heures, le général demande au chancelier la permission de repartir pour Metz. Il quitte Versailles à 9 heures, avec les deux mêmes officiers, sans avoir cherché à faire passer un avis quelconque à Tours. Comme le duc d'Aumale le lui fera observer plus tard, il répondra bonnement : « Je n'avais aucune commission à faire au gouvernement de la Défense nationale, je ne connaissais pas ces gens-là [2]. » Ces gens-là, général, sont en train de sauver l'honneur de la France, dont vous et vos pareils ont fait litière !

A Bar-le-Duc, il voit M. Bompard et lui dit : « Tout est perdu ; je viens de Versailles où j'étais allé pour avoir des conditions plus douces que celles qui avaient été faites devant Metz et je n'ai plus d'espoir. » Comme Bompard, atterré, lui demande : « Avez-vous prévenu le gouvernement de la Défense nationale ? », il répond : « Je n'ai pas de relations avec ce gouvernement [3]. » Le 17, à 1 heure du soir, il est à Metz et remet ses notes au maréchal, qui les conserve ainsi que les journaux [4]. Le conseil est aussitôt convoqué,

1. Compte rendu cité. D'après l'*Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 248, M. de Bismarck demande au général : « Êtes-vous sûr que l'armée vous suivra ? » Boyer répond affirmativement. Le chancelier lui offre d'aller à Wilhelmshöhe. Le général refuse de discuter cette idée, parce que la chute de Sedan et la captivité de l'empereur le mettent hors de cause pour l'armée. Elle est engagée vis-à-vis de la régente seule.

2. *Procès Bazaine*, 409, déposition Boyer.

3. *Procès Bazaine*, 412, déposition Bompard. Boyer a nié le passage où il est question de « conditions plus douces que celles qui avaient été faites devant Metz ». Il déclare à l'Enquête (dépositions, IV, Boyer, 248), qu'il échange quelques mots avec Bompard sur la situation de Metz, sur l'arrivée de M. de Kératry, parti de Paris en ballon.

4. D'après le général Jarras, 278, Boyer a rapporté deux journaux officiels (voir *suprà*, p. 385) mentionnant des actes très modérés du gouvernement de la Défense nationale et le maréchal ne veut pas les laisser mettre en circulation,

mais « l'absence de deux membres » oblige à renvoyer la séance au lendemain 18 octobre, à 2 heures[1]. On a perdu sans la moindre nécessité ving-quatre heures, chose grave s'il s'agissait de tenter une action décisive. Bazaine semble encore décidé à combattre.

---

pour ne pas affaiblir l'effet des rapports de son envoyé. Mais ces journaux ont été lus par le docteur Maffre et par le peintre Beaucé, tous deux républicains, qui font part à leur entourage du résultat de cette lecture.

1. *Enquête, loc. cit.* D'après le général Jarras, 267, Boyer arrive entre 2 et 3 heures. Bazaine s'enferme aussitôt avec lui et Jarras ne le voit qu'un instant à 5 heures pour la signature. Il dit en deux mots que ses propositions n'ont pas été acceptées, que le roi veut des garanties et déclare que le gouvernement impérial seul peut les lui donner. Dès lors il ne reste plus qu'à combattre, ne serait-ce que pour l'honneur du drapeau. Il ne parle pas de convocation et Jarras croit qu'il s'en est acquitté directement. Mais le 18 il reçoit l'ordre de réunir le conseil à 2 heures.

IV

METZ DU 11 AU 17 OCTOBRE

Désordres dans Metz. — Lettre de Coffinières (14 octobre). — L'agitation dans l'armée. — Le complot d'octobre. — Les généraux et Bazaine. — Échec du complot. — Misère de l'armée. — Trêve tacite. — Nouveau projet de sortie. — Son défaut de sérieux. — Bazaine et les officiers de la garde nationale. — Canonnade lointaine. — Les privations dans l'armée. — L'armée et la place.

Le bruit d'un projet de négociation s'est répandu dans Metz dès le soir du 10 octobre. La journée du lendemain est très agitée, d'autant qu'un échange de prisonniers a lieu et que de « grandes nouvelles [1] » circulent, répandant l'émotion partout. C'est un pêle-mêle de sentiments contradictoires : joie intense causée par ces prétendus succès, bientôt démentis; mécontentement profond provoqué par les rumeurs de pourparlers avec l'ennemi et de projets de restauration bonapartiste [2]. Un rassemblement envahit l'hôtel de ville, s'empare d'un buste de l'empereur et le jette par la fenêtre, puis arrache l'aigle du drapeau qui flotte au balcon. D'autres groupes, parmi lesquels le maire et les officiers de la garde nationale, se rendent chez le général Coffinières, lui demandent des renseignements et insistent pour qu'une délégation soit reçue par le maréchal. On leur répond que ce dernier n'a rien à leur communiquer. Le lendemain 12, les journaux publient une « proclamation », signée Bazaine, confirmant cette réponse : « N'ayant reçu aucune nouvelle affirmant les heureux faits de guerre qui

---

1. *Journal de Genève, loc. cit.* Un sous-officier aurait reçu du chef de gare de Frouard un billet annonçant « d'énormes revers » de l'ennemi : 180,000 Prussiens hors de combat; l'armée prussienne en retraite à Châlons (*Trois mois à l'armée de Metz*, 221). Cette prétendue dépêche est affichée dans un café : « Paris a été dégagé ; l'ennemi est en pleine retraite après de nombreuses pertes ; des troupes de secours avancent de Nancy pour nous tendre la main... » (Général Fay, 218).

2. *Trois mois à l'armée de Metz*, 221.

se seraient passés à Paris », le maréchal « se borne à en souhaiter la réalisation et à assurer les habitants de Metz que rien ne leur est caché ; qu'ils aient donc confiance dans sa loyauté... Il profite de l'occasion pour assurer que, depuis le blocus, il n'a jamais reçu la moindre communication du gouvernement, malgré toutes les tentatives faites pour établir des relations. Quoi qu'il advienne, une seule pensée doit en ce moment absorber tous les esprits, c'est la défense du pays, un seul cri sortir de toutes les poitrines, Vive la France[1] ! » Comment concilier ce langage avec les négociations que va justement ouvrir Bazaine, avec la guerre civile qui pourrait en résulter ? Ne témoigne-t-il pas d'une monstrueuse hypocrisie ?

Au conseil du 12 octobre, il est question des désordres survenus à Metz. On demande même que l'aigle soit replacée, au besoin par la force. Mais Coffinières s'y refuse très justement, à moins d'un ordre écrit, ne voulant pas ajouter aux difficultés de la situation par des luttes intestines. Le maréchal, ainsi mis en demeure de faire acte de volonté, ne se prononce pas et les choses restent en l'état[2].

Dans Metz, l'agitation ne fait que s'accroître après le communiqué du maréchal ; des mesures graves ajoutent à l'émotion générale. Le 13 octobre, dans la prévision d'un départ prochain de l'armée, Coffinières a enfin constitué et réuni le conseil de défense et le comité de surveillance des approvisionnements[3]. Il a organisé cinq commissions chargées de rechercher des vivres dans toutes les maisons, même celles inhabitées. Il informe le conseil municipal de ces dispositions et des motifs qui les dictent.

Le soir, un nombreux rassemblement, où figurent les officiers de la garde nationale, se forme devant l'hôtel de ville, qui est de nouveau envahi. Le maire, alors au conseil

---

1. *L'Armée du Rhin*, 166 ; *Journal de Genève, loc. cit.* ; général d'Andlau, 303.

2. Général d'Andlau, 303.

3. Articles 258 et 260 du décret du 13 octobre 1863 sur le service des places. Voir l'*Enquête*, dépositions, IV, Prost, 306.

municipal, reçoit les délégués de la foule et rédige, de concert avec eux, une lettre à l'adresse du commandant supérieur, dont il donne publiquement lecture. Le général Coffinières, prévenu, se rend sur la place et cherche à apaiser le tumulte, annonçant le prochain départ de l'armée et sa résolution de défendre Metz jusqu'à la dernière extrémité [1].

Malgré tout, les démonstrations se mutiplient en faveur d'une résistance énergique. On voile d'un drapeau la statue du maréchal Fabert sur la place d'armes; on la couronne d'immortelles [2]. Dans les journaux, sur des placards qui couvrent les murs, la population proteste contre l'idée d'une capitulation, offrant de verser « les dernières gouttes » de son sang, de partager avec l'armée les « derniers morceaux » de son pain [3]. L'angoisse est profonde parmi les

---

1. Général d'Andlau, 304; d'après le *Journal de Genève, loc. cit.*, l'hôtel de ville n'est pas envahi et le maire prend l'initiative de lire à la foule la lettre adressée à Coffinières. Elle est ainsi conçue :

« Monsieur le Général,

« La démarche faite auprès de vous par les officiers de la garde nationale a été inspirée par leur ferme résolution de s'associer énergiquement à la défense de la ville.

« La garnison à qui appartient cette défense peut compter sur l'ardent concours d'une population incapable d'une faiblesse, quoi qu'il arrive !

« Les communs efforts de l'une et de l'autre garderont jusqu'aux dernières extrémités à la France sa principale forteresse et aux Messins une nationalité à laquelle ils tiennent comme à leur bien le plus cher !

« Le conseil municipal se fait l'interprète de la cité tout entière; il ne peut se défendre d'exprimer son douloureux étonnement de la tardive connaissance qui lui est donnée, par votre lettre de ce jour seulement, des ressources en subsistances sur lesquelles le commandant supérieur peut compter...

« La population en subira néanmoins les conséquences avec courage; elle ne veut, sous aucune forme, assumer la responsabilité qu'il ne lui a pas été donné de connaître ni de prévenir.

« Nous vous prions, Monsieur le Général, de faire parvenir à M. le maréchal cette expression de nos sentiments; ils se résument dans le cri de :

« Vive la France ! »

(*Journal de Genève, loc. cit.*)

Suivant le lieutenant-colonel de Montluisant, 71, le général Coffinières, pour calmer la foule, donne sa parole d'honneur, jure sur sa croix et sur son épée qu'il ne capitulera jamais et qu'il défendra Metz jusqu'à la dernière goutte de son sang. Il ajoute même qu'il ferait fusiller sur l'heure qui parlerait de reddition ou de capitulation.

2. Dalichoux, *op. cit.*, 69.

3. *Procès Bazaine*, 292, et Dalichoux, 67, proclamation du commandant G. Thomas (de la garde nationale ?); *Trois mois à l'armée de Metz*, 225, et *Journal de Genève, loc. cit.*, adresse de la garde nationale à l'armée.

Messins qui tiennent par tant de liens à nos troupes, à leur passé glorieux.

Le général Coffinières juge donc à propos de confirmer par une lettre officielle ses déclarations du 13 à la foule. Le 14 octobre, il écrit au maire, ajoutant de vaines paroles à tant de promesses illusoires faites déjà par le maréchal et par lui : « ... Je n'ai jamais douté de l'ardent concours que la population de Metz donnera aux troupes chargées de la défense de notre forteresse. Vous pouvez compter également sur l'énergie avec laquelle nous accomplirons notre devoir. Tout ce qu'il sera humainement possible de faire, nous le ferons sans aucune hésitation... Un gouvernement de fait existe en France, il a pris le titre de gouvernement de la Défense nationale; nous devons reconnaître ce gouvernement et attendre les décisions qui seront prises par l'Assemblée constituante... En attendant sa décision, nous devons tous nous rallier au cri que vous poussez vous-même : *Vive la France!*[1]... » Il termine en signalant l'inutilité de revenir sur le passé, d'en rechercher les responsabilités. Comment concilier ce langage avec les négociations qui se trament alors à Versailles, ainsi que Coffinières le sait pertinemment ?

La lettre du général, affichée dans Metz, satisfait peu la population, que les événements éclairent sur la portée réelle de ces promesses[2].

L'agitation de la ville gagne peu à peu l'armée; si elle y est moins apparente, elle n'en est pas moins grande. On sait les négociations entamées; les illusions, péniblement gardées pendant tant de semaines, s'écroulent subitement pour faire place à l'indignation. Pourtant le découragement n'a pas encore atteint les troupes : « Au souvenir de la catastrophe de Sedan, la seule pensée d'une capitulation » les révolte à peu près unanimement. Des généraux[3], des

1. *Trois mois à l'armée de Metz*, 227-229.

2. Général d'Andlau, 305. Elle remarque, non sans malice, que le commandant supérieur, qui signait *Coffinières de Nordeck* avant le 4 septembre, signe maintenant *Coffinières* (*Trois mois à l'armée de Metz*, 230).

3. Le général d'Andlau cite le général Deligny, et le général Montaudon (II, 184) Clinchant qui, « par faiblesse de caractère et manque d'équilibre », donne

officiers supérieurs se sont déjà émus de l'avenir qu'ils entrevoient derrière les négociations du maréchal. Dans les premiers jours d'octobre, quelques-uns échangent leurs impressions sur notre inaction. Ils ne peuvent la comprendre et la lettre de Bazaine, le 7 octobre, leur montre qu'elle est voulue, que nous renonçons à combattre pour négocier. Se voyant « humiliés dans leurs armes, blessés dans leur dignité », selon l'expression du général Deligny, ils se réunissent et décident d'échapper à tout prix au sort qui nous menace.

Le 10, une nouvelle réunion a lieu; on connaît déjà les fatales résolutions prises par le conseil; il faut se hâter. Les privations imposées à l'armée menacent d'en précipiter la ruine. Dès le 15, sur ses douze batteries, la garde impériale n'en pourra conduire au feu que quatre[1]; les autres corps d'armée sont encore plus maltraités. Toutefois, il serait possible de trouver des attelages dans Metz. Les entreprises publiques ou privées y possèdent encore 1 600 che-

« le plus fâcheux exemple à ses subordonnés », en assistant à des réunions publiques où civils et militaires sont confondus (*ibid.*). Le général Lapasset, pressenti, répond que sa prise de commandement serait « un crime inutile » (*Le Général Lapasset*, II, 202). Néanmoins, jusqu'au dernier moment, il veut faire sa trouée personnelle avec la brigade mixte. Il y renonce sur les représentations de ses chefs (*ibid.*, II, 127, lettre du 1er novembre). Le capitaine du génie Rossel a sur le même sujet plusieurs entretiens avec Clinchant, qui est tout prêt à admettre « le renversement des généraux ». Il va voir Changarnier qui ne veut pas « déshonorer ses cheveux blancs »; il a des relations avec le général Aymard et un autre, fort intrigant, du 3e corps. Le capitaine du génie Boyenval, qui prend part à ce complot, est arrêté par ordre de Bazaine. Ce dernier fait venir Rossel et lui dit au cours de la conversation : « Dans le cas d'une capitulation, à laquelle, Dieu merci, personne n'a encore songé... » (Colonel Rossel, *Papiers posthumes*, 15-29). Parmi les autres officiers ayant participé à ces conciliabules, on peut encore citer, semble-t-il, le colonel d'Andlau et le capitaine d'état-major Crémer, aide de camp de Clinchant. A ces noms, M. Duquet (*Les Derniers Jours de l'armée du Rhin*, 247) joint ceux des généraux Aymard, de Courcy, Péchot, Bisson, des colonels Lewal, Davout, Boissonnet, du capitaine Brugère.

1. Général d'Andlau, 306. Le 12, les cinq batteries de la réserve du 6e corps comptaient 492 chevaux; le 13, elles n'en ont plus que 385 ; 101 ont été envoyés à la boucherie et 6 sont morts dans la nuit (Lieutenant-colonel de Montluisant, 70). Le 16, les cinq batteries ne comptent plus que 364 chevaux sur les 709 de l'entrée en campagne ; l'effectif par batterie varie de 41 à 52 (*ibid.*, 73). Le 17, certaines ne peuvent plus atteler que deux ou trois pièces avec autant de caissons (*ibid.*, 74).

vaux en bon état, faits au service du trait. On pourrait atteler ainsi 400 voitures, dont 150 pièces environ. Avec les chevaux de main des officiers et les dernières ressources des corps, on en attellerait 100 autres, ce qui porterait notre artillerie à 250 pièces, nombre plus que suffisant pour appuyer une sortie désespérée. Quant à l'infanterie, on compte en trouver un effectif assez fort pour risquer cet effort suprême ; la Garde y serait comprise.

Il y a donc quelques chances de succès, malgré les difficultés prévues et les pertes inévitables. Mais la date de l'opération, la désignation du chef et la manière d'opérer sont l'objet de sérieuses discussions. La considération des délais nécessaires pour la réorganisation de l'artillerie, la préparation du projet définitif et les premières mesures d'exécution, conduit à croire qu'on ne peut opérer avant le 13 ; d'autre part, l'affaiblissement continu des hommes et des chevaux empêche d'aller au delà du 15. C'est entre ces deux dates qu'aura lieu la sortie.

Le plan d'ensemble est plus difficile à déterminer. Toutefois, on est d'accord pour rejeter la direction du nord, si chère au maréchal ; au cas le plus favorable, elle ne conduirait l'armée qu'à se faire désarmer en pays neutre. D'autres lignes d'opération sont discutées : les uns proposent de sortir par la rive gauche, pour se rabattre ensuite au sud entre Meuse et Moselle, de façon à éviter tout passage de cours d'eau pendant les deux premières étapes. On marcherait ensuite sur la Haute-Marne, puis sur la vallée de la Saône ou sur celle de la Loire et le Morvan.

D'autres veulent opérer entre Seille et Moselle ; d'autres enfin, plus encore à l'est, au delà de la Seille, sur Château-Salins et Lunéville. Dans les deux cas, on gagnerait les Vosges et la Franche-Comté. Sans doute le canal des Salines et celui de la Marne au Rhin présenteraient de sérieux obstacles, mais leurs écluses n'ont pas été détruites et l'on en possède des cartes détaillées.

Évidemment, la possibilité d'un insuccès ne serait pas exclue ; même la trouée faite, le ralliement serait peut-être

difficile; on perdrait du matériel; des corps pourraient se débander ou se faire prendre. Mais mieux vaudrait encore cette fin pour l'armée que celle dont elle est menacée. On décide donc de s'en remettre aveuglément, pour la direction à suivre, au général destiné à prendre le commandement.

La désignation de ce chef est beaucoup plus délicate. L'impopularité de Bazaine est déjà extrême; dans ces conciabules on va jusqu'à menacer de lui enlever son commandement ou de le forcer à se démettre; mesures si graves qu'elles équivaudraient à la destruction de toute discipline. On ne s'y arrête pas, se rendant compte que « rompre violemment les liens de la hiérarchie » est un « acte aussi dangereux que difficile à réaliser ». On ne peut se sauver à ce prix, parce que les anneaux de la chaîne qui unit le soldat au commandant en chef sont inséparables. En briser un reviendrait à mettre le tout hors de service [1].

On songe alors à exercer sur Bazaine une « pression morale » assez forte pour qu'il lui soit impossible de s'y soustraire. S'il cède au vœu général et se décide à une action sérieuse, toute difficulté disparaîtra de ce chef. Mais comment obtenir cette pression? Les officiers généraux sont seuls à même de la produire et une démarche, opérée par la majorité d'entre eux, suffirait sans doute. Il ne paraît pas possible d'établir l'entente voulue sans de longs pourparlers. On prévoit, en outre, des résistances à toute résolution énergique. On se décide donc à une tentative immédiate dont se chargent les généraux présents. Ils se rendent aussitôt chez le maréchal et le plus élevé en grade lui expose l'objet de leur démarche.

L'étonnement de Bazaine est grand, car il lit aisément dans la physionomie de ses subordonnés, si respectueuse que soit leur attitude, « le blâme de sa conduite passée et

---

1. Général d'Andlau, 310. « ... Un pareil acte de ma part serait un crime inutile : la discipline est l'âme d'une armée ; un chef, en en violant les principes, forge l'arme dont il sera frappé à son tour » (Récit du siège, *Le Général Lapasset*, II, 202).

présente, sa condamnation dans l'avenir ». Sa dissimulation habituelle lui vient en aide. Il déclare que les vues de ses interlocuteurs sont tout à fait les siennes. Il est « très décidé à ne pas capituler » et leur en donne « l'assurance formelle ». C'est d'ailleurs la décision du conseil tenu le matin même. Si la négociation tentée par le général Boyer en vue d'une convention honorable échoue contre son attente, il sortira de Metz à tout prix; son plan est déjà déterminé en conséquence.

Il développe alors, sur la carte, un projet inverse de celui conçu par lui le 4 octobre. Il s'agirait de marcher vers le sud, par les deux rives de la Moselle. Les objections ne font pas défaut. Comment séparer l'armée en deux fractions par deux obstacles infranchissables, la rivière et le canal qui la longe? Ne serait-ce pas jouer gros jeu? Le maréchal a si peu préparé son projet, qu'il est fort surpris d'apprendre l'existence de ce canal. Il demande alors les avis des assistants et promet de les étudier.

Après un vague engagement en vue de la préparation des mesures indispensables, il clôt l'audience, disant que sa situation est peu enviable et qu'il la céderait volontiers à qui voudrait s'en charger[1].

Il n'a pas ménagé les bonnes paroles et les fausses promesses, dissimulant mal un véritable refus. On songe alors à mettre son offre de retraite à profit et l'on cherche un nouveau chef dont la situation, les services et la personnalité soient assez tranchés pour qu'il puisse exercer son commandement sans conteste. Une fois désigné, il offrira au maréchal, de nouveau, de se mettre à la tête des troupes; à défaut, il demandera l'autorisation de prendre la direction de tous ceux disposés à risquer la mort pour éviter la honte d'une capitulation. Si Bazaine accepte, la question sera encore résolue; sinon, il se condamnera lui-même, et l'on sera couvert vis-à-vis de lui, puisqu'on n'agira qu'avec son autorisation.

1. Général d'Andlau, 313.

La difficulté n'est que déplacée ; elle reste encore la même et apparaît bientôt comme insoluble. Par sa situation, par ses services, le maréchal Canrobert serait naturellement indiqué pour suppléer Bazaine. Mais il faudrait faire acte de volonté et de décision, engager gravement sa responsabilité, toutes choses auxquelles il n'est pas disposé. L'attitude effacée qu'il affectionne et qu'il a prise dès le début de la campagne le lui rendrait d'ailleurs malaisé. Dans sa loyauté, quelque peu simpliste, il refuse de croire aux intrigues, aux arrière-pensées qu'on lui dénonce. Il répond de Bazaine comme de lui-même, affirmant qu'il n'y aura pas de capitulation et qu'à défaut d'une convention honorable, on s'ouvrira passage par les armes. Enfin, il se considère comme lié par ses votes au conseil [1].

L'absence du général Bourbaki empêche de songer à lui et l'on peut le regretter, car il serait à même d'entraîner de nombreuses adhésions [2]. A défaut, on pense aux généraux de Cissey et Deligny, tous deux haut placés dans l'opinion de l'armée. Mais le premier est « avant tout l'homme du règlement ». Il ne connaît que les ordres de ses supérieurs hiérarchiques et les fait brillamment exécuter. Nous verrons même qu'il pousse très loin le respect de la consigne. On ne peut compter sur lui pour une initiative aussi imprévue.

Quant au général Deligny, de caractère plus indépendant, comme le prouve son livre, il se rend compte de la situation et en prévoit les conséquences. Il croit possible de s'y soustraire et son plan est préparé. On attaquerait au sud-est sur un front très étendu, en n'emmenant que des caissons de cartouches, des mitrailleuses et des batteries de 12. Mais il ne veut faire aucune démarche auprès du maréchal, décidé qu'il est à respecter toutes les règles de la hiérarchie.

---

1. Général d'Andlau, 315. Voir la déposition de Canrobert au Procès Bazaine.
2. Rappelons que l'on a souvent accusé Bazaine d'avoir prêté la main au départ de Bourbaki pour Hastings, afin de se débarrasser d'un général énergique, populaire et peu disposé à capituler sans combat.

La question paraît donc impossible à résoudre, comme elle l'est en réalité. L'indignité du chef ne peut autoriser les subordonnés à lui donner un remplaçant, même par une voie détournée. Ce serait rompre les liens de la discipline au moment où ils doivent être resserrés avec le plus de rigueur. La situation est affreuse, mais elle est sans issue. Comment exiger des subalternes une obéissance dont on se serait affranchi vis-à-vis du chef suprême ? En restant jusqu'au bout fidèles à leurs obligations militaires, les officiers qui avaient songé à cette suprême tentative ont fait le sacrifice le plus douloureux, mais aussi le plus méritoire à l'idée du Devoir [1].

Cet épisode, demeuré inaperçu pour le plus grand nombre, ne clôt point la période des agitations. L'émotion va même grandissant dans l'armée, à mesure que le terme fatal se rapproche [2]. Le maréchal craint des actes d'indiscipline, pouvant résulter également des privations imposées aux troupes par ce mauvais temps continu. Il décide que les rations de vin et d'eau-de-vie allouées en remplacement de pain seront toujours données en nature et non en argent. En outre, les officiers subalternes recevront une indemnité journalière de 1 franc en compensation du pain qui leur est retranché [3].

Ces mesures n'empêchent pas le mécontentement de s'ac-

1. Le général d'Andlau, 317 et suiv., émet un avis opposé en s'appuyant sur l'opinion bien connue de Napoléon (*Mémoires*, VII, chap. V et XI) : « Celui ou ceux qui commandent de rendre les armes à l'ennemi, ceux qui obéissent sont également traîtres et dignes de la peine capitale... Un général a reçu des ordres et des instructions pour employer ses troupes à la défense de la patrie : comment peut-il avoir l'autorité d'ordonner à ses soldats de livrer leurs armes et de recevoir des chaînes ?... Si les lois militaires prononçaient des peines afflictives et infamantes contre les généraux, officiers et soldats qui posent les armes en vertu d'une capitulation, cet expédient ne se présenterait jamais à l'esprit des militaires pour sortir d'un pas fâcheux... » Mais elle ne nous paraît pas convaincante, malgré l'autorité du Maître.

2. Général Fay, 219; 12 octobre ; général Montaudon, II, 184, 14 octobre.

3. Général Jarras, 260. La pluie cesse le 10 ; il fait beau et froid le 11 ; il gèle même dans la nuit du 11 au 12. La pluie reprend le 12. Le 13, il fait un orage violent avec tonnerre et grêle ; il pleut une partie de la nuit. Les mauvais temps recommencent alors avec de courtes interruptions (Général Fay, 219, 222, 225 et *passim*).

croître dans la ville et dans l'armée; on ne cesse d'accuser le maréchal Bazaine des malheurs passés et de ceux que l'on prévoit; on saisit toutes les occasions, bonnes ou mauvaises, d'incriminer sa conduite. Il en résulte nécessairement « une sorte d'affaissement moral dans les cadres et dans les rangs ». Nombre d'officiers montrent des tendances à la critique, malheureusement trop justifiées, et l'autorité de tous s'en ressent [1].

De fausses nouvelles ajoutent à ce malaise général. Ainsi, le 13, au cours d'un armistice pour l'enterrement des morts de Ladonchamps, un officier prussien répand le bruit de la prise du fort d'Ivry, d'où les Allemands bombarderaient Paris. Le général Trochu serait déjà aux prises avec les révolutionnaires dirigés par M. Henri Rochefort [2]. Le lendemain, le maréchal s'avise de faire lire dans les régiments, à l'appel de 11 heures, une proclamation du gouverneur de Paris, traduite d'après un journal allemand, et relative à la panique du 19 septembre, à Châtillon [3]. Quel peut être le but de cette mesure, sinon de détruire les illusions que l'on pourrait encore avoir au sujet du moral de nos jeunes formations ?

Entre temps, les souffrances de l'armée s'accroissent; les ambulances et les infirmeries de l'armée envoient aux hôpitaux de Metz, qui en manquent, tout le matériel, tous les médicaments dont elles peuvent disposer. Le pain est fait uniquement avec de la farine *de boulange,* sauf pour les malades et blessés. On s'occupe de rechercher tous les vivres existant encore dans la ville [4].

Il est décidé que la Garde donnera gratuitement des chevaux aux habitants qui en demanderont; elle en délivrera également aux officiers pour remplacer ceux qu'ils auraient

1. Général Montaudon, II, 184.
2. Général Fay, 225.
3. Général Fay, 225.
4. Général Fay, 216; lieutenant-colonel de Montluisant, 68, 215. Aux environs, ces recherches ont été faites avec si peu de soin que le 8 on trouve encore du blé, de la farine, du fourrage et du vin à Montigny, aux Sablons et à Lessy, tous points situés à proximité immédiate de nos bivouacs (*ibid.*, 218).

dû livrer à la boucherie[1]. Dans les corps, les chevaux passent tout le jour au pâturage, rongeant jusqu'aux racines les brins d'herbes, les buissons échappés à la destruction. Partout où ils ne peuvent paître, on enlève les mottes de gazon, on les débarrasse de la terre qui s'y attache et on les leur fait manger. Ceux déjà trop affaiblis sont conduits directement de la pâture aux fosses où l'on va les enfouir[2].

Nous continuons encore des préparatifs de sortie, sans y mettre beaucoup de conviction. D'autre part, en effet, les bruits de négociations provoquent une sorte de trêve. Au 6e corps, par exemple, on défend à la réserve de tirer sur l'ennemi, « sous aucun prétexte », à dater de l'aube du 13. Le général de Berckheim se réserve seul le droit de commander la reprise du feu[3], ordre vraiment inexplicable dans les circonstances présentes.

Les choses vont si loin, que, par une sorte d'accord unanime, on cesse de tirer d'un bout à l'autre de nos lignes. Les avant-postes se mettent à converser avec ceux de l'ennemi, qui permettent à nos soldats de ramasser des pommes de terre dans l'intervalle des deux armées. Ils leur donnent même de l'eau-de-vie et du pain, disant hautement que la paix est prochaine. L'armée allant être obligée de se rendre faute de vivres, la prise de Metz amènera celle de Paris.

En dépit de cette attitude, l'ennemi profite de notre inaction pour renforcer ses travaux ; il prépare même l'établis-

1. La division de cavalerie Forton remettra 40 chevaux par jour au service des vivres-viande et échangera ses meilleures montures contre les chevaux de l'artillerie en mauvais état.

Le général Coffinières fait connaître que la place n'a plus que 110,000 rations de riz et qu'il y a lieu d'arrêter la distribution de cette denrée (Général Fay, 216).

2. Lieutenant-colonel de Montluisant, 68.

3. Lieutenant-colonel de Montluisant, 69. Au poste de Sainte-Agathe, les Prussiens tirent constamment et il est interdit à nos soldats de brûler une amorce. Ils passent ainsi vingt-quatre heures « immobiles et accroupis, enlisés dans un mélange d'eau et de boue » (Capitaine Pinget, 47). D'après Dick de Lonlay, VI, 641, Bazaine aurait donné, le 15 octobre, l'ordre de ne plus tirer sur Ars, ni sur Frescaty (ce dernier point supposé l'emplacement du quartier général de Frédéric-Charles, en réalité à Corny).

Cette trêve tacite des avant-postes est également signalée par le général Fay, 228 ; par le Journal du 4e corps (Lieutenant-colonel Rousset, *loc. cit.*, 338) ; par Dick de Lonlay, VI, 654 et 661.

sement des troupes qu'il devra maintenir autour de Metz pendant l'hiver. Le génie finit par s'émouvoir de cette situation ; il craint un bombardement et signale le rétablissement d'ouvrages que nous avions détruits dans nos précédentes sorties ; le château de Mercy, par exemple, est redevenu un poste très important, trop rapproché de nos grand'gardes. Le maréchal Bazaine, informé, affecte une grande indignation et prescrit sur tous les points une vigilance extrême. Le canon des forts retentit de nouveau et des balles s'échangent comme naguère entre les avant-postes ; elles mettent fin aux relations pacifiques résultant de l'attitude même du commandant en chef, sur lequel s'étaient réglés nos soldats et ceux de l'ennemi.

Par une contradiction singulière, le maréchal fait alors mine de préparer un projet de sortie, qui diffère, non seulement de celui sur Thionville, toujours envisagé par lui jusqu'au 7 octobre, mais de celui qu'il a développé le 10 à certains généraux [1]. Il marque, en effet, à Jarras, non sans regret, tant il craint d'ébruiter ce nouveau plan, l'intention de marcher sur trois colonnes, au sud-est, par les routes de Strasbourg, de Nomeny, de Coin-lez-Cuvry et Coin-sur-Seille, dans les directions de Lunéville et de Nancy, puis des Vosges.

Il désire savoir quels ouvrages l'ennemi a construits dans ce secteur et comment ils sont gardés [2]. La « section des renseignements » lui fournit les données voulues par l'intermédiaire de Jarras, à qui le maréchal répète à plusieurs reprises que l'armée ne capitulera pas et que, si elle est faite prisonnière, ce sera les armes à la main. Il semble résolu à une décision énergique. Très peu, d'ailleurs, osent s'exprimer autrement parmi nos troupes. Quelques voix à peine prononcent le fatal *Il est trop tard*, comme pour nous préparer à une solution désastreuse [3].

1. Voir *suprà*, p. 398.
2. Général Jarras, 263, 13 octobre ; détails confirmés par le général Fay, 222, et par le général d'Andlau, 325.
3. Général Jarras, 263.

Ces velléités d'action, de la part de Bazaine, durent quelques jours[1]. Ordre est donné à l'artillerie de la Garde de compléter ses attelages avec les chevaux disponibles du train ; le trésor de l'armée est vidé par le paiement anticipé des mois d'octobre et de novembre, non sans une restriction significative pour ce dernier[2]. On renvoie à Metz les équipages du Trésor, ceux du grand quartier général devant seuls se tenir prêts à marcher. Le commandant de l'artillerie de l'armée est invité à faire verser immédiatement à l'arsenal les voitures et les pièces qui ne peuvent plus être attelées ; de même pour le train des équipages[3]. Enfin, chaque homme d'infanterie sera muni de 108 cartouches[4]. Il n'emportera que la tente-abri, la couverture et une paire de souliers[5].

On se prépare à distribuer deux ou trois jours de vivres. On décide en même temps de ne plus faire d'emprunt aux magasins de la place. Mais aucun projet d'opérations n'est étudié, ce qui donne à penser[6]. Le 17, Bazaine fait remarquer à Jarras que les 18 et 19 octobre sont les anniversaires de la bataille de Leipzig. Il est donc impossible de se mettre en mouvement ces jours-là. Le maréchal rappelle, en effet, l'échec de Malakoff, survenu le 18 juin 1855, anniversaire de Waterloo. Est-ce par superstition pure ? N'est-ce pas plutôt parce qu'il cherche un prétexte inadmissible ? Toujours est-il vrai que Jarras perd ses dernières illusions. Il

1. Général d'Andlau, 325 ; général Fay, 228.

2. Les instructions données prescrivent de ne payer que le traitement brut, sans indemnités, pour le mois de novembre, « vu l'incertitude des positions que pourront avoir les officiers à cette époque » (Général d'Andlau, 325).

3. Général d'Andlau, 325.

4. 4 paquets dans la cartouchière, 4 dans la giberne, le reste dans le sac. Il y aura eu outre 20 cartouches par homme dans les caissons et 123 à la réserve (Général Montaudon, II, 187).

5. D'après le général Montaudon, *loc. cit.*, chaque batterie emmènerait quatre mitrailleuses *et* (ou ?) quatre pièces de 4 ; le génie n'emmènerait pas ses voitures.

Le 15, Le Bœuf fait demander des instructions en vue de la réduction des bagages. Le maréchal répond que les commandants de corps d'armée régleront ces détails comme ils l'entendront. Il s'agit pourtant là d'une question capitale, étant données les circonstances (Général d'Andlau, 326).

6. Général Jarras, 265. D'après une lettre du général Bisson, citée par le général Ambert, I, 220, c'est le 18 que le plan des attaques prussiennes est distribué au 6e corps.

se rend compte que l'insigne fourberie du maréchal a peu à peu conduit l'armée vers l'abîme où elle n'a plus qu'à tomber[1].

Dans Metz, l'agitation n'a pas cessé, bien au contraire. Le maréchal essaie de l'arrêter, craignant qu'elle ne contrarie ses vues politiques à un moment donné. Il offre à Changarnier, dit-on, le commandement de la garde nationale[2], sans que le général accepte cette situation dont s'accommoderait mal sa vanité bien connue. La presse messine ne cesse de réclamer une résistance énergique[3] et la population de manifester dans le même sens[4]. Le maréchal imagine de convoquer à son quartier général, le 15 octobre, les officiers supérieurs de la milice citoyenne et, sur son invitation, leur doyen, commandant Pardon, lui résume les griefs de la ville :

On lui impute l'idée d'une restauration impériale; on s'inquiète de ses communications fréquentes avec l'état-major prussien; on croit à des négociations en vue d'une capitulation; on est d'ailleurs persuadé qu'il connaît parfaitement les événements extérieurs et qu'il garde ces nouvelles pour lui.

A cette déclaration dépourvue d'artifice, Bazaine répond par les protestations les plus énergiques, se défendant d'avoir provoqué par son attitude aucune de ces accusations. Il n'a jamais songé à restaurer l'Empire; il n'a ouvert des négociations qu'en vue d'échanger des prisonniers. Il n'a reçu aucune nouvelle du gouvernement de la Défense nationale. S'il n'a pas fait de nouvelle tentative de sortie, c'est qu'il ne dispose plus que de 65,000 hommes et qu'il ne veut pas les mener à la boucherie[5]. Ses auditeurs se retirent ensuite, sans être convaincus.

---

1. Général Jarras, 266.
2. Dick de Lonlay, VI, 650. D'après le *Procès Bazaine,* 348, déposition Réault, l'initiative de cette offre vient de la garde nationale elle-même.
3. Voir, dans Dalichoux, 71, un article du *Vœu national,* 15 octobre.
4. *Journal de Genève, loc. cit.,* 15 et 16 octobre; lieutenant-colonel de Montluisant, 72, 15 octobre.
5. *Procès Bazaine,* 313-314.

Entre lui et Coffinières, cette situation n'a pas tardé à créer une extrême tension. Le maréchal reproche au commandant supérieur d'avoir manqué d'énergie au début, ce qui a encouragé des tendances fâcheuses. Les désordres survenus dans Metz constituent un grief plus précis, auquel s'ajoutent les difficultés tenant à la répartition des vivres entre la place et l'armée. Les choses s'enveniment à tel point, que le général offre sa démission [1].

Bazaine songe d'abord à l'accepter et à remplacer Coffinières par une personnalité plus accommodante. Il fait offrir cette situation au général de Laveaucoupet, qui la rejette aussitôt [2]. D'autres tentatives ne sont pas plus heureuses, et le maréchal adresse au commandant supérieur une lettre des plus bienveillantes, dans laquelle il refuse sa démission et l'assure de toute sa confiance. Il ajoute qu'il « a le plus vif désir que la place puisse se défendre sans l'armée... et qu'il ne lui demandera plus rien pour son alimentation [3] ». Autant de promesses bientôt démenties par les faits. D'ailleurs, elles ne trompent plus que ceux qui le veulent bien, ou les naïfs qui refusent de croire au mal parce qu'il gêne leurs conceptions simplistes. Chaque jour, les esprits se montent davantage contre Bazaine, « que l'on ne craint pas d'accuser tout haut de trahison [4] ».

Dans cette affreuse situation, la place et l'armée ont pourtant une lueur d'espoir. Une canonnade lointaine retentit au cours de la journée du 14, se prolonge dans la soirée et reprend le matin du 15 pour durer jusque vers 1 heure. On n'est pas d'accord sur sa direction ; les uns croient qu'elle vient de Pont-à-Mousson ; d'autres, de Verdun ou de Thionville. Le commandant du fort Saint-Quentin prétend même avoir entendu une fusillade qui,

---

1. Par lettre du 14, écrit le général d'Andlau, 322 ; par lettre du 16, Bazaine, *Épisodes*, 213.
2. *Procès Bazaine*, 299, déposition Laveaucoupet.
3. Général d'Andlau, 323. D'après Bazaine, *Épisodes*, 213, il adresse à la municipalité une lettre demandant d'éviter toute discussion politique, d'obéir au gouvernement de fait, jusqu'à la décision de l'Assemblée nationale.
4. Général Fay, 235.

après s'être rapprochée de la ville, a fini par s'éloigner. L'émotion est vive; elle gagne jusqu'au maréchal qui fait prescrire aux grand'gardes « d'observer avec soin si l'ennemi ne dégarnit pas ses lignes devant nous et d'en avertir de suite[1] ». Dans les troupes, on demande à grands cris un mouvement au-devant de cette armée si proche de nous; on s'indigne de ne voir prendre aucune disposition. Finalement, la canonnade cesse et l'agitation s'éteint d'elle-même[2]. Dans une lettre aux commandants de corps d'armée, Bazaine fait connaître qu'il a été impossible de connaître les causes de ces détonations lointaines, ni même leur direction. « Il ne paraît pas admissible qu'une armée française, composée d'éléments divers, ait pu, quant à présent, se réunir en forces assez considérables pour marcher à notre secours et offrir le combat à l'une des armées prussiennes qui ont envahi notre territoire. Tout porte à croire plutôt que l'ennemi aura bombardé depuis hier l'une des places qui ne sont pas en son pouvoir, Thionville, Longwy ou Verdun.

« Les généraux et chefs de corps s'attacheront donc à calmer les esprits trop exaltés et à faire comprendre à chacun qu'ils seraient les premiers à porter à la connaissance des troupes les faits certains dont ils viendraient à être informés.

« Quel que soit le désir de tous de marcher à l'ennemi, le général en chef ne peut et ne doit songer à engager une lutte suprême, sans mettre le plus de chances possible en notre faveur[3]. »

Cet incident permet de mesurer, une fois de plus, la confiance que l'armée met en Bazaine et la franchise qu'il apporte dans ses déclarations.

La facilité avec laquelle les troupes ont accueilli ce projet

1. Général Fay, 228; lieutenant-colonel de Montluisant, 72; général d'Andlau, 323. Le général de Ladmirault envoie la dépêche suivante au commandant du fort Saint-Quentin : « Si vous pouvez m'assurer qu'on se bat, je pars de suite avec mon corps d'armée » (*Procès Bazaine*, 459, déposition du colonel de Villenoisy).

2. Il s'agissait d'un bombardement dirigé contre Verdun.

3. *Historique du 98e de ligne*, 73-74.

de sortie, l'entrain qu'elles apportent à ses préparatifs répondent mal aux secrets désirs de Bazaine, qui croit encore à l'issue favorable de la mission Boyer. Aussi cherche-t-il à éteindre ces ardeurs importunes, en montrant officiellement les difficultés de toute opération extérieure. Ordre est donné d'établir une description détaillée et un plan des ouvrages de l'ennemi, tous deux destinés à être communiqués aux troupes. Les officiers du génie, les agents du service des renseignements concourent à ce travail, non sans que l'inexpérience de ces derniers contribue à leur faire grandement exagérer la valeur des défenses allemandes. On fait si bien que le plan établi sur ces données frappe à première vue par son exagération. Après la capitulation, on reconnaîtra qu'une grande partie de ces ouvrages n'existent pas ; que, de ces batteries si nombreuses, les unes ne sont que des tranchées renforcées, les autres de simples épaulements non armés. Le maréchal n'en a pas moins communiqué à toute l'armée ces renseignements si exagérés, contre son devoir étroit[1].

De même pour la force des troupes d'investissement. On condense les données recueillies par l'état-major général et l'on établit une longue énumération, « où l'inconnu tient une large place ». On arrive ainsi à conclure que les forces de Frédéric-Charles comprennent seize divisions d'infanterie ou de landwehr, que l'on évalue à 190,000 ou 200,000 hommes. Si cet effectif est presque exact, le nombre des divisions est exagéré[2]. D'ailleurs, il n'est pas tel que toute

1. Général d'Andlau, 327. La carte de l'investissement de Metz (*L'Armée du Rhin*, 107) donne une idée de cette exagération qui a été confirmée par les dépositions des colonels Merlin, Salanson, Protche au Procès Bazaine. La communication aux troupes des emplacements et des défenses de l'ennemi a lieu le 16 octobre (Général Jarras, 265), d'après un travail fait le 14 ; le 18 octobre (*Procès Bazaine*, Rapport Rivières, 36 ; lettre du général Bisson citée par le général Ambert, I, 220) ; le 19 (Dick de Lonlay, VI, 683) ; le 21 (Lieutenant-colonel de Montluisant, 83) ; avant le 22 (Général Montaudon, II, 191). Le 21, les journaux publient une note à cet égard (Dick de Lonlay, VI, 698).

2. D'après le général d'Andlau, 328, on évalue ces forces à 12 divisions d'infanterie (6 corps d'armée) et 4 divisions de landwehr ; il y a en réalité 7 corps d'armée (*Ire armée*, Ier, VIIe, VIIIe corps ; *IIe armée*, IIe, IIIe, IXe, X^e corps) et 1 division de landwehr (3e).

possibilité de sortie nous soit interdite. En effet, la répartition de ces 200,000 hommes sur les deux rives oblige de ne laisser sur chacune que la moitié environ, soit 100,000 hommes. De plus, les Allemands ont un très grand nombre de malades, 40,000 environ [1].

L'effectif exact de nos combattants, tel qu'il résulte des renseignements officiels fournis au maréchal [2], est encore de 129,000, sans les 20,000 hommes de la garnison de Metz qui pourraient être employés à une diversion. Dans ces conditions, une grande sortie aurait encore quelques chances d'aboutir [3], malgré tant de causes d'affaiblissement.

Les privations commencent, en effet, à se faire durement sentir. En dépit des défenses répétées de Bazaine, encore renouvelées le 15, les soldats se pressent dans la ville à la suite des corvées. Quelques-uns y commettent des désordres, allant mendier du pain ou de l'argent chez les habitants. On ne saurait dire, pourtant, que la quantité d'aliments qui leur est allouée soit très insuffisante [4], mais la viande de cheval, provenant d'animaux exténués par la faim, est fort peu nourrissante. Son aspect seul est répugnant. Noirâtre, molle et filandreuse, on la fait bouillir avec quelques herbes arrachées dans les champs. Faute de sel, on y ajoute parfois quelques cuillerées d'une solution de salpêtre et d'alun provenant des fosses des tanneurs et que l'on vend 50 centimes le litre. Le bouillon provenant de ce mélange est rougeâtre, sa fadeur écœurante.

---

1. Les historiques des corps prussiens indiquent les ravages causés dans leurs rangs par les maladies, notamment le typhus et la dysenterie. Voir l'*Extrait de l'historique du 57e*, traduction du lieutenant Roger.

2. Les 5,000 cavaliers démontés sont compris dans ces 129,000 hommes.

3. D'après le général d'Andlau, p. 332, jusqu'au 15, la plus grande partie de l'armée aurait pu se dérober à l'ennemi. Dans sa déposition à l'Enquête, Ladmirault exprime une opinion diamétralement opposée.

4. Ils touchent alors :
300 grammes de pain ;
750 grammes de viande ;
les rations habituelles de café, de riz et de vin, plus un supplément de solde de 0 fr. 25 (Général Fay, 233).

D'après la lettre du général Coffinières en date du 17, que nous citons plus loin, il semble que les habitants ne soient rationnés qu'à partir du 18.

Ceux de nos troupiers qui ont encore quelque argent achètent aux bouchers du sang ou des morceaux de cheval qui ne sont pas mis en distribution, la langue, le cœur, la tête par exemple [1].

D'ailleurs, cette nourriture misérable n'est pas garantie pour longtemps. Le 17, Coffinières rend compte au maréchal qu'il peut encore assurer la distribution du pain pour le 18, mais que les ressources de la place sont « complètement épuisées », les forts eux-mêmes n'ayant plus que « six à sept jours de vivres ». Il déclare par suite qu'à partir *du 17 au soir* il sera « dans l'impossibilité absolue de livrer de la farine. Ce ne serait plus que par la violence que l'on arracherait aux habitants le peu de provisions qu'ils possèdent encore », et le général ne saurait assumer une pareille responsabilité.

Il annonce donc l'intention de faire afficher qu'à partir du 18 tous les vivres qui se trouveront dans la ville seront exclusivement réservés à la garnison, aux malades et aux habitants. Les portes de la place ne seront ouvertes que de 7 heures du matin à 4 heures du soir. Les corvées de l'armée devront être réduites au strict nécessaire. On ne pourra d'ailleurs leur donner que du vin ou de l'eau-de-vie, alternativement, ainsi que le café et le sucre, dont la ration sera réduite à 8 grammes [2].

Ces scrupules du gouverneur de Metz sont singulièrement tardifs. Autant ils auraient eu leur raison d'être aux premiers jours de septembre, autant ils deviennent inutiles maintenant. Dans la pénurie présente de la place et de l'armée, il n'y a plus qu'à mettre les vivres en commun jusqu'à la tentative suprême ou, à défaut, jusqu'à la capitulation qui va devenir inévitable. Il en résulte de nouvelles difficultés entre Bazaine et Coffinières [3].

1. Capitaine Pinget, 50.
2. Lettre de Coffinières, 17 octobre, *L'Armée du Rhin*, 230-232; *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 236.
3. Général Fay, 235.

V

CONSEILS DU 18 ET DU 19 OCTOBRE

Nouvelles rapportées par Boyer. — Résultat de sa mission. — Le conseil du 18 octobre. — Exposé de Boyer. — Décisions du conseil. — Réunions des corps d'armée. — Conseil du 19 octobre. — Intervention de Changarnier. — Départ de Boyer.

En arrivant au Ban-Saint-Martin, le 17 octobre, le général Boyer reste à peu près muet sur les résultats de sa mission. Il ne transpire rien de la réponse du roi Guillaume aux ouvertures de Bazaine. En revanche, notre envoyé ne fait pas mystère des nouvelles qu'il rapporte de France, et le maréchal semble s'attacher à les répandre[1]. Contre toute vraisemblance, elles proviennent non des journaux que lui a remis M. de Bismarck et qu'il paraît avoir dédaigné de dépouiller[2], mais de ce que lui ont dit le chancelier et les autres Allemands avec lesquels il a été en rapports.

Naturellement, ces nouvelles sont déplorables : après avoir battu nos nouvelles troupes à Artenay et à Orléans (10 et 11 octobre), les Allemands marchent sur Bourges sans obstacle. Il n'y a plus d'armée régulière, plus de gouvernement obéi par tous. Une organisation révolutionnaire s'est constituée à Lyon, une autre à Marseille. Le Midi révèle des tendances séparatistes ; l'Ouest tend à s'isoler, au nom du principe catholique. Le gouvernement de Paris est déchiré par des divisions profondes[3] ; la désunion est com-

1. « En vérité, on ne peut se figurer cela : des chefs ne cherchant qu'à démoraliser l'armée, en lui communiquant les plus affreuses nouvelles, sans même en avoir de preuves, moins que cela, malgré les preuves du contraire » (*Trois mois à l'armée de Metz*, 237).

2. Voir son Compte rendu écrit et sa déposition à l'Enquête.

3. Général d'Andlau, 334. Néanmoins, Boyer rapporte que Paris est calme, que la défense s'y maintient inébranlable, qu'aucun fort n'a été pris ni même attaqué, les Allemands comptant s'emparer prochainement de la grande ville quand elle aura épuisé tous ses vivres (*ibid.*, 336). D'après une autre version, on aurait entendu dans Paris, non seulement la fusillade, mais le canon (*Trois mois à l'armée de Metz*, 238).

plète entre lui et la Délégation de Tours; Gambetta et M. de Kératry ont dû s'échapper en ballon pour fuir l'animosité de leurs collègues ou de la population.

L'anarchie est partout; le fantôme de pouvoir établi à Tours s'est transporté à Toulouse, d'aucuns disent à Pau, pour mieux se soustraire au voisinage de l'ennemi et au mouvement de l'Ouest; le Nord demande la paix à grands cris; Rouen et Le Havre implorent des garnisons prussiennes qu'on vient de leur envoyer.

La convocation d'une assemblée nationale avait été décidée sur la demande générale. Mais une minorité, composée de Gambetta, Kératry et Trochu, s'y étant opposée au nom des nécessités de la défense, le décret a été retiré et les élections ajournées à la disparition de l'ennemi du territoire national. La dictature reste aux mains de quelques hommes dont la seule idée est de conserver le pouvoir.

Au contraire, dans les pays occupés entre Metz et Paris, l'ordre est parfait; les convois ennemis circulent partout sous de faibles escortes; toute idée de résistance a disparu devant les sévères mesures de l'ennemi.

A l'étranger, nous ne pouvons compter sur aucune intervention. Bien plus, les Italiens nous réclament la Savoie, Nice et la Corse[1].

A ce tableau, où des parcelles de vérité se mêlent à un fond d'exagération grossière, Boyer ajoute quelques touches moins attristantes. Le roi Guillaume, bien qu'il ne l'ait pas vu personnellement, lui a paru « très désireux de terminer la guerre »; il a témoigné quelque regret du mal fait à la France et ne songe pas sans émotion aux souffrances causées par la prolongation des hostilités à ses propres sujets. Mais il ne trouve pas de pouvoir avec lequel il puisse s'entendre dans l'état présent du pays. Il aurait voulu favoriser la réunion d'une assemblée capable d'y remédier et avait, dans ce but, donné des instructions aux autorités

---

1. Général Fay, 235; général d'Andlau, 333-335; *Trois mois à l'armée de Metz*, 238.

militaires des régions occupées. Boyer affirme même avoir vu des affiches concernant les élections dans les gares et les villages qu'il a traversés [1].

Nous verrons bientôt quel effet produisent ces nouvelles sur les lieutenants de Bazaine. De son côté, le maréchal les accueille sans déplaisir, car elles sont pour favoriser ses projets. Mais, par contre, il est très peu satisfait du résultat de la mission de son aide de camp [2]. Les premières ouvertures, apportées par Regnier avec l'agrément de M. de Bismarck, lui faisaient espérer davantage. Pourtant, il devrait se rendre compte que la situation de l'armée a beaucoup empiré depuis un mois. Quoi d'étonnant à ce que l'ennemi se montre encore plus difficile ?

A peser exactement les conditions posées au général Boyer, il est évident que les combinaisons du maréchal n'ont plus aucune chance de succès. Quelle apparence qu'après avoir repoussé les offres de Regnier et l'intervention du général Bourbaki, l'impératrice se ravise aussi vite pour accepter un rôle devenu plus périlleux? Mais, comme un noyé, Bazaine se rattache à la seule branche qui lui reste. Il ne veut pas risquer une dernière sortie, sans doute par sentiment de son insuffisance ; il ne peut, à défaut d'une capitulation encore impossible, que tenter une entente avec l'impératrice. Il espère que, touchée de la situation de l'armée, elle permettra qu'on la sauve à son propre détriment. Il est d'ailleurs aveuglé par l'accueil plutôt bienveillant fait à son envoyé ; ses projets politiques ont paru recueillir l'approbation de nos vainqueurs. Dans son manque absolu de sens moral, leur appréciation est précieuse pour le maréchal, parce qu'elle semble garantir le succès de ses aspirations [3].

Il lui reste à concilier la nouvelle décision qu'il va proposer au conseil avec celles déjà prises le 10 octobre. La

1. Général d'Andlau, 336.
2. Général Jarras, 267 ; général d'Andlau, 340.
3. Général d'Andlau, 341.

question est délicate. Les deux dernières résolutions adoptées à cette date sont ainsi conçues :

« Les ouvertures seront entamées dans un délai de quarante-huit heures, afin de ne pas permettre à l'ennemi de retarder le moment de la convention jusqu'au jour et peut-être au delà du jour de l'épuisement de nos ressources.

« Si les conditions de l'ennemi portent atteinte à l'honneur militaire, on essaiera de se frayer un chemin par la force avant d'être épuisé par la famine. »

Comment, dans ces conditions, nos vivres devant être complètement épuisés le 20 octobre, entamer une double négociation avec l'impératrice et avec l'ennemi? Si elle échoue, l'armée ne sera-t-elle pas épuisée par la famine et incapable de se frayer passage? Le conseil sera donc conduit soit à se déjuger, soit à décider une sortie immédiate, et c'est la première de ces solutions que préfère Bazaine. Il va mettre tout en œuvre pour démontrer que les événements ont été plus forts que sa propre volonté, que le dépérissement de l'armée s'est précipité plus qu'il ne supposait et que, à défaut d'une lutte impossible, l'unique recours est de nous adresser à l'impératrice.

Il a déjà communiqué aux troupes l'état des travaux de l'ennemi et la répartition de ses forces[1]. Il réclame d'urgence un nouvel état des combattants, ne comprenant que ceux réellement aptes à marcher et à combattre. Ses prévisions sont encore déçues. Le total s'élève à 126,000 pour l'armée et à 23,000 pour la garnison de Metz. Il n'est pas tel que notre infériorité justifie une complète inaction.

D'autre part, l'état-major général établit une récapitulation des pertes de l'armée du Rhin depuis le 2 août. Elles atteignent 42,462 hommes, soit 26 généraux, 2,097 officiers et 40,339 sous-officiers et soldats. Ce sont là des chiffres considérables, de nature à montrer que nos troupes ont rempli largement leur tâche, et à lever tous les scrupules du conseil. Mais, à voir de plus près les choses, on se rend

1. Voir *suprà*, p. 408.

compte que ces pertes, très fortes dans la période active des opérations, du 2 août au 1er septembre, sont presque nulles depuis lors. Les premières atteignent 40,535 hommes (23 généraux, 2,008 officiers et 38,504 sous-officiers et soldats); les secondes 1,927 hommes (3 généraux, 89 officiers et 1,835 sous-officiers et soldats)[1]. Les conclusions sont aisées à tirer.

Quoi qu'il arrive, le dénouement est proche. Aussi Bazaine juge-t-il à propos de faire aux troupes une large distribution de toutes les faveurs qu'il peut accorder. Les grades, les croix, les médailles, sont donnés de tous côtés, presque sans examen. C'est une sorte de liquidation générale, qui rappelle celle du Trésor survenue peu auparavant. Ces largesses continueront jusqu'à la dernière heure, jusqu'au départ du maréchal pour l'Allemagne. Les formules imprimées ont été épuisées et il faut se servir de feuilles manuscrites, malgré les observations de l'employé du ministère chargé de ce service. « Qu'importe, puisque cela leur fait plaisir ? Vous savez bien que tout cela ne sera pas ratifié[2] ! »

Le 18 octobre, à 9 heures du matin, le conseil se réunit de nouveau[3]. Aux membres de la réunion du 10 le général Changarnier est venu s'ajouter[4], sans autre motif que le désir du maréchal de s'assurer un nouvel allié.

---

1. *L'Armée du Rhin*, 214-215 ; général d'Andlau, 344.
Ces chiffres se décomposent ainsi :
4 généraux, 358 officiers, 3,342 soldats tués ;
19 généraux, 1,488 officiers, 23,788 soldats blessés ;
3 généraux, 257 officiers, 13,208 soldats disparus.
De ces 13,208 disparus, les Allemands ne firent que 6,000 prisonniers environ (*L'Armée du Rhin, loc. cit.*). Le reste fut tué ou blessé.

2. Général d'Andlau, 344. De fait, la commission des grades, chargée de reviser ces nominations, après la guerre, fut très large pour l'armée de Metz, alors qu'elle se montrait très parcimonieuse pour les armées de Paris et surtout de province.

3. D'après le procès-verbal de la séance (*L'Armée du Rhin*, 180 ; *Enquête, dépositions*, IV, Bazaine, 211) complété au moyen de divers témoignages. Ce procès-verbal n'est pas signé et n'a pas été communiqué aux intéressés (*Procès Bazaine*, 524, Réquisitoire). Il présente néanmoins les garanties d'une exactitude relative.

4. Procès-verbal cité, ce qui n'empêche pas Changarnier de déclarer qu'il n'a pas assisté au conseil du 18 (*Procès Bazaine*, 429). Il paraît même y avoir été

A l'ouverture de la séance, Boyer expose la situation de la France telle que la lui aurait dépeinte M. de Bismarck. Il serait bien nécessaire, à ce moment, que le général indiquât l'origine de ses renseignements. Mais ses explications ne sont rien moins que catégoriques. Tandis que le maréchal Le Bœuf, les généraux de Ladmirault et Coffinières comprennent que la source est uniquement prussienne, le général Desvaux peut admettre que ces données ont été rectifiées par d'autres recueillies en cours de route. Enfin, le maréchal Canrobert et Frossard croient entendre le récit fidèle de ce qui se passe en France[1], sans doute parce qu'il cadre avec leurs idées.

Quant à Bazaine, il ne fait rien pour dissiper cette incertitude. Loin de là, nous le verrons prescrire de réunir le lendemain les officiers de tout grade et de leur communiquer ces nouvelles, en les chargeant d'en donner à leur tour connaissance aux troupes[2]. Il agit comme s'il n'y avait aucun doute à concevoir les concernant.

Pourtant le tableau de Boyer est singulièrement poussé au noir : certaines villes du département du Nord ne comptent opposer aucune résistance aux troupes allemandes; dans quelques-unes, où l'égoïsme est le sentiment dominant, Roubaix, par exemple, on n'est pas éloigné de les recevoir amicalement. Elles sont entrées sans coup férir à Rouen; un moment on a pensé qu'il en serait de même au Havre. Sur certains points, les francs-tireurs sont pour-

convoqué sur sa demande (Déposition Boyer). Ce personnage quelque peu ridicule est attaché à l'état-major du maréchal Le Bœuf sans fonctions définies. Voir, à son sujet, général Jarras, 75-77 ; général du Barail, III, 161, 481 ; général Castex, II, 45 ; colonel Fix, 50 ; P. de Massa, 283 ; général Trochu, *Œuvres posthumes*, II, 315 ; général Ambert, I, 212 ; colonel Rossel, 33.

1. *Procès Bazaine*, 419-429, dépositions Canrobert, Ladmirault, Frossard, Le Bœuf, Desvaux, Coffinières, Jarras, Changarnier ; *Enquête*, dépositions, IV, Canrobert, 281.

2. Le *Courrier de la Moselle*, s'étant attaché à faire ressortir l'invraisemblance de ces bruits, reçoit l'ordre de supprimer cet article. Le 26, le maréchal répond au maire de Metz qui signale l'anxiété de l'opinion : « M. le général Coffinières, ayant assisté à tous les conseils qui ont été tenus au grand quartier général, est en mesure d'exposer au conseil municipal la situation actuelle du pays » (*Procès Bazaine*, 526, réquisitoire).

chassés par leurs compatriotes autant que par l'ennemi. Les départements de l'Ouest sont prêts à se déchirer sous l'influence des idées religieuses. Ceux du Midi sont livrés à l'anarchie ; l'armée de la Loire vient d'être battue à Orléans ; les Allemands sont en marche sur Bourges[1]. Du moins c'est ainsi que Boyer résume son rapport. A en juger par la grande majorité des témoignages, il va beaucoup plus loin et ses récits seront encore exagérés en passant des commandants de corps d'armée à leurs officiers, ainsi qu'il fallait s'y attendre. L'armée tout entière va donc être trompée sur l'étendue des progrès de l'ennemi comme sur l'énergie de notre résistance.

Le général connaît par M. de Bismarck l'échec de Bourbaki dans sa mission et la décision qu'il a prise d'offrir son épée au gouvernement de la Défense nationale. Il n'en parle pas au conseil[2], auquel ce renseignement pourrait ouvrir

---

1. *Procès Bazaine*, 526, Réquisitoire, d'après la déposition de Boyer. En réalité, le tableau est encore plus noir, si l'on en juge d'après le général Jarras, *loc. cit.*, 267 : Boyer déclare avoir vu la garde nationale de Versailles faire le service concurremment avec les troupes allemandes. « Rouen aussi avait été occupé, sur la demande pressante des habitants ; il en serait bientôt de même du Havre ; les troupes qui devaient s'y rendre étaient déjà en route. On donnait à entendre, sans l'affirmer, que Lille était sur le point de faire semblable demande... M. Jules Favre, avec lequel M. de Bismarck avait eu des pourparlers, n'était qu'un avocat beau parleur et nullement un homme d'État. Il ignorait même la géographie de son pays.

« M. de Bismarck prenait à cœur la démarche du maréchal Bazaine et désirait la voir réussir, parce que, à ses yeux, c'était le seul moyen d'arriver à la conclusion de la paix, objet de tous ses vœux... »

Cette version est confirmée par les Historiques reproduisant les souvenirs des officiers, rédigés séance tenante après les communications des commandants de corps d'armée. Un carnet de notes journalières recueilli à l'instruction du procès Bazaine est ainsi conçu : « ... Paris ne s'est pas encore rendu, mais l'anarchie la plus effroyable y règne. — Le gouvernement provisoire, débordé par le flot révolutionnaire, ne fonctionne plus. — Deux de ses membres, MM. Gambetta et de Kératry, sont en fuite. — Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse et beaucoup d'autres villes s'administrent elles-mêmes et refusent de reconnaître le gouvernement. Lille et les places fortes du Nord demandent à traiter à tout prix. — Le Havre et Rouen ont demandé des garnisons prussiennes pour se sauver du pillage. — La dernière armée française qui eût quelque consistance a été anéantie sous le commandement du général d'Aurelle de Paladines ; il ne reste plus que nous.

« La Bretagne a rappelé tous ses enfants à son service et se prépare à une nouvelle guerre de chouans pour repousser l'ennemi s'il osait s'enfoncer jusque-là... » (*ibid.*).

2. *Procès Bazaine*, 422-429, dépositions Ladmirault, Frossard, Le Bœuf,

les yeux sur les chances de nouvelles négociations. Le chancelier lui a dit, au sujet des stipulations du traité de paix : « Il faut que l'Impératrice accèpte ces conditions, quelque exorbitantes qu'elles puissent paraître. » Il le tait également au conseil[1].

Son exposé terminé, il passe aux stipulations imposées par l'ennemi, pour nous permettre de quitter librement le camp retranché :

« L'armée de Metz déclare qu'elle est toujours l'armée de l'Empire, décidée à soutenir le gouvernement de la régence.

« Cette déclaration de l'armée coïncidera avec un manifeste de S. M. l'Impératrice régente, adressé au peuple français, et par lequel, au besoin, elle ferait un nouvel appel à la nation pour l'inviter à se prononcer sur la forme de gouvernement qu'elle désire adopter.

« Ces deux déclarations devront être accompagnées d'un acte signé par un délégué de la régence et acceptant les bases d'un traité à intervenir entre les gouvernements des puissances allemandes et le gouvernement de la régence[2]. »

Ainsi le général dissimule l'une des principales exigences de M. de Bismarck, à savoir la remise préliminaire de Metz à l'ennemi[3], condition de nature à faire rejeter immédiatement le projet de convention caressé par Bazaine.

Desvaux, Jarras ; d'après Coffinières (*ibid.*, 428), Boyer se borne à dire que Bourbaki a été autorisé à rentrer dans Metz. Au sujet de la mission Bourbaki et du général Boyer, voir le Journal du colonel Leperche (D'Eichthal, *loc. cit.*, 98).

1. *Procès Bazaine*, 419-428, dépositions Canrobert, Desvaux, Coffinières.

2. *Procès Bazaine*, 527, réquisitoire reproduisant le compte rendu écrit de Boyer.

3. *Procès Bazaine*, 421-429, dépositions Le Bœuf, Desvaux, Coffinières, Jarras.

D'après le livre de ce dernier (p. 267), Boyer expose que M. de Bismarck demande des garanties, sur lesquelles le général évite de s'expliquer; il fait comprendre qu'il s'agit non d'un traité, mais du moins des bases d'un traité que doit signer le gouvernement de la régente, et il insinue qu'une cession de territoire en forme le fond. Bazaine n'a pas qualité pour cela, mais bien l'impératrice. Il faudrait seulement qu'elle pût « s'appuyer sur une troupe dévouée et suffisamment nombreuse ». C'est le rôle dévolu à l'armée du Rhin.

Dans son interrogatoire (*Procès Bazaine*, 106), Bazaine ne peut répondre ni

« Le combat est, au fond, le sentiment de tous les membres du conseil », mais ils croient nos soldats hors d'état de se battre avec quelque chance de succès. Le projet mis en avant par Boyer permet d'éluder ou, du moins, d'ajourner cette triste nécessité. Le besoin de sortir d'une aussi affreuse position est si pressant, « qu'on n'aperçoit pas le danger politique auquel on s'expose[1] » et l'odieux d'une décision qui mettrait l'armée en opposition avec la majorité du pays.

La discussion étant ouverte sur la première des conditions posées par M. de Bismarck, les membres du conseil déclarent qu'ils y adhèrent, en ce qu'ils se regardent comme toujours liés par le serment prêté à l'empereur. Mais ils doutent, non sans raison[2], que l'armée les suive, une fois hors des murs de Metz, « toute couleur politique donnée à son action » pouvant motiver « des interprétations fâcheuses et devant être repoussée[3] ». Leur adhésion est donc purement platonique.

Sur le deuxième point, la discussion n'est point ouverte, l'impératrice seule pouvant juger de l'opportunité ou de la convenance de l'acte réclamé par M. de Bismarck.

Quant au troisième point, il soulève une discussion d'où il ressort que, de l'avis unanime, le maréchal ne devrait pas accepter la délégation de la régence pour signer les préliminaires de paix, s'ils comportaient une cession de territoire. « Il est même admis que, dans aucun cas, le maréchal ne saurait accepter aucune délégation pour signer le traité, toute son action devant rester uniquement militaire[4]... »

Ces trois points posés, on recherche si l'armée peut se

---

affirmativement, ni négativement à la question suivante : A-t-il fait connaître le 18 aux commandants de corps d'armée l'exigence de M. de Bismarck au sujet de la remise préalable de Metz ? Il avait d'ailleurs reconnu l'existence de cette condition dans son *Rapport et mémoire militaire* et à l'instruction.

1. Général Jarras, 267-272.

2. Général d'Andlau, 339 ; lettre du général Bisson, général Ambert, I, 220 ; voir *suprà*, p. 300.

3. Procès-verbal cité.

4. Procès-verbal cité.

soustraire aux exigences de l'ennemi. A l'unanimité, le conseil émet l'avis que tout effort pour sortir des lignes ennemies sera très probablement suivi d'un insuccès. Mais plusieurs membres pensent qu'il faut néanmoins tenter la fortune des armes, pour l'honneur de l'armée et quel que doive être le résultat.

Au contraire, le général Frossard n'est pas d'avis que l'on doive faire cette tentative. Ladmirault est à peu près du même sentiment. Nous serions infailliblement ramenés, car on ne peut compter sur les troupes; néanmoins, il est prêt à obéir avec ses généraux. Lui non plus, Le Bœuf ne croit pas au succès, mais il estime pourtant que l'on doit risquer « une folie glorieuse ».

Quant à Canrobert, il déclare que « c'est une évasion et non une sortie à tenter ». Il ne pense pas qu'elle puisse réussir. Nous serons dispersés, et l'on donnera ainsi « aux Prussiens l'occasion de s'enorgueillir de cette victoire, qui sera un désastre de plus à ajouter à nos revers ». Au contraire, Desvaux croit que l'on doit sortir, après être resté sous Metz jusqu'à consommation complète des vivres, « car on ne peut encore exiger des troupes un sacrifice ». Le général Soleille, fidèle au système qu'il a suivi depuis le 18 août, « ne veut pas de sortie; rien ne l'épouvante plus que la pensée des désordres et des conséquences du désastre inévitable qui suivra cette tentative. Il est convaincu qu'on ne franchira même pas les premières lignes ennemies. » Enfin, Coffinières s'en tient aux décisions du conseil du 10 octobre ; « si l'on ne peut obtenir des conditions honorables....., il faut essayer de se frayer un passage par la force[1]. » Il fait remarquer que ses prévisions se réalisent, que M. de Bismarck veut traîner les négociations en longueur. Il ajoute que les renseignements du général Boyer ne méritent « que la créance due à une source étrangère ». Il fait entrevoir la difficulté de restaurer le régime impérial, étant donné qu'on a reconnu ou du moins constaté l'exis-

---

1. Procès-verbal cité; *Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 248-249.

tence d'un nouveau gouvernement. Il expose qu'à Metz la population considère comme définitif l'établissement de la République. Ce n'est pas sans provoquer de nombreuses récriminations [1].

Néanmoins, l'opinion de Desvaux et de Coffinières, énergiquement émise, provoque un instant d'hésitation. On se demande jusqu'à quel point il serait permis de compter sur l'armée, si l'on acceptait les conditions de M. de Bismarck [2]. Il est convenu que l'on consultera les généraux à ce sujet. On se sépare à 10 heures [3].

Ainsi le conseil accepte docilement toutes les conditions posées par M. de Bismarck; il n'émet aucun doute sur la réalité des renseignements que rapporte Boyer. Pourtant la personnalité de ce dernier, premier aide de camp du maréchal, et passant pour devoir son grade uniquement à cette situation, devrait lui inspirer une certaine défiance. Pas un des assistants, sauf Coffinières, ne fait ressortir le danger pour l'armée de se mettre en opposition avec le sentiment du pays. Tous admettent la première condition de M. de Bismarck, qui est de nature essentiellement politique, et se défendent d'accepter la troisième, l'action du maréchal « devant rester uniquement militaire [4] ». Aucun ne paraît se rendre compte qu'à force de temporiser, l'armée va se trouver entre les deux termes de ce dilemme : sortir de Metz dans les pires conditions ou capituler sans combat [5]. Ce que

---

1. Général Coffinières, *La Capitulation de Metz*, 62 et suiv.
2. *Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 248-249; général Jarras, 272.
3. Après avoir fixé à 3 heures la nouvelle réunion (*Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 248-249); le procès-verbal ne mentionne qu'une séance.
4. Général d'Andlau, 347.
5. Il est bon de noter que, d'après certains témoignages, Bazaine aurait fait savoir que l'armée ne devait pas compter sur d'autres conditions que celles de Sedan (*Procès Bazaine*, 419, déposition Canrobert). Ladmirault, Frossard, Jarras affirment le contraire (*ibid.*, 422-429). Cette stipulation serait d'ailleurs contredite par l'objet même de la deuxième mission de Boyer et par le procès-verbal du conseil du 18. On ne peut l'admettre qu'à défaut de l'entente avec l'impératrice.

Il résulte d'une déposition du colonel de Villenoisy qu'entre le 21 et le 25 octobre, Coffinières connaît les conditions qui seront imposées à l'armée du Rhin (*Procès Bazaine*, 310): Le général Boyer a donc dû les communiquer à Bazaine et celui-ci à certains membres du conseil, sinon au conseil.

certains, Canrobert et Soleille notamment, paraissent redouter surtout, c'est le désordre et la dispersion qui suivraient un échec. La reddition des troupes ne sera-t-elle pas beaucoup plus regrettable ?

La séance est à peine terminée que, sans attendre la décision définitive, le maréchal demande à Frédéric-Charles un laissez-passer pour le général Boyer qui va se rendre en Angleterre comme Bourbaki. Il ne met pas en doute les dispositions des troupes; d'ailleurs le temps presse [1]. Connue de rares témoins, cette lettre motive de l'un d'eux les appréciations suivantes : « Quelle démarche incroyable ! Mais c'est de la démence !... On va perdre un temps précieux à entamer des négociations stériles, dangereuses, et tout à coup l'épuisement des vivres nous mettra à la merci du vainqueur [2] ! »

Il paraît certain que cette circonstance n'échappe point à Bazaine. Comme l'indiquent quelques mots qu'il échange le 17 avec Jarras, il ne nourrit aucune illusion sur le résultat final des négociations. Ce qu'il en fait est simplement pour tromper l'impatience des troupes, endormir leurs velléités d'action et arriver ainsi, sans chocs trop violents, à la capitulation qu'il pressent inévitable et à laquelle il se résigne aisément, espérant en sortir sans dommage individuel.

Dans l'après-midi, les commandants de corps d'armée réunissent le personnel sous leurs ordres pour lui faire les communications convenues. Au 6e corps, cette réunion a lieu à 2 heures. Le maréchal Canrobert est extrêmement « embarrassé » en reproduisant les détails de la mission Boyer. « Il parla longtemps pour ne rien dire, sa voix tremblait et, après bien des circonlocutions », il finit par déclarer « que le roi de Prusse ne voulait pas reconnaître le gouvernement de la Défense nationale, mais qu'il traiterait volontiers, et au grand avantage de l'armée française, avec

1. Général d'Andlau, 348 ; général Fay, 237.
2. Général Fay, 237.

le gouvernement de la régence ; qu'en conséquence le général en chef allait de nouveau envoyer le général Boyer pour décider l'impératrice à accepter cette proposition. Le maréchal nous engagea à réunir les officiers, pour leur faire bien comprendre la triste position dans laquelle se trouvait l'armée, et leur dire que le seul moyen d'en sortir était d'établir en France le gouvernement de la régence ; que, pour arriver à ce résultat, il n'y avait que quelque jours à attendre, que l'armée serait dirigée, avec drapeaux, armes et bagages, sur une ville de France où l'on proclamerait le nouveau gouvernement, qu'on comptait sur le dévouement du soldat pour prendre patience encore quelques jours, que, faute de pain, on augmenterait d'un tiers la ration de cheval. Les officiers acceptèrent la proposition du commandant en chef, mais, parmi eux, pas un n'aurait consenti à imposer un gouvernement à notre pays [1]... »

Pour mieux justifier ces étranges communications, Canrobert ne se fait pas faute d'exagérer les nouvelles, déjà si tristes, reçues par l'intermédiaire de Boyer : « ... Il faut que tout le monde sache que la France » est partout déchirée par les factions. « Le gouvernement de la Défense nationale était si divisé, que Gambetta est parti en ballon pour le rejoindre ; tombé dans l'Artois, il s'est dirigé avec ses collègues vers le Midi, et le roi de Prusse, qui ne peut bâtir sur le sable, ne saurait les écouter.

« L'ordre matériel est partout troublé ; les uns, comme la Normandie, Rouen, Le Havre, Versailles, ont appelé à leur secours les Prussiens qui y tiennent garnison par moitié avec la garde nationale.

1. Lettre du général Bisson, citée par le général Ambert, I, 220. La version du général Bisson est confirmée par le lieutenant-colonel de Montluisant, 75 et suiv. : « Personne n'a pris la parole ni protesté. » Montluisant se borne à déclarer après la séance aux aides de camp du maréchal que « les officiers peuvent bien accepter la restauration de la régence, puisque c'est le seul moyen de sauver la France et l'armée du Rhin ; mais qu'il ne faut tromper ni l'impératrice, ni personne ; qu'il n'est pas possible de parler aux officiers et aux troupes des projets du maréchal, sans proclamer bien haut que, la paix conclue et la France libre, le peuple français restera absolument maître de ses sentiments, de sa direction et de ses actes » (*ibid.*, 79).

« Les autres, comme la Bretagne, sont soulevés contre les envahisseurs protestants. A Lyon, règne le drapeau rouge, et à Marseille, le désordre et l'anarchie.

« Il ne reste rien debout en France, et tous les gouvernements localisés, sans force et sans moyens d'action, ne présentent qu'une impuissance avec laquelle le roi de Prusse ne veut pas traiter... »

Pour le moment, il n'y a plus « qu'une corde à tenter »; faire appel au gouvernement qui existait avant le 4 septembre et que le roi (*sic*) reconnaît seul : « la régence avec les deux Chambres assemblées...

« Le gâchis, le chaos règnent partout en France et, dans cet état, le général en chef s'est demandé quelle espèce de service nous pourrions rendre au pays; nous réalisons le seul ordre organisé en France, la seule force constituée. Si nous croulons, tout est fini, et une révolution sociale, débordant de toutes parts, va tout livrer sans rémission aux envahisseurs...

« En résumé,... il n'y a plus que deux routes à suivre :

« Ou bien nous abandonnerons le pays et toute chose pour essayer de gagner le Luxembourg, et nous ne laisserons en France que des ruines; ou bien nous essaierons de reconstituer quelque chose.

« Le maréchal... pense qu'il faut se cramponner à cette idée[1]... »

Ainsi, pour Canrobert comme pour Bazaine, la question militaire passe à l'arrière-plan. Il s'agit bien de défendre le sol national, de courir à l'aide des recrues, des mobiles, des gardes nationaux qui font à cette heure un rempart de leurs poitrines au pays natal ! La grande affaire est d'arrêter la révolution sociale. Insensés qui ne voient pas que leur acte est le plus terrible des réquisitoires contre une organisation politique aboutissant à de pareils résultats !

1. Lieutenant-colonel de Montluisant, 77-78. Le maréchal Canrobert reproduit en outre l'invention de M. de Bismarck ou de Boyer : l'Italie « ose redemander la Savoie, Nice et la Corse, et signer son infamie en nous donnant le coup de pied de l'âne ».

A la Garde, l'expédient arrêté par le conseil ne rencontre pas plus d'opposition qu'au 6e corps. Chacun n'y voit que la possibilité de rentrer honorablement en France. On se préoccupe peu de ce qui se passera au delà des lignes prussiennes, personne ne croyant à la possibilité d'imposer un gouvernement au pays[1]. Des trois autres corps d'armée, l'un, sans doute le 2e, accueille comme les précédents les propositions de Bazaine ; des 3e et 4e, l'un laisse voir une désapprobation à peine voilée ; l'autre « témoigne une véritable hostilité », soit par haine du régime impérial, soit par réprobation contre cette entente avec l'ennemi[2].

Quant aux officiers et aux hommes de troupe, la plupart donnent jusqu'au bout l'impression de la fidélité la plus entière au devoir. A la réserve d'artillerie du 6e corps, par exemple, le lieutenant-colonel de Montluisant les forme en cercle et, après avoir lu la communication de Canrobert, fait appel à leur esprit de sacrifice, à leur sens de la discipline. Consentiront-ils à tenir huit jours encore « sans broncher », malgré toutes les privations ? « Un seul cri : « Oui, « mon colonel ! » est sorti de toutes les poitrines... » Que de grandes choses on aurait pu faire avec ces braves gens, s'ils avaient été commandés !

Le matin du 19[3] a lieu une nouvelle réunion du conseil.

---

1. Général d'Andlau, 348, d'après le général Deligny, *loc. cit.* Le général du Barail, III, 215, est très vague sur ce sujet, suivant sa coutume. Dick de Lonlay, VI, 686, donne la substance de la communication du général Desvaux à ses subordonnés.

2. Général d'Andlau, 349. Il s'agit sans doute du 4e corps, d'après *Mes Souvenirs de l'armée du Rhin,* du général Grenier, cité par M. A. Duquet (*Les Derniers Jours de l'armée du Rhin,* 219). Quant au 3e, d'après l'auteur de *Trois mois à l'armée de Metz,* 241, personne n'aurait protesté contre la communication de Le Bœuf. Voir aussi, dans Dalichoux, 91, la reproduction d'une communication faite aux officiers d'une division le 19 et rédigée immédiatement par quelques-uns d'entre eux.

3. D'après le général Jarras, 267-272, il y a deux séances, le 18 et le matin du 19 ; de même, d'après le général d'Andlau, 345-349, et suivant le général Fay, 237-239 ; d'après le général Boyer (*Enquête,* dépositions, IV, Boyer, 249-250), il y en aurait deux le 18, à 8 heures et à 3 heures, et une autre le 19 vers 8 heures.

Le procès-verbal de la séance indique une seule réunion le 18. Il semble que la version des généraux Jarras, Fay et d'Andlau soit seule exacte. D'ailleurs Boyer, d'après lui-même, n'assiste pas à la séance du 19.

Les maréchaux Canrobert et Le Bœuf, les généraux Frossard et Desvaux déclarent que tous les officiers suivront le commandant en chef et que l'on peut compter sur l'armée. Ladmirault fait des réserves[1]. Quant à Coffinières, seul, il refuse d'accepter la combinaison de Boyer et de M. de Bismarck.

On discute alors la nécessité d'envoyer un officier général à l'impératrice, afin d'arriver à une convention honorable. Desvaux, Frossard, Canrobert, sont de cet avis. Le Bœuf préférerait à tous les partis celui auquel on s'est arrêté le 10, c'est-à-dire un dernier effort par les armes, si l'on n'obtient pas des conditions satisfaisantes. Lui aussi Ladmirault voudrait combattre, quoique ce soit « une folie glorieuse », sans autre résultat que de sauver notre honneur militaire.

Un moment, il y a une « grande hésitation » dans le conseil. Changarnier croit alors devoir intervenir, quoique sans droit aucun. Il déclare dans les termes les plus énergiques que « le seul moyen de salut, non seulement pour l'armée, mais pour la France, est de se rallier franchement » à l'impératrice. Il se montre « très vif contre les membres du gouvernement de la Défense nationale qu'il qualifie sévèrement ». L'hésitation du conseil est visible, en dépit de cette intervention si peu attendue. Bazaine invite alors Changarnier à reprendre la parole. Le vieux général, du ton le plus animé, insiste dans le même sens que précédemment : « Là seulement est le salut de l'armée, celui de la France et de la société ! L'impératrice acceptera, parce que c'est le seul moyen de conserver le trône à son fils ; l'armée suivra l'impératrice, parce qu'elle sera profondément touchée de la

1. *Enquête, loc. cit.* D'après le général Jarras, de cinq commandants de corps d'armée, trois déclarent que leurs généraux répondent des troupes ; deux protestent de leur dévouement personnel et « de celui de leurs généraux, prêts à se sacrifier aux intérêts de l'Empire », ajoutant qu'ils ne sont pas certains des troupes. Ils estiment imprudent de jeter l'armée dans une lutte politique. En outre, on s'aperçoit que, dans certains corps d'armée, les divisionnaires seuls ont été consultés ; dans d'autres tous les généraux et dans le dernier les colonels et chefs de service également. On décide d'abord une nouvelle consultation, mais le temps presse et il faut se décider (Général Jarras, 273-275).

confiance que lui témoignera une femme énergique et belle. » Il irait, s'il le fallait, la chercher lui-même, mais ne veut pas priver Boyer de cet honneur. Il fait alors intervenir tour à tour son âge avancé, ses sentiments patriotiques et son dévouement à la France [1].

Cette conversion subite d'un orléaniste notoire, d'un ennemi acharné de l'Empire, emporte la décision du conseil [2]. Par sept voix contre deux, il décide que le général Boyer se rendra en Angleterre pour essayer d'obtenir une convention honorable, mais à la condition expresse que nul traité ne sera signé ni convenu par le maréchal.

Notre envoyé devra également exposer à l'impératrice la situation de l'armée et, s'il n'est point possible d'arriver à la solution désirable, solliciter d'elle une lettre la déliant de son serment de fidélité et lui rendant sa liberté d'action [3].

Le conseil vient de se séparer quand, au bout d'un quart d'heure, Ladmirault reparaît au Ban-Saint-Martin et dit : « Je viens de revoir mes officiers généraux ; nous ne nous rangeons pas à cette détermination nouvelle. Nous préférons, moi et mes officiers, la solution proposée par le général

1. Général Jarras, 275-278. Pour Jarras il est hors de doute que le maréchal Bazaine « souhaitait cette solution et qu'il a dirigé la délibération de manière à l'obtenir ». Le général Derrécagaix (*Histoire de la guerre de 1870*, par V. D., officier d'état-major) écrit qu'il a lu la note suivante destinée à être communiquée le 19 ou le 20 octobre aux officiers de semaine de la garnison de Metz : « Le général Boyer part pour se rendre à Londres et en ramener l'Impératrice et le Prince impérial ; *le maréchal Bazaine sera nommé régent* » (Alfred Duquet, *Les Derniers Jours de l'armée du Rhin*, 223).

2. *Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 249-250 ; général Jarras, *loc. cit.* Au moment où Changarnier arrive à Metz, Jarras le voit avec grand étonnement admis dans la familiarité de l'empereur, mais l'explique par « une inconséquence dans la conduite d'un vieillard de soixante-quinze ans... Rien n'indiquait alors qu'après avoir été un ennemi acharné de l'Empire, il en était devenu un des partisans les plus dévoués. C'est cependant la révélation qu'il nous fit dans la séance du conseil... et c'est seulement après l'avoir entendu que je me rendis compte du motif pour lequel il avait été appelé à y assister... » (Général Jarras, 273-275).

3. Procès-verbal cité. Il est à noter que, dans ce procès-verbal, Bazaine ne figure pas parmi les votants (*L'Armée du Rhin*, 184) ; dans les *Épisodes*, 224, il porte au contraire les votants à neuf en se comptant parmi eux. Coffinières et Le Bœuf sont seuls à se prononcer pour la négative. Jarras n'a pas, comme on sait, voix délibérative. Changarnier vote oui.

Coffinières et à laquelle le maréchal Le Bœuf se range également [1]. » Cette protestation demeure sans effet.

Boyer ne partira que le lendemain, bien que la réponse affirmative de Frédéric-Charles soit parvenue vers 5 heures du soir. A plusieurs reprises Changarnier vient au grand quartier général pour presser son départ. A en croire Bazaine, il hésite à laisser partir Boyer, parce qu'il est déjà bien tard et que nous allons être réduits par la famine. Il y consent plutôt « pour maintenir le moral des troupes » que dans l'espoir d'une solution favorable. Pendant une de ses visites, Changarnier expose au maréchal ses vues pour le cas d'un départ de l'armée. Il y aurait lieu d'organiser le conseil de régence, en y plaçant M. Thiers, M. Drouyn de Lhuys et l'archevêque de Paris. Puis, changeant de sujet, il ajoute : « Je ne suis pas content de la conduite des princes, ils devraient être ici [2]. » Et ce singulier personnage aura jusqu'à la fin une influence marquée sur les événements sous Metz !

Le sort en est jeté : dans la matinée du 19, un officier prussien vient chercher le général Boyer pour le conduire à Corny et lui laisser ensuite toute liberté de continuer son voyage. Ce départ, bientôt connu de tous, provoque une grande émotion. Parmi les sentiments qui agitent l'armée

1. *Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 249. D'après le général Jarras (*loc. cit.*, 275-278), Ladmirault avait protesté de son dévouement à l'empereur, mais en ne parlant que pour lui et sur un ton assez triste pour laisser croire que ses propres sentiments n'étaient pas ceux de tout son corps d'armée. Desvaux, Canrobert et Soleille adhérèrent à la proposition sans longs commentaires. Le Bœuf et Coffinières déclarèrent que l'impératrice ne pourrait ou ne voudrait pas accepter. Quant à Frossard, il acceptait le projet de Boyer, tout en pensant que la régente devrait, après la paix, soumettre ses actes à un plébiscite.

2. Bazaine, *Épisodes*, 224. Après le conseil, Jarras entend très nettement Boyer répondre à Changarnier que M. de Bismarck lui a indiqué avec soin la marche à suivre et qu'il y a tout lieu de concevoir de bonnes espérances.

D'après le général d'Andlau, 349, le général Coffinières est, au cours du conseil, violemment mis en cause. Un membre le traite de *président de la république de Metz* et demande sa destitution immédiate. Un autre (Le Bœuf) s'écrie qu'il ne se pardonnera jamais d'avoir contresigné sa nomination. Le général répond en offrant de nouveau sa démission. Il insiste sur la séparation complète de la place et de l'armée, et rappelle qu'à dater du 20 il ne fournira plus de vivres à cette dernière. Sa concession ultime sera l'abandon de 80,000 rations à 300 grammes.

jusque dans ses rangs inférieurs, celui qui domine est l'indignation contre le maréchal. On ne croit pas à la réussite de ces négociations suspectes. On accuse Bazaine de chercher « une solution impossible. On a vu, en effet, des armées victorieuses imposer un souverain à un pays, mais conçoit-on des troupes vaincues qui prétendent restaurer une dynastie rejetée, il y a peu de semaines, par la nation[1] ! »

D'autre part, la situation de l'armée va empirant rapidement. « ... La diminution et, dans peu de jours, la suppression du pain, qui est un aliment presque indispensable du Français, et cela sans compensation, l'alimentation consistant presque exclusivement en viande sans sel, les nuits humides et pluvieuses passées sous la petite tente, le service de garde, l'ennui et le découragement qui gagnent nos soldats, tout cela commence à les éprouver et ne permettra pas d'attendre au delà d'une limite très rapprochée. Dans quelques jours, ils ne pourront plus supporter leurs misères, et il faudra absolument traiter[2]... » Comment croire que cette triste solution n'entre pas dans les prévisions du commandant en chef?

Jusqu'au 25 septembre, date du départ de Bourbaki, aucun désaccord ne s'était produit dans l'armée, tout entière à sa mission militaire. Elle ne s'occupait pas de politique, s'en tenant aux termes de l'ordre général du 16. La mission de Bourbaki, puis celles de Boyer ouvrent les yeux de tous. Des protestations se font entendre, d'abord en termes voilés, puis ouvertement. Les commandants de corps d'armée s'en émeuvent. Jusqu'alors ils ont été aveuglés par leur dévouement au régime impérial, par l'absence de nouvelles et de communications du gouvernement de la Défense nationale. Ils se rendent compte un peu tard que les troupes ne

1. Général Fay, 241.

2. Général Fay, 240, donnant l'opinion d'un général « qui connaît ses troupes et s'en occupe beaucoup ». Est-ce donc une particularité ? Le même officier général est tout à fait hostile à une sortie : « si l'on voulait absolument marcher à l'ennemi, on ne serait pas suivi, et il y aurait une débandade affreuse sous Metz, peut-être une révolte contre les officiers... et une capitulation sans conditions, à la merci du vainqueur... » (*ibid.*).

les suivraient pas dans leurs tentatives de restauration et cessent de désirer le succès de Boyer à Hastings. Infailliblement, ils le comprennent plus ou moins nettement, l'accession de l'impératrice aux propositions de M. de Bismarck ruinerait à tout jamais les espérances du parti bonapartiste. D'ailleurs ils ont uniquement obéi, pour la plupart, à l'entraînement de la parole de Changarnier qui, lui, n'a écouté que « sa haine invétérée et ardente de la République[1] ».

1. Général Jarras, 371.

VI

DEUXIÈME MISSION DU GÉNÉRAL BOYER

Le général Boyer à Chislehurst. — L'impératrice, M. de Bismarck et le roi Guillaume — Refus du roi. — Télégramme de M. de Bismarck à Bazaine. — Fin des négociations. — La Délégation et l'impératrice. — Boyer et Bazaine.

Tandis que l'armée du Rhin s'achemine ainsi vers la catastrophe finale sans en soupçonner l'étendue, le général Boyer accomplit son voyage en Angleterre. A Corny, il voit, non Frédéric-Charles, mais Stiehle qui lui remet un laissez-passer pour la frontière. Un aide de camp du prince va l'y accompagner, avec mission de l'attendre au retour, s'il le désire.

Par Remilly, Sarrelouis, Luxembourg, Arlon, le général gagne Bruxelles, non sans avoir perdu beaucoup de temps; il a même été obligé de coucher à Sarrelouis et à Arlon, ce dernier retard paraissant avoir été calculé. De Bruxelles il va en Angleterre par Ostende. Le 22, à 7 heures du matin, il est à Londres, après un voyage de près de trois jours. A 10h30, il est reçu par l'impératrice à Chislehurst. Après lui avoir remis les lettres de Bazaine[1] et de Frossard, dont il est porteur, il expose à la souveraine déchue la triste

1. La lettre de Bazaine est ainsi conçue :

« Madame,

« Il y a quelque temps, j'ai envoyé le général Bourbaki à Votre Majesté. N'ayant reçu aucune réponse, j'envoie aujourd'hui auprès d'Elle le général Boyer, mon aide de camp, pour l'assurer de notre fidélité. Elle aura la bonté de lui donner ses instructions et peut avoir confiance en lui.

« J'ai l'honneur d'être, etc. » (Bazaine, *Épisodes*, 218).

Quant à la lettre du général Frossard, datée du 18 octobre, un extrait certifié conforme a été lu au Procès Bazaine (426, déposition Frossard). L'ancien gouverneur du prince impérial cherche à déterminer l'impératrice à l'acceptation des conditions de M. de Bismarck.

Nous avons décrit la deuxième mission du général Boyer d'après sa déposition à l'Enquête (IV, 250-256), complétée par divers témoignages authentiques.

situation de l'armée. Quand il est parti, elle n'avait plus que deux jours de vivres. Le 20, la dernière ration de pain a dû être mangée et un jour entier s'est écoulé depuis.

« Le premier mouvement de l'impératrice est pour le salut de l'armée. » Elle prie Boyer d'adresser un télégramme à M. de Bismarck, par l'intermédiaire de M. de Bernstorff. ambassadeur de Prusse à Londres[1]. Il va demander au chancelier un armistice de quinze jours avec ravitaillement en faveur de l'armée du Rhin. Il témoignera également le désir de connaître les conditions des préliminaires de paix. Puis elle lui donne rendez-vous pour la journée dans cette ville. Elle change bientôt d'avis, en raison de l'urgence, et part pour Londres, pendant que Boyer se rend chez l'ambassadeur. Il retourne ensuite auprès de l'impératrice, qu'il trouve avec MM. Rouher, de La Valette, Chevreau, Jérôme David, de Persigny. Devant eux, il développe l'objet de sa mission. Une longue discussion s'ensuit. Avant tout, l'Impératrice désire connaître les préliminaires de paix que mentionne M. de Bismarck. Mais ce dernier n'y a fait qu'une allusion devant Boyer, et peu rassurante : « L'impératrice devra accepter ces conditions, quelque exorbitantes qu'elles puissent lui paraître[2]. »

Elle télégraphie à Wilhelmshöhe, demandant à Napoléon III s'il les connaît. La réponse, énigmatique, témoigne d'une certaine mauvaise humeur : l'impératrice doit les connaître aussi bien que lui[3]. Elle ne paraît pas comprendre et envoie chez M. de Bernstorff pour transmettre une nouvelle dépêche à M. de Bismarck. De nouveau elle lui demande la

1. « Je viens de voir l'Impératrice. Sa Majesté me charge de demander un armistice de quinze jours pour l'armée de Metz, avec faculté de se ravitailler pendant cet armistice.

« Sa Majesté désire en outre qu'on lui fasse connaître les conditions des préliminaires de paix. »

Un télégramme, envoyé à Bazaine le même jour, est ainsi conçu : « Arrivé ce matin à Londres, j'étais à 10 heures chez l'Impératrice. Sa Majesté me charge de vous dire que tous ses vœux sont pour le salut de l'armée. Elle a demandé un armistice de quinze jours avec ravitaillement » (*Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 251-268).

2. Voir *suprà*, p. 418.

3. *Enquête, loc. cit.;* le général Boyer n'a point vu le texte de cette réponse.

nature de ces conditions, ajoutant qu'elle ne peut s'engager à signer les yeux fermés et qu'elle ne consentira jamais à une cession de territoire[1].

Boyer lui fait remarquer à ce sujet que cette mutilation est inévitable, d'après ses propres conversations avec M. de Bernstorff. L'impératrice affirme encore une fois qu'elle ne l'acceptera jamais. Si l'on veut la lui imposer, elle devra se borner à des vœux pour l'armée[2]. Ses conseillers ne font aucun effort pour la convaincre[3]. Ils se rendent compte sans doute, ainsi qu'elle-même, que la signature de la régente apposée à la mutilation de la France ruinerait pour toujours leurs communes espérances.

Ajoutons d'ailleurs que l'impératrice ne persévérera pas dans la ligne de conduite que les intérêts de son fils et ceux de notre pays s'accordent à lui suggérer[4]. Elle est même moins ferme qu'il ne conviendrait dans sa résolution de ne jamais accepter une cession territoriale[5] et se laissera

1. *Enquête, loc. cit.* Ce télégramme du 22 ne figure pas dans la déposition du général Boyer.

2. *Enquête, loc. cit.*

3. *Procès Bazaine*, 430, déposition Rouher.

D'après M. Alfred Duquet (*Les Derniers Jours de l'armée du Rhin*, 227), l'impératrice aurait été sur le point de céder aux insistances de Boyer. Elle aurait même signé « la nomination de Bazaine », sans doute comme régent ou lieutenant de l'empereur, entre 10 heures et 11 heures du soir. Mais un scrupule lui vint. Elle fit appeler Boyer entre 1 heure et 2 heures du matin, lui redemanda l'ordre et le déchira en disant : « Je ne veux pas être cause des malheurs de la France, ni de ses divisions en face de l'ennemi. »

M. Duquet tient ce récit du général de Waldner-Freundstein, qui le tient lui-même du général Henry et du baron de Bourgoing, écuyer de l'impératrice.

4. D'après les *Mémoires de Bismarck* par M. Busch, traduction, 247, le 11 janvier 1871, Clément Duvernois demande à venir à Versailles pour négocier la paix au nom de la régente. Celle-ci admet le principe d'une cession territoriale et propose que le pays annexé à l'Allemagne ait la superficie de la Savoie et du comté de Nice. Le 22 janvier, Clément Duvernois est reçu par M. de Bismarck sous le nom de Duparc, arrivant de Wilhelmshöhe. Le 31, il a une nouvelle entrevue avec le chancelier. Il est probable que les négociations alors entamées par Jules Favre en vue de l'armistice coupent court au rêve de l'impératrice.

5. Dans les premiers jours d'octobre, Rouher charge le fils de Théophile Gautier, précédemment sous-préfet à Pontoise, de se rendre à Versailles pour faire connaître au chancelier les bases sur lesquelles l'impératrice croirait pouvoir traiter. Il est porteur, en outre, d'une lettre de l'ex-souveraine au roi Guillaume. Il part le 10 et n'est à Versailles que le 23, pour être reçu par M. de Bismarck le 24 au soir. Les conditions suggérées par l'impératrice sont les sui-

entraîner à de gauches tentatives de négociations, vouées d'avance à un complet échec.

Le 23, elle adresse une nouvelle dépêche au roi pour insister sur sa demande première, faisant, bien inutilement, appel au cœur de ce souverain[1]. La raison politique parle plus haut que ces vaines supplications. Pourquoi le roi Guillaume consentirait-il à ravitailler Metz, à prolonger de quinze jours la résistance de l'armée du Rhin, sans avoir la moindre certitude que les négociations à peine amorcées le conduiront au résultat souhaité? Sous bref délai, la famine va la lui livrer, ainsi que Metz. Comment renoncerait-il à un avantage certain pour un bénéfice tout à fait aléatoire, puisqu'il dépend des dispositions de l'armée et surtout de la nation? Dans la réalité, si, par impossible, il se laissait toucher par l'appel de l'impératrice, les préliminaires de paix ne pourraient être signés et la victoire de Coulmiers amènerait très probablement la levée du siège de Paris.

Déjà d'ailleurs, M. de Bismarck répond négativement à la demande de la veille : « Pour pouvoir répondre, il me faut prendre les ordres du roi. Je puis dire d'avance que le ravitaillement est militairement impossible; je m'en rapporte au jugement du général Boyer[2]. »

Entre temps, l'impératrice écrit à M. de Bernstorff pour

---

vantes : démantèlement de Strasbourg qui sera déclaré ville libre avec un territoire adjacent. La France paiera 2 milliards et cédera la Cochinchine.

Le roi Guillaume déclare ces conditions inacceptables, surtout pour l'Alsace; M. Gautier propose alors une autre combinaison : l'Alsace resterait autonome pendant cinq ans. Passé ce délai, elle serait consultée sur les trois solutions suivantes : retour à la France, annexion à l'Allemagne ou constitution en État distinct. Dans les trois cas elle serait déclarée neutre, sans fortifications, ni armée. La capitulation de Metz mit ces pourparlers à néant. Gautier fut congédié de Versailles (H. Genevois, *La Défense nationale*, 189 et suiv., d'après Th. Gautier fils. Une visite au comte de Bismarck à Versailles : octobre 1870, *Revue de Paris*, 15 août 1903).

1. « Votre Majesté a entre les mains la dépêche du comte de Bernstorff au comte de Bismarck. Je fais appel au cœur du roi, à sa générosité de soldat. Je supplie Votre Majesté d'être favorable à ma demande; son succès est la condition indispensable pour la suite des négociations » (*Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 268).

2. *Enquête*, dépositions, IV, 268.

lui demander un rendez-vous à Londres [1]. C'est au sujet des conditions de la paix qu'elle voudrait l'interroger. Mais elle ne va pas tarder à voir ses dernières espérances anéanties. Ce n'est pas que le roi Guillaume et surtout M. de Bismarck aient la moindre aversion pour une restauration bonapartiste. C'est au contraire le rêve du chancelier, qui y voit une garantie de paix. Mais il ne veut pas le réaliser aux dépens des intérêts positifs de l'Allemagne et ne songe aucunement à laisser la proie pour l'ombre [2].

Une longue journée se passe sans autre communication du roi et de M. de Bismarck à l'impératrice. Après des heures d'anxiété, elle reçoit le 25 une réponse négative de tous deux. Le souverain y met plus de formes que le ministre, mais le refus est identique [3].

Le soir du 25 octobre, l'impératrice voit M. de Bernstorff

---

1. « Le temps est si précieux et les intermédiaires nous en font tant perdre que je désirerais pouvoir vous parler.

« Lady X... a bien voulu mettre à ma disposition sa maison à Londres. Si vous pouvez vous y rendre, *personne ne vous verra* » (23 octobre) [*Procès Bazaine*, 600, défense Lachaud].

2. Le 23, il dit à M. Rameau : « C'est l'intérêt du vainqueur de laisser la nation vaincue sous un régime qui repose uniquement sur l'armée, parce qu'alors il lui est impossible de songer à une nouvelle guerre... » Le 24, sur des nouvelles de Marseille : « Il est hors de doute que l'on va à une guerre civile, et je ne serais pas étonné si, d'ici peu, nous avions une république du Midi de la France » (M. Busch, *Mémoires de Bismarck*, traduction, 168).

3. Le roi Guillaume à l'impératrice, 25 octobre :

« Le comte de Bernstorff m'a télégraphié les paroles que vous avez bien voulu m'adresser.

« Je désire de tout mon cœur rendre la paix aux deux nations ; mais, pour y arriver, il faudrait d'abord établir la probabilité, au moins, que nous réussirons à faire accepter à la France le résultat de nos transactions, sans continuer la guerre contre la totalité des forces françaises.

« A l'heure qu'il est, je regrette que l'incertitude où nous sommes, par rapport aux dispositions politiques de l'armée de Metz, autant que de la nation française, ne nous permette pas de donner suite aux négociations proposées par V. M. » (*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 240).

Le télégramme de M. de Bismarck est ainsi conçu (25 octobre) :

« Les questions posées hier ne donnent ni à l'impératrice, ni à nous, les assurances des garanties de paix.

« L'armée de Bazaine n'a pas fait acte d'adhésion et nous serions obligés de poursuivre par nos armes, et probablement contre l'armée de Bazaine, l'exécution du traité.

« Le roi ne traitera que sous les conditions que j'ai fait connaître au général Boyer et dont aucune n'a été remplie » (*Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 268-269).

à Londres. L'ambassadeur déclare connaître les bases de la paix, telles que les veut le roi Guillaume; mais il refuse de les communiquer sans l'autorisation de ce souverain. Cet inexplicable refus, venant après un autre, montre le sérieux qu'apporte maintenant le chancelier à cette négociation. Il sait par Regnier, peut-être par Boyer, que la fin de la résistance est prochaine à Metz. Si, pendant la première mission du général, il songe réellement à favoriser une restauration bonapartiste en échange de la certitude d'une paix prochaine, il n'en va plus de même aujourd'hui. Le voudrait-il d'ailleurs, les événements vont plus vite que les négociations et la chute de Metz est imminente.

Il a déjà envoyé à Bazaine un télégramme qui fait crouler en un instant toutes les combinaisons du maréchal et de Boyer. Le 24, Frédéric-Charles adresse au Ban-Saint-Martin la lettre suivante :

« J'ai l'honneur d'envoyer copie à V. E. d'un télégramme « arrivé à minuit et dont voici la teneur :

« A S. A. le prince Frédéric-Charles, pour le maréchal « Bazaine :

« Le général Boyer désire que je vous communique le « télégramme suivant :

« L'impératrice, que j'ai vue, fera les plus grands efforts « en faveur de l'armée de Metz qui est l'objet de sa pro- « fonde sollicitude et de ses préoccupations constantes. »

« Je dois cependant vous faire observer, monsieur le Ma- « réchal, que, depuis mon entretien avec M. le général « Boyer, aucune des garanties que je lui avais désignées « comme indispensables, avant d'entrer en négociations « avec la régence impériale, n'a été réalisée, et que, l'avenir « de la cause de l'Empire n'étant nullement assuré par l'at- « titude de la nation et de l'armée françaises, il est impos- « sible au roi de se prêter à des négociations dont S. M., « seule, aurait à faire accepter les résultats à la nation fran- « çaise. Les propositions qui nous arrivent de Londres sont, « dans la situation actuelle, absolument inacceptables et je « constate, à mon regret, que je n'entrevois plus aucune

« chance d'arriver à un résultat par des négociations politi-
« ques. — BISMARCK [1]. »

Nous verrons plus loin à quelles résolutions cette lettre conduira le maréchal. Pendant ce temps, à Londres, l'impératrice continue ses tentatives, contre toute espérance. Le 26 octobre, sur la suggestion de M. Rouher, elle propose de déléguer ses pouvoirs à Bazaine, avec un blanc-seing pour signer la paix en son nom. Le général Boyer objecte que c'est impossible, que le conseil a formellement décidé le contraire.

Le lendemain 27, survient un nouveau télégramme de M. de Bismarck annonçant qu'il ne peut donner aucun détail sur les préliminaires de paix autre que ceux qu'il a déjà donnés. C'est une fin de non-recevoir et rien de plus, car, à l'heure actuelle, on ne peut encore comprendre ce qu'il entend ainsi. Fait-il allusion à ses pourparlers avec Regnier, ou à ceux avec Jules Favre? A-t-il spécifié ces conditions au général Boyer, qui croit devoir les taire à l'impératrice comme il les a tues au conseil? Toutes les hypothèses sont permises à cet égard.

D'après Boyer, l'impératrice et son entourage assurent qu'ils ignorent ces stipulations. Il n'en sait pas davantage [2].

Une lettre de M. de Bernstorff met fin à ces informes négociations, qui témoignent, de notre côté, d'une excessive naïveté, d'une entière méconnaissance de la situation géné-

---

1. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 214.

2. A Bruxelles, au retour, il a une conversation avec Regnier et en déduit que M. de Bismarck faisait allusion à une délimitation proposée par Regnier, dont l'impératrice devait avoir connaissance. Il est difficile de croire que le chancelier ait simplement fait siennes les propositions de cet intrigant.

Il s'agissait de tracer la nouvelle frontière par Sarreguemines, Sarrebourg, les crêtes des Vosges vers Saverne jusqu'au Hohneck, et de là par une ligne allant joindre le Rhin au sud de Schlestadt (*Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 252-253). Boyer croit d'ailleurs, d'après une source très autorisée, que Regnier était certainement un agent prussien d'accord avec le gouvernement russe (*sic*). Ces deux puissances voulaient, dit-il, amener l'impératrice à signer un traité (*ibid.*).

D'après Oncken, *Unser Heldenkaiser*, 207, M. de Bismarck aurait, le 12 septembre, dans deux circulaires, notifié aux neutres les conditions de la paix : annexion de l'Alsace-Lorraine, y compris Metz et Strasbourg. Le roi avait exprimé la même idée dans une lettre du 29 août à la reine Augusta.

rale et surtout de notre adversaire, tandis que ce dernier y fait preuve d'un défaut absolu de scrupules et de générosité. Ce que l'on peut admettre de moins désavantageux pour les Allemands est qu'il y a lutte entre deux tendances distinctes. Si Bismarck et les diplomates sont disposés à faire la paix, de préférence avec la régence, pour consolider les résultats acquis, Moltke et les militaires[1] veulent jusqu'au bout tirer parti de leurs victoires, et le roi Guillaume, comme en 1866, penche du côté de ces derniers[2]. De là le double courant que l'on peut observer dans ces pourparlers.

Le 27, l'ambassadeur de Prusse à Londres annonce à Boyer la capitulation de l'armée du Rhin et de la place de Metz[3]. Pour l'impératrice, il n'y a plus qu'à pleurer ce fatal événement auquel sa légèreté a tant contribué. Comment oublier, à cette heure funèbre, qu'elle a eu la part prépondérante dans la déclaration de guerre et que, plus tard, son action s'est constamment exercée dans le sens le plus funeste à nos intérêts, notamment pendant la campagne de l'armée de Châlons[4]?

---

1. D'après Th. Gautier fils (*loc. cit.*, 784), l'opposition au traité vient très probablement de Frédéric-Charles. Moltke est sans doute du même avis.

2. Voir *suprà*, p. 294.

3. « Mon général,

« Comme je vous l'ai promis, il faut bien que je vous dise que l'armée du maréchal Bazaine et la forteresse de Metz ont capitulé aujourd'hui. Je sens toute la douleur que cela doit causer à un brave et loyal général, et je suis sincèrement fâché que ce soit moi qui ait dû vous l'annoncer. Croyez, etc. » (*Procès Bazaine*, 602, défense Lachaud).

4. Voici comment s'exprime le roi Guillaume au sujet de l'impératrice, dans une lettre du 6 novembre à la reine Augusta : « ... Dass die Kaiserin Eugenie gealtert ist. ist nur zu begreiflich : sie muss sich furchtbar in ihrem Gewissen belastet fühlen, zu dem Kriege getrieben zu haben ! (Il n'est que trop compréhensible que l'impératrice Eugénie soit vieillie : elle doit sentir sa conscience terriblement chargée, du fait qu'elle a poussé à la guerre !) » (Oncken, 218). Elle écrit à Boyer le 27 :

« Mon cher général, je viens de recevoir votre lettre ! Brisée par la douleur, je ne puis que vous exposer mon admiration pour cette vaillante armée et ses chefs... Vous connaissez mes efforts et mon impuissance pour conjurer un sort que j'eusse voulu leur épargner au prix de nos plus chères espérances !... Quand vous rejoindrez vos compagnons d'armes, dites-leur qu'ils ont été l'espérance, l'orgueil et la douleur d'une exilée comme eux » (*Procès Bazaine*, 602, défense Lachaud).

Les négociations du général Boyer n'ont pas échappé à la Délégation de Tours, qui craint fort, un instant, qu'elles n'aboutissent à un résultat sérieux. Elle fait même prier un diplomate en vue d'intervenir auprès de l'impératrice pour lui déconseiller toute entente avec nos adversaires. Le 24 octobre, une lettre arrivant de Tours insiste vivement dans ce sens[1]. Le 26, l'impératrice répond : « La reddition de Metz est une affaire d'heures; les vivres manquent. On ne saurait trop se hâter et conclure l'armistice. Je désire sauver la dernière armée de l'ordre, même au prix de toutes nos espérances...

« Vous ne pouvez douter de mon ardent patriotisme, qui me fait m'efforcer aujourd'hui, tout en réservant nos droits, à la conclusion de la paix[2]. »

A la suite de cette démarche, la Délégation croit devoir, avec raison, faire remercier la souveraine déchue de son attitude. Le chargé d'affaires de France, M. Tissot, est chargé de lui porter le témoignage de sa reconnaissance[3].

Quant à Boyer, parti pour rejoindre Bazaine, à Bruxelles, le 3 novembre, il se présente à la maréchale qui le reçoit fort mal. Elle lui reproche en effet d'avoir été le mauvais génie de son mari. Quoi qu'il en puisse être, après avoir fait auprès de Bazaine, depuis 1862 au Mexique, figure d'ami plutôt que d'aide de camp, il doit s'en séparer et reçoit de lui le conseil de rentrer en France[4]. Le rôle mili-

1. De Tours, on prie un diplomate de s'adresser à l'impératrice : « ... C'est ainsi que je me suis chargé d'une mission très peu correcte sous le rapport diplomatique... Cette lettre arrivera un peu tard; toujours est-il que j'ai voulu m'acquitter d'une communication que mon dévouement pour votre cause et celle de la France m'a seul fait accepter. Les nouvelles de Paris sont vraiment bonnes et l'armée de la Loire n'est plus un mythe. Si ce n'est la pensée de voir Metz capituler, la situation s'améliore chaque jour... » (*Procès Bazaine*, 602, défense Lachaud).

2. *Procès Bazaine*, 602, défense Lachaud.

3. L'impératrice refusa de le recevoir, faisant dire qu'elle était tout entière à sa douleur, mais elle engagea Boyer à aller le voir, ce qui fut fait (*Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 253; *Procès Bazaine*, 602, défense Lachaud).

4. *Enquête*, dépositions, IV, Boyer, 253-256; *Procès Bazaine*, 413, déposition Tachard. D'après M. Tachard, ministre de France à Bruxelles, la maréchale nommait Boyer « le malheur de mon mari ». Au cours de l'Enquête parlementaire, de l'Instruction et du Procès Bazaine, Boyer s'efforça néanmoins, et cela

taire de tous deux est fini avec la désastreuse capitulation à laquelle leur nom reste attaché, Bazaine pour l'avoir conclue après l'avoir rendue inévitable, Boyer parce qu'il a pris une part prépondérante aux événements qui en ont préparé la conclusion.

---

constamment, de couvrir le maréchal, non sans faire très sérieusement suspecter sa bonne foi et sa véracité.

Ajoutons, pour compléter le personnage, qu'il crut devoir ne prendre aucune part à la défense nationale, bien qu'absolument libre de ses mouvements.

VII

METZ DU 18 AU 23 OCTOBRE

Les privations à Metz. — Les chevaux. — Les pluies. — L'état moral. — Le service d'avant-postes. — Le laisser-aller. — Préparatifs de sortie. — Communication adressée à Tours. — L'ennemi. — Fractions détachées de l'investissement.

Cependant, à Metz, les privations deviennent beaucoup plus sensibles. On avait compté sur les perquisitions pour fournir une grande quantité de vivres. Mais « des difficultés sans nombre » surgissent, la population opposant « une résistance toute naturelle à se dessaisir de ses moyens de subsistance[1] ». Dans ces conditions, les quantités de blé ainsi réunies sont « insignifiantes » et l'on est obligé d'user de tous les moyens pour faire face aux besoins de l'armée[2]. Un arrêté du général Coffinières en date du 18 octobre fixe la ration de pain à 300 grammes pour les habitants[3] ; les ressources que contient encore la ville leur sont réservées.

Heureusement, certains corps d'armée avaient des excédents de certaines denrées qu'ils dissimulaient lors des recensements généraux. On en fait la répartition ; Coffinières consent à céder encore 80,000 rations de pain et l'on peut ainsi prolonger quelque peu les distributions. Celle du pain cesse le 20. Les 21, 22, 23, on consomme les deux rations de biscuit que les hommes sont supposés avoir encore dans

1. Lettre du général Coffinières à l'intendant en chef, 15 octobre (*L'Armée du Rhin*, 298). La ration de pain a été fixée à 200 grammes le 12, et les distributions de fourrage pour les magasins de l'armée ont cessé le 13 (Dick de Lonlay, VI, 614). Au 6e corps, à dater du 18, il n'y a plus de sel, plus de sucre, et la ration de pain est de 170 grammes (*ibid.*, 666).

2. L'intendant en chef au maréchal Bazaine, 15 octobre (*L'Armée du Rhin*, 297). On comptait sur 1,500 quintaux (Lettre de Coffinières citée). D'après l'auteur de *Trois mois à l'armée de Metz*, 269, ces perquisitions sont très incomplètes.

3. A dater du 19 ; demi-ration, 200 grammes ; un quart de ration, 100 grammes (Dick de Lonlay, VI, 666). *L'Indépendant de la Moselle* du 23 signale la fin des perquisitions ; le blé a été réuni au moulin des Onze-Tournants et la farine à l'hospice Saint-Nicolas. Le travail de la distribution des cartes pour la livraison du pain par les boulangers n'est terminé que le 22 (Dalichoux, 74).

leur sac et dont beaucoup ont disparu [1]. Le 24, il n'y aura plus ni pain, ni biscuit [2].

Il faut dire que le peu de ressources restant encore dans le camp retranché est mal utilisé. Le 21, les forts distribuent une double ration de pain blanc; les boulangers de Metz continuent à en vendre à certains privilégiés; jusqu'au dernier jour, on peut acheter du sel à raison de 10 ou 15 fr. la livre, alors que l'armée en manque complètement [3]. Des quantités considérables de blé ont été données aux chevaux; le pain a été longtemps gaspillé impunément. Il faut en venir à distribuer de l'amidon, des graines de trèfle [4], alors que, le 19 octobre, on autorise encore l'intendant de la Garde à requérir du blé, de la farine, des fourrages, du vin, qui existent dans les localités voisines de ses bivouacs, en sus des besoins des habitants [5]. Le 23, on découvre quelques sacs de blé à Saint-Éloy.

Le 18, on évalue à 20,000 le nombre des chevaux dont dispose l'armée. Un millier disparaissent chaque jour, morts de misère ou livrés à la boucherie [6]. On tente inutilement de faire des conserves de viande de cheval, faute de moyens appropriés [7]. Dès les premiers jours d'octobre, les

---

1. Général Fay, 239. D'après l'auteur de *Trois mois à l'armée de Metz*, 232, le 16 octobre, le 3e corps perçoit encore une ration de 300 grammes de pain, et l'on distribue même du bœuf à raison de 250 grammes. De même, au 22 octobre, une batterie de la réserve du 6e corps a cinq sacs d'avoine, une autre deux sacs de blé, une troisième quelques caisses de biscuit. Il y a du pain et de la viande de cheval en quantité suffisante ; on pourrait encore subsister « quinze à vingt jours et même davantage » (Lieutenant-colonel de Montluisant, 83).

2. Le 24, au 3e corps, on distribue « un peu de farine » ; le 25, « un peu de millet » ; le 26, 37 grammes de blé ; le 27, même quantité ; le 26, on distribue en outre 20 grammes de riz ; les 26 et 27, une ration d'eau-de-vie ; les 27, 28, 29, une ration de sucre et café à raison de 10 grammes par ration, plus une ration de vin. On ne distribue plus de sel à dater du 10 (*Trois mois à l'armée de Metz*, 266).

3. *Trois mois à l'armée de Metz*, 266.

4. Dick de Lonlay, VI, 699, à partir du 21 octobre.

5. Général Fay, 245 ; lieutenant-colonel de Montluisant, 84. A la date du 21, les rations de sucre et de café sont réduites à 10 grammes. De grosses inégalités se produisent. Le 24, Montaudon vient de réduire la ration de pain à 200 grammes pour sa division. Dans la plupart des autres corps, il n'y a plus ni pain, ni sucre, ni café, ni sel (Général Montaudon, II, 191).

6. Général Fay, 239.

7. Dick de Lonlay, VI, 483.

régiments de cavalerie n'ont plus qu'un nombre de montures fort restreint[1]. Dans l'artillerie, leur disparition est moins rapide[2]. Néanmoins, le 21, le maréchal Bazaine fait prévenir Coffinières qu'il ne sera pas possible d'assurer le lendemain la livraison habituelle de chevaux à la place et qu'il devra faire un prélèvement sur ceux qu'elle contient. Ainsi pris au dépourvu, le commandant supérieur de Metz proteste qu'il ne pourra faire des distributions de viande dans ces conditions. On lui alloue donc cinquante chevaux pour le 22.

Le lendemain, on autorise les commandants de corps d'armée à remplacer par des chevaux d'officiers appartenant à l'État ceux trop épuisés des escadrons de partisans ou d'escorte[3]. Dans les divisions les plus favorisées, ces malheureux animaux ne reçoivent plus que de la paille, à raison d'une livre par jour, des feuilles et des sarments. Ils meurent « comme des mouches[4] ».

Le 24 octobre, le général de Ladmirault pousse un cri d'alarme : il rend compte, en effet, que le 4e corps n'aura bientôt plus de chevaux à manger. Ses régiments de cavalerie n'ont chacun que des montures d'officiers et huit chevaux de trait ; ceux d'infanterie, les chevaux d'officiers et sept chevaux ou mulets pour les bagages. Il n'y a plus de ces animaux que dans le train, et encore pour deux ou trois jours de consommation. Le maréchal se borne à répondre que la situation est identique pour les autres corps d'armée. Il faut donc manger les chevaux du train, en gardant les mulets jusqu'à la dernière extrémité[5].

1. 80 au 5e dragons le 6 octobre (Lieutenant de Saint-Just, *Historique* du corps, 343).
2. La réserve du 6e corps a 240 chevaux de combat le 22 octobre (Lieutenant-colonel de Montluisant, 83).
3. Général Fay, 248. A la même date, il n'y a plus que 216 chevaux à la réserve du 6e corps (5 batteries); quatre sont morts la nuit précédente (Lieutenant-colonel de Montluisant, 84).
4. Général Montaudon, II, 191.
5. Général Fay, 249. A la même date, dans Metz, un arrêté du général Coffinières restreint à 7 heures du soir l'éclairage par le gaz dans les maisons particulières (*Journal de Genève, loc. cit.*).

En dépit de cette pénurie croissante, on laissera inutilisées des quantités notables de vivres au dernier jour de la résistance. Les Allemands prendront livraison de milliers de rations, alors que nos soldats ne toucheront aucune distribution pour le 29 octobre [1]. On en verra mourir de faim et de misère. Un meilleur emploi de nos ressources aurait permis de prolonger la résistance de huit jours au moins [2].

C'est le manque de chevaux qui, surtout, paralyse l'armée du Rhin. Des milliers de ces animaux ont été livrés à la boucherie ou sont morts de faim. D'autres s'affaissent à chaque instant au bivouac. On mène paître dans les champs ceux qui peuvent encore marcher. Souvent, ils n'en reviennent pas ou sont conduits directement aux fosses où l'on va les enfouir et qui deviennent vite des charniers méphitiques. Nul ne songe plus à leur faire traîner des canons, écrit un témoin le 21 octobre. Ils frappent la terre du pied à l'heure où naguère on leur donnait l'avoine. Après avoir dévoré les feuilles et les sarments qu'on y substitue, ils se mangent réciproquement la queue et la crinière, ils arrachent l'écorce des arbres, rongent les montants de leurs abris, les barres qui les séparent, les bois des voitures à leur portée. Le spectacle de leur agonie devient plus affreux chaque jour [3].

Quand ces squelettes vivants, l'œil de plus en plus vitreux, tombent à la corde, ils ne sont pas encore morts, parfois, que des soldats affamés se précipitent pour couper des morceaux de cette chair palpitante [4].

« J'ai vu un jour, écrit un témoin, près du camp, un cheval de trait qui venait de tomber à moitié mort de faim ; j'ai

1. Il reste à la capitulation de grandes quantités de vivres au fort de Plappeville (*Procès Bazaine*, 297, déposition Champigneulles). Voir *suprà*, p. 442.

2. Avis du comité de ravitaillement (*Procès Bazaine*, 300, déposition Prost) ; lieutenant-colonel de Montluisant, 83.

Par contre, le sous-intendant Danneccy de Cévilly dépose qu'il n'y a plus rien dans Metz et que, le 30, il doit demander pour ses malades des vivres à l'État-major prussien (*Procès Bazaine*, 292).

3. Général Fay, 245 ; général du Barail, III, 209 ; lieutenant-colonel Rousset, *Le 4e corps de l'armée de Metz*, 333, Journal du 4e corps.

4. De Baillehache, 207 ; *Procès Bazaine*, 363, déposition Frossard. A la date du 15 octobre, 1 kilogr. de porc vaut 36 fr., 1 kilogr. de sel 18 fr., 1 livre de pain 5 fr.

vu des soldats se précipiter sur ce cheval, enlever des morceaux de la cuisse avec leurs couteaux, alors que le pauvre animal remuait encore [1] ! »

Suivant les corps d'armée et même les corps de troupe, il se produit de grandes différences dans la manière dont les chevaux sont alimentés et, par suite, dans leur conservation. A la division Montaudon, par exemple, ils reçoivent encore, le 24 octobre, 500 grammes de paille par jour, avec des feuilles et des sarments [2], alors que, dans d'autres unités, ils sont uniquement réduits à cette dernière nourriture. Ils disparaissent avec une rapidité croissante. A la réserve d'artillerie du 6e corps, pour cinq batteries, le 24, il n'y en a plus que 196, dont 114 de trait. Elle ne pourrait atteler que les deux batteries de mitrailleuses [3].

Les pluies continuelles qui attristent ce mois d'octobre, à dater du 8, contribuent à rendre plus pénible l'existence de nos soldats. Le Ban-Saint-Martin n'est qu'un « amas de boue », comme beaucoup de nos bivouacs. Ceux-ci sont silencieux, la gaieté naturelle du troupier n'ayant pu résister à tant de misères physiques et morales. Les feux de bois vert brûlent difficilement sous l'averse, rabattant autour d'eux des nuages d'une épaisse fumée. Enveloppés dans leurs manteaux ou leurs capotes, glacés par l'humidité du soir, les hommes se hâtent de manger leur maigre ration et de chercher le sommeil sous la petite tente africaine [4].

Détail à noter, malgré cette triste situation, le nombre des malades est relativement peu élevé [5]. Quant au moral des troupes, il est celui de leurs chefs. Dans certaines unités, il se maintient et tend même à s'améliorer à mesure

1. Commandant Tarret, *Souvenirs manuscrits*, 11.
2. Général Montaudon, II, 191.
3. Lieutenant-colonel de Montluisant, 85.
4. Général Fay, 244, 21 octobre.
5. Du 10 au 20 octobre, il y a 63 malades sous la tente, 28 à l'infirmerie, 8 à l'hôpital pour la réserve d'artillerie du 5e corps.
Les fièvres muqueuses ont complètement disparu (Lieutenant-colonel de Montluisant, 82); capitaine Pinget, 53, 24 octobre. D'après le docteur Grellois, il y aurait néanmoins 40,000 malades ou blessés à la fin du siège.

que les circonstances deviennent plus critiques [1]. Dans d'autres, on glisse très vite à une indifférence absolue. Les négociations entreprises par le maréchal, bientôt connues de tous, font croire à une paix prochaine. Les privations en paraissent plus faciles à supporter. D'autre part, les avant-postes allemands aident à répandre cette croyance, en relâchant beaucoup leur sévérité. Non seulement ils laissent nos soldats ramasser des pommes de terre sous le fusil de leurs sentinelles, mais ils les engagent à pousser plus avant, en les attirant avec des aliments ou des boissons, quitte à les retenir ensuite prisonniers s'ils ne désertent pas d'eux-mêmes. Certains officiers ont la faiblesse de tolérer ces rapports entre les soldats des deux nations et même de les trouver naturels. « De ces corps d'armée en communication journalière et quasi amicale avec l'ennemi, le bruit que la paix était faite ou allait l'être se propagea rapidement dans les autres. Funeste croyance ! Elle émousse les cœurs et rend possible la catastrophe du 27 [2] ! »

Ce relâchement va si loin, que le maréchal croit encore une fois nécessaire d'interdire tout rapport avec les avant-postes ennemis et de rappeler les nôtres à l'application du règlement [3].

L'alimentation de nos soldats ne peut qu'influer sur leur état physique et moral. Tous s'affaiblissent graduellement et le fusil leur paraît lourd. Quand ils vont aux corvées de bois, des hommes d'apparence vigoureuse ont peine à rapporter une branche d'arbre.

« Affaiblis, découragés, affaissés, hébétés, les troupiers en sont arrivés à n'avoir plus aucune crainte de la mort. Ils jouent sans hésiter leur malheureuse existence en allant, le

1. Lieutenant-colonel de Montluisant, 82. « Ici, les généraux, les officiers, les soldats se redressent ; l'armée du Rhin est debout ! Elle regarde la mort sans broncher... Pourquoi refuse-t-on son dévouement et son élan ? » (*ibid.*, 85, 23 octobre).

2. *Le Général Lapasset*, II, 187, Récit du siège ; général Montaudon, II, 190-191, 21-22 octobre ; lieutenant-colonel de Montluisant, 83, 21 octobre ; Dick de Lonlay, VI, 683-703, 19-21 octobre.

3. Général Fay, 247, 22 octobre.

soir, déterrer quelques pommes de terre jusque sous le nez des sentinelles prussiennes [1]. »

Beaucoup sont de vrais squelettes et n'ont plus la force de marcher et de combattre. On évalue à un tiers, peut-être à un cinquième, ceux qui suivraient leurs chefs dans une sortie [2]. Au 4e corps, assure Ladmirault, on trouve quelques hommes morts de faim au bivouac après le 20 octobre [3]. Ce fait, s'il est exact, témoigne assurément d'une extrême négligence du commandement.

Pourtant les officiers de troupe s'ingénient à rendre ces souffrances moins cruelles. Quand il n'y a plus de vivres que l'on puisse acheter pour les soldats, on leur distribue du linge, des effets, du tabac [4]. Malgré tout, sous l'influence de l'inaction et du découragement où croupit une grande partie de l'armée, le laisser-aller habituel à nos soldats dégénère en débraillé. Beaucoup ne songent même plus à laver leur linge et sont vêtus de loques sans nom. Il leur faudra les porter pendant des mois en Allemagne, sous un climat rigoureux. Les caractères s'aigrissent ; on échange de grossières injures pour un rien. L'égoïsme prend le dessus, sapant l'esprit de corps et la camaraderie [5]. L'affaissement est si complet que, pour beaucoup d'officiers, toute sortie devient impossible dans la seconde moitié d'octobre et même auparavant [6].

---

1. Capitaine Pinget, 53.
2. *Enquête*, dépositions, IV, Canrobert, 278.
3. *Enquête*, dépositions, IV, Ladmirault, 292. Cette assertion est contredite par le lieutenant-colonel Patry, 161 : « Certes, ils n'étaient pas bien gras, ni bien colorés de teint, mais aucun de ceux que j'ai connus ou que j'ai vus autour de moi n'a souffert de la faim. » M. Patry paya 25 fr. une livre de sel trouvée chez un meunier.
4. Au 4e de ligne, chaque homme reçoit une paire de bas, un tricot, un caleçon, une ceinture de flanelle, 1 hectogr. de tabac environ (Jolly, *Historique du 4e de ligne*, 31).
5. Commandant Max Dumas-Guilin, 82. Il y a des exceptions. Dans la misère générale, une souscription ouverte au 2e hussards pour les pauvres de la ville rapporte 236 fr. (*Historique* du corps).
6. « Le général Deligny, avec l'ardeur qui le caractérise, a dit :
« Une sortie en ce moment serait un acte criminel... » (Le général Desvaux à Bazaine, 24 octobre, *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 240). Peu de jours auparavant, Deligny tenait devant Desvaux un langage opposé.

Les préparatifs continuent néanmoins, mais avec une mollesse croissante [1]. Le 22 octobre, Bazaine développe encore tout un projet d'attaque devant le maréchal Canrobert et le général Lapasset. A l'en croire, sa décision est irrévocable :

« Je ne puis attendre le retour de Boyer. L'impératrice régente voudra-t-elle, pourra-t-elle prendre en mains les destinées du pays, dans la déplorable situation où il se trouve? J'en doute.

« J'attends à chaque instant une dépêche télégraphique de Boyer qui me fixe, mais, si lundi je ne l'ai pas reçue, nous partons. Voici l'ordre et le dispositif du mouvement : Vous, maréchal, avec le 6e et le 4e corps, vous prendrez par la route de Cheminot; le maréchal Le Bœuf, avec les 2e et 3e corps, celle de Strasbourg. Moi, avec la Garde et la brigade mixte Lapasset, je suivrai le chemin de Nomeny et formerai la colonne du centre, tandis que vous serez celle de droite et Le Bœuf celle de gauche; nous prendrons ce que nous pourrons ou plutôt ce qui reste en vivres, et ce n'est pas lourd. Il nous faudra *rudement* marcher, car le salut est au prix de 60 kilomètres dans les premières vingt-quatre heures.

« Je ne me dissimule pas que l'entreprise est fort hasardée, surtout avec des hommes affaiblis par la famine....., très peu d'artillerie et..... moins de cavalerie encore, mais c'est la seule porte de salut pour une partie de l'armée. Malheur, par exemple, à qui tombera *frappé* ou restera en arrière. Il sera prisonnier, car il nous faut marcher sans nous arrêter. J'ai préféré ce mouvement d'ensemble aux divers projets qui m'ont été soumis; en laissant chaque brigade ou chaque division faire sa trouée à sa manière et prendre la direction qui lui conviendrait, quelques individualités auraient seules la chance de se sauver, puis que feraient-elles, que deviendraient-elles?

« Quand nous serons arrivés à la hauteur de Château-

1. Lieutenant-colonel de Montluisant, 82, 20 octobre; *ibid.*, 83, 21 octobre.

Salins, je me dirigerai suivant les nouvelles et les renseignements qui me parviendront et suivant les forces et les positions de l'ennemi. »

Ce n'est pas un plan d'opérations qu'expose là Bazaine, c'est le schéma d'un ordre de mouvement dans lequel il ne serait tenu aucun compte de l'adversaire. Il ne peut croire sérieusement qu'il suffise d'assigner aux trois fractions de l'armée autant de routes pour rendre une sortie praticable. Il faudrait en premier lieu s'ouvrir passage dans un secteur déterminé ; la marche ne s'opérerait ensuite que selon de grandes directions et non par des routes indiquées à l'avance.

Lapasset n'en demande pas tant. Dans la naïveté de son cœur, il est « rempli de joie ». Tous ses vœux sont accomplis, au point qu'il ne peut maîtriser son élan, se lève et dit : « Monsieur le Maréchal, nous sommes la dernière armée française et, si nous devons succomber, il faut que la postérité se découvre devant nous ! — Non, répond Bazaine avec son air de bonhomie habituel, nous leur passerons sur le corps ! » Puis il ajoute : « Vous comprenez toute la gravité de cet entretien, je n'ai pas besoin de vous recommander le secret... le plus absolu. Messieurs, allez à vos quartiers et attendez mes ordres[1] ! »

Deux jours après, le même Bazaine enverra un général à Frédéric-Charles pour traiter de la capitulation. Il aura, jusqu'au bout, trompé ses lieutenants et l'armée par de vaines promesses, destinées uniquement à leur faire attendre sans trop d'impatience l'heure du désastre irréparable.

Vers la même époque (21 octobre), il croit prudent de rompre le silence obstiné qu'il gardait depuis plusieurs semaines vis-à-vis du gouvernement de la Défense nationale. Il lui adresse la dépêche suivante, confiée à six émissaires différents :

« A plusieurs reprises, j'ai envoyé des hommes de bonne

---

1. *Le Général Lapasset*, II, 192-193, Récit du siège ; *Procès Bazaine*, 452, déposition Lapasset.

volonté pour donner des nouvelles de l'armée de Metz. Depuis, notre situation n'a fait qu'empirer et je n'ai jamais reçu la moindre communication de Paris ni de Tours. Il est cependant urgent de savoir ce qui se passe dans l'intérieur de Paris et dans la capitale, car, sous peu, la famine me forcera de prendre un parti dans l'intérêt de la France et de cette armée [1]. »

Quel peut être le but d'une communication aussi tardive? D'autre part, comment l'expliquer, au moment où Bazaine est en relation avec la régente en vue d'une restauration impériale, sinon par le désir de se garer des conséquences de la capitulation qu'il prévoit?

Si, dans l'armée, toute foi en lui n'a pas encore disparu, malgré le nombre croissant des mécontents, la population est moins facile à tromper. Elle ressent cruellement l'inaction de nos troupes, la famine dont la menace le prolongement de leur présence. Elle se rend compte que la séparation établie sur le tard entre ses intérêts et les leurs est purement illusoire. Comment, en effet, remplir les magasins vidés par l'armée? La défense est devenue impossible de ce fait.

Les journaux expriment, encore qu'imparfaitement, ce mécontentement général. En dépit de la censure et des menaces de répression, ils s'élèvent contre la conduite passée du maréchal, contre ses menées politiques. Toute l'animosité se porte sur lui, tenu seul responsable d'une aussi triste situation. Aucun journal n'ose prendre sa défense et, en ville, l'exaspération atteint un tel degré, que Bazaine ne pourrait s'y montrer sans être insulté, menacé.

Après le départ du général Boyer, plusieurs jours se passent sans aucune nouvelle de sa mission. On sait seulement que son voyage a été retardé de vingt-quatre heures par des

---

1. MM. de Valcourt et Protykiewiecz, interprètes, ainsi qu'un troisième émissaire, remirent cette dépêche à Tours le 28 (*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 213). Mais elle était chiffrée, et la Délégation ne possédait pas le chiffre de l'armée de Metz. Elle dut l'envoyer à Paris, d'où ce document revint le 17 décembre seulement (*Procès Bazaine*, Rapport Rivières, 294).

difficultés imprévues, avant même qu'il eût atteint la Belgique. Le maréchal est fort inquiet de ce silence, tout en affectant de n'attacher aucune importance à ce qu'il peut dissimuler. D'après lui, il s'agissait seulement pour Boyer de prier l'impératrice de vouloir bien délier l'armée de son serment.

A un témoin il parle encore de la nécessité de quitter Metz. On lui fait remarquer la ruine de l'armée, l'impossibilité où elle sera, en grande partie, de le suivre. « Ah ! oui, c'est cela, répond-il, *quand on ne veut pas marcher,* on a toujours de bonnes raisons ; hier, il y aurait eu trop de blessés, aujourd'hui les hommes sont trop affaiblis ! » Il espère, sans doute, par cette audacieuse interversion des rôles, donner le change sur sa responsabilité. Il ose encore ajouter : « Mais la France, qui devait se lever tout entière, que fait-elle ? Rien, absolument rien. Est-ce que les francs-tireurs des Vosges, les gardes nationaux et les mobiles n'auraient pas dû se réunir et venir nous donner la main ? S'ils avaient opéré dans la Moselle, du côté de Pont-à-Mousson, par exemple, ils auraient pu nous aider..... Et cette armée de Paris qui ne fait rien non plus, qui n'exécute pas la moindre sortie ! » Ainsi, c'est le chef de la plus belle armée que la France ait jamais eue qui reproche leur inaction à des bandes informes de recrues, de mobiles, de francs-tireurs, alors que ses troupes ont passé près de deux mois sans un contact sérieux avec l'ennemi [1] !

Celui-ci, depuis le combat de Ladonchamps, ne manifeste qu'une activité restreinte. Tout se borne à des échanges de coups de canon ou à d'insignifiantes escarmouches. Le 12, l'artillerie du VII[e] corps canonne nos bivouacs entre Val-

1. Général d'Andlau, 350-353. Le maréchal ajoute à son interlocuteur, qui est peut-être le colonel d'Andlau : « Au fait, ils sont à Paris dans la même position que nous, coupés en deux par une rivière, dominés de plusieurs côtés ; les difficultés sont énormes, quand il faut aller du concave au convexe, parce que les flancs sont toujours menacés. » Bazaine veut dire : « Aller du convexe au concave », mais son argument n'en est pas plus juste, car partir d'une position centrale, afin d'attaquer la circonférence, a toujours été considéré comme avantageux, et cela pour des raisons évidentes.

lières et Saint-Julien, sans résultat marqué. On déplace vers le sud quelques-unes des pièces de la batterie lourde de Semécourt, afin d'agir plus efficacement contre Ladonchamps et Sainte-Agathe. Notre artillerie de place gêne sensiblement les travailleurs et les réserves des avant-postes allemands. Ainsi le 14, le bivouac du 36e à la ferme de Moscou est canonné par le fort de Plappeville, ce qui provoque le bombardement des localités voisines par la batterie lourde sur la hauteur de Jussy. Le combat d'artillerie devient vif sur tout le front sud de Metz, non sans causer des pertes à un régiment de grenadiers campé près de Jouy-aux-Arches [1].

Les jours suivants, notre artillerie est moins active. Le 17, par exemple, il ne part que quelques coups de canon de la redoute des Bordes. Puis, le 18, les forts de Plappeville et Saint-Quentin ouvrent de nouveau une vive canonnade, quand la batterie lourde de Jussy couvre d'obus leurs abords.

Les Allemands peuvent se rendre compte des effets croissants du manque de vivres. A dater du 14 octobre, ils connaissent exactement la situation par les soldats qui se laissent prendre en essayant de ramasser des pommes de terre, ainsi que par les journaux trouvés sur eux. Ils savent ainsi qu'après le départ du général Boyer, des troubles se sont produits dans Metz et que la population a contraint le gouverneur « à prolonger la résistance et à reconnaître la République [2] ». Malgré tout, en dépit d'une proclamation du commandant en chef, l'émotion continue et les soldats y participent. En outre le nombre de ceux capturés chaque jour s'accroît de telle sorte, que Frédéric-Charles invite les avant-postes allemands à recevoir seulement le nombre de déserteurs nécessaire pour être renseignés. La probabilité d'une chute prochaine de Metz est si grande que, dès le 21,

1. *État-major prussien*, III, 299 (2 tués et 6 blessés, dont 1 officier au 9e grenadiers, *ibid.*, Annexes, 101).
2. *État-major prussien*, III, 301. Cette assertion n'est pas exacte ; nous la reproduisons pour montrer comment l'ennemi est renseigné sur notre situation.

Moltke engage par télégramme le général von Stiehle à détacher de l'infanterie devant Thionville, afin d'en commencer l'attaque, en même temps que le grand-duc de Mecklemburg-Schwerin entamera celle de Mézières[1]. Le 23, le chef d'état-major du roi arrête un projet de répartition des forces dont la capitulation de Metz va lui rendre la disposition[2]. Déjà nos rassemblements sur la Loire et dans l'Ouest deviennent assez forts pour obliger les Allemands à leur opposer des masses plus considérables. La 4e division d'infanterie reçoit donc par le télégraphe l'ordre de se porter vers Paris en chemin de fer. Ce mouvement ne commence que le 26, par suite du manque de matériel ; les emplacements laissés libres sont occupés par des fractions de la 3e division et du VIIIe corps[3].

Ainsi, l'attitude de l'armée du Rhin ou plutôt de ses chefs a permis aux Allemands de dégarnir la ligne d'investissement avant même l'ouverture des négociations en vue de la capitulation.

---

1. *Moltkes Korrespondenz*, I, III, II, 333.
2. *Moltkes Korrespondenz*, I, III, II, 338, projet de répartition et lettre au commandement de la IIe armée. Voir notre *Campagne de la Loire, Coulmiers et Orléans*, 172.
3. *État-major prussien*, III, 301. A cette date du 26, 10 pièces de 15cm et 2 compagnies d'artillerie de forteresse arrivent de Strasbourg dans la vallée de la Seille à l'ouest de Pouilly.

VIII

CONSEIL DU 24 OCTOBRE

Arrivée de la lettre de Frédéric-Charles. — Convocation du conseil. — Discussion. — Solutions proposées. — Changarnier désigné pour les négociations. — La mise en commun des subsistances.

C'est dans ces conjonctures que, le 24 octobre, un parlementaire prussien apporte au maréchal la lettre de Frédéric-Charles que nous avons reproduite [1]. Elle est faite pour dissiper toute illusion. Si le maréchal a oublié pendant longtemps « qu'il était à la tête d'une armée pour faire la guerre », comme l'écrit un témoin [2], c'est M. de Bismarck qui se charge de le lui rappeler avec sa brutalité coutumière. Le temps des songes décevants est passé; il faut en revenir à la froide réalité.

Bazaine a aussitôt recours à son expédient habituel: il convoque un conseil de guerre pour le jour même. Les assistants sont ceux des 18 et 19 octobre; ils reçoivent « avec une pénible surprise [3] » connaissance des dépêches reçues des autorités allemandes et du général Boyer. S'il y a lieu de s'étonner, pourtant, c'est de leur surprise, car les négociations entreprises présentaient très peu de chances de succès.

Tout d'abord la discussion s'égare. Certains membres aventurent des récriminations plus ou moins voilées, évidemment hors de propos. On ne peut croire qu'il n'existe

1. Voir *suprà*, p. 436.
2. Général d'Andlau, 355.
3. Général Coffinières, *La Capitulation de Metz*, cité par le général d'Andlau, 355. Notre récit de la séance du 24 est emprunté, surtout au procès-verbal signé du colonel Villette et reproduit par Bazaine, *Épisodes*, 229 et suiv., ainsi que par le *Procès Bazaine*, 603, défense Lachaud.

plus de vivres en ville. On discute aussi l'état moral et physique de l'armée. D'après la majorité, la réduction des rations n'aurait pas encore altéré réellement ses forces, et les soldats seraient capables d'un certain effort. Mais, depuis quelques jours, on leur a fait entrevoir la fin de la guerre, le retour dans leurs foyers ; le service des avant-postes s'est beaucoup relâché et une sorte d'armistice s'est établi. Les désertions ouvertes ou dissimulées sont fréquentes. Tout indique un commencement de démoralisation, mais il ne porte que sur un nombre relativement restreint. Les officiers sont animés d'un excellent esprit, quoique beaucoup soient troublés par les bruits qui courent. Ils restent convaincus qu'on a eu la pensée de les faire coopérer à une restauration de l'Empire et ce projet trop réel est loin de réunir la majorité [1].

Fidèle à sa tactique constante, le maréchal Bazaine propose au conseil de décider un dernier effort et de fixer le point le plus avantageux. Le général Desvaux, qui opine le premier, croit que la direction d'Amanvillers et de Saint-Privat offrirait plus de chances de succès que toute autre, mais « la forêt de Moyeuvre est impraticable ». Il est d'avis, néanmoins, de tenter une sortie, sans beaucoup compter sur le résultat.

Ladmirault pense que les soldats ne suivront pas leurs chefs. D'où une déroute désastreuse, au cours de laquelle se produiront des actes d'indiscipline.

Frossard pense à peu près de même. La discipline s'est maintenue, parce que les troupes étaient soutenues par l'espoir d'une convention prochaine ; en cas de sortie, elles ne suivront pas leurs généraux.

Le Bœuf approuve la direction indiquée pour l'attaque ; toutefois, le moral du soldat a baissé. Il fera sans doute son devoir, « mais avec beaucoup moins d'énergie qu'au début de la campagne ». Un tiers marchera, les deux autres attendront qu'il y ait un succès à notre actif. On peut néanmoins

1. Général Jarras, 281.

compter sur les officiers. De même Canrobert croit le plus avantageux de sortir par le nord-ouest de Metz, mais le « mauvais temps » empêchera d'aboutir. Un tiers des troupes à peine essaierait de passer et réussirait peut-être, mais se débanderait ensuite. « Cet acte de désespoir, sans augmenter l'honneur de notre drapeau, donnerait un fleuron de plus à la Prusse et serait pour la France une cause de démoralisation. »

Le général Changarnier choisirait aussi la direction d'attaque indiquée, « si un combat était possible ». Quant à Soleille, comme précédemment, il est encore plus affirmatif : « personne ne parviendrait à passer... C'est l'honneur de l'armée qui va se jouer. Jusqu'à ce jour elle a été invaincue, il faut se garder de la laisser se dissoudre par suite d'un acte de désobéissance... Le percement des lignes ennemies est une entreprise non seulement inutile, mais même coupable... les soldats ne suivront pas leurs chefs. »

Coffinières « n'approuve pas l'attaque par le plateau de Plappeville, parce qu'il faudrait commencer par un véritable assaut. Le plateau de La Haute-Bévoye serait préférable, mais le général considère la discussion comme inutile, attendu que les hommes ne suivraient pas leurs officiers. »

Enfin l'intendant en chef Lebrun n'a plus de vivres. Il peut distribuer seulement un peu de riz et de café pour un jour [1].

On voit quelle médiocrité d'âme et de pensée trahit cette discussion. Aucun des assistants n'obéit à une inspiration élevée, aucun ne paraît se rendre compte de l'effet qu'une capitulation sans combat produira sur l'armée et sur la nation. Ils laissent voir un défaut de confiance choquant dans des troupes qui valent assurément mieux que leur destinée et dont les défaillances passagères sont imputables avant tout aux fautes du commandement. Pour la presque unanimité

1. Procès-verbal cité.

du conseil, la trouée est impossible par les routes d'Ars, de Nancy, de Sarrebruck et de Thionville, en raison même des travaux et des forces de l'ennemi. On ne peut sortir que par l'ouest de Metz, mais les difficultés du terrain et surtout l'état de l'armée conduisent à y renoncer. On admet qu'après un premier succès, une seconde bataille serait inévitable et la cohésion des troupes insuffisante. On exprime même « la crainte de les voir se débander et se répandre ensuite dans toute la France, donnant le spectacle déplorable de l'indiscipline et du désordre, sous la pression de la faim [1] ».

Dans ces conditions, la décision s'impose. Le général Frossard propose de demander la sortie de l'armée, avec ses armes, son matériel et ses bagages, pour être dirigée sur l'intérieur du pays et à la condition de ne plus reprendre les armes pendant la guerre [2]. Ce sont à peu près les propositions de Boyer, moins les clauses d'ordre politique, seules de nature à les faire accepter des Allemands. Quant à Coffinières, il croit que conduire l'armée prisonnière en Allemagne serait une gêne pour l'ennemi. Peut-être pourrait-on obtenir un armistice sur place ? Le maréchal Canrobert ne partage pas ces illusions et, fidèle lui aussi à son passé, propose de s'entendre avec nos adversaires en vue de la convocation de l'ancienne Chambre des députés. Elle traitera, puisque l'ennemi ne consent pas à reconnaître le gouvernement de la Défense nationale. Le général Coffinières semble adopter cette combinaison, bien qu'opposée à sa conduite antérieure. Il demande « s'il ne conviendrait pas alors d'adhérer pour l'armée aux bases posées par le quartier royal », en vue des préliminaires de paix. Soleille établit au contraire qu'il ne peut s'agir que d'une convention militaire.

Le maréchal intervient à ce moment pour que, dans « cette transaction », on s'efforce de séparer la cause de

1. Général Jarras, 281-287.

2. Procès-verbal cité. D'après le général d'Andlau, 356, c'est le maréchal qui prend l'initiative de cette proposition.

Metz de celle de l'armée [1], idée de pure surface, sans conséquences possibles. Comment l'ennemi consentirait-il à cette séparation, puisqu'il tient notre sort dans ses mains? A quoi l'isolement de Metz pourrait-il servir, puisqu'il n'y a plus qu'une quantité de vivres insignifiante? De toutes façons la place tombera peu de temps après l'armée. Le seul moyen rationnel de prolonger la résistance est la mise en commun des approvisionnements. C'est l'avis des commandants de corps d'armée, qui réclament ce partage équitable, non sans de nouvelles protestations. Coffinières s'y refuse énergiquement, déclarant qu'il ne cédera que sur un ordre écrit du maréchal [2]. Puis la discussion continue.

Frossard pense que, « si l'on est certain des exigences des Prussiens [3], il ne reste qu'à remettre l'armée à discrétion ». Ce serait la seule solution honorable, la seule digne de l'armée du Rhin, mais à la condition de détruire au préalable les armes et les munitions, de faire sauter les remparts et les forts. Bazaine et le conseil ne sont pas capables d'une décision aussi énergique ; on le verra bientôt.

Le maréchal propose à Frossard de se charger de négocier avec l'adversaire, le général Desvaux, plus ancien, ne pouvant le faire après l'avis qu'il a émis. Changarnier craint, non sans raison, que le commandant du 2ᵉ corps n'ait pas assez de calme et de liant dans le caractère [4]. On met en avant Soleille, comptant sur son « langage persuasif » pour amener l'ennemi à réduire ses exigences. Il se récuse aussitôt.

---

1. Procès-verbal cité ; général d'Andlau, 356. Ce dernier ajoute que, d'après Bazaine, la clause de l'indépendance de Metz ne sera pas maintenue, si l'ennemi en fait une des conditions du salut de l'armée. Coffinières combat cette dernière proposition, non sans provoquer de nouvelles récriminations.

2. Général d'Andlau, 356.

3. Procès-verbal cité. On peut déduire de ce passage que le général Boyer rapporte de Versailles et de Corny d'autres renseignements que ceux figurant dans son compte rendu. Voir *suprà*, p. 421.

4. Procès-verbal cité. Dans ses *Épisodes*, p. 17, Bazaine représente Frossard comme ayant un « caractère irascible, peu d'expérience du maniement des troupes et des dispositions à s'affranchir des liens hiérarchiques » qui le rendent « dangereux ». A rapprocher de sa conduite le 1ᵉʳ septembre (*suprà*, p. 178) et de ce qu'écrit le général Trochu (*Œuvres posthumes*, I, 34).

Canrobert propose alors Changarnier « notre maître à tous ». Sa position indépendante, son caractère et sa réputation « européenne » sont un sûr garant du succès. Le vieux général, dont cette désignation flatte l'outrecuidante vanité, ne fait aucune opposition et le conseil l'accepte à l'unanimité [1]. Il est convenu que l'on s'efforcera d'obtenir, soit « la liberté de l'armée qui appellerait à elle, dans l'intérieur de la France, les anciens corps constitués ou une nouvelle assemblée élue » ; soit « la neutralisation de l'armée et de Metz », où l'on convoquerait, « pour traiter, cette assemblée ou une assemblée nationale [2] ». Sans doute, aucun membre du conseil, sauf peut-être Changarnier, ne se fait d'illusions à l'égard de ces conditions. On y ajoute aussitôt un correctif. Le général Frossard demande, en effet, la détermination d'un minimum de stipulations, au-dessous desquelles on ne puisse descendre : « la reddition de l'armée et de la place, les officiers conservant leur épée, leurs bagages et les soldats leur sac » [3]. Il y a loin de là aux honneurs de la guerre si énergiquement réclamés naguère; il serait difficile de réduire davantage nos exigences.

Annoncée le même soir aux officiers, cette nouvelle ten-

---

1. Procès-verbal cité. A Trianon, Changarnier dit qu'en acceptant cette mission, il demanda qu'il fût bien convenu que, s'il trouvait devant lui un adversaire résolu à user de tous ses avantages, ce n'était pas lui qui traiterait et signerait. D'après le général Jarras (p. 379), il ne dit rien de pareil le 24 octobre.

2. Procès-verbal cité. D'après l'*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 214, une note remise à Changarnier par le maréchal portait mission de :

« Demander la neutralisation de l'armée et du territoire qu'elle occupe, avec un armistice local permettant le ravitaillement nécessaire, et offrant de faire appel aux députés et aux pouvoirs constitués en vertu de la Constitution de mai 1870, pour traiter de la paix entre les deux puissances.

« Dans le cas où ce premier article ne serait pas accepté, demander à être internés sur un point du territoire, pour y remplir la même mission d'ordre.

« Enfin, si on ne peut rien obtenir, demander, dans les conditions d'une capitulation qui nous serait imposée par le manque de vivres, que l'armée puisse être envoyée en Algérie. »

3. Procès-verbal cité. Ce document est confirmé par une lettre du général Desvaux en date du 12 décembre 1870 (Bazaine, *Épisodes*, 232). D'après cette lettre, le maréchal aurait d'abord posé deux questions :

« 1° Faut-il tenter une sortie les armes à la main ?

« 2° Par quel point faudrait-il sortir ? »

tative de négociation inspire peu de confiance. On n'en augure rien de bon[1].

---

1. A 5 heures du soir, le maréchal Canrobert réunit ses divisionnaires pour leur en faire part. Le général Bisson fait remarquer que la démarche de Changarnier est « une feinte », la réunion de l'ancienne Chambre étant impossible. La France ne voudra pas plus des députés qu'elle n'a voulu de la régence. L'armée, dit-il, se considère comme trompée, persuadée qu'elle est de l'autorisation donnée par le roi de Prusse à sa rentrée en France avec drapeaux, armes et bagages. Mais le général en chef est trop compromis pour l'y suivre. Il songe à la livrer à l'ennemi, pour se constituer prisonnier avec elle, en sauvant sa vie et sa fortune. Canrobert repousse cette accusation, tout en croyant à l'impossibilité de la réussite pour Changarnier (Lettre du général Bisson, général Ambert, I, 222).

Après la paix, Ambert voit la maréchale à Paris. Elle est convaincue que la restauration impériale va se faire et ne fait pas mystère des intentions de Bazaine qui, dit-elle, a sacrifié sa réputation à la cause de l'Empire (*ibid.*, 223).

IX

MISSIONS DES GÉNÉRAUX CHANGARNIER ET DE CISSEY

La mission Changarnier. — Son échec. — Mission du général de Cissey. Emotion dans Metz. — Projets de sortie suprême. — Prétendue solidarité invoquée.

On peut prévoir aisément les résultats de la mission du général Changarnier. Comment les Allemands accorderaient-ils à une armée affaiblie, prête à mourir de faim, ce qu'ils lui ont refusé naguère, quand elle était encore libre de ses décisions? Il ne faut donc voir, dans cette nouvelle tentative de négociation, destinée à un échec comme les précédentes, qu'un moyen de gagner du temps et de se couvrir pour l'avenir [1].

Dès le 24, le maréchal a demandé au prince Frédéric-Charles une audience pour Changarnier. La réponse, qui lui parvient le 25, dans la matinée, est conçue dans les termes les plus courtois ; tout en faisant remarquer que cet entretien n'est pas dans les usages militaires, le prince y consent « pour être agréable » à Bazaine, à titre « de marque d'estime pour l'illustre général » et comme preuve de sa « considération pour la vaillante armée française » [2]. Pour qui lit entre les lignes, ces phrases si flatteuses donnent fort à penser. Il semble que la forme y soit destinée à masquer la dureté du fond.

A 11 heures du matin, Changarnier est aux avant-postes de Moulins-lez-Metz, d'où on le conduit au quartier général du prince. Il est fort gracieusement accueilli, mais trouve devant lui un adversaire résolu à user de tous ses avantages. Bien que montrant « le plus grand respect pour l'armée du

1. *Procès Bazaine,* 538, réquisitoire.
2. Lettre du prince, 25 octobre, 7 heures du matin, *L'Armée du Rhin,* 189. Le général Changarnier, né à Autun en 1793, est dans sa soixante-dix-huitième année.

Rhin » et faisant rendre « des honneurs extraordinaires » au général, il n'est disposé à lui céder en rien. Lorsque la discussion commence et que Changarnier essaie de lui dissimuler l'état de l'armée, il montre un train immense arrêté le long de la lisière du parc de Corny : « C'est un convoi de vivres que je fais venir pour votre armée affamée ! » Changarnier lui répond : « Nous sommes encore capables de nous défendre et je ne doute pas que vous ne nous accordiez des conditions honorables. » Le général doit bientôt perdre cette illusion ; quand il a exposé quels sont ses vœux, le prince objecte : « Je n'oserais même pas transmettre à Versailles vos propositions ! » Puis il fait connaître que l'armée du Rhin devra subir les conditions de la capitulation de Sedan. Il ne veut pas admettre que le sort de Metz puisse être séparé de celui de nos troupes. Enfin il convient avec Changarnier que son chef d'état-major, von Stiehle, et un général français se rendront au château de Frescaty pour établir une convention [1].

Changarnier revient au Ban-Saint-Martin vers 3 heures et, après l'avoir vu, le maréchal envoie au point convenu le général de Cissey. Il est désigné pour cette tâche par les sympathies de l'armée, qui sait que sa division passe pour un modèle de tenue et qu'il l'a brillamment conduite dans les grandes batailles sous Metz. D'autre part, il a rempli devant Sébastopol une mission de même nature [2].

Bazaine l'a chargé d'obtenir que Metz ne fût pas compris dans la capitulation ; il doit, en outre, faire préciser la nature des conditions imposées par l'ennemi. Sur le pre-

1. Il représente à Changarnier ce choix comme une concession flatteuse, Frescaty étant à égale distance de la ville et de son quartier général (*Procès Bazaine*, 429, déposition Changarnier ; *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 214 ; général Fay, 255). D'après le général d'Andlau, 359, le prince fait connaître à Changarnier que la possibilité de laisser l'armée se retirer en Algérie a été discutée à Versailles, mais qu'on y a renoncé par crainte de voir cette convention non reconnue ou incomplètement exécutée.

2. Colonel Fix, *loc. cit.* Le premier choix du maréchal avait porté sur le général de Berckheim, à cause de ses relations en Allemagne. Il le fit demander par le télégraphe, mais le général n'était pas au camp et le temps pressait. On dut s'adresser à Cissey (Général d'Andlau, 360).

mier point, Stiehle lui répond que, sans l'armée, la place serait prise depuis longtemps, ce qui est au moins douteux. Dès lors les Allemands ne peuvent accepter aucune séparation entre elles. Quant aux conditions imposées, elles figurent dans un protocole remis à Cissey et sont à peu près identiques à celles de Sedan. Enfin Stiehle paraît surpris de ne pas avoir le général Jarras en face de lui et prévient Cissey que la convention à intervenir ne pourra être rédigée que par les chefs d'état-major des deux armées [1].

Dès le retour de son envoyé, le maréchal convoque de nouveau le conseil pour la matinée du 26 octobre.

Cependant, à Metz et dans les camps, l'émotion grandit; on lit avec stupeur dans l'*Indépendant de la Moselle* le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 22 octobre, document qui contient les révélations les plus graves au sujet des vivres et de la situation générale. Et pourtant la presse est soumise à la censure; on sait, en outre, que ces renseignements seront bien vite portés à l'ennemi, avec le journal qui les contient. « C'est vraiment trop fort! écrit un témoin. On ne se livre pas ainsi, pieds et poings liés [2]. »

Le même soir, à 9 heures, une fusillade des plus vives éclate à Saulny. Un moment on croit au départ de l'armée. La fusée du *garde à vous* est lancée de Woippy et les troupes se tiennent prêtes à marcher, tandis que des officiers courent dans tous les sens pour chercher des ordres. Mais le silence se fait bientôt et les camps retombent dans leur torpeur accoutumée [3].

Le lendemain, 25 octobre, Bazaine demande, à titre con-

1. *L'Armée du Rhin*, 191; colonel Fix, *loc. cit.; Procès Bazaine*, 434, déposition Jarras. D'après une note du général de Cissey (3 décembre 1872, Bazaine, *Épisodes*, 241), Stiehle lui réclame la remise des drapeaux. Cissey répond que les drapeaux étant des aigles, c'est-à-dire des insignes politiques, ont dû être remis à l'artillerie après le 4 septembre et que ce service les a incinérés. Le général « se regarde comme certain » d'en avoir rendu compte au conseil du 26. S'il se trompait sur ce point, par impossible, c'est qu'il en aurait rendu compte le soir du 25 à Bazaine.

2. Général Fay, 250, 24 octobre.

3. Lieutenant-colonel de Montluisant, 86.

fidentiel, des détails sur les défenses et les lignes de la route de Briey. Mais l'on a été si souvent trompé par ses velléités de sortie qu'on ne prend pas au sérieux la présente demande [1], avec grande raison. Le soir, à 5 heures, le feu reprend encore sur toutes nos lignes [2].

Le temps est affreux depuis plusieurs jours ; c'est une succession constante d'ouragans et d'averses. « D'ici à Metz, écrit un témoin, la route est un cloaque ; elle est couverte d'un pied de boue qui ne peut s'écouler ; de temps en temps... on voit un cheval râlant..., sale, efflanqué, hideux [3]. » Depuis trois jours, plusieurs corps d'armée ne reçoivent plus de pain ; d'autres sont un peu mieux partagés. Au 3ᵉ, par exemple, on touche encore la ration de 200 grammes [4].

Les bruits les plus étranges courent les camps et la ville. On dit, par exemple, que le traité à intervenir donnera la couronne au comte de Paris, et à l'Allemagne une indemnité de quatre milliards, exclusive d'annexions territoriales [5]. D'autres parlent de capitulation, sans encore se rendre compte de tout ce que ce mot leur réserve d'humiliations et de douleurs [6].

Des cœurs bien trempés entendent s'y soustraire. Le général Lapasset, par exemple, veut partir de nuit avec sa brigade par la route de Strasbourg. Il a préparé son itinéraire et trouvé un guide, non sans peine. Il n'emmènerait ni artillerie, ni voitures, ne portant que des cartouches et des vivres dans la toile de tente roulée en sautoir. Il se glisserait ainsi entre les postes ennemis, ne répondrait pas à leur feu et chercherait à gagner les Vosges.

---

1. Général Fay, 251.
2. Lieutenant-colonel de Montluisant, 86.
3. *Trois mois à l'armée de Metz*, 241. A la réserve du 6ᵉ corps, 20 chevaux ont été livrés à l'intendance le 24, 6 sont morts ; il en reste 170. Il a fallu 156 hommes de corvée pour ramasser 99 sacs d'herbes et de feuilles le même jour (Lieutenant-colonel de Montluisant, 86).
4. *Trois mois à l'armée de Metz*, 241. D'après une statistique du médecin en chef, il y a en ce moment dans la cavalerie 1 malade sur 15 ; dans l'infanterie, 1 sur 50 ; dans l'artillerie, 1 sur 57 (Lieutenant-colonel de Montluisant, 86).
5. *Trois mois à l'armée de Metz*, 241.
6. *Journal de Genève, loc. cit.*

Il est sûr des deux tiers de sa brigade et s'enquiert des autres troupes. Au 4ᵉ corps, qui a plus souffert de la faim et des intempéries, Ladmirault lui répond : « Tout est fini ; vouloir se faire jour serait une folie... » A la Garde, Deligny est aussi décourageant : « Mais, au point où nous en sommes, un chef qui voudrait tenter de se faire jour se rendrait coupable d'un crime ! Allons, mon ami, de la résignation, et ouvrez les yeux à la cruelle évidence ! »

Pourtant Lapasset n'est pas encore convaincu. « Tout en moi me dit qu'il y avait un autre parti à prendre. » Mais il eût fallu l'initiative du général en chef.

« Se figure-t-on une masse de près de 80,000 hommes résolue à percer ou à mourir ! Débarrassée de ses sacs, de ses voitures, de tout ce qui pouvait l'arrêter, choisissant son point d'attaque, ses directions, marchant à travers champs si c'était nécessaire, et faisant d'énergiques efforts sur les points de résistance, ou les tournant. Il en serait beaucoup tombé, c'est incontestable ; un grand nombre auraient été pris, c'est encore vrai ; mais beaucoup, aussi, auraient échappé ; mais, dans cette lutte de désespoir, des milliers d'ennemis auraient jonché le sol ; mais, enfin, nous aurions succombé noblement.

« Je dis plus : je suis convaincu que, si l'ennemi avait pensé que nous en arriverions à cette extrémité, il nous aurait accordé d'autres conditions, car il n'aurait pas voulu ternir son triomphe et s'exposer à de cruelles et inutiles pertes [1]. »

« Il n'y avait plus à livrer une bataille rangée, ni à espérer battre assez l'ennemi pour permettre la sortie de l'armée, a dit un autre témoin ; mais rien n'empêchait de faire un appel à tous les hommes de bonne volonté... qui préféraient le danger à la honte de la captivité. On en eût trouvé des milliers... Qu'on en formât un seul corps avec des unités tactiques, sous le commandement des plus braves, ou qu'on les subdivisât en fractions plus ou moins impor-

1. *Le Général Lapasset*, II, 201, Récit du siège.

tantes, on pouvait avec eux tenter des coups de main, des surprises qui eussent permis à beaucoup de s'échapper; le sang des autres eût du moins sauvé l'honneur de l'armée. Il ne s'agissait pas là de combats en règle; ce qu'il fallait, c'étaient des hommes n'ayant que des fusils, des cartouches et de la viande, se lançant résolument sur des retranchements ou passant dans les intervalles, sans s'arrêter à tirailler, sans se laisser émouvoir par les obus ennemis.

« L'histoire militaire de tous les peuples et de tous les siècles est pleine de semblables exploits [1]... » Et le général d'Andlau cite un exemple célèbre, celui du général Brenier à Almeida [2].

« Quand un général est cerné par des forces supérieures, écrit Napoléon Ier, il ne doit s'inspirer que de la réponse du vieil Horace. Dans une situation extraordinaire, il faut une résolution extraordinaire. Que de choses qui paraissaient impossibles ont été faites par des hommes résolus, n'ayant plus d'autre ressource que la mort [3] ! »

Pour expliquer l'opposition qui est faite à plusieurs tentatives d'action partielle, on argue de l'obligation de la solidarité dans le malheur [4]. C'est là un pur sophisme. En quoi les défaillances des uns peuvent-elles obliger les autres ? Il faudrait donc condamner les tentatives d'évasion, sous prétexte de solidarité avec ceux qui, par faiblesse de caractère ou par lâcheté, s'accommodent mieux de la captivité ? En pareil cas, le devoir évident de chacun est de contribuer dans la mesure de ses forces à la défense du pays. La question de solidarité n'est qu'accessoire.

1. Général d'Andlau, 365.
2. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, XII, 689.
3. *Mémoires de Napoléon*, VII, 276.
4. Général Deligny, *L'Armée du Rhin*, 51 ; général d'Andlau, 370.

X

CONSEIL DU 26 OCTOBRE

Conseil du 26 octobre. — La place et l'armée. — Le matériel. — Le général Soleille. — Désignation du général Jarras. — Ses instructions. — Réflexions. — Les drapeaux et Bazaine.

Le 26 octobre, en raison des précédents, on peut aisément prévoir la décision finale qui sera prise par le conseil. De sa part, écrit un témoin, « il n'y a plus à compter sur de viriles résolutions ; nul ne s'écriera dans cette assemblée des chefs de l'armée française :

... Moriamur et in media arma ruamus !

Pour qu'une inspiration élevée surgisse au milieu d'eux, « il faudrait qu'un système énervant n'eût pas déshabitué, depuis de longues années, officiers et soldats, comme citoyens..., de la pensée du sacrifice pour la Patrie [1]... ».

C'est dans la matinée que se réunit le conseil. Outre les membres habituels, le général de Cissey y assiste [2]. La séance s'ouvre par le compte rendu de la double démarche

---

1. Général Fay, 254.

2. Le conseil du 26 octobre a donné lieu à de longues discussions. Au Procès Bazaine, le maréchal, interrogé sur les motifs de la non-convocation du conseil de défense, dont la constitution est prévue par le Service des places, répondit qu'il était trop tard. D'autre part, on lui fit remarquer qu'il aurait dû faire établir un procès-verbal de la séance et non un compte rendu, sans caractère d'authenticité. Il répondit qu'il considérait ce compte rendu comme un procès-verbal (*Procès Bazaine*, 98).

Il existe deux comptes rendus de cette « conférence », tous deux de la main du colonel Villette ; l'un serait la minute de l'autre. Mais il a été démontré au procès (p. 433 et suiv., déposition Villette) que des corrections de nature grave furent faites sur la rédaction définitive. Celle-ci porte, au sujet du versement des drapeaux, une phrase différente, à une autre place et d'une autre écriture. Enfin une copie remise par Bazaine au conseil d'enquête convoqué le 30 septembre 1871 ne contient pas la phrase relative à ces drapeaux. Il y a donc de fortes raisons de douter de l'exactitude de ces comptes rendus. Nous avons suivi celui reproduit par *L'Armée du Rhin*, 192, par l'accusation au procès (*Procès Bazaine*, 98) et par l'*Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 215. Le duc d'Aumale le considérait comme le « plus officiel » (*Procès Bazaine*, 98).

confiée à ce général et à Changarnier. Lecture est faite à cette occasion du protocole remis par Stiehle à Cissey : ses principales clauses sont la captivité de l'armée entière et la remise de la place de Metz, avec le matériel, les armes, les drapeaux, etc. Aucune objection n'est faite au sujet de ces derniers [1]. On examine ensuite la situation et les décisions qu'elle comporte.

L'intendant en chef déclare ne plus avoir de vivres; le général Desvaux n'en a que pour un jour ; Ladmirault n'a plus de chevaux que pour cette même journée; Frossard en a encore pour les 27 et 28. Quant à Le Bœuf, il peut encore alimenter le 3e corps pendant quatre jours environ, mais il n'a plus ni riz, ni sel, ni sucre, ni café. Canrobert fait connaître qu'une de ses divisions a encore trois jours de vivres, une autre deux; la troisième n'en a plus, situation bizarre qui montre que le commandant de corps d'armée entend bien mal ses obligations.

La place, d'après Coffinières, a encore des vivres « jusqu'au 1er novembre [2] », à raison de 300 grammes de pain par ration.

Passant brusquement d'un sujet à l'autre, Bazaine « propose » alors, « en raison du mauvais temps, de mettre les hommes à l'abri, tant dans les maisons des villages occupés que dans la ville de Metz ». Apparemment, il ne se considère plus comme le chef responsable de l'armée ; il transfère son autorité au conseil, contre les règlements et le sens commun. A cette proposition si tardive, Le Bœuf fait des objections et de quelle nature ! Il préfère « conserver son corps d'armée dans les positions où il se trouve. Une partie

1. *Procès Bazaine*, 434, déposition Jarras. D'après le général d'Andlau, p. 362, Desvaux fait un nouvel appel à une résolution énergique, en rappelant les engagements antérieurs. Sa proposition est encore repoussée.

Le compte rendu du 26 ne fait aucune mention de cette circonstance.

2. Compte rendu cité. Il déclare un peu plus loin que la place peut tenir « jusqu'au 5 novembre ». Il a dit au Procès Bazaine (p. 444) n'avoir pas prononcé cette dernière phrase. Il y a lieu de croire, toutefois, qu'elle est exacte, car on ne pourrait pas s'expliquer à défaut la découverte par l'intendant en chef de trois ou quatre jours de vivres pour toute l'armée, annoncée le 26 à Bazaine, comme nous le verrons.

des hommes sont à couvert déjà. Faire rentrer les troupes dans Metz serait occasionner des désordres. » Coffinières appuie cette opinion : « Tous les bâtiments publics sont déjà occupés. On ne pourrait donc loger une partie de l'armée que dans les maisons particulières, et les blessés en occupent un grand nombre [1]. » Le maréchal n'insiste pas pour l'adoption de son idée, soit qu'il se déclare convaincu, soit qu'il ait produit l'effet visé en paraissant s'intéresser à la triste situation de ses soldats, lui qui avait dédaigné jusqu'alors de s'en occuper.

Le commandant supérieur de Metz déclare aussi « que la place livrée à elle-même peut tenir jusqu'au 5 novembre, et qu'en raison de son serment, il ne peut la remettre sans avoir été réduit à la dernière extrémité ». C'est d'ailleurs une protestation platonique de sa part, car il suggère aussitôt un moyen de tourner cette difficulté. Vu les circonstances, le maréchal usera des pouvoirs que lui confère le Service des places pour le suspendre de ses fonctions [2].

Cette solution ne saurait convenir à Bazaine, car elle substituerait sa propre responsabilité à celle de Coffinières. Il insiste donc, de nouveau, pour que, dans les négociations, le sort de la ville soit distinct de celui des troupes. C'est visiblement aller à l'encontre des idées très arrêtées de l'ennemi. Les membres du conseil autres que Bazaine et Coffinières déclarent donc, maintenant, « que la ville doit suivre la fortune de l'armée » et le maréchal se range à l'opinion qui lui est ainsi imposée.

Mais cette concession ne suffit pas à Frossard, qui réclame avec raison la mise en commun des subsistances. Il invoque à l'appui un argument singulièrement hasardé : « Si, le 16 août, on eût opéré la retraite, la place aurait été

1. Compte rendu cité.

2. Compte rendu cité. Le décret du 13 octobre 1863 porte, article 4 : « ... En temps de guerre, dans l'état de siège ou dans les circonstances extraordinaires, le commandant en chef d'une armée ou d'une portion de territoire peut suspendre de ses fonctions, pour des motifs graves et lorsqu'il y a urgence, le commandant d'une place comprise dans le rayon d'action de ses troupes ou dans l'étendue de son commandement ; il est tenu d'en rendre compte sur-le-champ. » D'après Coffinières, il est considéré comme suspendu de ses fonctions à dater du 26.

bloquée et, vu l'état de ses forts, n'aurait pas tenu au 15 septembre, après avoir souffert des destructions extérieures. L'armée l'a couverte pendant deux mois [1]... » Il s'imagine apparemment que, si l'armée avait fait retraite vers l'ouest, les Allemands auraient laissé devant Metz des forces comparables à celles qui l'ont bloquée réellement. Mais des bicoques comme Thionville et Mézières ne seront prises qu'au bout de longs mois; Belfort, dans des conditions très inférieures à Metz, ne sera remise à l'ennemi que sur l'ordre de notre gouvernement [2].

La discussion est vive. Non seulement Coffinières refuse le partage des vivres, mais il proteste qu'il ne rendra pas Metz sans un ordre du maréchal. Desvaux, Le Bœuf et Cissey réclament la répartition égale des vivres; les deux derniers font valoir « que tous les officiers la demandent ». Changarnier en arrive à cette conclusion imprévue, « que les soldats de l'armée du Rhin sont plus malheureux que ceux de Gênes [3] ». Enfin l'intendant Lebrun demande que la place lui livre 90,000 rations pour la journée du 27. Malgré l'opposition de Coffinières, qui réclame un ordre formel, le conseil s'incline devant cette nécessité inéluctable. L'intendant en chef prendra la direction générale des services des vivres dans la place de Metz [4].

Puis la discussion s'égare de nouveau. Ladmirault de-

1. Compte rendu cité.
2. Voir *suprà*, p. 84, pour Strasbourg.
3. Compte rendu cité. Dans une réunion des généraux du 3e corps, le même Changarnier assure que « la défense de Metz a été plus belle que celle de Masséna à Gênes » (Général Montaudon, II, 197).
4. Compte rendu cité. Une lettre du maréchal, datée du 26 octobre (Général Fay, 255), est envoyée à Coffinières après la conférence pour lui faire connaître que, désormais, le sort de la place et celui de l'armée seront indissolublement liés. Voir le texte de cette lettre, Bazaine, *Épisodes*, 236. Au Procès Bazaine (p. 443, déposition Coffinières), il est dit à tort que cette lettre est du 24. Le réquisitoire (*ibid.*, 539) porte que la séparation de la ville et de l'armée n'existe plus, pour les vivres, depuis le 13 et que la direction générale du service appartient depuis le début à l'intendant en chef. Cette assertion est contraire au compte rendu de la séance du 26, à la lettre du maréchal citée et même au fait suivant invoqué par le réquisitoire : le 7, l'intendant militaire de la place ayant cru devoir refuser d'obtempérer à un ordre de l'intendant en chef, le maréchal écrit aussitôt à Coffinières de lui prescrire le soir même de s'y conformer.

mande la rentrée dans Metz des cavaliers démontés. Coffinières s'oppose à cette mesure, « qui encombrerait la ville et rendrait la police impossible ».

De son côté, Frossard voudrait qu'un régiment et une batterie pussent se rendre en Algérie, avec armes et bagages, contre l'engagement « de ne pas combattre la Prusse ». Il demande aussi que les officiers conservent leur épée. C'est pour le général Soleille l'occasion de montrer une fois de plus la singulière étroitesse de ses vues et son défaut de sens. Il « pense que l'on doit saisir le côté pratique et ne pas oublier que le soldat souffre ; que, d'autre part, tel que l'on connaît le caractère prussien, on n'obtiendra pas de grandes modifications à la négociation. La prolonger serait donc exercer une fâcheuse influence sur le soldat. » A quoi servira d'avoir fait durer ses souffrances « pour arriver à une solution fatale ? Le général demande donc qu'au nom du soldat on se décide à une prompte solution [1]. »

Ces monstrueuses théories paraissent n'avoir soulevé aucune protestation. Pas un membre du conseil ne se trouve pour faire remarquer leur absurdité. Dans ces conditions, pourquoi n'avoir pas capitulé dès le 18 ou même dès le 10 octobre ? Soleille oublie apparemment les termes formels du règlement qui prescrivent de prolonger la défense jusqu'à la dernière extrémité, en insistant sur l'importance de gagner un jour seulement [2]. Au lieu de l'en faire souvenir, Le Bœuf se borne à demander comme Frossard que les officiers gardent leur épée [3], concession purement illusoire, à laquelle nous attacherons un prix tout à fait disproportionné.

Au cours de la discussion, un membre demande s'il ne conviendrait pas, maintenant que la capitulation est résolue, de mettre hors de service les canons et les fusils, de

1. Compte rendu cité ; *Procès Bazaine*, 539, Réquisitoire.
2. Article 255 du Service des places : « Le commandant d'une place de guerre ne doit jamais perdre de vue qu'il défend l'un des boulevards de l'empire, l'un des points d'appui de ses armées, et que de la reddition d'une place, avancée ou retardée d'un seul jour, peut dépendre le salut du pays. »
3. Compte rendu cité.

noyer les poudres, etc. Le même Soleille intervient encore une fois dans le sens le moins militaire. Par le seul fait des ouvertures qu'elle a faites à l'ennemi, l'armée se trouve engagée, dit-il, et la loyauté exige que toutes choses soient laissées en l'état. Il craint aussi que cette destruction ne soit le signal d'une série d'actes d'indiscipline qui pourraient conduire à de regrettables excès. Il termine en disant qu'il est plus digne pour l'armée d'accepter son malheur dans toute son étendue et de se mettre à l'abri du reproche d'avoir agi contre les règles de l'honneur.

On croit rêver en lisant de pareils raisonnements. Ils ne valent certes pas l'honneur d'une réfutation. Le conseil en juge autrement. Soleille est écouté avec la plus grande attention par tous ; aucune protestation ne se produit ; Changarnier approuve énergiquement du geste et de la voix ; Jarras, malgré sa révolte intérieure, juge sa situation trop effacée pour risquer un rappel au règlement. On admet donc tacitement ces conclusions [1] et Bazaine, tout le premier, oublie les exemples de Sébastopol et de Puebla, qui devraient lui être familiers. Quant aux drapeaux, il n'en est pas question [2], bien que le protocole lu à plusieurs reprises les mentionne expressément.

Avant la séance, Bazaine a fait connaître au général Jarras son intention de le désigner pour l'établissement de la convention. Ce n'est pas sans de vives protestations. Le

---

1. Général Jarras, 297. D'après le général Coffinières (*Procès Bazaine*, 444), la question de la destruction du matériel est soulevée devant le conseil. Mais elle n'est pas traitée à fond, ni résolue. Il estime d'ailleurs que cette destruction aurait produit un effet désastreux sur la population, arrivée à un degré d'exaltation effroyable. En outre, il « est question » que Metz fasse retour à la France après la paix (?).

Le colonel de Villenoisy entretint Coffinières de la destruction du matériel avant l'ouverture des négociations. Le général répondit que l'ennemi exigeait sa conservation (*Procès Bazaine*, 459, déposition Villenoisy).

Le capitaine Gudin entendit le 26 Soleille parler au maréchal de la destruction du matériel. Bazaine en était partisan. Soleille soutenait que ce serait compromettre gravement la discipline ; il en résulterait de grands dangers (*ibid.*, 460, déposition Gudin).

D'après le réquisitoire (*ibid.*, 538), Coffinières et Soleille se défendraient énergiquement d'avoir émis une opinion contraire à cette destruction.

2. Général Jarras, 297 ; *Procès Bazaine*, 442, déposition Desvaux.

chef d'état-major général fait remarquer qu'il n'a jamais eu au conseil voix délibérative, qu'il n'a, par suite, contribué en rien à la situation présente. Le maréchal répond sèchement : « Cette tâche rentre dans les attributions du chef d'état-major général de l'armée ; c'est à vous de la remplir. »

Devant le conseil, la même discussion se reproduit. Malgré son émotion, Jarras proteste hautement. Il n'a pris aucune part à la préparation et n'a, par suite, aucun titre pour conclure. Sur les entrefaites, Frossard présente avec vivacité des observations au sujet d'un des articles de la convention et paraît disposé à la négocier. Saisissant l'occasion au bond, Jarras dit à voix basse au maréchal, avec une émotion aisée à comprendre : « Le général Frossard accepte la mission dont on veut me charger ; veuillez la lui proposer. » C'est ce que fait aussitôt Bazaine, et le premier mouvement du commandant du 2e corps est affirmatif. Mais les autres membres du conseil se récrient, protestant qu'il n'y a pas à revenir sur une désignation déjà faite, et Frossard lui-même se ravise.

Le maréchal précise alors, de nouveau, l'objet de la mission de Jarras, spécifiant qu'il est « le fondé de pouvoir de tout le conseil ». Celui-ci approuve d'avance ce qu'il fera, tout en craignant qu'il ne puisse sensiblement améliorer le protocole déjà connu.

Il devra insister particulièrement pour que les officiers conservent leur épée et pour qu'un détachement de toutes armes rentre en France avec armes et bagages, sous la condition de ne pas servir contre l'Allemagne pendant la durée de la guerre. Jarras ne se rend pas compte de ce qu'il pourra obtenir en dehors de ces deux points. Il réclame donc les avis de tous les membres et les prie de les lui envoyer par écrit avant son départ [1].

On ne peut dissimuler que cet officier général n'est nullement à même de remplir la mission qui lui est confiée.

1. Général Jarras, 301 ; déposition de Jarras au conseil d'enquête militaire, 17 février 1872, Bazaine, *Épisodes*, 273. Tous ces détails sont passés sous silence par le compte rendu.



Homme de détails, bureaucrate plus que militaire, de caractère effacé par la longue pratique d'un service d'état-major mal compris, il manque d'idées générales et n'a pas l'autorité voulue pour en imposer à l'adversaire, non plus qu'au conseil.

Celui-ci a d'ailleurs trahi dans sa discussion une singulière étroitesse de vues. Il attache de l'importance à des vétilles telles que la conservation des armes pour les officiers, et dédaigne des questions de première importance, comme la prolongation de la résistance jusqu'à ses dernières limites et la destruction du matériel. Plus tard, on insistera pour que les soldats se soumettent sans protestations, en faisant valoir que le sort des officiers dépendra de la conduite de leur troupe. On mettra même en avant les motifs les moins dignes de l'être : « En un mot, on dirait vraiment que la plus grande crainte de nos chefs en ce moment, c'est de perdre leur bourse [1]. »

Fait beaucoup plus grave, la décision du conseil consacre son usurpation des pouvoirs du commandant en chef [2]. La personnalité de celui-ci disparaît pour faire place à une collectivité qui devient seule responsable des événements. Bazaine n'y figure que pour une part, au même titre que Soleille ou Changarnier. Rien de plus contraire à l'idée que l'on se fait du chef, de sa responsabilité comme de ses pouvoirs. Le règlement ne laisse aucun doute à cet égard : il n'appartient qu'au commandant de l'armée de prendre une décision ; le conseil ne doit émettre qu'un avis [3].

1. *Trois mois à l'armée de Metz*, 244.

2. « Le *conseil* décide enfin que M. le général Jarras, comme chef d'état-major de l'armée, se rendra auprès du chef d'état-major de l'armée allemande pour y régler avec lui les conditions définitives qui devront être acceptées par tous les membres présents » (Compte rendu cité). Le *Rapport sommaire* du maréchal s'exprime ainsi : « Il fut convenu à l'unanimité, non sans la plus vive douleur, que M. le général de division Jarras, chef d'état-major général, serait envoyé au quartier général du prince Frédéric-Charles comme délégué par le conseil et muni de ses pleins pouvoirs, pour arrêter et signer une convention militaire par laquelle l'armée française, vaincue par la famine, se constituerait prisonnière de guerre. »

3. Le commandant supérieur d'une place a le droit de réunir le conseil de défense et de le consulter ; mais, après la séance, il décide seul et sans avoir à se conformer aux avis de la majorité (art. 259).

Quand le dernier terme de la résistance est arrivé, le commandant consulte

Dans ces conditions, le général Jarras ne peut être le délégué du conseil, mais bien celui du maréchal. S'il en est autrement, c'est que ce dernier vise uniquement à se débarrasser de responsabilités trop lourdes. Comment ses lieutenants ne s'en rendent-ils pas compte [1] ? Il agit de son chef, ainsi qu'il l'a toujours fait, mais il prend ses dispositions pour que le conseil semble dicter ses décisions. Il ne lui cède que sur des points sans intérêt. Cette manière de faire témoigne de son astuce, à défaut de son sens du devoir et du commandement. Il en donnera encore d'autres preuves [2].

Devant le conseil, aucune allusion n'a été faite aux drapeaux. Après la séance, le général Desvaux s'approche du maréchal : « Et les drapeaux ? » lui dit-il. Bazaine répond : « Ah ! oui, c'est vrai, je donnerai l'ordre de les porter à l'arsenal où ils seront brûlés [3]. » Bientôt après, « désirant que l'ennemi ne puisse trouver aucune trace de cette mesure », il donne verbalement l'ordre nécessaire au général Soleille [4].

---

le conseil de défense ; il prend de lui-même, en suivant l'avis le plus énergique, s'il n'est absolument impraticable, les résolutions que le sentiment de son devoir et de sa responsabilité lui suggère. Dans tous les cas, il décide seul de l'époque et des termes de la capitulation (art. 266).

1. Général d'Andlau, 364. Dans la pratique, c'est Bazaine qui signe les pouvoirs de Jarras, le 27 ; c'est à lui seul qu'est soumis le projet de protocole de la capitulation ; le conseil n'est assemblé pour en entendre la lecture que douze heures après la signature.

2. Le maire de Metz écrit le 26 octobre au maréchal pour se plaindre de l'ignorance dans laquelle il laisse le conseil municipal touchant les événements. Bazaine répond le même jour qu'il appartient au commandant supérieur de mettre la municipalité au courant de la situation comme il l'est lui-même (Voir sa lettre, *L'Armée du Rhin*, 198). Le 27, Coffinières adresse une proclamation aux habitants, faisant connaître que la ville n'a « de vivres assurés que jusqu'au 28 octobre ». Il avait dit au conseil « jusqu'au 1er » ou même « au 5 novembre ». Sa proclamation porte ensuite « jusqu'au 30 courant ».

« Jamais, dit-il encore, dans les fastes militaires, une place de guerre n'a résisté jusqu'à épuisement aussi complet de ses ressources et n'a été aussi encombrée de blessés et de malades. » Il ne serait pas difficile de montrer le contraire (Voir cette proclamation, *L'Armée du Rhin*, 199).

3. Ces mots *où ils seront brûlés* ne figurent pas d'abord dans la réponse du maréchal (*Procès Bazaine*, 442, déposition Desvaux). Desvaux les ajoute ensuite. Il n'est pas certain qu'ils aient été prononcés.

4. *L'Armée du Rhin*, 199 ; *Procès Bazaine*, 100, interrogatoire du maréchal ; 442, déposition Desvaux ; Bazaine, *Épisodes*, 240.

Dans son interrogatoire, Bazaine affirme même avoir donné cet ordre, d'une manière claire et formelle, devant tous les commandants de corps et le général

Nous verrons ce qu'il en adviendra, mais on doit se demander pour quel motif il prend cette voie détournée, au lieu d'inviter les membres du conseil à faire immédiatement détruire leurs aigles. Un mot suffirait, au besoin communiqué par un officier, et nous éviterions de livrer à l'ennemi ces glorieux emblèmes. Mais le maréchal nourrit à leur égard des idées particulières. N'a-t-il pas écrit plus tard, dans son *Rapport sommaire*, qu'ils « n'ont de valeur morale que quand ils sont pris sur le champ de bataille ; ils n'en ont aucune quand ils sont déposés dans un arsenal » ? Les Allemands seront d'un autre avis et l'on verra Bazaine, sans doute pour se concilier leur bienveillance, faire usage des procédés les plus tortueux afin d'assurer la remise de nos drapeaux à des adversaires qui n'ont pu s'en emparer de haute lutte.

Soleille. Mais le réquisitoire (*Procès Bazaine*, 543) fait ressortir des dépositions contradictoires de ce dernier qu'il fut question des drapeaux entre lui et Bazaine à l'issue du conseil du 26. Le maréchal donna un simple avis et non un ordre. L'original du Mémoire produit par le maréchal devant le conseil d'enquête sur les capitulations porte en interligne et d'une autre écriture : « Ordre lui est donné (au général Soleille) de réunir et de brûler à l'arsenal les aigles des régiments. » Cette circonstance montre, d'une part, l'intérêt de Bazaine à faire admettre l'existence de cet ordre. De l'autre, elle autorise à en douter.

XI

PREMIÈRE MISSION DU GÉNÉRAL JARRAS

L'intendant en chef et Bazaine. — Jarras et la situation. — Son entretien avec Stiehle. — Rédaction de la convention. — Rentrée de Jarras au Ban-Saint-Martin. — Les honneurs de la guerre. — Les drapeaux. — Préoccupations de Bazaine.

Le général Jarras va partir pour Frescaty avec le colonel Fay et le commandant Samuel, quand l'intendant en chef se présente au grand quartier général [1] : « Bonne nouvelle, monsieur le Maréchal, s'écrie joyeusement le fonctionnaire, j'ai trouvé quatre jours de vivres ! » Avec ce que l'on pourra encore tirer de Metz, où les habitants en ont dans leurs cachettes, il y a lieu d'espérer que ce chiffre sera doublé et il nous reste encore treize mille chevaux ! Quelques jours de plus, c'est la possibilité pour l'armée de la Loire de terminer sa formation avant de marcher sur Paris ; c'est aussi la faculté pour la grande ville d'achever les préparatifs de sortie auxquels travaillent à ce moment Trochu et Ducrot.

Bazaine ignore ces détails, mais il connaît les prescriptions formelles du règlement qui interdisent de rendre une place un seul jour avant le terme nécessaire de la défense [2]. Il n'en a cure. A l'intendant Lebrun, il répond bonnement : « Et que voulez-vous que cela me fasse, monsieur l'Intendant ? Vous auriez des vivres pour quinze jours, que cela ne changerait rien à la situation ; les pourparlers sont engagés, il faut en finir de suite et nous en aller. » L'intendant se retire confus de cet accueil au moins inattendu [3]. Le maré-

---

1. Il y a doute sur l'heure de cette scène ; d'après le commandant Samuel, elle a lieu vers 5 heures du soir ; d'après l'intendant Lebrun, à 11 heures ou midi. Un fait certain est qu'elle se place avant le départ de Jarras pour Frescaty, puisqu'elle a Samuel pour témoin.

2. Voir *suprà*, p. 471.

3. *Procès Bazaine*, 439, déposition Samuel ; *ibid.*, réquisitoire, 540 ; général d'Andlau, 385. Cette scène typique eut lieu devant le commandant Samuel, qui

chal ne parlera même pas à Jarras de son compte rendu, bien qu'il soit de nature à faire retarder la capitulation.

Quand le général se met en route avec ses deux officiers, il est donc mal orienté sur la situation. Le Bœuf lui a remis le matin quelques mots sur la nécessité d'obtenir que les officiers conservent leur épée; le général Coffinières a fait parvenir un mémoire indiquant les dispositions destinées à sauvegarder les intérêts moraux et matériels de la ville. Quant à Frossard, qui annonçait une communication importante, il envoie au dernier moment une note demandant la conservation des collections et de la bibliothèque de l'École d'application[1] ! Enfin, avant son départ, Jarras a vu une dernière fois Bazaine, qui ne lui donne aucune instruction nouvelle.

Un peu avant 8 heures, par une violente tempête, sous des rafales de pluie et de neige fondue, nos trois officiers arrivent au château de Frescaty, où ils sont très courtoisement accueillis par quatre ou cinq officiers appartenant surtout à l'état-major de la IIe armée. Puis Jarras se trouve seul en présence d'un personnage de haute taille, jeune encore. C'est le général von Stiehle, qui entre en rapports avec lui par quelques mots de sympathie personnelle. Mais quand Jarras veut entamer la discussion du protocole, il s'aperçoit bientôt que son interlocuteur considère ce document comme intangible dans ses grandes lignes. La discussion est épuisée ; il n'y a plus qu'à rédiger les articles de la convention finale.

Le général ne saurait accepter ces conditions, que ses instructions ne prévoient pas. Il affirme qu'il doit débattre toutes les clauses de la capitulation, sans quoi il lui faudra retourner à Metz pour chercher d'autres pouvoirs. Devant cette insistance, Stiehle se résigne à commencer la discussion.

---

ne paraît pas en avoir informé Jarras, tout en cherchant, dit-il, à retarder la signature de la convention. D'après le général d'Andlau, elle se serait produite le 27 au soir au lieu du 26 au soir.

1. Général Jarras, 304 ; déposition Jarras au conseil d'enquête citée.

Elle porte tout d'abord sur l'envoi en Algérie d'un détachement de toutes armes, avantage purement moral que les Allemands pourraient avoir la générosité de nous concéder, sans diminuer d'une façon appréciable les profits de leur triomphe. En pareil cas, un général français n'aurait certes pas hésité. Le refus de Stiehle est péremptoire.

Pour la question de l'épée des officiers, il en est de même. Un ordre du roi porte expressément que cette faveur nous sera refusée, en raison de certains faits survenus après la capitulation de Sedan. Le vieux souverain a été irrité de voir des officiers violer leur parole pour reprendre du service [1]. Il entend en faire peser les conséquences sur les cadres de l'armée du Rhin. D'où une discussion qui dure au moins une heure [2]. Vainement Jarras objecte que, faute d'obtenir certains adoucissements à l'article 1er du protocole, nous pourrions faire sauter les forts, détruire nos affûts, enclouer nos canons, briser les fusils, noyer nos poudres ; puis, ces destructions opérées, ouvrir les portes, mettant ainsi la ville et l'armée à la merci des Allemands. Que feraient alors nos vainqueurs ? Ils traiteraient les soldats avec rigueur, répond Stiehle, et mettraient les officiers au régime des soldats, en leur ôtant tout ce qui leur appartient. « Eh bien ! qu'en résulterait-il ? et où serait le beau rôle [3] ? »

Devant le refus obstiné de Stiehle, Jarras finit par déclarer qu'il va se rendre à Metz pour chercher de nouvelles instructions. En attendant une décision sur ce point, on

---

1. Stiehle cite notamment le général Ducrot comme s'étant évadé après avoir donné sa parole. Cette accusation fut souvent reproduite par les Allemands au cours de la Défense nationale, mais Ducrot s'en défendit énergiquement et avec toute raison (Voir sa *Défense de Paris*, IV, 455).

2. Général Jarras, 304 et suiv. ; déposition Jarras au conseil d'enquête citée ; général Fay, 257.

3. Général Fay, 258. Dans une brochure publiée à Mayence sous le titre de : *Opérations militaires autour de Metz*, par un officier général prussien, on ose développer la thèse suivante : si nous n'avions pas livré nos armes et nos drapeaux, les Allemands nous auraient tenus enfermés jusqu'à ce que la faim eût terminé son œuvre ; à peine aurait-on ouvert un passage à la population de Metz (*Trois mois à l'armée de Metz*, 246). Ce projet monstrueux se réfute de lui-même. Bazaine en admit la possibilité (*Procès Bazaine*, 100, interrogatoire).

passe à la rédaction des autres articles. Les deux officiers adjoints au général lui font remarquer qu'il serait bon d'obtenir pour les troupes ce que l'on est convenu d'appeler les honneurs de la guerre. Stiehle n'est pas autorisé à les accorder. La discussion reprend sur ce thème, nos officiers insistant sur le danger d'exaspérer l'armée. Elle a encore ses munitions et ses armes ; elle n'a pas été entamée. On ne sait comment se passera la remise de la place et des troupes. Pourquoi ajouter à l'émotion déjà trop réelle, en refusant à des soldats vaincus par la famine le témoignage traditionnel d'estime du vainqueur[1] ?

Ces arguments, répétés à plusieurs reprises au cours de cette longue nuit, paraissent faire impression sur Stiehle. Il promet d'en référer au prince Frédéric-Charles et de lui demander de soumettre la demande au roi, en l'appuyant.

La convention est alors rédigée, sous deux formes pour les articles en litige. Le projet prussien porte que, voulant reconnaître le courage de l'armée française, le roi autorise les officiers qui s'engageront à ne pas servir contre l'Allemagne à rentrer chez eux avec leurs épées, leurs bagages et leurs chevaux. De notre côté, on s'élève vivement « contre cette sanction, soi-disant honorable, donnée au courage de l'armée ». Il est au moins bizarre, en effet, d'accorder une faveur aux officiers qui, par exception, consentiront à se séparer de leurs compagnons d'armes, pour aller mener une existence inutile et déconsidérée dans leurs foyers. Ceux qui accompliront leur devoir jusqu'au bout en seront au contraire privés. Il y aurait là une anomalie et aussi une humiliation gratuite pour l'armée française. Nous proposons donc l'octroi des honneurs de la guerre, en témoignage de la valeur des troupes[2], tout en adoptant cette déplorable clause du *revers*, déjà stipulée lors de la capitulation de Sedan, contre les devoirs les plus élémentaires.

La rédaction est terminée vers 2 heures du matin, sans

1. Général Fay, 258.
2. Général Fay, 259. Voir, au sujet du *revers*, notre tome VI, p. 695.

qu'aucune difficulté ait été soulevée au sujet des drapeaux. Il n'y a pas même été fait allusion [1]. La question des bagages des officiers a été résolue suivant les désirs de Jarras, qui a vivement insisté dans ce sens. Ils les conserveront ainsi que les chevaux leur appartenant. Enfin la ville, les forts, le matériel, les armes devront être livrés dans l'état où ils seront au moment de la signature de la convention, ce qui autorise les destructions [2] comme il s'en est fait naguère à Sedan et à Strasbourg. Mais Bazaine et ses lieutenants n'auront garde d'en profiter, on ne sait en vertu de quelle aberration.

Le commandant Samuel, qui connaît la communication de l'intendant en chef à Bazaine, a cherché à retarder la signature de la convention [3]. Mais, devant l'insistance de Stiehle et les instructions du maréchal, Jarras ne croit pas devoir attendre davantage. Il accepte un rendez-vous pour le soir même. C'est alors qu'aura lieu la signature de l'acte fatal qui doit tant contribuer à l'issue désastreuse de la guerre.

Jarras est rentré vers 3 heures du matin au Ban-Saint-Martin, mais il ne peut voir le maréchal avant 9h30 [4]. Bazaine était couché sans doute, et le chef d'état-major n'a pas jugé opportun de troubler son repos. Il lui soumet la rédaction du protocole, que le maréchal approuve entièrement, y compris la rédaction dite française de l'article en litige, au sujet des honneurs de la guerre [5]. Mais, au cours de la journée, Bazaine se ravise, alléguant que cette cérémonie comporte un défilé où doivent figurer les commandants de corps d'armée; il leur répugne, ainsi qu'à lui, de se donner en spectacle. Vainement Jarras insiste, faisant

1. *Procès Bazaine*, 436, déposition Jarras.
2. Général d'Andlau, 381.
3. *Procès Bazaine*, 439, déposition Samuel. Le seul motif qui empêche la signature immédiate de la convention est l'absence de pouvoirs réguliers pour Jarras.
4. Général Jarras, 304 et suiv.
5. Général Jarras, 304-318 ; déposition Jarras au conseil d'enquête, Bazaine, *Épisodes*, 275-277. Voir le texte dans le livre du général Jarras, 392.

remarquer que les troupes seront sensibles à cet hommage suprême. Bazaine maintient sa résolution.

Sur les entrefaites, le roi a autorisé Frédéric-Charles à laisser leurs épées aux officiers[1]. Jarras en est aussitôt prévenu par Stiehle, qui ajoute que le prince accepte également la clause relative aux honneurs de la guerre. Il exprime en outre l'espoir que le général se rendra au rendez-vous fixé pour 5 heures du soir[2], laissant ainsi percer une hâte dont nous pourrions profiter. En effet, une circonstance fortuite n'est pas étrangère à cet empressement. Les Allemands comptaient que la convention serait signée dans la nuit du 26 au 27 et, dès le matin du 27, le roi avait télégraphié à la reine Augusta pour annoncer la capitulation[3]. Le retard résultant de l'absence des pouvoirs de Jarras est donc très mal venu pour nos adversaires, et nous en tirons parti inconsciemment. Nouvelle preuve qu'avec de la fermeté et de la suite dans les idées il ne serait pas impossible d'améliorer un peu le sort de l'armée.

Quoi qu'il en soit, la situation de Jarras en devient encore plus délicate. Comment refuser maintenant les honneurs de la guerre, que l'ennemi s'est résigné à nous accorder sur notre insistance? Il renouvelle sans succès ses instances auprès de Bazaine[4]. Il va repartir pour Frescaty avec ses deux officiers, quand le maréchal l'appelle auprès de lui et lui signifie de nouveau son interdiction. Sous aucun prétexte, il ne consentira au défilé devant l'ennemi. Jarras insiste encore, faisant valoir la satisfaction morale qu'y trouveront les troupes. Bazaine persiste dans son refus. Il accepterait les honneurs de la guerre moins le défilé, et ces deux termes sont inséparables. Finalement il se rallie à une

---

1. D. t., 11h 30 du matin, *Moltkes Korrespondenz*, I, III, II, 350.
2. Voir le texte de sa lettre, général Jarras, 392.
3. « Ce matin ont capitulé l'armée de Bazaine et la place de Metz. L'armée et la garnison mettent bas les armes aujourd'hui à midi » (Général Fay, 260).
Nous avons vu (*suprà*, p. 438) que l'ambassadeur de Prusse à Londres est informé de la capitulation dans la journée du 27, c'est-à-dire avant qu'elle soit signée.
4. Déposition citée au conseil d'enquête.

singulière combinaison : la convention stipulera pour nous les honneurs, suivant la rédaction française, mais, dans la pratique, on s'en tiendra aux termes de la rédaction allemande, qui excluent le défilé. Quoi de plus caractéristique pour cet esprit dénué de hauteur morale, qui considère sans doute comme une preuve de finesse ces procédés de légiste retors et, dans toutes les affaires, ne voit jamais que son intérêt matériel?

Jarras risque de nouvelles objections, faisant prévoir que l'ennemi ne comprendra pas ce refus et admettra difficilement la combinaison inventée par le maréchal. Celui-ci clôt la discussion par l'ordre impératif de refuser dans tous les cas le défilé, ajoutant que, le jour même, Canrobert et Le Bœuf lui ont nettement déclaré qu'ils y étaient hostiles[1].

Au moment où le chef d'état-major va le quitter, il lui prescrit de prévenir Stiehle qu'il est d'usage en France, après une révolution, de détruire les drapeaux et étendards et que des mesures d'exécution dans ce sens ont été prises à Metz[2]. Jarras s'efforce de lui montrer le danger de cette communication inopportune. Pourquoi attirer sur les drapeaux l'attention de l'ennemi qui n'en a parlé jusqu'ici qu'à titre tout à fait accessoire? Il fait remarquer que Stiehle et Frédéric-Charles ne croiront pas à l'usage en question[3].

Bazaine répond qu'il sait que des[4] drapeaux ont déjà été détruits; il ne veut pas que Frédéric-Charles puisse supposer qu'il a manqué à ses engagements. Il renouvelle donc

---

1. Général Jarras, 318-320.
2. La communication du général de Cissey n'est sans doute pas étrangère à cette déclaration (Voir *suprà*, p. 463).
3. Général Jarras, 320. D'après cet ouvrage, Jarras est convaincu que les commandants de corps d'armée, qui n'ont manifesté aucune opposition au sujet de la remise des drapeaux, se sont mis en devoir de les faire détruire.
4. Il chargea même Jarras de dire que, « conformément à cet usage, *des* drapeaux avaient été brûlés.
« *Le maréchal Baraguay d'Hilliers.* — Il n'a pas dit *les* ?
« *Le général Jarras.* — Non, il a dit *des*... de dire que des drapeaux avaient été brûlés... sans en indiquer le nombre, et qu'il en faisait prévenir le prince Frédéric-Charles, afin que, plus tard, il ne fût pas accusé d'avoir manqué à ses engagements... » (Déposition Jarras au conseil d'enquête, Bazaine, *Épisodes*, 277).

l'ordre de faire cette communication à Stiehle. Puis il revient encore une fois sur son thème ordinaire : « N'oubliez pas que je ne veux pas de défilé. »

Enfin il insiste sur ce point que Changarnier est à l'armée en simple spectateur, sans emploi défini. Le général ne fait même pas partie du cadre de réserve et ne doit pas compter, par suite, au nombre des prisonniers. Bazaine demande en outre pour le général prince Murat l'autorisation de se rendre à Cassel, près de Napoléon III. En ce qui le concerne, il désire savoir à quelle heure Frédéric-Charles pourra le recevoir le lendemain[1].

Ainsi ces menues préoccupations personnelles sont les seules qui l'agitent en ce moment suprême. Il ne songe ni aux intérêts de la France, ni à ceux de l'armée ; il ne voit que ce qui le concerne, lui et quelques individualités. Le reste disparaît à ses yeux.

Ajoutons que, tout en comprenant les motifs auxquels obéissent Jarras et ses officiers lorsqu'ils insistent pour les honneurs de la guerre, on ne peut se défendre de penser que cette cérémonie archaïque présenterait au cas présent des difficultés et même des dangers évidents. Dans l'état de misère où est une grande partie de l'armée, pourquoi infliger à nos soldats les fatigues d'un long défilé, et sans doute d'attentes interminables sous les yeux de l'ennemi ? Elles n'ajouteraient rien à un passé glorieux, sinon des causes d'exaspération et peut-être d'indiscipline[2]. Mais si Bazaine en rejette l'idée, c'est moins parce qu'il entrevoit tous ces obstacles que par le désir d'éviter le plus possible le contact de ses troupes. Il ne le montrera que trop dans la journée du 29 octobre.

---

1. Général Jarras, 320 ; *Procès Bazaine*, 435, déposition Jarras.

2. *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 220 : « Enfin et surtout... il y avait là une situation que je croyais préférable d'éviter. » Le général de Rivières, peu suspect d'un excès d'indulgence pour le maréchal, dit hautement que les honneurs, justifiés pour un détachement de toutes armes, ne l'auraient pas été pour 150,000 hommes. Bazaine aurait dû l'accepter, et même l'exiger, pour un détachement (*Procès Bazaine*, 312, Rapport Rivières). Dans sa plaidoirie, Me Lachaud rappela opportunément le refus des honneurs de la guerre par Gouvion-Saint-Cyr, lors de la capitulation de Dresde le 11 novembre 1813 (*ibid.*, 626).

XII

LA CAPITULATION (27 OCTOBRE)

Retour de Jarras à Frescaty. — La question des drapeaux. — Les honneurs de la guerre. Signature de la convention. — Le matériel. — Conseil du 28 octobre.

Vers 6 heures du soir, le général Jarras arrive à Frescaty avec les deux officiers qui l'accompagnaient la veille. Cette fois il est porteur de pouvoirs signés du maréchal[1] et aucune difficulté n'est plus à prévoir de ce chef. Il est reçu avec les « mêmes égards cérémonieux ». Stiehle lui exprime ensuite sa satisfaction au sujet de la décision prise par le roi et qu'il regarde comme un gage incontestable d'estime pour l'armée du Rhin. Jarras le remercie avec la nuance de froideur voulue, puis fait la communication dont l'a chargé Bazaine au sujet des drapeaux. Stiehle ne cherche pas à dissimuler l'étonnement que lui cause cet usage inconnu. Le général insiste, puis, pour rompre les chiens, passe brusquement à un autre sujet. Il fait connaître que le maréchal refuse le défilé, tout en acceptant les honneurs de la guerre. La surprise de Stiehle redouble. Il ne peut comprendre que nous demandions une faveur destinée à figurer sur le papier seulement. Malgré l'insistance de Jarras, ils ne parviennent pas à se mettre d'accord sur ce point et décident de commencer la rédaction définitive du protocole, cette fois en présence des officiers qui leur sont adjoints[2].

Le travail marche d'abord rapidement, mais, à l'article 3, Stiehle revient sur la communication de Bazaine et pose, au sujet du nombre des drapeaux détruits, des questions aux-

1. Les pouvoirs de Jarras sont rédigés par le colonel Fay ; ils l'autorisent à *signer* la capitulation et non à la discuter (*Procès Bazaine,* 435, déposition Jarras).
2. Général Jarras, 320-324 ; déposition Jarras citée.

quelles Jarras est dans l'impossibilité de répondre, le maréchal ayant gardé ce renseignement par devers lui. Il se borne à répéter littéralement les paroles du commandant en chef, sans y rien changer.

La discussion reprend ensuite au sujet des honneurs de la guerre. Stiehle ne peut s'expliquer qu'ils aient été réclamés par nous, pour être ensuite refusés sans motif apparent. Le colonel Fay et le commandant Samuel ne le comprennent pas davantage. Quant à Jarras, ne pouvant ou ne voulant pas indiquer les raisons du maréchal, il cherche à justifier son refus par la continuité du mauvais temps, l'état déplorable du terrain et la fatigue qui en résulterait pour les troupes. C'est l'occasion pour Stiehle de déclarer que le temps n'entre jamais en considération pour son armée et qu'elle est habituée à le braver, quel qu'il soit.

Bien que Jarras partage l'avis de ses officiers, il insiste pour la solution proposée par le maréchal. Stiehle la rejette entièrement, faisant ressortir que, dans les idées militaires prussiennes, des conditions ne peuvent être stipulées uniquement pour la forme. Celle relative aux honneurs de la guerre sera donc exécutée ou ne figurera pas dans la convention. Devant ce dilemme, Jarras y renonce purement et simplement[1]. Après avoir encore reproduit, sans succès, sa demande relative à l'envoi d'un détachement de toutes armes en Algérie[2], il s'avise d'une combinaison destinée à sauver un peu les apparences. La rédaction suivante est donc adoptée, malgré sa choquante singularité : « Pour re-

1. Général Jarras, 324 et suiv. ; déposition Jarras au conseil d'enquête citée ; général d'Andlau, 386-487.

2. D'après la déposition Jarras citée, Stiehle répond textuellement « qu'au début on avait, en effet, pensé à rendre la liberté entière à toute l'armée française et non pas seulement à un détachement, mais qu'on avait dû y renoncer, parce qu'à la réflexion on avait reconnu qu'une armée traversant la France pour s'embarquer à Toulon et à Marseille serait l'occasion de mouvements dans toute la France, ce qui donnait à réfléchir. »

Le 29 mai 1871, Changarnier dit à la tribune de l'Assemblée nationale que Frédéric-Charles avait offert de neutraliser un bataillon et de l'envoyer en Algérie avec armes et bagages. On aurait refusé cette faveur, sous prétexte de difficultés d'exécution. Jarras protesta énergiquement contre l'exactitude de cette version par une lettre au *Journal des Débats* du 8 juin 1871 (Général Jarras, 380).

connaître le courage dont ont fait preuve pendant la durée de la campagne les troupes de l'armée et de la garnison, il est permis aux officiers d'emporter avec eux leurs épées ou sabres, ainsi que tout ce qui leur appartient personnellement. » Ainsi le seul avantage que vaillent à nos troupes tant de sacrifices bravement supportés est de nature purement matérielle et s'applique uniquement aux officiers.

Les divers points du protocole réglés, les deux généraux s'occupent d'un appendice dont le projet avait été arrêté la veille et qui concerne surtout Metz. Le dernier article détermine comment les troupes seront livrées à l'ennemi dans l'après-midi du 29. Après les avoir conduites aux points indiqués pour chaque corps d'armée, les officiers seront libres de retourner à leurs bivouacs ou dans la place, pour attendre leur mise en route sur l'Allemagne.

A cette occasion, Stiehle promet que leurs intérêts matériels et ceux de la troupe seront entièrement respectés. Mais il ne veut pas en faire mention dans le protocole ou l'appendice, sous prétexte que c'est une question d'humanité, à laquelle les Allemands ne sauraient se dérober[1]. Il assure de la façon la plus formelle que, dès la remise de nos soldats, il leur sera fait des distributions de vivres et de paille de couchage. Les wagons nécessaires sont à Ars depuis trois jours ; tout est prêt. Les prisonniers seront transportés autant que possible par chemin de fer et recevront des soins assidus, en route comme en garnison, de la part de médecins allemands. Quant aux officiers, ils seront traités avec les plus grands égards[2].

Au cours de cet échange d'idées, Stiehle est amené à parler de nos « 80,000 hommes de troupes ». Jarras l'interrompt aussitôt : « 80,000 ! Mais il y en a bien davantage, nous en avons 126,000. — Oh ! oui, je sais, répond Stiehle, avec les malades et blessés. — Mais non, pas du tout, dit Jarras ; c'est 126,000 combattants donnés par la dernière

1. Général Jarras, 324, 384.
2. Général Jarras, 324 et suiv.

situation, sans compter la garnison de Metz, les malades et les blessés, plus de 160,000 hommes[1]. — Vraiment, est-ce possible? » répond Stiehle, et l'étonnement marqué sur son visage en dit plus que ses paroles[2].

A mesure qu'approche l'instant fatal de la signature, Jarras et ses deux officiers ressentent plus cruellement le tragique de la situation. Les réflexions les plus poignantes se présentent en foule à leur esprit. Le général n'est pour rien dans les faits qui ont rendu ce dénouement inévitable, mais il n'en souffre pas moins de toutes ses fibres. Le triste moment arrive enfin. « ... Mon cœur battait à se rompre; ma main, pouvant à peine tenir la plume, se refusait à tracer les lettres de mon nom; j'étais anéanti et cependant je fis sur moi un effort suprême, et ces deux fatales signatures furent apposées. Je sortis immédiatement après de ce château maudit... Il était dix heures et demie du soir et, une heure après, j'étais rentré au Ban-Saint-Martin. » En traversant la ville, il a pu voir des habitants attroupés autour des affiches signées Coffinières et les commentant avec une douleur mêlée d'indignation[3].

Ainsi l'armée du Rhin va cesser d'exister, notre grande place lorraine ouvrira ses portes à l'héritier du trône de Charles-Quint. En succombant ainsi, nos troupes ont la satisfaction de penser que l'ennemi ne les a point vaincues, mais bien la famine. Elles n'ont perdu ni un canon, ni un drapeau sur le champ de bataille. Mais, par un oubli complet de ses devoirs, le maréchal laisse intacts à l'ennemi des fortifications que pas un obus n'a effleurées et un immense matériel qui sera employé contre nous.

Dans son ordre du 28 octobre, il ne craint pas d'évoquer

---

1. Ce chiffre même de 160,000 hommes est au-dessous de la vérité, comme nous le verrons plus loin.

2. Général d'Andlau, 388-389. La succession des télégrammes du roi à la reine Augusta confirme ce récit. Le premier, du 27, annonce la capture de 150,000 hommes, y compris 10,000 blessés et malades. Le second, du 28, porte 173,000 soldats, 3 maréchaux, plus de 6,000 officiers » (Filippi, *La Guerre de 1870-1871. Documents officiels allemands*, 52).

3. Général Jarras, 324; général Fay, 261.

les souvenirs de Masséna et de Kléber, lors de capitulations fameuses. Mais il omet de pousser, comme le premier à Gênes, la résistance jusqu'à ses plus extrêmes limites. Il reste encore des milliers de chevaux[1] et des quantités considérables de vivres seront versées à l'ennemi, alors que nos soldats ne toucheront pas une ration pour la journée du 29 octobre[2]. Le moins que l'on puisse faire serait de manger jusqu'au dernier cheval, jusqu'à la dernière ration de pain, avant d'ouvrir les portes de Metz. N'a-t-il pas été arrêté le 10 octobre qu'il convenait de rester dans le camp retranché, afin d'immobiliser le plus de temps possible 200,000 ennemis ?

En ce qui concerne le matériel de toute nature, l'inobservation des règles les plus élémentaires est non moins choquante. Non seulement Bazaine ne prescrit pas de noyer les poudres, de détruire les fusils, d'enclouer les canons, de faire sauter une partie des fortifications, mais il met tout en œuvre pour empêcher ces destructions. Pourtant les exemples du contraire ne font pas défaut et le maréchal a pu en voir de ses yeux au Mexique et en Crimée.

Bien loin de là, il donne les ordres les plus précis pour la conservation des armes et du matériel. Le matin du 28, le colonel de Girels est avisé de les recevoir et de les conserver intacts jusqu'à la paix, dont les conditions définitives devront seules en décider. Des commissions spéciales orga-

---

1. Dont 1,200 chevaux livrés aux Allemands par la seule commission du 2e corps (*Procès Bazaine*, 460, déposition du sous-intendant Bouteiller).

Le 28 octobre, la réserve d'artillerie du 6e corps possède encore 101 chevaux (Lieutenant-colonel de Montluisant, 93).

D'après le Rapport du conseil d'enquête sur les capitulations (*Procès Bazaine*, 158), 12,200 chevaux auraient été livrés à la boucherie ; 10,600 seraient morts de misère ; au total, 22,800 chevaux sur 36,000. Il en serait resté 13,200 à la capitulation.

L'arsenal du génie livre dans les mêmes conditions 100,000 kilogr. de houille et 100 mètres cubes de bois (*Procès Bazaine*, 461, déposition du garde du génie Sabron).

2. L'armée reçoit 250 grammes de pain le 27 et autant le 28, rien le 29. Elle livre aux Allemands, officiellement, 1 jour de farine et des quantités considérables de riz, de légumes secs, de sel, de sucre et de café, 10,000 rations de lard, du vin et de l'eau-de-vie (*Procès Bazaine*, 312, Rapport Rivières ; 556, réquisitoire, d'après le procès-verbal d'inventaire). Voir *suprà*, p. 444.

nisées sous la présidence du général Henry vont faire scrupuleusement l'inventaire de cet immense attirail; elles iront jusqu'à une estimation complète [1], bien inutilement.

Même dans son ordre général du 28 octobre, Bazaine invoque les usages militaires pour sauvegarder les armes et le matériel de toute dégradation, sous ce prétexte mensonger qu'ils doivent faire retour à la France lors de la paix. Or rien, absolument rien, dans le protocole du 27, n'autorise pareille supposition, que le simple bon sens devrait faire rejeter. Un officier de l'état-major général ayant cru devoir invoquer la nécessité de détruire le matériel devant le maréchal, celui-ci s'emporte et le menace de ses rigueurs, s'il tient au dehors un pareil propos [2].

Chose extraordinaire, il impose sans difficulté cette manière de voir à ses lieutenants, et la plupart veillent avec un soin particulier à la remise du matériel en bon état. Au 6e corps, le général de Berckheim ayant prescrit de mettre hors de service les mitrailleuses de la réserve, le commandant de l'artillerie de l'armée, Soleille, l'en blâme énergiquement. Un officier général de la même arme [3] vient seul protester au Ban-Saint-Martin contre la livraison de notre matériel intact; il croit à un simple oubli et demande des ordres pour la destruction. Après avoir vu le chef d'état-major général, il repart, profondément attristé [4]. Beaucoup

---

1. Ce matériel comprend : 1,665 bouches à feu, dont 1,136 rayées; 8,922 affûts ou voitures, 3,239,225 projectiles, 419,285 kilogr. de poudre, 13,280,096 cartouches Chassepot, 9,696,763 cartouches de divers modèles, 124,137 fusils Chassepot, 154,152 fusils de divers modèles, etc., le tout évalué à 36 millions de francs. La poudrerie fabriqua jusqu'au 20 octobre; quant à l'arsenal du génie, son directeur eut la naïveté de le faire travailler jusqu'au 28 octobre pour l'ennemi; il est vrai qu'il avait pris les ordres de Coffinières (*Procès Bazaine*, 311, Rapport Rivières).

Les chiffres relatifs au matériel diffèrent dans la relation de l'État-major prussien (III, 304) : 622 pièces de campagne, 876 pièces de siège, 72 mitrailleuses, 137,000 chassepots, 123,000 autres fusils.

2. Général d'Andlau, 374.

3. Lieutenant-colonel de Montluisant, 91 ; *Procès Bazaine*, 310, Rapport Rivières. Voir, pour le général Soleille, *suprà*, p. 472.

4. Général d'Andlau, 375. Le général Changarnier insiste vivement auprès des généraux du 3e corps pour que la remise des armes se fasse dans le meilleur ordre, chaque régiment les déposant dans un emplacement séparé, afin de les retrouver plus aisément à la paix (*ibid.*, 393).

de nos soldats ont des vêtements en mauvais état et souffriront cruellement des froids rigoureux de l'Allemagne. Nous livrons aux Allemands 240,000 mètres de draps et des milliers d'effets confectionnés[1].

On a dit qu'au lieu d'une capitulation pure et simple, comme celle du 27 octobre, Bazaine avait trois partis à prendre : une sortie faite avec tous les hommes valides de bonne volonté, le reste demeurant dans Metz jusqu'à la dernière bouchée de pain; le maintien de l'armée entière dans le camp retranché, sous la même condition; enfin la reddition immédiate, si on la jugeait indispensable, mais après destruction complète du matériel et démantèlement des forts[2].

Sans doute, l'affaiblissement de l'armée est tel, que la première solution serait d'une application difficile. Tout au plus pourrait-on faire sortir de Metz des cadres destinés à nos jeunes formations. Mais, à défaut de ce moyen héroïque, la mise hors de service du matériel et des forts s'impose et les menaces de l'ennemi ne sauraient l'interdire[3]. Comment les traiter plus durement qu'il ne fera pendant le trajet de Metz en Allemagne et dans les camps où ils seront prisonniers? Quant aux officiers, le pis qu'il puisse faire est de leur retirer leur épée et leur mince bagage. Ce sacrifice ne serait rien pour la grande majorité, comparé à l'importance des destructions en question. Loin de là, nous nous attachons à livrer nos armes et nos munitions intactes et l'ennemi ne tardera pas à en user contre des places françaises.

Le 28 octobre, à 8h 30 du matin, le conseil[4] se réunit de

1. *Procès Bazaine*, 300, 315, déposititions Bouteiller et Magnin; *ibid.*, 329. M. le médecin inspecteur Geschwind nous contait (18 novembre 1907) que les hommes du train attachés à son ambulance (division Castagny) avaient conservé jusqu'à la fin du blocus les effets de toile avec lesquels ils étaient arrivés d'Afrique.

2. Général d'Andlau, 375.

3. Voir *suprà*, p. 479.

4. Il comprend les membres de la réunion du 26, moins le général de Cissey et avec le général de Forton en plus. Cette dernière adjonction ne s'explique pas.

nouveau pour recevoir communication du texte définitif de la convention. Jarras donne lecture du protocole et de l'appendice, puis ajoute quelques explications sur la portée et l'interprétation de certains articles. Un membre exprime le regret de ne pas voir figurer dans ces documents la sortie d'un détachement de toutes armes. Mais l'ensemble ne paraît pas attacher d'importance à cette clause; on fait même remarquer que, si l'ennemi l'avait accordée, la formation du détachement eût été difficile.

Finalement le conseil reconnaît que « son mandataire » a usé « des larges instructions qu'il avait reçues d'une manière aussi satisfaisante que le comportait la situation de l'armée » ; il donne son approbation à la convention et se sépare, non sans une profonde émotion qui va jusqu'aux larmes [1].

1. Général Jarras, 328; procès-verbal de la séance du 28 octobre, *L'Armée du Rhin*, 203; *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 216; *Procès Bazaine*, 605, défense Lachaud.

XIII

LES DRAPEAUX

Ordre du général Soleille. — Nouvel ordre de Bazaine. — Sa duplicité. — Jarras et Bazaine. — Lettre de Stiehle et réponse de Jarras. — Soleille à l'arsenal. — Nos drapeaux à Frescaty.

Nous avons vu comment Bazaine donne, à l'issue du conseil du 26, l'ordre verbal de verser les drapeaux à l'arsenal, où ils seront brûlés[1]. Nous savons également comment il attire sur cette question l'attention du général von Stiehle, par une communication au moins inopportune[2].

C'est le 27 seulement, à l'issue du rapport chez le maréchal, que Soleille, qui y assiste tous les matins, fait rédiger deux ordres qu'il signe. Le premier, adressé aux généraux commandant l'artillerie des corps d'armée, leur parvient le jour même :

« Par ordre du maréchal commandant en chef, les drapeaux et étendards devront être remis dans la journée à l'arsenal de Metz. Les drapeaux seront enveloppés de leurs étuis et transportés dans un charriot de batterie fermé, conduit par un lieutenant et accompagné d'une escorte de quatre sous-officiers, à cheval s'il est possible. Vous voudrez bien vous entendre avec le commandant de votre corps d'armée pour que des ordres soient donnés aux différents régiments dans ce but.

« Je vous prie de vous rendre à mon quartier général aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi[3]. »

---

1. Voir *suprà*, p. 475.
2. Voir *suprà*, p. 483.
3. Ordre n° 1002 du 27 octobre, *Procès Bazaine*, 26, 544, Rapport Rivières et réquisitoire. Le général Soleille, dans ses diverses dépositions, a émis des témoignages contradictoires qui permettent de supposer que son rôle ne fut pas celui d'un simple exécutant (Voir le Rapport Rivières, *ibid.*, 39).

La note au colonel de Girels est conçue dans un tout autre esprit : « Par ordre du maréchal commandant en chef, tous les corps d'armée doivent envoyer à l'arsenal leurs drapeaux et étendards. Je vous prie de les recevoir et de les conserver; ils feront partie de l'inventaire du matériel de la place qui sera établi par une commission d'officiers français et prussiens[1]. » En outre, au lieu d'être expédié sans délai, cet ordre est conservé tout le jour dans les bureaux du général Soleille et ne parvient au colonel de Girels que le matin du 28.

Il est à peine besoin de souligner les différences considérables qui existent entre ces deux documents. Le premier mentionne la remise pure et simple des drapeaux; le second leur remise à fin d'inventaire par une commission mixte. Enfin, à la réunion de l'après-midi, Soleille fait connaître que les drapeaux seront brûlés[2]. Il y a entre ces trois communications des divergences essentielles, qui ne peuvent être involontaires. Comment admettre qu'elles ne résultent pas de la volonté expresse de Bazaine, au sujet d'une question aussi délicate? Comment croire également que son objectif véritable ne ressort pas de l'ordre au colonel de Girels, chargé en dernière analyse de l'exécution[3]? Il entend donc, dès le matin du 27, conserver les drapeaux intacts à l'arsenal, pour les remettre à l'ennemi comme le plus indifférent des matériels.

Cependant l'ordre du général Soleille adressé aux corps d'armée y provoque aussitôt des objections. On estime d'ordinaire que le commandant de l'artillerie de l'armée n'est

1. Ordre n° 1003 du 27 octobre, *Procès Bazaine*, 26, 544, Rapport Rivières et réquisitoire. Le planton qui devait porter cet ordre le matin du 27 est rappelé au moment où il partait et l'ordre est conservé tout le jour.

2. *Procès Bazaine*, 544, réquisitoire, d'après les dépositions des généraux de Rochebouët et de Berckheim.

3. Dans une lettre au maréchal Baraguay d'Hilliers, Soleille expose qu'il a dû transmettre textuellement l'ordre du maréchal, vu son importance et son origine. « La destruction des drapeaux était un fait trop important pour que j'aie pu omettre ou modifier en quoi que ce fût les dispositions qui concernaient cette grave détermination. » Quant à Bazaine, il déclare n'avoir aucun souvenir de ces deux ordres. Il n'y en a pas trace dans les registres de l'état-major général (*Procès Bazaine*, 27, Rapport Rivières).

pas qualifié pour une prescription de cette nature et l'on attend un ordre formel du commandant en chef. A la Garde, le général Picard prend l'initiative d'écrire au maréchal pour demander ses instructions [1]. Cette démarche inquiète Bazaine, qui comprend la nécessité de rassurer les corps de troupe, sans quoi des destructions auront lieu et il veut les éviter [2]. Il envoie un officier d'ordonnance, le capitaine de Mornay-Soult, à l'état-major général, avec ordre de faire ajouter à une lettre traitant d'une autre question le *post-scriptum* ci-après : « C'est par erreur qu'en donnant l'ordre de porter les drapeaux à l'arsenal, on a omis de dire que c'était pour y être brûlés. »

C'est le lieutenant-colonel Nugues qui reçoit cette communication [3]. Il se rend aussitôt chez le maréchal et lui propose d'en faire l'objet d'une lettre spéciale, en raison de son importance. Bazaine y consent et lui en dicte à peu près les termes. Elle est ainsi conçue : « Veuillez donner des ordres pour que les aigles des régiments d'infanterie de votre corps d'armée soient recueillies demain matin de bonne heure, par les soins de votre commandant d'artillerie, et transportées à l'arsenal de Metz, où la cavalerie a déjà déposé les siennes.

« Vous préviendrez les chefs de corps qu'elles y seront brûlées [4]... »

Nugues fait remarquer au maréchal qu'il y a lieu d'envoyer une expédition de cette lettre aux généraux Coffinières et Soleille, chargés à divers titres de l'exécution. Bazaine refuse aussitôt : « Avertissez simplement Coffi-

1. *Procès Bazaine*, 442, dépositions Ladmirault et suiv. ; 553, réquisitoire.

2. En effet, la brigade Lapasset et la division Laveaucoupet détruisent leurs drapeaux en refusant de les verser à l'arsenal (Voir la déposition Frossard, *Procès Bazaine*, 442 et suiv.). D'après Bazaine, *Épisodes*, 240, Stiehle aurait été informé de la destruction des drapeaux de Laveaucoupet, ce qui aurait motivé sa lettre du 28 au général Jarras, dont nous parlerons plus loin. Cette assertion ne paraît pas exacte.

3. Elle est faite d'abord au colonel d'Andlau, qui refuse de s'y conformer (*Procès Bazaine*, 465, déposition Mornay-Soult). Le lieutenant-colonel Nugues est le second du colonel d'Andlau à l'état-major général.

4. *Procès Bazaine*, 101, interrogatoire.

nières qu'il ait à faire recevoir les drapeaux à l'arsenal, et quant à Soleille, qui pourrait soulever des difficultés, ne lui écrivez pas. Je me réserve d'envoyer directement moi-même, et de mon cabinet, au directeur de l'arsenal, l'ordre de brûler les drapeaux quand le moment sera venu. » Les lettres ainsi préparées sont envoyées vers 5 heures du soir [1].

Pour faire toucher du doigt l'insigne fourberie de Bazaine, il suffit de rappeler qu'à cette heure même, Jarras va partir pour Frescaty où il signera une convention appelée à lier les mains de Bazaine, comme celui-ci n'en ignore. L'absence de nouvel ordre au général Soleille équivaut au maintien des instructions antérieures, c'est-à-dire de l'ordre que le colonel de Girels recevra le matin du 28. La conséquence de cet enchevêtrement de dispositions contradictoires est que, d'une part, les commandants de corps d'armée croiront unanimement que leurs drapeaux sont détruits ou vont l'être [2], alors que le directeur de l'arsenal aura en mains l'ordre implicite de les remettre à l'ennemi.

Le 28, dès le matin, une partie des aigles de la Garde sont portées à l'arsenal de Metz, où le colonel Melchior obtient de les faire brûler devant lui, en prenant texte de l'ordre qu'a reçu le général Desvaux [3]. Les autres, arrivées à l'arsenal après la réception de la lettre du général Soleille au colonel de Girels, sont conservées intactes, malgré les réclamations de certains corps qui protestent contre l'inexécution des prescriptions dont ils ont eu connaissance.

Cependant, à la sortie du conseil qui se réunit le matin

---

1. Renseignements fournis par le lieutenant-colonel Nugues, Bazaine, *Épisodes*, 280 ; *Procès Bazaine*, 553, réquisitoire.

2. *Procès Bazaine*, 442 et suiv., dépositions Ladmirault, Le Bœuf, Frossard, Desvaux. Une lettre de Frossard, reçue par Laveaucoupet à 9 heures du soir, le 27, ordonne le transport des aigles à l'arsenal « où elles seront brûlées » (Bazaine, *Épisodes*, 281, texte).

3. *Procès Bazaine*, 466, dépositions Pé de Arros et Melchior ; Bazaine, *Épisodes*, 241, lettre du colonel Melchior. Il s'agit des aigles des quatre régiments de la division Deligny et du bataillon de chasseurs. Celles de la division de grenadiers sont ensuite brûlées par Melchior dans sa tente. Voir aussi *ibid.*, 243, une lettre du capitaine S... du 41[e], et une autre de M. Galy Bernard qui assista, comme ouvrier à la 7[e] compagnie d'ouvriers, à l'incinération des drapeaux de la division Deligny.

du 28, le lieutenant-colonel Nugues rend compte à Jarras de l'ordre qu'il a eu à expédier la veille. Le général pousse une exclamation [1] : « Cela ne peut se passer ainsi ; je vais chez le maréchal ! » Il y retourne en effet et lui fait remarquer combien cet ordre est en contradiction avec les déclarations qu'il a dû faire à Stiehle. Ce dernier a d'ailleurs conservé des doutes qui sont au moins fâcheux, et qu'il eût été facile d'éviter en s'abstenant d'une communication aussi peu opportune.

Bazaine demande alors « si sa lettre a été enregistrée [2]. — Certainement. — Alors il faut la faire enlever. » Le général objecte vainement qne cette irrégularité ne servira de rien, puisqu'il reste les cinq lettres envoyées aux commandants de corps d'armée. Bazaine persiste, alléguant que les archives peuvent tomber aux mains de l'ennemi, et Jarras fait arracher la feuille ainsi jugée compromettante [3]. Il est d'ailleurs convaincu, comme les commandants de corps d'armée, que l'incinération des aigles a eu lieu à l'arsenal.

Vers 1 heure, on lui apporte une lettre du général von Stiehle, datée de 11h 30 [4], qu'il soumet aussitôt à Bazaine. Le prince Frédéric-Charles estime que le maréchal ne peut, après la capitulation, laisser détruire nos aigles ; il ne croit pas à l'usage signalé par Jarras, et Stiehle demande en son nom qu'on lui fasse connaître le nombre des drapeaux existants et le lieu de leur dépôt. Quant au ton général de la lettre, il n'est plus celui des communications précédentes. On y lit la morgue du vainqueur qui n'a plus rien à mé-

1. L'ordre de Bazaine aurait été donné vers 4 heures du soir (Bazaine, *Épisodes*, 278, déposition Jarras au conseil d'enquête). Pourtant, dans ses dépositions, comme dans son livre, Jarras affirme qu'au moment où il part pour Frescaty, c'est-à-dire vers 4h 30, le 27, il n'a pas connaissance de cet ordre, et ce fait paraît résulter également des dépositions du lieutenant-colonel Nugues. Il semble donc que l'envoi de Mornay-Soult à l'état-major général, ainsi que l'entretien de Bazaine et de Nugues aient eu lieu après 4h 30.

2. C'est le capitaine Fix qui en a été chargé (Colonel Fix, *op. cit.*).

3. Général Jarras, 328 ; déposition citée de Jarras à l'Enquête ; *Procès Bazaine*, 436, déposition Jarras. L'ordre en question portait le numéro 409.

4. Le texte de cette lettre n'a pas été publié à notre connaissance. On peut le déduire de la réponse de Jarras (*op. cit.*, 394). Le Rapport Rivières (*Procès Bazaine*, 309) n'en contient qu'un extrait.

nager et s'attache à nous faire sentir le poids de notre infortune.

Pendant que Bazaine prend connaissance de ce document, qui commence son châtiment, Jarras attend avec anxiété la réponse à y faire, dans la conviction que tous les drapeaux ont été brûlés. Bientôt après, le maréchal lui prescrit de répondre que l'usage en question existe réellement, inutile mensonge qui ne trompera personne, mais qu'aucune aigle n'a été détruite depuis la signature de la convention. Il en existe « 41 au moins », déposées à l'arsenal, qui seront remises à la commission prussienne. Toute la lettre est sur le ton le plus déférent[1]; elle complète notre humiliation par la faute même de Bazaine[2].

Jarras vient à peine de le quitter, qu'il fait venir Soleille et lui prescrit de se rendre à l'arsenal, où le général remettra au colonel de Girels un nouvel ordre, conçu dans les termes les plus nets. Il lui est interdit de restituer les drapeaux à leurs corps, sous aucun prétexte; on le rend personnellement responsable de leur conservation.

---

1. « Je me suis empressé de mettre sous les yeux de S. E. M. le maréchal Bazaine la lettre que je viens de recevoir de vous, datée de ce matin 11h 30. Je suis chargé par M. le maréchal de vous dire de nouveau qu'il est d'usage en France de livrer à l'artillerie pour être détruits les drapeaux après la disparition des gouvernements qui les avaient remis aux troupes. Notre histoire présente à cet égard des exemples qui sont malheureusement trop nombreux.

« Pour satisfaire, du reste, au désir exprimé par Son Altesse Royale, M. le maréchal Bazaine m'ordonne de vous faire connaître qu'aucun drapeau n'a été brûlé après la signature de la convention, et que ceux qui ont été déposés à l'arsenal, au nombre de 41 au moins, seront remis à la commission prussienne. Je dois ajouter que la cavalerie légère et l'artillerie n'emportent jamais leurs étendards en campagne; quant à la grosse cavalerie, elle les avait déposés, par ordre, dans les premiers jours d'août, à l'arsenal, d'où ils ont été expédiés sur Paris avant le blocus.

« Agréez, etc. » (Général Jarras, 394). Devant le conseil d'enquête, Bazaine nia d'abord avoir autorisé Jarras à écrire cette lettre. Le général remit alors au conseil la minute portant le timbre du cabinet du maréchal et qu'il avait conservée par hasard, portant encore des rectifications de la main de Bazaine. Cette pièce fut mise sous les yeux du maréchal. Il répondit qu'il avait complètement *oublié tout cela* (Général Jarras, 333).

2. « J'ai préféré accepter la responsabilité d'une situation profondément regrettable, mais involontaire, à celle des affreux malheurs dont l'armée et les habitants se seraient trouvés menacés par suite du manquement à la convention signée, à celle de faire perdre à la ville de Metz les immenses avantages (*sic*) qui lui étaient accordés par l'appendice à la capitulation » (*L'Armée du Rhin*, 199).

A l'arsenal, au lieu de 41 aigles, Soleille en compte 53 qui, toutes, seront remises à l'ennemi[1]. Le 31 octobre, les généraux et les états-majors de l'armée du Rhin partant pour l'Allemagne pourront voir sur la pelouse du château de Frescaty nos drapeaux formant une sorte d'avenue triomphale. Par un raffinement de cruauté imbécile, le train de chemin de fer qui emporte nos officiers a été arrêté en pleine voie, à la hauteur de ces trophées sans gloire[2].

1. *Procès Bazaine*, 555, réquisitoire ; voir le texte de l'ordre du 28 au colonel de Girels, *ibid.*, 39 et 101. L'*État-major prussien,* III, p. 304, écrit *56 aigles*.

2. Général du Barail, III, 221-222. Le général porte au 3 novembre le départ des généraux, mais le lieutenant-colonel de Montluisant, p. 236, publie le texte de l'affiche signée Kummer relative à ce mouvement. Il se peut qu'il s'agisse du château de Corny, quartier général de Frédéric-Charles, et non de Frescaty. Les récits des témoins sont à peu près unanimes pour signaler l'impression que cette déplorable affaire des drapeaux fit sur l'armée. La seule exception à notre connaissance est constituée par le lieutenant-colonel Patry. Cet officier a cru devoir écrire ce qui suit (p. 211) :

« A aucun de nous, et je peux dire qu'il en fut ainsi chez tous les officiers du régiment, il ne vint l'idée que notre honneur fût engagé en quoi que ce soit à la soustraction du drapeau au sort qui l'attendait... Le drapeau une fois enlevé, personne au régiment ne s'est préoccupé de ce qu'il était devenu. »

XIV

L'ARMÉE ET LA PLACE

Le mauvais temps. — Les bivouacs et leurs abords. — L'état moral des troupes. — La ville. — Gambetta et Bourbaki. — Les troupes et la capitulation. — Le complot d'octobre. — Clinchant et Changarnier. — Le général de Cissey et les évasions. — Agitation dans Metz.

Pendant ces tristes jours, la pluie et le vent font rage, ajoutant encore aux souffrances physiques et morales de l'armée. Depuis le 8 octobre, il a plu presque sans interruption. Le soir du 25, une tempête se déchaîne, enlevant toutes les tentes dans certains bivouacs, par une pluie torrentielle. Les étincelles des feux vont affoler les chevaux à 200 ou 300 mètres [1]. Le 26, le vent et les averses ne cessent pas; des hommes sont renversés par l'ouragan. « Les imaginations exaltées prétendirent que les âmes indignées des victimes de Borny, de Rezonville, de Saint-Privat et de Noisseville donnaient aux vivants l'exemple de la révolte [2]. »

Dans ces conditions, étant donné l'entassement de tant de milliers d'hommes sur un espace étroit, sans que les règles les plus élémentaires de l'hygiène soient toujours observées, l'aspect des bivouacs, de leurs abords et des voies qui y conduisent reflète trop souvent la malpropreté, le désordre et l'incurie. « Partout, sur toutes les routes, dans tous les ruisseaux, des squelettes de chevaux pantelants et des soldats occupés à les diviser. Au bas de la montée de Plappeville, un cheval affaibli, conduit à l'abattoir, est tombé devant moi : il a été renversé, saigné et dépecé par plus de cent personnes [3]... »

---

1. Lieutenant-colonel de Montluisant, 90.
2. Lieutenant Piéron, *Histoire d'un régiment. La 32e demi-brigade*, 310.
3. Lieutenant-colonel de Montluisant, 88.

Dans ces multitudes affamées, sevrées de nouvelles certaines autres que celles de désastres, les bruits les plus étranges circulent. L'un d'entre eux, notamment, trouve une créance obstinée jusqu'au jour de la remise des troupes à l'ennemi : on dit partout, en effet, que seuls les officiers et les sous-officiers seront prisonniers ; les soldats, désarmés, rentreront dans leurs foyers, armes et matériel devant nous faire retour à la paix[1]. Par suite, nos troupiers envisagent d'abord la capitulation assez légèrement. Ils ne paraissent y voir que la fin d'une inaction pesante et de cruelles privations. On serait tenté de leur reprocher une trop facile résignation[2]. Ils ne vont pas tarder à être cruellement détrompés.

Parmi les officiers, d'autres sentiments dominent. La consternation est générale ; elle ajoute à l'abattement physique et brise les derniers ressorts qui pourraient intervenir, si l'on savait les utiliser. Quelques natures énergiques se révoltent seules contre tant d'humiliations imméritées. Elles décident de s'y soustraire à tout prix, en s'insurgeant au besoin contre le chef qui n'a su que consommer notre ruine. On s'adresse aux généraux qui se sont déclarés hautement pour l'action. Ils refusent, parce qu'il est trop tard et que livrer combat dans les conditions présentes leur paraît impossible. On cherche à s'entendre, à se grouper en vue d'une sortie de vive force. Mais le mauvais temps est un nouvel obstacle. Officiers et soldats restent blottis sous leurs frêles abris de toile. C'est à peine si la faim les décide à s'aventurer dans les lacs boueux que l'on appelle des camps, pour aller chercher leur maigre pitance. La nature elle-même est complice de notre catastrophe ; avec du soleil, les choses n'iraient sans doute pas de même.

Malgré tout, quelques officiers parviennent à se rencontrer. Il est convenu qu'ils se réuniront le lendemain à Metz

1. Général d'Andlau, 394 ; capitaine Pinget, 54 ; *Trois mois à l'armée de Metz*, 249. L'éditeur responsable du bruit relatif aux armes et au matériel n'est autre que Bazaine, comme le prouve l'ordre général du 28.
2. Lieutenant-colonel Patry, 208-216.

en vue d'une résolution; ils espèrent le concours d'un ou deux généraux[1].

En ville, la funeste nouvelle provoque partout des cris de fureur et de désespoir. Metz, dite l'*invincible,* n'a jamais ouvert ses portes à l'ennemi. Elle se voit succomber sans honneur, sans qu'une pierre de ses murailles ait été effleurée par un obus allemand. L'agitation est extrême. On s'attroupe dans les rues, sur les places; les paroles les plus violentes retentissent, mais le sentiment de l'impuissance commune empêche qu'on ne passe aux actes. On se sépare, se donnant rendez-vous pour le lendemain, non sans avoir couvert d'un crêpe noir la statue de Fabert sur la place d'armes. L'inscription gravée sur le socle n'est-elle pas la plus sévère des leçons pour le maréchal et ses lieutenants[2]? Une proclamation du général Coffinières, emphatique et vide, ne peut rien y changer[3].

A cette même date du 27, au moment où Jarras va signer l'acte qui consacre la disparition de l'armée du Rhin, Gambetta tente un effort suprême pour retarder la capitulation. Il adresse à Bourbaki, déjà dans Lille, où il organise une petite armée destinée à combattre très honorablement sous d'autres chefs, un télégramme où respire sa grande âme :

« L'intérêt suprême de la situation exige que le maréchal Bazaine soit averti qu'en tenant encore, il peut tout sauver. Vous chérissez trop la patrie pour ne pas imaginer le possible et l'impossible pour lui faire parvenir un conseil qui serait dicté tout ensemble par le sentiment de sa gloire et du salut de son pays.

---

1. Général d'Andlau, 376-377.

2. *Journal de Genève, loc. cit.,* 26 et 27 octobre; général d'Andlau, 378. Cette inscription est la suivante :

SI, POUR EMPÊCHER QU'UNE PLACE
QUE LE ROI M'A CONFIÉE
NE TOMBAT AU POUVOIR DE L'ENNEMI,
IL FALLAIT METTRE A LA BRÈCHE
MA FAMILLE, MA PERSONNE ET TOUT MON BIEN,
JE N'HÉSITERAIS PAS UN INSTANT A LE FAIRE.

3. Cette proclamation est affichée le 27 (Dalichoux, 77, 80, 101; général Fay, 259).

« Envoyez donc des hommes à vous qui, avec un avis pressant de vous, pourront lui peindre la situation.

« Il faut donc qu'il soit averti de l'intervention de l'Europe et réclamer de lui une prolongation de résistance, sur laquelle nous avons tous droit de compter.

« N'épargnez ni l'argent ni les récompenses[1]. »

Il est trop tard; le matin du 28, la fatale nouvelle court les camps et la ville. Les sentiments qui ont fait explosion les jours précédents vont s'accentuant. Pour beaucoup, l'indignation domine. Elle se traduit par des élans de fureur impuissante, car la discipline est là pour les comprimer. « L'armée est folle de douleur ! Depuis vingt-quatre heures, tous les officiers demandent des ordres, une direction, un centre, un point de ralliement. Tous les soldats sont prêts, ils attendent. L'esprit de discipline domine ; l'indignation est extrême ; la rage déborde, *mais on obéit,* et l'on subit sans sédition une situation honteuse et inouïe[2]. »

Dans certains régiments, des protestations collectives sont rédigées. Ainsi, au 3e corps, 43 officiers du 41e, le colonel Saussier en tête, signent une lettre adressée au maréchal Le Bœuf et protestant solennellement contre la capitulation[3]. D'autres groupes d'officiers, des individus isolés agitent des projets de sortie ultime témoignant en général de plus de bonne volonté que de sérieux. Dans une réunion des divisionnaires du 6e corps, par exemple, le général Bisson demande à Canrobert de faire appel à ses troupes pour réunir mille volontaires et marcher à leur tête, non pour percer les lignes ennemies, mais pour foncer sur Ars, enlever les batteries et voir fuir leurs défenseurs devant cette armée à laquelle ils refusent les honneurs de la guerre[4].

---

1. Bazaine, *Épisodes*, 227. Cette dépêche fut plus tard remise à Bazaine, par le chef d'état-major de Bourbaki. Elle fait allusion aux négociations de M. Thiers en vue de l'armistice, entreprises avec l'appui moral de plusieurs puissances.

2. Lieutenant-colonel de Montluisant, 96.

3. Voir le texte, lieutenant-colonel de Montluisant, 96. Voir aussi, *ibid.*, 222, une protestation de 57 officiers du 57e de ligne, dont le colonel Verjus.

4. Lettre du général Bisson citée par le général Ambert, II, 222. On sait que le refus des honneurs de la guerre est le fait de Bazaine et non des Allemands.

Enfin l'agitation des esprits se traduit par une tentative de complot qu'il convient de ne pas négliger, car elle témoigne de la situation morale de l'armée à la fin du blocus. Nous avons vu que, dès le 26, un certain nombre d'officiers cherchent à se grouper en vue d'une tentative désespérée. Une bonne partie appartiennent au génie et offrent à l'un de ses colonels, Boissonnet, de se mettre à leur tête, promettant leur concours et celui de la troupe sous leurs ordres. Finalement on convient de se retrouver le 27 à midi dans l'une des salles de l'École du génie, à Metz. Le général Clinchant a promis de s'y rendre et de prendre la direction si on lui assurait de 15,000 à 20,000 hommes. Il tentera de forcer les lignes malgré le commandant en chef.

La réunion a lieu en effet, mais non sans désordre. Les récriminations, les attaques violentes prennent le dessus et l'accord apparaît bientôt comme impossible. La confusion est même si grande, que les officiers supérieurs se retirent et que le général, prévenu, ne vient pas. On convient néanmoins d'un autre rendez-vous pour le 28 ; l'attaque serait tentée le soir même.

Le conseil du 28 et les réunions qui suivent dans les corps d'armée donnent une nouvelle impulsion à ce mouvement. La remise des armes doit commencer immédiatement, par ordre de Bazaine qui veut enlever tout moyen d'action aux officiers soupçonnés de préparer une tentative de vive force. Un moment on peut croire à sa réalisation. Dans la matinée, une nouvelle réunion a lieu à la caserne du génie ; on compte sur six mille adhésions et l'on espère atteindre le chiffre de quinze mille, jugé nécessaire comme un minimum. Le général Clinchant doit venir pour juger de la situation et arrêter les mesures d'exécution [1]. Mais, au moment où il va se rendre à la réunion, il est mandé d'urgence chez son commandant de corps d'armée. Le maréchal Bazaine, prévenu, a informé Le Bœuf de ce qui se passait, le priant

1. Général d'Andlau, 395 ; colonel Rossel, *Papiers posthumes*, 39 ; *Trois mois à l'armée de Metz*, 247.

d'user de son autorité pour arrêter ce mouvement et activer le désarmement du 3[e] corps.

A son arrivée, Clinchant est reçu, non par Le Bœuf, qui est « occupé », mais par le général Changarnier qui s'est chargé de lui adresser une sévère admonestation. Elle est prononcée dans les termes les plus durs, avec une violence de langage que les explications de Clinchant et l'affirmation de sa volonté persistante ne font qu'exaspérer. Le vieux général s'emporte de plus en plus. Repoussant de la main son interlocuteur, il le fait reculer jusqu'à la porte entr'ouverte, puis dans la chambre voisine où se tiennent plusieurs officiers, en s'écriant : « Je n'aime pas les braillards, entendez-vous, général ; j'aime mieux que l'armée périsse que de la voir se sauver par l'indiscipline ! » A ce moment, sa colère tombe brusquement ; il se jette dans les bras de Clinchant, lui donnant comme un baiser d'adieu. Puis il se laisse aller sans force sur un canapé et se met à fondre en larmes. Quelle scène pourrait mieux représenter l'affreux combat qui se livre dans tant de nobles cœurs, « entre le devoir et l'honneur, entre la discipline et le patriotisme [1] » ?

Quand Clinchant revient à son bivouac, il trouve ses troupes parties. On a profité de son absence pour les envoyer au fort où elles doivent déposer leurs armes. C'est la fin du projet de sortie. Quelques officiers y persistent néanmoins, dans la pensée de franchir les lignes en petite troupe ou même isolément. Mais ils rencontrent de nouveaux obstacles. Dans la soirée, le général de Cissey écrit à Bazaine pour dévoiler ces projets, ajoutant qu'il prend des mesures afin que sa division ne puisse y participer et qu'il serait utile de recommander pareille vigilance aux autres troupes. C'est ce que fait aussitôt le maréchal. Le calme se rétablit, du moins extérieurement, sauf en un point des avant-postes du 3[e] corps. Plusieurs officiers, parmi lesquels le lieutenant-

1. Général d'Andlau, 396. Il convient d'ajouter que le caractère de Clinchant n'est pas exempt de faiblesse. Du moins c'est la conclusion que l'on doit tirer d'une lettre de lui à l'ex-maréchal Bazaine, reproduite par ce dernier (*Épisodes*, 293) et conçue en termes insultants pour le général Pourcet. Si cette lettre n'est pas apocryphe, elle disqualifie son auteur.

colonel Leperche, aide de camp de Bourbaki, se présentent à la ferme Bellecroix avec le dessein d'entraîner les troupes à travers les lignes ennemies. Le général de Potier fait des efforts inutiles pour calmer les esprits; un adjudant-major est même blessé par des mains françaises. Néanmoins, cette tentative avorte également; quelques officiers seulement persistent dans leur entreprise. On n'en entend plus parler [1].

Il est presque superflu d'ajouter que, si les généraux de Cissey et de Potier sont fondés à empêcher une tentative isolée de leurs troupes, surtout après la signature de la capitulation, il n'en va pas de même pour les évasions individuelles, tentées aux risques et périls de chacun. C'est un sophisme de dire que les officiers comme les soldats sont liés par une capitulation à laquelle ils n'ont participé en rien. Leur droit à reconquérir leur liberté est absolu, et nul, en d'autres circonstances, n'aurait songé à les en priver [2].

1. Général Jarras, 337. Le général (*ibid.*, 385) n'a pas de termes assez méprisants pour qualifier ces révoltes de conscience, ce qui donne la valeur de sa mentalité.

Au sujet du « Complot d'octobre », lire aussi la lettre du colonel d'Andlau, datée du 27 novembre 1870 et reproduite dans l'*Indépendance belge* du 22 décembre. Elle donne les noms des principaux acteurs : généraux Aymard, de Courcy, Clinchant, Péchot ; colonels Boissonnet, Lewal, Davout d'Auerstædt et d'Andlau.

2. Général d'Andlau, 397-398. L'auteur de *Trois mois à l'armée de Metz* émet l'idée opposée, que l'on cite ici comme un exemple de déformation du jugement : « ... Pour ma part, je soutins à ce sujet que le protocole nous liait, que chaque officier ne pouvait être consulté en particulier et que nous étions engagés par la parole de Bazaine, quelque opinion que nous eussions de lui. » Dans *L'Armée française à Metz*, p. 117, le capitaine de La Tour du Pin-Chambly, aide de camp du général de Ladmirault, s'exprime à peu près de même. Après avoir rappelé que, lors de la livraison des troupes, les officiers ont la faculté de rentrer librement dans le camp retranché ou à Metz, sous la condition de s'engager sur l'honneur à ne pas quitter la place sans l'ordre du commandant prussien, il ajoute : « Tous les officiers, à ma connaissance, profitèrent de cette disposition de convenance ; mais beaucoup, ignorant sans doute qu'en principe de droit user volontairement des bénéfices d'un contrat engage à en supporter les charges..., attendirent le moment favorable et purent gagner dès lors sans obstacle le Luxembourg pour se rapatrier ensuite, tandis que leurs soldats et leurs camarades étaient emmenés prisonniers en Allemagne. »

Cette opinion est insoutenable. Un contrat signé par autrui n'a jamais engagé personne, surtout en matière aussi délicate. L'officier qui s'échappait de Metz à ses risques et périls, pour aller combattre encore, sans avoir pris aucun engagement, accomplissait certes mieux son devoir que celui qui se laissait simplement transporter en Allemagne. L'un faisait preuve de vaillance et de patriotisme, l'autre de résignation, sans plus. Ces qualités ne sont pas comparables.

Heureusement, d'ailleurs, ces théories néfastes n'empêcheront pas un grand nombre d'officiers, de sous-officiers et de soldats de s'échapper pour aller grossir les nouvelles formations de la Défense nationale, dont ils seront les meilleurs éléments. Au 6e de ligne seulement, 22 officiers parviendront à s'évader; la plupart gagneront l'armée du Nord qu'ils contribueront puissamment à renforcer[1].

Si vive qu'elle soit, d'ailleurs, à certains moments, l'agitation de l'armée est partielle. La convention n'est connue que le 28 et encore imparfaitement. Le temps accordé pour la remise des armes, des chevaux et du matériel est très court. Au milieu de cette précipitation, la pensée a peine à se fixer. On ne se rend compte de la situation qu'en entendant le bourdon de la cathédrale, *la Mutte,* sonner le tocsin comme lors des grandes calamités publiques, en voyant les manifestations de l'émotion populaire. Il se produit alors des explosions de fureur, mais déjà presque toute l'armée est sans armes. Même pour les plus disciplinés, le combat est cruel entre le devoir et le patriotisme. « En ce moment, une sédition militaire aurait été une honte et un crime contre la discipline. J'eus la force de résister, mais Dieu seul peut savoir ce que je souffris[2]. »

En dépit des défenses de Bazaine et de ses lieutenants, un grand nombre de fusils sont brisés ou enterrés[3]. Pourtant, dans son ordre général du 28 octobre, après avoir rappelé Masséna, Kléber, Gouvion-Saint-Cyr dont il compare les capitulations à la sienne, le maréchal ose dire : « Évitons surtout, pour la réputation de cette armée, des actes d'indiscipline, comme la destruction des armes et du matériel, puisque, d'après les usages militaires, places et armement doivent faire retour à la France lorsque la paix est (*sic*) signée[4]. » Y a-t-il un fait, un seul fait qui autorise cet homme à risquer pareille assurance?

---

1. Lieutenant-colonel Patry, 211.
2. Journal du général Lapasset, général Ambert, I, 261.
3. Notes manuscrites du commandant Tarret, 11; lieutenant-colonel Patry, 210; lieutenant-colonel Rousset, *Le 4e corps de l'armée de Metz*, 334.
4. *L'Armée du Rhin*, 207.

Pendant que l'armée est en proie à ces sentiments contradictoires, la plus vive agitation se manifeste dans Metz. Les gardes nationaux et une foule d'habitants stationnent sur la place d'armes. Peu à peu, sous l'influence de l'excitation commune, des discours les plus violents, les groupes passent des menaces à l'action. Des soldats qui vont verser leurs armes à l'arsenal sont désarmés, leurs cartouches enlevées. Bientôt une partie de la population est armée de chassepots. L'entrée de la cathédrale est forcée et la *Mutte* mise en branle. Des officiers égarés par la douleur se mêlent à ces rassemblements et les poussent à une résistance impossible. Une députation va menacer Coffinières jusque dans son domicile, lui déclarant que, si le maréchal et lui échappent à la vindicte publique, ils n'éviteront pas les justes sévérités de la postérité.

Informé, Bazaine envoie dans Metz un bataillon de la Garde; deux autres restent aux portes de la rive gauche, prêts à soutenir le premier. Cette démonstration suffit à rétablir le calme : « Les habitants s'émurent de la douleur qu'ils virent sur le visage de ces malheureux voltigeurs, et ils fraternisèrent avec eux dans des adieux déchirants..... Aux agitations de la rue succéda une sorte de silence funéraire; on eût dit que la vieille cité avait le sentiment du sort fatal qui l'attendait[1]... »

---

1. Général d'Andlau, 406; *Journal de Genève*, 28 octobre, *loc. cit.* D'après le général d'Andlau, Bazaine se serait empressé de rassurer Frédéric-Charles par une lettre « annonçant que les clauses de la capitulation avaient été partout remplies et que l'exécution s'en trouvait assurée; les petits mouvements qui s'étaient produits à Metz n'avaient eu aucune suite et le prince pouvait considérer la prise de possession de la ville comme certaine. Il terminait en lui demandant la permission de se présenter à son quartier général dans la matinée du lendemain, pour s'y constituer prisonnier ». Le général déduit ce qui précède de la réponse faite à cette lettre et dont le texte est en partie connu.

D'après le général Jarras (*Procès Bazaine*, 438, déposition), Bazaine le chargea simplement d'adresser plusieurs demandes à von Stiehle : au sujet de Changarnier, qui paraissait ne pas devoir être retenu prisonnier; au sujet de l'heure à laquelle le maréchal serait reçu par Frédéric-Charles. Enfin, Jarras demanda l'autorisation pour le général prince Murat de résider à Cassel et pour lui-même d'aller à Francfort. Il semble que ces demandes aient été faites de vive voix dans la soirée du 27 (Voir *suprà*, p. 484).

XV

LE VINGT-NEUF OCTOBRE

Départ de Jarras et de Bazaine. — Lettre de Stiehle. — Le passage de Bazaine à Ars. — Livraison des troupes. — L'aspect de Metz et des environs. — L'exode des prisonniers. — Les premières troupes allemandes dirigées vers l'ouest. — Les résultats.

C'est à midi, le 29 octobre, que la capitulation doit recevoir son exécution. Aucune disposition particulière n'a été prévue pour le maréchal et son état-major, ainsi que pour les commandants de corps d'armée et les généraux sous leurs ordres [1]. Mais le devoir étroit de Bazaine et du chef d'état-major général serait de rester les derniers à Metz, du moins si l'ennemi le permettait, à l'exemple du capitaine de vaisseau qui ne quitte son bord qu'après tout l'équipage. Quant aux officiers généraux, le moins qu'ils puissent faire est d'assister à la livraison de leurs troupes, de façon à donner aux soldats qui ont combattu sous leurs ordres une marque suprême d'intérêt. Il est douloureux d'avoir à constater que beaucoup manquent à cette obligation, à commencer par le maréchal et par Jarras.

En ce qui concerne le chef d'état-major général, il cesse de remplir ses fonctions le 29 à midi [2], sinon à une date antérieure. Encore les a-t-il assurées avec une telle négligence qu'aucune distribution n'est faite aux troupes pour la journée du 29, alors que nous allons verser des vivres en quantité considérable aux mains de l'ennemi [3].

1. Voir aux Annexes l'Appendice au protocole de la capitulation et la circulaire explicative.

2. Général Jarras, 237. D'après le général Fay (*Procès Bazaine*, déposition, 439), du jour de la capitulation (28 octobre ?), ni Jarras, ni Bazaine ne s'occupent plus de l'état-major général. Il n'y a plus que le colonel Fay et quatre ou cinq officiers pour les travaux indispensables.

3. Voir *suprà*, p. 489. Le général Jarras, *op. cit.*, 237, écrit simplement qu'aucune réclamation ne lui parvint jusqu'au 30 au matin, au sujet de la non-

Quant au maréchal, dédaignant, lui aussi, de s'occuper de ses soldats jusqu'à la dernière minute, il donne l'ordre que ses chevaux et ses équipages soient prêts à partir le 29 à 8 heures du matin. Puis, trouvant cette heure trop tardive, il fixe son départ au point du jour, non sans le tenir caché; au dehors, on croit qu'il restera toute la matinée au quartier général.

Nos avant-postes ont conservé leurs armes; ils ne doivent les verser que le matin du 29, et des ordres sévères leur ont été donnés pour empêcher les évasions durant la nuit, comme s'il était essentiel de ne pas frustrer nos vainqueurs d'un seul prisonnier. Il leur est même prescrit de ne laisser approcher personne, quel que soit son grade. Dans ces conditions, le maréchal, se présentant au petit jour, courrait risque d'être arrêté par nos sentinelles. Une négligence assez compréhensible fait que le *mot*[1] ne lui a pas été transmis par l'état-major général dans la soirée du 28. Il est obligé de le faire demander, et ce n'est pas sans étonnement qu'on trouve à la date du 29, dans la série des mots du mois, les noms *Dumouriez-Dijon*. Quel rapprochement entre le commandant de l'armée du Rhin et le général félon qui dut fuir devant l'indignation de ses troupes! Le 29 au matin, quand notre dernière sentinelle arrêtera Bazaine en lui criant le traditionnel « Avance à l'ordre », le maréchal répondra « Dumouriez ». « Ce sera son dernier mot à la France[2] ! »

La journée du 29 octobre s'annonce comme plus triste encore que celles qui l'ont précédée. La pluie tombe à torrents, le vent souffle avec violence. Sur le Ban-Saint-Martin,

---

distribution de vivres pour le 29. Les troupes « ont dû » recevoir cette distribution le 28 « comme d'habitude ». De sa personne il part le matin du 30, alors que la presque totalité des généraux ne quittent Metz que le 31 (Voir *suprà*, p. 499). Les archives de l'état-major général, renfermées dans douze cantines « au moins », furent confiées par le colonel Lamy au directeur du collège Saint-Clément (Jésuites de Metz). Elles n'en sortirent qu'après la guerre pour revenir intactes au ministère (Général Jarras, 344).

1. Mot d'ordre et mot de ralliement arrêtés pour chaque mois et changés journellement.

2. Général d'Andlau, 409.

les quelques arbres épargnés par la hache de nos soldats gémissent sous l'effort de la tempête. Le ciel « semble vouloir mêler ses tristesses aux nôtres [1] ». Cet affreux temps et la lenteur que met Frédéric-Charles à lui répondre retardent le départ de Bazaine. Il ne peut éviter des sollicitations qui ont l'impudeur de s'afficher en un pareil moment. Facile comme il l'était ces derniers jours, il donne tout ce qu'on demande, des médailles, des croix, des galons, des étoiles même ; « il suffisait de venir et de lui parler [2] ».

Cependant l'impatience le gagne ; il n'attend pas la réponse du prince et se décide à partir. Ses dernières paroles aux personnes qui ne l'accompagnent pas sont, dit-on : « Cette affaire aura au moins un bon côté : elle fera cesser la résistance de Paris et rendra la paix à notre malheureux pays [3] ! » Pour se rendre à Corny, il n'ose pas traverser Metz, où certainement il serait « hué et peut-être pis encore. Un peu partout, chez le civil comme chez le militaire, il est honni, vilipendé ; de toutes parts on crie à la trahison [4]. » Il se dirige vers Moulins à 10h 30, escorté par la compagnie de grenadiers qui gardait le quartier général et qui suit à dix mètres [5], prête à le protéger.

Il est à peine en route, quand il rencontre le capitaine Jung, porteur d'une lettre venant de l'état-major prussien. C'est la réponse de Stiehle aux demandes dont le maréchal a chargé Jarras [6]. Jung la lui traduit aussitôt. Elle est conçue en termes hautains, comme celle de la veille, et ne rappelle

1. Général du Barail, III, 217.
2. Général d'Andlau, 410. D'après M. A. Duquet, *Les Derniers jours de l'armée du Rhin*, 305, les colonels Dumont, Bonnetou, Lamothe, de Latheulade, Nitot. Clappier sont promus généraux de brigade le 26 octobre ; le général Pé de Arros est promu divisionnaire le même jour ; les généraux Micheler, Letellier-Valazé, Véron dit Bellecourt, Jolivet, Saget, Le Poittevin de la Croix de Vaubois, Lapasset, Fauvart-Bastoul, Garnier, Duplessis, Halna du Frétay, de Montaigu, du Preuil sont divisionnaires du 27 octobre ; les colonels Galinier, de Bigault d'Avocourt, Oudinot de Reggio, Daguerre, de Salignac-Fénelon, de Grammont, Ferret, Copmartin, Boissonnet, Cottret, Sautereau-Dupart, Champion, Merle, Le Tourneur, Balland, Lian sont brigadiers du même jour.
3. Général d'Andlau, 410 ; colonel Fix, *op. cit.*
4. Général Montaudon, II, 202.
5. *Procès Bazaine*, 465, déposition Mornay-Soult.
6. Voir *suprà*, p. 484, 508.

en rien les ménagements du passé. Elle débute même par une phrase de lourde ironie à l'adresse de Jarras ou plutôt du maréchal : « *Ich erfreue mich mit Ihnen, je me réjouis avec vous* de la manière dont ont été remplies les clauses de la convention. » Les demandes relatives à Changarnier, au prince Murat, à Jarras sont accordées. Quant à Bazaine, il ne pourra se présenter au prince qu'à 5 heures du soir ou le lendemain à 9 heures du matin [1].

« C'est une dure leçon » que reçoit le maréchal. Tout vainqueur qu'il est, Frédéric-Charles se regarde comme obligé de venir, avec son état-major, assister à la reddition de la Garde impériale [2]. Il ne peut sans doute comprendre comment le commandant en chef de notre armée songe à fuir ce qu'il envisage comme un devoir. Peut-être aussi considère-t-il comme une garantie la présence du maréchal dans nos lignes ?

Quoi qu'il en soit, Bazaine ne veut pas retourner au Ban-Saint-Martin et continue sa route jusqu'à Moulins. Il s'y cache dans la maison la plus écartée, celle même où il avait établi son quartier général la nuit du 14 au 15 août, après la bataille de Borny, si bien faite pour nous faire augurer d'autres destins. Il n'en part que vers 3 heures [3], ne rencontre plus trace de nos troupes, déjà aux mains de l'ennemi, et franchit à Ars les lignes prussiennes. La population, prévenue, l'attendait. Elle l'accueille par des huées, des cris et des coups de sifflets ; des pierres sont lancées sur ses voitures ; des femmes en brisent les glaces et il faut que la gendarmerie allemande le protège contre ses compatriotes. C'est sous sa protection qu'il peut arriver au château de Corny, quartier général de Frédéric-Charles. Il y reçoit du prince l'ordre de se rendre à Cassel, dans le voisinage

---

1. Général d'Andlau, 410 ; *Procès Bazaine*, 438, dépositions Samuel et Jarras ; 460 et 461, dépositions Jung et Gudin ; 465, déposition Mornay-Soult. C'est le capitaine Jung qui porte à Jarras la dépêche ouverte par Bazaine.

2. *État-major prussien*, III, 303.

3. A 3 heures, *Procès Bazaine*, 465, déposition Mornay-Soult ; *L'Armée du Rhin*, 205. Le général d'Andlau, p. 411, écrit « à 4 heures ».

A Moulins, Bazaine s'abrite chez M. Jean-Nicolas Buisson (*Procès Bazaine*, déposition Buisson, 458).

de celui dont il a contribué, plus que personne, à précipiter la chute.

Cependant le désarmement des troupes s'est achevé le matin. La Garde doit verser ses fusils à l'arsenal; ses régiments massés dans les rues, sur les places de Metz, attendent silencieusement leur tour. Un témoin voit pour la dernière fois cette troupe sous l'aspect guerrier qu'elle va perdre dans quelques instants, et son cœur se serre à la pensée que ces beaux régiments vont être retenus captifs, sans avoir pu donner leur mesure devant l'ennemi[1]. Toute la matinée, les portes de Metz ont été encombrées de gens des campagnes regagnant leurs foyers désertés plus de deux mois auparavant. A 10 heures, les premiers officiers allemands se présentent à la porte des forts pour éventer les mines et prendre connaissance des locaux avant l'arrivée des troupes. C'est à midi que doit avoir lieu la prise de possession de la vieille cité lorraine[2]. A l'heure dite, des colonnes ennemies surgissent de tous les côtés et entrent dans les forts. Bientôt le drapeau blanc et noir flotte sur leurs murailles et à la porte Mazelle.

Il ne reste plus qu'à livrer nos troupes au vainqueur. Dans son indifférence coutumière, Bazaine a négligé de prescrire les dispositions voulues pour que cet acte suprême soit entouré des plus simples convenances. Il a même refusé de donner aucun ordre pour la reddition finale, laissant les commandants de corps d'armée libres de prendre les mesures qu'ils jugeraient convenables. Il en résulte les plus fâcheux disparates. Dans certaines unités, les troupes sont accompagnées par leurs généraux; dans d'autres, on prescrit qu'elles seront conduites par les officiers de semaine, comme s'il s'agissait d'une corvée coutumière. D'ailleurs, presque tous les officiers tiennent à honneur de ne se séparer de leurs soldats qu'à la dernière minute.

---

1. La Garde est peu engagée le 16 août et une partie seulement combat le 7 octobre. Les 14 et 18 août, elle n'est pas mise du tout en ligne.

2. Le 28 octobre 1806, Napoléon Ier entrait à Berlin. Quel monde de faits entre ces deux dates : 28 octobre 1806, 29 octobre 1870 !

La pluie tombe à torrents et les routes sont couvertes d'une boue épaisse. Les 152,827 hommes de l'armée et de la garnison de Metz [1] allongent bientôt leurs interminables colonnes dans six directions. Un corps d'armée ennemi est établi à l'avance sur chacune; c'est sous l'œil de nos vainqueurs que la dernière séparation a lieu entre officiers et soldats. La communauté des souffrances et du danger a établi entre eux les plus indestructibles des liens; à cette heure suprême, bien peu résistent à l'émotion qui les étreint. Les grades ont disparu, toutes les mains se cherchent et « plus d'un laisse tomber en mordant ses lèvres une larme furtive [2] ». Un artilleur du 6e corps adresse au colonel de Montluisant un mot d'une simplicité touchante, qui résume la pensée de presque tous : « ... Nous méritions mieux que cela; pourquoi ne nous a-t-on pas conduits [3] ?... » A la vue de cette détresse, l'ennemi même est ému [4].

Au sortir des routes défoncées, nos soldats sont parqués dans des champs qui seront bientôt de vrais cloaques et où

1. États de situation établis le 28 octobre et remis aux Allemands :

Armée de Metz (présents). . .	137,670	hommes;
Garnison de Metz (présents) .	15,157	—
Aux ambulances de la place .	15,462	—
Total.	168,289	hommes.

En y ajoutant les blessés soignés chez les particuliers, la garde mobile, les francs-tireurs et les douaniers, l'effectif atteint 173,000 hommes (Général d'Andlau, 414).

D'après l'*Historique du 57e prussien* (Extrait traduit par le lieutenant Roger, 73), on lit sur les traits des prisonniers « les marques de la plus profonde misère ».

2. Général Fay, 262. Le même témoin voit la Garde se diriger vers la route de Nancy, calme et résignée, sans un murmure, sans une injure, exacte au dernier appel et marchant en ordre au fatal rendez-vous. L'*État-major prussien* (III, 303) constate également la bonne tenue de la Garde. Au sujet de cette triste scène d'adieux, voir le lieutenant-colonel Patry, 216; l'*Historique du 98e*, 75; *Le Général Lapasset*, II, 205-207, Récit du siège; de Baillehache, 215; lieutenant-colonel Rousset, *Le 4e Corps de l'armée de Metz*, 334; lieutenant Piéron, 312; général d'Andlau, 415; général du Barail, III, 217; capitaine Pinget, 54; Philibert (de Tournus), *Récit d'un évadé d'Allemagne*, 34, etc.

3. Lieutenant-colonel de Montluisant, 100; il s'agit de l'artificier Barrault.

4. Colonel von Wartensleben, *Opérations de la Ire armée*, traduction, 10. Dans une lettre du 6 novembre à la reine Augusta, le roi Guillaume mentionne à deux reprises les « scènes émouvantes » de Metz, lors de la séparation finale (Oncken, 217-218). Voir aussi une lettre du major von Kretschmann, 29 octobre 1870, *R. H.*, I, 1908, 499.

ils n'auront d'autre abri que leur petite tente. Quant aux Allemands, on les voit cantonner dans des villages, comme Longeville, où nous n'avons pas logé un soldat pendant les deux grands mois du blocus [1].

Après le départ de nos troupes, l'aspect de nos vastes bivouacs, de tous les abords de Metz, est plus affreux encore. L'immense étendue du Ban-Saint-Martin est couverte de voitures de toute nature, aux roues desquelles sont attachés nos malheureux chevaux, abandonnés depuis vingt-quatre heures et condamnés à périr ainsi de faim. Quelques-uns parviennent à rompre leurs liens et errent à l'aventure, tombant parfois d'épuisement dans un fossé d'où ils ne peuvent se tirer. Des paysans, des maquignons, des soldats s'emparent des moins affaiblis pour les conduire en ville ou dans les fermes voisines. D'autres, à peine tombés, sont égorgés et dépecés en un instant. Une petite voiture régimentaire a versé sur un pont, sans qu'on prît la peine de la relever. « Le pauvre cheval tombé a été découpé séance tenante entre les brancards, qui, le lendemain encore, en présentaient attelé le squelette sanglant [2]. » Partout, sur les routes, près des maisons, au milieu du pont de la porte de France, gisent des cadavres de chevaux. Partout, des odeurs repoussantes [3]. Les bivouacs, sans aucun soin de propreté depuis trois jours, sont presque impraticables. On y marche dans un demi-pied de boue liquide, mêlée de tous les détritus innommables que laisse le séjour d'une multitude. Pour achever ce triste tableau, un ciel noir, d'où tombent des torrents de pluie. Des rafales emportent les dernières feuilles, achevant de donner à l'ensemble un cachet d'inexprimable désolation [4].

En dépit des promesses de Stiehle, nos soldats prisonniers souffrent cruellement sur la voie douloureuse qui les mène en exil. Même les Allemands s'apitoyent à la vue de

1. Général Fay, 262. Une seule brigade d'infanterie entre dans Metz.
2. Général Fay, 265, 30 octobre.
3. *Historique du 57e prussien* (Extrait traduit par le lieutenant Roger, 74).
4. Général Fay, 267, 30 octobre ; *État-major prussien*, III, 303-304.

tant de misères. Ces malheureux, à peine nourris et parqués comme des bestiaux dans la fange des bivouacs, malgré les pluies continuelles, transportés ensuite en Allemagne sans le moindre souci d'humanité, quelquefois en wagons découverts, vont être une proie facile pour toutes les maladies qui les guettent sur une terre étrangère, par un climat rigoureux et un hiver excessif. Combien ne reverront jamais leur pays ou n'y rentreront que pour mourir [1] ! La mort du champ de bataille eût été moins cruelle.

Les Allemands n'ont pas perdu une heure pour mettre à profit ce triomphe inespéré. Dès le 28 octobre, quatre bataillons d'infanterie et un bataillon de pionniers [2] sont partis de Metz pour se rendre devant Verdun, où ils sont le 29. Preuve péremptoire qu'il n'était nullement indifférent, comme affectait de le croire Bazaine, de retarder d'un jour ou deux la signature de la fatale convention. De tous les côtés on réclame des renforts à Moltke et, dès le 29, il invite le commandant de la Ire armée à mettre des troupes en mouvement, aussitôt qu'il se pourra, vers Clermont-en-Argonne. Des bandes de francs-tireurs se montrent dans ce pays et il faut les anéantir [3].

Chacun sait comment les troupes rendues libres par la capitulation de Metz serviront à porter des coups décisifs aux jeunes formations de la Défense nationale. Dans le Nord, la Ire armée, après une dure campagne, mettra hors

1. D'après le Rapport Rivières et le réquisitoire Pourcet (*Procès Bazaine*, 36, 557), sur un total de 17,000 prisonniers français morts en Allemagne, 11,000 appartenaient à l'armée de Metz : plus de morts qu'elle n'en avait eu dans l'ensemble des actions de guerre livrées par elle !

Dans une lettre du 2 novembre à la *Gazette du Weser*, un soldat prussien signale les souffrances de prisonniers campés à Ars-Laquenexy. Le premier jour il en tombe plusieurs sans vie sur la route. Après la première nuit de bivouac, on relève 110 cadavres. Les prisonniers en sont réduits, même de vieux sous-officiers décorés ou médaillés, à mendier du pain auprès des hommes d'escorte. Voir aussi deux dépositions au *Procès Bazaine*, 315, 330. Il serait trop facile de multiplier ces exemples.

2. Le 60e régiment, le 8e bataillon de chasseurs et le 8e bataillon de pionniers (*Moltkes Korrespondenz*, I, III, II, 351, d. t. au gouvernement général de Reims, 10 heures du matin).

3. D. t. au commandement de la Ire armée, *Moltkes Korrespondenz*, I, III, II, 351.

de cause l'armée créée par les patients efforts de Bourbaki, de Farre et de Faidherbe ; à Paris, le IIe corps renforcera les troupes d'investissement en attendant qu'il prenne part, avec l'armée du Sud, à la destruction de la malheureuse armée de Bourbaki. Enfin, et surtout, la IIe armée dirigée sur la Loire au moment le plus opportun, y anéantira les résultats de notre victoire de Coulmiers et les efforts tentés par d'Aurelle de Paladines, puis par Chanzy en vue de débloquer Paris. La capitulation de Metz, qu'il aurait été si facile de retarder avec un peu de prévoyance et de volonté, a donc exercé une influence majeure sur l'issue finale de la guerre de 1870 [1], c'est-à-dire sur les destinées mêmes de notre pays.

---

1. M. de Bismarck dit au comte de Beust que, si Metz eût tenu encore un mois, il aurait fallu lever le siège de Paris (Beust, *Mémoires*, II, 480). De son côté, le biographe de Guillaume Ier écrit : « Du côté d'Orléans, les choses avaient pris une tournure si grave, dans les derniers jours, que dans beaucoup de cercles du quartier général, on agitait vivement la question de savoir s'il ne faudrait pas lever le siège de Paris, au moins pour quelque temps, et personne ne se dissimulait les résultats fâcheux de cette décision pour les armées allemandes.

« La chute de la puissante place de Metz faisait disparaître tout d'un coup ces inquiétudes » (L. Schneider, III, 52). Voir dans le même sens une déposition du frère de Bazaine au *Procès*, p. 401, d'après une conversation avec M. Thiers.

XVI

RÉFLEXIONS FINALES

Bazaine après le 12 août. — Son attitude pendant le blocus. — Au moment de la capitulation. — Hypothèse de la trahison pure et simple. — Son invraisemblance. — L'intelligence de Bazaine. — Karl Bleibtreu et Trochu. — Conséquences de ses fautes contre le devoir.

Nous avons vu le maréchal Bazaine obéir, le 16 août, au désir de se soustraire au voisinage de l'empereur et s'attacher, tout le jour, à conserver ses communications avec Metz, au lieu de tenter un dernier effort qui aboutirait sûrement à la déroute de l'ennemi. Il décide au contraire de se rapprocher de la place et vient, le 17, occuper une première position à hauteur de Saint-Privat et d'Amanvillers. Mais, dès lors, son intention nettement arrêtée est de se retirer à l'abri des forts. Il ne livre bataille le 18 que pour justifier cette retraite inexplicable. Aussi reste-t-il, tout le jour, éloigné du théâtre de l'action dont il affecte de se désintéresser, laissant écraser le 6e corps, alors que ses réserves demeurent inutiles.

Le lendemain, il effectue sa retraite définitive, telle qu'il l'avait prévue dès le 17. Il est désormais sous le canon des forts, sinon dans leurs intervalles, et se dispose, en toute tranquillité d'âme, à voir venir les événements. Il pressent une crise politique imminente, qui mettra fin à la guerre en même temps qu'au régime impérial, et son intention est d'en tirer parti pour satisfaire son ambition inassouvie. Résolu à ne pas tenter les hasards du champ de bataille, il n'entreprend les sorties des 26 et 31 août que malgré lui, et uniquement pour la forme. Il est, en effet, obligé de faire quelque chose pour cette armée de Châlons, qui se perd afin de le sauver.

Après le désastre de Sedan, il passe le mois de septembre

dans une inaction à peu près complète, bien que le temps soit très favorable et les troupes tout à fait en état de combattre. Il attend, en effet, à chaque instant la conclusion d'un traité de paix, puis la chute de Paris qui aurait la même conséquence. C'est alors qu'il s'engage dans des intrigues politiques que le sentiment du devoir devrait lui interdire. Il ne craint pas de livrer à un inconnu, sans l'ombre de mandat, avec le secret de notre faiblesse, la date fatale de la fin de sa résistance. Il le charge de proposer la capitulation d'une armée encore intacte, puis n'hésite pas à renouveler lui-même cette honteuse proposition, acceptant d'avance pour ses troupes le rôle le plus déshonorant, celui d'auxiliaire de l'étranger contre la nation. Après avoir paru reconnaître le gouvernement de la République, il se prononce pour la restauration de l'Empire, c'est-à-dire pour la guerre civile en présence de l'ennemi.

La non-acceptation de ces propositions par Bismarck ne lui ouvre pas les yeux. Il va continuer ses menées politiques, tout en s'efforçant d'en faire endosser la responsabilité par ses lieutenants, qu'il appelle plusieurs fois à prendre des décisions, contre tous les règlements. « Dans ce vain espoir, dissimulant avec soin la vérité sur toutes les circonstances qui pourraient éclairer leur jugement, il les réunit et cherche à s'abriter derrière l'avis d'un conseil sans caractère légal, qu'il appelle à délibérer sur un acte qualifié crime par la loi [1]. »

Après de nouvelles tentatives de négociations, cette fois presque uniquement politiques, il se voit brusquement en présence d'un ennemi qui a su entretenir ses illusions tant qu'il redoutait son armée et qui lève le masque lorsque la famine va la lui livrer. A ce moment suprême, il ne sait pas prendre conseil, uniquement, de ses responsabilités et de ses devoirs. Il livre à l'ennemi un immense matériel intact ; il s'attache même à empêcher toute destruction sous un prétexte inadmissible. Il parvient à livrer ses drapeaux par

1. *Procès Bazaine*, 559, réquisitoire.

la manœuvre la plus odieuse. Il ne fait rien de sérieux pour adoucir le sort de nos blessés, de nos malades, de nos soldats, au moment où ils tombent entre les mains de l'ennemi.

Comment expliquer une pareille conduite ? On a parfois mis en avant la trahison pure et simple : Bazaine aurait été acheté par l'ennemi [1]. Mais cette hypothèse n'est basée sur aucun fait positif. Elle est même démentie par la gêne où était l'ex-maréchal à sa mort [2]. On doit donc en conclure qu'il a obéi à des considérations ambitieuses plutôt qu'à des intérêts matériels.

Les compromissions politiques de Bazaine sont suffisamment expliquées par le désir de jouer un rôle dans la restauration qu'il croit imminente. Mais son rôle au moment de la capitulation, la persistance qu'il met à faire conserver intact le matériel de l'armée, les manœuvres si louches qui aboutissent à la livraison des drapeaux, sont moins aisément explicables.

Dans une lettre à l'*Indépendance belge* du 27 novembre 1870 [3], le colonel d'Andlau met en avant des motifs de l'ordre le plus vulgaire. Le maréchal « a donné ses armes, ses

---

1. M. A. Duquet (*Les Derniers Jours de l'armée du Rhin*, 149) incline à croire, sur la foi du colonel de Villenoisy, que Bazaine aurait été acheté par l'ennemi.

2. Pour démentir ces bruits de trahison, étayés sur de prétendues relations verbales entre Frédéric-Charles et le maréchal, Bazaine a même cru devoir, comme Wimpffen, solliciter les attestations de l'ennemi. Au cours du procès Bazaine, Me Lachaud lut le certificat suivant du prince Frédéric-Charles : « Je déclare par le présent écrit que jamais, durant le blocus de Metz, M. le maréchal Bazaine n'est venu à mon quartier général de Corny. J'ai vu, pour la première fois, M. le maréchal Bazaine le soir du 29 octobre 1870, au moment où il a quitté Metz après la capitulation.

« Berlin, 28 septembre 1873. »

Un autre certificat est ainsi conçu :

« Je déclare que je professe une entière et haute estime pour M. le maréchal Bazaine, spécialement pour l'énergie et la persévérance avec lesquelles il a pu si longtemps soustraire l'armée de Metz à une capitulation qui, d'après mon opinion, était inévitable. »

« Berlin, 6 décembre 1873.

« *Signé* : FRÉDÉRIC-CHARLES,
« Général feldmaréchal. »

(*Procès Bazaine*, 591.)

3. Numéro du 22 décembre, reproduite par Bazaine, *Épisodes*, 262, ainsi que par le général Jarras.

canons, ses drapeaux, pour sauver sa caisse et son argenterie [1] ». Bien qu'il s'en défende [2], on peut tenir pour certain qu'il réalisa de fortes économies sur son traitement pendant un long investissement, au cours duquel la « représentation » fut absolument nulle. Il ne dédaigna même pas, au milieu de cet immense désastre, de réclamer « au Trésor et aux fonds secrets des apurements de comptes, dont l'irrégularité s'effaçait devant l'étrangeté des réclamations [3] ».

L'intérêt personnel est donc intervenu pour dicter ses dernières décisions relatives au matériel et aux drapeaux. Mais un problème angoissant reste à résoudre. Comment un homme « intelligent » ou même « très intelligent [4] », au

---

1. Il ajoute que Bazaine a trahi l'empereur, « pour rester seul et se faire gloire à lui-même ». Le maréchal n'a pas voulu « marcher au secours de l'armée de Sedan par haine de Mac-Mahon et pour ne pas servir à un accroissement d'illustrations pour celui qu'il appelait son rival ». Il va se rallier à la République, lorsque Trochu arrive au pouvoir, et trahit alors le nouveau régime et la France, cherchant une combinaison politique qui fasse de lui un dictateur sous la protection des baïonnettes prussiennes. Cette combinaison lui échappe et il revient à la pensée d'une restauration impériale où il jouerait le premier rôle.

Il y a, sans doute, du vrai dans ces diverses allégations, si exagérées qu'elles soient.

Dans son livre, p. 392, le général d'Andlau revient sur les considérations d'intérèt qui auraient déterminé Bazaine, en les précisant. La situation pécuniaire du commandant en chef n'a pas été réglée au 12 août, lors de sa prise de commandement. C'est dans la première quinzaine de septembre, après la nouvelle de Sedan, qu'il remet en vigueur le tarif adopté pour l'armée d'Italie, en 1859, et se fait rappeler les sommes qui lui sont dues depuis le 12 août. Son traitement est de 180,000 fr. par an (90,000 fr. de solde ; 70,000 fr. de frais de représentation ; 20,000 fr. de frais de bureaux) ; le chef d'état-major général en perçoit 65,750 ; le général Coffinières, 60,750 ; les commandants de corps d'armée, 43,250.

En outre, le maréchal se fait payer, dit-on, avant la capitulation son trimestre de sénateur ; il exige le remboursement sur les fonds secrets d'une somme « assez ronde » qu'il a donnée aux pauvres de Metz et finalement se fait remettre le reliquat de ces fonds (Général Derrécagaix, 503).

2. D'après Bazaine, *Épisodes*, 267, toute son argenterie se compose de six couverts en ruolz et sa « caisse » de quelques centaines de francs.

3. Général d'Andlau, 393.

4. Voir ce qu'en dit le général Trochu, *Œuvres posthumes*, II, 390 : « Intelligent, très fin » ; Karl Bleibtreu, 71-74, écrit « très intelligent » ; le général de Waldner-Freundstein (W., Les grandes batailles de Metz, *Spectateur militaire*, décembre 1887, 14) dit « assurément fort intelligent » ; le général de Galliffet le traite par deux fois de « grand homme de guerre » (Lettre du marquis de G. à M. Pietri, *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, II, complément, 133, 147) ; le général Zurlinden (*La Guerre de 1870-1871*, 122) écrit de lui : « Les officiers qui ont fait la campagne du Mexique en disent du bien. C'est, d'après eux, un chef habile, trop habile même ; mais énergique, entreprenant,

dire de certains, n'a-t-il pas compris que sa manière de faire coupait définitivement court à ses rêves ambitieux?

En premier lieu, il est permis de penser que son intelligence si vantée est purement hypothétique. Ni ses ouvrages, ni les ordres émanés de lui, ni ses réponses au cours du procès ne donnent l'impression d'une sérieuse valeur intellectuelle. En revanche, il montre en toute occasion une « insuffisance presque absolue de sens moral, comme de dignité professionnelle et personnelle ». « Profondément sceptique », il laisse voir une « indifférence fataliste », un égoïsme qui ne prend point la peine de se dissimuler. Son instruction militaire est nulle, comme le montrent ses dispositions sur le terrain. Sa bravoure et son heureuse chance ont tout fait pour le pousser au rang suprême [1]. Il a profité de l'engouement qui, en France, va si souvent aux indignes et dédaigne le mérite modeste.

Un Allemand a donné de lui une juste appréciation en ces termes : « Non, jamais il n'a reçu de la Prusse ni argent ni présents, comme on se l'imagine encore naïvement dans le peuple, car il attendait bien mieux..... de cette dernière puissance. Mais il demeure un traître envers son devoir militaire, car le grand Napoléon a dit : « Un commandant « de forteresse ne doit pas faire de politique. » D'après le règlement..... Bazaine aurait mérité d'être fusillé.... » S'il avait « fait ce qui lui était possible, s'il s'était étendu plus loin et avait inquiété les Allemands par de nombreux et

---

ayant de grandes qualités militaires. Le général Deligny est beaucoup moins élogieux (*1870, Armée de Metz*, 5, 11).

En cherchant à expliquer le retard de l'attaque du 31 août, Bazaine a dit, lors de son interrogatoire au procès : « Le règlement du service en campagne prescrit de commencer tard les mouvements d'attaque. » Or, le règlement en question ne pouvait édicter une pareille absurdité. Il est ainsi conçu : « Dans toutes les dispositions, notamment dans celle de l'attaque, il faut avoir pour principe de ne dévoiler ses desseins que le plus tard possible et de les porter à exécution avec la plus grande promptitude. » C'est juste le contraire de ce qu'a fait Bazaine le 31 août. Il a donc témoigné dans son interrogatoire d'une incompréhension rare ou d'une impudence peu commune.

1. Général Trochu, II, 390. Quant à l'égoïsme de Bazaine, nous en avons donné des preuves. Voir *supra*, p. 6. Les soldats le nomment « Son Indifférence le maréchal » (Dick de Lonlay, V, 181).

vigoureux coups de boutoir, il aurait pu tenir quatre semaines encore et aurait soulagé d'autant l'armée de la Loire, qui eût été libre d'agir..... Bazaine a été un traître, sinon envers la France, du moins envers lui-même [1]. » Le général Trochu émet une opinion analogue : pour lui, le maréchal « a trahi son devoir » ; il se refuse absolument à croire que le commandant en chef de l'armée du Rhin « ait, de parti pris, livré ses bataillons à l'ennemi [2] ». C'est aussi notre conviction. Bazaine, qui n'était ni très intelligent, ni très fin, comme on l'a souvent prétendu, et dont, par surcroît, la valeur militaire et morale était très mince, s'est trouvé tout à fait au-dessous de la haute situation à laquelle il était élevé. Des calculs égoïstes l'ont conduit à la pire faute que puisse commettre un chef d'armée : laisser intervenir la politique intérieure comme mobile de ses actes contre l'étranger [3].

Les conséquences furent telles, que la France en souffre encore et que, peut-être, le mal fait par cet homme ne sera jamais réparé. Comment s'étonner que son nom soit resté synonyme de trahison, malgré de timides tentatives de réhabilitation, aussitôt abandonnées sous le mépris public [4] ?

1. Karl Bleibtreu, *op. cit.*, 71-74. Cet auteur ajoute : « Il n'était rien moins que lâche et incapable. Brave comme son épée, très intelligent, il n'était ni un hurluberlu, ni un poltron ; c'était une grande canaille. » Voir dans le même sens, une lettre du major von Kretschmann, 28 octobre 1870, *R. H.*, I, 1908, 499.

2. Général Trochu, *Œuvres posthumes*, II, 390.

3. « Lorsque Gramont me dit hier que Bazaine était un traître par ambition, je lui répondis : « Il a fait de la politique au lieu de faire la guerre. » Ce à quoi acquiesça Gramont... » (Mémoires du prince Hohenlohe, *Temps* du 16 octobre 1906). — Il voulait tout bonnement attendre les événements, en se conservant une armée pour pouvoir à un moment donné intervenir en maître. La résistance nationale le détrompa cruellement (Lieutenant-colonel Patry, 221).

4. La seule de ces tentatives qui ait un peu marqué est celle de M. d'Hérisson dans sa *Légende de Metz*. Cet ancien officier de mobiles, quelque peu mâtiné d'aventurier, a produit là un livre où il y a de tout, même de la vérité, suivant le mot de Trochu au sujet de son *Journal d'un officier d'ordonnance*.

XVII

ÉPILOGUE

Protestations contre la capitulation de Metz. — M. Thiers et Bazaine. Avis du conseil d'enquête. — Jugement du conseil de guerre. — Mort de Bazaine.

La capitulation de Metz est à peine signée que des protestations retentissent de tous les côtés. La plus éloquente et la plus connue est celle de Gambetta [1]. D'autres, provenant d'officiers captifs en Allemagne [2], contiennent des accusations précises, qui ne tardent pas à faire leur chemin dans toutes les couches de la nation, en dépit des efforts de M. Thiers et de son entourage militaire [3]. Par un attachement excessif au passé, le vieil homme d'État se laisse entraîner à prendre la défense du maréchal, dans lequel il voit sans doute la personnification de l'ancienne armée. Il est, chose singulière, secondé dans cette tâche par le parti bonapartiste, auquel nul n'a porté des coups plus décisifs que Bazaine [4]. Malgré cette coalition, diverses publications, notamment celles du général Deligny, des colonels Fay, Derrécagaix et surtout le livre vengeur du colonel d'Andlau, *Metz, Campagne et Négociations,* rendent peu à peu irré-

1. Voir cette proclamation aux Annexes.
2. Notamment la lettre du colonel d'Andlau parue dans l'*Indépendance belge* du 22 décembre 1870 et que nous avons déjà citée.
3. Dans la séance du 29 mai 1871, M. Thiers s'exprime comme il suit à l'Assemblée nationale :

« Je viens remplir un devoir que je me reprocherais de ne pas accomplir et que vous-mêmes me reprocheriez de négliger. Je viens au nom du maréchal Bazaine vous demander ce que, pour ma part, je regarde comme un grand acte de justice.

« J'ai été heureux d'entendre notre illustre collègue, le général Changarnier, parler si dignement d'un de nos grands hommes de guerre.

« ... Le maréchal Bazaine, j'en suis convaincu, a été cruellement calomnié ; mais un gouvernement ne suffit pas à abattre la calomnie ; le maréchal Bazaine demande formellement qu'une enquête soit ouverte pour qu'on juge les événements de Metz... »

4. Voir les deux lettres de Napoléon III, 31 octobre 1870 et 17 août 1872, citées par Me Lachaud dans sa plaidoirie (*Procès Bazaine,* 535).

sistible la poussée de l'opinion. Le conseil d'enquête sur les capitulations, dans sa séance du 12 avril 1872, émet sur le maréchal l'avis le plus sévèrement motivé. Après avoir établi que Bazaine est, en grande partie, responsable du désastre de l'armée de Châlons, il constate qu'il a causé personnellement la perte de 150,000 hommes et de la place de Metz. La responsabilité lui en incombe tout entière. Commandant en chef, il n'a pas fait tout ce que lui prescrivait le devoir militaire pour éviter cette cruelle extrémité.

Le conseil le blâme ensuite d'avoir entretenu avec l'ennemi des relations qui ont abouti à une capitulation sans exemple, et de n'avoir pas détruit le matériel avant de la signer. Il le blâme d'avoir accepté la clause du *revers;* de ne pas s'être conformé à l'article 256 du décret du 13 octobre 1863, en cherchant à améliorer le sort de ses soldats, des blessés et des malades ; finalement, d'avoir livré à l'ennemi des drapeaux qu'il pouvait et devait détruire [1].

Après le vote par l'Assemblée nationale, le 16 mai 1873, d'une loi déterminant la composition du conseil de guerre appelé à juger le maréchal, ce procès célèbre commençait à Trianon le 6 octobre, sous la présidence du duc d'Aumale. Après de longs débats, le conseil, le 10 décembre, prononçait un jugement condamnant Bazaine à la peine de mort et à la dégradation militaire [2].

Chacun sait comment, sur un recours en grâce signé le jour même par les membres du conseil, cette condamnation était commuée en vingt ans de détention [3]. Puis, après son évasion de l'île Sainte-Marguerite, l'ancien commandant en chef de l'armée du Rhin traînait quelques années une vie misérable et mourait à Madrid en septembre 1888, laissant une mémoire à jamais déshonorée.

---

1. Extrait du procès-verbal de la séance du 12 avril 1872, *Procès Bazaine*, 141-164. Cet avis ne fut pas rendu public, sur la volonté expresse de M. Thiers, dit-on.
2. Voir le texte aux Annexes.
3. A dater du 11 décembre 1873, avec dispense des formalités de la dégradation, mais sous la réserve de tous ses effets (*Journal officiel* du 12 décembre 1873).

ANNEXE 1.

GARNISON DE METZ

1° DIVISION LAVEAUCOUPET

(détachée du 2e corps. Voir pour sa composition notre tome II, p. 423).

Total : 13 bataillons, 3 batteries montées, 1 compagnie du génie.

2° TROUPES DE LIGNE NON ENDIVISIONNÉES

4es bataillons des 44e et 60e de ligne; 3e et 4e batteries à pied du 5e régiment, transformées le 18 juillet en batteries montées; 3 batteries à pied (*R. H.*, II, 1907, 332), comprenant sans doute les 1re et 2e batteries à pied du 5e régiment et l'une de ces batteries dédoublées à la date du 18 juillet; 4 compagnies du génie (1re de mineurs, 14e, 15e, 16e de sapeurs du 1er régiment); 7e compagnie d'ouvriers d'artillerie; 3e compagnie de canonniers-artificiers; compagnie d'ouvriers du génie.

Total : 2 bataillons, 2 batteries montées, 3 batteries à pied, 4 compagnies du génie, 3 compagnies d'ouvriers.

3° DÉPOTS

Dépôt du 44e de ligne (2 compagnies); dépôt du 11e bataillon de chasseurs (7e et 8e compagnies); dépôt du 5e régiment d'artillerie; 1re et 2e compagnies de dépôt du 1er du génie.

Total : 2/3 bataillon, 2 compagnies du génie.

4° GARDE NATIONALE MOBILE ET CORPS FRANCS

3 bataillons de la Moselle[1] réunis à Metz (effectif 2,317 hommes, *R. H.*, II, 1907, 207); 7 batteries de la Moselle (effectif 880 hommes, *R. H.*, II, 1907, 207), les cinq premières groupées en un régiment provisoire (7 août); 1 compagnie de francs-tireurs d'Ars-sur-Moselle; 1 compagnie de francs-tireurs de Metz (au 1er août 1869, ces deux compagnies comptaient chacune 3 officiers et 53 hommes).

Total : 3 bataillons 1/3; 7 batteries à pied.

1. Il y aurait en outre un bataillon des Vosges (Saint-Dié) [*R. H.*, II, 1907, 207].

5° GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE

5 bataillons sous les ordres du colonel Lafitte (Décision du général Coffinières en date du 9 août 1870); 5 batteries à pied, chef d'escadron Goussin (Ordre du général Coffinières en date du 1er septembre 1870).

Total : 5 bataillons, 5 batteries à pied.

En y comprenant 3 bataillons dits *de Metz*[1], constitués au moyen de prisonniers rendus par l'ennemi et de réservistes n'ayant pu rejoindre leurs corps, le total général de la garnison s'élève à : 27 bataillons, 5 batteries montées, 15 batteries à pied, 7 compagnies du génie, 3 compagnies d'ouvriers.

1. D'après le général d'Andlau, p. 270, vers le 5 octobre, la garnison compte 29,000 hommes environ, dont 8,488 hommes pour la division Laveaucoupet; 11,600 pour les trois bataillons de Metz, les dépôts, les troupes non endivisionnées, les petits dépôts de l'armée, la garde mobile et les francs-tireurs; 5,000 pour les cavaliers démontés; 4,000 pour la garde nationale.

Il y a en outre des douaniers dont l'effectif nous est inconnu.

ORDRE DE BATAILLE DE LA 3e DIVISION DE RÉSERVE

Commandant : général von Kummer.

Officier d'état-major : major von Lettow-Vorbeck.
1 capitaine et 1 lieutenant, adjudants (ces 3 officiers de l'armée active).

Brigade combinée d'infanterie de ligne.

Général von Blanckensee.

19e régiment d'infanterie (Posen), colonel von Gœben:
81e régiment d'infanterie (Hesse), colonel baron von Sell.

Total : 6 bataillons.

3e DIVISION DE LANDWEHR

Commandant : général baron Schuler von Senden.

Officier d'état-major : capitaine von Rhein.
2 lieutenants, adjudants (ces 3 officiers de l'armée active).

5e brigade de landwehr.

Général von Ruville.

Régiment combiné de landwehr de la Prusse occidentale (6e et 18e), lieutenant-colonel von Brandenstein.
Régiment combiné de landwehr de la Basse-Silésie (18e et 46e), lieutenant-colonel von Cosel.

Total : 6 bataillons.

6e brigade de landwehr.

Colonel baron von und zu Gilsa.

1er régiment combiné de landwehr de Posen (19e et 59e), lieutenant-colonel baron von Bœnigk.
2e régiment combiné de landwehr de Posen (58e et 59e), lieutenant-colonel von Wittgenstein.

Total : 6 bataillons.

3e brigade de réserve de cavalerie.

Général von Strantz.

1er dragons de réserve, major von Keltsch.
3e hussards de réserve, colonel von Glasenapp.
2e de grosse cavalerie de réserve, lieutenant-colonel von Mutius.
5e ulans de réserve, lieutenant-colonel von Bode.

Total : 16 escadrons.

Abtheilung combinée du Ve corps (1re, 2e lourdes de réserve, batterie légère de réserve).
Abtheilung combinée du XIe corps (1re, 2e, 3e légères de réserve).

Total : 6 batteries.

3 compagnies de pionniers de campagne du IXe corps.

Total général : 18 bataillons, 16 escadrons, 6 batteries, 1 compagnie de pionniers[1].

---

1. D'après l'*État-major prussien*, II, 228, et I, Annexes, 88.

ANNEXE 3.

LES PERTES A LA BATAILLE DE NOISSEVILLE

(31 août-1er septembre 1870).

I. — FRANÇAIS[1]

2e CORPS

2e DIVISION (Fauvart-Bastoul).

	Officiers.				Troupe.			
	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.
	»	4	»	4	8	96	22	126

Même total pour le 2e corps.

3e CORPS

1re DIVISION (Montaudon).

1re brigade (N...).

	Officiers Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.	Troupe Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.
18e bat. de chass.	»	2	»	2	18	48	1	67
51e de ligne . . .	»	2	»	2	2	25	»	27
62e de ligne . . .	»	10	»	10	18	253	39	310
2e brigade (Clinchant).								
81e de ligne . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
95e de ligne[2]. . .	3	8	1	12	46	218	43	307
3e DIVISION (Metman).								
1re brigade (Pottier).								
7e bat. de chass. .	»	»	»	»	5	21	1	27
7e de ligne. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
29e de ligne . . .	2	6	»	8	19	73	»	92

1. D'après divers documents. Pour les corps de troupe non mentionnés, les pertes sont nulles ou inconnues de nous. La valeur de l'ensemble est purement approximative.

2. D'après le général Montaudon, II, 152, sa division perd 41 officiers et 1 100 hommes tués ou blessés.

	Officiers.				Troupe.			
	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.
2e brigade (Arnaudeau).								
59e de ligne . . .	4	4	»	8	35	85	»	120
71e de ligne . . .	2	2	»	4	»	»	»	140
4e DIVISION (Aymard).								
1re brigade (Brauer).								
11e bat. de chass.	2	4	»	6	»	»	»	122
44e de ligne . . .	1	2	»	3	3	39	»	42
60e de ligne . . .	2	»	»	2	25	60	»	85
Total pour le 3e corps.	20	67	2	89	164	1,448	422	2,034
4e CORPS[1]								
État-major. . . .	»	1	»	1	»	»	»	»
1re DIVISION (Cissey).								
1re brigade (N...).								
20e bat. de chass.	1	4	1	6	7	118	13	138
1er de ligne . . .	4	7	»	11	»	»	»	250
6e de ligne. . . .	2	7	»	9	16	174	51	241
2e brigade (Golberg).								
57e de ligne . . .	1	»	»	1	12	17	»	29
73e de ligne . . .	1	»	»	1	»	»	»	10
Artillerie	»	»	»	»	»	2	1	3
Total . . .	9	18	1	28	35	311	65	671
2e DIVISION (Grenier).								
1re brigade (Bellecourt).								
5e bat. de chass. .	1	2	»	3	5	30	1	36
13e de ligne . . .	»	1	»	1	»	»	»	60
43e de ligne . . .	»	»	»	»	1	37	»	38
2e brigade (Pradier).								
64e de ligne . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
98e de ligne . . .	»	1	»	1	7	49	1	57
Artillerie	»	2	»	2	2	16	»	18
Total . . .	1	6	»	7	15	132	2	209

1. D'après le lieutenant-colonel Rousset, 367 et suiv.

3e DIVISION (Lorencez).

1re brigade (Pajol).

	Officiers.				Troupe.			
	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.
2e bat. de chass. .	»	1	»	1	»	5	»	5
15e de ligne . . .	»	»	»	»	»	»	»	50
33e de ligne . . .	1	1	»	2	»	»	»	120
2e brigade (Berger).								
54e de ligne . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
65e de ligne . . .	»	»	»	»	»	»	»	65
Artillerie	»	2	»	2	2	16	»	18
Total . . .	1	4	»	5	2	21	»	258
DIVISION DE CAVALERIE (N...).								
1re brigade (Montaigu).								
2e hussards . . .	»	»	»	»	»	8	2	10
7e hussards . . .	»	»	»	»	»	1	»	1
2e brigade (Gondrecourt).								
3e dragons. . . .	»	»	»	»	»	6	»	6
11e dragons . . .	»	3	»	3	3	10	4	17
Total. . . .	»	3	»	3	3	25	6	34
RÉSERVE D'ARTILLERIE								
	»	1	»	1	4	26	1	31
Total pour le 4e corps [1]	11	33	1	45	»	»	»	1,203

6e CORPS

1re DIVISION (Tixier).

1re brigade (Péchot).

	Officiers.				Troupe.			
	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.
9e bat. de chass. .	»	»	»	»	»	»	»	»
4e de ligne. . . .	»	2	»	2	3	28	2	33
10e de ligne . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Total pour le 6e corps	3	16	1	20	42	223	103	368

1. Suivant le général Fay, p. 326, le total de ces pertes serait le suivant : Officiers : 6 tués, 25 blessés, 1 disparu, total 32 ; troupe : 71 tués, 610 blessés, 186 disparus, total 867.

GARDE IMPÉRIALE

	Officiers.				Troupe.			
	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.
Total.	»	»	»	»	»	2	»	2

Total général d'après le général Fay :

29	112	4	145	285	2,379	733	3,397

Plus 4 officiers généraux : Montaudon, Osmont, Lafaille, Manèque, ce dernier mort de sa blessure.

Le total donné par l'*Armée du Rhin,* 214, est légèrement différent :

29	109	4	142	286	2,382	733	3,401

LES PERTES A LA BATAILLE DE NOISSEVILLE

(31 août-1er septembre 1870)

II. — ALLEMANDS[1]

Ier CORPS

1re DIVISION D'INFANTERIE (Bentheim).

	Officiers. Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.	Troupe. Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.
1re brigade (Gayl).								
1er rég. de grenad.	7	12	»	19	95	186	28	309
41e régiment . . .	»	3	»	3	24	75	»	99
2e brigade (Falkenstein).								
3e rég. de grenad.	2	5	»	7	85	183	5	273
43e régiment . . .	2	14	»	16	109	259	37	405
1er bat. de chass. .	»	1	»	1	»	4	»	4
1er dragons . . .	»	»	»	»	6	25	»	31
1re abth. du 1er rég. d'artillerie. . .	1	5	»	6	6	47	»	53
3e compagnie de pionniers . . .	»	»	»	»	»	1	»	1
Total. . . .	12	40	»	52	325	780	70	475

2e DIVISION D'INFANTERIE (Pritzelwitz).

	Officiers. Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.	Troupe. Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.
3e brigade (Memerty).								
4e rég. de grenad.	1	11	»	12	22	177	55	254
44e régiment. . .	1	6	2	9	146	304	90	540
4e brigade (Zglinitzki).								
45e régiment. . .	6	4	»	10	47	79	16	142
10e dragons . . .	»	»	»	»	»	1	»	1
3e abth. du 1er régiment d'art. .	»	3	»	3	5	18	»	23
Total. . . .	8	24	2	34	220	579	161	960

1. D'après l'*État-major prussien,* Annexes, II, 365.

ARTILLERIE DE CORPS

	Officiers.				Troupe.			
	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.
2e abth. du 1er régiment d'art.	2	1	»	3	5	44	»	49
Abth. à chev. *id.*	»	1	»	1	4	14	»	18
Total	2	2	»	4	9	58	»	67
Total général pour le Ier corps	22	66	2	90	554	1,417	231	2,202

Plus 1 médecin ; 236 chevaux hors de combat.

VIIe CORPS

28e brigade (Woyna).

53e régiment	»	2	»	2	3	21	»	24
77e régiment	»	»	»	»	»	1	»	1
Total	»	2	»	2	3	22	»	25

IXe CORPS

18e DIVISION D'INFANTERIE (Wrangèl).

35e brigade (Blumenthal).

36e rég. de fusil.	1	»	»	1	2	23	»	25
84e régiment	»	»	»	»	»	2	»	2
36e brigade (Below).								
11e rég. de grenad.	»	2	»	2	3	27	»	30
85e régiment	1	4	»	5	33	96	»	129
6e dragons	»	»	»	»	»	1	»	1
1re abth. du 9e régiment d'art.	»	»	»	»	»	1	»	1
Total	2	6	»	8	38	150	»	188

25e DIVISION D'INFANTERIE (prince Louis de Hesse).

2e régiment	»	»	»	»	»	2	»	2
1er bat. de chass.	»	»	»	»	»	1	»	1
Total	»	»	»	»	»	3	»	3
Total général pour le IXe corps	2	6	»	8	38	153	»	191

8 chevaux hors de combat.

3e DIVISION DE RÉSERVE (Kummer).

Brigade combinée de ligne (Blankensee).

	Officiers.				Troupe.			
	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.
19e régiment. . .	1	5	»	6	15	97	»	112
81e régiment. . .	1	4	»	5	13	76	»	89

3e DIVISION DE LANDWEHR (Senden).

5e brigade de landwehr (Gilsa).

Rég. comb. de la Prusse occident.	2	2	»	4	1	31	»	32
Rég. comb. de la Basse-Silésie. .	1	3	»	4	3	35	4	42

6e brigade de landwehr (Ruville).

1er rég. combiné de Posen . . .	2	»	»	2	6	58	5	69
2e rég. combiné de Posen.	»	4	»	4	11	50	2	63
5e ulans de réserve.	»	»	»	»	1	»	»	1
Abth. d'art. de rés. du Ve corps . .	»	»	»	»	»	2	»	2
Abth. d'art. de rés. du XIe corps. .	»	»	»	»	»	9	»	9
Total. . . .	7	18	»	25	50	358	11	419

Plus 1 médecin ; 15 chevaux hors de combat.

3e DIVISION DE CAVALERIE (Grœben).

7e brigade (Dohna).

5e ulans.	1	»	»	1	»	5	1	6
14e ulans	»	»	»	»	1	4	»	5
1re batterie à cheval du 7e rég. .	»	»	»	»	»	2	»	2
Totaux . . .	1	»	»	1	1	11	1	13

14 chevaux hors de combat.

Total des pertes à la bataille de Noisseville. . . .	32	92	2	126	646	1,961	243	2,850

Plus 2 médecins ; 273 chevaux hors de combat.

LES PERTES AU COMBAT DE LADONCHAMPS

(7 octobre 1870).

I. — FRANÇAIS[1]

GARDE IMPÉRIALE

DIVISION DE VOLTIGEURS (Deligny).

	Officiers.				Troupe.			
	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.
1re brigade (Brincourt).								
Bataill. des chass. de la Garde . .	»	»	»	7	»	»	»	133
2e brigade (Garnier).								
	»	»	»	»	»	»	»	»
Total pour la Garde	9	30	»	39	55	540	52	647
3e CORPS								
3e DIVISION (Metman).								
1re brigade (Potier).								
2e brigade (Arnaudeau).								
4e DIVISION (Aymard).								
1re brigade (Brauer).								
2e brigade (Sanglé-Ferrières).								
Total pour le 3e corps[2]	»	4	»	4	12	99	1	112

1. D'après divers documents et notamment l'état officiel reproduit par le général Fay, 326.
2. D'après l'état officiel des pertes.

4e CORPS

2e DIVISION (Grenier).

2e brigade (Pradier).

	Officiers. Tués.	Officiers. Blessés.	Officiers. Disparus.	Officiers. Total.	Troupe. Tués.	Troupe. Blessés.	Troupe. Disparus.	Troupe. Total.
5e bat. de chass.[1]	»	1	»	1	3	11	1	15
64e de ligne . . .	»	»	»	»	»	4	»	4
98e de ligne . . .	»	4	»	4	8	117	14	139[2]
Total pour la division[3]	»	5	»	5	11	132	15	158
Total pour le 4e corps[4]	»	5	»	5	11	132	15	158

6e CORPS

1re DIVISION (Tixier).

2e DIVISION (Bisson).

3e DIVISION (La Font de Villiers).

4e DIVISION (Levassor-Sorval).

	Officiers. Tués.	Officiers. Blessés.	Officiers. Disparus.	Officiers. Total.	Troupe. Tués.	Troupe. Blessés.	Troupe. Disparus.	Troupe. Total.
Total pour le 6e corps[5]	2	15	»	17	13	206	53	272
Total général[6].	11	53	»	64	90	981	122	1,193

1. Détaché de la 1re brigade,
2. D'après l'*Historique du 98e*, il y a 9 hommes tués, 120 blessés, 15 disparus.
3. Lieutenant-colonel Rousset, *Le 4e Corps de l'armée de Metz*, 330; les totaux donnés par le même auteur, p. 371, sont différents : 5 officiers et 162 hommes. L'*Historique du 5e chasseurs* porte: 1 officier mortellement blessé, 5 hommes tués et 10 blessés; celui du 98e: 4 officiers blessés dont 1 disparu; 9 hommes tués, 120 blessés, 15 disparus.
4. D'après l'état officiel des pertes, ces pertes seraient les suivantes : 4 officiers blessés; 10 hommes tués, 136 blessés, 16 disparus, total 162.
5. D'après l'état officiel des pertes.
6. *L'Armée du Rhin*, 214; *Enquête*, dépositions, IV, Bazaine, 219; général Fay, 326. Nous avons 3 généraux blessés (de Chanaleilles, Garnier, Gibon, ce dernier mortellement).
Le total des pertes de l'armée du Rhin, du 14 août au 5 octobre, serait, d'après les mêmes documents, de : 320 officiers tués, 1,331 blessés, 209 disparus; total 1,860; 3,041 hommes tués, 22,082 blessés, 11,155 disparus, total 36,278.

LES PERTES AU COMBAT DE LADONCHAMPS

(7 octobre 1870).

II. — ALLEMANDS[1]

I[er] CORPS

	Officiers.				Troupe.			
	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.
1[er] rég. de grenad.	»	»	»	»	2	4	»	6
41[e] régiment. . .	1	3	»	4	11	29	»	40
44[e] régiment. . .	»	»	»	»	»	1	»	1
Total.	1	3	»	4	13	34	»	47

III[e] CORPS

	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.
Grenad. du Corps (8[e] régiment). .	6	4	»	10	42	102	3	147
48[e] régiment. . .	»	5	»	5	33	83	1	117
3[e] bat. de chass. .	»	»	»	»	»	1	»	1
Total.	6	9	»	15	75	186	4	265

Plus 1 médecin; 2 chevaux hors de combat.

X[e] CORPS

	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.
Ét.-m. de la 38[e] brigade (Wedell) .	»	1	»	1	»	»	»	»
16[e] régiment. . .	»	3	»	3	3	15	»	18
57[e] régiment. . .	2	1	»	3	21	68	3	92
56[e] régiment. . .	»	»	»	»	»	1	»	1
79[e] régiment. . .	»	2	»	2	6	13	»	19
17[e] régiment. . .	1	1	»	2	3	3	»	6
10[e] bat. de chass.	»	3	»	3	10	37	14	61
2[e] abth. montée du 10[e] régiment. .	»	2	»	2	1	5	»	6
Total.	3	13	»	16	44	142	17	203

Plus 1 médecin; 14 chevaux hors de combat.

---

1. *État-major prussien,* Annexes, III, 98.

3e DIVISION DE RÉSERVE

	Officiers.				Troupe.			
	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.
19e régiment. . .	»	3	»	3	5	45	2	52
81e régiment. . .	3	5	»	8	28	115	5	148
Rég. de landwehr de la Prusse occ.	2	3	1	6	15	54	26	95
Rég. de landw. de la Basse-Silésie.	»	5	»	5	3	78	»	81
Ét.-maj. de la 6e b. de landwehr. .	»	1	»	1	»	»	»	»
1er rég. de landw. de Posen . . .	4	5	2	11	31	135	255	421
2e rég. de landw. de Posen . . .	4	1	»	5	39	121	211	371
1er drag. de rés. .	»	»	»	»	1	6	»	7
5e drag. de rés. .	»	1	»	1	»	2	1	3
Abth. mixte d'art. du Ve corps . . .	»	»	»	»	»	5	»	5
Abth. mixte d'art. du XIe corps. .	»	»	»	»	»	3	»	3
Total.	13	24	3	40	122	564	500	1,186

Plus 2 médecins; 25 chevaux hors de combat.

1re DIVISION DE CAVALERIE

12e ulans	»	»	»	»	»	2	»	2 [1]
Total pour le combat de Ladonchamps	23	49	3	75	254	928	521	1,703

Plus 4 médecins; 42 chevaux hors de combat.

1. Plus 1 cheval hors de combat.

ANNEXE 7.

PROTOCOLE

Entre les soussignés, le chef d'état-major général de l'armée française sous Metz, et le chef de l'état-major de l'armée prussienne devant Metz, tous deux munis des pleins pouvoirs de Son Exc. le maréchal Bazaine, commandant en chef, et du général en chef S. A. R. le prince Frédéric-Charles de Prusse :

Article premier

L'armée française placée sous les ordres du maréchal Bazaine est prisonnière de guerre.

Article 2.

La forteresse et la ville de Metz avec tous les forts, le matériel de guerre, les approvisionnements de toute espèce, et tout ce qui est propriété de l'État, seront rendus à l'armée prussienne dans l'état où tout cela se trouve au moment de la signature de cette convention.

Samedi, 29 octobre, à midi, les forts de Saint-Quentin, Plappeville, Saint-Julien, Queuleu et Saint-Privat, ainsi que la porte Mazelle (route de Strasbourg) seront remis aux troupes prussiennes.

A dix heures du matin de ce même jour, des officiers d'artillerie et du génie, avec quelques sous-officiers, seront admis dans lesdits forts, pour occuper les magasins à poudre et pour éventer les mines.

Article 3.

Les armes, ainsi que tout le matériel de l'armée, consistant en drapeaux, aigles, canons, mitrailleuses, chevaux, caisses de guerre, équipages de l'armée, munitions, etc., seront laissés à Metz et dans les forts à des commissions militaires instituées par M. le maréchal Bazaine, pour être remis immédiatement à des commissaires prussiens. Les troupes sans armes seront conduites, rangées d'après leurs régiments ou corps, et en ordre militaire, aux lieux qui sont indiqués pour chaque corps. Les officiers rentreront alors, librement, dans l'intérieur du camp retranché, ou à Metz, sous la condition de s'engager sur l'honneur à ne pas quitter la place sans l'ordre du commandant prussien.

Les troupes seront alors conduites par leurs sous-officiers aux emplacements de bivouacs. Les soldats conserveront leurs sacs, leurs effets et les objets de campement (tentes, couvertures, marmites, etc.).

ARTICLE 4.

Tous les généraux et officiers, ainsi que les employés militaires ayant rang d'officiers, qui engageront leur parole d'honneur, par écrit, de ne pas porter les armes contre l'Allemagne, et de n'agir en aucune manière contre ses intérêts jusqu'à la fin de la guerre actuelle, ne seront pas prisonniers de guerre; les officiers et employés qui accepteront cette condition conserveront leurs armes et les objets qui leur appartiennent personnellement.

Pour reconnaître le courage dont ont fait preuve pendant la durée de la campagne les troupes de l'armée et de la garnison, il est en outre permis aux officiers qui opteront pour la captivité d'emporter avec eux leurs épées ou sabres, ainsi que tout ce qui leur appartient personnellement.

ARTICLE 5.

Les médecins militaires sans exception resteront en arrière pour prendre soin des blessés; ils seront traités d'après la Convention de Genève; il en sera de même du personnel des hôpitaux.

ARTICLE 6.

Des questions de détail, concernant spécialement les intérêts de la ville, seront traitées dans un appendice annexé qui aura la même valeur que le présent protocole.

ARTICLE 7.

Tout article qui pourra présenter des doutes sera toujours interprété en faveur de l'armée française.

Fait au château de Frescaty, le 27 octobre 1870.

Signé : L. JARRAS. — VON STIEHLE.

APPENDICE

Article premier.

Les employés et les fonctionnaires civils, attachés à l'armée et à la place, qui se trouvent à Metz, pourront se retirer où ils voudront, en emportant avec eux tout ce qui leur appartient.

Article 2.

Personne, soit de la garde nationale, soit parmi les habitants de la ville ou réfugiés dans la ville, ne sera inquiété à raison de ses opinions politiques ou religieuses, pour la part qu'il aura prise à la défense, ou les secours qu'il aura fournis à l'armée ou à la garnison.

Article 3.

Les malades et les blessés laissés dans la place recevront tous les soins que leur état comporte.

Article 4.

Les familles que les membres de la garnison laissent à Metz ne seront pas inquiétées et pourront également se retirer librement avec tout ce qui leur appartient, comme les employés civils.

Les meubles et les effets que les membres de la garnison sont obligés de laisser à Metz, ne seront ni pillés, ni confisqués, mais resteront leur propriété. Ils pourront les faire enlever dans un délai de six mois à partir du rétablissement de la paix ou de leur mise en liberté.

Article 5.

Le commandant de l'armée prussienne prend l'engagement d'*empêcher que les habitants soient maltraités dans leurs personnes ou dans leurs biens.*

On respectera, également, les biens de toute nature du département, des communes, des sociétés de commerce ou autres, des

corporations civiles ou religieuses, des hospices et des établissements de charité.

Il ne sera apporté aucun changement aux droits que les corporations ou sociétés, ainsi que les particuliers ont à exercer les uns contre les autres, en vertu de la loi française, au jour de la capitulation.

Article 6.

A cet effet, il est spécifié en particulier que toutes les administrations locales et les sociétés ou corporations, mentionnées ci-dessus, conserveront les archives, livres, papiers, collections et documents quelconques, qui sont en leur possession.

Les notaires, avoués et autres agents ministériels conserveront aussi leurs archives et leurs minutes ou dépôts.

Article 7.

Les archives, livres et papiers appartenant à l'État resteront, en général, dans la place, et au rétablissement de la paix, tous ceux de ces documents concernant les portions de territoire restituées à la France, feront aussi retour à la France.

Les comptes, en cours de règlement, nécessaires à la justification des comptables ou pouvant donner lieu à des litiges, à des revendications de la part de tiers, resteront entre les mains des fonctionnaires ou agents qui en ont actuellement la garde, par exception aux dispositions du paragraphe précédent.

Article 8.

Pour la sortie des troupes françaises hors de leurs bivouacs, ainsi qu'il est stipulé dans l'article 3 du protocole, il sera procédé de la manière suivante : les officiers conduiront leurs troupes aux points et par les directions qui seront indiqués ci-après. En arrivant à destination, ils remettront au commandant de la troupe prussienne la situation d'effectif des troupes qu'ils conduisent; après quoi, ils remettront le commandement aux sous-officiers et se retireront.

Le 6e corps et la division de cavalerie Forton suivront la route de Thionville jusqu'à Ladonchamps.

Le 4e corps, sortant entre les forts de Saint-Quentin et de Plappeville, par la route d'Amanvillers, sera conduit jusqu'aux lignes prussiennes.

La Garde, la réserve générale d'artillerie, la compagnie du génie et le train des équipages du grand quartier général, pas-

sant par le chemin de fer, prendront la route de Nancy jusqu'à Tournebride.

Le 2e corps, avec la division Laveaucoupet et la brigade Lapasset, qui en font partie, sortira par la route qui conduit à Magny-sur-Seille et s'arrêtera à la ferme de Saint-Thiébaut.

La garde nationale mobile de Metz et toutes les autres troupes de la garnison, autres que la division Laveaucoupet, sortiront par la route de Strasbourg jusqu'à Grigy.

Enfin, le 3e corps sortira par la route de Sarrebruck jusqu'à la ferme de Bellecroix.

Fait au château de Frescaty, le 27 octobre 1870.

Signé : L. JARRAS. — Von STIEHLE[1].

---

1. D'après le général Fay, 335 et suiv.

CIRCULAIRE EXPLICATIVE DU PROTOCOLE

D'après le protocole, les officiers qui opteront pour la captivité conserveront leurs épées ou sabres, ainsi que tout ce qui leur appartient personnellement.

Il en résulte que toutes autres armes que l'épée ou le sabre ne pourront être conservées; elles devront être versées à l'arsenal de Metz, munies d'une étiquette. Par ces mots : ce qui leur appartient personnellement, il faut comprendre les bagages, les chevaux qui sont la propriété des officiers; en un mot tout ce qui n'appartient pas à l'État. Les officiers pourront encore conserver leurs ordonnances réglementaires; les domestiques civils seront libres de rentrer dans leurs foyers. Quant à la troupe, il est bien entendu que les soldats conservent leurs sacs, tentes, couvertures, marmites, etc., c'est-à-dire tous les effets et objets de campement.

L'exécution des articles du protocole s'effectuera de la manière suivante :

La remise des armes aura lieu aujourd'hui et demain, conformément aux prescriptions de la circulaire n° 3, qui est envoyée à chaque corps.

Les grand'gardes resteront armées et à leurs postes, jusqu'à demain à midi, heure d'arrivée des troupes prussiennes. Elles devront alors se replier; elles se conformeront à la circulaire n° 3 déjà citée. Resteront également armés et à leurs postes, jusqu'à demain à midi, une compagnie par fort, y compris le fort Saint-Privat, et un régiment de la division Laveaucoupet dans la place de Metz.

Demain matin, dès le réveil, les barricades des routes seront enlevées, et ces routes mises en état de viabilité.

Demain, à 10 heures du matin, les grand'gardes devront laisser passer les détachements prussiens d'artillerie et du génie, qui se présenteront pour aller, dans les cinq forts, recevoir livraison des magasins à poudre. Les commandants de ces forts feront cette remise et conserveront, avec leur compagnie, la garde de l'ouvrage jusqu'à midi, comme il a été dit précédemment.

A midi, les troupes prussiennes se présenteront pour occuper les cinq forts et la porte Mazelle, en suivant les routes ci-après :

Devant le fort Saint-Quentin, par le chemin de Châtel à Lessy.

Devant le fort de Plappeville, par la route d'Amanvillers à Plappeville.

Devant Saint-Julien, par la route de Sainte-Barbe à Saint-Julien.

Devant Queuleu, par la route de Frescaty à Saint-Privat.

Devant la porte Mazelle, par la route de Grigy à Metz.

Les grand'gardes et les commandants des forts se conformeront à ce qui a été dit plus haut.

Un chef de bataillon du régiment désigné pour la garde de la place de Metz sera chargé de la remise de la porte Mazelle.

Demain, à 1 heure, le départ des troupes françaises aura lieu, conformément à l'article 8, dans les directions ci-après :

[Suit la reproduction des paragraphes correspondants de l'appendice au protocole.]

Les officiers désignés dans la circulaire n° 4 pour la conduite des troupes se conformeront aux prescriptions de ladite circulaire. Dès qu'ils auront remis à l'officier prussien les états indiqués, les officiers remettront la conduite de leurs troupes aux sous-officiers et rentreront dans le camp retranché ou dans la place de Metz, conformément à l'article 3 du protocole. Ils y attendront des ordres ultérieurs, et pourront adresser toutes les demandes qui leur conviendront au commandant de la place, qui est chargé d'y faire droit et d'apporter dans leur solution toutes les facilités possibles.

Conformément aux conventions établies, les troupes, après avoir été remises par leurs officiers aux autorités prussiennes, seront conduites par leurs sous-officiers sur des emplacements désignés, où elles camperont avec leurs petites tentes, et où elles trouveront réunis des vivres et du bois de chauffage.

Il sera immédiatement donné connaissance de la présente circulaire aux troupes de chaque corps, et chaque commandant de corps d'armée, sera chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions qu'elle contient, et prescrira, sans en référer au commandant en chef, les mesures de détail qui auraient pu être omises.

Des ordres seront donnés ce soir pour la remise, dans la journée de demain, des chevaux et du matériel de l'État.

Signé : JARRAS [1].

---

1. D'après le lieutenant-colonel de Montluisant, 225 et suiv. Le même auteur reproduit, p. 230, une dépêche signée Bazaine et prescrivant d'établir un certain nombre d'états concernant les officiers, les hommes de troupe, les personnes civiles.

ANNEXE 10.

PROCLAMATION DE LA DÉLÉGATION DE TOURS

(30 octobre 1870) [1].

FRANÇAIS !

Élevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la patrie.

Il dépend encore de nous de lasser la mauvaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand peuple qui ne veut pas périr et dont le courage s'exalte au sein même des catastrophes.

Metz a capitulé.

Un général sur qui la France comptait, même après l'expédition du Mexique, vient d'enlever à la patrie en danger plus de cent mille de ses défenseurs.

Le maréchal Bazaine a trahi !

Il s'est fait l'agent de l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur; et, au mépris de l'honneur de l'armée, dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, cent vingt mille combattants, vingt mille blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux, et la plus forte citadelle de France, Metz, vierge jusqu'à lui des souillures de l'étranger.

Un tel crime est au-dessus même des châtiments de la justice.

Et maintenant, Français, mesurez la profondeur de l'abîme où vous a précipités l'empire ! Vingt ans, la France a subi ce pouvoir corrupteur qui tarissait en elle toutes les sources de la grandeur et de la vie.

L'armée de la France, dépouillée de son caractère national, devenue, sans le savoir, un instrument de règne et de servitude, est engloutie, malgré l'héroïsme des soldats, par la trahison des chefs, dans les désastres de la patrie. En moins de deux mois, deux cent vingt-cinq mille hommes ont été livrés à l'ennemi : sinistre épilogue du coup de main militaire de Décembre.

Il est temps de nous ressaisir, citoyens, et, sous l'égide de la République que nous sommes décidés à ne laisser capituler ni au dedans ni au dehors, de puiser dans l'extrémité même de nos

---

1. D'après le texte publié par M. Joseph Reinach.

malheurs le rajeunissement de notre moralité, de notre virilité politique et sociale. Oui, quelle que soit l'étendue du désastre, il ne nous trouve ni consternés ni hésitants.

Nous sommes prêts aux derniers sacrifices et, en face d'ennemis que tout favorise, nous jurons de ne jamais nous rendre. Tant qu'il restera un pouce du sol sacré sous nos semelles, nous tiendrons ferme le glorieux drapeau de la Révolution française.

Notre cause est celle de la justice et du droit : l'Europe le voit, l'Europe le sent ; devant tant de malheurs immérités, spontanément, sans avoir reçu de nous ni invitation, ni adhésion, elle s'est émue, elle s'agite. Pas d'illusions ! ne nous laissons ni alanguir, ni énerver, et prouvons par des actes que nous voulons, que nous pouvons tenir de nous-mêmes l'honneur, l'indépendance, l'intégrité, tout ce qui fait la patrie libre et fière.

Vive la France, vive la République une et indivisible !

Les membres du gouvernement :

CRÉMIEUX, GLAIS-BIZOIN, GAMBETTA.

CONCLUSIONS DU RAPPORT

du Conseil d'enquête sur les capitulations.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 12 avril 1872.)

Considérant que le maréchal Bazaine, par ses dépêches des 19 et 20 août a fait décider la marche de l'armée du maréchal de Mac-Mahon de Reims sur la Meuse; qu'il a été informé de l'opération tentée par le maréchal de Mac-Mahon pour se porter au secours de l'armée de Metz; que les tentatives de sortie le 26 et le 31 août ne sauraient être considérées comme assez sérieuses pour opérer une diversion utile à l'armée de Châlons;

Par ces motifs, le Conseil d'enquête pense que le maréchal Bazaine est en grande partie responsable des revers de cette armée.

Le Conseil est d'avis que le maréchal Bazaine a causé la perte d'une armée de 150000 hommes et de la place de Metz; que la responsabilité lui en incombe tout entière, et que, comme commandant en chef, il n'a pas fait ce que lui prescrivait le devoir militaire.

Le Conseil blâme le maréchal d'avoir entretenu avec l'ennemi des relations qui n'ont abouti qu'à une capitulation sans exemple dans l'histoire.

Si, dans ses précédents avis sur les autres capitulations, le Conseil a toujours blâmé les commandants de place qui, forcés de se rendre, n'ont pas détruit leur matériel de guerre avant de signer la capitulation, et ont ainsi livré à l'ennemi les ressources dont il a largement usé dans la suite de la guerre, à plus juste titre le maréchal Bazaine mérite-t-il le même blâme.

Le Conseil le blâme d'avoir accepté la clause de la capitulation qui permet aux officiers de rentrer dans leurs foyers en donnant par écrit leur parole d'honneur de ne pas servir contre l'Allemagne pendant la guerre.

Le Conseil le blâme de n'avoir pas, conformément à l'article 256 du décret du 13 octobre 1863, veillé dans la capitulation

à améliorer le sort de ses soldats et stipulé pour les blessés et les malades toutes les clauses d'exception et de faveur qu'il aurait pu obtenir.

Le Conseil le blâme enfin d'avoir livré à l'ennemi les drapeaux qu'il pouvait et devait détruire, d'avoir mis ainsi le comble à l'humiliation de braves soldats dont son devoir était de sauvegarder l'honneur.

Pour extrait conforme :

Le président du Conseil d'enquête sur les capitulations,
Signé : BARAGUAY D'HILLIERS.

CONDAMNATION DU MARÉCHAL BAZAINE

(10 décembre 1873).

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Cejourd'hui 10 décembre 1873, le 1er conseil de guerre permanent de la 1re division militaire, délibérant à huis clos, le président a posé les questions suivantes :

1re question. — Le maréchal Bazaine est-il coupable d'avoir, le 28 octobre 1870, comme commandant en chef de l'armée du Rhin, capitulé en rase campagne?

2e question. — Cette capitulation a-t-elle eu pour résultat de faire poser les armes aux troupes dont le maréchal Bazaine avait le commandement en chef?

3e question. — Le maréchal Bazaine a-t-il traité verbalement ou par écrit avec l'ennemi sans avoir fait préalablement tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur?

4e question. — Le maréchal Bazaine, mis en jugement après un conseil d'enquête, est-il coupable d'avoir, le 28 octobre 1870, capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz, dont il était le commandant supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait et sans avoir fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur?

Les voix recueillies séparément en commençant par le juge le moins ancien en grade, le président ayant émis son opinion le dernier, le 1er conseil de guerre déclare :

Sur la 1re question : OUI, à l'unanimité.

Sur la 2e question : OUI, à l'unanimité.

Sur la 3e question : OUI, à l'unanimité.

Sur la 4e question : OUI, à l'unanimité.

Sur quoi, et attendu les conclusions prises par le Commissaire spécial du Gouvernement dans ses réquisitions, le Président a lu le texte de la loi et a recueilli de nouveau les voix dans la forme indiquée ci-dessus pour l'application de la peine.

En conséquence, le Conseil, vu les dispositions des articles 210 et 209 du Code de justice militaire, ainsi conçus :

« *Article 210.* — Tout général, tout commandant d'une troupe armée qui capitule en rase campagne est puni :

« 1° De la peine de mort, avec dégradation militaire, si la capi-

tulation a eu pour résultat de faire poser les armes à sa troupe, ou si, avant de traiter verbalement ou par écrit, il n'a pas fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

« 2° De la destitution dans tous les autres cas.

« *Article 209.* — Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout gouverneur ou commandant qui, mis en jugement après avis d'un conseil d'enquête, est reconnu coupable d'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place qui lui était confiée, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait et sans avoir fait tout ce que prescrivaient le devoir et l'honneur. »

Condamne, à l'unanimité des voix, François-Achille Bazaine, maréchal de France, à la peine de mort avec dégradation militaire.

Et vu l'article 138 du Code de justice militaire ainsi conçu :

« Si le condamné est membre de l'ordre de la Légion d'honneur ou décoré de la médaille militaire, le jugement déclare, dans les cas prévus par les lois, qu'il cesse de faire partie de la Légion d'honneur et d'être décoré de la médaille militaire. »

Le 1er conseil de guerre déclare que le maréchal Bazaine cesse de faire partie de la Légion d'honneur et d'être décoré de la médaille militaire.

Condamne, en outre, le maréchal Bazaine aux frais de la procédure envers l'État, par application de l'article 139 du Code de justice militaire, ainsi conçu :

« Le jugement qui prononce une peine contre l'accusé le condamne aux frais envers l'État[1]... »

1. *Procès Bazaine*, 628-629. Les membres du conseil étaient les suivants : président, général duc d'Aumale ; juges, généraux de La Motterouge, baron de Chabaud La Tour, J. Tripier, Princeteau, Ressayre, de Malroy.

INDEX

A

Allgemeine Militär-Zeitung, 197.
Ambert, général, *Gaulois et Germains,* 351.
Andlau (colonel d'), 171, 246, 395, 520, 524.
Andlau (colonel, général d'), *Metz, Campagne et Négociations,* 2 et *passim.*
André, maire d'Ars, 251.
Archambaud, capitaine, 56.
Arnaudeau, général, 142.
Arnous-Rivière, commandant, 281, 286.
Ars-sur-Moselle, diversion projetée, 342.
Artenay, combat, 9 octobre 1870, 411.
Audun-le-Tiche (escarmouche, 30 août 1870), 102.
Auer, lieutenant, 155.
Aumale (général duc d'), 379.
Aurelle de Paladines (général d'), 417.
Aymard (général), 77, 121, 138, 147, 160, 161, 165, 258, 335, 338, 395.

B

Baraguay d'Hilliers (maréchal), 483.
Barail (général du), 14, 79.
Barail (général du), *Mes Souvenirs,* III, 1864-1879, 6 et *passim.*
Barrault, artificier, 514.
Basse-Ham (escarmouche, 6 septembre 1870), 326.
Bazaine (maréchal), 1, 4, 6, 8, 12, 16, 36, 45, 58, 59, 60, 63, 72, 75, 79, 86, 93, 95, 97, 104, 107, 112, 113, 139, 142, 145, 151, 169, 191, 194, 197, 198, 203, 208, 210, 215, 218, 221, 227, 234, 241, 252, 257, 276, 282, 287, 292, 300, 309, 314, 324, 329, 335, 337, 342, 347, 364, 377, 391, 397, 403, 404, 405, 411, 433, 436, 437, 439, 448, 451, 454, 468, 474, 477, 481, 483, 490, 493, 509, 512, 518, 524, 549, 551, 553.
Bazaine, maréchal, *L'Armée du Rhin,* 16 et *passim.*
Bazaine, ex-maréchal, *Épisodes de la guerre de 1870 et le Blocus de Metz,* 3 et *passim.*
Beaucé, peintre, 312, 390.
Bellecourt, général Véron *dit,* 339.
Bellecroix (escarmouche, 9 septembre 1870), 229.
Below (général von), 187.
Bentheim (général von), 173, 174, 179, 189.
Berckheim (général de), 402, 490.
Bergmann (général von), 123, 181.

Bernstorff (von), ambassadeur de Prusse à Londres, 388, 432, 433, 434, 437, 438.
Beust (de), *Mémoires*, 517.
Bichler, général, 54.
Bismarck (comte Otto von), 270, 274 et suiv., 291, 294, 376, 380 et suiv., 413, 417, 432, 433, 435, 436, 454.
Bisson, général, 351, 395, 460, 503.
Bleibtreu, Karl, *La Légende de Metz*, traduction, 5 et *passim*.
Bœcking (colonel von), 127.
Boissonnet, colonel, 395, 504.
Bombardement de Metz (9 septembre 1870), 229.
Bompard, maire de Bar-le-Duc, 379, 389.
Bonie, lieutenant-colonel, 293.
Bonie, général, *La Cavalerie française pendant la guerre*, 129 et *passim*.
Bothmer (général von), 90, 226.
Bourbaki, général, 8, 10, 79, 84, 87, 192, 279, 286, 296 et suiv., 300 et suiv., 399, 502.
Bourges (marche des Allemands sur), 417.
Bourgoing (baron de), 433.
Boyenval, capitaine, 395.
Boyer, colonel, général, 81, 115, 241, 245, 246, 286, 293, 303, 324, 373, 375, 377 et suiv., 411 et suiv., 433, 439, 448.
Bressonnet, colonel, 104.
Bretagne, 417.
Brincourt, général, 331.
Brugère, capitaine, 395.
Burg (lieutenant-colonel von der), 121.
Burnside, général, 381.
Busch, M., *Mémoires de Bismarck*, 387 et *passim*.
Busse (colonel von), 149, 174.

C

Canrobert, maréchal, 10, 83, 98, 139, 150, 151, 156, 186, 196, 219, 237, 244, 265, 279, 286, 302, 314, 316, 317, 330, 350, 356, 371, 420, 422, 448, 456, 460, 483.
Cardinal von Widdern, lieutenant-colonel, *Verwendung und Führung der Kavallerie*, VII, 102.
Carré, commandant, 144.
Castagny (général de), 77, 111, 164, 170, 178, 184, 258.
Castelnau (général), 276.
Castex, général, *Ce que j'ai vu*, 6 et *passim*.
Chalet Billaudel (opération sur le), 1er octobre 1870, 317.
Châlons (armée de), 105, 106.
Chambord (comte de), 389.
Chanaleilles (général de), 343.
Changarnier, général, 136, 309, 405, 415, 426, 456, 459, 461, 470, 484, 486, 490, 505.
Château-Salins (sortie projetée sur), 448.
Châtillon (panique de), 19 septembre 1870, 401.
Chéré, lieutenant-colonel, *Documents communiqués*, 30 et *passim*.
Chronique de la campagne de 1870, par un artilleur, 13.
Cissey (général de), 15, 78, 123, 138, 142, 147, 161, 165, 180, 282, 342, 399, 462, 467, 505.
Clérembault (général de), 117, 129.
Clinchant, général, 133, 136, 162, 176, 178, 264, 394, 505.
Coffinières, général, 12, 30, 62, 74, 84, 97, 205, 206, 210, 212, 216, 250, 254, 285, 303, 320,

321, 322, 347, 358, 365, 366, 370, 376, 391, 406, 410, 420, 426, 428, 441, 443, 456, 468, 475, 478.
Coffinières, général, *La Capitulation de Metz,* 370 et *passim.*
Conta (colonel von), 334.
Coulmiers, bataille, 9 novembre 1870, 434, 517.
Courcelles-sur-Nied (opération projetée sur), 257, 326.
Courcy (colonel, général de), 261, 395.
Courrier de la Moselle, 5, 416.
Courson (colonel de) de la Villeneuve, *La brigade Bellecourt à l'armée du Rhin,* 340 et *passim.*
Cremer, capitaine, 395.
Cuvélier, docteur, 308.

D

Damvillers (mouvement sur), 94, 101, 102.
Dannecey de Cévilly, sous-intendant, 31, 444.
Dauphin, colonel, 126.
David, Jérôme, 273.
Davout d'Auerstædt, colonel, 134, 395.
Debains, secrétaire d'ambassade, 5, 239.
Decaen, général, 194, 203.
Déchu, garde forestier, 61.
Decken (général von der), 89.
Délégation de Tours, 439.
Deligny, général, 11, 15, 165, 193, 331, 350, 352, 394, 399, 447.
Deligny, général, *1870. Armée de Metz,* 59 et *passim.*
Deruelle, sous-lieutenant, 178.
Desvaux, général, 63, 191, 300, 351, 420, 455, 468, 475.
Dick de Lonlay, *Français et Allemands,* 205 et *passim.*
Dietz, ingénieur, 207, 260.
Douay (général Abel), 237.
Douay (général Félix), 99, 100.
Douay (général Félix), *Lettres,* 6, 237, 373.
Drouyn de Lhuys, 428.
Ducrot, colonel, 171.
Ducrot, général, 99.
Duperré, amiral, 272.
Duperré, lieutenant de vaisseau, 299.
Dupes (nouvelle journée des), 26 août 1870, 76.
Duquet (Alfred), *Les derniers jours de l'armée du Rhin,* 4 et *passim.*
Duvernois, Clément, 433.

E

Écho de l'armée, 263.
Eichthal (d'), *Le Général Bourbaki,* 43 et *passim.*
Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, 5 et *passim.*
Espionnage (l') à Metz, 68, 312.
État-major prussien, *Deutsch-französische Krieg,* 5 et *passim.*
État-major prussien, *Kriegsgeschichtliche Einzelschriften,* VIII, 108 et *passim.*
État-major prussien, *Studien zur Geschichte und Taktik,* 20 et *passim.*
Eugénie (impératrice), 271 et suiv., 297 et suiv., 384, 413, 431 et suiv., 438.

F

Fabert (maréchal de), 502.
Falkenstein (général von), 145.
Fauvart-Bastoul, général, 113, 121, 164, 178, 181, 182, 183, 190.
Favre, Jules; 251, 270, 274, 277, 283, 324, 388, 417, 433.
Fay, lieutenant-colonel, 477, 486.
Fay, général, *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*, 9 et *passim*.
Fillon, précepteur du prince impérial, 273.
Firckhs (von), *Die Vertheidigung von Metz im Jahre 1870*, 222, 247.
Fix, colonel, *Souvenirs d'un officier d'état-major*, 62 et *passim*.
Flahaut, émissaire, 100.
Fleury, général, 272.
Forbes, colonel, 381.
Forton (général marquis de), 63, 192.
Frédéric-Charles, prince de Prusse, 5, 20, 34, 48, 51, 56, 92, 94, 101, 102, 117, 120, 122, 165, 185, 194, 222, 224, 228, 246, 266, 285, 311, 326, 370, 374, 422, 436, 452, 461, 497, 520.
Frossard, général, 10, 15, 74, 82, 86, 97, 164, 178, 182, 219, 258, 264, 321, 352, 364, 376, 420, 455, 469, 473, 478.
Frossard, général, *Rapport sur les opérations du 2e corps*, 5 et *passim*.

G

Gaffiot, sous-intendant, 32.
Galliffet (général marquis de), 238, 521.
Gambetta, 412, 423, 502.
Garcin, capitaine, 282.
Garnier, général, 331.
Gautier, Théophile, 433.
Gautier, Théophile fils, *Une Visite au comte de Bismarck à Versailles*, octobre 1870, 434.
Gayl (général von), 133, 136, 142, 159.
Gazette de la Croix, voir *Kreuzzeitung*.
Genevois, Henri, *La Défense nationale en 1870-1871. Les responsabilités générales*, 299.
Geschwind, médecin-inspecteur, 6, 491.
Gibon, colonel, général, 317, 331, 333, 340.
Gilsa (colonel von), 190.
Girels (colonel de), 489, 494, 498.
Gœtze, capitaine, *Opérations du corps du génie prussien*, traduction, 59.
Golberg (général de), 145.
Goltz (général von der), *La Nation armée*, traduction, 13 et *passim*.
Goltz (général von der), *Die Operationen der II. Armee*, 20 et *passim*.
Gramont (duc de), 523.
Granville, lord, 297.
Grellois, docteur, 308.
Grenier, général, 78, 123; 138, 142, 147, 161, 165, 180, 339.
Grenier, général, *Mes souvenirs*, 425.
Grimont, conférence du 26 août 1870, 81.
Grœben (général von der), 119.
Guillaume, roi de Prusse, 20, 34, 221, 249, 385, 412, 434, 438, 482.

H

Halna du Frétay, général, 300.
Hartman (général von), 327.
Hatzfeldt (comte von), 270, 275, 293.
Havre (Le), 417, 423.
Henry, général, 433, 490.
Herbin, fabricant de chaussures à Metz, 6.
Hérisson (d'), *La Légende de Metz*, 523.
Historique manuscrit du 64e, 4 et *passim*.
Historique du 98e, 4 et *passim*.
Historique du 57e prussien, extrait traduit, 58 et *passim*.
Hoffbauer (major), *Les Opérations de l'artillerie allemande dans les batailles livrées aux environs de Metz*, traduction. *Bataille de Noisseville*, 125.
Hohenlohe, prince, *Lettres sur la stratégie*, traduction, 26 et *passim*.
Hohenlohe, prince, *Mémoires*, 523.
Hulme, filateur à Mouzon, 98.

I

Indépendance belge, 520.
Indépendant de la Moselle, journal, 441, 463 et *passim*.
Indépendant rémois, journal, 248.
Italie (L') et la France, 412.

J

Jacob, espion, 262.
Jarras, général, 15, 63, 68, 85, 104, 112, 171, 220, 240, 309, 366, 370, 403, 404, 463, 472, 477, 485, 497, 509.
Jarras, général, *Souvenirs*, publiés par Mme Jarras, 14 et *passim*.
Jeannel, pharmacien militaire, 303.
Joinville (prince de), 299.
Jolly, *Historique du 4e de ligne*, 447 et *passim*.
Jouanne-Beaulieu, commandant, 255.
Journal de Genève, 204 et *passim*.
Jung, capitaine, 511.
Jung, général, *L'Armée de Metz et le maréchal Bazaine*, par un officier d'état-major, 232.

K

Kératry (de), 412.
Kretschmann (major von), *Lettres*, 227.
Kreuzzeitung, 233, 250.
Kummer (général von), 49, 93, 118, 151, 166, 173, 186, 266.

L

Lachaud (défense de Me), 270 et *passim*.
Ladmirault (général de), 10, 83, 110, 112, 138, 147, 161, 180, 193, 257, 323, 355, 407, 420, 425, 427, 443, 447, 455, 465.
Ladonchamps (opérations sur), 265, 316, 329, 364, 538, 540.
La Font de Villiers, général, 78, 150, 156.
Lagosse, maire de Mouzon, 99.
Lallement, procureur à Sarreguemines, 98.

Lamey, commandant, 283.
Lamy, lieutenant-colonel, 171.
Lapasset, général, 34, 40, 41, 79, 128, 129, 164, 209, 259, 260, 395, 448, 464.
Lapasset (Le général), 10 et *passim*.
La Tour du Pin-Chambly (capitaine de), *L'Armée française à Metz*, 506.
Laveaucoupet (général de), 15, 406.
Le Bœuf, maréchal, 10, 12, 83, 87, 97, 105, 110, 113, 114, 135, 147, 162, 164, 170, 175, 178, 182, 190, 219, 223, 243, 257, 259, 264, 287, 314, 320, 323, 325, 338, 354, 376, 420, 448, 455, 468, 478, 483, 505.
Lebrun, intendant militaire, 366, 456, 470, 477.
Leclerc, capitaine, *Tableaux statistiques des pertes des armées allemandes*, 197.
Legat (colonel von), 145.
Lehautcourt, Pierre, *Histoire de la guerre de 1870-1871*, tome IV, 6 et *passim*; tome V, 6 et *passim*; tome VI, 15 et *passim*.
Lehautcourt, Pierre, *Siège de Paris. Châtillon, Chevilly, La Malmaison*, 272 et *passim*.
Lehautcourt, Pierre, *Siège de Paris. Le Bourget, Champigny*, 380.
Lehautcourt, Pierre, *Campagne de la Loire. Coulmiers et Orléans*, 312 et *passim*.
Lejoindre, capitaine, 223.
Lemoine, capitaine, 80.
Leperche, lieutenant-colonel, 80, 506.
Leroy de Dais, général, 154.
Lessy (opération sur), 1er octobre 1870, 317.
Leuthaus, général, 54.
Levassor-Sorval, général, 79, 150, 156, 266, 331.
Lewal, colonel, 60, 62, 64, 66, 68, 72, 97, 100, 104, 171, 246, 395.
Lewinski (major von), 334.
Lille, 417.
Lorencez (général de), 78, 124, 138, 147, 161, 165, 180.
Lyon, 424.

M

Mac-Mahon (maréchal de), 17, 60, 73, 85, 98, 199, 204, 237.
Maffre, docteur, 390.
Magnan, commandant, 15, 62.
Magnin, conseiller général de la Meurthe, 31.
Maillard, général, *Cours de l'École de guerre*, 143.
Manèque, général, 191, 223.
Manstein (général von), 165, 173.
Manteuffel (général von), 24, 25, 49, 93, 109, 116, 121, 147, 165, 173, 177, 180, 191, 194, 228, 338.
Maraude (La) à Metz, 12.
Marchal, émissaire, 100.
Maréchal, maire de Metz, 213, 250.
Marion, colonel, 343.
Marseille, 424.
Max-Dumas Guilin (commandant), *Souvenirs de la dernière invasion. Épisodes de la guerre de sept mois sous Metz et dans le Nord*, 59 et *passim*.
Maximilien, empereur, 237.
Mecklenburg-Schwerin (grand-duc de), 101, 167, 185, 195, 453.
Melchior, colonel, 496.
Memerty (général von), 125, 136, 161, 162, 173, 177, 181, 190.

Merlin, colonel, 261.
Metman (général), 77, 121, 141, 147, 165, 258, 338.
Metz (investissement de), 22, 49.
Metz (place de guerre), 5, 34, 285, 306, 322, 353, 360, 382, 418, 527.
Metz devant l'histoire. Souvenirs inédits et notes prises pendant le blocus en 1870, par une Lorraine, 204 et *passim*.
Mézières, place, 453.
Moltke (général von), 20, 26, 38, 225, 227, 248, 295, 326, 376, 385, 438, 453.
Moltkes Korrespondenz, III, I et II, 38 et *passim*.
Moniteur Universel, journal, 251.
Montaudon, général, 35, 77, 110, 121, 126, 129, 165, 177, 258, 264, 445.
Montaudon, général, *Souvenirs militaires*, 5 et *passim*.
Montluisant (lieutenant-colonel de), 425.
Montluisant (lieutenant-colonel de), *L'Armée du Rhin. Ses épreuves. La Chute de Metz.* Notes cursives, février 1871, 97 et *passim*.
Montmédy (marche sur), 17, 36, 41, 73.
Montretout (prise de la redoute de) 19 septembre 1870, 324.
Mornay-Soult (capitaine de), 495.
Munitions à Metz (Les), 27, 207.
Murat (général prince), 484.
Mütschefahl (colonel von), 128.

N

Napoléon Ier, 81, 466.
Napoléon III, 199, 235, 247, 432, 524.
Nazet et Spoll, *Blocus et capitulation de Metz*, 31.
Noisseville (bataille, 31 août-1er septembre 1870), 104 et suiv., 531, 535.
Notret, émissaire, 100.
Nugues, lieutenant-colonel, 240, 496.

O

Observer, journal, 274.
Odent, préfet de la Meurthe, 30, 250.
Olzewski (major von), 158.
Oncken, *Unser Heldenkaiser*, 34 et *passim*.
Opérations militaires autour de Metz, par un général prussien, 479.
Orléans, combat, 10 octobre 1870, 411.

P

Palikao (général de), 36, 41.
Pall-Mall-Gazette, 297.
Papiers et correspondance de la famille impériale, 6 et *passim*.
Papiers et correspondance de la famille impériale, II, complément, 237.
Pardon, commandant, 405.
Paris (place), 239, 244, 248.
Partisans (organisation de), 44, 95.
Patrie (La), journal, 247.
Patry (lieutenant-colonel), *La guerre telle qu'elle est*, 158 et *passim*.
Péchot, général, 150, 153, 155, 266, 395.
Peltre (Le combat de) sous Metz, 261 et *passim*.

Peltre (opérations sur), 195, 259, 260.
Pennetier, brigadier, 251.
Picard, général, 79, 87, 165, 352, 495.
Pléron (lieutenant), *Histoire d'un régiment. La 32e demi-brigade*, 13 et *passim*.
Pietri, 276.
Pinget, capitaine, *Feuilles de carnet (1870-1871)*, 156.
Poirier (Jules), *Les Forteresses françaises en 1870*, III, Metz, I, 28 et *passim*.
Potier, général, 141, 506.
Pourcet, général, réquisitoire, 361 et *passim*.
Pradier, général, 4, 339.
Preuil (général du), 220.
Prince royal de Prusse, 20.
Prince royal de Saxe, 20.
Pritzelwitz (général von), 119, 181.
Procès Bazaine, Compte rendu sténographique quotidien, 5 et *passim*.
Protykiewiecz, interprète, 305, 450.

Q

Quel est votre nom? N... ou M...? une étrange histoire dévoilée, 268 et *passim*.

R

Rameau, maire de Versailles, 387.
Ranc, Arthur, 299.
Regnier, 268 et suiv., 281 et suiv., 291 et suiv., 381, 388, 413, 437.
Reims (communiqué de), 249.
Remilly (marche sur), 22, 38, 167.
Remilly à Pont-à-Mousson (voie ferrée de), 45.
Revue d'Histoire, 3 et *passim*.
Richard, intendant, 314.
Rivières (général de), Rapport, 6 et *passim*.
Rochefort, Henri, 401.
Roger, lieutenant, *Historique du 57e prussien*, extrait traduit, 58 et *passim*.
Roon (général von), 385.
Rossel, capitaine, 395.
Rossel, colonel, *Papiers posthumes*, 395.
Rothschild (baron de), 274.
Rouen, 417, 423.
Rouher, ancien ministre, 433, 437.
Rousset (lieutenant-colonel), *Le 4e corps de l'armée de Metz*, 8 et *passim*.
Russie (La) et l'Allemagne, 291.

S

Saint-Just (lieutenant de), *Historique du 5e dragons*, 96.
Samuel, commandant, 221, 223, 232, 477, 481.
Saussier, colonel, 503.
Scalle, inspecteur général, 220.
Schell (major von), *Les Opérations de la Ire armée*, traduction, 51 et *passim*.
Schneider (L.), *L'Empereur Guillaume. Souvenirs intimes*, traduction, 270 et *passim*.
Schwartzkoppen (général von), 341.
Sedan (prisonniers de), 226.
Senden (général Schuler von), 156, 189.
Sèvres, 248.

Situation (La), journal, 277.
Soleille, général, 27, 74, 81, 207, 420, 471, 490, 493, 498.
Steinmetz (général von), 21, 25, 50, 51, 92, 117, 119, 167, 174, 227, 229.
Stieber, docteur, 274.
Stiehle (général von), 228, 288, 294, 297, 431, 463, 478, 485, 486, 497, 511.
Stolz, général, 297.
Strantz (général von), 90, 226.

T

Tachard, ministre de France à Bruxelles, 81, 298.
Tarret, commandant, *Notes manuscrites*, 335 et *passim*.
Thiers, Adolphe, 381, 389, 428, 524.
Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, 199, 324.
Thionville (marche sur), 22, 40, 64, 105, 167, 220, 224, 314, 324, 326, 342.
Thionville (place), 24, 89, 226, 231, 325, 326, 453.
Tietzen (colonel von), 177.
Tissot, chargé d'affaires, 439.
Tixier (général), 78, 150, 186, 189, 265, 331.
Toul (place), 225.
Trochu, général, 236, 252, 253, 289, 401, 412.
Trochu, général, *Œuvres posthumes*, 521.
Trois mois à l'armée de Metz, par un officier du génie, 12 et *passim*.
Trümmer, chef de gare prussien, 46.
Turnier, lieutenant-colonel, 61, 98, 100.

U

Uhrich, général, 276.

V

Vaincus de Metz (Les), 59.
Valcourt (de), interprète, 305, 450.
Verdun (place), 226, 406, 516.
Verdy du Vernois (général von), *Im grossen Hauptquartier*, 34 et *passim*.
Vergé, général, 15, 164, 176.
Vermeil de Conchard, sous-lieutenant, colonel, 261, 262.
Versailles, 248, 417, 423.
Villette, colonel, 366, 467.
Vincendon, colonel, 150, 155.
Vivres à Metz (Les), 29, 209.
Vœu National (Le), 308 et *passim*.
Voigts-Rhetz (général von), 185, 327, 336, 341.
Volontaire (Le), journal, 251.
Vosges (sortie sur les), 403.

W

W... (général de Waldner-Freundstein), *Les grandes batailles de Metz*, 521.
Waldner-Freundstein (général de), 433.
Wartensleben (colonel von), *Opérations de la Ire armée*, traduction, 514.
Wedell (major von), 118.
Welschinger, Henri, 270.

Wienkowski (major von), 135, 137.
Wolf, intendant en chef, 32.
Woyna II (général von), 119, 181, 183.
Wrangel (général von), 187.

Y

Yvert, Louis, 262.

Z

Zastrow (général von), 186.
Zglinitzki (général von), 181, 184.
Zieten (hussards de) [3e régiment], 102.
Zurlinden (général), *La Guerre de 1870-1871*, 521.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.
INTRODUCTION. v

LIVRE Ier

NOISSEVILLE

I. — RETRAITE DE L'ARMÉE DU RHIN

Retraite du 19 août. — Extrême resserrement des troupes. — Inutilité de la bataille du 18. — Motifs de Bazaine. — Ruptures des relations avec l'intérieur. — Nouveaux mouvements rétrogrades. 1

II. — ÉTAT MORAL ET MATÉRIEL DE L'ARMÉE

Diverses opinions émises. — État d'ensemble. — La maraude. — Les armées investies. — Les manquants en personnel et en matériel. — Effectifs approchés. 10

III. — COMMUNICATIONS DE BAZAINE AVEC LE DEHORS

Dépêche du 19 août à l'empereur. — Mac-Mahon à Bazaine le 19. — Dépêche du 20 août à Mac-Mahon. — La décision de Mac-Mahon et cette dépêche 16

IV. — LES ALLEMANDS LES 19 ET 20 AOUT

Nouveau groupement des forces allemandes. — Premières dispositions de Frédéric-Charles. — Directions prévues pour les sorties. — Travaux à exécuter. — Situation au 20 août. — Effectif des Allemands. 20

V. — NOTRE SITUATION EN MUNITIONS ET EN VIVRES

Pages

Difficultés du ravitaillement en munitions avant le blocus. — Lettre du général Soleille, 22 août. — Le ravitaillement en vivres. — Difficultés avant le blocus. — Accroissement de la population dans Metz. — Ressources négligées. — Incurie du commandement. — Situation au 20 août . . . 27

VI. — POSSIBILITÉ D'UNE SORTIE

Méthodes de guerre à la disposition de Bazaine. — Dangers d'une sortie. — Ses avantages. — Improbabilité d'un secours extérieur. — Difficulté d'une sortie. — Metz place de manœuvre. — Directions de sortie. — Leurs avantages et leurs inconvénients. — La sortie sur Thionville. — Ses dangers. 34

VII. — L'ARMÉE JUSQU'AU 23 AOUT

Mesures de détail. — Nouvelle répartition de l'armée sur les deux rives. — Création de partisans. — Le rôle de Bazaine. — Appréciations le concernant. — Sa correspondance avec l'empereur et avec le ministre. . . 43

VIII. — LES ALLEMANDS JUSQU'AU 23 AOUT

Nouveaux ordres de Frédéric-Charles pour l'investissement. — Emplacements des Ire et IIe armées. — Travaux entrepris. — Installation, alimentation des troupes. — Leur hygiène 48

IX. — LA DÉPÊCHE DU 23 AOUT

Arrivée d'une dépêche au Ban-Saint-Martin. — Le colonel Lewal et Bazaine. — Nature de cette dépêche. — Préparatifs de sortie. — Le général Jarras et Bazaine. — Projet du maréchal. — La sortie sur Thionville. 60

X. — L'ORDRE POUR LE 26 AOUT

Préparation de l'ordre pour le 26 août. — Son libellé. — Ses imperfections. — Doutes qu'il permet de concevoir. — Intervention de Soleille et de Coffinières. — Nouvelle intervention de Coffinières. — Décision de Bazaine 68

XI. — NOUVELLE JOURNÉE DES DUPES

Mise en mouvement des troupes. — Mauvaise construction des ponts. — Débouché des corps d'armée sur la rive droite. — Le mauvais temps. — Conférence du château de Grimont. — Décisions prises. — Retraite des troupes 76

XII. — LES ALLEMANDS LE 26 AOUT

Pages.

Premières alertes sous Metz. — Le corps d'observation de Thionville. — La matinée du 26 août. — Dispositions prises. — Retraite des troupes allemandes. — Nouveaux emplacements occupés. — Marche de deux corps sur Damvillers 89

XIII. — L'ARMÉE DU 27 AU 30 AOUT

Défaut général d'initiative. — Opération projetée sur Peltre. — Préparatifs de sortie. — Communications entre Metz et l'armée de Châlons. — Mouvements des Allemands. — Les IIe et IIIe corps. — Détachements vers la ligne des Ardennes 95

XIV. — PRÉLIMINAIRES DE LA BATAILLE DE NOISSEVILLE (31 AOUT)

Ordres pour le 31 août. — Intentions de Bazaine. — Inconvénients de ces dispositions. — Le terrain au nord-est de Metz. — Emplacements des Allemands. — Les 2e et 3e corps. — Les 4e et 6e corps. — Le passage de la Moselle. — Réunion au château de Grimont. — Retard du début de l'action 104

XV. — LES ALLEMANDS JUSQU'A 4 HEURES

Alarme donnée aux Allemands. — Premières dispositions de Manteuffel. — Ordres de Steinmetz et de Frédéric-Charles. — Combat de Colombey. — Mouvements des Allemands. — Dispositions de Frédéric-Charles. . . . 116

XVI. — COMBATS DE MONTOY ET DE COINCY

Commencement de la bataille. — Répartition des Allemands. — Combat d'artillerie. — Notre échec. — Offensive de la 3e brigade d'infanterie. — Attaque de Montoy. — Retraite de la 3e brigade d'infanterie. — Attaque de Colombey par les Allemands. — La division Clérembault à Coincy . 121

XVII. — COMBAT DE NOISSEVILLE

Le village de Noisseville. — Répartition des Allemands. — Attaque de la brigade Clinchant. — Prise de la Brasserie. — Évacuation de Noisseville. — Contre-attaque du 4e régiment. — Occupation de Noisseville. . 131

XVIII. — COMBAT DE SERVIGNY

Mouvement du 4e corps. — Sa longue inaction. — Le village de Servigny. — Travaux effectués. — Répartition des Prussiens. — Retraite de l'artillerie prussienne. — Attaque des divisions Metman, Cissey et Grenier. — Contre-attaque de la 2e brigade. — Attaque de la division Aymard. — Prise d'une grande partie du village. 138

XIX. — COMBAT DE FAILLY

Pages

Mouvement du 6e corps. — Les Allemands. — Le village de Failly. — Répartition des défenseurs. — Attaque de la brigade Péchot. — Intervention de la landwehr. — Le reste du 6e corps. 150

XX. — REPRISE DE SERVIGNY

Tentative d'Olzewski. — Attaque de Gayl. — Réoccupation de Servigny. Ses causes. — Tentative de Memerty sur Noisseville. — Son échec. — Emplacements de l'armée du Rhin. — Les Allemands. — Possibilité d'une sortie au sud-est. 158

XXI. — LE COMMANDEMENT DE BAZAINE

Espoir de l'armée au début. — Fâcheux symptômes observés. — Regain d'espoir. — Retour du maréchal à Saint-Julien. — Sa note du 1er septembre au matin. — Dépêches à l'empereur 169

XXII. — LE 1er SEPTEMBRE A LA GAUCHE ALLEMANDE

Dispositions de Manteuffel. — Attaque de Noisseville. — Contre-attaque de la brigade Clinchant. — Combat vers Montoy. — Le 4e corps. — Attaque de Flanville. — Perte de ce village et de Coincy. — La division Fauvart-Bastoul et Le Bœuf 173

XXIII. — LES COMBATS A LA DROITE ALLEMANDE

La canonnade de Sedan. — Dispositions de Frédéric-Charles. — Démonstrations du 6e corps. — Contre-attaque de la division Wrangel. — Évacuation de Noisseville. — Intentions de Bazaine. — Retraite générale. — Ordres de Frédéric-Charles. 185

XXIV. — LES PERTES. RÉFLEXIONS

Pertes françaises et allemandes. — Effectifs engagés. — Bazaine à la bataille de Noisseville. — Causes de son attitude. — Ses prévisions . . 196

LIVRE II

LES NÉGOCIATIONS

I. — SITUATION DE L'ARMÉE AU DÉBUT DE SEPTEMBRE

Pages.

Déception des troupes. — Leur état moral. — Travaux entrepris. — Les forts. — Les munitions. — Les vivres. — Réduction progressive des rations. — Les chevaux. — Disette de fourrage. — Gaspillage de certaines denrées. — L'armée et la ville de Metz. — Cherté des vivres . . 203

II. — NOUVELLES DE SEDAN

Partis à prendre pour Bazaine. — Ordres donnés en vue d'offensives partielles. — Premières nouvelles de Sedan. — Échange de prisonniers. — Confirmation de ces bruits 218

III. — BOMBARDEMENT DU 9 SEPTEMBRE

Mouvements des Allemands. — Le XIII[e] corps envoyé vers l'ouest. — Steinmetz renvoyé en Allemagne. — La nouvelle de Sedan. — Échange de prisonniers. — Bombardement du 9 septembre. — Travaux de défense. — État des troupes 224

IV. — ÉPISODE DEBAINS

Premiers bruits de révolution dans Paris. — Effet sur l'armée. — Attitude incertaine de Bazaine. — Il escompte la paix prochaine. — La République aux yeux de Bazaine. — Bazaine et Trochu. — Ses visées politiques. — Il se décide pour l'expectative. — Bruits de désastres nouveaux. — M. Debains à Ars. — Son rapport. — Ordre de le communiquer. — Objections de Jarras. — Réunion du 12 septembre. — L'inaction érigée en système 233

V. — PREMIÈRES RELATIONS AVEC FRÉDÉRIC-CHARLES

Lettre du maréchal à Frédéric-Charles. — Réponse du prince. — L'*Indépendant rémois*. — Proclamation de Coffinières. — Ordre à l'armée. — Réunion du 17 octobre. — L'inaction systématique 245

VI. — PETITS COMBATS SOUS METZ

Préparatifs de défense. — Trêve tacite aux avant-postes. — Fourrage de Lauvallier (22 septembre). — Fourrage de Vany et Chieulles (23 septembre). — Combat de Peltre (27 septembre). — Destructions autour de Metz 256

VII. — REGNIER A HASTINGS ET A FERRIÈRES

Pages.

Regnier. — Le personnage. — Son memorandum. — Regnier et Mme Lebreton. — Ses deuxième et troisième lettres. — Regnier et M. Jérôme David. — Son départ pour la France. — Regnier et M. de Bismarck. — Son départ pour Metz 268

VIII. — REGNIER AU BAN-SAINT-MARTIN

Regnier au Ban-Saint-Martin. — Son entretien avec Bazaine. — Déclaration du maréchal. — Retour de Regnier à Corny. — Son retour au Ban-Saint-Martin. — Ses entretiens avec Bazaine, Bourbaki et Canrobert. — Départ de Bourbaki et de Regnier 281

IX. — REGNIER DE RETOUR A FERRIÈRES

Entretien de Regnier et de Bismarck. — Télégramme à Bazaine. — Réponse du maréchal. — Sa transmission par Frédéric-Charles. — Regnier est renvoyé de Ferrières 291

X. — LA MISSION DE BOURBAKI

Bourbaki à Chislehurst. — Il essaie de rentrer à Metz. — Bourbaki part pour Tours. — Échec de Regnier auprès de l'impératrice. — L'armée et la mission de Bourbaki. — Bruits divers. — Nouvelle attitude de Bazaine. — Ses communications avec le dehors 296

XI. — L'ARMÉE FIN SEPTEMBRE

Les hôpitaux et ambulances. — Les chevaux de l'armée. — Le commandement. — L'action de Bazaine. — Sa situation vis-à-vis des troupes. — État moral de l'armée. — L'espionnage et la presse 307

XII. — NOUVELLES VELLÉITÉS DE SORTIE

Projet de sortie à cheval sur la Moselle. — Bruits de capitulation. — Occupation préliminaire de quelques points. — Combat du Chalet Billaudel (1er octobre). — Combat de Ladonchamps (nuit du 1er au 2). — Préparatifs de sortie 314

XIII. — ABANDON DU PROJET DE SORTIE

Réunion du 4 octobre. — Objections de Coffinières. — Abandon du projet de sortie. — Dispositions des Allemands vers le nord. — Leur répartition au 1er octobre. — Ses défauts 320

XIV. — COMBAT DE LADONCHAMPS

Pages.

But du combat de Ladonchamps. — Diversions prévues. — Déploiement du 6e corps. — Prise des Tapes et de Bellevue. — Entrée en ligne de l'artillerie allemande. — L'intervention des renforts allemands. — Le retour offensif de la landwehr. — Retraite du 6e corps. — Le 3e corps. — Le 4e corps. — Attaque de Ladonchamps par les Allemands. — Diversion projetée sur Ars. — Dispositions des Allemands pour le 8. — Résultats du combat. — But réel du maréchal. 329

LIVRE III

LA CATASTROPHE

I. — LA SITUATION D'APRÈS NOS GÉNÉRAUX

Lettre du 7 octobre. — Lettre de Coffinières. — Réunion des commandants de corps d'armée. — Les réponses au maréchal. — La réponse de Coffinières. — Ensemble des avis 347

II. — CONSEIL DE GUERRE DU 10 OCTOBRE

Les pluies. — Souffrances de l'armée. — L'état moral. — Mesures prises à Metz. — Proclamation de Bazaine. — Conseil du 10 octobre. — Décisions prises. — Désignation du général Boyer. — Le défaut de caractère dans l'armée 363

III. — PREMIÈRE MISSION DU GÉNÉRAL BOYER

Conseil du 12 octobre. — Voyage du général Boyer. — Ses instructions. — Boyer à Versailles. — Entretiens avec M. de Bismarck. — Retour de Boyer. — Son arrivée au Ban-Saint-Martin 375

IV. — METZ DU 11 AU 17 OCTOBRE

Désordres dans Metz. — Lettre de Coffinières (14 octobre). — L'agitation dans l'armée. — Le complot d'octobre. — Les généraux et Bazaine. — Échec du complot. — Misère de l'armée. — Trêve tacite. — Nouveau projet de sortie. — Son défaut de sérieux. — Bazaine et les officiers de la garde nationale. — Canonnade lointaine. — Les privations dans l'armée. — L'armée et la place 391

V. — CONSEILS DU 18 ET DU 19 OCTOBRE

Pages

Nouvelles rapportées par Boyer. — Résultat de sa mission. — Le conseil du 18 octobre. — Exposé de Boyer. — Décisions du conseil. — Réunions des corps d'armée. — Conseil du 19 octobre. — Intervention de Changarnier. — Départ de Boyer 411

VI. — DEUXIÈME MISSION DU GÉNÉRAL BOYER

Le général Boyer à Chislehurst. — L'impératrice, M. de Bismarck et le roi Guillaume. — Refus du roi. — Télégramme de M. de Bismarck à Bazaine. — Fin des négociations. — La délégation et l'impératrice. — Boyer et Bazaine 431

VII. — METZ DU 18 AU 23 OCTOBRE

Les privations à Metz. — Les chevaux. — Les pluies. — L'état moral. — Le service d'avant-postes. — Le laisser-aller. — Préparatifs de sortie. — Communication adressée à Tours. — L'ennemi. — Fractions détachées de l'investissement 441

VIII. — CONSEIL DU 24 OCTOBRE

Arrivée de la lettre de Frédéric-Charles. — Convocation du Conseil. — Discussion. — Solutions proposées. — Changarnier désigné pour les négociations. — La mise en commun des subsistances 454

IX. — MISSIONS DES GÉNÉRAUX CHANGARNIER ET DE CISSEY

La mission Changarnier. — Son échec. — Mission du général de Cissey. Émotion dans Metz. — Projets de sortie suprême. — Prétendue solidarité invoquée. 461

X. — CONSEIL DU 26 OCTOBRE

Conseil du 26 octobre. — La place et l'armée. — Le matériel. — Le général Soleille. — Désignation du général Jarras. — Ses instructions. — Réflexions. — Les drapeaux et Bazaine. 467

XI. — PREMIÈRE MISSION DU GÉNÉRAL JARRAS

L'intendant en chef et Bazaine. — Jarras et la situation. — Son entretien avec Stiehle. — Rédaction de la convention. — Rentrée de Jarras au Ban-Saint-Martin. — Les honneurs de la guerre. — Les drapeaux. — Préoccupations de Bazaine. 477

XII. — LA CAPITULATION (27 OCTOBRE)

Pages

Retour de Jarras à Frescaty. — La question des drapeaux. — Les honneurs de la guerre. — Signature de la convention. — Le matériel. — Conseil du 28 octobre 485

XIII. — LES DRAPEAUX

Ordre du général Soleille. — Nouvel ordre de Bazaine. — Sa duplicité. — Jarras et Bazaine. — Lettre de Stiehle et réponse de Jarras. — Soleille à l'arsenal. — Nos drapeaux à Frescaty. 493

XIV. — L'ARMÉE ET LA PLACE

Le mauvais temps. — Les bivouacs et leurs abords. — L'état moral des troupes. — La ville. — Gambetta et Bourbaki. — Les troupes et la capitulation. — Le complot d'octobre. — Clinchant et Changarnier. — Le général de Cissey et les évasions. — Agitation dans Metz 500

XV. — LE VINGT-NEUF OCTOBRE

Départ de Jarras et de Bazaine. — Lettre de Stiehle. — Le passage de Bazaine à Ars. — Livraison des troupes. — L'aspect de Metz et des environs. — L'exode des prisonniers. — Les premières troupes allemandes dirigées vers l'ouest. — Les résultats 509

XVI. — RÉFLEXIONS FINALES

Bazaine après le 12 août. — Son attitude pendant le blocus. — Au moment de la capitulation. — Hypothèse de la trahison pure et simple. — Son invraisemblance. — L'intelligence de Bazaine. — Karl Bleibtreu et Trochu. — Conséquences de ses fautes contre le devoir. 518

XVII. — ÉPILOGUE

Protestations contre la capitulation de Metz. — M. Thiers et Bazaine. — Avis du Conseil d'enquête. — Jugement du conseil de guerre. — Mort de Bazaine. 524

ANNEXES

Pages.

Annexe 1 : Garnison de Metz 527
Annexe 2 : Ordre de bataille de la 3e division de réserve 529
Annexe 3 : Les pertes à la bataille de Noisseville : I. Français 531
Annexe 4 : Les pertes à la bataille de Noisseville : II. Allemands 535
Annexe 5 : Les pertes au combat de Ladonchamps : I. Français 538
Annexe 6 : Les pertes au combat de Ladonchamps : II. Allemands 540
Annexe 7 : Protocole de la capitulation 542
Annexe 8 : Appendice au protocole 544
Annexe 9 : Circulaire explicative du protocole 547
Annexe 10 : Proclamation de la délégation de Tours 549
Annexe 11 : Conclusions du rapport du conseil d'enquête sur les capitulations 551
Annexe 12 : Condamnation du maréchal Bazaine 553

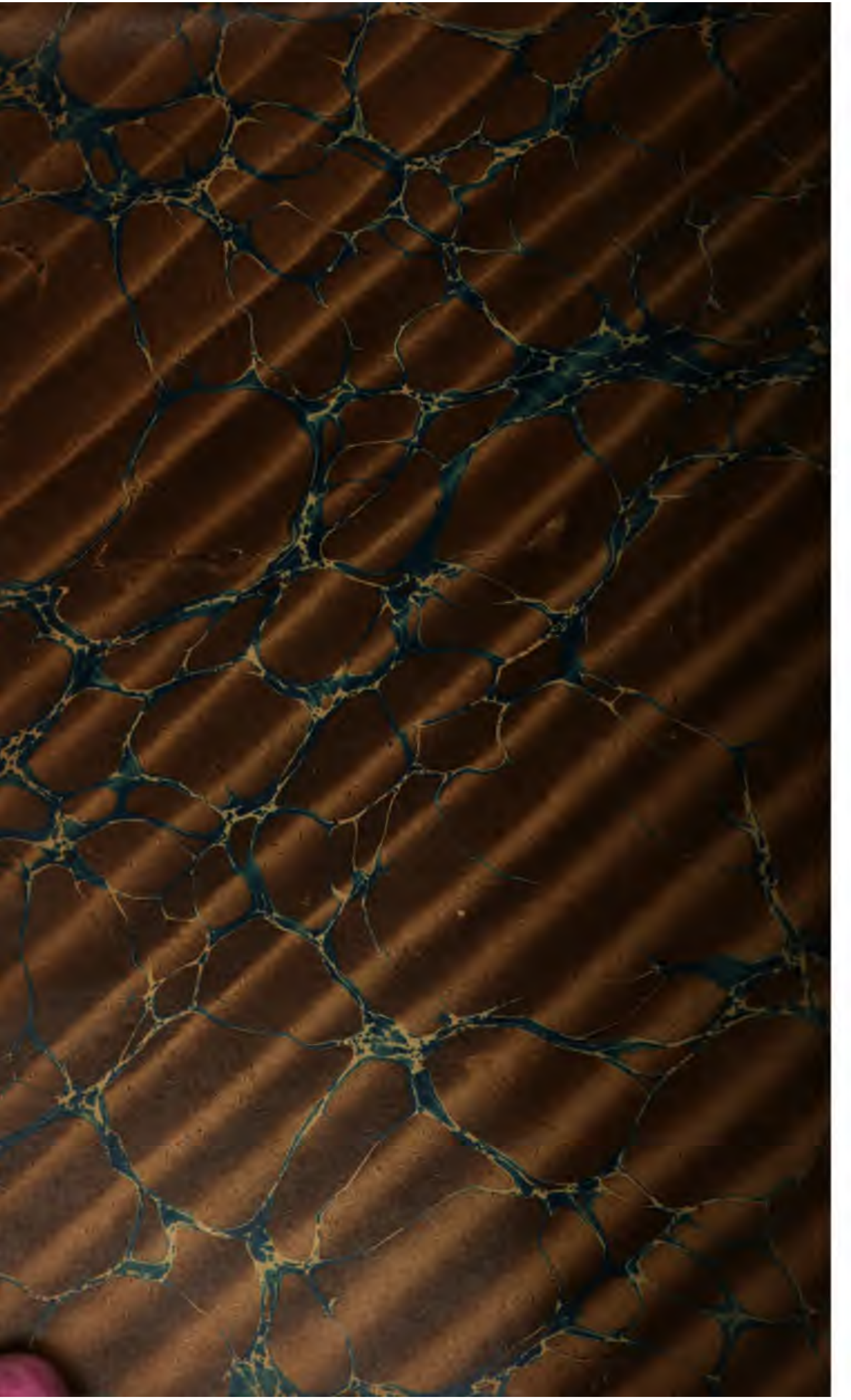
INDEX 555
TABLE DES MATIÈRES . . . . 5?5

CARTES ET CROQUIS

Bataille de Noisseville et combat de Ladonchamps 68
Le village de Noisseville 132
Le village de Servigny 140
Le village de Failly 152

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie








3 2044 098 641 228